

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS DE LA FLANDRE.

LIIe VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1902

BRUGES
IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.
1903.

N° 36

P? Le Président,

A. C. De Schrevel

Le Secrétaire,

L. De Foere

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

Membres effectifs.

MESSIEURS :

1. Le baron MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE, ancien officier de cavalerie, adjoint d'État-Major, membre des sociétés d'histoire et d'archéologie de Bruxelles et de Gand, à Gand.
2. ALFRED RONSE, ancien membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
3. L'abbé JULES CLAERHOUT, directeur des écoles catholiques, membre de la Société d'archéologie, de la Société d'anthropologie et de la Société scientifique de Bruxelles, du *Verein für Niederdeutsche Sprachforschung* à Hambourg, à Pitthem.
4. EDOUARD HOUTART, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.
5. JULES BROUCKAERT, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe, président du Mont de Piété, administrateur du bureau de bienfaisance de Courtrai, bibliophile, à Courtrai.
6. Le chanoine ARTHUR DE SCHREVEL, licencié en théologie, secrétaire de S. G. Mgr l'Évêque de Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
7. J. EUTING, conservateur de la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg (Allemagne).
8. LOUIS GILLIODTS-VAN SEVEREN, docteur en droit, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique et de la Commission royale d'histoire, conservateur des archives de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

N° 36

P. Le Président,

A. C. De Schrevel

Le Secrétaire,

L. De Baecker

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

Membres effectifs.

MESSIEURS :

1. Le baron MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE, ancien officier de cavalerie, adjoint d'État-Major, membre des sociétés d'histoire et d'archéologie de Bruxelles et de Gand, à Gand.
2. ALFRED RONSE, ancien membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
3. L'abbé JULES CLAERHOUT, directeur des écoles catholiques, membre de la Société d'archéologie, de la Société d'anthropologie et de la Société scientifique de Bruxelles, du *Verein für Niederdeutsche Sprachforschung* à Hambourg, à Pitthem.
4. EDOUARD HOUTART, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.
5. JULES BROUCKAERT, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe, président du Mont de Piété, administrateur du bureau de bienfaisance de Courtrai, bibliophile, à Courtrai.
6. Le chanoine ARTHUR DE SCHREVEL, licencié en théologie, secrétaire de S. G. Mgr l'Évêque de Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
7. J. EUTING, conservateur de la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg (Allemagne).
8. LOUIS GILLIODTS-VAN SEVEREN, docteur en droit, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique et de la Commission royale d'histoire, conservateur des archives de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

MESSIEURS :

9. Le baron ARTHUR SURMONT DE VOLSBERGHE, sénateur, ministre de l'Industrie et du Travail, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Bruxelles.

10. JEAN VAN RUYMBEKE, bibliophile, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bourgmestre d'Oedelem.

11. Le baron ERNEST VAN CALOEN, docteur en droit, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », échevin, à Bruges.

12. Le baron FRANÇOIS BETHUNE, professeur à l'Université catholique de Louvain.

13. L'abbé HENRI CLAEYS, membre de l'Académie royale flamande, curé de Saint-Nicolas, à Gand.

14. MAURICE HAECK, à Harlebeke.

15. L'abbé comte VAN DEN STEEN DE JEHAY, à Bruges.

16. JULIEN VAN CALOEN DE BASSEGHEM, membre de la Commission administrative des Hospices civils, à Bruges.

17. Le baron CHARLES GILLÈS DE PÉLICHY, avocat, docteur en sciences morales et historiques, docteur en sciences politiques et sociales, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Société archéologique de Namur, au château d'Iseghem.

18. Le chanoine AD. DUCLOS, membre-fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, membre d'honneur et membre correspondant de la Société archéologique de Bruges, membre honoraire de la société d'histoire et d'archéologie de Gand; membre d'honneur de la Société *Dr Constantius Buter*, à l'université de Louvain, etc., curé de St Jacques, à Ypres.

19. A. DIEGERICK, conservateur des archives de l'État, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

20. Mgr le baron FELIX BETHUNE, archidiacre de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments, président de la Société archéologique de Bruges, membre fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

21. L'abbé I. SPINCEMAILLE, vicaire de l'église de Ste-Marie Madeleine, à Bruges.

22. L'abbé JULES FERRANT, curé à Harlebeke.

23. HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale d'histoire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

24. Monseigneur GUSTAVE-JOSEPH WAFFELAERT, évêque de Bruges, docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, officier de l'Ordre de Léopold.

MESSIEURS :

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, ancien sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Ingelmunster.

26. Le Président du grand séminaire, à Bruges.

27. JULES LAMMENS, ancien sénateur, à Gand.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, membre correspondant de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, à Bruges, SECRÉTAIRE DU COMITÉ.

29. Le comte AMÉDÉE VISART DE BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruges, commandeur de l'Ordre de Léopold.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances etc., à Bruxelles, PRÉSIDENT DU COMITÉ.

31. EDOUARD JONCKHEERE, bibliophile, à Bruges.

32. Le Père Supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites, à Bruges.

33. Le chanoine HENRI ROMMEL, inspecteur des collèges épiscopaux, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

34. Le R. P. CUTHBERT ROBINSON, de la Congrégation des Oblats de S[t] Charles, bachelier en théologie, à Bayswater, Londres.

35. Le chanoine ALPHONSE DE LEYN, docteur en droit, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, MEMBRE DU COMITÉ.

36. EUSÈBE FEYS, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de l'Académie héraldique italienne de Pise, Professeur honoraire d'athénée, à Bruges, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ.

37. Le chanoine ERNEST REMBRY, vicaire-général de S. G. Mgr l'Évêque de Bruges, bachelier en droit canon, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

38. FÉLIX DE COUSSEMAKER, docteur en droit, archiviste-paléographe, membre de la Commission historique du Nord, à Bailleul.

39. RENÉ DE GRAVE-VAN SULPER VAN ZURPELE, président du tribunal de 1[re] instance, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, chevalier des Ordres de Léopold de Belgique, de l'Étoile Polaire et de la Couronne royale de Prusse etc., membre correspondant de la Commission royale des monuments, bibliothécaire de l'université, à Gand.

41. Monseigneur ANTOINE STILLEMANS, évêque de Gand, docteur en théologie et en philosophie et lettres, officier de l'Ordre de Léopold.

MESSIEURS :

42. Le baron ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, docteur en droit, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Bruges.

43. L'abbé D.-P.-J. PATTYN, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », membre fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, membre effectif de la Société archéologique de Bruges, de la Société d'archéologie de Bruxelles et de la Gilde de Ste Lutgarde, recteur émérite de N. D. des Aveugles, à Bruges.

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Thielt.

45. L'abbé JOSEPH VANDERMEERSCH, docteur en théologie et en philosophie, professeur au grand séminaire de Bruges.

46. A. J. WITTERYCK, éditeur, à Bruges.

47. Le chanoine HENRI VUYLSTEKE, directeur des Maricoles, à Bruges.

48. ARTHUR MERGHELYNCK, écuyer, membre titulaire du Comité flamand de France, de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, membre suppléant du conseil héraldique de Belgique, à Ypres.

49. L'abbé H. L. MESSIAEN, curé à Westkerke.

50. L'abbé CAMILLE CALLEWAERT, licencié en théologie, directeur du grand séminaire, à Bruges.

51. Le baron BETHUNE, membre de la Députation permanente du conseil provincial de la Flandre occidentale, président de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

52. Le baron ALBERT VAN CALOEN, docteur en droit, conseiller provincial de la Flandre occidentale, bourgmestre de Lophem, MEMBRE DU COMITÉ.

53. WILFRID C. ROBINSON, ancien zouave pontifical, décoré de la médaille de Léon XIII « Bene Merenti », homme de lettres, membre de la Société archéologique de Bruges et de la « Royal Historical Society » de Londres, à Bruges, TRÉSORIER et BIBLIOTHÉCAIRE.

54. L'abbé LÉOPOLD SLOSSE, curé à Rumbeke.

55. Le chevalier AMAURY-JOSEPH-CHARLES DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, membre de la Société des Bibliophiles flamands à Gand, de la Société des Bibliophiles belges, de la Société archéologique de Mons et du Cercle archéologique d'Enghien, à Bruxelles.

56. GUILLAUME-LOUIS DE VREESE, docteur en philosophie et lettres, membre correspondant de l'Académie royale flamande de Belgique, membre de la Société de Littérature Neerlandaise à Leyde, chargé de cours à l'Université de Gand.

MESSIEURS :

57. RAPHAEL DE SPOT, sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.

58. Le Supérieur du petit séminaire, à Roulers.

59. L'abbé JULES VAN SUYT, curé de Noordschoote.

60. CHARLES DE WULF, architecte, directeur des travaux de la ville, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

61. HENRI FRAEYS, bibliophile, à Bruges.

62. GEORGES DE PREUDHOMME D'HAILLY, bibliophile, à Bruges.

63. L'abbé E. DE VOS, sous-secrétaire de S. G. Mgr l'Évêque de Bruges.

64. L'abbé A. SIX, vicaire, à Lichtervelde.

65. J. F. OPDEDRINCK, curé à Damme.

66. L'abbé ALPHONSE DE MEESTER, à Bruges.

67. JOSEPH HOUTAVE, bourgmestre, à Damme.

68. L'abbé J. C. A. JUTEN, chapelain, à L'Écluse.

Membres honoraires.

MESSIEURS :

1. LOUIS DE BACKER, inspecteur des monuments historiques, chevalier des Ordres de la Couronne de Chêne et de Henri-le-Lion de Brunswick, officier d'Académie, membre de la Commission historique du département du Nord, de la Société des Arts et des Sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la Société d'Émulation de Cambrai, etc., à Noordpeene.
2. Le R. Père HENRI-MARIE IWEINS, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie et du Comité flamand de France, à Louvain.
3. N. DE PAUW, procureur général à la Cour d'appel de Gand, officier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand, du Cercle archéologique de Termonde, etc., à Gand.
4. Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, de la Compagnie de Jésus, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de géographie d'Anvers, à Bruxelles.

LE PRÉHISTORIQUE

DE LA

FLANDRE OCCIDENTALE

I.

Le Paléolithique.

Le paléolithique est-il représenté dans notre province, qui a été la dernière à amener son contingent de découvertes préhistoriques ?

S'il faut en croire M. Rutot, la Flandre occidentale a été habitée à l'aurore des temps quaternaires. Le versant de nos collines a été foulé par l'homme préquaternaire, qu'on n'ose plus appeler tertiaire.

Pour bien faire comprendre comment M. Rutot fait concorder les industries paléolithiques avec les diverses périodes des temps quaternaires et sur quelle assise il fait apparaître l'homme primitif des Flandres, il faudrait citer son mémoire en entier [1].

---

[1] A. Rutot, *Sur la découverte d'importants gisements de silex taillés dans les collines de la Flandre occidentale. Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Tome XVIII. Bruxelles 1900.

Tâchons cependant d'en donner un résumé.

Le profil de la vallée de la Lys comprend une butte supérieure, à pente rapide, 157 à 80 mètres; une première terrasse supérieure, 80 à 50 mètres ; une deuxième pente rapide, 50 à 25 mètres; enfin la grande cuvette inférieure, 20 mètres à zéro, actuellement comblée par le limon hesbayen.

La terrasse supérieure a pour substratum le sommet de l'Éocène inférieur. Sur ce substratum repose un épais et important cailloutis, vers le sommet duquel sont répandus de nombreux et vastes amas de silex utilisés à la percussion, représentant des centres d'occupation et constituant, dans sa plus grande pureté, l'industrie à laquelle M. Rutot a donné le nom de Reutélienne, du nom du *Reutel*, hameau de la commune de Becelaere.

Quels sont les dépôts, qui recouvrent ce cailloutis utilisé ?

On aura une idée de l'âge relatif de cette assise sur laquelle il fait circuler les premiers êtres intelligents, en remarquant avec la géologie que le cailloutis est recouvert par du sable jaunâtre ou des glaises vertes ; que ces glaises sont surmontées d'un gravier de silex, que ce gravier est recouvert à son tour par une épaisseur parfois grande de limon hesbayen ; que ce limon hesbayen est lui-même surmonté, sur la terrasse inférieure, des dépôts du Quaternaire supérieur ou Flandrien.

Ce cailloutis à silex utilisés remonte donc à la plus haute antiquité.

Quelle est, d'après M. Rutot, la succession des âges paléolithiques [1] ?

On a d'abord son industrie Reutélienne. Par rapport à

---

[1] Cfr. Edouard Piette, *Classification et Terminologie des temps préhistoriques. Centralblatt fur Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*. VI, 2. Jena, 1901.

la faune elle correspond à l'*éléphas antiquus*. Elle concorde encore avec la phase d'avancement de la première période glaciaire.

A cette industrie succède l'industrie Mesvinienne. C'est la fin de *l'éléphas antiquus* et le commencement du mammouth et la phase de retrait de la première période glaciaire.

A la faune du mammouth se rapporte encore l'industrie Acheuleo-moustérienne qui occupe la phase d'avancement et de retrait de la deuxième période glaciaire.

Nous avons ensuite l'industrie Éburnéenne. C'est encore le mammouth qui domine. Elle coïncide avec les deux mouvements de la troisième période glaciaire.

Le dernier âge, c'est celui de l'industrie Tarandienne. A cette époque se rapportent la fin du mammouth et la prépondérance du renne. Cette industrie est contemporaine de la quatrième et dernière période glaciaire.

Comment devons-nous, d'après M. Rutot, apprécier l'industrie Reutélienne ?

Nous croyons qu'il n'y a pas lieu de nous étendre sur la description des instruments recueillis par M. Rutot.

Pendant le Reutélien, des blocs ou rognons bruts ont été utilisés comme percuteurs, soit directement, soit après abatage de tubercules gênants et martelage des arêtes tranchantes.

Pendant la transition du Reutélien au Mesvinien, nos ancêtres se sont bornés à ramasser, dans le champ de silex, les éclats débités par simple éclatement naturel et les ont utilisés comme grattoirs et racloirs soit à l'état brut, soit en leur faisant subir des retouches sommaires, sorte de martelage d'arêtes tranchantes, pour la facile préhension.

Il y a donc là une notion nouvelle en ce qui concerne l'interprétation des industries primitives, la taille n'ayant

été introduite dans la confection de l'outillage que lors de la transition entre le Mesvinien et l'Acheuléen.

L'occupation humaine à industrie Reutélienne a concordé avec la phase d'avancement de la première calotte de glace quaternaire. Or, on sait que cette première calotte de glace a été la plus étendue ; qu'au nord de nos régions, elle est descendue jusqu'à la vallée de la Tamise, d'où elle passait en Hollande, pour recouvrir l'Allemagne et une grande partie de la Russie ; plusieurs milliers d'années sont le minimum que l'on puisse attribuer à un phénomène d'une telle ampleur.

Les silex utilisés sont excessivement nombreux ; dans un tas extrait à Becelaere, pour empierrer les routes, M. Rutot en a calculé jusqu'à cinq wagons de 10 tonnes !... Ce grand nombre n'étonnè pas M. Rutot. L'explication en est très-simple.

Étant donnée l'abondance des rognons dans le cailloutis, il n'existait pas à cette époque si primitive, d'outil à proprement parler, c'est à dire d'outil confectionné avec soin et que l'on conserve précieusement jusqu'à ce qu'il soit mis hors d'usage. A chaque nécessité on prenait un nouveau silex, qui était rejeté de même sur le sol. C'est la masse de matière première, qui constituait la haute valeur du cailloutis ; au contraire, un instrument utilisé n'était plus d'aucune valeur et il n'y avait aucune raison de le conserver.

De l'homme Reutélien, nous ne savons absolument rien au sujet de ce qu'il pouvait être. Pas le moindre ossement n'en a été trouvé et il serait absolument prématuré de le comparer par exemple à l'homme de Spy, attendu que celui-ci est simplement d'âge Éburnéen, c'est-à-dire représente les populations qui sont venues habiter notre pays après le dépôt du limon hesbayen.

*
* *

Nous ne voulons pas rejeter la découverte de M. Rutot. Nous suspendons notre jugement.

Nous avons de sérieux motifs pour réserver notre opinion.

Sur quoi M. Rutot base-t-il la valeur de sa découverte ?

De son propre aveu, c'est sur ses propres recherches et sa propre expérience qu'il base son appréciation des silex et les conclusions qu'il en tire. D'aucuns jugeront que ce n'est pas suffisant, malgré la compétence de M. Rutot comme géologue (¹).

Le fait de l'existence de l'homme préquaternaire est un fait d'une importance capitale.

Si ce fait était scientifiquement acquis, il exciterait le plus grand intérêt.

Ce fait n'a pas reçu dans le monde scientifique l'accueil qu'il mérite et il est facile de constater que les adhésions ne se produisent que péniblement.

Quand M. Rutot soutient que le moindre instrument reutélo-mesvinien vaut scientifiquement la plus belle hache polie néolithique, on voit bien que les savants hésitent à partager sa conviction.

Le dépôt ne paraît pas avoir été remanié, quoique M. Boule semble croire qu'il est postérieur au dépôt qui renferme le Chelléen (²).

Les silex Reutéliens ont-il été utilisés ?

On en a douté, tant à la Société d'Anthropologie de Bruxelles qu'au Congrès d'Anthropologie de Paris.

M. Van den Brouck estime qu'il serait facile de voir si les mêmes traces de taille se retrouveraient sur les cailloux recueillis dans un cours d'eau sujet à des crues. Il ne serait pas inutile d'avoir pour point de comparaison

---

(¹) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Tome XIX, p. LVII. Bruxelles 1900.

(²) *L'Anthropologie.* Tome XI, p. 748. Paris 1900.

du silex dont la taille serait avec certitude due aux chocs que subissent des cailloux dans un torrent ([1]).

M. De Pauw ne peut reconnaître dans les silex présentés par M. Rutot les analogues des silex mesviniens; les derniers portent les traces absolument incontestables d'une taille intentionnelle, même quand il ne s'agit pas de pièces importantes et parfaites; il croit qu'il y a plusieurs des silex de M. Rutot qui ne doivent leur forme qu'à l'entrechoquement ([2]).

M. van Overloop a ramassé à Mendonck des silex noirs assez abondants qui lui paraissent analogues à ceux de Staden, mais dont M. De Pauw lui a démontré la taille accidentelle ([3]). M. van Overloop a depuis admis l'authenticité de l'industrie Reutélienne ([4]).

A la séance du 30 Avril 1900, la Société d'Anthropologie de Bruxelles est encore revenue sur cette question.

M. le baron A. de Loë demande si l'on a étudié suffisamment les conditions de taille accidentelle des silex. Beaucoup d'éclats du Reutélo-Mesvinien ne sont-ils pas des éclats avec simples retouches naturelles? ([5]).

M. Cumont demande à quoi l'on peut connaître qu'un silex a été utilisé par l'homme et quelle différence il existe entre ces silex et ceux qui ont été ebréchés naturellement([6]).

Voici maintenant l'opinion de M. John Evans, exprimée au Congrès d'Anthropologie préhistorique de Paris. C'est l'avis d'un archéologue de premier ordre.

([1]) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome XVII, p. 855. Bruxelles 1899.

([2]) *Ibidem*.

([3]) *Ibidem*.

([4]) E. van Overloop, *Le Préhistorique*. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. Tome XIV, p. 256. Bruxelles 1900.

([5]) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome XIX, p. LIV. Bruxelles 1900.

([6]) *Ibidem*, p. LVI.

Il fait des réserves en ce qui touche les silex les plus grossiers des séries de M. Rutot, notamment ceux qui représenteraient l'industrie Reutélienne. Il existe une foule de causes naturelles qui peuvent briser les silex et même produire des apparences de retouches. Si l'on étudiait, par exemple, les fragments qui se rencontrent au bord de la mer, on trouverait toutes les formes des âges primitifs. Il conviendrait de faire des expériences, de casser des silex et de les abandonner, sur le rivage, à l'action des vagues pour voir ce qu'ils deviendraient... ([1]).

M. Capitan cite les recherches expérimentales qu'il a entreprises pour se rendre compte de l'action des causes naturelles sur les silex. Au moyen de chutes, de chocs, de pressions, il a pu produire des éclats et même des lames ayant parfois le bulbe de percussion. Quant aux retouches, les mêmes causes, mises en œuvre de diverses façons, ont permis d'en obtenir une série de variétés simulant tout à fait les retouches voulues et produites par un travail humain ([2]).

Nous avons encore d'autres raisons à faire valoir pour réserver notre opinion.

M. Rutot a dit au congrès de Paris : « Il n'existe pas de diffusion de l'industrie en dehors de l'aire couverte par le cailloutis » ([3]).

N'est-ce pas un indice que cette industrie se confond avec le cailloutis ? Pourquoi ne la rencontre-t-on pas ailleurs ? Pourquoi l'homme n'a-t-il pas laissé d'autres traces que ces instruments dont la provenance est si incertaine ? La découverte de M. Rutot ne serait-elle pas

---

([1]) *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques.* Paris 1900. Dans la Revue : *L'Anthropologie.* Tome XI, p. 745. Paris 1900.

([2]) *Ibidem*, p. 745.

([3]) *Ibidem*, p. 721.

à l'abri de toute contestation, s'il pouvait signaler des ossements, des restes de repas, des vestiges de foyer ?

A aucune autre époque on ne trouve des traces uniformes du séjour de l'homme. Si l'homme avait occupé ce gravier, les amas de silex utilisés seraient disséminés conformément à cette occupation ; à l'endroit précis où il a séjourné, on trouverait des silex utilisés ; à quelques pas de sa demeure, les dépôts seraient intacts, à supposer que le martelage et les encoches sont le fait du travail d'un être intelligent ; on ne peut se figurer l'homme continuellement en excursion sur la surface du cailloutis et semant pour ainsi dire avec une régularité surprenante les traces de son passage et de l'utilisation des silex.

II.

Le Néolithique des Collines.

C'est M. le baron Ch. Gillès de Pélichy qui le premier a exploré la Flandre occidentale et a pu y reconnaître environ vingt-cinq stations préhistoriques. Avant lui on n'avait à signaler que la découverte isolée de deux ou trois haches polies.

Il serait fastidieux de citer les noms des endroits où M. Ch. Gillès de Pélichy a découvert soit des fonds de cabanes, soit des instruments, soit de la poterie préhistoriques. On peut regarder comme un fait certain que les néolithiques ont occupé le sommet des collines et les éminences sablonneuses de la région.

Nous avons pu nous en convaincre par nous mêmes ; il y a trois hauteurs à Pitthem : le « mont de Pitthem », l'éminence du « bois de l'enfer » et une légère crête au hameau de la « Turquie » ; nous sommes parvenu à y recueillir des lames, des grattoirs, des éclats retouchés et même une

belle pointe de flèche triangulaire, avec ailerons et pédoncule à la base.

Les intéressantes découvertes de M. Gillès de Pélichy consistent surtout en belles lames de couteaux, fragments de haches polies, grattoirs de divers types, pointes de flèches à ailerons, en forme d'amande et à tranchant transversal. Dans certaines stations, notamment dans la station très-riche et très-intéressante de Steenbrugge, M. Gillès de Pélichy a trouvé de ces pointes minuscules, finement travaillées, dont on n'a pu encore avec certitude déterminer l'usage.

Les instruments sont généralement de petite dimension; la matière première était rare et les ateliers préhistoriques étaient relativement éloignés de notre territoire ; ils ressemblent à l'outillage recueilli à Mendonck par M. van Overloop et aux trouvailles préhistoriques du pays de Waes, qu'on peut étudier au Musée de St-Nicolas.

Les néolithiques de la Flandre ont parfois confectionné leurs instruments avec les cailloux roulés, ramassés sur le sol; on reconnaît aussi très-souvent le silex de Spiennes et le silex noir d'Obourg (1).

Que savons-nous de ces populations ?

Il serait prématuré de formuler un jugement définitif sur leurs caractères ethniques et sur leurs migrations.

Quelques différences observées dans l'outillage, la poterie ou l'aménagement des cabanes et des foyers ne présentent pas une base suffisante pour en déduire l'existence de civilisations distinctes. Les instruments grossiers et l'outillage finement retouché se rencontrent souvent dans une même station (2) : qui peut dire qu'ils dérivent d'une différence de race ou d'origine ?

---

(1) Ch. Gillès de Pélichy. *Les stations préhistoriques de la Flandre occidentale. Congrès de Gand*, seconde partie, p. 28. Gand 1897.

(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, Tome XIII, p. 249. Bruxelles, 1895.

D'autres éléments font également défaut; les recherches n'ont pas encore amené la découverte de sépultures de l'âge de la pierre polie.

Tout ce qu'on peut faire, c'est rattacher cette race primitive à la race de Mendonck ([1]), à la race brachycéphale, que n'ont pu altérer les invasions des races blondes et qui a persisté jusqu'à nos jours. M. Gillès de Pélichy a même signalé la station néolithique de *Ter Heest* ([2]) (Clercken) où vit encore dans de petites cabanes en terre glaise, une tribu qui paraît avoir le mieux conservé tous les caractères de la race néolithique. Seulement à l'heure actuelle elle s'altère rapidement; elle est déjà fortement mélangée d'éléments germaniques; sur 52 enfants de *Ter Heest* il n'y a plus que 11 enfants qui ont les yeux noirs de la vieille race, de la colonie primitive de ce hameau; il y a 32 enfants qui ont les cheveux blonds de la race germanique, laquelle par infiltrations successives est devenue prépondérante à *Ter Heest*.

III.

Le Néolithique des Alluvions.

La tourbe s'est formée à l'époque néolithique ([3]); la formation a pris fin vers l'époque Romaine et l'extraction de la tourbe a fréquemment amené la découverte de vestiges Belgo-Romains. Il arrive qu'on ramasse des instruments en silex sur la plage; ils proviennent de cette couche. Les découvertes sont cependant fort rares; nous

---

([1]) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Tome XV, p. 267. Bruxelles 1897.

([2]) *Congrès de Gand*, seconde partie, p. 31. Gand 1897.

([3]) A. Rutot. *Études des modifications du sol des Flandres depuis que l'homme a pu y établir sa demeure. Congrès de Gand*, seconde partie, p. 5. Gand 1897.

ne croyons pas que des instruments en silex aient apparu dans les travaux du canal maritime, qui ont fourni des poteries de l'âge du fer et révélé l'existence d'établissements Belgo-Romains ([1]). Nous n'avons pas entendu parler de silex à propos des tourbières que nous avons visitées. Le musée ethnographique de Bruxelles possède une superbe hache polie, trouvée à Lampernisse; il se peut qu'elle provienne d'une tourbière; nous pouvons certifier qu'elle a été recueillie avec des antiquités de diverses époques, sur l'emplacement d'une ferme aujourd'hui disparue.

Dans tous les pays de l'Europe, les peuplades néolithiques ont érigé des palafittes; on avait déjà observé quelques traces de ces habitations palustres en Belgique ([2]); en 1899 nous avons découvert les premiers vestiges importants de constructions lacustres, dans la Flandre occidentale, dans l'estuaire d'un ruisseau qui se jette dans la vieille Mandel, à Denterghem. Nous ne pouvons établir avec certitude à quel âge remonte la station palustre de Denterghem; mais c'est un fait que la couche archéologique recouverte par les alluvions du ruisseau, nous a fourni un outillage franchement Robenhausien. Parmi des déchets de taille, des rognons, des blocs de matière première et des nuclei, nous avons recueilli des lames, des grattoirs discoïdes, des pointes de flèches en forme d'amande, des percuteurs, de petits tranchets et des fragments de hache polie. A cause de la valeur de la matière première, importée de Spiennes ou d'Obourg ou de provenance inconnue, les instruments sont généralement de petite dimension.

([1]) *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1900. Tome XI, p. 20. Bruxelles 1900.

([2]) A. DE LOË, *Quelques renseignements sur la provenance des objets lacustres acquis récemment par le Musée royal d'Antiquités*, p. 3. Bruxelles 1891.

Les instruments en corne et en os présentent une ressemblance frappante avec l'outillage amené au jour dans les stations lacustres de la Suisse. Signalons un morceau de bois de cerf, percé d'un trou rond pour passer un manche de bois, des manches d'outils en bois de cerf, une belle portion de ramure, ayant servi de pioche; des côtes de bœuf, employées comme lissoirs; un poinçon fait d'un cubitus de cheval; une dent canine percée d'un trou de suspension, au sommet de la racine.

Les tessons de vases sont très-grossiers et n'ont subi qu'une cuisson incomplète; beaucoup d'os longs d'animaux ont été brisés intentionnellement, pour en extraire la moëlle. Dans l'outillage nous remarquons encore des fragments de polissoirs et des débris de meules dormantes en grès tertiaire.

Dans une autre station, à Roulers, nous n'avons pu recueillir que quelques pilotis, quelques os d'animaux et certaines parties d'un squelette humain, celui-ci offrant tous les caractères de la race qui peuplait notre sol à l'âge de la pierre polie [1].

IV.

Les premiers âges métalliques.

Une hache à rebords en bronze a été trouvée autrefois à Bruges et mentionnée par le chanoine de Bast [2].

De notre côté nous avons recueilli à Denterghem quel-

---

[1] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Tome XIX, p. XXVI. Bruxelles 1900.

[2] C. J. Comhaire, *Les premiers âges du Métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut. Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.* Tome XIII, p. 102. — J. de Bast, *Recueil d'Antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre proprement dite,* p. 152. Gand 1804.

ques objets en bronze, qui affectent le type des bronzes lacustres [1], notamment quelques ornements en spirale, une pendeloque en forme de croissant, deux épingles à tête plate et un beau bracelet plein et ouvert.

Le premier âge du fer est également représenté à Denterghem par des poteries et des vestiges de l'industrie du fer.

La couche archéologique de la station a livré le minerai, la limonite, des scories et culots de fusion en un morceau de grand moule en terre.

La poterie encore grossière affecte déjà une certaine ornementation, résultant de coups d'ongles et d'empreintes de doigts ; elle est semblable à la poterie des tombelles campinoises du premier âge du fer ; puis elle se perfectionne ; la terre devient plus fine, les formes sont plus élégantes ; elle est plus ornementée et ressemble aux fragments de vases anté-romains, exhumés dans les travaux du canal maritime de Bruges.

J. CLAERHOUT.

---

(1) *Annuaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles,* 1901, p. 35, Bruxelles 1901.

LES FRANCS A DENTERGHEM

—

La première palafitte de la Belgique a été découverte à Denterghem en 1899 [1]. Elle renferme des vestiges de toutes les époques successives, depuis l'âge de la pierre polie, jusqu'au Moyen-âge. Nous y avons recueilli un outillage Robenhausien, des objets en bronze, caractéristiques de l'âge du bronze, l'industrie du premier âge du fer avec la poterie des Morins, de nombreux tessons de vases de l'époque Belgo-Romaine avec un grand bronze de Trajan et une lampe romaine, et même jusqu'à des poteries du XIVe et du XVe siècles.

Nous y avons ramassé aussi quelques fragments de poterie franque ; cela nous amène à écrire une notice sur les Francs à Denterghem, sur les ancêtres des Flamands, qui ont peuplé nos contrées à la chute de l'empire romain.

---

(1) *Société d'Archéologie de Bruxelles. Annuaire 1900.* Bruxelles 1900, p. 35. — *Annuaire 1901.* Bruxelles 1901, p. 35.

Nous n'avons plus à élucider la question de l'origine des Francs : elle a été lumineusement exposée par Kurth [1] et par Bremer [2]. Il n'est pas nécessaire non plus d'insister sur l'occupation de la Belgique et sur la conquête de la Gaule par les Francs ; on peut en poursuivre toutes les péripéties dans la magnifique histoire de *Clovis* publiée par notre grand historien.

Cette modeste notice a pour but de recueillir quelques souvenirs des Francs, de décrire un établissement franc, que les Allemands désignent sous le nom si bien choisi de *Ansiedelung*.

I.

Le premier souvenir, c'est le vocable même de *Denterghem;* ce nom nous retrace en raccourci un épisode de l'expansion des Francs sur notre territoire.

Le nom de la colonie franque est combiné avec la désinence *heim*. Certains auteurs ont regardé cette désinence comme caractéristique des colonies franques ; la désinence *tun* signalerait une colonie anglo-frisonne, et la désinence *weiler*, *villers*, une tribu d'Alemannes [3].

---

[1] G. Kurth, *Clovis*. Tours 1896.

[2] Otto Bremer, *Ethnographie der Germanischen Stämme*. Strassburg 1900. Ce bel ouvrage, qu'on peut se procurer à part, a paru dans la seconde édition de H. Paul, *Grundriss der Germanischen Philologie*.

[3] W. Arnold, *Ansiedelungen und Wanderungen Deutscher Stämme*. Marburg 1881, *passim*.

On ne peut ériger ces répartitions en principes. On rencontre des noms de villages avec la désinence *heim* chez les Saxons et chez les Alemannes [1]. La vérité est que les Francs ont particulièrement affectionné ce radical et qu'ils l'ont semé à profusion sur tout leur itinéraire. La plupart des *heims* du pays flamand nous transmettent le souvenir d'établissements francs. Bremer en convient quand il affirme avec Kurth que les nombreux noms en *heim* sont une preuve de la densité de la colonisation franque. La population primitive a pris la fuite selon lui ou elle a été pour ainsi dire exterminée [2]. Nous sommes tenté de l'admettre, puisque la station palustre de Denterghem ne semble pas avoir été occupée pendant la période franque.

Le nom de Denterghem paraît irréductible à première vue, mais nous croyons qu'une forme plus ancienne nous révèle son origine.

Nous trouvons dans le Cartulaire d'Eename, édité par M. Piot, un acte sans date, par lequel Siger Brun donne à l'abbaye d'Eename, une terre sise à Flobecque et fait un échange avec le dit monastère. L'acte est signé entre autres par un nommé Walterus de *Dentlegem* [3].

Nous n'avons aucune raison de soupçonner que les scribes du cartulaire aient mal copié l'acte original ou que M. Piot nous ait transmis une leçon défectueuse.

Cette forme a un sens et pour ce motif nous admettons qu'elle est plus ancienne, d'autant plus que la permutation de *l* en *r* n'a rien qui doive nous étonner. Bien qu'elle ne soit pas conforme aux lois phonétiques qui régissent les

---

(1) A. Schiber, *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, in Elsass und Lothringen*, p. 11 et suiv.

(2) Otto Bremer, *opus citat.* p. 153.

(3) Charles Piot, *Cartulaire de l'Abbaye d'Eename*. Bruges 1881, p. 356.

liquides germaniques, M. Noreen, l'éminent linguiste, ne néglige pas de la signaler dans certains suffixes et dans certains radicaux ([1]). M. Debo a aussi noté cette permutation ([2]). Il en fournit plusieurs exemples qui nous autorisent à considérer la permutation de *l* en *r*, dans le nom de *Dentlegem* comme très-rationnelle.

De même que *l* permute avec *r* dans les suffixes de *vlegel*, *vleger*, *sleutel*, *sleuter*, *vendel*, *vender*, cette liquide a pu par le même phénomène se perdre dans *Dentel*, devenu *Denter*, dans la forme actuelle et incompréhensible de cet antique nom de village.

L'analogie avec une multitude de noms propres, mieux conservés et plus rapprochés de leur origine, nous permet d'étendre le nom de *Dentelgem* et de le présenter sous la forme plus entière de *Dentelingheim*, *Dentelingenheim*.

Dentelingenheim est la portion du territoire franc échue aux desendants de *Dentilo*.

Dentilo se compose du nom propre germanique *Dando* et du suffixe diminutif *ilo*.

Le suffixe indogermanique $\underset{\circ}{l}$lo se présente dans les idiomes germaniques, dans les noms communs sous les formes de *ula*, *ela*, *ila* et par conséquent dans les noms propres sous les formes de *ulo*, *elo* et *ilo* ([3]) ; notre déduction est juste, parce que Förstemann ([4]) nous signale *Tantulo*, comme dérivé du nom propre *Dando ;* nous pouvons, par le même procédé, en faire dériver le nom de *Dentilo*, par la modification usuelle de la voyale *a* en *e*

([1]) Adolf Noreen, *Abriss der Urgermanischen Lautlehre*. Strassburg 1894, p. 196.

([2]) De Bo, *Westvlaamsch Idioticon*. Brugge 1873, p. 599.

([3]) Karl Brugmann, *Grundriss der Vergleichenden Grammatik der Indogermanischen Sprachen*. Strassburg 1889. Tome II, p. 196.

([4]) Ernst Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch. Erster Band. Personennamen*. Nordhausen 1856, p. 332.

et une forme apparentée du suffixe *ulo*, notamment la forme *ilo;* Brugmann explique par la même formation les diminutifs *Wolfilo*, *Gundilo* et *Bodilo* à coté de *Bodulo*.

Ce suffixe de diminution est encore étendu par d'autres suffixes de diminution ; c'est ainsi que *Chindili*, petit enfant devient *Chindilin ;* cette même formation s'observe encore dans les noms propres. Förstemann cite le nom propre *Dantlin*, qui dérive de *Dando*, par un double élément de diminution et qui est une forme analogue au nom commun *Chindilin ;* cette dérivation nous fournit l'explication du nom de ce duché franc, *Dentelini*, dont les historiens recherchent en vain la situation dans les royaumes Mérovingiens ([1]). C'est le même nom que le *Dantlin* de Förstemann.

Notre *Dentilo* n'a qu'un suffixe ; la forme à peu près identique, *Dentelini* de *Dentelino* n'en diffère que par le second suffixe et dérive légitimement du nom de *Dando*, comme le *Dantlin* de Förstemann, qui n'aurait pas manqué de citer *Dentlegem* et le *Ducatus Dentelini* et de les rapporter à *Dando*, s'il avait connu ces noms.

Ce nom de village constitue comme tant d'autres un document historique pour l'époque franque.

Les historiens belges croient reconnaître dans ces antiques vocables les noms des guerriers que le roi Clodion a amenés sur notre territoire. « Maints villages flamands ont retenu à travers les siècles, à peine altéré par le suffixe *inghem*, le nom du guerrier qui y a jadis établi le siège de sa famille ([2]) ». Meitzen estime avec plus de raison que chaque lot du territoire à repartir est échu

([1]) L. Vanderkindere, *Introduction à l'Histoire des Institutions de la Belgique au Moyen-Age*. Bruxelles 1890, p. 139.

([2]) H. Pirenne, *Histoire de Belgique*. Bruxelles 1900, p. 11.

dès l'origine à une famille, aux parents d'une même lignée (1).

Le suffixe *heim* a été attaché, non pas au nom d'un guerrier franc, mais à un nom patronymique, non pas au nom de *Dentilo*, l'auteur de la souche, mais au nom des *Dentilingen*, les membres de cette souche qui ont été les premiers colons francs de cette terre qui leur était échue en partage.

Comment l'ont-ils colonisée ?

Ils l'ont occupée d'après le mode que les Allemands désignent sous le nom de *hofsystem*, le système des exploitations isolées.

Par leurs traditions les Germains étaient enclins au mode connu sous le nom de *dorfsystem*.

D'après ce système les fermes étaient réunies en groupe irrégulier et toutes les terres cultivées du même village étaient distribuées en un certain nombre de *gewanne* (2).

Chaque paysan obtenait une bande uniforme dans chaque *gewann*, de telle sorte que les terres de chaque cultivateur étaient constituées d'un certain nombre de bandes, situées dans les différentes sections ou *gewanne* et mesurées au pas (3) ou au cordeau.

L'assolement était triennal et le partage des bandes se renouvelait au sort tous les trois ans.

On appelait marches des villages les bois, les pâturages et les terrains vagues et ces marches étaient à l'usage de tous les membres de la communauté.

---

(1) August Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*. Berlin 1895, Tome I, p. 545. Cet ouvrage capital est beaucoup critiqué parce qu'il n'est pas toujours à la hauteur des derniers résultats de la science; mais tous ceux qui le critiquent y puisent néanmoins les renseignements les plus précieux.

(2) A. Meitzen, *op. citat.* T. I, p. 168 et suiv.

(3) A. Meitzen, Tome I, p. 171.

Ce système n'a pas trouvé son application en Flandre.

La colonisation germanique a rencontré ici un territoire occupé auparavant par les Celtes et elle a laissé subsister le système des exploitations isolées : les mêmes terres mises en culture par le même cultivateur et la ferme du paysan sise au milieu du bloc, qu'il arrose de ses sueurs (¹).

Le *hofsystem* n'exclut pas la marche (²). Le nom germanique subsiste encore dans quelques noms de villages et la marche a survécu dans certaines bruyères et pâtures communes. Peu d'auteurs ont signalé cette intéressante survivance franque, qui a été si longuement et si minutieusement étudiée, à d'autres points de vue, dans les *Annales* de notre Société.

Les exploitations celtiques ont donc persisté en Flandre ; à Denterghem et ailleurs on peut observer certaines habitations rustiques, entourées d'un fossé, d'après un autre usage, emprunté aux Celtes (³).

II.

Le congrès archéologique de Gand, sur la proposition de M. Hulin, a jadis émis le vœu suivant :

Il est à souhaiter que les membres des sociétés fédérées entreprennent la description systématique des types traditionnels des habitations rurales, cours et bâtiments agricoles de leurs régions respectives (⁴).

(¹) A. Meitzen, *op. citat.* Tome III, p. 239. Meitzen a étudié en détail la situation des fermes et le cadastre de Meyghem (Flandre Orientale). Il retrouve dans ce village la reproduction fidèle des antiques coutumes agraires des Celtes de l'Irlande.

(²) L. Vanderkindere, *op. citat.*, p. 200.

(³) A. Meitzen, *ibidem*, p. 240.

(⁴) *Annales de la Fédération Archéologique et Historique de Belgique. Congrès de Gand (2-5 Août 1896).* Gand 1897. Première partie, p. 219.

Les Allemands se sont beaucoup occupés de ces recherches. En Belgique elles n'ont pas encore attiré l'attention des archéologues.

Rien n'est stable comme l'aménagement des habitations rurales, comme l'arrangement des bâtiments de la ferme. Quelques rares documents, quelques urnes funéraires en forme d'habitation, nous révèlent la disposition de l'habitation primitive des Germains. Le type de ces habitations a persisté à travers les siècles; la description de ces habitations offre par conséquent un grand intérêt archéologique et nous fournit, comme les vestiges du passé qu'on arrache au sol, quelques traits de l'histoire de la civilisation.

De plus on a relevé des types constants, qui appartiennent à certaines peuplades germaniques; on peut donc attribuer à ces types et à leur aire de dispersion à travers les contrées germaniques une haute valeur ethnologique (¹).

Nous avons pu étudier sur place les trois types de bâtiments agricoles, qui nous intéressent le plus, qui nous touchent de plus près.

Le type de la ferme franque arrange les bâtiments agricoles en forme carrée, de façon que l'ensemble des édifices, la maison, les granges, les écuries et les étables entourent une cour intérieure et fermée; on y a accès par une porte élevée, qui constitue le plus souvent un bâtiment spécial; à côté s'ouvre une petite porte pour les piétons. Cette forme stéréotypée se répète dans les

---

(¹) *Ibidem*, p. 286. — *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome XIII, p. 47 : « M. Dupont attire l'attention des membres de la société sur les différences existant dans la disposition des maisons et les modes de cultures dans diverses parties du pays. Des observations curieuses ont été faites sur ces points, et elles tendraient à permettre de reconnaître des différences d'origine dans les populations d'une contrée... »

pays Rhenans, peuplés par les Francs ; elle s'observe jusqu'en Autriche et en Bohême, où l'histoire nous renseigne des colonies franques.

Tous les auteurs sont d'accord pour reconnaître ce type et pour l'attribuer invariablement au peuple franc (1).

Le type de la ferme saxonne est intéressant à observer dans la Saxe de Charlemagne. Il est tout à fait spécial et peut être regardé comme caractéristique des peuples d'origine saxonne. Il réunit toutes les dépendances de la ferme sous le même toit, dans une même construction oblongue. Représentez-vous le pignon de cet unique bâtiment : la porte d'entrée est au milieu et assez large pour laisser entrer le chariot chargé de blé. Entrons et nous sommes sur l'aire en terre battue, appelée *diele*, où s'accomplissent les travaux de la ferme et se célèbrent les fêtes de la famille; elle s'étend jusqu'aux appartements, occupés par la famille du fermier ; l'aire forme la nef du milieu ; la grange d'un côté, l'écurie et l'étable de l'autre côté sont les nefs latérales, qui s'arrêtent aussi aux chambres habitées par les domestiques et les membres de la famille. A l'extrémité de l'aire, devant les chambres, se trouve le foyer. Quand la fermière est assise à son foyer elle peut filer, préparer les aliments, surveiller la laiterie et les travaux des domestiques et avoir l'œil sur les animaux de la ferme, comme dans les halles des vieux Germains (2).

Jamais nous n'avons rencontré le type saxon en Flandre.

Le type de la ferme frisonne est plus compliqué. Il est difficile de l'esquisser d'après les auteurs allemands qui ont étudié avant tout les fermes de la Frise orientale et de

---

(1) Rudolf Henning. *Das Deutsche Haus*, Strassburg 1882, p. 20. — Meitzen, *op. citat.* Tome 3, p. 212.

(2) R. Henning, *op. cit.* p. 26. — A. Meitzen, *op. cit.* Tome 3, p. 294. — *Biekorf*, Tome X, p. 23.

la Frise septentrionale. La plupart des auteurs font dériver le type frison du type saxon, dont il semble être une modification.

Voici le type de la Frise neerlandaise que M. J. Winkler nous a décrit et que nous avons eu l'occasion d'observer. La ferme frisonne comprend trois parties, trois corps de bâtiments qui se tiennent et se suivent en ligne droite. On a d'abord la première partie, la maison antérieure *(foarhûs)* ; elle contient le principal appartement de la maison, le salon, dirons-nous, dont les portes ne s'ouvrent que dans les circonstances solennelles ; la cave est au-dessous de cet appartement. Le toit de cette partie est plus élevé que le toit de la partie du milieu *(milhûs)*, où habite la famille du fermier avec les domestiques de la ferme. A côté de la maison du milieu s'élève la troisième partie, un bâtiment carré, beaucoup plus large que les deux autres *(buthûs)* ; il est surmonté d'un toit en forme de pyramide, qui abrite la laiterie, la grange, l'aire et les étables.

Dans la Flandre maritime, ces trois corps de bâtiments ne sont pas réunis. La maison du fermier nous représente la maison antérieure et la maison du milieu, plus basse, de la ferme frisonne. La grange appelée ***bergschuur***, qui chez nous est séparée de l'habitation du fermier, présente par son toit en forme de pyramide, son aire et ses étables, une ressemblance frappante avec la grange de la ferme frisonne, qui en Neerlande est attenante à l'habitation du fermier.

Dans la Frise orientale le type frison est une simple modification du type saxon (¹).

Dans la Frise septentrionale on remarque *l'Eyderstädter Heuberg* qui se voit aussi dans la Frise neerlandaise, mais qui n'y est pas traditionnel. La ferme est un immense

(¹) R. Henning, *op. citat.* p. 40 — A. Meitzen, *op. citat.* Tome 3, p. 311, — Otto Lasius. *Das Friesische Bauernhaus.* Strassburg 1885.

bâtiment carré. Au milieu de ce carré est réservé un autre espace carré, en charpente, qui sert de grange. Autour du carré intérieur sont distribuées la maison, l'aire, l'étable et l'écurie. L'habitation forme la façade de ce bâtiment unique ; l'écurie occupe le coté opposé à cette façade ; l'aire et l'étable sont disposées à droite et à gauche. Un toit très-élancé en forme de pyramide s'élève sur les murs en briques du carré extérieur (1).

Ce type frison ressemble aussi à la grange de la Flandre maritime, qui cependant ne contient pas l'habitation du fermier.

Deux civilisations ont marqué leur empreinte sur les fermes de la Flandre maritime : elles sont friso-franques comme la population.

*
* *

La forme de la ferme salienne du 5e siécle a persisté en Flandre jusqu'à nos jours (2).

Pour en juger avec exactitude, mettons hors de question certaines fermes d'origine féodale et distinguons les petites exploitations agricoles des fermes d'importance moyenne.

Dans les petites fermes franques l'étable est adjacente à la maison et la grange forme un bâtiment séparé (3); on peut observer cet arrangement à Denterghem et dans presque tous les villages de la Flandre occidentale.

Passons aux exploitations plus importantes dont les bâtiments affectent le type de la ferme franque.

Dans nombre de villages du centre de notre province, la disposition des bâtiments agricoles s'écarte quelque peu du type parfait et pleinement caractéristique. A l'entrée on

---

(1) R. Henning, *op. citat.* p. 45.

(2) H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, Bruxelles 1900, p. 24.

(3) A. Meitzen, *op. citat.* Tome 3, p. 213.

aperçoit en face, au fond d'un verger, l'habitation du fermier; plus rapprochée à droite se trouve la grange; vis-à-vis de la grange, à gauche, sont l'étable et l'écurie; les différents bâtiments ne se touchent pas et ne forment pas une cour fermée; cet arrangement peut varier de plusieurs façons. On l'observe notamment à Denterghem.

Quand on parcourt le centre et le nord de la province, il n'est pas rare cependant de rencontrer une ferme disposée comme la ferme typique des contrées franques. Il existe de belles fermes franques à Clemskerke et à Heyst.

Mais on remarque les plus belles fermes du type parfait aux environs de Courtrai, dans les villages situés entre la Lys et l'Escaut, dans la région de Menin, de Warneton, d'Ypres et de Poperinghe.

Dans certains villages, comme à Dranoutre, on se sent vivement impressionné par l'intuition saisissante du passé; on aperçoit la véritable ferme franque avec les antiques murs en torchis des ancêtres saliens.

Une conclusion qui se dégage de ce fait, c'est que la colonisation franque a été plus dense sur les rives de l'Escaut et de la Lys que dans les endroits éloignés de ces cours d'eau; les fermes franques nous permettent de jalonner la route suivie de préférence par les essaims du peuple conquérant.

Bremer (1) conteste la valeur ethnologique du style des bâtiments agricoles. Il se base sur ce fait que les Tenctères et les Usipètes ont occupé les bâtiments des Ménapiens et il affirme que des types empruntés ne peuvent servir à caractériser les peuples germaniques et à délimiter les territoires qu'ils ont occupés.

Bremer ne sait pas plus que nous quelle est l'origine des différents styles employés par les peuples germaniques;

---

(1) O. Bremer, *op. citat.*, p. 40.

cependant quand on voit les mêmes races garder fidèlement, pendant des siècles, les mêmes traditions et bâtir leurs habitations suivant les mêmes types, on peut considérer ces types comme faisant en quelque sorte partie du patrimoine de ces races; ces types peuvent alors fournir un indice pour distinguer l'origine d'un peuple. Nous avouons qu'on ne peut rien déduire de l'absence d'un type ; mais sa présence parfois établit une présomption en faveur d'une race déterminée.

III.

Les noms des cours d'eau sont les plus antiques matériaux toponymiques. M. Kurth (1) le constate avec raison et en Belgique, ces dénominations, si difficiles à interpréter, ont le plus souvent une origine préromaine. Elles perpétuent le souvenir des anciens Celtes que le voisinage de l'eau a attirés sur le bord des fleuves, quand ils n'ont pas érigé leurs palafittes sur l'eau même, comme nous l'avons déjà observé à Denterghem et à Roulers (2).

Toutefois il faut se garder de généraliser ce principe ; attendons, pour formuler notre jugement définitif, que la science toponymique nous ait révélé la signification de ces intéressants vocables.

On rencontre en Allemagne une quantité de noms celtiques ; les Germains ont apporté à leur tour en Belgique leur contingent de noms germaniques.

Parmi les noms anciens que M. Kurth nous cite comme témoins de la nationalité celtique, nous trouvons le nom de la ***Mandel*** (3).

---

(1) G. Kurth, *La Frontière Linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*. Bruxelles 1896, Tome I, p. 434.

(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Tome XIX (1900-1901), p. 26.

(3) G. Kurth, *ibidem*, p. 453.

Un bras de cette petite rivière, appelé la *vieille Mandel*, passe à Denterghem, à peu de distance de la palafitte ; les Celtes, qui l'ont habitée, ont-ils donné son nom à ce cours d'eau ? Nous ne le croyons pas : le nom date plutôt de l'époque franque et il est purement germanique.

Parmi les Francs nous distinguons outre les Saliens et les Ripuaires, les Cattes qui ont peuplé la Hesse.

Arnold (1) qui a spécialement étudié la toponymie de la Hesse, se sert précisément du nom de *Mandel* pour fixer les étapes de la migration des Cattes dans la Hesse et vers le midi de cette région ; ce nom peut déposer pour nous avec la même autorité en faveur des Saliens, qui l'auront amené de leur pays d'origine.

Que signifie le nom de cet affluent de la Lys ?

C'est le *ruisseau des sapins ;* en effet cette dénomination dérive de l'ancien haut-allemand *mandal*, variante *mandar*, qui signifie *sapin* et peut se comparer avec le vieux nordique *mandeltrê, pin*.

En Allemagne une *Mandelbeck* coule aux environs de Gœttingue ; puis un ruisseau du même nom se retrouve avec la variante *Manderbach* près de Dillenburg dans le Nassau.

Dans le nom flamand nous observons précisément la même permutation de *l* en *r* que dans le vocable allemand ; nous prononçons *Mandel* ; à Iseghem et à Rumbeke la rivière s'appelle dans le langage populaire *de Mandere*, d'accord avec la première forme connue, *Mandra*, qui date du 9e siècle (2). Cette analogie est frappante et fournit une nouvelle preuve de l'idendité du nom flamand et du nom allemand ainsi que de leur origine franque.

La *Mandel* traverse chez nous des régions parsemées de sapinières ; les huttes, élevées à Denterghem, sur le

(1) W. Arnold, *op. laudat.*, p. 122.

(2) G. Kurth, *La Frontière Linguist.* Tome I, p. 453.

plancher en bois de chêne de la palafitte, étaient construites en bois de sapin ; en effet des tronçons de poutres en sapin gisaient au milieu des antiquités recueillies dans la couche archéologique de la station palustre.

Les noms des grands cours d'eau sont bien antérieurs à l'invasion germanique ; mais l'onomastique franque se réflète dans les noms des ruisseaux.

Quelques villages ont emprunté leur nom aux ruisseaux, sur les bords desquels les colons francs se sont établis et le nom primitif du cours d'eau a persisté dans le nom de ces villages. Dans la Flandre occidentale tous les noms de villages en *beke* dénotent une origine germanique et se retrouvent identiquement dans les régions franques de l'Allemagne avec une étymologie purement germanique (¹).

Citons un exemple.

Il y a plusieurs villages dans les régions franques de l'Allemagne, qui portent le nom de *Rimbach;* il serait fastidieux de les énumérer ; l'étymologie de ce vocable est claire ; des formes très-anciennes et très-authentiques, mentionnées par Förstemann, (*Hrindpach*, *Rindpach*, etc.) nous permettent de rattacher ce nom à l'ancien haut-allemand *hrind*, qui signifie, bête à cornes. *Rimbach* (²) est donc le *ruisseau du bœuf*, dans lequel le bétail du village franc venait s'abreuver.

Il y a aussi plus d'un village en Allemagne, qui s'appelle *Rumbach* ou *Rumbecke;* les Allemands ne semblent pas en connaître l'étymologie ; l'explication de ce vocable devient facile quand on songe que nous possédons en bas-allemand

(¹) Consultez : Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch. Zweiter Band. Ortsnamen*, Nordhausen 1859 sub v° Bach ; Arnold, *op. citat.*, la table alphabétique ; H. Jellinghaus, *Die Westfälischen Ortsnamen*, Kiel 1896, p. 138 ; *Biekorf*, Tome IX, p. 22 ; pour le nom d'Harlebeke : *Annales de la Société d'Émulation*, 6ᵉ série, Tome I, p. 21 et *Biekorf*, Tome V, p. 284.

(²) Förstemann, *op. cit.* p. 770 ; V. Arnold, *op. citat.* p. 316.

le même mot *rind* qui a donné *Rimbach*, sous la forme de *rund;* ce mot, par une dérivation identique, a donné naissance au nom du village de *Rumbeck* en Westphalie et au nom de *Rumbeke* en Flandre occidentale.

Notre interprétation est confirmée par un texte de 1143 (1), où le nom de notre village apparaît sous la forme de *Runbeeche*, plus rapprochée de l'origine que nous attribuons à ce vocable.

IV.

C'est un principe, en ethnographie, que les frontières linguistiques coïncident avec les limites du territoire occupé par une race donnée (2). Denterghem se trouve sur la limite qui sépare le dialecte West-flamand du dialecte de la Flandre orientale. Cette limite n'est pas une frontière naturelle : motif de plus pour attribuer à cette frontière linguistique une valeur ethnologique.

Dans l'état actuel de la science, on considère la population de la Flandre occidentale comme friso-franque ; les dialectes de la Flandre orientale et du Brabant sont régardés comme purement francs, . comme bas-francs occidentaux, par opposition au dialecte bas-franc oriental du Limbourg (3).

Nous disons : dans l'état actuel de la science ; en effet les dialectes n'ont pas encore été suffisamment analysés

---

(1) F. H. D'Hoop, *Recueil des chartes du Prieuré de St-Bertin à Poperinghe*, Bruges 1870. Voyez l'acte de 1143 par lequel Simon, évêque de Tournai, donne l'autel de *Rumbeke* au prieuré de St-Bertin. — *Biekorf*, Tome VIII, p. 280.

(2) O. Bremer, *op. citat.* p. 18.

(3) Voyez la carte publiée dans Jan te Winkel, *Geschichte der Niederländischen Sprache*, 2de édition. Strassburg 1898.

pour fournir une base à des conclusions scientifiques d'une certitude à toute épreuve (1).

Denterghem est le premier village purement franc au-delà de la frontière linguistique ; on n'y parle plus le dialecte West-flamand, régardé comme friso-franc, grâce surtout aux investigations de M. J. Winkler (2).

***

Dans quelle proportion la population de Denterghem est-elle d'origine franque ?

Nous avons fait une petite enquête à ce sujet ; sur une population scolaire de 73 enfants nous avons rencontré 43 enfants aux cheveux blonds, blancs ou roux et 30 enfants aux cheveux noirs ou foncés; 42 enfants avaient les yeux bleus ou gris ; les autres avaient des yeux noirs ou marrons.

Les blonds aux yeux clairs relèvent du type dolichocéphale, qui prédomine chez les Flamands et auquel on peut attribuer une origine germanique.

Les autres appartiennent au type brachycéphale, qui apparaît chez nous à l'époque néolithique et qui n'a pas été sensiblement altéré par les Celtes blonds qui se sont fusionnés avec les populations préhistoriques (3).

C'est à cette dernière race qu'appartenaient les habitants de la palafitte ; à cette race appartenait aussi l'homme préhistorique de Roulers, dont nous avons découvert les ossements dans une station palustre, à une profondeur de dix centimètres, sous le lit de la Mandel. Voici la

---

(1) Ph. Colinet, *Leuvensche Bijdragen*. Anvers 1896. Tome I, p. VI.

(2) Johan Winkler, *Oud Nederland*. 's Gravenhage 1888.

(3) Consultez : E. Houzé, *Communication sur les types ethniques de la Belgique*. *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Bruxelles 1898. Tome XVI, p. 78.

conclusion de l'examen auquel ils ont été soumis à la *Société d'Anthropologie* de Bruxelles :

« Quoique le squelette de Roulers soit incomplet, quoique le crâne soit reduit à la calotte, les caractères morphologiques et les quelques mesures qui ont pu être prises sont suffisants pour permettre de faire le diagnostic ethnique.

« La saillie du front, surtout au niveau des bosses, la forme arrondie de l'occipital, la forme pentagonale de la norma postérieure, l'hypsicéphalie et l'indice céphalique apparentent l'homme lacustre de Roulers aux brachycéphales de Furfooz, d'Hastière, de Sandron, d'Obourg, qui tous relèvent du type de Grenelle. Dans les temps modernes, c'est dans la série de Saaftingen que nous le retrouvons presque pur.

« Nous avons signalé sa présence, en proportions diverses, dans les Flandres. La découverte de silex néolithiques abondants dans la région de Mendonck et l'étude anthropologique complète que nous avons faite de ce village, ont démontré qu'à l'âge de la pierre polie les brachycéphales étaient aussi bien Scaldicoles que Mosacoles.

« L' homme lacustre de la Mandel appartient donc à la race brachycéphale, dont les tribus nombreuses étaient répandues sur tout le territoire habitable de la Belgique néolithique. Cette race a résisté malgré les invasions répétées des dolichocéphales blonds et même dans la région basse des Flandres, son influence ethnique se traduit encore actuellement par 36.75 °/₀ de cheveux foncés à Roulers et par un indice céphalique du vivant de 80,52 ; à Mendonck ce dernier monte à 81,25 (1) ».

J. Claerhout.

---

(1) E. Houzé, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*. Bruxelles 1900. Tome XIX, p. XXIX.

LES REMANIEMENTS

DE LA

HIÉRARCHIE ÉPISCOPALE

ET LES

SACRES ÉPISCOPAUX

EN BELGIQUE

AU XIXe SIECLE.

Notre travail, comme son titre l'indique, se divise en deux parties. Dans la première, nous rappelons les vicissitudes, que traversa la hiérarchie épiscopale en Belgique, au siècle dernier, et les modifications qu'elle subit de ce chef; nous faisons connaître les prélats appelés à administrer les diocèses nouvellement établis et leurs premiers successeurs. Nous groupons autour de ces faits et de ces personnages. tous les détails propres à les mettre en lumière et à donner de l'intérêt à notre récit. La seconde partie contient la mention détaillée de tous les sacres d'évêques, dont la Belgique fut le théâtre, au cours du même siècle.

PREMIÈRE PARTIE.

Les remaniements de la hiérarchie épiscopale en Belgique au XIXe siècle.

I.

La hiérarchie épiscopale subit de profondes modifications en Belgique dans la première moitié du XIXe siècle. Reprenons les choses d'un peu plus haut et jetons un rapide coup d'œil sur les faits, qui préparèrent ces remaniements.

Une armée de quarante mille soldats français, sous les ordres du général Dumouriez, pénétra en Belgique, en 1792. La défaite des Autrichiens à la bataille de Jemappes, près de Mons, le 6 Novembre de cette même année, fit perdre nos provinces à l'empereur François II et la principauté de Liège à Son Altesse François-Antoine de Méan, avant la fin de 1792. Mais culbutés à leur tour par Clairfayt, dans les plaines de Neerwinden (1), le 18 Mars 1793, les républicains français durent évacuer notre territoire. Le 19, l'archiduc Charles, nommé gouverneur-général, fit son entrée solennelle à Bruxelles.

Le retour des autorités légitimes devait être de bien courte durée. De nouveaux corps d'armées, commandés par Jourdan et Moreau, furent lancés par la Convention sur la Belgique en 1794. La désastreuse bataille de Fleurus (2), gagnée sur les Autrichiens par le général

(1) Petite localité de la province de Liège, à 3 kilomètres de Landen.

(2) Commune de la province de Hainaut, sur la grand' route de Mons à Namur, par Charleroi.

Jourdan, le 26 Juin 1794, fit retomber notre pays au pouvoir de la République. L'occupation française devait durer vingt ans; la Belgique eut à subir toutes les humiliations et toutes les souffrances d'un pays conquis ([1]).

Les Pays-Bas autrichiens, la principauté de Liège et le petit état souverain de l'abbaye de Stavelot-Malmédy furent incorporés au territoire de la République française par décret de la Convention du 9 Vendémiaire an IV (1er Octobre 1795) ([2]). L'article VII de ce décret divisait les pays annexés en neuf départements, correspondant aux neuf provinces actuelles, savoir ceux de la Dyle (Brabant), des Deux-Nèthes (Anvers), de l'Escaut (Flandre orientale), de la Lys (Flandre occidentale), de Jemappes (Hainaut), de Sambre-et-Meuse (Namur), de la Meuse-Inférieure (Limbourg), de l'Ourthe (Liège), des Forêts (Luxembourg).

Au traité, conclu à Campo-Formio, en Frioul, le 26 Vendémiaire an VI (17 Octobre 1797), la maison de Habsbourg-Lorraine, qui avait l'empereur François II pour chef, céda à la France « tous ses droits et titres sur les ci-devant provinces Belgiques », et reçut en dédommagement la ville de Venise et une partie des possessions vénitiennes. Le prince-évêque de Liège ne céda rien des droits souverains, que son Église possédait depuis des siècles; mais cette Église n'en resta pas moins dépouillée à jamais.

Notre annexion à la France fut le signal d'une persécution religieuse, sans précédent dans nos annales. Il a paru, dans ces derniers temps, de nombreux travaux sur cette époque néfaste; nous y renvoyons le lecteur, cette

---

([1]) Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours (1794-1880)*, tom. I, Ixelles-Bruxelles 1883, pp. 2, 3.

([2]) Voyez le texte de ce décret dans Namèche, *Cours d'histoire nationale*, tom. XXIX, Louvain 1892, pp. 180 sv.

lugubre histoire ne rentrant pas dans le cadre de notre étude (1).

A la seconde invasion de la Belgique par les armées françaises, les suffragants de la métropole de Malines (2),

---

(1) Parmi ces travaux, nous signalons de préférence : MATHOT, *De troebele tijd. België onder de Fransche Republiek, 1792-1799*, Antwerpen, De Koninckx, 1889; SEVENS, *Ons vaderland tijdens de fransche overheersching op het einde der XVIIIe eeuw (1792-1802)*, Kortrijk, Beyaert, 1892 ; VAN DEN BERGH, *De fransche overheersching in België van 1792 tot 1815*, Gent, Siffer, 1900 ; DE POTTER, *Vlaanderen onder het fransch bewind, voornamelijk in den « Beloken Tijd », uit verschillige Handschriften en officiëele stukken van die dagen bijeengebracht*, Gent, Van der Poorten, 1880; ID, *Onder het schrikbewind*, Gent, id., 1898 ; SAMYN, *De fransche revolutie in Vlaanderen en in 't bijzonder te Thielt (1792-1802)*, 2de uitg., Brugge, Vandenberghe-Denaux, 1888 ; ALLAEYS, *Het Westland in den Franschen tijd*, Yper, Callewaert-De Meulenaere, 1898 ; VAN BAVEGHEM, *Het Martelaarsboek of heldhaftig gedrag der belgische geestelijkheid ten tijde der fransche omwenteling, op het einde der achttiende eeuw*, 2de uitg., Gent, Vander Schelden, 1875 ; THYS, *De geestelijkheid van Antwerpen in 1798-99*, Antwerpen, Kennes, 1894.

POLLET, *La Belgique sous la domination étrangère depuis Joseph II jusqu'en 1830*, Bruxelles, Goemaere, 1867 ; DELPLACE, S. J., *La Belgique et la révolution française*, Louvain, Istas, 1895 ; DE LANZAC DE LABORIE, *La domination française en Belgique*, 2 vol., Paris, Plon, 1896 ; THYS, *La persécution religieuse en Belgique sous le Directoire exécutif (1798-99)*, Anvers, Kennes, 1898.

Voyez aussi CLAESSENS, op. et tom. cit., pp. 5 sv., et notre travail : *De bekende Pastors van Sint-Gillis te Brugge (1311-1896), met aanteekeningen over kerk en parochie*, Brugge 1890-96, pp. 232 sv., où nous avons raconté en détail ce que la ville de Bruges, et en particulier la paroisse de Saint-Gilles, eurent à souffrir de vexations religieuses de la part des révolutionnaires français.

(2) La métropole de Malines, érigée par la bulle de Paul IV, *Super universi*, du 12 Mai 1559, comptait à l'origine, pour évêchés suffragants, Anvers, Bruges, Gand, Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde, (CLAESSENS, *Quelques éclaircissements sur l'établissement des évêchés dans les Pays-Bas*, Louvain 1859, pp. 61 sv.). Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, l'évêché de Bois-le-Duc n'existait plus depuis longtemps ; il avait été supprimé dans les circonstances suivantes :

En 1645, Joseph de Bergaigne, VIIe évêque de Bois-le-Duc, fut transféré au siège métropolitain de Cambrai. Le diocèse fut dès lors administré, *sede vacante*, par des vicaires capitulaires jusqu'en

sachant le sort qui leur était réservé, prirent le chemin de l'émigration. L'évêque de Bruges, Félix-Guillaume Brenart, se retira en Westphalie, et mourut, le 26 Octobre 1794, au château des princes de Salm-Salm, à Anholt (¹).

1662, date à laquelle le pape Alexandre VII supprima définitivement l'évêché, et le remplaça par un vicariat apostolique, sous la dépendance immédiate du Saint-Siège. On compte, depuis cette époque, dix, d'autres disent onze vicaires apostoliques, dont le dernier fut Antoine Van Alphen, décédé le 1 Mai 1831.

Le 5 Juin de la même année, et en attendant l'exécution de la convention conclue, en 1827, entre le roi Guillaume I et le pape Léon XII, convention qui décrétait le rétablissement de l'évêché de Bois-le-Duc, Grégoire XVI nomma un administrateur apostolique *ad interim*, dans la personne de Henri Den Dubbelden, doyen du district de Helmond, créé, le 14 Janvier 1842, évêque d'Emmaüs *i. p. i.*

Le 4 Mars 1853, Pie IX rétablit la hiérarchie ecclésiastique dans les Pays-Bas, et réérigea, à cette occasion, les évêchés de Bois-le-Duc et de Ruremonde, qui, ensemble avec ceux de Bréda et de Harlem, furent assignés comme suffragants à la métropole d'Utrecht. Mgr Jean Zwysen, évêque de Gerra *i. p. i.*, ancien coadjuteur de Mgr Den Dubbelden († 13 Octobre 1851), et qui lui avait succédé comme administrateur apostolique, fut promu au siège archiépiscopal d'Utrecht, tout en retenant le titre et les fonctions de vicaire apostolique de Bois-le-Duc. Le 13 Mars 1868, après avoir résigné le siège d'Utrecht, il fut, sur sa demande, transféré à celui de Bois-le-Duc, qu'il occupa jusqu'à son décès, survenu le 16 Octobre 1877. (COPPENS, *Nieuwe beschrijving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, tom. I, 's Hertogenbosch 1840, pp. 262 sv., 304 sv. — KERSTEN, *Journal historique et littéraire*, tom. VI, Liège 1839-40, p. 76. — *Revue catholique*, tom. IX, Louvain 1851-52, pp. 502, 503. — *Précis historiques*, tom. XXVI, Bruxelles 1877, p. 763.)

(¹) Mgr Brenart, dont la santé était gravement compromise, partit de sa campagne de Sainte-Croix lez-Bruges, le Dimanche de la Ste-Trinité, 15 Juin 1794, accompagné de son second secrétaire, le chanoine Jean-Baptiste Le Bègue. Il se rendit d'abord à Louvain, pour s'y faire traiter par le médecin Gilbert, passa de là à Ruremonde, puis à Venloo, avec l'intention de pousser jusqu'à Aix-la-Chapelle, dont les eaux thermales devaient, croyait-il, exercer une heureuse influence sur sa santé; il n'y put arriver et mourut à Anholt. Les funérailles du prélat eurent lieu le 29 Octobre, et son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Pancrace, *ad cornu Evangelii* de l'autel, à côté du caveau des princes de Salm-Salm. Il n'était point permis d'enterrer dans les églises à Anholt; mais le seigneur du lieu leva cette défense,

Ferdinand-Marie de Lobkowitz, évêque de Gand, mourut presque subitement à Munster, le 29 Janvier 1795 ([1]). Corneille-François de Nelis, évêque d'Anvers, après avoir parcouru plusieurs pays, se fixa en Toscane et décéda, le 21 Août 1798, au monastère des Camaldules, à Campo Maduli, entre Florence et Sienne ([2]). Charles-Alexandre d'Arberg de Vallengin, évêque d'Ypres, était parti pour l'Allemagne, dès le mois de Juillet 1794; nous le retrouverons plus tard.

Jean-Baptiste van Velde de Melroy, nommé au siège de

---

moyennant une rédemption de 200 florins de change, au profit des pauvres de l'endroit. (Note du chanoine de Molo).

Déjà lors de la première occupation de la Belgique par les Français, Mgr Brenart avait cru devoir se soustraire aux vexations des farouches vainqueurs. Le 6 Mars 1793, il quitta de nuit son palais et alla se réfugier chez un de ses amis, M. Jacques De Net, savonnier, maître des pauvres de la paroisse de Saint-Gilles, qui habitait la rue dite *Vlamingdamstraet*, aujourd'hui rue S. Georges. Le prélat y demeura caché jusqu'au 25 du même mois, c'est-à-dire jusqu'au départ des Français, à la suite de la bataille de Neerwinden; en souvenir de l'hospitalité reçue, Mgr Brenart fit cadeau à M. De Net de son portrait, peint par Paul De Cock, en 1790, portrait qui se trouve aujourd'hui au palais épiscopal de Bruges.

([1]) Parti de son château de Loochristi, le 23 Juin 1794, Mgr de Lobkowitz, après un séjour de quelques semaines à l'abbaye norbertine de Hamborn, près de Clèves, se rendit à Dusseldorf et de là à Delft, où il espérait vivre en repos. L'approche des troupes françaises obligea le prélat à se retirer précipitamment à Munster, où il succomba, deux jours après son arrivée, aux suites d'une paralysie pulmonaire.

Nous empruntons ces détails à la biographie de Mgr de Lobkowitz, insérée dans l'*Almanak der geestelijkheid in het Bisdom van Gent*, IVe jaar, 1883 (v. pp. 98, 99.) Cette notice biographique et celles des autres évêques de Gand, publiées dans le même almanach, à partir de 1880, ont pour auteur M. le chanoine Lavaut, secrétaire et archiviste de l'évêché de Gand, qui a utilisé pour leur composition les archives de l'évêché et de la cathédrale, classées par ses soins. Nous voudrions voir réunir en un volume ces études biographiques, pleines de détails inédits et du plus haut intérêt.

([2]) *Biographie nationale*, tom. XV, Bruxelles 1899, coll. 580, 581. L'article consacré au savant prélat est de M. Ch. Piot.

Ruremonde, venait d'en prendre possession, par procureur, le 3 Juillet 1794, lorsque l'entrée des Français en Belgique le contraignit d'abandonner sa ville épiscopale, le 22 du même mois, pour prendre le chemin de l'Allemagne. Il fut sacré à Dusseldorf, le 17 Août suivant, par le cardinal Louis-Joseph de Montmorency-Laval, grand-aumônier de France et évêque de Metz, assisté de son auxiliaire, Henri de Chambre d'Urgons, évêque d'Orope *i. p. i.*, et de Jean-Baptiste Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, en présence de l'archevêque de Reims, de neuf évêques français et du suffragant de Liège, tous réfugiés à Dusseldorf. Après avoir résidé durant deux ans à Munster, le nouvel évêque alla s'établir à Emmerich, dans le duché de Clèves, sous la domination prussienne, et y séjourna, du 18 Septembre 1797 au 20 Août 1802 (1).

Le magnanime cardinal Jean-Henri de Franckenberg, archevêque de Malines, voulut rester au poste et consentit à reconnaître la république en tout ce qui ne blesserait pas la loi divine; mais, ayant refusé de prêter le serment de haine à la royauté, prescrit aux ministres des cultes par la loi du 19 Fructidor an V (5 Septembre 1797 (2), il fut condamné à la déportation, par arrêté du Directoire exécutif, en date du 18 Vendémiaire an VI (9 Octobre 1797) (3). L'état de santé du prélat ne permettant pas l'exécution de cette brutale mesure, il fut statué qu'on le conduirait jusqu'à la frontière prussienne, avec défense

(1) Bouquié, *Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas pour l'année MDCCCXXVI*, Bruxelles 1826, pp. 376 sv.

(2) Voyez la magnifique réponse du cardinal au citoyen A. Auger, commissaire du Directoire exécutif près l'administration du canton de Malines, dans A. Verhaegen, *Le Cardinal de Franckenberg, Archevêque de Malines*, Bruges 1889, p. 355, et Claessens, *Histoire des Archevêques de Malines*, tom. II, Louvain 1881, pp. 210, 211.

(3) A. Verhaegen, op. cit., p. 356; Claessens, op. et tom. cit., p. 211.

de mettre jamais encore le pied dans le pays. Le cardinal franchit le Rhin, le 31 Octobre, et àrriva, le même jour, à Emmerich, première ville prussienne au-delà du fleuve, où il fixa sa résidence, avec l'autorisation expresse du roi de Prusse ([1]). Nous aurons à parler encore du courageux cardinal.

Albert-Louis de Lichtervelde, évêque de Namur et suffragant de Cambrai, ne quitta pas non plus sa ville épiscopale ; il mourut à Namur, le 18 Octobre 1796 ([2]).

L'évêché de Tournai, qui relevait lui aussi de la métropole de Cambrai, était vacant depuis le 23 Septembre 1793 ([3]), par suite de la promotion de Guillaume-Florentin, prince de Salm-Salm, son dernier titulaire, au siège archiépiscopal de Prague ([4]).

Enfin, le dernier prince-évêque de Liège, François-Antoine de Méan, suffragant de Cologne, quitta ses états, le 24 Juillet 1794, pour n'y plus rentrer en qualité de souverain ([5]).

([1]) A. Verhaegen, op. cit., pp. 358 sv.; Claessens, op. et tom. cit., pp. 211 sv.

([2]) de Hauregard, *Notice sur la cathédrale de Namur*, Namur 1851, p. 95, 96 ; Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, Namur 1881, pp. 425, 426.

([3]) C'est la date assignée par Gams, dans sa *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ*, Ratisbonæ 1873, pp. 251, 303. Nous lisons ailleurs que ce transfert eut lieu le 16 Mars 1794 ; peut-être cette dernière date s'applique-t-elle à la prise de possession ou à l'intronisation du nouvel archevêque.

([4]) Le prince Guillaume de Salm-Salm mourut accidentellement à Hannbach, en Bavière, le 16 Septembre (le 14, d'après Gams) 1810.

Le chanoine Claessens a groupé quelques courtes notes biographiques „ sur les évêques belges qui ont eu l'honneur de clore la hiérarchie établie en 1559 et 1560 „ dans son étude, intitulée : *Chute et rétablissement de la hiérarchie épiscopale de Belgique en 1801 (Revue catholique*, tom. XXXVI, Louvain 1873, pp. 128 sv.).

([5]) Le prince de Méan, retiré en Allemagne, résida habituellement à Erfurt, avec son secrétaire Berthonier (Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom. II, Ixelles-Bruxelles 1883, p. 68).

Il résulte de ce qui précède, qu'après l'expulsion du cardinal de Franckenberg (31 Octobre 1797), il ne restait plus un seul évêque sur le sol actuel de la Belgique.

II.

Le XIXe siècle s'ouvrait pour nos provinces sous de bien tristes auspices. La persécution religieuse continuait à sévir : l'exercice public du culte, interdit depuis le mois de Septembre 1797, n'était pas rétabli ; les églises demeuraient fermées et les lois iniques, édictées contre le clergé, restaient en vigueur. Les prêtres, fidèles à leurs devoirs, gémissaient en exil ou enduraient les rigueurs de la déportation ; ceux qui étaient parvenus à se soustraire aux perquisitions, continuaient d'exercer en cachette, souvent au péril de leur vie, les fonctions de leur ministère.

La mesure était comble ; la Providence allait mettre un terme à tant de maux et rendre la paix à l'Église de France.

Le général Bonaparte, revenu inopinément d'Égypte, avait renversé le Directoire exécutif et dispersé le conseil des Cinq-Cents, le 18 Brumaire an VIII (9 Novembre 1799.) Le lendemain de cette fameuse journée, il faisait remettre les rênes du gouvernement à trois consuls, mais le véritable et unique maître était Bonaparte lui-même, qualifié du titre de « premier consul » ; Sieyès et Cambacérès étaient plutôt ses adjoints que ses collègues.

Dès l'année suivante s'ouvrirent les négociations en vue du Concordat, que le nouveau maître de la France allait bientôt conclure avec le pape Pie VII. Ce grand acte, « le plus important que la cour de Rome ait conclu avec la France, et peut-être avec aucune puissance chrétienne, car il terminait l'une des plus affreuses tempêtes que la

religion catholique ait jamais traversées » (1), ce grand acte, disons-nous, fut, après de longues et émouvantes péripéties (2), signé à Paris, par les plénipotentiaires des deux puissances, le 26 Messidor an IX (15 Juillet 1801) (3). Pie VII ratifia le Concordat par sa bulle : *Ecclesia Christi*, du 15 Août suivant (4).

Le 1er article rétablissait l'exercice public du culte ; il était ainsi conçu :

« La Religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique ».

Point de culte public sans églises ; de là l'article XII, corollaire du Ier :

« Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques ».

Le rétablissement officiel du culte eut lieu à Paris, le jour de Pâques, 18 Avril 1802 ; ce jour-là, les consuls de la République, accompagnés des grands dignitaires de l'État, se rendirent en corps à l'église métropolitaine de Notre-Dame, pour y assister à la Messe et au *Te Deum*,

---

(1) NAMÈCHE, *Cours d'histoire nationale*, tom. XXIX, Louvain 1892, p. 42.

(2) Voyez là-dessus NAMÈCHE, op. et tom. cit., pp. 43 sv., où l'on trouve de longs extraits des Mémoires du cardinal Consalvi, l'un des signataires du Concordat et le principal auteur de sa rédaction définitive.

(3) Voyez le texte du Concordat dans BON, *Législation des paroisses en Belgique*, 2e édit., Bruxelles 1842, pp. 60, 61 ; DE SMET, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIXe siècle*, 2e édit., Gand 1849, pp. 12 sv. ; CLAESSENS, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom. I, pp. 234 sv.

(4) Cette bulle figure dans le *Recueil de quelques brefs pontificaux et de toutes les lettres pastorales et instructions de Monseigneur Étienne-André-François-de-Paule Fallot de Beaumont, Évêque de Gand*, tom. I, Bruges 1807, pp. 15 sv.. Voyez aussi BON, op. cit., pp. 66 sv.

chantés en action de grâces par le cardinal Jean-Baptiste Caprara, légat *a latere* de S. S. Pie VII.

En Belgique, presque partout et notamment dans le département de la Lys, la réouverture solennelle des églises fut fixée au Dimanche de la Pentecôte, 6 Juin 1802 (1); à cette date prit fin la période néfaste, connue en Flandre sous le nom de *Beloken* ou *Verdoken tijd*, temps clos ou caché (2), et qui durait depuis le 19 Septembre 1797.

Les articles II et III du Concordat sont formulés comme suit :

« Art. II. Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

« Art. III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges.

« D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice, commandé par le bien de l'Église (refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle... »

Le jour même de la ratification du Concordat par la bulle : *Ecclesia Christi* (15 Août 1801), Pie VII adressa aux archevêques et évêques de la France et des pays qu'elle s'était annexés, le bref : *Tam multa, ac tam præclara*, pour leur demander le libre abandon de leurs sièges respectifs (3).

---

(1) Voyez notre travail : *De bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge*, pp. 277 sv., où l'on trouve de nombreux détails sur le rétablissement du culte public à Bruges.

(2) Voyez sur cette dénomination, même ouvrage, p. 251, note 1.

(3) Voyez ce bref dans le *Recueil.... des lettres pastorales de Mgr Fallot de Beaumont*, tom. I, pp, 2 sv.

Dans cette pièce touchante et ferme, le Saint-Père déclarait aux évêques que le rétablissement du culte catholique et le maintien de la paix leur imposaient ce sacrifice, sacrifice bien dur sans doute, mais devenu nécessaire, puisque l'extinction du schisme constitutionnel et la pacification religieuse n'étaient qu'à ce prix (1). « Nous sommes forcé, ajoutait le pape, par l'impérieuse nécessité des temps, qui exerce sur nous aussi sa pression, de vous annoncer que votre réponse écrite doit nous être adressée, endéans les dix jours, ... que cette réponse doit être absolue et non dilatoire, de manière que si nous ne la recevions pas telle que nous la souhaitons vivement, nous serions obligé de vous regarder comme si vous aviez refusé d'acquiescer à notre demande » (2).

---

(1) Le R. P. Armand Jean, S. J., fait au sujet de cet acte pontifical une remarque fort juste : « Quand l'orage fut passé, dit-il, laissant après lui des ruines matérielles irréparables, le clergé ne s'occupa que des ruines spirituelles, qu'il eût sans doute réparées à la longue avec le secours de la grâce divine. Mais le souverain Pontife, ayant agréé le concours du gouvernement consulaire, qui venait de s'imposer à la France, se vit forcé d'accepter plusieurs conditions, dont la plus dure peut-être fut de ménager ou de procurer la vacance de tous les sièges épiscopaux de l'ancienne France, condition que le pape remplit en sollicitant la démission de tous les évêques survivants.

« Le pape savait bien qu'il demandait là un acte héroïque. Aussi ceux qui l'ont fait, et ce fut la majorité, ont droit à une mention spécialement honorable » (*Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, Paris 1891, Avant-propos, pp. XX, XXI.)

(2) « Cogimur, urgente temporum necessitate, quæ in hoc etiam in Nos vim suam exercet, significare Vobis omnino necesse esse, Nobis saltem intra decem dies iis responsum e scripto dari a Vobis.. Illud etiam, iisdem urgentibus causis, Vobis significandum est, nimirum responsum, quod iis Litteris nostris daturi eritis, absolutum omnino esse debere, non autem dilatorium ; ita ut nisi intra decem dies absolutum responsum dederitis (cujusmodi ut mittatur a Vobis etiam atque etiam postulamus), etiamsi litteris dilatoriis Nobis responderitis, perinde cogemur habere Vos ac si obsequi postulationibus nostris recusaretis » (*Recueil... Fallot de Beaumont*, tom. cit., p. 5).

Quarante-trois prélats français ([1]) et tous ceux des pays unis à la France, encore au nombre de treize ([2]), s'empressèrent de répondre à l'invitation du souverain pontife; trente-neuf refusèrent leur démission ([3]).

Les évêques de Bruges, de Gand, d'Anvers et de Namur étaient décédés; celui de Tournai avait été transféré au siège de Prague. La hiérarchie épiscopale de Belgique ne comptait donc plus que quatre membres : l'ancien prince-évêque de Liège, François de Méan, et trois prélats de la province ecclésiastique de Malines, savoir le cardinal-archevêque de Franckenberg, l'évêque d'Ypres, Charles d'Arberg de Vallengin, et l'évêque de Ruremonde, Jean-Baptiste van Velde de Melroy. Dès qu'ils eurent connaissance du bref pontifical, ces quatre prélats, dociles à la voix du Saint-Père, se hâtèrent de lui adresser, du fond de leur retraite, la démission demandée ([4]).

([1]) Au moment où éclata la révolution, il y avait en France, la Corse comprise, 19 archevêchés et 121 évêchés, soit ensemble 140 sièges; à l'époque du Concordat, il ne restait plus en vie que 82 titulaires. La *France ecclésiastique, pour l'an de grâce 1879* (Paris, Plon) contient un tableau fort complet de l'épiscopat français en 1789; ce tableau renseigne, classés sous leurs métropoles respectives, tous les évêchés, avec leurs titulaires, les dates de leur naissance, de leur sacre, décès, etc. (pp. 766 sv.) On trouve un état analogue, mais moins complet et moins correct, dans le curieux et rarissime *Almanach des catholiques pour l'année 1801* (Paris, Mestayer, 1801), pp. 55 sv.

([2]) Dix étaient décédés; un seul, l'évêque de Tournai, avait été transféré à un autre siège, celui de Prague.

([3]) Voyez de nombreux détails sur la conduite des évêques non-démissionnaires, dans De Smet, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique*, etc., pp. 7 sv.

([4]) Le cardinal de Franckenberg ne reçut communication officielle du bref pontifical que le 17 Novembre 1801; il se trouvait pour lors à Borken, sur l'Aa, petite ville de la principauté ecclésiastique de Munster. Le noble vieillard rédigea aussitôt sa démission dans les termes suivants :

« Hisce in manus SS. Dni Nostri Pii Papæ VII, sponte et libere, pure ac simpliciter sedem meam Mechliniensem archiepiscopalem et

L'acte pontifical annoncé ne se fit pas attendre longtemps; la bulle : *Qui Christi Domini vices*, du 29 Novembre 1801, vint anéantir toute l'ancienne hiérarchie épiscopale de France et des pays conquis, et établir sur ses ruines une hiérarchie nouvelle (¹). Le pape y témoigne son regret de ce que plusieurs anciens titulaires ne lui aient pas encore envoyé leur démission, ou ne lui aient écrit que pour exposer les raisons, qu'ils croyaient avoir de différer ce sacrifice. Le bien de la religion, dit-il, ne lui permet pas d'attendre plus longtemps, et, de sa souveraine autorité, il a résolu de passer outre.

« Nous dérogeons expressément, ainsi s'exprime le pontife, à tout consentement des archevêques et des évêques légitimes, des chapitres des Églises respectives et de tous autres ordinaires. Nous leur interdisons pour toujours l'exercice de toute juridiction ecclésiastique, quelle qu'elle soit. Nous déclarons nul et invalide tout ce qu'aucun d'entre eux pourrait attenter dans la suite en vertu de cette juridiction : en sorte que ces Églises, et les diocèses qui en dépendent, soit en totalité, soit en partie, suivant la nouvelle circonscription qui va être établie, doivent être regardés et sont dans la réalité libres et

---

primatialem repono, hoc ipsum juxta ejusdem Sanctitatis suæ sapientissimum judicium, pro bono religionis et Ecclesiæ necessarium judicans.

Datum Borkenæ, 20 Novembris 1801 » (A. Verhaegen, *Le Cardinal de Franckenberg*, pp. 397, 398).

La démission de Mgr van Velde de Melroy ne portait que sur la partie du diocèse de Ruremonde, comprise dans les départements français de la Meuse-Inférieure et de la Roër ; le prélat conservait sa juridiction épiscopale sur celle enclavée dans les Provinces-Unies, laquelle comprenait 53 paroisses, avec une population de 50,000 âmes (Bouquié, *Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas pour l'année MDCCCXXVI*, pp. 378, 379).

(¹) Voyez cette bulle célèbre dans le *Recueil.... des lettres pastorales de Mgr Fallot de Beaumont*, tom. cit., pp. 26 sv., et Bon, *Législation des paroisses en Belgique*, pp. 76 sv.

vacants.... Nous déclarons donc supprimer, annuler et éteindre à perpétuité le titre, le nom et tout l'état présent des Églises archiépiscopales et épiscopales ci-après désignées, avec leurs chapitres respectifs, droits, privilèges et prérogatives, de quelque nature qu'ils soient » (1).

Suit la nomenclature de tous les archevêchés et évêchés, tant de la France que des pays réunis, au nombre de cent cinquante-six, supprimés par le Pape (2). Pie VII érige

---

(1) « Derogamus expresse cuicumque assensui legitimorum Archiepiscoporum, Episcoporum, et Capitulorum respectivarum Ecclesiarum, ac aliorum quorumlibet Ordinariorum, et perpetuo interdicimus iisdem quodcumque exercitium cujusvis ecclesiasticæ jurisdictionis, nullius roboris declarantes quidquid quispiam eorum sit attentaturus, ita ut eæ Ecclesiæ, et respectivæ earum diœceses, sive integræ, sive ex parte, juxta novam peragendam circumscriptionem, et haberi debeant, et sint revera prorsus liberæ..... Igitur.... supprimimus, annullamus et perpetuo exstinguimus titulum, denominationem, totumque statum præsentem infrascriptarum Ecclesiarum Archiepiscopalium et Episcopalium, una cum respectivis earum Capitulis, juribus, privilegiis et prærogativis cujuscumque generis. » (*Recueil.... Fallot de Beaumont*, tom. cit., p. 28).

(2) Voyez, en ce qui concerne la France proprement dite, ces suppressions groupées par provinces ecclésiastiques, dans BATTANDIER, *Annuaire pontifical catholique*, IVe année, Paris 1901, p. 143. Le même *Annuaire* contient une notice fort intéressante sur les évêchés supprimés en France, pp. 144 sv. Cette notice relate, à côté de beaucoup d'autres détails précieux, les origines de chaque siège, les noms des principaux prélats qui les occupèrent et celui de leur dernier titulaire.

Pour conserver au moins le souvenir de tant d'illustres sièges, dont plusieurs remontaient aux premiers âges du christianisme, le pape permit à plusieurs évêques d'ajouter à leur titre celui des sièges supprimés, dont le territoire faisait jadis partie de leur diocèse. Pareilles concessions ont été faites à des époques diverses par les successeurs de Pie VII ; la dernière en date, croyons-nous, est celle en vertu de laquelle, accueillant la demande de Mgr Nicolas Besson, évêque de Nîmes, la congrégation consistoriale, par décret du 27 Février 1877, permit aux évêques de Nîmes de joindre à leur titre celui d'évêque d'Uzès et Alais (*Analecta juris pontificii*, 16e série, Paris 1877, coll. 511, 512). Parmi les prélats de France, qui cumulent ainsi plusieurs titres, citons au hasard les archevêques d'Aix, *Arles et Embrun*, de Toulouse *et Narbonne ;* les évêques d'Arras, *Boulogne et Saint-Omer*, d'Autun, *Châlons et Mâcon*, de Nancy *et Toul*, de Soissons *et Laon*, etc.

ensuite soixante nouveaux sièges, partagés en dix métropoles, savoir celles de Paris, Bourges, Lyon, Rouen, Tours, Bordeaux, Toulouse, Aix, Besançon et Malines ([1]). Cette division était mise en rapport avec la division de la France par départements ([2]), de manière à ce que chaque diocèse comprît un ou deux, et même quelquefois trois départements ([3]), et que les soixante nouveaux évêchés s'étendissent

Détail curieux. Nous possédons un portrait-médaillon gravé de Mgr Fallot de Beaumont, où le nom du prélat est suivi des mots : *Evêque de Gand, Bruges, Ypres, etc.* Mgr Fallot de Beaumont n'a pas, que nous sachions, obtenu la faculté d'accoler à son titre celui « d'évêque de Bruges et Ypres. » et dans aucune pièce officielle il ne s'en est servi. Cette inscription a été dictée, croyons-nous, par quelque flatteur ; le portrait se vendait « chez Buffa et comp. veld strat (*sic*) N° 164 à Gand ».

([1]) On peut voir un tableau de la nouvelle organisation de l'Église de France dans *La France ecclésiastique pour l'an de grâce 1881* (Paris, Plon), pp. 854 sv. Ce tableau indique les nouveaux sièges, avec leurs circonscriptions respectives, leurs premiers titulaires et les principales dates qui les concernent. Sur ces titulaires on compte douze évêques constitutionnels et vingt anciens évêques; tous les autres étaient nouveaux.

([2]) Jusqu'en 1789, la France était divisée en trente-deux gouvernements ou provinces, la Flandre, l'Artois, la Picardie, la Normandie, etc. En 1789, elle fut partagée en départements, tirant leur nom des fleuves qui les traversent, comme ceux de la Seine, de la Loire, du Rhône, ou de quelque montagne, tels que ceux des Vosges, des Hautes- et Basses-Pyrénées, voire même de leur position géographique, comme les départements du Nord, du Finistère.

Ce fut l'abbé Sieyès, de triste mémoire, l'un des trois consuls nommés après la journée du 18 Brumaire, qui fut le promoteur de cette nouvelle division du territoire français. Nous disons « de triste mémoire »; prêtre apostat, l'abbé Emmanuël Sieyès, ancien vicaire général de Chartres, donna en plein dans les excès de la révolution, siégea à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, fut membre du Comité de salut public, et mourut impénitent à Paris, le 20 Juin 1836, à l'âge de 88 ans.

En suite des annexions faites par la France, les départements se trouvaient en 1801 au nombre de cent deux.

([3]) On peut juger par là de l'étendue de plusieurs des nouveaux diocèses. L'évêché de Gand, pour ne citer que celui qui nous touche de plus près, formé des départements de la Lys et de l'Escaut,

sur tout le territoire, qu'occupaient précédemment les cent cinquante-six évêchés supprimés.

La métropole de Malines, réérigée par la bulle : *Qui Christi Domini vices*, avait subi un remaniement complet. Jusqu'à l'époque du Concordat, elle avait pour suffragants les évêchés d'Anvers, Bruges, Gand, Ypres et Ruremonde; la bulle lui assigne comme suffragants les sièges de Tournai, Gand, Namur, Liège, Aix-la-Chapelle, Trèves et Mayence.

Les diocèses d'Anvers, Bruges, Ypres et Ruremonde étaient donc supprimés (1).

Nous mettons, en regard des nouveaux diocèses, les départements formant leur territoire.

Diocèses.	Départements.
1. Malines	des Deux-Nèthes et de la Dyle.
2. Tournai	de Jemappes.
3. Gand	de l'Escaut et de la Lys.
4. Namur	de Sambre-et-Meuse.

comprenait les anciens diocèses de Bruges et de Gand, toute la partie belge de l'ancien diocèse d'Ypres, une bonne partie de l'ancien diocèse de Tournai, plusieurs doyennés de l'ancien diocèse de Malines et quelques paroisses de celui de Cambrai. L'évêché de Gand renfermait plus de six cents paroisses, avec une population d'un million 200,000 âmes. Voyez l'*Almanak der geestelijkheid in het bisdom van Gent*, VIe jaar, Gent 1885, p. 85, et l'*État de l'Evêché de Gand, comprenant les Églises Paroissiales, Succursales et Oratoires publics; la Population de chaque Paroisse et Succursale; les Noms des Curés, Desservans et Vicaires actuels, et les Qualités antérieures des nouveaux Curés et Desservans*. Cet état, formant 16 pp. in-fol., porte la date du 1 Avril 1803 (11 Germinal an XI) et sort des presses de C. Goesin-Disbecq à Gand.

(1) Les évêchés d'Anvers et Ypres restèrent supprimés. Grégoire XVI rétablit l'évêché de Bruges, par sa bulle : *Romanæ Ecclesiæ*, en date du 27 Mai 1834; l'évêché de Ruremonde fut rétabli par Pie IX, le 4 Mars 1853, lors de la réorganisation de la hiérarchie épiscopale dans le royaume des Pays-Bas, et placé, avec les nouveaux évêchés de Bréda, Harlem et Bois-le-Duc, sous la métropole d'Utrecht.

5. Liège . . . . . . de la Meuse-Inférieure et de l'Ourthe.
6. Aix-la-Chapelle. de la Roër, de Rhin-et-Moselle.
7. Trèves . . . . . de la Sarre.
8. Mayence . . . . du Mont-Tonnerre.

Il restait en vie, disions-nous plus haut, outre l'ancien prince-évêque de Liège, trois évêques de l'ancienne province ecclésiastique de Malines, le cardinal-archevêque de Franckenberg, les évêques d'Ypres et de Ruremonde. Aucun de ces prélats, dont les deux derniers avaient vu leur siège supprimé, ne fut appelé à occuper un siège de la nouvelle métropole (1); tous étaient réservés à des

(1) Le cardinal de Franckenberg mourut à Bréda, le 11 Juin 1804, et fut inhumé dans l'église de Rysbergen, petit village catholique à deux lieues de cette ville, où ses dépouilles reposent encore aujourd'hui sous une modeste pierre sépulcrale (Claessens, *Histoire des Archevêques de Malines*, tom. II, pp. 234, 235; A. Verhaegen, *Le Cardinal de Franckenberg, Archevêque de Malines*, pp. 417 sv.).

Charles d'Arberg, dernier évêque d'Ypres, se retira en son château de la Rochette, près de Chaudfontaine, où il mourut le 10 Mars 1809. Nous possédons un exemplaire du nécrologe latin de ce prélat (feuille in-plano, à deux colonnes), sorti des presses de F. Van Eeck, à Bruges; nous y lisons: « Episcopalem ejus sedem, Concordati causa inter Apostolicam Sedem et Gallicanum regimen ad Ecclesiæ res componendas in Gallia, expostulante Summo Pontifice, ovibus suis arctissime licet devinctus, quibus et ipse carissimus erat Pastor, in testimonium obedientiæ et in Apostolicam Sedem observantiæ dimisit, exeunte anno 1801. In suum prædium *La Rochette* redux solitariam plane ibi vixit vitam usque ad cineres, animum sacris exercitationibus indesinenter excolens, divina secum assidue considerans ac contemplans, uti liber cui titulus: *La Voix Salutaire ou Instructions spirituelles et morales sur différents sujets, par un Solitaire*, ab eo conscriptus, et sumptibus ejus typis impressus, quem Christi fidelibus munere dabat, et codices alii autographi testantur. » Voyez aussi, sur Mgr d'Arberg, Ernst, *Tableau historique et chronologique des Suffragans ou co-Evêques de Liège*, Liège 1806, pp. 268 sv.

Jean-Baptiste van Velde de Melroy, ancien évêque de Ruremonde, mourut à Bruxelles, le 22 Janvier 1824. Voyez une notice biographique détaillée sur ce prélat si méritant dans l'*Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas, pour l'année MDCCCXXVI*, par J. Bouquié (Bruxelles 1826), pp. 375 sv.; le portrait de Mgr van Velde figure en tête du volume. Voyez aussi Habets, *Geschiedenis van het tegen-*

français. Nous faisons suivre les noms des nouveaux titulaires.

1. Malines. — *Archevêque.* — Jean-Armand Bessuéjouls de Roquelaure, né le 24 Février 1721, au château de Roquelaure, dans le diocèse de Rodez, d'une famille noble de la Rouergue, département actuel de l'Aveyron ; sacré évêque de Senlis, siège suffragant de la métropole de Reims, le 16 Juin 1754 ; membre de l'Académie française [1], commandeur de l'ordre du Saint-Esprit ; offre sa démission au Pape, le 21 Octobre 1801 ; nommé archevêque de Malines, au mois d'Avril 1802 [2].

---

noordig bisdom Roermond en van de bisdommen die het in deze gewesten zijn voorafgegaan, tom. II, Roermond 1890, pp. 619 sv., et Claessens, *Chute et rétablissement de la hiérarchie épiscopale de Belgique en 1801* (*Revue catholique*, tom XXXVI, Louvain 1873, pp. 130, 131).

Le dernier prince-évêque de Liège, François de Méan, devint archevêque de Malines en 1817 ; nous aurons à en parler plus loin.

(1) Mgr de Roquelaure fut élu membre de l'Académie française, le 1 Mars 1771, et y vint occuper, après Moncrif, le 40e fauteuil. L'abbé Maynard a donné, dans la *Bibliographie catholique* (tom. XXV, Paris 1861, pp. 261 sv.), quelques particularités sur Mgr de Roquelaure considéré comme académicien.

(2) Mgr de Roquelaure offrit sa démission du siège de Malines au Saint-Père, le 4 Mars 1808, et vint se fixer à Paris, comme membre du chapitre de Saint-Denis, auquel un décret impérial du 1 Mars précédent l'avait agrégé. Il mourut à Paris, le 23 Avril 1818, dans la 98e année de sa vie, et la 64e de son épiscopat ; selon le vœu qu'il avait exprimé, sa dépouille mortelle fut transférée à Senlis, et inhumée dans la chapelle de Saint-Rioul, en son ancienne cathédrale, descendue au rang de simple église paroissiale du diocèse de Beauvais.

Voyez, sur ce prélat, Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom. II, pp. 9 sv. M. le chanoine Claessens, à qui nous avons fourni beaucoup de détails peu connus sur Mgr de Roquelaure, avait antérieurement déjà inséré une notice biographique détaillée sur cet archevêque dans la *Revue catholique*, tom. XXXVI, Louvain 1873, pp. 403 sv. — A consulter aussi la notice sur Mgr de Roquelaure, écrite par l'abbé A. Denys, curé de Saint-Éloi, à Paris, et insérée par Taupin d'Auge, dans son *Armorial de l'Épiscopat français, (Le Consulat et l'Empire,* biogr. n° 2), Paris s. d., 8 pp. in-4.

2. Tournai. — *Evêque.* — **François-Joseph Hirn**, né à Strasbourg, le 24 Février 1751, successivement chanoine de la collégiale de Saint-Victor, à Mayence, chapelain aulique et vicaire général du baron Frédéric-Charles von Erthal, prince-électeur et archevêque de Mayence, chanoine capitulaire de cette cathédrale, etc. (¹); nommé évêque de Tournai, le 5 Juillet 1802, et sacré à Paris (²), le 18 du même mois (³).

3. Gand. — *Évêque.* — Étienne-André-François de Paule Fallot de Beaumont, né à Avignon, le 1 Avril 1750. Nommé en 1782, par le pape Pie VI, coadjuteur, avec droit de future succession, de Charles-François de Pélissier de Saint-Ferréol, évêque de Vaison (⁴), il fut sacré, le 23 Décembre de la même année, dans la cathédrale de

---

(¹) Voyez, sur Mgr Hirn, A. A. M. (Hoverlant de Beauwelaere) *Vie de François Hirn, LVme évêque de Tournai*, Courtrai 1820; Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom II, pp. 287 sv., et surtout Vos, *Le clergé du diocèse de Tournai depuis le concordat de 1801 jusqu'à nos jours*, tom. I, Braine-le-Comte 1887, pp. 5 sv. M. le chanoine Vos ayant eu à sa disposition la correspondance et autres papiers de famille de Mgr Hirn, ainsi que les archives de l'Évêché de Tournai, est entré dans une foule de détails inconnus aux biographes précédents et a pu rectifier les erreurs qu'ils avaient commises.

(²) Suivant en cela Hoverlant de Beauwelaere, M. Claessens dit que Mgr Hirn fut sacré par le cardinal-légat Jean-Baptiste Caprara (p. 288). D'après M. Vos, il reçut l'onction épiscopale des mains de l'archevêque de Paris (le cardinal Jean-Baptiste de Belloy), assisté des évêques de Quimper (Claude André) et d'Ajaccio (Louis Sebastiani della Porta). (Op. et tom. cit., p. 16). Ce détail, quant au prélat consécrateur, est-il bien exact? Le cardinal de Belloy était dans sa 93e année, âge peu fait pour supporter les fatigues d'une aussi longue cérémonie qu'un sacre d'évêque.

(³) Mgr Hirn mourut à Tournai, le 19 Août 1819.

(⁴) Vaison, sous la métropole d'Avignon, faisait partie du Comtat-Venaissin, qui appartint aux papes jusqu'en 1791. C'était un des plus petits diocèses de France; il ne comptait que quarante paroisses.

Frascati, sous le titre d'évêque de Sébastople *i. p. i.* [1]. Évêque de Vaison depuis 1786 ; offre sa démission au pape, le 18 Octobre 1801 ; nommé évêque de Gand, le 9 Avril 1802 [2].

4. Namur. — *Évêque.* — Claude-Léopold de Bexon, né à Sarable, département actuel de la Moselle, le 14 Juin 1736, d'une famille anoblie par les armes ; curé, durant quarante-et-un ans, d'une paroisse du diocèse de Metz, dont on ignore le nom [3] ; réfugié pendant huit ans en Allemagne ; nommé évêque de Namur, grâce, dit-on, à la

[1] Lors de son séjour à Rome en 1782, Mgr Fallot de Beaumont avait eu des rapports d'amitié très suivis avec le pape Pie VII, alors dom Grégoire-Barnabé Chiaramonti, préconisé évêque de Tivoli, le jour même où il fut nommé, lui, évêque de Sébastople. Pie VII rappelle ce détail intime dans une lettre à l'évêque de Gand, du 25 Avril 1802 : « Tuam præstantem virtutem..., — dit le pape — vel ex eo tempore cognovimus, quo Romæ tecum familiariter admodum versati sumus, cum uterque scilicet Episcopatum, Tu Vasiensem, Ipsi Tiburtinum a Pio VI, S. M., Prædecessore Nostro, accepimus » (*Recueil... Fallot de Beaumont*, tom. I, p. 57.).

[2] Mgr Fallot de Beaumont fut transféré au siège épiscopal de Plaisance, dans le consistoire du 8 Août 1807 ; démissionnaire en 1816, il se retira à Paris, et y mourut le 26 Octobre 1835.

Voyez, sur ce prélat, Claessens, op. et tom. cit., pp. 193 sv., et surtout la notice très intéressante et fort complète, que lui consacre M. le chanoine Lavaut dans l'*Almanak der geestelijkheid in het bisdom van Gent*, VI[e] jaar, Gent 1885, pp. 88 sv.

Voyez aussi une *Notice sur Mgr Fallot de Beaumont, ancien évêque de Gand*, dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. II, Liège 1835-36, pp. 427 sv. C'est à cette notice que M. Aug. Vander Meersch a emprunté son article sur Mgr Fallot de Beaumont, inséré dans la *Biographie nationale*, tom. VI, Bruxelles 1878, coll. 878 sv.

[3] Dans sa première lettre au clergé de Namur, Mgr de Bexon se contentait de dire : « Nous étions bien éloignés de prévoir que la divine Providence nous appellerait un jour pour gouverner votre diocèse, *après avoir rempli pendant quarante et un ans les fonctions de pasteur au milieu d'un peuple qui nous chérissait...* » Dans une de ses lettres, le prélat dit que son ancien évêque était le cardinal de Montmorency ; or, le cardinal Louis-Joseph de Montmorency-Laval fut évêque de Metz de 1760 jusqu'au Concordat et promu au cardinalat en 1786.

protection de Joséphine de Beauharnais, la femme du premier consul, et sacré dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, le 30 Mai 1802, par Mgr Jean-Armand de Roquelaure, archevêque de Malines, assisté de MMgrs Étienne Fallot de Beaumont, évêque de Gand, et Michel-Joseph de Pidoll, évêque du Mans ([1]).

5. LIÈGE. — *Evêque.* — Jean-Évangéliste ZAEPFFEL, né à Dambach, en Alsace, le 3 Décembre 1736; successivement chanoine de la collégiale de S. Pierre-le-Jeune, à Strasbourg, et promoteur de l'Évêché; nommé évêque de Liège par le premier consul, le 30 Avril 1802; sacré, le 7 Juin suivant, dans la chapelle de N. D. du Mont-Carmel, paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, par Mgr de Roquelaure, archevêque de Malines, assisté de MMgrs Claude-Léopold de Bexon, évêque de Namur, et Charles Brault, évêque de Bayeux ([2]).

([1]) Démissionnaire le 15 Septembre 1803, et nommé chanoine de Saint-Denis, Mgr de Bexon se retire à Metz, et meurt au Ban-Saint-Martin, près de cette ville, le 10 Août 1807.

Voyez, sur Mgr de Bexon, DE HAUREGARD, *Notice sur la cathédrale de Namur*, Namur 1851, pp. 116 sv.; AIGRET, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, Namur 1881, pp. 523 sv., et CLAESSENS, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom. II, pp. 247 sv.

([2]) Décédé à Liège, le 17 Octobre 1808. Mgr Zaepffel était l'oncle (d'autres disent le grand-oncle) d'Henri Clarke, duc de Feltre, pair et maréchal de France, ministre de la guerre sous Napoléon I et Louis XVIII († 28 Octobre 1818).

Voyez, sur Mgr Zaepffel, la Notice historique, signée L. G. V. (initiales de M. le chanoine L. G. Vanderryst, secrétaire de l'Évêché de Liège), mise, sous forme d'*Avant-propos*, en tête des *Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents, publiés dans le diocèse de Liège, depuis le Concordat de 1801 jusqu'à 1830*, tom. I, Liège 1851, pp. VIII sv.; THIMISTER, *Essai historique sur l'église de S. Paul, ci-devant collégiale, aujourd'hui cathédrale de Liège*, Liège 1867, pp. 117 sv. (avec le portrait de Mgr Zaepffel); CLAESSENS, op. et tom. cit., pp. 165, 166, et surtout DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, tom. IV, Liège 1873, pp. 177 sv.

6. Aix-la-Chapelle. — *Évêque.* — Marc-Antoine Berdolet, né en Alsace, le 15 Septembre 1740 ; curé de Phaffans, nommé évêque constitutionnel du Haut-Rhin, et sacré comme tel à Colmar, le 15 Août 1796 ([1]) ; repentant

On peut consulter aussi sur MMgrs de Roquelaure, Hirn, Fallot de Beaumont, de Bexon, et Zaepffel, Namèche, *Cours d'histoire nationale*, tom. XXIX, Louvain 1892, pp. 137 sv. L'auteur entre dans des détails suffisants pour bien faire connaitre ces prélats.

([1]) Voyez le *Tableau des évêques constitutionnels de France de 1791 à 1801, classé dans l'ordre des métropoles établi d'après le décret de l'Assemblée constituante*, Paris, Méquignon-Havard, 1827, p. 17. Cet opuscule contenant, avec la succession de ces tristes prélats, des détails biographiques nombreux, est devenu rarissime ; il est aisé de comprendre que les évêques constitutionnels, vivant encore à l'époque de son apparition, n'auront rien négligé pour en supprimer les exemplaires.

On trouve aussi le tableau de l'Épiscopat constitutionnel, de Janvier 1791 à Novembre 1801, dans *La France ecclésiastique... pour l'an de grâce 1880* (Paris, Plon), pp. 776 sv. Il y eut en tout 85 sièges constitutionnels, dont 83 érigés en 1791 et 2 en 1792 ; on compte 113 consécrations de titulaires constitutionnels.

Sur les soixante nouveaux sièges créés par la bulle : *Qui Christi Domini vices*, du 29 Novembre 1801, douze, soit un cinquième, furent attribués à des évêques constitutionnels, réconciliés au préalable avec le Saint-Siège. Portalis avait proposé d'abord de n'en nommer que deux, Charrier de la Roche, ancien évêque constitutionnel du département de la Seine-Inférieure, et Montault, ancien évêque constitutionnel du département de la Vienne, qui avaient fait déjà leur soumission au pape ; mais Fouché, ministre de la police, croyant que le meilleur moyen d'éteindre les divisions était de fondre les deux partis, fit adopter dix autres constitutionnels (Henrion, *Histoire générale de l'Église* [continuation de Bérault-Bercastel], 6e édit., tom. XII, Paris 1851, p. 274).

On a quelque peine à comprendre cette condescendance de Pie VII, surtout après ce qu'écrivait le cardinal Consalvi, secrétaire d'État de S. S., dans sa longue note du 30 Novembre 1801, adressée à M. Cacault, ministre plénipotentiaire du premier consul, note où la question des évêques constitutionnels est examinée sous toutes ses faces. Voyez cette note dans Artaud, *Histoire du Pape Pie VII*, tom. I, Louvain 1836, pp. 162 sv., surtout pp. 167 sv. Ce ne fut que pour éviter de plus grands maux, que le pape consentit enfin à donner l'institution canonique aux douze évêques constitutionnels désignés par le gouvernement français, et après que ceux-ci se fussent soumis aux conditions posées par le Saint-Siège.

du scandale donné et après rétractation de ses erreurs, devient premier évêque d'Aix-la-Chapelle en 1802 (1).

7. Trèves. — *Évêque.* — Charles Mannay, né au diocèse de Clermont en 1745, ancien chanoine de Reims ; sacré évêque de Trèves, le 18 Juillet 1802 (2).

8. Mayence. — *Evêque.* — Joseph-Louis Colmar, né à Strasbourg, en 1760 ; sacré évêque de Mayence, le 24 Août 1802 (3).

On remarquera que tous les évêques de la nouvelle métropole de Malines, au nombre de huit, étaient français (4) ; écoutons à ce sujet le P. Delplace :

« Le peuple et le clergé belges ne pouvaient éprouver aucune sympathie pour des évêques étrangers à leur nationalité ; un très vif sentiment d'indépendance et d'autonomie devait même prévenir l'opinion des provinces flamandes contre des évêques d'origine française. L'accueil qui leur fut fait ne peut donc que démontrer chez les Belges un grand esprit d'obéissance au Saint-Siège et la joie qu'ils éprouvaient de voir rétablir la hiérarchie épiscopale. Ils ignoraient dans quel esprit le gouvernement avait proposé les nouveaux évêques. En présentant la liste des candidats aux évêchés, l'abbé Bernier avait écrit à Talleyrand : « J'estime qu'il serait impolitique de placer

---

(1) L'évêque Berdolet mourut à Aix-la-Chapelle, le 13 Août 1809. Il n'eut point de successeur ; l'abbé Jean-Dominique-François Camus, vicaire général de Meaux, fut nommé évêque en 1810, mais ne fut pas institué. Le pape Pie VII supprima le siège d'Aix-la-Chapelle, par sa bulle : *De salute animarum*, du 17 Juillet 1821, dont nous parlerons plus loin.

(2) Démissionnaire en 1814 ; promu au siège de Rennes, le 21 Février 1820, meurt le 24 Décembre 1824.

(3) Décédé à Mayence, le 15 Décembre 1818.

(4) Chose curieuse, il y avait parmi eux quatre alsaciens, Hirn, Zaepffel, Berdolet et Colmar.

dans la ci-devant Belgique des hommes de ces contrées » (1). Le préfet de Liège, Desmousseaux, exprimait la pensée du gouvernement, quand il écrivait aux maires de son département que « par la sagesse du premier consul, les évêques étaient devenus les apôtres de l'État autant que de l'Église » (2). Devant un pouvoir qui prétend dominer l'Église, c'était pour des évêques une situation bien difficile » (3).

III.

Le trône de Napoléon s'écroula en 1814, sous les coups des puissances alliées. La Prusse et la Russie, dont les armées avaient pris possession du pays, donnèrent à nos provinces un gouvernement provisoire. Les plénipotentiaires des hautes puissances, assemblés à Paris, le 30 Mai 1814, décidèrent que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevrait un *accroissement de territoire;* ce territoire devait être la Belgique. Le 20 Juin suivant, ils conclurent à Londres le fameux traité, dit des huit articles, dont le premier était ainsi conçu : « La réunion (de la Hollande et de la Belgique) devra être intime et complète, de façon que les deux pays ne forment qu'un seul et même État, régi par la constitution déjà établie en Hollande, et qui sera modifiée d'un commun accord d'après les nouvelles circonstances ». Le protocole, rédigé, le 21 Juin, par la conférence de Londres, disait que les puissances entendaient ainsi « opérer *l'amalgame le plus parfait* entre les deux pays ».

---

(1) de Lanzac de Laborie, *La domination française en Belgique*, tom. I, Paris 1896, p. 408.

(2) Circulaire aux maires de l'Ourthe, du 14 Octobre 1802.

(3) *La Belgique sous la domination française*, tom. II, Louvain 1896. pp. 74, 75.

En exécution de ces dispositions, les alliés remirent le gouvernement de la Belgique, en attendant sa réunion définitive et formelle à la Hollande, à Guillaume-Frédéric VI, prince d'Orange-Nassau, souverain de ce dernier pays. C'était le 31 Juillet 1814; dès le lendemain, le prince annonça aux Belges sa prise de possession de leurs provinces comme gouverneur-général provisoire, et promit *d'honorer et de protéger leur religion*. Bientôt après s'ouvrit le congrès de Vienne ; ce fut dans cette assemblée, mais seulement près d'une année plus tard, le 9 Juin 1815, que les deux pays furent définitivement unis en un seul et même État, sous le nom de royaume des Pays-Bas et le sceptre de Guillaume Ier.

« Cette réunion du midi catholique et du nord calviniste sous le sceptre de la maison d'Orange-Nassau, — l'observation est de M. le chanoine Claessens, — loin d'être un *amalgame parfait*, comme le croyaient les monarques, n'était autre chose qu'un *mariage mixte*, une *union mal assortie* et qui devait tôt ou tard finir par un divorce » (1).

Nous n'avons pas à nous occuper ici des tracasseries et des avanies de tout genre, auxquelles la religion et le clergé catholiques furent en butte sous le nouveau gouvernement (2). Notre tâche se borne à faire connaître l'état de la hiérarchie épiscopale dans la province ecclésiastique de Malines, au moment de l'annexion de notre pays à la

---

(1) *Monseigneur de Méan, dernier prince-évêque de Liège, archevêque de Malines*, dans la *Revue catholique*, tom. XXXIV, Louvain 1872, p. 11.

(2) Voyez, pour tous détails à ce sujet, DE GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830*, 3e édit., tom. II, Bruxelles 1859 ; POLLET, *La Belgique sous la domination étrangère depuis Joseph II jusqu'en 1830*, Bruxelles 1867, pp. 260 sv. ; CLAESSENS, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom. I, pp. 51 sv. ; DELPLACE, *La Belgique sous Guillaume I, roi des Pays-Bas*, Louvain 1899, et BALAU, *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique* (1815-1884), 4e édit., Louvain 1890, pp. 1-18.

Hollande ; nous aurons à voir ensuite quelles vicissitudes cette hiérarchie traversa, quelles modifications elle subit depuis cette époque jusqu'à la révolution de 1830.

Au moment de la constitution du royaume des Pays-Bas, en 1815, la province ecclésiastique de Malines était encore ce que l'avait faite la bulle : *Qui Christi Domini vices*, du 29 Novembre 1801, c'est-à-dire que la métropole de Malines avait pour évêchés suffragants Tournai, Gand, Namur, Liège, Aix-la-Chapelle, Trèves et Mayence ; ces trois derniers sièges se trouvaient sur territoire allemand. Cette division ecclésiastique datait de l'époque où la France était maîtresse de la Belgique et d'une partie de l'Allemagne ; elle offrait, dans les circonstances présentes, une anomalie qui ne pouvait durer.

Jetons un rapide coup d'œil sur la métropole de Malines et les sièges qui en relevaient.

Le siège de Malines était vacant depuis le 4 Mars 1808, en suite de la démission de Mgr de Roquelaure. L'empereur Napoléon avait nommé à ce siège, par décret du 12 Mai 1808, l'évêque de Poitiers, Dominique Dufour de Pradt (1) ; celui-ci fut préconisé archevêque de Malines par le pape Pie VII, au consistoire du 27 Mars 1809, mais ne put prendre possession de son siège, parce que le gouvernement impérial refusa de lui transmettre les bulles d'institution canonique, dont l'exhibition au chapitre devait

(1) Ce prélat naquit, le 23 Avril 1759, au bourg d'Allanches, dans la Haute-Auvergne, département actuel du Cantal; il fut sacré évêque de Poitiers par le pape Pie VII, dans l'église de Saint-Sulpice à Paris, le 2 Février 1805. Voyez dans Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom. II, pp. 29 sv., des détails du plus haut intérêt, et pour une bonne part inédits, sur ce personnage, qui, comme évêque, comme homme politique et publiciste, a joué un si triste rôle. De Pradt est mort à Paris, frappé d'apoplexie, le 18 Mars 1837.

précéder l'installation de l'élu ([1]). De Pradt résida à Malines, mais sans exercer de juridiction, jusqu'en 1814 ; plus d'une fois, à la demande du vicariat, il conféra les SS. Ordres ([2]) et administra le sacrement de Confirmation. Vers la fin du mois de Juillet 1815, de Pradt donna sa démission d'archevêque entre les mains du pape et se fixa définitivement en France.

Le diocèse de Malines fut donc administré par des vicaires capitulaires, de 1808 à 1817, savoir par Jean-François-Ghislain Huleu ([3]) et Joseph Forgeur ([4]), de 1808 à 1815, et par Joseph Forgeur seul, jusqu'en 1817 ([5]).

François-Antoine de Méan, dernier prince-évêque de Liège ([6]), fut préconisé archevêque de Malines, par le

---

([1]) Les bulles n'exprimaient pas le nom de Napoléon ; cette omission indiquait que l'archevêque était nommé *motu proprio* par le pape, c.-à-d. sans l'intervention du prince. L'orgueil impérial s'en trouva froissé, et les bulles furent renvoyées à Rome, aux fins de rectification. En 1811, Pie VII ordonna d'en faire une nouvelle expédition, dans le sens désiré ; ce nonobstant, le gouvernement impérial, sur certaines observations du conseil d'État, retint la pièce dans ses cartons. Ce ne fut qu'en 1814, que le comte Beugnot, ministre de l'Intérieur près du gouvernement provisoire, nommé à la chute de l'Empire, remit à de Pradt le document pontifical (Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc. tom. cit, pp. 34, note, 1, 44, 48). Le prélat toutefois ne put prendre possession de son siège ; il en fut empêché par le chapitre, pour des motifs qu'approuva la Cour romaine (Claessens, op. et tom. cit., pp. 48 sv.).

([2]) M. le chanoine Charles Van Beselaere, décédé archiprêtre de la cathédrale de Bruges, le 15 Juillet 1866, avait été ordonné prêtre à Malines par l'évêque de Pradt, le 12 Juin 1813.

([3]) Voyez, sur Huleu, Baeten, *Verzameling van naamrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom van Mechelen*, tom. I, Mechelen 1881, pp. 139, 140, 260, 261, et A. Verhaegen, *Le Cardinal de Franckenberg, Archevêque de Malines*, pp. 349 sv.

([4]) Voyez, sur Forgeur, Baeten, *Verzameling van naamrollen*, etc. pp. 140, 141.

([5]) Voyez Claessens, op. et tom. cit., pp. 21 sv.

([6]) François-Antoine-Marie-Constantin de Méan naquit au château de Saive, le 6 Juillet 1756, et reçut la prêtrise en 1785. Le 19 Février 1786, son oncle maternel, César-Constantin-François de Hoensbroeck,

pape Pie VII, au consistoire secret du 28 Juillet 1817, et prit possession de son siège, par procuration, le 22 Septembre suivant.

Mgr Hirn occupait encore, en 1815, le siège de Tournai; celui de Gand était occupé par le prince Maurice-Jean-Madeleine de Broglie, qui avait succédé, en 1807, à Mgr Fallot de Beaumont, transféré au siège de Plaisance ([1]).

---

prince-évêque de Liège, qui l'avait choisi pour suffragant, le sacra évêque d'Hippose *i. p. i.*; il succéda à son oncle, comme prince-évêque, le 16 Août 1792. A peine monté sur le trône épiscopal, le nouveau prince dut quitter la ville de Liège, à la première invasion des Français (27 Novembre 1792), et n'y revint que le 21 Avril 1793; les victoires des armées républicaines ramenèrent les Français à Liège l'année suivante, et, le 24 Juillet 1794, Mgr de Méan sortit de ses états, pour n'y plus rentrer en qualité de souverain. Après le Concordat de 1801, il donna sa démission, à la demande de Pie VII, et vécut dans la retraite en Allemagne jusqu'en 1817, année de sa promotion au siège archiépiscopal de Malines. Voyez, sur Mgr de Méan, comme prince-évêque de Liège, Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (1724-1852), tom. II, Liège 1872, pp. 369 sv., et comme archevêque de Malines, Claessens, *Monseigneur de Méan*, etc., dans la *Revue catholique*, tom. XXXIV, Louvain 1872, pp. 5 sv., 113 sv., 361 sv., et *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 73 sv.

([1]) Né au château de Broglie, en Normandie, le 5 Septembre 1766, Maurice de Broglie fut ordonné prêtre à Trèves, le 11 Mars 1792, devint prévôt du chapitre de Posen, dans la Pologne prussienne, en 1797, et fut sacré, dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, évêque d'Acqui, en Piémont, le 17 Novembre 1805, par le cardinal Caprara, légat du Saint-Siège. L'empereur Napoléon le nomma, en 1807, évêque de Gand, et Pie VII confirma cette nomination par bulle du 3 Août de la même année. Condamné à la peine du bannissement, par arrêt de la cour d'assises de Bruxelles, du 8 Novembre 1817, Mgr de Broglie se réfugia en France, et mourut à Paris, le 20 Juillet 1821.

La notice la plus complète et la plus exacte sur ce courageux prélat est celle que M. le chanoine H. Bracq, plus tard évêque de Gand, a mise en tête du *Recueil des mandements, lettres pastorales, instructions et autres documents publiés par S. A. le Prince de Broglie, Evêque de Gand*, Gand 1843, pp. VII sv. L'année suivante, M. le chanoine Bracq publia une biographie flamande de Mgr de Broglie, sous le titre de: *Leven van Zyne Hoogheyd Mauritius-Joannes-Magdalena de Broglie, Prins van het Heylig Roomsch Ryk, XIX^n Bisschop van Gent,*

Mgr de Broglie eut de graves démêlés avec le gouvernement impérial d'abord, ensuite avec le gouvernement des Pays-Bas, qui finit par le condamner au bannissement en 1817.

Le diocèse de Namur était gouverné par Mgr Charles-François-Joseph de Pisani de la Gaude, ancien évêque de Vence, sous la métropole d'Embrun, siège qui ne fut point réérigé ; sa nomination à l'évêché de Namur datait du 28 Mai 1804 (1).

L'évêché de Liège était vacant et administré, depuis le 26 Septembre 1814, par le vicaire capitulaire Jean-Arnold Barrett. Au décès de Mgr Zaepffel (17 Octobre 1808), le

---

Gent 1844 ; c'est la traduction remaniée et en plusieurs endroits complétée de son premier travail.

Voyez aussi, sur Mgr de Broglie, De Smet, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du XIX[e] siècle*, 2[e] édit., Gand 1849, *passim* ; Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc, tom. II, pp. 199 sv., et surtout la notice que consacre au prélat M. le chanoine Lavaut dans l'*Almanak der geestelijkheid in het Bisdom van Gent*, VII[e] jaar, 1886, pp. 83 sv., et VIII[e] jaar, 1887, pp. 83 sv. Cette notice contient divers détails, extraits des archives de l'Évêché et inconnus aux autres biographes de Mgr de Broglie.

(1) Charles de Pisani de la Gaude naquit à Aix, en Provence, le 4 Mars 1743. Ordonné prêtre par son oncle maternel, Pierre-François-Xavier marquis de Lambert de Reboul, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, il fut promu au siège épiscopal de Vence, le 21 Octobre 1783, et reçut la consécration épiscopale, le 8 Février 1784, dans l'église de St. Nicolas, au village de Villejuif, près de Paris. Traduit, en 1790, devant le tribunal révolutionnaire, il n'échappa à la mort que par miracle, et se réfugia à Rome d'abord, ensuite à Venise ; à la demande de Pie VII, il s'empressa de se démettre de son siège de Vence, et prit possession de celui de Namur, le 15 Août 1804.

Voyez, sur Mgr de Pisani de la Gaude, de Hauregard, *Notice sur la cathédrale de Namur*, Namur 1851, pp. 137 sv. Le chanoine de Hauregard, qui était honoré de la confiance intime de Mgr de Pisani, donne sur la vie de ce prélat les détails les plus intéressants. Voyez aussi Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, Namur 1881, pp. 583 sv., et Claessens, *L'Église de Belgique*, etc, tom. II, pp. 253 sv.

chapitre avait nommé vicaire capitulaire le chanoine Henri Henrard, ancien religieux de l'ordre des Récollets et provincial de la province de Flandre. Le 9 Février 1809, l'empereur conféra l'évêché de Liège à l'abbé François-Antoine Lejeas, de Dijon, alors vicaire capitulaire de Paris et official métropolitain ; mais le Saint-Père ne jouissait plus de sa liberté et refusa constamment d'expédier les bulles aux nouveaux évêques nommés par le gouvernement.

Ne pouvant obtenir la consécration épiscopale, M. Lejeas chercha à se faire investir par le chapitre de l'administration diocésaine. Après bien des consultations et des délibérations, on convint que M. Henrard ne donnerait pas sa démission, mais que, vu son âge et ses infirmités, il prierait le chapitre de lui adjoindre deux aides, munis des mêmes pouvoirs, qui seraient MM. Lejeas et Henri-Louis Partouns, commissaire épiscopal à Maestricht. Ainsi fut fait en séance capitulaire du 29 Octobre 1810.

L'expédient employé par le chapitre déplut au gouvernement impérial, qui ordonna que M. Lejeas eût seul la signature des actes et fût le chef réel de l'administration spirituelle et temporelle du diocèse. On se conforma jusqu'à un certain point aux ordres du gouvernement ; M. Lejeas signa seul les actes, mais en fait tous émanaient des trois vicaires capitulaires réunis, ce qui suffisait pour en sauvegarder la validité.

Le 22 Janvier 1814, les troupes des puissances alliées entrèrent dans la ville de Liège, et M. Lejeas quitta avec les troupes françaises.

Le 23 Septembre de la même année, les vicaires capitulaires Henrard et Partouns donnèrent spontanément leur démission, et, trois jours plus tard, M. le chanoine Barrett fut élu seul vicaire capitulaire, à l'unanimité des voix; il administra le diocèse jusqu'au 20 Décembre 1829, date

de la prise de possession du nouvel évêque de Liège, Mgr Corneille van Bommel (¹).

Les sièges d'Aix-la-Chapelle et de Trèves étaient vacants; l'évêque Joseph Colmar continuait à occuper celui de Mayence.

Tel était en 1815, au moment de la constitution du royaume des Pays-Bas, l'état de la hiérarchie épiscopale dans la province ecclésiastique de Malines. Au cours de l'année 1821, les trois sièges situés en pays allemand furent détachés de la métropole de Malines.

Par sa bulle : *De salute animarum*, en date du 17 Juillet 1821, Pie VII supprima l'évêché d'Aix-la-Chapelle, vacant pour lors, et changea la cathédrale de cette ville en simple collégiale. La même bulle éleva au rang de métropole l'église de Cologne, et lui assigna pour évêchés suffragants *Trèves*, Munster et Paderborn (²).

La métropole de Malines perdait ainsi du coup les églises suffragantes d'Aix-la-Chapelle et de Trèves.

Un mois plus tard, le 16 Août 1821, Pie VII, par sa bulle : *Provida solersque*, enleva aux archevêques de

(¹) Voyez, sur cet épisode de l'histoire religieuse de Liège, l'*Avant-propos* des *Mandements... publiés dans le diocèse de Liège depuis le Concordat de 1801 jusqu'à 1830*, tom. I, pp. X sv., et Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (1724-1852), tom. IV, Liège 1873, pp. 216 sv. Le chanoine Claessens a résumé ces faits dans *L'Église de Belgique*, etc., tom. II, pp. 167 sv.

(²) « ... ex certa scientia, et matura deliberatione Nostris, deque apostolicæ potestatis plenitudine, prævia ex nunc omnimoda suppressione, extinctione, et annullatione vacantis episcopalis sedis Aquisgranensis cum illius cathedrali capitulo, ad statum simplicis collegiatæ.. reducendo; ... Coloniensem ecclesiam, jam antea inter Germaniæ sedes nulli antiquitate, ac splendore secundam, ... ad metropolitanæ ecclesiæ gradum restituimus, ... eidemque metropolitanæ suffraganeas assignamus episcopales ecclesias Trevirensem, Monasteriensem, atque Paderbornensem ». (*Bullarii Romani continuatio*, tom. XV, Romæ 1853, p. 404, col. 1, § 5).

Malines tout droit de métropolitain sur le siège de Mayence ([1]) ; il érige ensuite l'archevêché de Fribourg en Brisgau et les évêchés de Rottenbourg et Limbourg et assigne ces deux sièges, ensemble avec ceux de *Mayence* et de Fulda, comme suffragants, à la nouvelle métropole de Fribourg ([2]).

La métropole de Malines n'avait plus dès lors que quatre évêchés suffragants : Gand, Tournai, Liège et Namur.

La mort ne tarda pas à faire des vides dans le corps épiscopal de Belgique. L'évêque de Tournai, Mgr Hirn, était décédé le 19 Août 1819 ; Mgr de Pisani de la Gaude, évêque de Namur, le suivit dans la tombe, le 23 Février 1826. Entre ces deux dates, savoir le 22 Janvier 1824, Mgr van Velde de Melroy, ancien évêque de Ruremonde, était mort à Bruxelles ; sans occuper de siège dans notre pays, ce prélat avait rendu de grands services au clergé et aux fidèles par la collation des SS. Ordres et l'administration du sacrement de Confirmation ([3]). Mgr de

---

([1]) « .... ex certa scientia, ac matura deliberatione Nostris,... immutamus præsentem statum episcopalium ecclesiarum Moguntinæ, ac Fuldensis, ita ut illa a quocumque metropolitico jure archiepiscopi Mechliniensis omnino subtracta, et non amplius dispositioni Nostrarum literarum apostolicarum incipientium = *Qui Christi Domini* = datarum tertio Kalendas decembris anni millesimi octingentesimi primi, subjecta remaneat » (*Bullarii Romani continuatio*, tom. XV, p. 425, col. 1, § 4).

([2]) « Antedictæ vero metropolitanæ ecclesiæ Friburgensi præfatas quatuor episcopales ecclesias Moguntinam, Fuldensem, Rottenburgensem ac Limburgensem suffraganeas assignamus » (*Bullarii Romani continuatio*, tom. cit., p. 425, col. 2, § 5.)

([3]) Peu d'évêques sans doute du monde catholique ont administré, autant que Mgr van Velde, les sacrements de l'Ordre et de la Confirmation. Durant son séjour à Emmerich, c'est-à-dire depuis le 18 Septembre 1797 jusqu'au 20 Août 1802, on compte plus de 4000 ecclésiastiques auxquels il conféra les Ordres sacrés, et plus de 250,000 personnes, à qui il administra la Confirmation ; depuis 1802 jusqu'en 1811, il ordonna plus de 12,000 jeunes ecclésiastiques et confirma au-delà de 560,000 fidèles. A la fin de l'année 1811, Mgr van Velde

Broglie, évêque de Gand, vivait en exil à Paris, et l'évêché de Liège était vacant. Depuis le décès de Mgr de Pisani, il n'y avait donc plus qu'un seul évêque sur le sol belge, le prince de Méan, archevêque de Malines, que son âge et ses infirmités mettaient souvent dans l'impossibilité d'exercer les fonctions épiscopales (1).

Il était urgent dès lors que la vacance des sièges prît fin ; mais pour cela il fallait qu'une convention nouvelle fût conclue entre la Cour de Rome et le roi des Pays-Bas. Ce prince était protestant ; or l'article XVII du Concordat de 1801 portait :

« Il est convenu entre les parties contractantes, que dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul

---

vint se fixer à Bruxelles, chez le baron Emmanuël van Velde, son frère; à la prière du vicariat de Malines, il exerça les fonctions épiscopales dans ce diocèse, en administrant le sacrement de l'Ordre, tant à Bruxelles qu'à Malines, à 1049 ecclésiastiques et la Confirmation à 16,863 personnes. (Bouquié, *Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas, pour l'année MDCCCXXVI* [Bruxelles 1826], pp. 378, 380, 381.)

(1) En règle générale, c'est à Malines que, depuis la brutale expulsion de Mgr de Broglie, se rendait le clergé des deux Flandres, pour recevoir les SS. Ordres des mains du prince de Méan. On juge des embarras, que devait entraîner pareil voyage, surtout au cœur de l'hiver et avec les moyens primitifs de communication, qui existaient alors. Ajoutez à cela que les infirmités du prince de Méan, notamment les attaques subites de la goutte, dont il souffrait cruellement, l'empêchaient parfois de conférer les SS. Ordres aux ecclésiastiques venus de si loin pour les recevoir. Quel désappointement et quel embarras pour ces derniers!

Nous disons « en règle générale, » car un certain nombre d'ecclésiastiques flamands furent ordonnés à Tournai, soit par Mgr Hirn, soit, après son décès, par l'un ou l'autre prélat, qui, à la demande du vicariat, venait y conférer les SS. Ordres. Parmi ceux appartenant à la seconde catégorie, citons Mgr De Haerne, ancien membre du Congrès national et membre de la chambre des Représentants († 22 Mars 1890), et M. François Moulaert, secrétaire-adjoint de l'Évêché de Bruges († 12 Juin 1868), qui furent ordonnés prêtres à Tournai, le 7 Juillet 1828, par Mgr Louis Belmas, évêque de Cambrai, ancien évêque constitutionnel du département de l'Aude.

actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus ([1]), et la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention ».

En 1815, après que Dominique de Pradt, archevêque nommé de Malines, eut offert sa démission au pape, Guillaume Ier, sans tenir compte de cet article, désigna, pour lui succéder, l'ancien prince-évêque de Liège, Mgr de Méan ([2]). Pie VII protesta, comme de juste ([3]), et, dans sa note officielle du 19 Mars 1816, adressée au baron J. G. de Reinhold, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Pays-Bas auprès des puissances d'Italie, le cardinal Consalvi, ministre d'État de S. S., mit à néant les prétextes allégués pour justifier l'empiètement royal ([4]). Les difficultés, provoquées par cette nomination illégale, ne furent aplanies qu'en 1817; la préconisation du prince de Méan, comme archevêque de Malines, eut lieu au consistoire secret du 28 Juillet de la même année.

A la fin d'Octobre 1823, Guillaume Ier nomma trois plénipotentiaires, les barons Nagel d'Ampsen, ministre des affaires étrangères, de Reinhold et Goubau, pour négocier avec le Saint-Siège, représenté par Mgr Nazalli, archevêque

---

([1]) Voici cet article: « Art. XVI. Sa Sainteté reconnaît dans le premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives, dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement. »

([2]) Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, p. 73.

([3]) La protestation de Pie VII avait une autre cause encore, la conduite peu correcte de Mgr de Méan, qui, en sa qualité de membre des États-Généraux, avait prêté le serment prescrit par la Loi fondamentale du royaume des Pays-Bas, serment que l'Épiscopat belge avait déclaré illicite. Voyez, sur cette regrettable affaire, Claessens, op. et tom. cit., pp. 74 sv., et les nos V et VI des « Documents historiques », qui terminent le tom. Ier, pp. 247 sv.

([4]) Cette note se trouve tout entière dans Claessens, op. cit., tom. I, no IV des « Documents historiques », pp. 242 sv.

de Cyr *i. p. i.*, envoyé extraordinaire aux Pays-Bas. Après dix-neuf conférences, tenues depuis le 10 Novembre 1823 jusqu'au 24 Avril 1824, les négociations furent rompues, parce qu'elles n'étaient pas sincères de la part des plénipotentiaires hollandais [1].

En 1827, le roi, pour calmer le mécontentement de ses sujets catholiques, se décida, bien malgré lui, à reprendre les négociations avec la Cour romaine, et à conclure un Concordat, qu'il était résolu d'avance à ne point exécuter en entier. Les négociations s'ouvrirent à Rome entre le cardinal Maur Cappellari, plus tard Grégoire XVI, et le comte Antoine-Philippe de Celles, membre de la deuxième chambre des États-Généraux, ambassadeur du roi des Pays-Bas; assistés, le premier, de Mgr François Capaccini, substitut de la secrétairerie des Brefs, et le second, du référendaire de première classe au conseil d'État, Jean-Pierre Germain, conseiller d'ambassade. Un Concordat fut signé à Rome, le 18 Juin 1827, ratifié par le roi Guillaume, le 25 Juillet, et confirmé par lettres apostoliques du pape Léon XII : *Quod jamdiu maximis erat in votis*, du 16 Août suivant [2]. Le Concordat se bornait à trois articles, dont voici le texte français [3] :

« Art. 1. Le concordat de 1801, entre le Souverain Pontife Pie VII et le Gouvernement français, en vigueur dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, sera appliqué aux provinces septentrionales.

« Art. 2. Chaque diocèse aura son chapitre et son séminaire.

---

(1) Claessens, op. cit., tom. I, p. 62.

(2) Id., pp. 63 sv.

(3) On peut voir ce texte, avec les préliminaires, dans Bouquié, *Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas, pour l'année MDCCCXXVIII* (Bruxelles 1828), pp. 310 sv. ; Bon, *Législation des paroisses en Belgique*, 2e édit., pp. 205 sv., et Claessens, op. cit., tom. I, n° VII des « Documents historiques », pp. 258 sv.

« Art. 3. Pour le cas prévu par l'art. 17 de la convention de 1801, il est statué :

« Toutes les fois qu'un siège archiépiscopal ou épiscopal viendra à vaquer, les chapitres des églises vacantes auront soin dans le premier mois, à compter du jour de la vacance, de porter à la connaissance de S. M. les noms des candidats appartenant au clergé du royaume des Pays-Bas, qu'ils auront jugés dignes, et capables de gouverner l'église archiépiscopale ou épiscopale, et en qui ils auront reconnu la piété, la doctrine et la prudence exigées dans les évêques par les lois de l'Église.

« Si par hasard parmi les candidats il y en avait qui ne fussent pas également agréables au Roi, les chapitres effaceront les noms de ceux-ci de la liste, qui pourtant devra rester composée d'un nombre de candidats suffisant pour que le choix du nouvel archevêque ou évêque puisse avoir lieu. Alors les chapitres procéderont à l'élection canonique de l'archevêque, ou de l'évêque, qu'ils choisiront, selon les formes canoniques d'usage, parmi les candidats dont les noms auront été maintenus sur la liste, et ils adresseront dans le mois, au Saint-Père, l'acte authentique de cette élection.

« Le Souverain Pontife, d'après l'instruction émanée par ordre du pape Urbain VIII, d'heureuse mémoire, donnera la commission de dresser le procès d'information sur l'état de l'église, et sur les qualités de la personne destinée à être promue à l'église archiépiscopale ou épiscopale, et après avoir reçu le résultat de ses informations, si le Saint-Père juge que les qualités exigées dans un évêque, par les canons, se trouvent réunies dans la personne élue, il lui donnera l'institution canonique par lettres apostoliques, d'après les formes établies, et dans le plus bref délai possible.

« Si au contraire l'élection n'avait pas été canonique-

ment conduite, ou si le candidat n'avait pas été reconnu par le Saint-Père doué des qualités susdites, le Souverain Pontife, par faveur spéciale, concédera au chapitre le pouvoir de procéder à une nouvelle élection comme ci-dessus, dans les formes canoniques » (1).

Le pape décrète ensuite, comme il avait été convenu avec le roi Guillaume, l'érection de trois nouveaux sièges épiscopaux, ceux de Bruges, d'Amsterdam et de Bois-le-Duc :

---

(1) « Articulus i. — Conventio anno millesimo octingentesimo primo inita inter summum pontificem Pium septimum et gubernium Gallicanum, quæ in meridionalibus regni Belgii provinciis viget ad septemtrionales provincias applicabitur.

« Articulus ii. — Quælibet diœcesis suum capitulum, suumque seminarium habebit.

« Articulus iii. — Quoad casum in articulo XVII conventionis anno millesimo octingentesimo primo initæ antevisum id statuitur.

« Quotiescumque sedes archiepiscopalis, vel episcopalis vacaverit, illarum ecclesiarum capitula intra mensem a die vacationis computandum, serenissimum regem certiorem fieri curabunt de nominibus candidatorum ad clerum regni Belgii spectantium, quos dignos, et idoneos ad archiepiscopalem, vel episcopalem ecclesiam regendam judicaverint, quosque ea pietate, doctrina, ac prudentia præditos esse cognoverint, quæ juxta Ecclesiæ leges in episcopis requiruntur.

« Si forte vero aliqui ex candidatis ipsis serenissimo regi minus grati extiterint, capitula e cathalogo eos delebunt, reliquo tamen manente sufficienti candidatorum numero, ex quo novus archiepiscopus vel episcopus eligi valeat. Tunc vero capitula ad canonicam electionem in archiepiscopum vel episcopum unius ex candidatis qui supererunt, juxta consuetas canonicas formas procedent, ac documentum electionis in forma authentica intra mensem ad summum pontificem perferri curabunt. Confectio processus informativi super statu ecclesiæ, et qualitatibus promovendi ad archiepiscopalem, vel episcopalem ecclesiam a Romano pontifice, ad formam instructionis felicis recordationis Urbani papæ VIII jussu editæ, committetur, quo accepto si summus pontifex compererit promovendum iis dotibus instructum, quæ a canonibus in episcopo requiruntur, eum quantocius fieri poterit juxta statutas formas per apostolicas litteras confirmabit.

« Si vero electio minime fuerit canonice peracta, aut promovendus dictis dotibus instructus non reperiatur, ex speciali gratia summus pontifex indulgebit ut capitulum ad novam electionem, ut supra, canonica methodo valeat procedere » (*Bullarii Romani continuatio*, tom. XVII, Romæ 1855, pp. 90, 91).

« Nous avons jugé à propos, dit le souverain pontife [1] d'accord avec le sérénissime Roi Guillaume, de rétablir pour le moment, ou d'ériger de nouveau pour l'avantage de la religion catholique, et pour le salut des âmes, outre les cinq sièges actuellement existants, encore en sus trois sièges épiscopaux, et de partager ainsi tout le royaume des Pays-Bas en huit diocèses, et d'y établir autant d'églises cathédrales, dont l'une sera métropole, et les sept autres seront pour le moment ses suffragantes. Nous n'indiquons ici les limites de chaque diocèse que par province, et d'une manière générale. Ainsi donc l'église de Malines sera la métropole, dont le diocèse sera formé de la totalité de la province du Brabant méridional, et de la province d'Anvers. Les sept églises suffragantes seront celles de Liège, de Namur, de Tournay, de Gand ; ces quatre églises existent déjà et nous y ajoutons les trois autres suivantes, savoir : celles de Bruges, d'Amsterdam et de Bois-le-Duc. Le diocèse de Liège sera composé des provinces entières de Liège et de Limbourg. Celui de Namur, de la province de Namur et du grand-duché de Luxembourg ; celui de Tournay, de la province du Hainaut ; l'église de Gand, de la province de la Flandre orientale ; l'église d'Amsterdam, des provinces de la Hollande septentrionale et méridionale, d'Utrecht, d'Overyssel, de Frise, de Groningue, et de Drenthe ; l'église de Bruges, de la province de la Flandre occidentale ; et finalement l'église de Bois-le-Duc sera composée des provinces du Brabant septentrional, de la Gueldre, et de la Zélande » [2].

---

(1) Bouquié, *Almanach du clergé catholique romain des Pays-Bas, pour l'année MDCCCXXVIII*, p. 317 ; Bon, op. cit., pp. 207, 208 ; Claessens, op. cit., tom. I, n° VII des « Documents historiques », pp. 260, 261.

(2) « Nos collatis cum serenissimo rege Guilielmo consiliis ad catholicæ religionis incrementum, atque ad animarum salutem, præter quinque jam actu existentes, tres alias pro nunc episcopales sedes restituere, vel de novo erigere, sicque universum Belgicum regnum in octo diœceses dividere, totidemque inibi cathedrales ecclesias

Les catholiques belges accueillirent, avec la joie la plus vive, la nouvelle de l'heureuse conclusion du Concordat, et cet événement si important pour eux donna lieu, notamment en Flandre, à d'imposantes manifestations religieuses ([1]). Pour ne parler que de la seule ville de Bruges, des fêtes solennelles y furent célébrées, à Saint-Sauveur, le 30 Décembre 1827 et huit jours suivants ([2]),

---

constabilire decrevimus, quarum una metropolitana, reliquæ interim ejusdem sint suffraganeæ. Harum autem diœcesium limites hic tantum generaliter per provincias indicamus. Itaque ecclesia Mechliniensis erit metropolitana ecclesia, cujus diœcesanum territorium ex integris provinciis Brabantiæ meridionalis, et Antverpiensi constabit. Septem vero ecclesiæ suffraganeæ erunt ecclesia Leodiensis, Namurcensis, Tornacensis, Gandavensis, quatuor illæ videlicet, quæ jam exstabant, et insuper aliæ tres quas ad præsens statuimus erigendas, nempe Brugensis, Amstelodamensis, et Buscoducensis. Habebit autem Leodiensis ecclesia integras provincias Leodiensem et Limburgensem, (*) ecclesia Tornacensis Hannoniam, ecclesia Gandavensis universam Flandriam Orientalem, ecclesia Amstelodamensis provincias Hollandiæ Septemtrionalis, Hollandiæ Orientalis, Ultrajecti, Overhyselii, Frisiæ, Groningusæ et Drenthæ, ecclesia Brugensis universam Flandriam Occidentalem, ac demum ecclesia Buscoducensis provincias Brabantiæ Septemtrionalis, Gueldriæ et Seelandiæ.» (*Bullarii Romani continuatio*, tom. XVII, p. 91).

([1]) « A Gand le concordat, si longtemps attendu, fut débité à 4000 exemplaires. Partout des fêtes ecclésiastiques et civiles furent célébrées avec un véritable enthousiasme. Deux chronogrammes méritent d'être cités : *ReX VIVat, CUnCtIs Dat paCeM.* A Amersfoort, près d'Utrecht : *Je MaIntIenDraI La ConVentIon aVeC Le soUVeraIn pontIfe* » (*Catholique des Pays-Bas*, 10 Octobre et 6 Décembre 1827, dans Delplace, *La Belgique sous Guillaume I, roi des Pays-Bas*, p. 157, note 1).

([2]) Une plaquette de 17 pp. in-18, dont nous possédons un exemplaire, contient la relation de ces fêtes et la description des décors de l'église ; elle est intitulée :

Kort verhael der negendagsche plegtigheyd, gevierd in de kerk van Sint-Salvator, te Brugge, den 30sten december 1827 en acht volgende dagen : Niet alleen om God te bedanken over de verwerving van het heylzaem Verdrag, gesloten tusschen Zyne Heyligheyd Leo XII en Zyne Majesteyt Willem I ; maer ook om door de voorbidding der allerheyligste Maegd en Moeder Gods Maria, eene spoedige en gelukkige uytvoering dezer overeenkomst van den Hemel af te smeeken. — Te Brugge, by P. De Vliegher, boekdrukker.

(*) Le texte du bullaire offre ici une lacune.

à Saint-Gilles, du 20 au 27 Janvier 1828 ([1]).

Les espérances, que le Concordat avait fait concevoir, s'évanouirent malheureusement bien vite, car le roi prouva, par toute sa conduite, qu'il ne cherchait qu'à en éluder l'exécution. La circulaire confidentielle du ministre van Gobbelschroy, adressée aux gouverneurs, sous la date du 5 Octobre 1827, ne laisse aucun doute à cet égard. Parlant du mode à suivre désormais pour la nomination des évêques, le ministre disait: « La convention avec le pape fixe, dans son troisième article, le mode de nomination des évêques. Toutefois l'intervention royale dans cette nomination ne se bornera pas à la part que cet article détermine : il est convenu qu'un bref spécial du saint Père aux chapitres leur enjoindra de demander d'abord à S. M. quelle est la personne qu'elle désire voir passer au siège vacant » ([2]). Et le 15 Octobre, en ouvrant la session des États-Généraux, le roi déclarait n'avoir autorisé la publication de la bulle, qui expliquait le Concordat, que « sous réserve des droits que les lois de l'État reconnaissaient au Souverain » ([3]).

Et de fait, comme le dit Mgr van Bommel, « jusqu'à la fin de 1828, tout le fruit de la convention si solennelle

---

([1]) La description des fêtes et de l'ornementation de l'église forme une plaquette de 10 pp. in-18, dont un exemplaire nous appartient et qui porte pour titre :

Plegtige feest van dankbaerheyd voor de bekomene Overeenkomst tusschen Zyne Heyligheyd Leo XII en Zyne Majesteyt Willem I, Koning der Nederlanden, gevierd in de parochiale kerk van Sint-Gillis, te Brugge, den 20sten Januarius 1828 en zeven volgende dagen. — Te Brugge, by P. De Vliegher, boekdrukker.

L'auteur de cette plaquette l'a signée de ses initiales J. F. G. Nous avons reproduit une partie de cet opuscule dans notre travail : *De bekende Pastors van Sint-Gillis te Brugge*, pp. 383 sv.

([2]) On peut lire les principaux passages de cette circulaire dans DE GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830*, 3e édit., tom. II, Bruxelles 1859, pp. 192, 193.

([3]) DELPLACE, op. cit., pp. 157, 158.

se borna à l'installation d'un seul évêque » ([1]). Nicolas-Alexis Ondernard, curé de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, agréé par le roi, comme évêque de Namur, fut préconisé par Léon XII au consistoire du 23 Juin 1828 et reçut la consécration épiscopale, le 28 Octobre. Ce ne fut que dans les premiers mois de l'année suivante, que Mgr François Capaccini, envoyé extraordinaire de Léon XII pour concourir à l'exécution du Concordat, réussit à faire nommer les évêques de Liège, de Tournai et de Gand, qui furent préconisés le 18 Mai 1829, et obtinrent, le 4 Octobre, le *placet* royal ([2]). Quant à l'érection des trois nouveaux sièges de Bruges, d'Amsterdam et de Bois-le-Duc, décrétée par la bulle : *Quod jam diu*, du 16 Août 1827, il n'en fut plus seulement question à la Cour de La Haye. L'évêché de Bruges ne fut réérigé que sept ans plus tard, le 27 Mai 1834, et celui de Bois-le-Duc, le 4 Mars 1853 ; l'érection du siège d'Amsterdam n'a pas été suivie d'exécution jusqu'à ce jour.

Mgr Ondernard ouvre la série des évêques, qui se succédèrent dans l'administration de nos diocèses, depuis plus de soixante-dix ans, et peut dès lors être considéré comme la souche du nouvel épiscopat de Belgique ([3]). Il sacra MMgrs Delplanque, évêque de Tournai, et Van Bommel, évêque de Liège ; Mgr Delplanque, à son tour, imposa les mains à Mgr Van de Velde, évêque de Gand, et à Mgr Sterckx, archevêque de Malines. Ce dernier, au cours d'un épiscopat de plus de trente ans, sacra onze évêques, parmi lesquels tous les titulaires des sièges de Belgique.

([1]) *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 29 Juin 1829, relatifs au collège philosophique, par un père de famille pétitionnaire*, Bruxelles 1829, p. 56.

([2]) Delplace, op. cit., p. 167.

([3]) Ce sont les termes du chanoine de Hauregard, dans sa *Notice sur la cathédrale de Namur*, p. 229.

Nicolas-Alexis Ondernard, né à Rambervilliers, département actuel des Vosges, le 17 Juillet 1756, devint chapelain-lecteur de l'archiduchesse Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, à Bruxelles, et y remplit ces fonctions jusqu'au départ de S. A. R., occasionné par la révolution brabançonne en 1790. Rentré en France, et remis en possession de la cure, qu'il occupait avant sa nomination à la Cour de Bruxelles, il dut l'abandonner pour prendre le chemin de l'exil, et parcourut une partie de la Prusse et de la Pologne ; il se vit enfin attaché, en qualité de secrétaire, à la personne du comte Ignace Krasicki, prince-évêque de Warmie ou Ermeland (Pologne prussienne).

Lorsqu'en 1812, l'abbé de Pradt, archevêque nommé de Malines, fut choisi par Napoléon pour remplir une mission diplomatique à Varsovie, il s'attacha l'abbé Ondernard, qui parlait avec aisance la langue polonaise. Au retour, Ondernard suivit à Malines le prélat français, qui lui fit donner la cure de l'église succursale de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles (28 Mars 1813) ; cinq ans plus tard (1 Avril 1818), il fut promu par le prince de Méan à la cure primaire de Notre-Dame de la Chapelle, où vinrent le trouver les honneurs de l'épiscopat [1]. Mgr Ondernard mourut à Namur, des suites d'un coup d'apoplexie, le 25 Mars 1831.

Le gouvernement comptait sur Mgr Ondernard, à raison probablement de son grand âge, — il était dans sa 73e année, — et d'une façon d'être très accommodante ; peut-être aussi pensait-on que le collaborateur de Mgr de Pradt agirait selon l'esprit de la diplomatie, à laquelle on pouvait le croire initié. Ces prévisions fort heureusement

(1) DE HAUREGARD, op. cit., pp. 226 sv. ; AIGRET, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, pp. 543 sv. ; CLAESSENS, op. cit., tom II, pp. 257 sv.

ne se réalisèrent pas. Le prélat était, il est vrai, fort estimé du roi et l'approchait souvent; mais jamais durant son règne épiscopal, d'ailleurs très court, il n'approuva la politique du monarque, ni favorisa d'une façon quelconque ses vues anticatholiques ([1]).

Le prince de Méan, le seul évêque de Belgique, ne pouvant, à cause de son âge et de ses infirmités, présider au sacre de Mgr Ondernard, le gouvernement choisit, pour le remplacer, l'évêque de Trèves, Joseph von Hommer; choix à tous égards malheureux, mais qui s'explique sans peine. Faisons connaître ce personnage et les motifs qui firent jeter les yeux sur lui.

Joseph Louis Aloïse von Hommer ([2]), né à Coblence, le 4 Avril 1760, ordonné prêtre à Trèves, le 14 Juin 1788, fut nommé curé et chanoine de l'église collégiale de Saint-Castor, dans sa ville natale; il exerçait en outre les fonctions de conseiller spirituel de Clément-Wenceslas de Saxe, dernier archevêque-électeur de Trèves. Après la fuite de ce dernier, lors de l'invasion française, il devint vicaire général et, au décès de Clément, vicaire apostolique de la partie du diocèse, située sur la droite du Rhin.

Proposé par le roi de Prusse pour le siège de Trèves, Joseph von Hommer vit sa nomination confirmée par le pape, le 3 Mai 1824; il reçut la consécration épiscopale à Munster, le 24 Août de la même année et fut intronisé à Trèves, le 12 du mois suivant ([3]).

([1]) DE HAUREGARD, op cit., p. 208; CLAESSENS, op. et tom. cit., p. 258.

([2]) Le nom de cet évêque a été estropié par plusieurs écrivains: sous la plume de Schæffer, il devient *Von Hommes*; de Hauregard et Aigret en font *De Hommes*. Chez Kersten on trouve tantôt *de Hommer*, tantôt *von Hommer*, qui est la véritable orthographe.

([3]) M. P. Weber, chancelier de l'Évêché de Trèves, nous a gracieusement communiqué ces détails biographiques, par sa lettre du 25 Avril 1901.

Les charges les plus graves pèsent sur ce prélat.

Et tout d'abord, il joua un triste rôle dans la question des mariages mixtes, qui passionna si vivement les esprits en Allemagne, et que le pape Pie VIII avait tranchée par son bref du 25 Mars 1830, adressé à l'archevêque de Cologne et aux évêques de Trèves, de Paderborn et de Munster ; le roi de Prusse empêcha la publication de ce bref, et von Hommer, instrument docile de ce monarque, n'en tint guère compte.

Il est vrai que, peu de semaines avant sa mort, le 10 Octobre 1836, il adressa au pape Grégoire XVI une lettre de rétractation de tous les actes qu'il avait posés en opposition avec la doctrine du Saint-Siège sur cette grave matière (1) ; malheureusement, avant la fin de ce mois, et le jour même où il avait reçu le saint viatique, le pauvre évêque, sous la pression évidente du gouvernement prussien, écrivit au pape une nouvelle lettre, où il tâchait d'expliquer sa conduite dans l'affaire des mariages mixtes, et affaiblit ainsi considérablement l'effet produit par sa première rétractation (2).

L'évêque von Hommer laissait enseigner dans son séminaire les doctrines de l'audacieux théologien de Bonn, Georges Hermès, doctrines condamnées par le Saint-Siège, à tort, d'après von Hommer, qui croyait qu' Hermès n'avait pas été compris à Rome. Aussi tous les professeurs du séminaire de Trèves, un seul excepté, le sous-régent, étaient-ils hermésiens (3).

---

(1) Voyez la traduction de cette lettre dans le *Journal historique et littéraire*, de KERSTEN, tom. IV, Liège 1837-38, pp. 470, 471.

(2) Le texte latin de cette lettre se trouve dans KERSTEN, op. et tom. cit., p. 526.

(3) Voyez le *Journal historique et littéraire*, tom. cit., p. 562 ; Kersten y rend compte d'un travail de François-Xavier Biunde, professeur hermésien du séminaire de Trèves, où il est dit, en termes exprès, que c'était du plein consentement de l'évêque von Hommer, qu'on enseignait dans son séminaire les théories réprouvées d'Hermès.

Ce n'est pas tout. Joseph von Hommer était protecteur du collège philosophique de Louvain, dont plusieurs élèves allèrent faire leur cours de théologie, les uns à l'université de Bonn, les autres au séminaire de Trèves. N'ayant pas de lettres dimissoriales de leurs ordinaires, ils demandèrent cependant les saints Ordres à l'évêque de Trèves, qui osa imposer les mains à ceux qu'il voyait justement repoussés par leurs supérieurs légitimes. Guillaume 1er regardait cet acte de condescendance comme un grand triomphe pour sa cause : il en témoigna sa satisfaction à von Hommer, en le nommant commandeur du Lion néerlandais, et en l'invitant à venir sacrer Mgr Ondernard, avec l'espoir secret peut-être qu'il amènerait le nouvel évêque de Namur à adopter ses principes. L'évêque von Hommer eut le triste courage de répondre à l'invitation du roi Guillaume, qui lui fit rendre des honneurs extraordinaires à son arrivée et pendant son séjour en Belgique, et le dédommagea largement de ses frais de voyage (1).

L'évêque de Trèves alla, en compagnie du référendaire Van Ghert et de prêtres allemands habillés en laïques, visiter l'université de Louvain et le collège philosophique, dont il trouva l'organisation « admirable », au dire des journaux salariés d'alors. Le bruit courait à cette époque que von Hommer était destiné par la Cour de La Haye à venir occuper le siège archiépiscopal de Malines, dès que celui-ci serait devenu vacant. La Providence nous a préservés de ce malheur (2).

C'était donc un bien triste personnage que celui appelé à sacrer Mgr Ondernard. Le sacre eut lieu dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur, le 28 Octobre 1828;

---

(1) de Haurегard, op. cit., p. 210; Aigret, op. cit., p. 544; Claessens, op. cit., tom. II, p. 106.

(2) Claessens, op. et tom. cit., pp. 106, 107.

une difficulté bien grande faillit en empêcher la cérémonie. Le roi Guillaume défendit au nouvel évêque de prêter le serment de fidélité au Saint-Siège, que contient le pontifical, et il envoya à Namur un référendaire du conseil d'État, chargé de veiller à ce qu'il fût tenu compte de cette prohibition. Mais le vicaire capitulaire, baron Frédéric de Cuvelier, et le chapitre signifièrent aux prélats que si le serment exigé par le Saint-Siège n'était pas prêté, ils seraient contraints de défendre à l'évêque consécrateur d'exercer son ministère dans le diocèse de Namur, et que la cérémonie annoncée n'aurait pas lieu, quelles qu'en fussent les conséquences.

Pour se tirer d'embarras, Mgr von Hommer, vieillard expérimenté, imagina un expédient, qui ne fut communiqué qu'aux assistants obligés. Sous prétexte que la santé de l'élu, qui avait été atteint la veille d'un accès de goutte, ne lui permettait pas de supporter les fatigues d'une séance publique de plusieurs heures, il fut décidé qu'on commencerait la cérémonie à la chapelle de l'Évêché et qu'on y observerait toutes les prescriptions du pontifical, ainsi que la prestation du serment, qu'ensuite on se rendrait à la cathédrale pour y terminer l'office de la consécration, en ne célébrant que la Messe basse. On fit savoir au référendaire, à qui ces dispositions étaient inconnues, que, par forme d'accommodement, on s'abstiendrait de lire à l'église la bulle d'institution et d'y faire prêter serment par le nouvel évêque. Le référendaire accepta cette concession, et, pour surveiller son exécution, il se plaça de bonne heure à une tribune d'où il pouvait voir et entendre tout ce qui se passait ; de cette manière la cérémonie du sacre eut lieu sans entraves (1).

Durant son court épiscopat, l'évêque Ondernard fit deux

(1) Voyez, pour tous détails à ce sujet, DE HAUREGARD, op. cit., pp. 208 sv, et AIGRET, op. cit., pp. 544 sv.

sacres, ceux de MMgrs Jean-Joseph Delplanque, évêque de Tournai, et Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège; le premier eut lieu dans la cathédrale de Namur, le 25 Octobre 1829, et le second dans la cathédrale de Liège, le 15 Novembre de la même année. Le 8 Novembre 1829, Mgr Delplanque avait sacré, dans la cathédrale de Gand, Mgr Jean-François Van de Velde, évêque de ce diocèse, de sorte qu'avant la fin de cette année tous les sièges épiscopaux de Belgique se trouvaient remplis.

IV.

La révolution de 1830 vint délivrer les Belges d'un joug odieux et rendre à l'Église sa liberté. « La religion obtint chez nous, à dater de cette époque, écrit le baron de Gerlache, ... une liberté dont elle ne jouit ni sous les Gouvernements sortis de la révolution de 89, ni même sous le gouvernement des anciens Rois ou Empereurs catholiques et très-chrétiens » (1).

Au point de vue qui nous occupe, l'article XVI de la Constitution belge revêt une importance capitale :

« L'État — ainsi s'exprime-t-il, — n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité ordinaire en matière de presse et de publication. »

Cet article mettait à néant l'Art. III du Concordat de 1827, conclu avec le roi Guillaume et qui règlait le mode à suivre au cas de vacance d'un siège épiscopal. Ce dernier article d'ailleurs, tout le porte à croire, était resté lettre morte ; nous n'avons trouvé aucune trace de sa mise en vigueur.

(1) *Œuvres complètes*, tom. VI, Bruxelles 1859, IIe partie, *Essai sur le mouvement des partis en Belgique depuis 1830 jusqu'à ce jour*, p. 9.

Des trois diocèses, dont l'érection avait été décrétée par le pape Léon XII, à l'occasion du Concordat précité, un seul, celui de Bruges, était compris dans les limites de la Belgique. Le pape Grégoire XVI l'érigea par sa bulle : *Romanæ Ecclesiæ*, du 27 Mai 1834 [1]. Après avoir dit que le diocèse de Gand, comprenant toute la Flandre, avec une population de plus d'un million 300,000 âmes [2], réclame des soins et une vigilance, dont un seul évêque n'est pas capable, le Saint-Père rappelle que, déjà sous son prédécesseur Léon XII, la création ou plutôt la réérection, *erectio seu redintegratio*, du diocèse de Bruges avait été décidée ; cette décision, il veut la mettre à exécution sans plus de retard.

La ville de Bruges est digne, à tous égards, de redevenir, comme elle l'avait été jadis, le siège d'un évêché [3]. Le

---

[1] Voyez cette bulle dans le *Bullarii Romani continuatio*, tom. XIX, Romæ 1857, pp. 623 sv.; elle se trouve aussi dans la *Collectio epistolarum pastoralium, instructionum et statutorum*, des évêques de Bruges, tom. I, Brugis 1843, pp. 102 sv.

[2] Depuis 1834, la population des deux Flandres s'est accrue de plus d'un demi-million d'habitants. Au dernier recensement décennal, celui du 31 Décembre 1900, la Flandre occidentale comptait 805,236 âmes et la Flandre orientale, 1,029,971, soit ensemble 1,835,207 âmes. (*Moniteur belge* du 31 Décembre 1901, p. 5963).

[3] A ce propos, le pape fait un bel éloge de la ville de Bruges ; voici en quels termes il en parle :

« Nobis sane relatum est Brugarum civitatem, jam olim Cathedræ honore decoratam, præ cæteris illius provinciæ locis aptam esse ac dignam quæ Sedis Episcopalis titulo exornetur. Flandriæ siquidem provincia in binas fere æquales dividitur partes ; in Orientalem nimirum, cujus civitas princeps est Gandavum, ubi suam tenet sedem Gandavensis Episcopus, et in Occidentalem, cujus veluti metropolis habetur Brugarum civitas, et non minus cœli salubritate, ædificiorum elegantia, rerum ad victum necessariarum copia, quam civium nobilitate populique multitudine, ad quadraginta millium numerum ascendente, merito conspicua censetur ; in ea insuper quinque parœciæ primariæ, præter binas succursales aliasque minores ecclesias, duo Religiosorum cœnobia, sex Sanctimonialium virginum monasteria cum clausura, nec non aliæ earumdem sine clausura

souverain pontife érige donc à nouveau celui-ci, lui assigne pour limites celles de la province de la Flandre occidentale, règle tout ce qui concerne la nouvelle cathédrale [1], le chapitre et le séminaire, et confie à l'archevêque de Malines l'exécution de la bulle d'érection du nouveau diocèse [2].

Ainsi se trouvait définitivement constituée et complétée la hiérarchie épiscopale, telle qu'elle existe encore aujourd'hui en Belgique ; elle n'a subi depuis 1834 aucun remaniement [3].

---

communitates, sexaginta laïcorum confraternitates, plura nosocomia et orphanotrophia, Mons pietatis et alia recensentur pia opera, quibus Brugarum civitas illustrior ac nobilior efficitur. » (*Collectio epist. pastor.*, tom. I, pp. 103, 104).

[1] L'église paroissiale de Saint-Sauveur, tout en conservant cette qualité, fut élevée au rang de cathédrale, sous le vocable de S. Sauveur et de S. Donatien. L'antique cathédrale de Saint-Donatien avait été démolie à la fin du XVIIIe siècle. Les commissaires de la République française la mirent en vente, le Dimanche, 28 Avril 1799, et la démolition en fut commencée, par esprit de sacrilège, le 14 Octobre suivant, fête de S. Donatien. Voyez à ce sujet notre étude : *Le culte de saint Charles Borromée à Bruges. Une contribution à la* Gloria posthuma *du Saint*, Bruges 1901, pp. 49 sv., et le plan de l'ancienne cathédrale qui accompagne ces détails.

[2] L'archevêque de Malines, Mgr Engelbert Sterckx, exécuta le mandat qui lui était confié, le 23 Juillet 1834 (*Collectio epist. pastor.*, tom. I, pp. 101, 114), et, le même jour, le nouvel évêque, Mgr François Boussen, prit possession de son siège. Cet événement mémorable donna lieu à de grandes fêtes, dont nous dirons un mot, en parlant de Mgr Boussen dans la seconde partie de notre travail.

[3] C'est à titre de simple curiosité, et sans y attacher d'importance, que nous reproduisons ici un article de *La Croix*, repris par *Le Bien public*, du 8 Septembre 1901, sous le titre de : *Un nouvel évêché* :

« Quelques journaux bruxellois ont annoncé qu'il était question de subdiviser le diocèse de Malines.

« Nous n'avons pas reproduit cette information qui ne nous paraissait pas autorisée. Voici ce que le correspondant bruxellois de la *Croix* écrit à ce sujet :

« On parle, ou plutôt l'on reparle d'un remaniement de nos diocèses qui, de cinq, seraient portés à six. L'archidiocèse de Malines, dont le titulaire — actuellement S. Ém. le cardinal Goossens — est primat

La Belgique forme donc une seule province ecclésiastique, celle de Malines, comprenant un archevêché, celui de Malines, qui étend sa juridiction sur les provinces de Brabant et d'Anvers, et cinq évêchés suffragants, savoir ceux de Bruges (Flandre occidentale), de Gand (Flandre orientale), de Tournai (Hainaut), de Liège (pro-

---

de Belgique, serait partagé en deux parties. Malines resterait le siège de l'archidiocèse dont l'étendue serait à peu près celle de la province d'Anvers. Quant à la province de Brabant, elle serait détachée et constituerait un nouveau diocèse, celui de Bruxelles.

« Nous avons pu obtenir à propos de cette dernière nouvelle quelques renseignements dont le bien-fondé ne peut être contesté. Disons d'abord qu'il n'y a rien de décidé. Ce qui le prouve, c'est que l'autorité ecclésiastique n'est pas encore entrée en négociations avec le gouvernement. Or, l'assentiment de celui-ci à la création d'un nouvel évêché est indispensable, puisque la Constitution met les traitements du clergé à la charge du Trésor. Au département des Cultes, qui dépend, chez nous, du ministère de la Justice, on ne sait rien.

« D'autre part, dans le monde ecclésiastique, si l'on parle de cette création, on n'en parle qu'à mots couverts, et les premiers intéressés eux-mêmes n'ont pas encore été pressentis sur l'opportunité de cette mesure si grave. C'est ainsi que nous pouvons affirmer que les membres les plus en vue du clergé bruxellois ne savent « rien » officiellement.

« Nous avons cependant appris que, vu la persistance des « bruits qui courent », un des principaux membres du clergé de la capitale se rendra dans quelques jours à Malines pour traiter cette question avec les dignitaires de l'archevêché.

« Mais on ne se borne pas à annoncer la création du nouvel évêché, on va jusqu'à désigner nominativement son premier titulaire, Mgr le prince de Croy, actuellement dignitaire de la cour romaine.

« Mgr de Croy, qui porte un des plus beaux noms de la Belgique, est Bruxellois; du moins sa famille habite la capitale depuis de longues années. Il est tout jeune encore; il n'a pas, en effet, dépassé la trentaine. Ses mérites sont incontestables. On se souvient encore qu'après son ordination, on dut lui faire violence pour le faire entrer dans la cour romaine: ce jeune ecclésiastique voulait à tout prix obtenir quelque humble vicariat dans un village industriel. « C'est bien le moins, disait-il, qu'entré dans les Ordres séculiers, j'en assume les charges. »

« La cour romaine consentira-t-elle éventuellement à se séparer du jeune prélat pour l'installer sur le siège épiscopal de la capitale? C'est une question des plus douteuses. »

vinces de Liège et de Limbourg) et de Namur (provinces de Namur et de Luxembourg).

Nous ne pouvons mieux clore la première partie de notre modeste travail que par une belle page de Kersten, empruntée à la première livraison de son ***Journal historique et littéraire***, recueil trop oublié de nos jours, malgré les services signalés, qu'il a rendus à la religion en Belgique. L'auteur date cette livraison du 1 Mai 1834, de l'époque partant où l'Église de Belgique, si longtemps veuve de ses premiers pasteurs, voyait tous les sièges épiscopaux remplis par des pontifes pleins de zèle et de sagesse ; il en prend texte « pour engager les hommes religieux à rendre à Dieu de continuelles actions de grâces. »

« Rappelons-nous donc, écrit Kersten, qu'à une époque très peu éloignée d'ici, l'Épiscopat belge était presque anéanti, et que nos Diocèses se trouvaient sans premiers Pasteurs. Il nous restait un seul Prélat, un seul Pontife, vieillard respectable mais débonnaire et accablé d'infirmités, dont l'extrême indulgence avait probablement servi de base aux calculs de certains hommes, qui prétendaient régénérer notre pays. Quel catholique n'eût tremblé alors ? qui ne se serait inquiété, en voyant, d'un côté, les plans développés des hommes dont nous parlons, leur force et leur influence, et en jetant d'un autre côté les yeux sur le veuvage de nos Églises ? Or, ce Pontife vieux et infirme, cet Évêque qu'on croyait trouver faible et complaisant, sur l'assentiment de qui on avait osé compter sans se donner la peine de le lui demander, devint tout-à-coup un Apôtre courageux et prêt à mourir plutôt qu'à sacrifier les intérêts de la Religion ; il se montra l'appui, le rempart du Clergé et des Fidèles, une des colonnes de l'Église. Et la tempête eut beau mugir autour de lui, le vieillard demeura ferme et inébranlable. Dieu sans doute, en écartant tout appui humain sur

lequel nous aurions pu compter, en nous privant de la protection de tout pouvoir autre que le sien, voulut montrer de nouveau que *c'est dans la faiblesse que sa puissance aime à éclater* (1), et qu'on est fort quand on n'a pas d'autre soutien que le sien.

« Mais enfin ce Pontife était seul; et la mort le menaçait à chaque moment, et l'Épiscopat belge allait s'éteindre... Nous comptions avec inquiétude les jours qu'il avait à vivre ; nous nous demandions quel héritage nous resterait à ses funérailles. Mais Dieu veillait sur son Église ; à son souffle, le flambeau de l'Épiscopat éteint se rallume et brille d'un éclat plus vif qu'il n'avait brillé jamais. Les églises veuves reçoivent chacune leur époux de sa main ; nul siège ne demeure vide, toutes nos pertes sont réparées ; au lieu d'un Pontife accablé d'années et de maladies, nous comptons six Évêques, la plupart dans toute la force de l'âge, tous pieux, instruits, zélés, prudents, unis entre eux et en Jésus-Christ, étroitement unis avec le Souverain Pontife, invariablement attachés à la Chaire de Pierre, aimés et respectés de leurs diocésains, l'exemple et le modèle de leurs troupeaux, *forma gregis*, les vrais pasteurs de leurs Églises.

« Nous prions le lecteur chrétien de faire attention à ce seul fait, d'étudier l'histoire de l'Épiscopat belge pendant les cinq ou six dernières années seulement. Quelle œuvre de la Providence ! quels motifs d'espoir et de confiance ! Quand nous serions destinés à éprouver de nouvelles persécutions, guidés par de tels chefs, rassurés par la protection miraculeuse de Celui qui gouverne tout, qui préside à tout, nous pourrions nous présenter sans crainte au combat (2) ».

---

(1) II Cor., XII, 9.

(2) *Journal historique et littéraire*, tom. I, Liège 1834-35, pp. 7, 8.

Nous faisons nôtres les conclusions de cette page, vieille tantôt de soixante-dix ans. Nous aussi, « nous comptons six Évêques, la plupart dans toute la force de l'âge, tous pieux, instruits, zélés, prudents, unis entre eux et en Jésus-Christ, étroitement unis avec le Souverain Pontife, invariablement attachés à la Chaire de Pierre, aimés et respectés de leurs diocésains, l'exemple et le modèle de leurs troupeaux, *forma gregis*, les vrais pasteurs de leurs Églises.... Quels motifs d'espoir et de confiance ! Quand nous serions destinés à éprouver de nouvelles persécutions, guidés par de tels chefs, rassurés par la protection miraculeuse de Celui qui gouverne tout, qui préside à tout, nous pourrions nous présenter sans crainte au combat. »

(A continuer). E. Rembry.

DOCUMENTS JUDICIAIRES

CONCERNANT

OLIVIER DE WREE

(VREDIUS)

ET SA FAMILLE.

Le dépouillement des 144,000 dossiers judiciaires qui forment la dernière collection à classer du dépôt des Archives communales, a mis à découvert bon nombre d'actes de procédure, ignorés jusqu'ici, où le nom de Vredius se trouve mêlé et qui présentent des détails intéressants sur la vie et les œuvres du savant historiographe.

Les biographies ne manquent pas ; et leur quantité nous dispense d'entrer dans de plus longs développements.

Seulement, pour la parfaite intelligence des pièces qui vont suivre, il sera utile de rappeler que

Olivier de Wree se maria trois fois : en 1623, à Jeanne Maryssael, fille de François, dont deux enfants, Jeanne et Olivier ; en 1631, à Marguerite van Woestwincle, fille d'Adrien et de Françoise de Navigheer ; en 1642, à Catherine Peussins, fille de Gaspar, veuve successivement de Jean Wynkelman et de Pierre Cassetta, dont la fille Catherine Wynkelman épousa Olivier de Wree fils.

Il signe la plupart des actes produits dans ses multiples procès, et nous supposons qu'il les rédigea lui-même. D'ailleurs, il avait suivi les cours de droit à l'université de Douai, et en sortit avec le diplôme de licencié.

Revenu dans sa ville natale, il remplit les fonctions les plus variées et les plus éminentes : clerc juré ou notaire, tuteur de l'hôpital, trésorier, conseiller, échevin, bourgmestre.

Les tribulations judiciaires, pas plus que les préoccupations administratives et politiques, ne le détournèrent de ses études favorites ; la diplomatique et l'histoire l'absorbèrent jusqu'au bout. La *Flandria christiana*, qui fut son chant du cygne, resta brusquement suspendue.

Hanc Historiam Auctor morte præventus absolvere non potuit.

Les archives judiciaires en n'agitant, à la vérité, le plus souvent, que des questions d'intérêt privé, outre leur importance pour l'exégèse de la jurisprudence coutumière, n'en sont pas moins une

source précieuse de renseignements historiques, notamment lorsqu'il s'agit de personnages dont les noms figurent avec éclat dans le domaine des lettres, des sciences et des arts. C'est à ce titre que nous avons jugé les actes qui suivent, dignes de prendre place dans les *Annales de la Société d'Émulation*.

---

4 Mai 1628.

Le 4 Mai 1628, Me de Wrec, porteur de procuration de Guillaume Casier, fait saisir l'hôtel de *Lichtervelde* et *Beveren*, sis au côté est de la rue Neuve, pour arrérages d'une rente à charge de Cristophe Boltsen. Cette rente de 279 florins 2 sous et 6 mites, au denier 16, avait été constituée par actes du 15 Octobre 1610 et 9 Mars 1611, par Henri Weyman, capitaine d'une compagnie allemande, époux de Marie van Heule, dame de Lichtervelde, vicomtesse de Melle et Crebbe, laquelle venait de mourir en son dit hôtel de la rue Neuve, au profit de Jean de Nevele, seigneur de Nosseghem et Sloozen ; et celui-ci l'avait cédée en port de mariage à sa fille, Marie de Nevele, épouse du susdit Casier. Henri Weyman avait vendu l'hôtel à Cristophe Boltsen par acte passé le 17 Mars 1608, devant le clerc Philipet (Voy. Cadastre de 1580, section Notre Dame, fol. 1598 et 1703).

4 pièces.

1631 ? (sans date).

Me Olivier de Wree avait opéré saisie à charge de la dame Marie Moens, veuve de Jean Vekemans. L'affaire fut déférée au conseil privé, et par suite tenue en état devant le tribunal des échevins.

1 pièce.

14 Juillet 1632.

Me Olivier de Wree c. François Destrompes.

Jean de Tollenaere, trésorier de la ville de Bruges, avait remis au demandeur en à compte d'un titre de rente ou emprunt, une traite de 500 florins à charge de Destrompes, endossée par Denis de Bevere, receveur de l'espier de Furnes, sur laquelle il restait dû pour solde 48 lb. 6 s. 2 d. gros. De Wree poursuivait la liquidation de ce reliquat.

5 pièces.

Par jugement du 20 Novembre 1632, le tribunal des échevins en ordonne le paiement. *Sent. civ.* in-4°, reg. de 1632-34, fol. 139, n. 1.

Jean de Tollenaere remplit la charge de trésorier en 1629-30, et Me Olivier de Wree lui succéda l'année suivante, 1630-31. Cette année 1631 fut très-menaçante pour Bruges, qui, entourée d'ennemis, se vit sur le point de subir un bombardement. Le compte cloturé le 4 Septembre, présenta néanmoins un boni de 1588 lb. 18 s. 3 d. gros. A la vérité, il ne comprenait pas la dépense extraordinaire faite pour mettre la ville en état de défense, et qui ne fut liquidée que l'année suivante. A la séance du collège du 14 Mai 1632, Me de Wree la présenta s'élevant à une somme globale de 2528 lb. 18 s. 11 d. gr., dont 1460 lb. 16 s. à charge de la province ou généralité. *Secr. résol.*, 1632-41,

fol. 13, n. 6. Le reliquat, soit 1065 lb. 15 s. 7 d. figure en effet sous la rubrique spéciale de « Vutgheven van diversche oncosten vande troublen endc tovercommen vanden viant voor dese stadt den eersten juny xvj^c xxxj », dans le compte de la ville dressé par le trésorier Angc Faignaert de 1631-32, fol. 62; où l'on voit encore fol. 57, n. 4, qu'il fut bonifié à Me de Wree pour débours 67 lb. 4 s. 7 d. et fol. 58, n. 1, 16 lb. 13 s. 4 d. pour veiller à l'exportation des grains.

26 Février au 22 Juin 1634.

Anne van Praet, veuve de Jean de Wree, c. Charles Bostyn.

La demanderesse avait acheté du défendeur une rente de 11 lb. 10 s. au denier 18, hypothéquée sur une maison rue de Groeningue, en taisant une rente antérieure de 100 lb. au profit de Baptiste Wallays, *stochouder*. Elle requérait la restitution de ses deniers, ou sinon la vente par décret et la purge, sous réserve de son action du chef du recel.

Signé : O. DE WREE.

2 pièces.

Jean de Wree, frère de Me Olivier, avait été admis, le 9 Septembre 1620, à l'office « de *taelman* extraordinaire et clerc de la *vierschare* », où il fut remplacé par son frère, le 10 Septembre 1625. *Secr. resol.* 1607-32, fol. 150, n. 6 et 213, n. 2. Nommé par le collège, le 27 Août 1625, pensionnaire au buffet pour six ans, sans droit de robe, gages ou autre émolument, il devint trésorier en 1629, et reçut le 2 Septembre 1630, une indemnité de 6 lb. gros pour services rendus en qualité de membre de la chambre des pauvres. *Ibid.*, fol. 211, n. 2 et 318, n. 5. Le 3 Décembre suivant, on le voit délégué à Gand auprès du conseil

de Flandre pour obtenir provision contre l'arrêté du magistrat du Franc, qui défendait aux campagnards de transporter des grains au marché de Bruges. *Ibid.*, fol. 319, n. 3. En 1631, les six années de fonctions gratuites à titre de pensionnaire étant expirées, Mᵉ Jean de Wree sollicita un traitement à fixer par le collège échevinal, qui, dans sa séance du 24 Mars, le porta à 40 lb. gros par an. *Ibid.*, fol. 322 v°, n. 3. Le 17 Juin 1632, il lui conféra la place de « pensionnaire de la prison », devenue vacante par suite de la promotion de l'ancien titulaire, Mᵉ de Reulx, au poste de membre du conseil de Flandre. *Secr. resol.* 1632-41, fol. 17 v°, n. 2. Le 2 Septembre 1633, son traitement fut élevé à 60 lb. Il décéda le..... 1634, et à la séance du 14 Mai, son scel fut rapporté au collège par son frère. Mᵉ Olivier. *Ibid.*, fol. 59 v°, n. 2 et 84, n. 5. Il avait marié, avant 1595, Anne van Praet, fille de Paul et d'Anne van Hertsberghe. *Cah. Procurat.*, 1595, fol. 196. Le 26 Septembre 1636, Mᵉ Olivier de Wree déposa à la chambre pupillaire, le compte purgatif de sa gestion de la mortuaire d'Anne van Praet, décédée le 19 Août 1634, veuve de Jean de Wree, dit *le vieux*, pour le distinguer de son fils. *Weeserie*, sect. des Carmes, reg. de 1566-1647, fol. 352, n. 2.

13 Juillet 1634 au 1 Février 1635.

Olivier de Wree c. Jean Lootins.

Le défendeur, qui avait pris à bail un bois appartenant à l'hôpital, venait de tenir vente du taillis ; en retard de deux ans de fermage, il avait consenti une délégation sur le produit de la vente. Mais il restait un déficit de 120 lb. gros, dont le demandeur requérait paiement, plus 4 lb. par an pour les intérêts, au denier 16.

1 pièce.

2 Juin 1634 au 18 Août 1634.

Me Olivier de Wree, receveur de l'hôpital S. Jean c. la veuve de Richard Codde.

Celui-ci avait pris en location une pêcherie d'anguilles et se trouvait, à son décès, en retard de paiement de bail. Sa veuve prétextait que par suite de la baisse des eaux nécessitée par plusieurs travaux, la pêche avait été entravée et son produit nul. Le tribunal ordonne de nantir la moitié de la dette et admet les parties à faire la preuve.

9 pièces.

Le 20 Août 1627, de Wree avait été nommé receveur de l'hôpital S. Jean en remplacement de Jacques Lernout, décédé. *Secr. resolut.* 1607-32, fol. 237 v°, n. 7; et continua cette fonction jusqu'à 1634. Son frère, Jean, s'était constitué caution pour sa gestion, le 23 Août 1627. *Ibid.*, fol. 237 v°, n. 9.

Le 30 Septembre 1645, Me Olivier fut nommé tuteur *(voogt)* de l'hôpital, à la place de Roland de Grass, décédé. *Secret. resol.*, 1642-53, fol. 110, n. 4. Il avait pour collègue Me Alexandre de Muelenare. Tous deux s'appliquèrent à régler la position du curé de cet établissement, qui avait soulevé de longues contestations et même des conflits, et ils réussirent à donner à l'arrêt du 1 Mars 1557, une solution qui rallia toutes les divergences. *Ibid.*, fol. 233, n. 5. *Reg. sentenc.*, fol. 104 v°, n. 2. Vredius réussit également à trouver un mode « d'admodiation » des terres et fermes appartenant à l'hôpital et sises dans le pays de Cadsand qui avait passé de fait sous la domination hollandaise à la suite du traité de Munster. *Ibid.*, fol. 264 v°, n. 2.

1634.

Etienne Beerblock c. Me Olivier de Wree.

Le demandeur avait acheté les sept huitièmes d'une partie de bois de deux mesures, sise en la seigneurie d'Oostcamp et la paroisse de Ruddervoorde, hameau de *Muelebrake*. Il en avait fait couper le taillis, que le défendeur n'avait pas craint d'enlever, et il en réclame la restitution, outre les dommages intérêts.

1 pièce.

16 Novembre 1635 à . . . . . 1539.

Me Olivier de Wree c. Hubert T'jonck.

Fondé de pouvoirs de Arnoud Le Maire et Théobald Hovestad, hoirs de Robert le Maire et Josine Egghebrecht, de Wree avait laissé au défendeur la garde d'un bois dit *poortebusch*, sis à Wardamme, hameau *ten Roomeerschelken*. Celui-ci en avait coupé le taillis et fut assigné en revendication, et excipa de la possession trentenaire. De là, un long procès au pétitoire.

14 pièces.

12 Avril 1636 au 20 Juillet 1637; — 9 Juillet au 8 Octobre 1638.

Olivier de Wree c. Corneille de Lampreel, François van Wynants et Pierre Genellis.

La dame Anne Janssins avait épousé Thomas van Hoghendorpe, et en secondes noces François van Wimeersch, et décéda laissant des mineurs des deux lits. Les tuteurs Corneille de Lampreel et Pierre Genellis, de concert avec l'époux survivant, et du consentement de la chambre pupillaire, vendirent, le 24 Février 1636, à Mc Olivier

de Wree l'hôtel dit *Hoedemaeckers casteel*, pour le prix de 933 lb. 6 s. 8 d. gros, et huit doubles ducats, sauf à défalquer les rentes foncières au denier 24 et les rachetables au denier 18. L'acte passé sous seing privé, le serment prêté par les tuteurs sur la sincérité de la vente, les clefs remises à l'acheteur qui s'était mis en devoir de réparer le pont, il ne restait plus qu'à passer l'acte en dûe forme, ou comme on disait alors, à faire l'investiture (erfenisse doen). Au jour fixé à cet effet, les vendeurs firent défaut ; ils avaient adressé une requête au roi pour être relevés de la vente, qu'ils prétendaient dolosive et entâchée de lésion. Le roi les renvoya à se pourvoir devant le tribunal des échevins de Bruges, où Me de Wree les avait devancés. Ils soutenaient que le contrat était nul, *ex eo quod dolus et circumventio causam dederant* ; que Passchier Blommaert, leur co-tuteur, les avait circonvenus et induits en erreur sur le prix de l'hôtel, qui valait un tiers de plus ; que d'après la loi, toute collusion ou « monopolie » des tuteurs donnait au mineur la *restitutio in integrum ;* enfin que la vente aurait dû se faire à l'enchère publique.

La réplique de Vredius ne contient pas moins de 55 articles, que nous résumons ainsi :

L'action en rescision *de dolo et lesione* est non fondée, et présente un caractère injurieux, pour lequel le demandeur fait toutes réserves ; le rôle attribué â Blommaert est purement fantaisiste ; en réalité, lors de la première entrevue, le 13 Janvier 1636, ce fut Lampreel qui fixa le prix à mille livres, et le demandeur offrit 833 lb. 6 s. 8 d., et sur les instances d'Isabeau Janssins, tante des mineurs, il consentit à le majorer de cent livres, tandis que dans l'intervalle les défendeurs avaient procédé à une expertise ; étant d'ailleurs commerçants et hommes d'affaires, ils n'avaient pas besoin de l'influence de

Blommaert, notamment Van Wimeersch, qui exerça pendant vingt-cinq ans, la profession de bâtonnier et de priseur juré ; l'immeuble est grevé d'une rente annuelle de 21 lb. gros, et n'a jamais figuré dans les comptes de tutelle, pour un revenu de 10 lb. par an ; la vente est donc des plus avantageuses, puisque, outre la rente de 21 lb., elle produira un intérêt annuel d'environ 40 lb., sans déduire les frais de réparation des bâtiments et surtout de la tour, qui longtemps inoccupés, sont fort détériorés ; d'ailleurs le consentement de la chambre pupillaire étant exigé, il est évident qu'elle l'aurait refusé si l'on avait pu obtenir un florin de plus ; et ce ne sont ni les démarches, ni la publicité du 24 Février au 7 Mars, qui ont manqué ; lorsque finalement, sous la foi du serment, les détendeurs sont venus solliciter l'autorisation du collège échevinal ; ce serment qui affirmait que le prix offert était le plus élevé qu'on pût atteindre, et que la vente publique eût apporté plus de dommage que de profit, n'aurait donc eu somme été qu'une feinte et le fruit d'une inadmissible légèreté !

Depuis sa mise en possession, le demandeur a acheté neuf maisons attenantes avec un terrain de deux mesures, pour les incorporer à l'immeuble en litige, qui a besoin de nombreuses et dispendieuses réparations, et ne doit être estimé qu'à sa valeur intrinsèque, à part toute valeur d'affection. *Cod. de rescind. vendit. gloss. in L. non est.* Pour le déterminer, il faut tenir compte de sa situation dans un quartier isolé, habité par quelques pauvres soldats, foyer de larrons, où récemment une dame fut dévalisée de son collier et un prêtre de son manteau ; dont le fonds ne comporte pas une demie mesure ; et le mettre en comparaison avec la vente publique des deux maisons et terrain appartenant à feu Olivier Reylof au prix de 850 florins, et l'achat des deux mesures avec neuf maisons fait par le demandeur,

il y a trois semaines, au prix de 825 lb. grôs. *In estimatione autem habetur consideratio vicinorum locorum*, dit Pinellus, *ad L. rem majoris, C. de resc. vend., part. 3, n. 40.* Reste la fameuse tour, entourée d'eau, qui depuis trente ans n'a pas rapporté un sou aux mineurs, dont le toit menace de s'effondrer à tout instant, et que l'on est obligé de maintenir pour la décoration (ciraet) de la ville. Et ici, nous répèterons avec Pinellus : *Turris enim vel castellum non estimatur ex valore lapidum vel ædificii, sed ex redditibus.*

La vente étant faite à un prix réel de la valeur, l'action en lésion qui, d'après la loi, *si voluntate Cod. de resc. vend.* doit être d'outre moitié, (¹) vient à défaillir. Il en est de même du soutènement que les biens de mineurs ne peuvent être aliénés qu'à l'enchère publique, qui est contredit par les art. 14 et 18, tit. 30 de la Coutume de Bruges (²).

Du reste. l'action *de dolo et lesione* est purement personnelle, admise pour protéger l'inexpérience ou la faiblesse de l'âge et du sexe, qui ne peut valoir au bénéfice des défendeurs et infirmer les droits réels de la vente. Pinell. part. 2. n. 29. Covarruvias, c. 3, l. 2. Balde, L. 2, n. 7. Argentré. L. cum indebito D. de probat.

(¹) La *laesio enormis* est visée par les deux rescrits de Dioclet. et Maxim. L. 2 et 8 C. de resc. vend. (IV, 44); et l'on sait les discussions auxquelles elle a donné lieu parmi les interprètes anciens et modernes. Voy. K. von Vangerow, *Pandekten*, t. III, pp. 326-333, et la dissertation de Thomasius, De equitate cerebrina leg. 2 cod. de res vend. et ejus usu practico; la note de Babeyrac sur Puffendorf (*) et le discours de Portalis au conseil d'état sur l'art. 1674 C. civ. dans Locré, t. VII, p. 38 sv.

(²) Voyez notre *Coutume de la ville de Bruges*, t. I, p. 91 et t. II, p. 212.

(*) Liv. 5, ch. 3, n. 9-10.

Suit une déclaration de Passchier Blommaert, portant qu'il accepte la vente et le devoir d'en faire l'investiture. (4 Avril 1636).

Les défendeurs arguaient de cette pièce pour prouver la collusion ; et par leur duplique, présentaient d'établir la lésion à l'aide d'experts à nommer contradictoirement. Car la lésion d'outre moitié ne s'applique qu'aux majeurs, et la moindre suffit pour les mineurs. *L. siquidem C. de prædiis et aliis reb. minorum.* La nullité découle encore de la violation de l'art. 17, tit. 30 de la Coutume homologuée de Bruges, qui défend d'autoriser la vente de biens de mineurs avant leur enregistrement dans les livres pupillaires. Et cette inscription n'a pas eu lieu puisque la succession de la mère dont l'immeuble provient, n'est pas liquidée jusqu'ici.

Par sentence du 30 Juin 1636, le tribunal ordonna de mettre le demandeur en possession provisoire, de suspendre tous travaux de réparation, et à chacune des parties de nommer ses experts ; et à défaut, sous peine de les voir nommer d'office conformément à l'édit perpétuel de 1611 (1).

Le 5 Juillet, De Wree désigna pour experts : Mathieu Willays et Arnout Huwyn, bâtonniers et priseurs jurés ; Georges de Bon et François de Neckere, aspirants bâtonniers. Et en tant que de besoin, Arnout Pluvier, charpentier, Jean de Wachtere, maçon et Jérôme Stalpaert, tailleur de pierres. Les adversaires choisirent : Herman Ruteau, Louis Schockaert et Clément de Prince.

De Wree reprocha ces deux derniers qui n'étaient que des charpentiers de profession, puisque l'expertise devait porter sur la valeur vénale de l'immeuble, et non sur celle des matériaux.

---

(1) Art. 22 de l'Édit du 12 Juillei 1611. Voyez *Plac. de Fland.*, liv. III, pp, 744 et 757.

Dans sa triplique servie le 8 Octobre 1586, De Wree réfute l'objection tirée de l'absence des solennités requises par le droit écrit, en disant qu'elles ont été abrogées par la Coutume et ne s'entendaient que des *liberti patrono annis minore*, d'un état social aboli; quant à l'omission de l'enregistrement, elle ne peut réagir sur la validité de l'acte et n'engage que la responsabilité du clerc; de même le retard de liquidation de la succession de la mère n'engage que celle des tuteurs.

Dans leur quadruplique du 5 Novembre, les défendeurs, revenant sur la resciscion pour cause de lésion, invoquaient le titre du Code, *si tutor vel curator intervenerit*, et la doctrine de Wesenbec, *in paratit. ad Digesta*, lib. 4, tit. 4, n. 7, où il enseigne: « *sufficit minorem ætatem ostendi et aliqualem lesionem* » (1). — Puis sur la nullité pour défaut d'enregistrement, ils disaient que les termes de l'art. 17, tit. 30 étaient absolus et conformes à la loi *non dubium C. de legibus*.

Par sentence du 16 Décembre, le collège admit les parties à faire la preuve contradictoire, et le 5 Janvier 1637, il reçut la prestation de serment des experts Ruteau, Willais, Pluvier, Schockaert, de Prince et du Bon, choisis et acceptés par les parties.

Le 31 Janvier, de Wree produisit son « intendit », c'est-à-dire les points et articles sur lesquels devait porter l'enquête. Cette liste très développée, ne contient pas moins de 58 points. Nous y relevons entre autres, que durant les pourparlers, Isabeau Janssins avait consulté les experts Léonard Wittebroot et Michel Masyn, qui avaient fixé le prix de huit à neuf cents livres; qu'on débattit le marché pendant quatre heures chez

(1) Nous devons remarquer que la citation n'est pas exacte, puisque le mot *aliqualem* ne se trouve pas dans le texte de Wesenbec, éd. Leyde, 1649, p. 141, col. 2.

Bocman avant de conclure ; que la maison fut adjugée en partage à Thomas van Hoghendorpe, en 1616, pour 400 lb., et évaluée à sa mort 450 lb. ; que le quartier avait beaucoup perdu en valeur depuis le déménagement des Pères Capucins ; que dix jours après la vente, les tuteurs ont affirmé sous serment à la chambre pupillaire, et huit jours après au collège échevinal que, le prix représentait la haute valeur, et ils ont signé cette déclaration sur le registre du clerc de la *vierscare* ; que la pierre employée à la tour ne doit entrer en ligne de compte, puisque la tour ne peut être démolie et doit rester pour l'ornement de la ville.

Cette pièce était accompagnée d'un octroi de la Trésorie, avec plan, daté du 14 Juillet 1636, pour la restauration de l'*Hoemaekers casteel*, portant entre autres de remplacer la charpente par une couverture de plomb, avec balustrade ajourée de quatre pieds de hauteur ; de flanquer la tour de quatre tourelles d'angle de 28 pieds de hauteur ; de renouveler la façade sur la cour et de reporter la galerie couverte contre le mur faisant face au *Vulreykin*, et prolongeant ce mur à l'est de la grande porte, partie sur le terrain de la ville, pour lequel on paiera une recognition de trois gros par an.

Les défendeurs, s'appuyant sur l'art. 22 de l'Edit perpétuel de 1611, déclinent tout débat au sujet de l'expertise contradictoire, et citent pour temoin de leur « interdit », le docteur Mathias Rodius.

Un cahier d'instructions, avec croquis et profils, fut arrêté pour être remis aux experts. On leur recommandait de fixer la valeur vénale au jour de la vente, Février 1636 ; de ne compter le nouveau pont, construit depuis ; et de considérer que le maintien de la tour comme ornement de la ville, avait été imposé au propriétaire par le collège des échevins.

Sur ces bases, deux experts évaluèrent le prix à 1100 lb. ; trois autres à 1000 lb., et le quatrième à 1200 lb. gros.

Ce rapport déposé, Vredius signifia ses « reproches », en disant que la moyenne de ces trois prix divers n'excédait pas de 100 lb. celui de la vente, cet excédant ne compensant même pas les frais de la vente publique et du 50e denier ; par conséquent, il n'y avait pas de lésion : et si les experts n'avaient à considérer que la valeur matérielle, le juge devait tenir compte du bénéfice de revenu annuel qui résultait pour les mineurs.

Dans leurs « contradictions », les défendeurs maintenaient leur système de lésion, tiré du droit romain, exposé par Wesembec et les interprêtes dont il invoquait l'autorité.

Sur ce, les « salvations » de Vredius, suivies des « solutions » des adversaires roulèrent sur la portée de l'art. 22 de l'Edit perpétuel et la question de savoir si le juge pouvait encore s'entourer d'autres preuves.

Le tribunal ordonna néanmoins une expertise supplémentaire, et la confia à trois priseurs qui, après avoir prêté serment à l'audience du 8 Juillet 1637, déposèrent le même jour leur rapport, évaluant le prix à 1166 lb. 13 s. 4 d. gros.

Le 20 Juillet, la sentence fut prononcée; elle condamnait les défendeurs à donner l'investiture, moyennant le prix de 1166 lb. 13 s. 4 d., payable un tiers comptant, un tiers au bout de six mois et le restant au bout de l'année, sauf à décompter les rentes et charges, en capital et intérêts échus et le 50e denier ; tout en laissant au demandeur l'option de réaliser la vente ou d'y renoncer ; les frais et dépens compensés.

Voici l'épilogue de cette affaire.

Le 4 Avril 1636, Passchier Blommaert, tuteur des enfants mineurs de Thomas van Hoghendorpe, et le

9 Septembre suivant, François van Wimeersch, veuf d'Anne Janssins, avaient vendu à Me de Wree, par actes passés devant le clerc Thomas Zeghers, tous leurs droits qu'ils pouvaient avoir en l'hôtel et dépendances ainsi décrit :

« Een huys ende erfve met een wal ende torre int midden vanden selven wal, ghenaempt het Hoedemakers casteel, voorhoofdende in Sc Claerestraete, naest de erfve ten noortzyde wylent toebehoort hebbende dheer Jan van Marcke ende nu den voornoemden de Wree, achterwaerts streckende jeghens derfve vande Roodesusters ende het Vuylreykin (1).

Le 19 Octobre 1637, l'immeuble fut saisi et décreté du chef d'arrérages de rente remontant au 14 Avril 1632, et abandonné par Olivier de Wree aux créanciers et précédents propriétaires. Le 8 Mai 1640, François van Wimeersch le céda à Jean Piers et Madeleine van Hoghendorpe sa femme ; et cette dernière, après la mort de son mari, 17 Juin 1643, le vendit à Mathias de Bourgoigne, par acte passé devant le clerc François Vande Voorde (2).

30 pièces et 2 plans. Dossier complet.

1636. (Sans date).

Me Olivier de Wree se voyant assigné au nom des tuteurs des enfants mineurs d'Anne Janssins veuve de Thomas van Hooghendorpe et François van Wimeersch, les somme de prendre qualité au débat, sous peine de dépens.

1 pièce.

---

(1) Minutes de ce clerc Zeghers. Reg. A, fol. 33 v°, n. 1 et fol. 63 v°, n. 2.

(2) Cadastre de 1580. Sent. S. Nicolas, fol. 887.

1636-38.

Me Olivier de Wree, et l'écoutête partie jointe c. François van Wymeersch, Corneille de Lampreel et Pierre Genellis.

Vu qu'il est défendu par le droit écrit et les placards de diffamer ou injurier, sous peine de correction arbitraire, rétractation et amende ; le demandeur accusé publiquement d'avoir usé de fraude et collusion dans l'achat du *Hoedemakers casteel* par les défendeurs, même dans leurs écrits produits en justice, requiert qu'ils soient condamnés à une rétractation publique, à la correction arbitraire et à l'amende.

1 pièce.

9 Juillet au 13 Octobre 1638.

Me Olivier de Wree c. Corneille de Lampreel.

Le demandeur ayant racheté sur décret l'*Hoedemakers casteel* en Novembre 1637, et reçu du défendeur, le 24 Avril 1638, l'engagement d'opérer la purge, moyennant de rembourser ses avances montant à 75 lb. gros, dans la quinzaine, l'assigne en paiement des 75 lb., avec les intérêts judiciaires au denier 16, depuis ladite date du 24 Avril.

2 pièces.

29 Novembre 1640 au 30 Octobre 1641.

Me Olivier de Wree c. Marc Inbona.

Le demandeur comme exécuteur testamentaire de messire Georges Adornes, seigneur de Marquillies, Nieuwenhove et patron de la chapelle de *Jérusalem* à Bruges, de concert avec le prieur des Chartreux, avait

requis du défendeur d'accepter la cession d'une rente de 30 s. gros, au denier 20, hypothéquée sur des terres à Ardenburg, appartenant à la dite chapelle. Le défendeur motivait son refus parce que les biens ecclésiastiques ne pouvaient être aliénés validement sans octroi du Pape; cependant il accepterait le transport si le demandeur lui prêtait sa garantie personnelle. Celui-ci, tout en faisant remarquer que l'octroi papal n'était exigé que pour l'aliénation d'immeubles, ce qui ne pouvait s'appliquer à des rentes rédimibles dont le rachat était toujours loisible aux débiteurs, accepta la condition de garantie, qui mit fin au débat.

5 pièces.

Georges Lambert Adornes, chevalier, seigneur de Marquillies, Marcq, Nieuwenhove, Nieuwvliet, etc., époux de Jeanne de Haynin, dame du « royaume des Estimaux », trépassa le 26 Janvier 1635 et inhumé en l'église de *Jérusalem* à Bruges, avait par testament, confié la tutelle de ses enfants mineurs à maître Thomas Smolders, doyen de Marcq et à Me Olivier de Wree. Celui-ci, dans une procuration signée le 14 Août 1646, se qualifie encore tuteur testamentaire des enfants de messire Adornes. *Cah. Procurat.*, 1646, fol. 63. Cfr. *Weeserie*, Sect. St Jean, reg. de 1629-55, fol. 155 et 186 v°. *Méreaux des familles brugeoises* par M. le baron Bethune, p. 392 sv.

Vers 1644 (sans date).

Me Olivier de Wree c. Jacques Clays.

Le demandeur avait fait rentrer plusieurs créances du défendeur, jusqu'à concurrence d'une somme de 180 lb. gros; et sur sa prière d'en soigner l'emploi, il avait acheté une rente de 10 lb., au denier 18, hypothéquée sur la

maison *Het groen ruyterken*, sise au *Muclemeersch* et appartenant à Jacques de Velaere, seigneur de Noortvelde. Cet emploi n'ayant pas été approuvé par Clays, il offrit de garantir personnellement la rente et le service des intérêts. Mais Clays n'ayant fait aucune diligence, réclamait la restitution du capital. Le demandeur y consentit, moyennant la cession de la rente; n'obtenant aucune réponse, il assigna Clays pour avoir ou la cession de la rente, ou plèine et entière décharge.

1 pièce.

1644 (sans date).

Me Olivier de Wree c. Arnout van Overdyle.

Le défendeur avait souscrit trois obligations de rente, montant ensemble à 9 lb. 7 s. 6 d. gros, au profit du demandeur, avec promesse d'hypothèque. Comme le paiement des interêts restait en souffrance, celui-ci requiert soit le remboursement, soit la constitution de suffisante hypothèque.

1 pièce.

16 Juin 1644-29 Mars 1645.

Me Olivier de Wree c. Luc Lupaert.

Le demandeur avait opéré saisie de maisons sises au coin de la rue de la Visière, au côté est du *Vuylreykin* et au côté ouest de la petite rue du Verger, renseignées au cadastre des *Sesdedeelen*, section St Donat, foliis 1121 et sv., appartenant au défendeur, du chef d'arrérages de deux rentes. Sur le défaut du défendeur, celui-ci est condamné au remboursement ou à un supplément d'hypothèque.

5 pièces.

10 Mai 1647 à 1649.

Me Olivier de Wree possédait une maison, à l'enseigne *den Bibel*, située rue Haute, à Bruges. Le 20 Septembre 1645, il l'avait louée au « librairier » Jean Baptiste van den Kerchove, au prix de 18 lb. gros par an, pour deux ou trois ans, à commencer le 1 Mai 1645. Vredius y avait installé un atelier d'imprimerie et de gravure, ainsi que tout un fonds de librairie, comme il appert du catalogue dressé par les deux parties, le 25 Mars 1645. Du rapprochement de ces trois dates, il semble résulter que van den Kerchove occupait déjà la maison, et ce fait est confirmé absolument par la souscription des *Sigilla Comitum*, qui porte : « Brugis Flandrorum, Apud Joannem Baptistam Kerchovium, via alta, sub signo Bibliorum, Anno 1639 ». L'acte de 1645 stipulait que le locataire devait donnêr, sis mois à l'avance, avis de sa résolution de continuer le bail la troisième année, donc avant le 1 Novembre 1646. N'ayant pas reçu l'avis prémentionné, Vredius intenta, le 10 Mai 1647, contre van den Kerchove une action en déguerpissement, avec restitution des objets qu'il lui avait confiés. Et il joignit naturellement à sa demande la liste des livres, que le locataire était chargé de vendre et que nous avons publiée dans la revue *La Flandre*, an. 1884, pp. 230 sv. Il résultait du compte de clôture, que van de Kerchove restait débiteur, du chef de cette vente, de 97 florins 13 sols.

Le 13 Juin 1646, Vredius l'avait assigné, avec son frère Luc et sa sœur Catherine van de Kerchove, en paiement d'une obligation de 3 lb. 2 s. 6 d. gr. datée le 6 Novembre 1641 et renouvelée le 6 Novembre 1644 ; d'une seconde de 23 florins 10 sols, datée le 6 Septembre 1645 ; d'une troisième de 9 lb. gros, datée le 16 Février 1646. Par jugement du 13 Décembre 1646, le tribunal ordonna la jonction des deux instances.

Le 8 Octobre, les défendeurs avaient présenté une requête civile au Roi, exposant ce qui suit :

Jean-Baptiste van de Kerckhove, fils de Jean et d'Anne Mercies, de concert avec Luc et Catherine, son frère et sa sœur, et avec Marie vander Borcht, veuve de Thomas Zeghers, avait signé le 27 Mars 1639, un contrat avec Me Olivier de Wree. par lequel ils s'engageaient à venir habiter la maison de ce dernier y désignée, pendant six ans, pour imprimer, relier et vendre les livres qu'il aurait composés, et en même temps pour tenir boutique de papier, plumes et autres articles de bureau à fournir par de Wree ; tous les deniers provenus de la vente devaient être mis dans une cassette à deux clefs, l'une restant aux mains du suppliant, l'autre de ladite veuve ; chaque dimanche on en ferait le relevé, dont l'excédant, après avoir remboursé de Wree de ses avances ou prix nets, serait partagé par moitié ; le suppliant et ses consors pouvaient, de leur côté, faire le commerce de librairie pour leur compte personnel, sans devoir payer aucun bail ; le suppliant et son frère chargés de l'impression, toucheraient pour salaire cinq escalins gros par jour, plus trois doubles ducats et dix livres gros par an, pour pot de vin, pendant les six ans.

Dès le 5 Avril 1639, la veuve Zeghers s'était retirée de l'association. Les van de Kerckhove reprochent à de Wree de les avoir frustrés, en prenant en échange des livres étrangers au-dessus de leur valeur, par conséquent invendables, et en donnant les siens à vil prix, de manière à annuler leur débit ; leur librairie étant ainsi réduite à rien, il ne leur restait que le salaire de 5 esc. insuffisant pour entretenir leur ménage, ce qui les força à souscrire une nouvelle convention, le 3 Août 1642, laquelle leur permit d'imprimer et relier pour leur compte, avec l'habitation gratuite, mais moyennant de renoncer aux

10 lb. gros par an et de relier trente exemplaires de la *Généalogie* en corne de Hollande au prix de 16 sols et le reste de 18 sols le volume.

Au bout des six ans de la durée sociale, le 25 Mars 1645, on rédigea une espèce de bilan, se clôturant par 97 florins 13 sols, au profit de de Wree, qui fit signer un bail de 2 ou 3 ans, à raison de 18 lb. gros par an. Se voyant de plus en plus à l'étroit, les suppliants furent contraints de souscrire deux nouvelles obligations, qui restèrent naturellement en souffrance, lorsque de Wree fit saisir tout leur mobilier.

Ils demandaient donc â être relevés de cette exécution et voir nommer des experts pour procéder à la liquidation de la société ; basant cette requête sur ce qu'ils avaient été embauchés par de Wree, qui les avait, par des promesses fallacieuses, attirés de Gand, où ils avaient une imprimerie florissante et un magasin d'instruments de musique bien achalandé ([1]).

De Wree combattit cette requête par l'exposé suivant :

L'accord du 27 Mars 1639, comportait entre autres qu'on chercherait une maison convenable pour une imprimerie et une librairie, à proximité de l'habitation du demandeur, près de la chapelle de Jérusalem ; en attendant, la veuve Zeghers intervenante, consentait à prêter sa maison *De grauwe Valcke*, ([2]) sise rue Longue

---

([1]) Nemende regart favorable dat den voornoemden de Vree hem, ende de voornoemde syne respective broeder ende suster ghedeurende hunne minderjaerigheyt, vuytte voors. stadt van Ghendt, plaetse van hunne wooninghe by hemlieden ouders, getrocken ende anghelockt heeft, vp syne vaste belofte van groote winnynghe ende onghelyck meerder dan sylieden ende namentlick desen suppliant jn de selve stadt hadden connen winnen met synen druck, spelen op d'orghels, t' leeren spelen op de claversyne, coopmanscap van musyckale instrumenten, daermede hy hem aldaer ghenerde.

([2]) Cadastre de 1580. Sect. S. Jean, fol. 1044, p. 94.

près du Pont au moulin; avec deux dépendances attenantes à la brasserie *De Schelpe*, ([1]) qui serviraient d'atelier d'imprimerie ; peu après, ladite veuve, remariée à Pierre Gheertsins, ne pouvant servir les rentes dont sa maison était grevée, dut la vendre à Georges van den Bon ([2]) et se retira de l'association ; par suite, le 5 Avril 1639, on signa un nouveau contrat, par lequel le demandeur s'engageait à fournir une autre maison à ses frais, à condition de prélever la moitié des profits, en maintenant intactes les autres stipulations de l'acte précédent ; savoir : 1°/ la durée de la société reste fixée à 6 ans à partir du 27 Mars 1639 ; 2°/ la fourniture de la librairie est à la charge du demandeur ; 3°/ le compte de répartition se fera chaque dimanche ; 4°/ chaque partie tiendra un livre en *debet* et *credit* ; 5° le défendeur et son frère recevront pour salaire de compositeur typographe 5 esc. par jour ; 6°/ de Wree leur laissera le privilège exclusif d'imprimer ses ouvrages pendant toute la durée du contrat ; 7° il leur obtiendra le droit de bourgeoisie et la franchise de libraire ; 8°/ il leur fournira, à ses frais, un conducteur de presse ; 9°/ le défendeur pourra, les dimanches et jours fériés, remplir l'office d'organiste à l'église, à son profit ; 10°/ le demandeur promet de lui donner, par gracieuseté, un pot de vin de trois doubles ducats ; 11°/ et 10 lb. gros à chaque nouvel an ; 12°/ et de fournir le matériel de reliure.

Or, de Wree a exécuté ponctuellement tous ces articles. Il a acheté la maison *den Bibel* où la librairie fut installée et en laissa la jouissance gratuite pendant six ans au défendeur. Il en a fait la fourniture complète, puisque

---

([1]) Cadastre de 1580. Sect. S. Jean, fol. 1052, p. 94.

([2]) Par acte du 10 Février 1640 passé par le clerc Jacques Vander Plancke, reg. A de ses minutes, à sa date.

d'après son journal (handbouck), il fit un premier achat de livres à Anvers, le 25 Juin 1639, pour 965 florins 7 sols ; un second à Douai, le 13 Août, pour 50 lb. gros ; un troisième *ibid.*, pour 77 fl. 6 s. ; cinq autres, en Hollande et ailleurs, pour 1944 fl. 5 s. 12 d. ; il laissa les *Sigilla Comitum*, édition latine, au prix net de 9 florins et l'édition flamande et française de 6 florins, tandis qu'elles se vendaient à 12 et 9 florins, prix fort. Quant aux comptes hebdomadaires de répartition, ils n'avaient produit du 1 Mai 1639 au 21 Juillet 1641, que 623 flor. 4 sols, sur lesquels il fut retenu pour payer des fournitures, 400 fl. 1 1/2 s., dont il n'obtint jamais le détail; pour éviter ces omissions, on convint, le 13 Novembre 1641, qu'au lieu de partager les bénéfices par moitié, le demandeur prélèverait, pour sa part, 10 % de la vente, et comme il lui revenait le 13 Mai 1642, 346 fl. 17 s., les défendeurs lui signèrent une obligation de 30 lb. gros, payable dans l'année, pour laquelle, après deux ans et trois mois d'attente, ils furent, le 22 Août 1644, condamnés par défaut. Sur leur sollicitation d'avoir le privilège exclusif à leur profit de la reliure de ses ouvrages, le demandeur l'accorda, le 3 Août 1642, moyennant de renoncer aux 10 lb. gros du nouvel an.

Quant au 4e point, les livres de compte ont été tenus jusqu'en 1642, et depuis lors jusqu'au 25 Mars 1645, date de l'expiration des six années d'association, le demandeur n'a plus reçu un sou ; et à cette date, il apparut par un règlement en dûe forme, qu'il lui était dû un solde de 97 flor. 13 s.

Les 5e, 6e et 7e points ont été rigoureusement observés. Le 8e également, puisque le demandeur a fourni non seulement un pressier, mais encore deux graveurs.

Quant au 9e, le demandeur a fait toutes démarches pour obtenir au défendeur la place d'organiste à Notre-

Dame et à Saint-Jacques ; et s'il n'a pas réussi, c'est parce que les concurrents furent jugés plus capables.

Les 10e, 11e et 12e points ont été exécutés : et entre autres pièces à l'appui, le demandeur exhibe une note de 18 lb. gros, coût du matériel de reliure.

En additionnant les salaires, dons, bail de maison, le défendeur aurait profité pour la première année, 621 fforins, outre la moitié des bénéfices de la librairie. Et pour les années suivantes, on arrive à une moyenne de 534 $^{1}/_{2}$ florins.

Par conséquent, sans relever les affirmations injurieuses contenues dans la requête, le demandeur conclut, pour toutes les raisons ci-dessus déduites, au non enterinement.

Malgré ces déductions, la requête civile fut enterinée et le procès continué, pour passer par tous les méandres de la procédure ; il suffira, je pense, d'en donner une brève analyse.

Dans sa réponse à l'exposé de Vredius, le défendeur opposa à la plupart de ses allégations, de simples dénégations ; ainsi pour l'achat de livres à Anvers, il affirma n'avoir reçu que 34 lb. gros en une traite sur Gand ; il nie avoir fait des échanges en dessous du cours ; il établit qu'il n'était parvenu à placer des *Sigilla* que six exemplaires de l'édition latine et huit de la flamande et française, aux prix fixés ; que le total de la vente de tous les autres livres, arrêté au 6 Août 1641, montait à 1423 florins 10 $^{1}/_{2}$ sols, dont il réclamait sa part, étant la moitié des bénéfices ; si depuis, aucun compte n'a plus été tenu, ce fut à cause de l'insignifiance de la vente, provenant de la taxe excessive des prix ; néanmoins on ne pouvait contester que l'art de l'imprimerie fut lucratif, puisque des typographes d'Anvers lui promettaient un salaire de huit escalins ; et c'est le demandeur qui l'a détourné et embauché.

De Wree, dans sa réplique du 7 Juillet 1646, posa en fait que depuis la clôture du compte de Mars 1645, le défendeur avait vendu plusieurs livres, sans autorisation, en dessous du prix, pour une somme avouée de 3 lb. 18 s. d. gros.

Le 24 Septembre 1646, van de Kerchove sollicita une remise de quinzaine par suite de la maladie de son père à Gand, qui était détenteur de pièces devant servir à sa défense ; après ce délai, il dupliqua que jamais on n'avait déduit son salaire de la vente des livres, dont le montant dépassait 300 lb. gros ; et quant au bail de la maison, que celle-ci était devenue inhabitable, par le refus obstiné du demandeur de faire quelque réparation, et d'ailleurs qu'il n'y faisait que l'office de commis.

Par acte de « débat » du 27 Octobre 1646, de Wree requit, pour tirer l'affaire au clair, un recolement général de toutes les pièces et lettres de comptabilité ; qui fut accepté par le défendeur, le 31 Octobre, sous certaines réserves.

Sur ces entrefaites, les Annonciades avaient saisi, du chef d'arrérages de rente, trois logis ou chambres, sis sur le *Hoochstic* et appartenant au défendeur. De Wree les fit saisir à son tour, dénonca le décret le 23 Août 1646, et obtint du tribunal, le 13 Décembre, un jugement de validité.

Puis, il signifia son « intendit », ou articulation des faits et articles à vérifier par l'enquête ; après le « contre débat » du défendeur qui soutenait notamment que le poste de 50 lb. gros pour achat de livres et matériel devait être réduit à 20 lb. suivant convention, il l'appuya des « solutions » suivantes :

Si la librairie n'a produit aucun bénéfice pour le défendeur, comme il le dit, c'est par sa négligence, et en partie par les temps troublés ; mais il est faux,

qu'il l'ait embauché, puisque son père ayant imprimé *Lof Carmeli* [1], est venu spontanément à Bruges, où il s'est engagé au service du demandeur, pour l'impression et le commerce de livres ; les prix fixés l'ont été de commun accord et portés à 400 fl. 7 1/2 s. de bénéfice pour sa moitié, tandis qu'il ne lui revenait réellement que 339 fl. 7 1/2 s. ; le 6 Octobre 1641, les 10 p. 100 montaient à 113 florins, tandis que le défendeur restait encore débiteur de 451 fl. 17 1/2 s., qui furent réduits gracieusement de 154 fl. 17 1/2 s. ; le reliquat de 15 lb. gros, part du défendeur, amena la sentence de condamnation volontaire du 22 Août 1644 ; en surcharge, le demandeur lui a fourni gratuitement le logement avec feu et lumière, tout son matériel et même des ouvriers relieurs.

Le procès traînait ainsi depuis deux ans en longueur, lorsque l'intervention du père prieur des Carmes, Elisée van den Steene, vint lui donner une tournure nouvelle. C'était un fils de Jean van den Steene, le célèbre imprimeur gantois de la Place Ste-Pharaïlde, au Pélican doré, et qui, par ces relations de profession et de famille, semblait tout choisi pour faire cette œuvre de conciliation. Profitant du recueillement imposé par l'Église et les impressionnantes cérémonies de la Semaine Sainte [2], il amena les deux parties à signer, le 5 Avril 1648 (dimanche des Rameaux), un acte de transaction, en vertu duquel tous leurs

---

(1) Cette première œuvre poétique de Vredius a été décrite par M. Ferd. vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II, p. 21, n. 762 et par M. le baron Jean Bethune, *Documents concernant Olivier de Wree*, p. 28, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, 5e série, t. IV, 1891.

(2) « Soo heeft den verweerdere (de Wree) opden palme sondach lestleden ghemoveert synde door den voornoemden pater, biddende dat den verweerdere in de goede weke soude een goed werck doen, ende oock door het cryschen van sheesschers huysvrouwe ende het smeecken vanden heesschere die seyde dat den verweerere daer mede soude een aelmoese doen. »

différends seraient assoupis, moyennant une indemnité de 100 lb. gros à payer à Vredius ; la saisie serait levée et van de Kerchove retiendrait les livres du magasin et le matériel de reliure ; tous frais compensés.

Cependant Vredius hésitant à lâcher les livres à ce prix, une nouvelle instance surgit ; et van de Kerchove faisant une ultime concession, abandonna à son adversaire une collection de livres richement reliés (1), et conclut pour le reste au maintien de l'acte transactionnel (1649).

Telle est la dernière pièce de ce volumineux dossier.

34 pièces.

31 Mai au 17 Juillet 1647.

Me Olivier de Wree c. Servais Saison.

Le demandeur avait donné à bail sa maison sise au Pont des moulins, enseignée de *Grauwe Valcke*, pour trois ans, à courir du 1 Juillet 1644, au prix annuel de 18 lb. gros, au défendeur, qui se trouvait en retard d'un semestre, soit 9 lb. gros.

3 pièces.

Octobre 1647.

Me Olivier de Wree c. Luc de Nie, marié à la veuve de François Claeys.

Le demandeur avait donné à bail, le 30 Novembre 1642, une ferme à Ettelghem, d'une contenance de 50 mesures, pour neuf ans, au prix annuel de 105 lb. 14 s. gros, audit François Claeys, et il avait consenti une réduction de 131 lb. 13 s. 2 d. gr. sur les années 1645 et 46, en récompense de grosses réparations exécutées par le locataire.

(1) « De vergulde boecken die stonden in de vergulde casse. »

Celui-ci étant décédé, sa veuve sa remaria au défendeur et vint habiter Bruges, abandonnant la ferme aux mains d'ouvriers. Les batiments ainsi délaissés eurent beaucoup à souffrir, et Me de Wrée poursuivit la remise en état, outre les dommages intérêts.

1 pièce.

7 Octobre 1647 au 4 Mai 1649.

Me Olivier de Wree c. Luc de Nye.

Le 23 Juin 1637, Pierre Casetta avait donné à bail une ferme ruineuse avec 37 mesures 4 verges de terres, sise à St-André, à Jean Eereboudt, pour neuf ans, au prix annuel de 68 lb. gros. Ce bail fut renouvelé pour trois ans, le 26 Décembre 1647, au prix de 46 lb. gros par. Me de Wree, successeur de Casetta, qui réclamait les termes impayés. Le défendeur prétendit que la récolte de 1648, par suite du passage et repassage des soldats, avait peu produit et offrit de payer la moitié seulement du bail de cette année. Me de Wree répondait que ce dégât n'avait été aussi considérable, et d'ailleurs que cette éventualité fut prévue par les parties lors du renouvellement du bail, qui pour cette raison avait été réduit de près de 20 lb. par an. Le tribunal condamna le défendeur à payer les trois quarts des 46 lb.

6 pièces.

1647.

Me Olivier de Wree c. Jean Baptiste van den Kerchof.

Le demandeur avait constitué, le 6 Novembre 1641, une rente de 3 lb. 2 s. 6 d. gros à charge du défendeur, renouvelée le 6 Novembre 1644, dont les intérêts n'avaient jamais été payés; et il en poursuit le remboursement.

1 pièce.

1647 (sans date).

Le 1 Mars 1646, Bernard van den Berghe qui avait une créance de 19 lb. 6 s. gr. à charge de Nicolas Deneyn, du chef de livraison de cuir, la céda en paiement à Jeanne de Lannoy, veuve de Georges Bouchier, et à ses enfants mineurs représentés par leurs tuteurs, Me Olivier de Wree et Jacques Ghiselinck. Assigné devant le tribunal en paiement, Deneyn nia la dette.

2 pièces.

Tuteur des enfants de Georges Bouchier ou Boussier et de Jeanne de Lannoy, Me de Wree présenta l'état des biens à la chambre pupillaire, le 22 Décembre 1644. *Weeserie*, Sect. St Jean, reg. de 1639-69, fol. 148.

27 Avril 1648.

Me Olivier de Wree c. Pierre Schapelinc.

La dame Anne Veranneman, veuve de Jean de Wree, avait affermé une terre contenant 12 mesures 105 verges, sise en la paroisse de St-Sauveur, pour six ans, à partir du 1 Octobre 1647, au prix de 26 lb. 15 s. gros, au défendeur; lequel se trouvant en retard, fut assigné en paiement par le demandeur, en qualité de tuteur des enfants dudit Jean.

1 pièce.

Jean de Wree, fils de Jean et d'Anne van Praet, et par conséquent neveu de Me Olivier, avait épousé Anne Veranneman, et décéda en 1634. Son état de biens fut rapporté à la chambre pupillaire, le 20 Décembre 1634, par Ferdinand Veranneman, son beau-frère et Me Olivier de Wree, son oncle, tuteurs de ses enfants mineurs. *Weeserie*. Sect. des Carmes, reg. de 1566-1647, fol. 350.

1649 (sans date).

Laurent de Lannoy c. Mᵉ Olivier de Wree.

Cité devant le tribunal à la requête de Jacques Ghyselinck, de Lannoy avait été arrêté et ses biens saisis sur la poursuite de Mᵉ de Wree, qui prétendait avoir une liquidation de compte, au nom de ses mineurs, de la succession de la veuve de Georges Bouchier, mère dudit Laurent de Lannoy.

1 pièce.

Février 1650 au 26 Janvier 1651.

Mᵉ Olivier de Wree c. Joos Blommaert.

Le demandeur ayant acheté par décret, le 26 Janvier 1650, la moitié de la maison enseignée *Antwerpen* assigne en paiement de loyer le défendeur. Celui-ci répond que le 16 Juin 1648, la dite maison lui fut adjugée à bail, pour trois ans, au prix de 40 lb. gros, à la suite d'une procédure de saisie faite par Nicolas Willaert, administrateur de la fondation de feu senor Francisco de la Torre; ainsi le bail n'étant pas expiré, le demandeur n'est pas en droit d'exiger plus que sa moitié ou de conclure un bail nouveau, à des conditions plus onéreuses.

5 pièces.

18 Mars 1650.

Guillaume de Wree c. Jacques de Sitter.

Le demandeur avait recueilli par succession de sa mère, dame Anne Veranneman, une terre contenant 11 mesures 30 verges, sise en la paroisse de St-Sauveur, affermée pour neuf ans à courir du 1 Octobre 1646 au prix de 21 florins la mesure ou 38 lb. 13 s. gros pour le tout, au

défendeur; lequel étant en retard, fut assigné en paiement par le demandeur.

1 pièce.

Guillaume de Wree était fils de Jean, neveu de Me Olivier. Voir pour sa biographie, GAILLIARD, *Bruges et le Franc*, t. III, p. 295.

Mars 1650 au 28 Juillet 1651.

Le prieur des Chartreux, en qualité de surintendant de la chapelle de *Jérusalem* et Me Olivier de Wree en celle de tuteur du patron de la chapelle, avaient été assignés par Liévin de Wilde, receveur de l'abbaye d'Eechout, en paiement de trois rentes foncières, savoir : 1°/ une de 20 s. gros hypothéquée sur huit maisonnettes en briques sises rue du Poivre; 2°/ une de 3 s. parisis sur une maison avec façade en bois, à côté des précédentes et du pont au bout de la rue Rouge; 3°/ une de 48 s. 6 d. et 4 $^1/_2$ livres de cire, sur des maisons et le fonds où fut construite la chapelle de *Jérusalem*, entre la *Balstrate* au nord et le cours d'eau de la ville au sud.

5 pièces.

Cfr. ci-dessus, n° du 28 Novembre 1640.

Noël 1650.

Me Olivier de Wree c. Jacques de Vos.

Le défendeur avait pris en sous-location de Jean Aertsen les fruits d'un verger sis à *Cruisabcele*, appartenant au demandeur, au prix de 9 lb. gros par an, pour six ans, à partir de la Noël 1648, payable entre les mains du propriétaire. Se trouvant en retard d'une année, il est assigné en paiement par le demandeur.

1 pièce.

15 Mai 1651.

Mᵉ Olivier de Wree c. veuve Le Maire.

Le demandeur avait loué sa maison *Den gouden Beer*, sise rue d'Argent, au prix de 14 lb. gros par an, payable par semestre, à partir du 1 Janvier 1644 ; et il assigne la locataire en paiement du semestre échu le 1 Janvier 1651, en plus de 4 $^1/_2$ mois.

1 pièce.

9 Septembre au 27 Octobre 1651.

Mᵉ Olivier de Wree c. Joos Verplancke (*alias* Vander Plancke).

Le demandeur, à défaut de paiement d'une obligation de 14 lb. gros souscrite par le défendeur, avait opéré la saisie de son mobilier ; et dans le cours de la procédure en validité, il en reçut le montant, mais dut continuer le débat du chef de remboursement des frais.

4 pièces.

11 Octobre 1651.

La confrérie de Sᵗ Fiacre instituée en l'église de Notre-Dame possédait une rente de 8 s. 4 d. gros, grevée sur la maison *Den gouden Beer*, sise rue Courte d'Argent, et son trésorier François Verdeel avait vainement réclamé paiement du propriétaire précédent Pierre van Nieuwenhove, et du propriétaire actuel Mᵉ Olivier de Wree, lequel prétendait avoir acheté la maison pour quitte et libre. La confrérie sollicite du tribunal octroi de saisie.

1 pièce.

13 Octobre 1651 au 6 Février 1652.

Par acte du 6 Juillet 1651, Charles Bostyn et Cornelie Kervyn, son épouse, avaient engagé leur mobilier à Me Olivier de Wree pour sureté d'une rente de 3 lb. gros, denier 16, constituée suivant titre du 19 Janvier 1635. Dans la nuit du 1 Août 1651, ils avaient quitté furtivement la ville pour se rendre à Courtrai, après avoir caché leurs meubles dans la maison dite *het Virginieken*, attenante à la leur et occupée par Georges Walgrave. De Wree fit opérer la saisie et en demande la validité.

16 pièces.

1651 (sans date).

Me Olivier de Wree c. Bertrand Letyns.

Il avait vendu, le 17 Janvier 1635, au défendeur, une maison, sise *Witteleertauwerstrate*, au prix de 900 florins, plus une rente de 15 lb. gros au denier 16, à constituer sur ladite maison ; remboursable par 5 lb. à lafois ; dont un premier remboursement ayant été fait, il restait 10 lb. en 1651. Or, Letins avait vendu la maison à Charles Sproncholf pour quitte et libre, et il refusait de fournir suffisante hypothèque. Son décès étant survenu dans le cours de l'instance, elle fut reprise par sa veuve Jeanne Robyn, qui offrit de constituer l'hypothèque sur une maison derrière la *Lynwaethalle,* avec faculté d'en rembourser la moitié au bout d'un an. Cette offre ne fut pas acceptée pour motif d'insuffisance, et la défenderesse requit l'expertise, à défaut de la délation de serment ; ce qui fit traîner le procès jusqu'en 1656.

6 pièces.

1652 (sans date).

Mᵉ Olivier de Wree c. Henri vande Poele.

Il demandait le paiement d'une obligation de 62 lb. 6 s. 8 d. gros qui lui avait été cédée par Arnout van Overdile, à charge du défendeur, lequel déniait la dette.

2 pièces.

27 Janvier 1652 au 13 Février 1654.

Mᵉ Olivier de Wree avait loué sa maison dite *de Graeuwe Valcke* avec deux aubettes attenantes près du Pont des Moulins à Corneille Roose pour 3, 6, 9 ans à partir du 1 Juillet 1646, au prix de 35 lb. gros par année pour les trois premières et de 36 lb. pour les six autres. A l'expiration du premier terme triennal, Roose, sans donner congé ou avis, céda sa location à C. Mulier au prix de 25 lb. gros par an, et refusa de bonifier la différence, sous prétexte que, faute de réparations, les maisons devenues peu habitables, ne valaient plus davantage. Sur ces entrefaites, Mᵉ de Wree étant mort, l'instance fut reprise par sa veuve, dame Catherine Peussins et son gendre Jean-Baptiste Boonaert. Après une procédure d'enquête et contre-enquête, le tribunal leur donna gain de cause et condamna Roose aux dépens.

11 pièces.

Jean-Baptiste Bonaert, conseiller pensionnaire de la ville d'Ypres, fils d'Alard et de Jeanne de Zomere, avait épousé en 1644, Jeanne de Wree, fille de Mᵉ Olivier, l'historiographe, issue de son mariage avec Anne Marissael, fille de François et de Jeanne Roels. Le 3 Août de cette année, le collège des échevins accepte en effet l'abdication de civilité de Jeanne de Wree qui, par suite de son mariage, va devenir bourgeoise d'Ypres. *Sec. resol.*,

1642-53, fol. 66 v°, n. 4. Par son testament du 10 Décembre 1639, la dame Jeanne Halle, veuve d'Adrien Roels, sa tante, lui avait légué par préciput, une somme de 100 lb. gros; plus 600 lb. à partager entre elle et son frère Olivier. Le legs fut enregistré le 27 Mai 1641 par le clerc M. vande Velde. *Weeserie*, Sect. de Notre-Dame, reg. de 1608-52, fol. 151 v°, n. 2.

19 Avril 1652-3 Décembre 1653.

Catherine Peussins, veuve de Me Olivier de Wree c. Arnout vander Linde.

Me de Wree avait loué sa maison enseignée *Den Bibel*, sise rue Haute, au défendeur, pour le prix de 15 lb. gros l'an, payable par semestre. Comme il était en retard depuis le 1 Septembre 1651, la veuve l'assigne en paiement, conformément à la lettre de bail du 1 Décembre 1649. Il réplique qu'il avait, du consentement de Me de Wree, cédé son droit de bail pour six ans, à partir du 1 Mai 1651, à Jean Lambrecht, et ainsi sur le semestre échu le 1 Septembre, qu'il fallait décompter 4 mois, plus quelques débours pour réparations urgentes; le tout par application de l'art. 4, tit. 21 de la coutume de Bruges.

12 pièces.

1652.

La veuve de Me Olivier de Wree c. Maurice Ostens.

La demanderesse avait assigné le défendeur en paiement de loyer d'une maison, que celui-ci, par suite du défaut d'urgentes réparations, refusait d'acquitter.

1 pièce.

1652 (sans date).

Gilles van der Zype avait prêté à feu Me Olivier de Wree une somme de 40 souverains, à condition de les rembourser par 2 $^1/_2$ souverains annuellement, et il demande à la veuve d'en payer le restant, ou sinon de lui fournir hypothèque.

1 pièce.

1653.

Luc van de Kerckhove c. dame Catherine Peussins veuve de Me Olivier de Wree et Olivier, son fils et héritier.

Le 12 Octobre 1650, le demandeur avait entrepris l'impression de la *Flandria Christiana* et signé l'acte suivant :

Upden xij^en^ 8^bris^ 1650 heeft dheer Olivier de Wree besteed aen Lucas van de Kerckhove te drucken synen bouck *Flandria Christiana,* ghedeelt jn twee deelen, daervan t j^e^ is de historie van Clodoveus den eersten tot Bouduin bras de fer ; het tweede de fabel vande forestiers; op soo groot ende wit pampier als is het beste van *Flandria Ethnica* ende daermede de *Additiones* zyn ghedruckt. Twelcke hy schuldich is te leveren; ende sal den voornoemden de Wree voor elcke ses hondert blaederen van twee syden ghedruckt betaelen thien guldenen, ende soo voor elcke cuernie ofte cohier van twee bladeren twintich guldenen; op rekeninghe van welcke betaelinghe sal den voornoemden Lucas van de Kerckhove overnemen van alsnu vichtich boucken *Flandria Ethnica* tot vyf guldenen het stick, ses *Sigilla Comitum* int latin tot acht guldenen tstick, drye *Sigilla Comitum* int vlaems tot vyf guldenen tstick, ses *Genealogica Flandrica* int latin tot twaelf guldenen tstick; daer op alreede dertich boucken *Flandria Ethnica* zyn ghelevert. Voorts

sal de Wree inde maendt van Lauwe toecommende, tot het coopen van pampier furnieren ter rekeninghe drye hondert guldenen; ende sal den druck beginnen den eersten van Maerte daernaer, verobligierende hem den voornoemden Kerckhof te leveren ten minsten twee bladeren te weke.

Toorconden ons handteecken, date als boven; met conditie dat indien d'een of dander compt t' overlyden voor den eersten van Maerte, dit contract raeckende den druck nul is; nemaer als het begonst is, sullen dhoyrs dat moeten volbringhen. Toorconde als boven.

La citation nous apprend que le tirage était fixé à 600 exemplaires; que la reprise des livres s'élevait à une somme de 385 florins; que 50 lb. gros furent remises en avance pour achat de papier; que l'impression était parvenue au 100e feuillet lorsque de Wree mourut en Mars 1652; et qu'à ce moment, l'imprimeur n'avait en mains la continuation du manuscrit.

Alvooren dheesschere gheefs te kennen dat hy jnde voorschreven syne qualiteyt upden xijen 8bre 1650, met den voornoemden dheer ende meester Ollivier de Wree, aenghegaen heeft contract daerby hy van hem heeft aenveerdt ende aenghenomen te drucken synen bouck in folio ghenaempt *Flandriam Christianam*, ghedeelt in twee deelen, daervan teerste is dhistorie van Clodoveus den eersten tot Bouduin bras de fer, ende het tweede de fabel vande forestiers; ende daertoe te leveren het pampier; daer vooren den voornoemden de Wree, te weten voor elcke ses hondert bladeren van beede syden ghedruckt (ghedestineert tot ses hondert boucken) hem daerby verobligierde ende beloofde te betaelen thien guldens, ende alsoo voor elck cohier ofte quaternie van twee gheheele bladeren twintich guldens; daerup den

heesschere schuldich was in betaelinghe te nemen diversche syne boucken ghedeclareert by tvoorseide contract ten pryse daerby ghedreghen, bedraeghende tsamen drye hondert vyfventachtentich guldens; behoudens by den voornoemden de Wree tot coopen van pampier vanden voorseiden aenstaenden druck, promptelick aen hem furnierende de somme van vichtich ponden groten, die hem van ghelicke up tselve werck souden valideren; onder bespreck ende conditie dat indien deen ofte dander van partyen contractanten quaemen t' overlyden voor den eersten Maerte van tnaervolghende jaer 1651 (wesende den tydt tot beginnen van tselve werck onderlinghe ghedesigneert), tvoorseide contract soude wesen nul ende commen t' onderblyven; ende daer ter contrarien, de doodt van deen ofte dander arriveerde naer dat tvoorseide werck soude wesen begonst, (zoo ghebeurt is), de weduwe ende hoyrs vanden overleden schuldich souden wesen tselve te volcommen; emmers alles breeder in conformiteyte van tselve contract van weder zyden onderteeckent.

Dien volghende alsoo den voornoemden dheer ende meester Ollivier de Wree is commen toverlyden langhe naer date van tvoorseide outgonste werck ende voor tvolmaecken van diere, te weten int eynde vande maendt van Maerte vanden voorleden jaere 1652, ende dat consequentelick de voornoemde verweerers wel behoort int zelve werck ende de successive leveringhe vande schriftelicke minuten totten voorseiden druck te continueren, ende dat te volcommen in ghevolghe van tvoorscreven contract, als daervan tsynen overlyden alleenelick ghelevert gheweest zynde de minuten totten druck van hondert blaederen, ende alsoo daermede ghedruckt ende ghelevert gheworden hondertmael ses hondert blaederen, zyn zylieden nochtans niet jeghenstaende diversche vriendelicke interpellatien dies ghebleven in ghebreke.

Concluderende dheesschere midtsdien tendeert ten fine de voornoemde verweerers ende elck van hemlieden *in solidum* sullen worden ghecondemneert inde prompte volcomminghe van tvoorseide contract, ende inghevolghe vandies, anden heesschere te leveren wekelicks de voorseide schriftelicke minuten van ten minsten twee bladeren totte effective volmakinghe vanden voorschreven bouck ende successivelick ter leveringhe van elcke ses hondert ghedructe bladeren te betalen de voorseide gheaccordeerde somme van thien guldens; metgaders in alsulcke costen schaeden ende intresten als hy heesschere by faulte van dien alreede heeft gheleden ende noch staet te lyden ten segghen van mannen hemlieden dies verstaende, ende in de costen van desen vervolghe.

2 pièces.

1655 (sans date).

Le 2 Mars 1646 Me Olivier de Wree, en qualité de tuteur des enfants de Georges Lambert Adornes, seigneur de Marcquillies, Marcke, Nieuwenhove, etc. avait souscrit une rente de 530 lb. de capital, rachetable au denier 20, en faveur de Jeanne de Lannoy, veuve de Georges Bouchier; et à condition de fournir dans l'année, à défaut de remboursement, bonne et suffisante hypothèque. Cette rente étant impayée depuis le 2 Mars 1654, Jeanne de Lannoy assigne la dame Catherine Peussens, veuve d'Olivier de Wree.

2 pièces.

1655-56.

Passchier Dierícx avait repris de la veuve Jean Le Maire le bail de la maison sise rue d'Argent, à côté de l'enseigne *Den gouden Beer*, au prix de 9 lb. gros par an, à

commencer du 15 Novembre 1653. Il la quitta le 25 Janvier 1655, laissant un arriéré de paiement de 7 $^{1}/_{2}$ lb., que le fils Olivier de Wree réclame par justice.

3 pièces. — Cfr. ci-dessus, n° du 15 Mai 1651.

1656-58.

Le fils Olivier de Wree avait vendu, le 26 Janvier 1655, la maison *Den gouden Beer*, de la rue d'Argent, à Jacques de Clercq, et il restait à payer sur le prix un reliquat de 20 lb. gros. Le défendeur répliquait que ce prix, suivant la règle ordinaire, devait s'entendre y compris les dettes et charges, et que celles-ci, d'après le détail qu'il en donnait, s'élevaient à 19 lb. 17 s. gros.

2 pièces.

1657 (sans date).

La veuve de Me Olivier de Wree réclamait la restitution d'un titre de rente de 10 s. gros sur les grands briefs de Royen, de Jacques Lootins, qui lui fut confié par feu son époux.

1 pièce.

1657 (sans date).

La dame Catherine Peussins, veuve en dernier lieu de Me Olivier de Wree, expose qu'il lui revenait de son précédent mariage avec Pierre Casetta, deux rentes de 3 et 2 $^{1}/_{2}$ lb. gr. hypothéquées sur une maison sise au côté sud de la rue de la Monnaie, servant de boulangerie et appartenant à Armand Lucas ; or, les intérêts de ces rentes se trouvaient arriérés depuis Janvier 1653, à un montant de 22 lb. gros. qu'elle réclamait en justice.

1 pièce.

1657-1660.

La dame Catherine Peussins, veuve d'Olivier de Wree, son fils Olivier et son gendre Jean-Baptiste Boonaert, c. Jacques Adornes, seigneur de Nieuwvliet, Nieuwenhove, Marcquelies, etc.

M[e] Olivier de Wree, père, en sa qualité de tuteur testamentaire du défendeur, avait constitué plusieurs rentes, savoir : 1°/ le 1 Juin 1649, une de 100 lb. gros, au denier 16, soit un intérêt de 6 lb. 6 s. au profit de Jean vander Plancke ; 2°/ en Avril 1651, de son fils Olivier, une de 250 lb. même denier ; 3°/ le 3 Novembre 1650, de Pierre Lucx, une de 166 lb. 13 s. 4 d., même taux ; 4°/ le 2 Février 1652, de Gaspar Peussins, 192 lb. id. ; 5°/ de Catherine Peussins, demanderesse, une de 300 lb. et l'autre de 150 lb., même denier. Pour lesquelles rentes, ledit tuteur était garant et caution. Déjà plusieurs de ces crédi-rentiers avaient actionné en paiement, ou constitution d'hypothèque. Afin d'éviter ces voies multipliées de recours, les demandeurs assignèrent directement le seigneur Adornes, qui sur un premier défaut, obtint des lettres de reliefvement.

Il répondit d'abord par ce texte des Institutes, 96, de fidejussoribus : *Si quid autem fidejussor pro reo solverit ejus recuperandi causa*, etc. et dénia le fondement de l'action. On lui répliqua que l'obligation de la caution ne pouvait être indéfinie, en vertu de la L. Lucius in fin. D. mandat., et que les interprêtes la limitaient communément à dix ans.

Il objecta ensuite que le compte de liquidation de la succession de M[e] de Wree étant argué d'omissions et d'erreurs, se trouvait sous le coup d'une instance en recollement ; par suite que son compte de tutelle devrait être soumis à révision, puisqu'il est constant que le passif ne pouvait atteindre le montant de ce nombre d'obli-

gations. On lui répliqua que ces reproches étaient impertinents, puisque ces prétendues erreurs restaient jusque là parfaitement illiquides.

23 pièces.

13 Septembre 1658 au 18 Janvier 1659.

Mᵉ Pierre van Volden, chanoine de Saint-Donatien et Pierre Sucx, tuteur testamentaire des enfants de Mᵉ Jean Sucx, avaient obtenu arrêt de condamnation de la dame Catherine Peussins, veuve d'Olivier de Wree, pour paiement des arrérages d'une rente de 10 lb. 8 s. 4 d. gros, au denier 16 et au capital de mille florins, constituée par acte du 7 Novembre 1650 ; et ils en demandaient l'exécution. La défenderesse soutenait que la rente était créée à charge de Jacques Adornes, seigneur de Marquellies, dont feu son mari n'était que caution, et en tous cas qu'il convenait de lui accorder un délai pour mettre en cause son gendre, Jean-Baptiste Boonaert, conseiller-pensionnaire d'Ypres, ville occupée actuellement par l'ennemi et peu accessible. On lui répondait que l'arrêt devait être rendu exécutoire en vertu de l'art. 3 tit. 1 de la Coutume ; que le seigneur de Marquellies n'y était pas seulement visé ; que Mᵉ de Wree avait touché personnellement le capital de la rente et en avait servi les intérêts entre les mains de Louis Nollet, receveur commis par les demandeurs ; enfin que la dame veuve De Wree était tenue aux charges de la communauté conjugale suivant l'art. 4 tit. 4 de la Coutume de Bruges. Dans sa duplique, elle dénia que le paiement des intérêts eut été fait par son mari, puisqu'il s'était effectué par l'intendant du seigneur de Marquellies, François Ampe. Sur ce,

Le tribunal déclara l'arrêt exécutoire et condamna la défenderesse aux dépens.

5 pièces.

25 Octobre 1658.

François Ampe, agent de messire Jacques Adornes, seigneur de Marquellies, attendant l'arrivée de celui-ci avec les titres et documents originaux, demande une remise de trois mois de l'affaire portée devant le tribunal par la veuve de Me Olivier de Wree, son fils Olivier et son gendre Jean-Baptiste Bonaert.

1 pièce.

1660 (sans date).

Olivier de Wree, fils, avait donné à bail pour 6 ans, à partir de Janvier 1654, au prix de 11 lb. gros, une échoppe placée sous une des arcades de la nouvelle Halle, à Joos Frans, et il en réclamait le montant des deux dernières années, échues Janvier 1659 et 1660, soit donc 22 lb. gros.

1 pièce.

19 Janvier au 9 Mars 1661.

La veuve de Me Olivier de Wree avait acheté, le 9 Avril 1660, de Michel Valcke, un millier de tuiles destinées à la réparation de sa ferme à Ettelghem, et en fit voiturer l'excédant, soit une centaine, en retour à Bruges. Arrivé aux portes de la ville, le 5 Janvier 1661, le voiturier avait acquitté le droit de tonlieu, mais négligé celui du *pontgelt.* Le commis Wautier Masyn constata la fraude et saisit cheval, chariot et pannes. Traduite en justice, la prévenue excipa de sa bonne foi et de sa qualité qui ne permettait pas de supposer qu'elle voulut se livrer à un trafic clandestin. Masyn lui opposa l'art. 6 des conditions de la ferme du *pontgelt,* qui sans distinction frappait les contrevenants d'une amende de 25 lb. parisis et de confiscation.

5 pièces.

1662-1666.

La dame Catherine Peussins, veuve de Me Olivier de Wree et Albert de Bie c. Christine de Cridts, veuve de François Claeisman et consorts.

Ces derniers prétendaient posséder une quantité de 21 mesures 109 verges indivise dans une ferme d'une contenance totale de 34 mesures 240 verges, sise en partie à Ghistelles et en partie à Westkerke, et ils demandaient la délimitation judiciaire. Les procédures d'enquête et de contre-enquête firent traîner l'affaire en longueur.

22 pièces.

1665.

Quadruplique avec applicat, en cause de la veuve d'Olivier de Wree et Louis Winckelman, époux de Petronille Cassetta, défendeurs c. Me Guillaume vander Meere.

Il résulte de cette pièce que le demandeur prétendait avoir quelque droit à charge d'une propriété, advenue aux défendeurs, par achat de Pierre Cassetta, et qu'on lui avait opposé la prescription de dix ans, conformément à la Coutume du Franc, la vente datant de Février 1637.

2 pièces.

1666.

Me Olivier De Wree, fils, avait donné à bail 37 mesures de terres sises à St-André-lez-Bruges, pour 6 ou 9 ans, au prix annuel de 40 lb gr., à partir du 1 Octobre 1661, à Pierre van Cauwenberghe et Philippe de Smidt, preneurs solidaires ; et ceux-ci ayant un arriéré de 28 lb. 8 s. 4 d. gros, il les assigne en paiement.

2 pièces.

Annexe.

1674

La dame Catherine Winckelman, douairière dudit Mr Olivier de Wree, avait loué cette terre aux mêmes, par acte du 28 Décembre 1671, au prix annuel de 28 lb. gros, et elle les assigne en paiement de deux ans d'arriérés.

2 pièces.

1672.

Thérèse Wynckelman, veuve de Guillaume de Wree c. Catherine Wynckelman, veuve d'Olivier de Wree.

La liquidation de leur père dont elles étaient héritières avec Louis Wynckelman et Jean Marc Cassetta, clôturée le 16 Février 1668, attribuait une créance de 28 lb. 4 d., et l'acte de partage dressé le 21 Mars 1668, une soulte de 2 lb. 11 s. 7 d. en faveur de la première contre la seconde. Ce même acte laissait dans l'indivision 26 mes. 283 v. à Wulverghem, 6 mes. à Houthem et 7 mes. 90 v. à Honscote. La demanderesse réclame de sa sœur Catherine le paiement de ces soultes et des autres cohéritiers la sortie d'indivision.

2 pièces.

Thérèse Marie Wynckelmau avait épousé Guillaume de Wree, fils de Jean lequel était frère de Me Olivier, l'historiographe. Sa sœur Catherine Wynckelman avait épousé Olivier de Wree, fils dudit Me Olivier. Elles étaient filles de Jean et de Catherine Peussins; cette dernière se remaria à Pierre Cassettá et en troisièmes noces, au susdit Me Olivier.

1696.

Olivier de Wree, tuteur des enfants de M[e] Jean de Wree, avait loué à Jean Gerard une terre de 12 mesures, au prix de 2 lb. gros la mesure, par prorogation du bail accordé le 1 Octobre 1691, par Anne Veranneman, veuve dudit Jean ; et il réclame le paiement de l'arriéré de deux ans.

1 pièce.

L. GILLIODTS-VAN SEVEREN.

Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école, à Bruges. 19 Janvier 1612.

La corporation des libraires est très ancienne à Bruges.

« Jusque vers 1454, dit M. Weale, les enlumineurs, calligraphes et relieurs de livres paraissent avoir conservé à Bruges une existence indépendante, et ne pas avoir fait partie d'une corporation quelconque. » « Le 27 Juin 1457, le métier d'enlumineur fut déclaré métier de bourgeois, ne pouvant être exercé en ville que par des bourgeois... » « *Un peu avant* la date de cette dernière sentence, plusieurs des libraires s'étaient constitués en gilde sous le patronage de Saint Jean l'Évangeliste. Ils obtinrent du magistrat, le 27 Juin 1457, l'approbation de leur règlement et la promulgation d'une ordonnance portant que tous ceux qui exerçaient le métier de la librairie, ou l'une ou l'autre des industries s'y rattachant, devaient s'en faire membres ou abandonner l'exercice de ces industries. » « Les comptes des recettes et des dépenses de la gilde *depuis sa fondation* jusqu'en 1555

sont encore conservés aux Archives de Bruges (1). On trouve dans le *premier* compte, les noms des membres qui, afin de subvenir aux *frais d'établissement*, et ensuite à ceux du maintien de la gilde, promirent de contribuer chacun pour une somme quelconque à payer une fois, et en outre une cotisation mensuelle. Quelques-uns ajoutèrent des dons supplémentaires. Le nombre des membres s'élève dans le *premier* compte à cinquante, quarante-quatre confrères et six sœurs » (2).

M. Gilliodts-van Severen ne partage pas cet avis. « On a eu grand tort, écrit-il (3), de rapporter la fondation de la confrérie au commencement d'un registre qui n'a jamais eu pour objet d'en déterminer l'origine, et qui n'est lui-même que la continuation d'une comptabilité dont on ne saurait assigner le point de départ. Loin de prouver que la gilde date de 1454, il servira, au contraire, à lui attribuer un âge plus avancé ». Et, en effet, l'auteur, par des arguments tirés du compte 6 Mai 1454-6 Mai 1455, démontre péremptoirement que la gilde des *Librairiers* de Bruges remonte bien plus haut que 1454 (4). « Une industrie, conclut le savant

(1) On conserve aux archives de la ville de Bruges le registre des comptes de la corporation du 6 Mai 1454 au 31 Décembre 1523. Les archives de l'État, à Bruges, possèdent le registre des comptes du 1 Janvier 1524 au 31 Décembre 1555, et, en outre, quatre registres embrassant la période du 27 Décembre 1618 au 27 Décembre 1783.

(2) *Documents inédits sur les Enlumineurs de Bruges*, dans *Le Beffroi*. Bruges, 1872-73, T. IV, pp. 238, 239, 251-253.

(3) *L'Œuvre de Jean Brito, prototypographe brugeois* (Annales de la Société d'Émulation, 1897, t. XLVII), p. 353.

(4) Par exemple : dans ce compte figure en recette le boni du compte précédent ; — quelques membres paient des droits d'entrée ; les autres, en plus grand nombre, n'en paient point ; — on porte en ligne deux

archiviste, qui dès le milieu du quinzième siècle, est exercée par une cinquantaine de confrères et à laquelle viennent chaque année s'affilier des apprentis, dont plusieurs étrangers à la ville et même à la Flandre, avait sans doute un passé recommandable, une réputation établie et la perspective d'un long avenir » [1].

Quels étaient les statuts de la corporation ?

« La *cuere* primitive, dit Mr Gilliodts-van Severen, qui traçait l'organisation de la gilde, n'existe plus. Elle fut renouvelée vers 1514. Trois postes du compte de 1515-1516 y font allusion.... Depuis lors les intitulés des comptes adjoignent au doyen, le gouverneur, qui le remplace au besoin et figure seul » [2].

L'auteur reproduit ensuite un jugement prononcé par le banc échevinal, en cause des Librairiers, le 2 Octobre 1532, et ajoute : « Cette sentence est instructive à plus d'un titre.

« Elle nous apprend d'abord que le bourgmestre de la commune était incompétent pour juger les différends élevés entre le conseil et l'un ou l'autre membre de la corporation, et que la connaissance en revenait au collège des échevins.

« Puis, elle renvoie à l'ancienne *cuere* de la gilde des Librairiers, et notamment à l'article deux, qui fixait la taxe des apprentis à deux livres de cire

---

sommes reçues des mortuaires de deux confrères, et ces personnes ne sont nommées que cette seule fois. — *L'Œuvre de Jean Brito*, etc., pp. 353-356.

(1) *Ibidem*, p. 356.

(2) *Ibidem*, p. 292.

pour le service divin à l'autel de l'Eechoute et à un denier de gros pour le clerc.

« Elle rappelle enfin la condition de l'apprenti, qui devait, de l'aveu de ses parents ou tuteurs, être admis chez un franc-maître, lui payer un minerval annuel en récompense de ses soins et de ses frais, et constituer un gage pour répondre de son engagement durant le terme légal de l'apprentissage, qui était généralement de trois années.

« Après plusieurs ordonnances partielles, publiées à des intervalles inégaux, le magistrat de la ville de Bruges, de concert avec l'évêque de Rodoan, homologua, à la date du 19 Janvier 1612, un règlement nouveau en 31 articles, pour les libraires, imprimeurs et maîtres d'école » [1].

Mr Gilliodts-van Severen donne l'analyse des articles de ce règlement relatifs aux imprimeurs et libraires, laissant là ceux qui regardent les maîtres d'école et n'ont rien de commun avec son sujet.

Envisageant la *cuere* au point de vue de l'histoire de l'enseignement populaire à Bruges, nous croyons utile de la reproduire en entier.

L'initiative du remaniement des statuts fut prise par l'évêque, comme le prouve ce préambule des «*Cueren ofte statuten voor de scholen van Brugge*» [2]:

Uut dien dat de Librariers, prenters, scoolmeesters ende scoolvrauwen binnen deser stede van Brugghe onderhouden hebben eenen scoonen outaer ende ghilde van

---

[1] *L'Œuvre de Jean Brito*, etc., p. 295.

[2] Ce document, conservé aux archives de l'évêché, à Bruges, paraît être un projet du nouveau règlement en question. Il diffère très peu du texte définitif que nous publions.

myn heeren S[t]-Jan ende S[t]-Luuc over meer dan hondert jaren, ende noch doen binnen d'abdie van den Eechoutte, onderhoudende zeker kueren ende articlen, de welcke dienen vernieut tot beter politie, want zonderlynghe up zulcke groote zaken dient regard ghenomen, so vynt myn Eer. heeren Carolus de Rodouan bisscop van Brugghe, mitsgaders het vicariaet noodtzakelic zonderlinghe regard ghenomen te zyne up die scolen zo wel van meyskens als knechtkens up dat die niet alleene gheleert en worden int lesen ende scryven, maer in cristelicke manieren. Daeromme heeft zyne Eer., met advys van tvicariaet ende myne heeren vander Wet, dese navolghende ordonnancie ghegheven, lastende wel straffelic een yeghelic diet aengaet die te onderhouden.

Keure ende ordonnancie omme de Librariers, Prenters, Scoolmeesters ende Scoolvrauwen der stede van Brugghe vernieut ende uitgheghevcn den XIX^{en} January 1612.

Omme de redene wille datter in alle steden ende plaetsen die van goede oeversten voorsien syn een sonderlynghe sorghe gedregen ende oogemerck ghenomen moet worden op de onderwysinghe ende goede beleedinghe vande joncheyt, ende princepalyck in tyde van ketterien ende dwaelinghe int gheloove, soo ist [dat] myn Eerweerdichste Heere Carolus Philippus de Rodoan Bisschop van Brugghe ende myn Edele ende weerde Heeren van tCollegie van Brugghe, hebben goet ende noodich gevonden de oude ceuren vander gulde vanden Scoolmeesters, Librariers ende Prenters een weynich te veranderen ende vernieuwen ende schicken naer de geleghentheyt vanden jegenwoordigen tyt, zoo sy gedaen hebben inde naervolghende maniere. Bevelende al ende een yeghelick vande supposten der selver gulde, de selve curen te onderhouden, van nu voortan, in toecommende tyden, sonder de selve te laeten in tgeheele ofte in deele breeken, op peyne vande boete in de selve gestelt, ende andere, alst noodt wordt, te ordonneren ter discretie ende wille vande voernomde Eerweerdichste ende Edele Heeren.

I^e Ar^{le}.

Alvooren sullen alle gildebroeders ende gildesusters staen ter ordonnantie van myne heeren de Commissarissen tot toesicht vande scolen ghedeputeert van weghen myn Eerw. Heere den Bisschop van Brugghe, ende myn heeren van tCollegie van Brugghe, die sullen committeren een

Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maitres et maitresses d'école de la ville de Bruges, renouvelés et publiés le XIX Janvier 1612.

Dans toute ville bien gouvernée, il importe de veiller avec un soin spécial à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, principalement en temps d'hérésie et d'erreur dans la foi ; c'est pourquoi Sa Grandeur M[gr] Charles Philippe de Rodoan, évêque de Bruges, et le Magistrat de la ville, ont trouvé bon et nécessaire de modifier l'ancienne *cuere* de la gilde des maîtres d'école, libraires et imprimeurs et de l'approprier aux besoins de l'époque, comme ils l'ont fait en la manière qui suit, ordonnant à tous les membres de la dite gilde de l'observer dorénavant, dans tous ses articles, sous peine d'encourir les amendes y comminées ou d'autres peines à déterminer, si c'est nécessaire, par l'évêque et le magistrat.

Article I.

D'abord tous les frères et sœurs de la gilde seront soumis à l'autorité des commissaires députés à l'inspection des écoles par l'évêque et le collège de Brugos, qui chargera un échevin et un conseiller de visiter les écoles aussi souvent et quand ils le jugeront opportun, et mettront

scepen ende raedt daertoe versocht zynde bequaemst, die de selve scolen sullen visiteren, zoo dicwils ende wanneer dat sy dat geradich sullen vynden, ende ordre stellen, alst noodt verheesschen sal, inde affairen de scolen raeckende die van soo groote importancie niet wesen en sullen, dat sy an myn Eerw. Heere ende Collegie voorseyt gerapporteert souden moeten worden.

IIe Arle.

Item en sal niemant geoirloft wesen binnen deser stede ende scependomme van Brugghe eenighe boucken te schryven ter vente, boucken te bynden, te prenten, te reeden, beilden om in boucken ofte in rollen te stellen, te maecken, boucken te verlichten, ofte de coopmanscip van librarie met datter toebehoort te doene, oft hem daermede te geneeren, ooc de geune die vande voorseyde neeringe wercken op hemlieden selven ofte anderssins haerlieder broot daermede winnen, of tooch daerof te doene, of refereynen, baladen, liedekens, imagerie, brieven, papieren, pronosticatien, almenacken te vercoopen (uitghenomen alleene inde vrye Brugghe marct); item schole te houden, dat is, de joncheyt te leeren lesen ende schryven, cyfferen ende legghen, tsy int latyn, walsch of vlaems, oock buyten syn huys gaende, tselve doende in ander scolen ofte anderlieden huusen; item kynderen in eenich getal als van vyve of sesse ende daerenboven te leeren nayen, breyen, cousse- breyen, spellewercken, hy of zou en syn alvooren poorter of poortresse vande voorseide stede van Brugghe, op de boete van xij lb. par. die ter contrarie dede, alsoo dicwils alst gheschiet, gereserveert gheestelicke persoonen ende die de prochie scolen houden op de gecostumeerde plaetsen, ten ware dat sy meer leerden dan die prochie scolen ghecoustumeert zyn te leeren, als es cyfferen ende legghen.

bon ordre, selon le besoin, dans les affaires scolaires, lorsque celles-ci ne sont pas assez importantes pour être déférées à l'évêque et au magistrat.

Article II.

Il n'est permis à qui que ce soit dans la ville et l'échevinage de Bruges d'écrire, vendre, relier, imprimer ou apprêter aucuns livres, de faire des images pour être placées dans les livres ou rouleaux, d'enluminer des livres, ou de faire le commerce de la librairie et des industries qui s'y rattachent, ou de s'en occuper, (même en travaillant pour son propre compte ou autrement, gagnant ainsi son pain) ou d'en faire montre, ou de vendre des refrains, balades, chansons, images, lettres, papiers, pronostics, almanachs (sauf au marché libre de Bruges); de même, de tenir école, c'est-à-dire d'apprendre à la jeunesse la lecture, l'écriture, le calcul, soit en latin, français ou flamand, même hors de chez soi, enseignant dans une autre école, ou maison d'autrui, de même de réunir des enfants au nombre de cinq, six et au-delà pour leur apprendre à coudre, tricoter, faire des bas, faire de la dentelle, à moins d'être bourgeois ou bourgeoise de la ville de Bruges, sous peine d'une amende de 12 livres parisis pour chaque contravention, excepté les personnes ecclésiastiques et les personnes qui tiennent les écoles paroissiales dans les endroits accoutumés, à moins qu'elles n'enseignent plus qu'on a l'habitude d'enseigner dans ces écoles, comme le calcul.

IIIᵉ Arᵗᵉ.

Item alle de geune die de voorseide neeringhe of style van de librarie ofte scoolhouden sullen willen doen, tsy man of vrauwe, jonckman of jonge dochtere, hemlieden selfs zynde ende hemlieden daermede geneerende binnen der voorseide stede ende scependomme, ende ooc de geune die van de voorseide neeringhe wercken op hemlieden selven of andersins haerlieder broot daermede winnen, hebbende haerlieder admissie ende niet eer, die sullen moeten wesen in dese gulde, ende sullen moeten geven theurlieder aucommen te weten, de vremde soo mans als vrauwen, poorter of poortresse geworden zynde, xxiiij lb. par., de ingebooren poorters xij lb. par., de poortressen vj lb. par., de vry meesters sonen vj lb. par., de vry meesters dochteren iij lb. par., ten eersten aencommen, sonder eenich ander last, ende den clerck iiij s. par. eens, sonder meer. Ende boven dien jaerlicx van gildegelt te weten de mans xij s. par. ende de vrauwen vj s. par. Voorts soo sal elc leerkyndt soo knechtken als meysken besteedt synde om scole te gaen geven j stuver cappellegelt, ende om te wonen iij stuvers, ende dat ooc soo dicmaal als sy veranderen van meesters of meesteressen, maer wederkeerende tot den meester of meesteresse daer sy eens gegeven hebben, en werden daer niet gehouden meer te geven ter cause van dien, ende dat tot trepareren ende vercieren vande cappelle, ende vermeerderinghe vanden goddelicken dienst. Ten selven fyne sal elck leerkind, leerende den styl van librarie of prenters, geven int beginsel van syn leerstal ij pont was of ij lb. par., daer vooren tsynder optie te beschicken. Ende daerof pertinente rekenynghe doen an den gouverneur van de gulde ten minsten telcken iij maenden, te weten Maerte, Juny, September ende December,

ARTICLE III.

Item toutes les personnes qui voudront faire le métier de libraire ou de maître et maîtresse d'école, homme ou femme, jeune homme majeur ou jeune fille majeure, et s'en occuper dans la ville ou l'échevinage, et aussi celles qui travaillent pour leur compte ou autrement gagnant ainsi leur pain, après leur admission et pas avant, devront se faire membre de cette gilde, et devront payer à leur entrée, à savoir, les étrangers, hommes ou femmes, devenus bourgeois ou bourgeoises, 24 lb. par., les bourgeois de naissance, 12 lb. par., les bourgeoises 6 lb. par., les fils de francs maîtres, 6 lb. par., les filles de francs maîtres, 3 lb. par. et le clerc, 4 lb. par., une fois, sans autre charge. En outre les hommes paieront une cotisation annuelle de xij s. par., les femmes 6 s. par. De plus chaque enfant, garçon ou fille, allant à l'école, paiera un patard de droit de chapelle, y demeurant comme pensionnaire, 3 patards, et cela à chaque fois qu'il change de maître ou de maîtresse. Lorsqu'il retourne chez le maître ou la maîtresse où il a déjà payé, il ne devra plus rien de ce chef. Ce droit servira à l'ornementation de la chapelle et à l'entretien du culte. A cette même fin, chaque apprenti libraire ou apprenti imprimeur paiera en commençant son apprentissage, deux livres de cire ou 2 lb. par. à son choix. Compte exact devra être rendu au gouverneur de la gilde au moins tous les trimestres, en Mars, Juin, Septembre et Décembre, sous peine de 3 lb. par. à chaque fois que le terme sera dépassé. Ceux qui seront trouvés avoir usé de fraude, paieront 12 lb. par. la première fois ; en cas de fraude ultérieure, les commissaires pourront leur interdire de tenir école.

op peyne van iij lb. par. voor elcke reyse dat sy de selve tyt sullen laeten overstrycken, ende soo verre sy achterhaelt werden van fraude, op peyne van xij lb. par. voor d'eerste reyse, ende ingevalle van voorder fraude, op peyne van interdictie van scole thouden, ter discretie vande voornoemde heeren gecommitteerde.

IIIIe Arle.

Item de scoolmeesters ende scoolvrauwen, librariers ende prenters ende ooc de geune die huerlieder begeven om de joncheyt in anderlieden huusen oft scholen te leeren lesen, scryven ende cyfferen (dwelcke alhier voor scoolmeesters gherekent syn), mitsgaders ooc alle onderscoolmeesters ende onderscoolvrauwen, worden ghehouden (eerst ende boven tvoorgaende ende eer sy in dese gulde angenomen mogen worden) geadmitteert ende toegelaeten te wesen ende consent thebben van myn Eerw. Heere den Bisschop van Brugghe ende van myn heeren van de Wet der selver stede om scole te mogen houden, oft den styl van librarie te doene, ende dat scriftelyck volghende het h. Concilie van Trenten, het 2e provinciael van Mechelen ende tplaccaet vanden Coninck ende hare Hoocheden, op de boete van xij lb. par., te verbeuren soo by de geune die hemlieden vervoorderen sonder de voornomde admissie sulcx te doene, als de geune die sulcke onvrye persoonen sullen admitteren, indien sy ter contrarie deden, eens vander gildeweghe daertoe vermaent synde, ende dat ten proffyte vande voorseide gulde, ende bovendien op arbitraire correctie ; maer boven desen moeten de prenters admissie hebben vanden Hove ende van den Grave van Vlaenderen ende theurlieder incommen sweeren, in handen van myn heeren gecommitteert tot toesicht vande scolen, dat sy geen verboden boucken en sullen doen inbrynghen nochte ooc vercoopen

ARTICLE IIII.

Les maîtres et maîtresses d'école, libraires et imprimeurs, et aussi ceux qui se rendent dans les écoles ou maisons d'autrui pour enseigner à la jeunesse la lecture, l'écriture et le calcul (lesquels sont ici regardés comme maîtres d'école), de même tous les sous-maîtres ou sous-maîtresses d'écoles sont tenus (outre ce qui est stipulé plus haut et avant d'être admis dans la gilde) d'être autorisés et d'avoir obtenu de Monseigneur l'évêque de Bruges et du Collège échevinal, la licence de tenir école, ou d'exercer le métier de libraire, et cela par écrit, selon le concile de Trente, le second synode provincial de Malines et les placcards du Roi et de leurs Altesses, sous peine de 12 lb. par. à payer au profit de la gilde, aussi bien par ceux qui se permettraient d'exercer leur métier sans cette licence, que par ceux qui admettraient des personnes non autorisées, après avertissement de la part de la gilde, et même sous peine de correction arbitraire. En outre les imprimeurs doivent être admis par la Cour et par le Comte de Flandre, et à leur entrée, jurer, devant les commissaires chargés de l'inspection des écoles, de ne pas faire importer, vendre ou relier des livres défendus, sinon pour ceux qui ont la permission écrite de lire les livres prohibés. Le doyen et le conseil sont tenus, sous peine de 12 lb. par. en cas de connivence, de veiller à ce que personne ne s'occupe de tenir école

ofte bynden, dan by laste van de gheune die scriftelyck consent hebben om de verboden boucken te lesen ; ende worden deken ende eedt gehouden hier scherpe toesicht te hebben datter niemant hem en moye met scoolmeesters exercitie ofte librarie, sonder de voornomde admissie, up de boet van xij lb. par. upden selven deken ende eedt te verhalen, indien sy hier in met yemant ooghe-luyckinghe deden.

Ve Arle.

Item alle scoolmeesters ende scoolvrauwen werden ooc gehouden soo haest zy gheadmitteert sullen wesen, ende niet eer, een teecken ofte bart voor haerlieder huus ofte deure te hanghen, inhoudende wat sy de kynderen leerende syn, om dat mynheeren, die last hebben visitatie in de selve scolen te doene, die also te bet ende lichtelicker soude mogen vynden, ende ooc omdat sy niet getaxeert en souden werden eenighe secrete vergaderynghen te willen houden, op de boete van vj lb. par., ten proffyte vande gulde, na dat sy vander guldeweghe eens daertoe vermaent syn geweest, wel verstaende dat niemaent en sal vermogen eenige quaerte of gheschreven monster uit te hangen of uit te stellen dan die zy selve met huerlieder eyghen hand gescreven hebben, op de boete alsvooren.

VIe Arle.

Item dat so wye vertrect uiter stadt of sal willen scheeden uiter gilde verlaetende den voorseiden styl, word ghehouden te gevene voor syn uitscheeden ofte dootschult, in gelde, ten proffyte van de gulde, ij lb. par. ende alsulcx als hy ter selver gulde sal ten achter wesen.

VIIe Arle.

Item indien yemant van de voorseide gildebroeders ofte gildesusters wederom inde stadt quamen ende vanden

ou d'exercer la librairie, sans avoir obtenu, au préalable, la dite licence.

Article V.

Tous les maîtres et maîtresses d'école sont tenus, sous peine de 6 lb. par., aussitôt qu'ils seront admis, et pas plus tôt, de pendre devant leur maison une enseigne indiquant ce qu'ils enseignent aux enfants, afin que les inspecteurs des écoles puissent plus facilement trouver les établissements, et aussi afin que les maîtres ou maîtresses ne soient pas accusés de tenir des réunions secrètes. Cette amende se paie au profit de la gilde, après un premier avertissement de sa part.

Il est entendu que personne ne pourra exposer une enseigne qui ne soit pas écrite de sa propre main, sous peine, comme ci-dessus.

Article VI.

Celui qui quitte la ville ou se retire de la gilde, abandonnant son métier, doit payer au profit de la gilde pour dette mortuaire, en espèces 2 lb. par. et tout ce qu'il lui serait encore redevable.

Article VII.

Si quelqu'un des frères ou sœurs de la gilde revenait en ville et était d'avis de reprendre son métier, il sera tenu

advyse werden de selve stylen wederom te doene, soo sullen de selve gehouden syn te betalen alle de verachterde jaerscharen van gildegelde, die sy souden mogen verachtert syn tsydert dat sy uiter stadt vertrocken syn geweest, of uit de selve gilde gescheyden syn, afslach de ij lb. par. die sy thaeren uitsceeden betaelt souden hebben, sonder yet anders te moeten geven ter cause van huerlieder nieu incommen in dese gulde; maer eer sy weder het exercitie van scole houden oft librarie sullen beginnen, moeten eerst myn heeren commissarissen kennesse doen ende contentement van huerlieder conversatie ende leven tsydert tverlaten van haerlieder style, up de boete van xij lb. par.

VIIIe Arle.

Item alle jare up St-Jans Evangelisten dach in de kerstdagen naer den dienst der missen worden alle gildebroeders gehouden, up de boete van ij lb. par., te compareren int vermaecken vanden deken ende gouverneur; ende zo wat gildebroeders gecoren worden voor deken ende gouverneur bij de meeste menichte van voysen na doude costume, die sullen gehouden wesen de jaerschare te dienen ende tvoorseyde officie taccepteren souder eenich wederseggen elc op de boete van xxiiij lb. par. ten proffyte vande voorseide gulde of hem ne lettede kennelick nootsinne, ende indien hem niet en lettede ende tselve refuseerden, so salmen ander deken of gouverneur maecken die jaerschare in huerlieder stede, de welcke de voorseyde boete op hemlieden eerlyc innen sullen; ende den gouverneur sal tregiment ende last hebben van alle den onfanck ende uitgeven der voorseyde gulde angaende.

IXe Arle.

Item dat de voors. deken ende gouverneur kiesen sullen vier sorgers de welcke staen sullen ten dienste

de payer toutes les cotisations annuelles arriérées, déduction faite des 2 lb. par. données à son départ de la ville ou à sa sortie de la gilde, sans rien devoir du chef de sa nouvelle entrée; mais avant d'exercer à nouveau le métier de maître ou maîtresse d'école ou de libraire, il devra préalablement en donner connaissance aux commissaires et fournir un témoignage de bonne conduite depuis l'époque où il a cessé son métier, sous peine de 12 lb. par.

Article VIII.

Annuellement, à la fête de St-Jean l'Évangéliste, 3e jour de Noël, après le service des messes, tous les confrères doivent, sous peine de 2 lb. par., comparaître à l'élection du doyen et du gouverneur ; et ceux qui, à la pluralité des voix, selon l'ancienne coutume, auront été élus doyen et gouverneur, seront tenus d'accepter leur office pour l'année courante, sans s'excuser, à moins d'empêchement plausible, sous peine de 24 lb. par. au profit de la gilde ; si, n'étant pas empêchés, ils refusent, on choisira un autre doyen ou gouverneur qui recueillera l'amende de celui qui a refusé sans motif.

Le gouverneur aura l'administration des recettes et des dépenses de la gilde.

Article IX.

Le doyen et le gouverneur choisiront quatre jurés qui seront tenus d'être au service de la gilde, sous peine d'une

vaude gulde, elc op de verbeurte van vj lb. par. ten proffyte vander gulde die sulcx weygerde, van welke 4 sorgers den afgaenden deken ende gouverneur de twee eerste sullen wesen na d'oude costume, ten ware sy om redene ghecontinueert wierden; in welcken gevalle niet en sullen dwyngelick wesen om 't derde jaer te dienen als sorghers.

X[e] AR[le].

Item dat den deken gouverneur ende sorgers die afgaen sullen gehouden worden rekeninghe ende bewys te doen den nieuwen ancommende deken gouverneur ende sorgers ende voor de gemeene geselscepe, de welcke gehouden sullen syn de rekenynghe te commen hooren up alderkynderen dach ofte corts nadat sy gecoren syn geweest, ende van al dies daarin comen sal syn ten proffyte vande gulde claer bewys doen alsoot behoort ter sulcker platsen daert den deken ende gouverneur goet dincken sullen, behoudens dat 't selve in geen taveerne en geschiede, ende alsdan vermogen te verteeren ten laste vande gulde viij lb. par. ende den helft vande boeten ten proffyte van de gulde binnen dien jare gevallen, sonder meer.

XI[e] AR[le].

Item dat den voornomde deken sal mogen de voorseide sorgers ende andere guldebroeders by hem te ontbieden tallen tyden alst hem goetdyncke omme saecken der gulde aengaende, ende worden de selve sorgers ende gildebroeders alsdan gehouden by hem te commen na dat hemlieder de wete sal ghedaen wesen by den clerck ofte andere, op de boete te weten, de sorgers van viij s. par. telcker reyse, ende dander gildebroeders iiij s. par. telcker reyse, al tot proffyte vande gulde.

amende de 6 lb. par. en cas de refus : le doyen et le gouverneur sortants de fonctions seront les deux premiers jurés, d'après l'ancien usage, à moins que pour certains motifs ils ne soient continués dans leur charge ; dans ce cas, ceux-ci ne pourront être obligés d'accepter la fonction de juré, la troisième année.

Article X.

Les doyen, gouverneur et jurés sortants sont tenus de rendre compte de leur gestion au nouveau conseil et en présence de la communauté, le jour des Innocents ou peu après leur élection. Ils devront exposer l'état exact des recettes. La réunion aura lieu dans le local choisi par les nouveaux doyen et gouverneur, toutefois jamais dans une taverne ; à cette occasion on pourra dépenser aux frais de la gilde 8 lb. par. et la moitié des amendes encourues pendant l'annee.

Article XI.

Le doyen pourra convoquer, pour les affaires de la gilde, les jurés et les autres membres, lorsqu'il le jugera utile. Les jurés et les membres invités par le clerc sont tenus de répondre à l'appel, sous peine de 8 s. par. pour les jurés, et de 4 s. par. pour les autres membres.

XIIe Ar^{lo}.

Item dat telcker reyse als men misse doen sal vander gulde weghe so sullen daer altyts moeten twee van vier sorgers syn alsoo sy gelot sullen wesen by weken, op de verbeurte van xij s. par. telcker reyse ten proffyte vande gulde., Ende sal den eenen sorger wel mogen dienen in de stede van eenen anderen sonder begryp. Dies word den clerck gehouden hemlieden sdaechs te vooren te adverterene wiens gebeurte dat es, op de peyne selve de boete voor hem te betaelene.

XIIIe Ar^{lo}.

Item dat den deken gehouden word ten voorseiden outare te wesene telcker reyse alsmen daer misse doen sal vande voorseide gulde weghe, up de boete van xij s. par. tot proffyte vande gulde, ten ware dat hy sonderlynge belet hadde, in welck geval hy gehouden word den gouverneur te bidden syn plaetse te bewarene, maer den gouverneur en is niet gehouden te syne telcken datmen dienst doet, anders dan hy besorgen moet tgelt vande messe diemen doen sal.

XIIIIe Ar^{lo}.

Item den deken, gouverneur, alle sorgers ende alle gildebroeders ende gildesusters tsamen, niemant uitgesteken, worden gehouden ter misse te commen op haer patroondaghen te weten op St-Jan Evangelisten ende St-Luuckdaghen, item op aldersielen dach ende op den vercoren maendach, elc up de boete van xij s. par. soo man als vrauwe tot proffyte vande gulde ; dies wert den clerck gehouden hemlieden tselve s'daechs te vooren te kennen te geven up peyne van selve de boete te moeten geven, ten sy sylieden consent hebben vanden deken oft andere wettelicke excuse; ende alsmen claerlyck soude connen

Article XII.

Deux des quatre jurés, à tour de rôle hebdomadaire, devront assister à chaque messe célébrée de la part de la gilde, sous peine de 12 s. par., chaque fois. Un juré pourra impunément en remplacer un autre.

Le clerc est tenu d'avertir la veille le juré hebdomadaire, sous peine de payer lui-même l'amende.

Article XIII.

Le doyen est tenu d'assister à toutes les messes de la corporation, sous peine de 12 s. par., à moins d'empêchement légitime; en ce cas, il priera le gouverneur de le remplacer. Mais le gouverneur ne doit pas assister aux services; il suffit qu'il soigne le paiement de l'honoraire des messes.

Article XIV.

Les doyen, gouverneur, jurés et tous les membres de la gilde, sans exception, sont tenus d'assister à la messe célébrée le jour des patrons St-Jean l'Evangéliste et St-Luc, le jour des Morts et le Lundi perdu, sous peine de 12 s. par. Le clerc doit les avertir la veille, sous peine de payer lui même l'amende, à moins qu'ils n'aient obtenu dispense du doyen, ou fait valoir un empêchement légitime. Si l'on remarquait que quelques-uns, par mauvais vouloir et mépris de l'amende, s'absentent ordinairement des services susdits, le doyen et le conseil, avec le consentement des commissaires, pourront citer les délinquants sous peine

mercken datter eenige uit quaetwillicheyt niet achtende op de voornomde boeten huerlieder ordinairlick souden absenteren vanden voorseiden dienste, sullen deken ende eedt met consente vande voornomde gecommitteerde vermogen de selve te dachvaerden op dobbel ende drie dobbel boete, tot dat sy haer vougen tot het onderhouden vande voorgaende ordonnancie.

XVe Ar^le^.

Item deken ende gouverneur metten afgaende deken ende gouverneur worden ghehouden tweemael binden jare omme te gaene omtrent haerlieder patroondagen voorseit om te ontfanghen het jaerlicxsche gildegelt ende andere schulden vande selve gilde ; dies sullen sy voor beede die ommegangen hebben tsamen theurlieder costewaert iij lb. par. ten laste vande gilde, ende van al twelcke den gouverneur rekenynghe houden sal alsoot behoort.

XVIe Ar^le^.

Item alle gildebroeders ende gildesusters worden gehouden als den deken ende gouverneur commen sullen om tselve jaerlicxsche gildegelt, het selve te betaelen op peyne van verboden te worden texercitie te doen van scole te houden, na dat sy de tweede mael daeromme gheweest sullen hebben, sonder dat eenighe vande gildebroeders ofte gildesusters den deken ofte gouverneur int volcommen van dit heurlieder officie sullen te naercommen duer injurieuse woorden ofte wercken, op de boete van iij lb. par. voor elcke reyse; ende als de injurien seer excessyf souden wesen, op peyne dat hemlieden texercitie van scole houden prenten ofte librarie soude verboden worden, met tvoorgaende advys vande heeren toesienders over de scolen, totter tyt sy den injurieerden gerepareert ende gecontenteert sullen hebben.

d'amende double et triple, jusqu'à ce qu'ils se soumettent aux dispositions de cet article.

Article XV.

Les doyen et gouverneur en fonctions avec les doyen et gouverneur sortants feront le tour deux fois l'an, vers la S[t]-Jean et la S[t]-Luc, pour percevoir la cotisation annuelle et les autres droits de la gilde : pour ces deux tournées, ils recevront une indemnité de 3 lb. par.

Article XVI.

Tous les frères et sœurs de la gilde seront tenus de payer leur cotisation annuelle aux doyen et gouverneur en tournée, sous peine de ne plus pouvoir tenir école, après la seconde tournée. S'ils se permettent d'offenser le doyen et le gouverneur à propos de cet exercice de leur charge, par des paroles blessantes ou des actes injurieux, ils paieront une amende de 2 lb. par. ; et si les injures sont graves, de l'avis des inspecteurs scolaires, il leur sera défendu de tenir école ou d'exercer le métier de libraire et d'imprimeur, jusqu'à ce qu'ils aient réparé l'injure et donné satisfaction aux lesés.

XVIIe AR^le^.

Item soo wanneer een vande voorseide guldebroeders ofte guldesusters comt van lyfve ter doot, soo worden alle gildebroeders ghehouden metten lycke te gaene ende de gildesusters te commen offeren daertoe begroot synde, op de boete van v s. par., ende dhoirs of daeldyngers van den overleden worden gehouden uit crachte van dese ceure te geven ter voorseide gulde behouf als over trecht van haerlieder dootschult xxxvj s. par. ende den clerck voor syn dachvaerden metten lycke vj s. par. Dies soo sal men daervooren een sielmesse doen ten outare van myn heere St-Jan ende St-Luuc, daer de deken ende gouverneur present moeten wesen, ende indien die van den sterfhuuse begeeren de vanen ende cruycen vande gulde, sal den clerck tselve aldaer beschicken midts dat sy betaelen het dragen van dien.

XVIIIe AR^le^.

Item indien datter eenige lycken waren die men begeerde gedregen thebben van gildebroeders soo sal men daertoe viere vande laste ancommen gildebroeders nemen die elc sullen hebben x s. par. ten coste van die tselve begeeren sullen, wel verstaende dat de sorgers de naaste sullen wesen indien sy tlyck selve dragen wilden.

XIXe AR^le^.

Item worden alle scoolmeesters ende scoolvrauwen metgaders ondermeesters ende onderscoolvrauwen gehouden huerlieden degelick ende onberispelick te dragen in conversatie ende woorden, sonder eenighe exercitien de scoolmeesters ende scoolvrauwen niet betamende, als tappen penewaerden of diergelycke, ende tselve stricktelick te doen onderhouden van huerlieder kynderen dienstboden

ARTICLE XVII.

Lorsqu'un membre de la gilde vient à mourir, les frères seront tenus d'accompagner le corps et les sœurs d'aller à l'offrande, sous peine de 5 s. par. Les héritiers du défunt doivent en vertu de cette cuere donner à la gilde pour dette mortuaire 36 s. par. De ce chef on fera célébrer une messe de Requiem à l'autel des SS. Jean et Luc, messe à laquelle le doyen et le gouverneur doivent assister. Si la famille du défunt désire les bannières et la croix de la gilde, le clerc les fera parvenir à la maison mortuaire aux frais de la famille.

ARTICLE XVIII.

Si la famille désire que le corps du défunt soit porté par les frères de la gilde, on prendra à cet effet quatre des derniers entrés, qui recevront chacun 10 s. par. aux frais de ceux qui les ont demandés. Bien entendu les jurés auront la préférence, s'ils désirent porter le corps.

ARTICLE XIX.

Les maîtres et maîtresses d'école, les sous-maîtres et sous-maîtresses doivent se conduire d'une manière irréprochable, et s'abstenir de métiers qui ne conviennent pas à leur condition, comme celui de cabaretier, de boutiquier ou autre de ce genre. Ils devront faire observer ce point par leurs enfants, domestiques et tous les gens de leur maison, sous peine de se voir interdire par les

ende geheel huysgesin, op peyne van by de voornomde gecommitteerde verboden te worden scole te houden ende verclaert onbequaem tot een exercitie van soo groote importantie. Ende dat geen scoolmeesters en gedoogen op St-Thomas avont syne scolieren te laeten loopen voor ander scolen achter straete, met stocken of met steenen worpende, roupende eenige injurien van eenige scoolmeesters, up peyne van arbitraire correctie.

XXe Ar^le^.

Sullen ooc alle scoolmeesters ende scoolvrauwen hemlieden wachten van d'een den anderen de kynderen te ontrecken ofte ondercruypen, op peyne van swaerlyck byde voornomde gecommitteerde berespt te worden voor d'eerste reyse, ende de tweede reyse in een notable ende sware boete by de selve heeren gecondemneert te worden.

XXIe Ar^le^.

Item de scoolkynderen sullen sculdich syn te betaelen als sy inde maent getorden syn dhalve maent, ende die dhalve maent sullen overtreden syn moeten betaelen de geheele maent.

XXIIe Ar^le^.

Item word verboden die geune die knechtkens leeren ende in den cost houden dat de selve geen meyskens en sullen mogen inden cost houden, noch ter contrarien geen knechtkens aenveerden de geune die meyskens houden. Insgelycx sal tselve onderhouden worden van ter scole te gaen, dat knechtkens ende meyskens niet tsamen in een plaetse ende ter selver heuren en sullen geleert worden, ten waere kynders van 7 jaren ende daer ondere, maer sullen moeten meyskens van meerder oude ter scolen commende thuusewaert gaen eer die knechtkens ter scolen

commissaires de tenir école et déclarer incapables d'exercer les fonctions d'une aussi grande importance. Aucun maître d'école ne permettra à ses élèves, la veille de la S[t]-Thomas, de courir en rue devant d'autres écoles, de jeter des bâtons ou des pierres et de lancer des injures à l'adresse de quelque maître d'école, sous peine de correction arbitraire.

Article XX.

Les maîtres et maîtresses d'école s'abstiendront d'attirer à leurs écoles les élèves d'autres écoles sous peine d'une verte admonestation, la première fois, et d'une forte amende de la part des commissaires, en cas de récidive.

Article XXI.

Les écoliers entrés après le commencement du mois paieront le premier demi mois ; ceux qui seront restés après le quinze payeront le mois entier.

Article XXII.

Ceux qui tiennent des garçons comme pensionnaires ne pourront pas admettre de filles internes et vice-versa ; garçons et filles externes ne seront pas réunis dans la même classe ni enseignés à la même heure, sauf les enfants de 7 ans et au-dessous. Los filles au delà de 7 ans devront rentrer à la maison avant l'arrivée des garçons, ou, au contraire attendre, pour aller à l'école, le départ des garçons.

commen, of ter contrarien beyden van ter scolen te commen tot de knechtkens vertrocken zyn.

XXIIIe Arle.

Sullen ooc alle scoolmeesters ende scoolvrauwen heurlieder scoolkynderen gehouden worden te leeren den *Pater noster*, *Ave Maria*, *Credo in Deum*, *Benedicite* ende *Gratie* int latyn ende de 7 psalmen die daertoe bequame syn, ende de knechtkens ooc het *Confiteor* ende de maniere om misse te dienen, al ist dat sy voorts geen latyn en willen leeren; ende sullen ooc heurlieder scoolkynderen leeren ende voorhouden daerna den Catechismus daertoe by myn Eerw. heere den Bisscop van Brugghe geordonneert, ende geen andere, op peyne van arbitraire correctie, met de cleene gebedekens om smorgens ende tsavonts te lesen, byden selven catechismus gevoucht.

XXIVe Arle.

Item worden de scoolmeesters ende scoolvrauwen gehouden eer sy snuchtens de kynderen beginnen te leeren heurlieder te doen lesen int gemeene op haerlieder knien *Veni Sancte Spiritus* met het versyckel ende collecte daertoe dienende, ende tsavons eer sy de selve laten thuus gaen in gelycker vougen *Salve regina*, *Christe qui lux es et dies* ofte emmers een *Pater noster* ende *Ave Maria* snuchtens ende tsavonts.

XXVe Arle.

Item wort strycktelyck verboden up exemplaire correctie ende op peyne van texercitie vande scole te laeten dat geen scoolmeesters of scoolvrauwen heurliedere en vervoordere de kynderen te leeren ofte laeten leeren eenige verboden boucken of die andersins suspect zouden mogen

ARTICLE XXIII.

Les maîtres et maîtresses d'école doivent enseigner à leurs élèves le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Benedicite* et les *Grâces* en latin, et à ceux qui en sont capables, les 7 psaumes. Les garçons apprendront aussi le *Confiteor* et la manière de servir la messe, alors même qu'ils ne continuent pas l'étude du latin. Les maîtres et maîtresses enseigneront à leurs élèves le catéchisme prescrit par Mgr l'Evêque, à l'exclusion de tout autre, sous peine de correction arbitraire, ainsi que les prières du matin et du soir annexées au catéchisme.

ARTICLE XXIV.

Avant de commencer la classe, les maîtres et maîtresses feront réciter aux enfants, en commun, et à genoux, le *Veni Sancte Spiritus* avec le verset et l'oraison, et le soir, avant leur départ le *Salve Regina*, *Christe qui lux es et dies*, ou bien un *Pater* et un *Ave*, matin et soir.

ARTICLE XXV.

Il est sévèrement défendu aux maîtres et maîtresses, sous peine de correction exemplaire et d'interdiction de tenir école, de mettre ou de laisser entre les mains de leurs élèves des livres prohibés ou suspects d'hérésie, d'impiété ou d'immoralité. Ils proscriront également dans

wesen van ketterie ondegelicheyt of quade manieren; wort huerlieder ooc op de selve peyne strictelick verboden dat sy neerstige sorge dragen datter ooc in heurlieder scolen geen propoosten gesproken en worden die tot ketterie tot faveur van ketterie ofte tot eenige ondegelickheyt soude mogen tenderen.

XXVIe Arle.

Item worden gehouden alle scoolmeesters ende scoolvrauwen sorge te dragen dat haerlieder woonende scoolkynders ten minsten vier mael tsjaers ontrent de vier hoochtyden te biechte gaen, te weten int beginsel vande vasten, emmers voor halfvasten, by den pasteur van heurlieder prochie ofte synen cappellaen, ende dander tyden by eenen anderen geapprobeerden biechtvader indient heurlieder belieft; sullen ooc sorge dragen om heurlieder te leeren de maniere van biechten ende heurlieder conscientie te examineren als ooc dat sy altyt inder kercken ende up de straeten wel gemaniert syn sonder eenige insolentie te bedryven.

XXVIIe Arle.

Item dat geen scoolmeester ofte scoolvrauw en sullen eenige kynderen anveerden commende van ander scolen of sy en hebben heurlieder andere meester ofte meestresse te vollen betaelt ende gecontenteert, op peyne van selve verachterthede van scoolgelt ofte andere bespreek te volcommen ende betaelen aloft heurlieder eygen proper schult ware, wel verstaende indien sy vermaent ende veradverteert synde scriftelick of andersins vanden meester die schult es heesschende ende de nieuwe angenomen kynderen niet wederomme thuus en seynden sonder de selve meer ter scolen te laeten commen tot dat sy bescheet bryngen of sy den heesschenden meester gecontenteert hebben.

leurs écoles tout propos inconvenant ou tendant à l'hérésie ou faveur d'hérésie.

Article XXVI.

Les maîtres et maîtresses auront soin que leurs pensionnaires se confessent au moins quatre fois l'an, à l'approche des quatre grandes fêtes. Dans la première moitié du carême, les élèves se présenteront au curé de la paroisse ou à son vicaire; aux autres époques, ils pourront choisir un autre prêtre approuvé. Les maîtres et maîtresses leur apprendront la manière de se confesser et d'examiner leur conscience; ils veilleront à ce que leurs élèves se conduisent toujours convenablement à l'église et à la rue.

Article XXVII.

Les maîtres et maîtresses n'accepteront aucun élève ayant fréquenté une autre école, si celui-ci n'y a pas payé intégralement le minerval, sous peine de payer eux-mêmes l'arriéré. Bien entendu s'ils sont avertis par le maître créditeur, et s'ils ne renvoient pas chez eux les enfants aussi longtemps que ceux-ci n'apportent pas la preuve qu'ils ont acquitté leur dette.

XXVIII° AR^le^.

Item worden alle boucprenters gehouden den catalogum van de boucken die sy prenten by heurlieder te houden ende van elcx een exemplair, ende wort hemlieden verboden te prenten eenige verboden boucken ofte andersins suspect van heresie oft ondegelichheyt, op de peyne dat alle de boucken openbaer verbrant sullen worden ende voorder penen by de placaten gedregen; sullen heurlieder ooc wachten van eenighe boucken te prenten sonder by hemlieder thebben het handteecken vande gene die de selve geapprobeert sullen hebben, op peyne van arbitraire correctie.

XXIX° AR^le^.

Item wort verboden alle boucvercoopers eenige verboden boucken ofte andersins suspect van heresie ofte ondegelicheyt te vercoopen ofte by heurlieder thebben, up de peyne alsboven, ende worden gehouden tot meerder versekertheyt by heurlieder thebben den catalogum van alle de boucken die sy te vercoopen hebben, ende als sy nieuwe packen van boucken ontfangen sullen gehouden wesen de selve te bryngen bij mynheeren de gecommitteerde tot de visitatie vande boucken eer sy hemlieder vervoorderen de selve open te doen, up arbitraire correctie.

XXX° AR^le^.

Item nopende de boeten hiervooren gementioneert commende tot profyte vande gulde sullen deken ende eedt vermogen, met advys vande voornomde gecommitteerde, binnen ses weken naer de derde maninghe de diffaillianten int betaelen verbieden texercitie van scole te houden ofte style van librarie te doene, tot dat sy de boeten die sy schuldich syn betaelt sullen hebben.

Article XXVIII.

Tous les imprimeurs sont tenus d'avoir chez eux le catalogue des livres qu'ils impriment, et un exemplaire de chaque livre. Il leur est interdit d'imprimer des livres défendus ou autrement suspects d'hérésie ou d'immoralité, sous peine de voir ces livres brûlés publiquement et d'encourir les autres peines comminées par les placards. Ils s'abstiendront d'imprimer des livres sans être en possession de la signature de ceux qui les ont approuvés.

Article XXIX.

Les libraires ne peuvent vendre ni avoir chez eux aucun livre défendu ou autrement suspect d'hérésie ou d'immoralité, sous peine comme ci-dessus. A cette fin, ils auront par devers eux le catalogue de tous les livres mis en vente; lorsqu'ils reçoivent un ballot de nouveaux livres, avant de l'ouvrir, ils devront le porter chez ceux qui sont commis à la visite des livres.

Article XXX.

Concernant les amendes mentionnées ci-devant et prélevées au profit de la gilde, le doyen et les jurés pourront, de l'avis des commissaires susdits, dans les six semaines qui suivent la troisième sommation, défendre aux défaillants l'exercice de maître d'école ou de libraire jusqu'à ce que ceux-ci aient payé leurs amendes.

XXXIe Arle.

Item alle jare tweemaèl te weten op St-Gregorius dach in Maerte ende op St-Michiels dach in September sal men doen een solemuele misse anden outaer vande gulde, daermen alsdan (indient de gulde vermach) ooc sermoen doen sal voor alle gildebroeders ende gildesusters, de welcke al gehouden sullen syn tselve sermoen ende misse te commen hooren, up de boete van xxiiij s. par.; ende sullen op de selve dagen openbaerlick gelesen worden dese jegenwoordige ceuren op dat hem niemant en excusere op zyn onwetentheyt van tonderhouden vande selve ceure, ter sulcker plaetsen daer sy ontboden sullen worden by de gecommitteerde, alwaer een ygelick gildebroeder ende gildesuster sullen moeten compareren, op de boete van ij lb. par., ten ware wettelicke excuse. Ende ooc alsdan sal den ancommenden deken gouverneur ende sorgers haerlieder eedt doen in presencie ende jegenwoordicheyt van myn heeren de gecommitteerde ende alle de gemeene geselscepe.

Den eedt vanden Deken.

Ick N. zweere dat ick 't officie vanden Deken van dese gulde sal getrouwelick bedienen ende de ceuren ende ordonnancie vande selve gulde sal onderhouden ende naer myn vermeugen doen onderhouden, ende voorts al doen dat een goede ende getrauwen Deken vande voorseide gulde schuldich es te doene. So moet my Godt helpen ende alle Godts lieve Heylighen.

Den eedt van den gouverneur ende sorgers.

Ick N. zweer tofficie van { gouverneur / sorger } wel en getrauwelyck te bedienen ende den Deken van dese gulde naer myn vermeugen in syn officie ende in 't onderhouden vande ceuren vande selve gulde by te staen, ende voorts al te doen dat een goeden { gouverneur / sorger } schuldich es te doen. So moet my Godt helpen en alle syn lieve Heylighen.

Article XXXI.

Deux fois l'an, à la Saint-Grégoire, en Mars, et à la Saint-Michel, en Septembre, on célébrera une messe solennelle à l'autel de la gilde, et, si les ressources le permettent, un sermon sera prêché pour les confrères et les consœurs qui seront tenus d'y assister, sous peine d'une amende de 24 s. par. Afin que personne ne puisse prétexter son ignorance, aux mêmes fêtes lecture publique sera donnée de ces présents statuts, dans l'endroit où les membres de la gilde seront convoqués par les commissaires. Tous les confrères et consœurs devront y comparaître, sous peine de 2 lb. par. d'amende, sauf excuse légitime. Dans cette séance les nouveaux doyen, gouverneur et jurés prêteront serment en présence de messieurs les commissaires et de toute la gilde.

Serment du doyen.

Je jure de remplir fidèlement les fonctions de doyen de cette gilde, d'observer et de faire observer, selon mon pouvoir, les statuts de la corporation, et de faire en outre tout ce qui incombe à un bon et fidèle doyen. Ainsi m'aident Dieu et tous ses Saints.

Serment du gouverneur et des jurés.

Je jure de remplir fidèlement la charge de {gouverneur / juré} et d'assister le doyen de cette gilde dans ses fonctions et dans l'observance des statuts de la corporation, et de faire en outre tout ce qui incombe à un bon {gouverneur. / juré.} Ainsi m'aident Dieu et tous ses Saints.

Syn Eerw[t] ghehoort hebbende trapport van zyn gecommitteerde tot toesicht vander scholen, laudeert ende confirmeert de voorghaende kueren. Actum tot Brugghe den 18 January 1612.

† Charles-Philippe, Bisscop van Brugghe.

Dese keuren ghelezen ende by d'heeren Jacques Leernout schepene ende Frans D'herts raedt rapport ghedaen zynde dat die zo by overeen draghen mette ghecommitteerde by myn Eerw. heere den bisschop deser stede gheraemt ghestelt ende by deken ende eed van de ghilde gheaccepteert ende goet ghevonden waren, zyn by den collegie van schepenen ghedecreteert ende gheapprobeert gheweest. Actum ter camere der stede van Brugghe den xix January xvj[c] twaelve, my present

J. van Belle (1).

Actum up S[t] Michiels dach xvj[c] twaelve.

Alzo myn heeren de ghecomitteerde heer Servaes Quinkerus, heer Dionysius Christophori, d'heer Jan Lernout schepen ende d'heer Toussain Egghelinck raet, zaten om thooren lesen de cuere, wiert by hemlieden naer tlesen van dien gheordonneert tnaarvolghende up t vj[e] ar[le], dat zo wat ghildebroeder ofte ghildesuster gheen schole en is houdende ende jaerlicx begheert zyn ghildeghelt te gheven, niet en is subject noch ghehouden in eenighe boete noch dachvaerdynghe.

Actum den xiiij[en] Novembris 1613 up t viij[e] ar[le].

Gheresolveert by mynen heeren de ghecomitteerde heer Servaes Quinkerus, heer Dionysius Christophori ende

(1) Ce qui précède est écrit sur parchemin. Les ajoutes suivantes sont insérées au registre sur papier.

d'heer Bernaert Verstrate, de jonghe, raedt, dat de ghildebroeders die de cuere niet subject en zyn negheen active ofte passive voys hebben en zullen inde electie vanden Eedt ende dat ooc gheen active voix hebben en zullen anders dan de presenten, die ghehouden zullen zyn hemlieder voysen te scryven ter capelle inde billietten die hemlieden aldaar ter dier oirsake zullen gheadministreert worden.

Actum op St Michiels dach 1612.

Alzo myn heeren de ghecomitteerde heer Servaes Quinkerus, heer Dionysius Christophori, d'heer Jan Leernout schepen ende d'heer Toussain Egghelinck raedt, zaten om thooren lesen de cuere wiert by hemlieden naer tlesen van dien gheordonneert tnaervolghende:

Alvooren up t x^e^ ar^le^ vande cueren wiert by ghevoucht, ende gheordonneert dat den nieuwen ghecoren Deken ende Eedt, voor tdoene vande rekenynghe ende eer zy in administratie commen, hun eedt zullen moeten doen aenden afgaenden Deken ende Eedt, ende zullen den zelven eedt noch eens doen in handen van myn heeren de ghecommitteerde up S. Gregoris dach naer tlesen vande cuere, conforme het 31^e^ art^le^ van diere.

Actum den 19^e^ Maerte 1614.

Ten huuse van Heer Servaes Quinckerus ter presentie van Eerweerde heeren den zelven heer Servaes archipresbiter, heer ende Mr Denys Christoffels scholastere, d'heeren Jacques Budsin schepen, ende Bernaert Verstraete, de jonghe, raedt der stede van Brugghe, ten voorseiden daghe was gheordonneert dat gheen schoolvrouwe ten daghe van het uutlesen van de cueren en zal vermoghen te senden haer dochters, susters, joncwyfs of yemant anders in haerlieder plaetse, maer moeten zelve in persoone compareren, indien zy gheen wettelicke excuse aen deken

ghedaen en hebben, up peyne vande boete te betalen conforme het XXXI ar[le] der voorseide cueren (¹).

Archives de l'État, à Bruges. *Collection des Métiers*, n° 142.

L'évêque et le magistrat de Bruges, en publiant ces nouveaux statuts de la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc, ne faisaient que mettre l'ancien règlement en harmonie avec les dispositions du synode provincial de Malines de 1607 (²) et de

---

(¹) Voici l'analyse des ajoutes :

Les confrères et consœurs qui n'exercent pas le métier de maître ou de maitresse d'école et qui paient leur cotisation annuelle, ne sont pas sujets aux amendes ni aux convocations. Mais ils n'auront pas droit de suffrage dans l'élection du conseil. Le doyen et le conseil nouvellement élus, avant d'entrer en fonctions, devront prêter serment aux doyen et conseil sortants, et entre les mains des commissaires à la Saint Grégoire après la lecture des statuts. Les maîtresses d'école doivent comparaître en personne le jour de la lecture des *cueren;* elles ne peuvent pas se faire remplacer par leur fille, sœur, servante ou quelque autre personne.

(²) Titre I, chap. III. Les maitres d'école feront profession de foi d'après la formule prescripte par Pie IV. Quant aux typographes et aux libraires, ils feront profession de foi d'après la formule ci-jointe (chap. IV).... Les maitres et les maîtresses d'école ainsi que leurs assistants, indépendamment de la profession de foi qu'ils auront émise, ne seront autorisés à ouvrir une école que si l'écolâtre.... ou l'archiprêtre est suffisamment éclairé, par des témoignages dignes de foi, sur la pureté de leur doctrine et la probité de leurs mœurs. Chap. V. Excepté les imprimeurs jurés, personne ne pourra imprimer ou exposer en vente aucun livre. Les imprimeurs et les libraires eux-mêmes ne pourront imprimer que ceux qui auront été examinés et approuvés par l'Ordinaire ou un censeur autorisé.... Titre XX. Chap. III. Le synode désire que dans toutes les écoles les garçons soient instruits uniquement par des hommes et les filles uniquement par des femmes. Partout où cela ne pourrait s'exécuter, les garçons seront tout au moins séparés des filles, soit par la distribution des locaux, soit par l'établissement de cloisons. — Voir P. de Ram, *Synodicon Belgicum*, T. I, *Decreta et Statuta Synodi Mechliniensis* 1607, p. 365 sqq.

l'édit confirmatif du 31 Août 1608 (1) donné par les archiducs Albert et Isabelle concernant les libraires imprimeurs et maîtres d'école.

La *cuere* ne parle pas, il est vrai, de la profession de foi, d'après la formule de Pie IV, que devaient faire les maîtres et les maîtresses d'école. Mais ceux-ci ne pouvant exercer leurs fonctions sans avoir obtenu la licence de l'évêque, étaient par là-même obligés à émettre la profession de foi, puisque la licence ne s'accordait qu'après l'accomplissement de cette formalité (2).

---

(1) 1. Il ne sera permis à personne de tenir école, avant d'avoir obtenu une autorisation spéciale de l'écolâtre.... ou du curé-doyen, et de notre officier principal. Cette autorisation ne sera délivrée qu'à ceux au sujet desquels toute satisfaction aura été donnée quant à leurs bonnes mœurs, leur religion, leur aptitude et leur intelligence, et après qu'ils auront fait la profession de foi ordonnée par le synode de Malines.

2. Tous les imprimeurs ou libraires, après avoir été régulièrement autorisés par nous ou nos officiers, feront également profession de foi entre les mains de l'Ordinaire ou de son délégué.

4. Ils ne pourront imprimer aucun livre avant d'avoir obtenu nos lettres-patentes. Ces lettres-patentes ne seront accordées qu'après examen et approbation préalable des livres précités.

5. Il est défendu à quiconque n'aurait pas été admis en qualité d'imprimeur ou de libraire de se mêler de la vente de livres. — Voir : *Placcaert-boeck van Vlaenderen*, Antwerpen, 1662, T. II, p. 126.

(2) Ego infrascriptus ecclesiæ parochialis Sti Jacobi apud Brugenses pastor immeritus, attestor et fidem facio per præsentes, honestos et in Christo dilectos Joannem de Schoolmeestere et Catharinam van de Ghenachte conjuges, jam multos annos parochianos meos fuisse, eosdemque quamdiu hic in parochia mea morati fuere, honestam et catholicam duxisse vitam et Catharinam prædicti Joannis conjugem puellarum scholam a multis annis aperuisse, easque semper catholice instituisse. Quo eos nomine commendatos ex hoc nostro probitatis suæ testimonio munitos volui. Actum Brugis hac 16 Aprilii 1608.

Severinus Baeten, pastor præfati loci.

Suprascripta Catharina cupiens admitti ad exercitium instituendæ juventutis præstitit apud me infrascriptum juramentum professionis

On peut en dire de même du serment exigé pour les imprimeurs et libraires [1].

D'ailleurs, de Rodoan n'est pas le premier évêque qui prit ces mesures à l'endroit des imprimeurs, libraires et maîtres d'école. Nous avons eu l'occasion d'exposer ailleurs ce que la vigilance épiscopale inspira, en cette matière, à ses devanciers Pierre de Corte [2] et Remi Drieux [3]. Les registres aux actes de Mathias Lambrecht attestent que ce prélat suivit la même voie.

Les *Cueren ofte statuten voor de scholen van Brugge*, que nous mentionnons plus haut [4], contenaient primitivement deux articles qui ne sont pas maintenus dans le texte homologué. L'un de ces articles (c'était le 23e) nous révèle que le nombre des écoles

---

fidei secundum formam per bullam Pii IV præscriptam, hac 28 Aug. 1608. Quod attestor

S. Quynckerus, Archipresbyter.

On conserve aux archives de l'évêché de Bruges toute une liasse de documents de l'espèce.

(1) A la suite des témoignages d'orthodoxie et d'honnêteté, nous trouvons :

Prænominatus Philippus Hendricx veniens ex partibus Zelandiæ et cupiens hic cantilenas et similia divendere, præstitit juramentum professionis fidei secundum formam per bullam Pii VI præscriptam, hac 26 Junii 1609. Quod attestor

S. Quynockerus, Archipresbyter.

Prænominatus Jacobus Janssins cupiens exercere impressoriam præstitit juramentum professionis fidei secundum bullam Pii IV, hac 24 Decembris 1614. Quod attestor

S. Quynockerus, Archipresbyter.

(2) *Histoire du Séminaire de Bruges*, T. I, 1e partie, pp. 687, 688, 737.

(3) *Notes et documents pour servir à la biographie de Remi Drieux*, pp. 105-114. (Annales de la Société d'Émulation. T. 46, pp. 246-255). *Histoire du Séminaire de Bruges*, l. c. pp. 884-885.

(4) Voir p. 138.

populaires à Bruges était considérable à cette époque, En effet, il disait : « Vu les plaintes des maîtres d'école qui prétendent ne pas pouvoir vivre honorablement à raison de la multiplicité des écoles, on n'admettra plus désormais que deux maîtres par *zestendeel*, en dehors des écoles paroissiales, sans toutefois forcer à quitter leur métier ceux qui sont en possession. »

L'autre article (le 27e), afin de mieux faire observer la défense relative aux livres suspects, énumérait les ouvrages dont on ne pouvait faire usage en classe et ceux qui étaient recommandés. Cette liste, étant nécessairement variable, fut biffée des statuts, mais néanmoins communiquée aux intéressés. La voici sous le titre de :

Boecken verboden ende toeghelaten inde scholen (1).

Den Scoolmeesters ende Scoolvrauwen is verboden eenighe vande naerscreven Boucken te leeren in wat talen dat sy gheprent syn.

te weten :

1. Amadis de Gaule	10. Jan van Parys
2. Malegys	11. Huyghe van Bourdens
3. De vier Hems kynderen	12. Valentyn en Oursson
4. Margriete van Lymborch	13. Teurdanck
5. Clamides en Claermonde	14. Robert den duyvel
6. Florent en Lyon	15. Den Sack der Consten
7. Sandryn en Lansloot	16. Hercules en Jason
8. Den jonghen Jacke	17. Reynaert de Vos
9. Lernella	18. Der zielen troost

(1) Voir, à la fin de cet article, quelques annotations sur ces ouvrages.

(*Boucken toeghelaten*).

De cleen ghebeden int latyn ende vlaems.

Maniere om de misse te leeren dienen, ghezeyt den *Confiteor*.

Die 7 psalmen int latyn ende vlaems.

Den cleenen cathecismus / De wysheyt der simpel christenen.

Den grooten cathecismus gheordineert by zyn Eerw. ende gheen andere.

Die 9 oeffenynghen.

Thobias, Judith, Ester en Susanna, walsch ende vlaems.

Die historie van Joseph, walsch ende vlaems.

Die historie vanden Coninc David, walsch ende vlaems.

— Loys Porquin. Antwerpiæ apud Pauwels Stroobant, 1605.

— Spieghel der Joncheyt. 'T Antwerpen by Pauwels Stroobant, 1606.

Manierlicke zeden.

Die huere van der doot.

Catharina van Seynen, walsch ende vlaems.

+ Die legende van Ste Godelieve martelaeresse van Vlaenderen.

+ Tleven van Ste Anna.

La fontaine d'honneur, walsch ende vlaems.

Den vocabulaire, int walsch ende vlaems.

De conjugatien, int walsch ende vlaems.

Comenchement de Sagesse.

La vie de Jesu Christ.

Lart et Science de bien vivre et de bien mourier.

Cronycke vanden Keiser Maximiliaen.

Die cronycke van Vlaenderen.

Die historie van Helena.

Den troost der zielen int vaghevier, dat is maniere om heur daer uut te helpen, door Heer Corn. Columbanus a° 1601.

Den geestelicken schadt van devotien.

Gheestelick refereyn bouck ghemaect door Anna Byns.

Evangelien ende Epistelen alzo men die inder H. Kercke houdt.

Ondersouckinghe der Jongers oft zy kerstelic onderwesen zyn, gemaect by Franciscum Sonnium.

+ Ordonnantien en decreten vanhet h. Concilie generael ghehouden tot Trenten.

Les vies, faictz et gestes des sainctz pères, papes, empereurs et roys de France, etc.

— Het loff der duechden / ghedruckt 't Amsteldam by Hendrick Barens, 1603.

Archives de l'évêché de Bruges. Fonds : *de Rodoan.*

Nous avons également trouvé le relevé des maîtres et maîtresses d'école, ainsi que des libraires de Bruges, en 1612 (1).

Scoolmeesters binnen Brugge, anno 1612.

Jaques Inder Weyden, Frerestrate
Jacob Carpentier
Cornelis de Carrion, Spangnaertsstrate
Adriaen Rycx, Naeldestrate
Jan Voet, Witte ledertauwerstrate
Joos Van Hamme, Mariestrate
Jaques Maertens, 1609

(1) Aux noms nous ajoutons quelques indications tirées de deux autres documents qui sont conservés aux archives de l'évêche (Fonds : de Rodoan) : *Cathalogus ludimagistrorum et ludimagistrarum, nec non et bibliopolarum qui a 1a Septembris 1608 licentiam obtinuerunt a Rmo Dno Brugensi in hac civitate scholas aperiendi et libros vendendi per litteras patentes visas et signatas per Dionysium Christophori scholasticum; Liste vande persoonen die verloff versocht ende vercreghen hebben van zyn Eerweerdicheyt van Brugghe om schole te moghen houden ende dat door opene brieven onderteechent vanden scholaster.*

Conaert Kemp, van Antwerpen, beneden sCarmers brugghe by de mortier
Antheunis Hertscaep, 1608
Jan Huustyn, Mariestrate
Nicolais du Lieu, beneden sConinx brugghe
Jaques Tourier
M[r] Joos Doens, up S[t] Salvators kerckhof
Jan Cardinael, 1611
Nicolays Joncheere

Bouckvercoopers.

Jan Vinx, by de Burchpoorte
Anthone Janssins, Noordtzantstrate
Guillame de Neef
Wouter Sonnius, 1611
Symoen Lybe, up den Burch
Bertram Verbuere, 1608, ten Hoye bachten Frere muer
Guillame Matyn, presentmeester, dewelke in scolen gaet leeren, 1608, by de Frere fonteyne
Vidua Anthone de Tollenaere, Burch
Catarina Buuck uxor Jan Courtman, 1608, S[te] Walburga

Scoolvrauwen.

Vidua Cousyn, 1608, neffens den Augustynen
Vidua P[e] Plante, 1608, by tjonghe hoff
Uxor Jan Scole, 1608, bachten S[t] Jacobs kercke
Uxor Gillis Hellout, 1608, by Snackers brugghe
Uxor Anthone Vandermeersch, van oudts
Agniete Vandermeersch, 1608, jeghens over Onser Vrouwen kerckhof
Agniete Vander Gheynst, van oudts, by de Castayneboome
Magdaleene Voordeckers
Catarina (Voor)deckers, van oudts
Maria (Voor)deckers, 1608

Francynken Demakere, 1608, op de Speghelrye int ey
Betken Reynaert, van oudts, by de Frere fonteyne
Pierynken Cools, van oudts, Ledertauwers strate
Janneken Ooghe, van oudts, by den thinen pot
Adriane vanden Rade, 1608, Dweersstrate
Anna Moulin, 1608, St Gillisstrate
Catarina de St Hilaire, 1608, Rudderstrate
Maria Van Thienen, 1608, in den Corndrager
Adriane de Blancke, 1608, by de Stroobrugghe
Maeyken Minne, 1608, in tcleen Cuyperstraetken
Janneken Meese, 1608
Loyse Verheecke, 1608, Meulenmeersch
Margriete Joyeux, 1608, achter St Jacobs kercke
Catarina Joyeux, 1608, in de Dracke by St Jans plaetse
Magdalcene van Maldeghem, 1608, by St Jans kercke byden Ancker
Laureynse Padieu
Francyne Willaert, 1608, beneden de Muelenbrugghe
Sebastiane Dicx, 1608, teynden Cuyperstrate
Adriane Huusheere, 1608, St Jansstrate
Catarina Neyts, 1610
Betken Bate, 1609
Elisabete Janssins, 1611
Magdaleene Tweescellynck, 1611
Margriete du Bloucq, 1611
Maeyken Sanders
Betken Daneels, 1608, neffens den Augustynen

Archives de l'évêché de Bruges. Fonds : *de Rodoan*.

La corporation qui, en 1612, s'appelle : « Gilde des libraires, imprimeurs, *maîtres et maîtresses d'école* », ne porta pas toujours ce nom. Depuis quand les maîtres d'école faisaient-ils partie de la corporation des libraires et imprimeurs?

« Lorsqu'on parcourt le personnel de la gilde dans les premiers temps, il semble, dit Mr Gilliodts-van Severen, que l'association fut restreinte aux libraires et imprimeurs, et aux branches que s'y rattachaient directement, tels que calligraphes (*boucscrivers*), enlumineurs (*verlichters*) etc. Ce ne fut que plus tard, et presque subrepticement, que les matières d'enseignement y furent affiliées. Mais, dès l'origine, on admit des consœurs » (1).

Tâchons de déterminer de plus près l'époque à laquelle les maîtres d'école constituent un élément intégrant de l'association.

Dans les trois premiers comptes connus (6 Mai 1454-6 Mai 1457), le corporation s'appelle simplement : *Gilde de St Jean-l'Evangéliste.* Les comptes d'Août 1457 au 27 Décembre 1469 ne fournissent que le nom du rendant. On trouve la dénomination de : *Gilde de St Jean et de St Luc* au compte du 28 Décembre 1469-1 Janvier 1470 (v. s.). Du 1 Janvier 1487 (v. s.) au 31 Décembre 1491, les comptables successifs, Jan de Buusere, Jan van Hesschen et Arnold Bazekin, se donnent le titre de *doyen des libraires.* En 1492, Arnold Bazekin s'intitule : *deken van den boucscrivers, verlichters ende librariers.* Depuis lors jusqu'au compte du 1 Janvier 1545 (v. s.) au 31 Décembre 1546, le rendant s'appelle tantôt doyen, tantôt gouverneur des *libraires*, ou *de la gilde des libraires*, ou *de la gilde de St Jean et de St Luc que les libraires tiennent à l'Eechoute* (2). Parfois les deux font la compta-

(1) *L'œuvre de Jean Brito*, p. 298.

(2) Dit is den ontfanc vande ghilde van myn heere Sint Jan ende Sinte Luuc die den liberariers houdende zyn ten Eechouten binnen

bilité. Le compte de 1547 est incomplet ; il ne comprend que les dépenses et les deux derniers chapitres des recettes : manquent le titre et les noms des confrères et consœurs. Pour la première fois, en 1548, l'exercice est intitulé : *Compte de la confrérie de St Jean et de St Luc tenue au couvent de l'Eechoute à Bruges, par les maîtres d'école, libraires, calligraphes, enlumineurs et imprimeurs*. Le voici en entier (1).

Rekenynghe van den jaere XLVII expirerende vercoren maendaghe XLVIII vanden broederschepe van Sint Jan ende sinte Luuck binnen den clooster vanden Eeckhoute in Brugghe ghehouden vanden schoolhouders, liberariers, boucscryvers, verlichters ende prenters. Beede van ontfanghe ende huutghevene. Aldus by my Stevin Joyeulx gouverneur van dier ghedaen.

Eerst ontfaen by slote van mynder voorgaende rekenynghe de vercorene maendach XLVIJ, te dien daghe goet bevonden boven alle huutghevene de somme van
ij lb. vij s. vij d. gr. iiij myten

Schoolhouders.

Den deken Bastiaen vander Eecke, 1515	xij gr.
Mr Jacop Blaeuvoet, 1495 (2)	xij gr.
Mr Hubrecht Stallync, 1516	xij gr.

Brugghe.... by my Hendryc vander Eecke, de jonghe, ghedaen als gouverneur vander voorseide gilde. — Rekenynghe ende bewys ghedaen by Clays De Meulenare als gouverneur vander neeryngbe ende ghilde vanden lybrariers die zy houdende zyn ten Eechoute ten houtaere van myn heeren Sint Jan ende Sinte Luuck.

(1) Nous indiquons, à côté des noms des membres, l'année à laquelle ils paraissent pour la première fois dans les comptes précédents.

(2) Il meurt en 1549.

Mr Gillis Grimmynghe, 1521	xij gr.
Mr Pieter de Gru, 1522	xij gr.
Mr Adriaen Blaeuvoet, 1516	xvj gr.
Mr Clays Stallynck, 1530	xij gr.
Mr Antheunis Puyssoot, 1539	xij gr.
Mr Cornelis de Witte, 1540	vj gr.
Mr Pieter de Witte, 1541	xij gr.
Mr Jan vande Watere, 1542	ij s. ij d. gr.
Stevin Joyeulx, 1541	xij gr.

Boucscryvers.

Mr Guilliame de Sueu, 1541	xij gr.
Mr Jan Filœul, 1547	.....
Mr Jan de Yeghem, 1547	xij gr.
Antheunis van Damme, 1495	xij gr.
Raphael Roost, 1511	xj gr.

Verlichters.

Mr Simon Benynghe (1), 1517	xij gr.
Thomaes de Raet, 1527	xij gr.
Pieter Clayssins (2), 1544	xij gr.

Liberariers.

Symon vander Meulen, 1513	xij gr.
Pauwels van Vaerdebeke, 1521	......
Jan Verbure, 1531	xij gr.
Stacen Wycke, 1537	xij gr.
Antheunis Tollenare, 1545	xij gr.
Lowys vander Muelen	xij gr.
Joos Boorne, 1542	ij s. gr.

(1) Voir sur Simon Benninc la notice de M. Weale dans le *Beffroi*, T. 2, pp. 206-219.

(2) Pierre Clayssins, le vieux.

Prenters.

Mr Jan Van Dale, 1512	xij gr.
Hubrecht de Croock (1), 1520	xij gr.
Erasmus van der Eecke	......
Jan van Nieuburch, 1517	xij gr.
Corryn van Belle, 1545	xij gr.

Schoolvrauwen.

Lysbette van Frayenburch, 1517	vj gr.
Anna Snaghels, 1540	vj gr.
Lippyne de Roullez, 1547	iij gr.
. . . . . . de Budt, 1540	vj gr.
Een joncvrauwe beneden de Cortewyncle	vj gr.
Een joncvrauwe beneden de Vlamynghebrugghe	iij gr.

Ghildebroeders van gracien.

Item ontfaen van vyf Religieusen binnen den voorscreven clooster xx gr.

De Tollenare vande Cruuspoorte, 1544	vj gr.
De cosyn van Mr Pieter de Gru	iij gr.
Fabiaen, de schilder, 1521	ij gr.
Herman Fransyn, 1524	......
Willem Wallynghe (schilder), 1526	......

Somma van alle de ghildebroeders ende zusters bedraeght iiij lb. iij s. vij gr. iiij myten.

Ontfangh van dootschult, incommen ende apporte.

Item ontfaen over de dootschult van Jan de buus zuster xx gr.

Item ontfaen van Jan van Dale over de dootschult van zynder huusvrauwe iij s. iiij d. gr.

---

(1) Sur les de Croock, voyez M. GILLIODTS-VAN SEVEREN, *L'œuvre de Jean Brito*, p. 277, note.

Item ontfaen van Antheunis Tollenaere over de dootschult van zynder huusvrauwe iij s. iiij d. gr.
Item ontfaen van M[r] Jan Carpentier over zyn incommen v s. gr.
Item ontfaen van apporte ipso die Bartholomei xj gr.
Somma xiiij s. ij d. gr.

Renten toebehoorende tvoorscreven broederschip.

Item ontfaen van Maerten van Riebeke over een jaer rente verschenen lichtmesse anno XLVII up zyn huus inde Jacoppinne straete iiij s. gr.
Item ontfaen vande weduwe Jan Tollenaers over een jaer rente verschenen Livinni XLVIII up huere wyncle staende inden houck vande prostie binnen Brugghe iiij s. gr.
Item ontfaen van Symon vander Meulene over een jaer rente verschenen Lichtmesse XLVII up zyn huus inde Jacoppyne straete binnen Brugghe xij gr.
Somma ix s. gr.
Somma van desen ontfanghe bedraeght v lb. vj s. x d. gr. iiij myten.

Betalinghe ghedaen by den voorscreven Stevin jeghens den voornomden ontfanghe.

Item betaelt Bastiaen vander Eecke den deken over tcelebreren vanden goddelicken dienst van desen jaere, per quitancie j lb. xij s. ij d. gr.
Item betaelt de wasselichtmaker over de leverynghe vanden wasse van desen jaere per quitancie vj s. vj d. gr. $^1/_2$.
Item betaelt Jacop der ghilden clerck over den dienst van desen jaere viij s. gr.
Item betaelt den zelven Jacop over tdachvaerden ter huutvaert van Jan de Buus zuster, oock van Jan van Dalens huusvrauwe ende vande huusvrauwe van Antheunis De Tollenaere. Item noch over de huutvaert van heer Pieter Kaignet, tsamen xvj gr.

Item betaelt den voorscreven Jacop over tdachvaerden die Livinni iiij gr.
Item betaelt den clerck ende Jan Verburc over tdraghen tlyck vande voornomde Jan de Buus sustere iiij gr.
Item betaelt van stroo te drie instacien j gr. 1/2.
Item betaelt voor gars cruut ende roozenhoen up sinte Bartholomeeus daghe ende sinte Luucx daghe xiij gr. 1/2.
Item betaelt over twee ommeganghen naer costume xvj gr.
Somma ij lb. xj s. iij gr. 1/2.

Betalinghe voor dbedienen ende tvervolghen van tproces jeghens Jooris de Priestre etc.

Item betaelt inde greffe voor de salvacien vj gr.
Item betaelt inde greffe voor tintendu iiij gr.
Item betaelt aldaer om tfurnysement ii s. iiij gr.
Item betaelt den onder clerck van Mr Jacop de Corte om tneerstich solliciteren x viij gr.
Item betaelt den stedegarsoen over tdachvaerden van tien persoonen ter oorcoudschip inde greffe, comt x gr.
Item betaelt twee oorconden gheen ghildebroeders elck v gr. comt x gr.
Item betaelt voor alle de oorconden ghildebroeders zynde die ter oorcondschap inde greffe ghedachvaert waren xij gr. 1/2.
Item betaelt den greffier Philips van Belle als de oorconden beleet waren, voor zijn sallaris xx gr.
Item betaelt Mr Jacop de Corte over den dienst ende scriftueren van den processe, per quitancie. xvj s. gr.
Somma j lb. v. s. gr. + xij myten.
Somma vande betalijnghe bedraeght iij lb. xvj s. iiij d. gr.
Ende den ontfangh bedraeght v lb. vj s. x gr. iiij m.

Dus meer ontfaen dan huutghegeven twelck de ghilde goet comt xxx s. vj d. gr. iiij m.

Dese voorgaende rekenynghe was ghepasseert naer costume vercoore maendach anno xv° xlviij in presentye van den deken gouverneur ende zorghers ende meer houderlynghen

Weert my DE GRU deken

SEBASTIANUS EECKE.

STEVIN JOYEULX. THOMAES DE RAET.

ANTHENIS BYSSOT.

ANTHUENIS VAN DAMME.

Archives de l'État à Bruges. *Collection des Métiers*, Reg. 146, Fol. 91-95 v°.

Comparé aux comptes antérieurs et postérieurs, le compte de 1548 présente un caractère particulier et unique.

Autrefois (1), la recette, qui comprenait les cotisations annuelles des membres, les droits d'entrée des nouveaux membres et des apprentis, les dettes mortuaires, les dons et quelques divers, se divisait ordinairement en deux chapitres : *Ontfanc van ghilde ghelde* et *Andere ontfanc, als van nieuwe ghildebroeders ende ghildesusters ende leercnechten, dootsculden ende van gracien etc.* Dans le premier chapitre étaient énumérés tous les membres, sans distinction de métier. Parfois on rangeait pêle-mêle les membres effectifs et les membres contribuants; les premiers payaient la cotisation de 12 gr. si c'étaient des confrères, ou celle de 6 gr. s'il s'agissait de consœurs; les autres n'offraient à la gilde qu'une minime gracieuseté de 2, 3 ou 4 gr. Ces

(1) Nous ne remontons que jusqu'au commencement du XVIe siècle. On trouvera les comptes du XVe siècle dans *Le Beffroi*, T.4, pp.253-329.

derniers, néanmoins, étaient souvent groupés à la fin de la liste. En 1524 et 1525, le premier chapitre est subdivisé en deux postes : l'un comprend les confrères taxés à 12 gr. (*vrye ghilde broeders*) ; l'autre « *Ontfanc van den vrien ghilde susters ende andre ghoede ghilde broeders van devocien* » donne les noms des consœurs taxées à 6 gr., puis ceux des personnes qui ne fournissent qu'une légère contribution (¹). Il résulte de là qu'il n'y a pas moyen d'apprécier exactement l'importance qu'avait l'élément enseignant

---

(¹) *Ontfanc van den vrien gilde susters ende anderen ghoede gilde broeders van devocien ende eerst de vrie gilde susters.*

Eerst.

Vrau van Hessche vj gr.
Vrau vander Wieghe vj gr.
de wedewe Swulfs (van Pieter de Wulf) vj gr.
Betken Sammuels vj gr.
Francyne van Hoorne vj gr.
Betken van Fraienburch iiij gr.
de weduwe Joos Feitens iij gr.
de wedewe Bertoens iij gr.
Jasper Typeren vj gr.
Pieter Cruusman (de riemaker) vj gr.
Heer Pauwels van Varwyc iiij gr.
Myn heere den apt iiij gr.
den cogiteur (coadjuteur) iiij gr.
Heer Jan van Poperinghe iiij gr.
Heer Jan Fossaert iiij gr.
Heer Jan vanden Abeele iiij gr.
Heer Daneel iiij gr.
Heer Pieter Kignet iiij gr.
Heer Jacop iiij gr.
de weduwe Scroecs (van Gheleyn de Crooc) ...
Fransoeis Rilant ...
Meester Adriaen de Mey ij gr.
Meester Gheeraert (de cyrurgien) ij gr.
de wedewe Jan Ghoosens ij gr.
Lauwers Deghele (de fransynemaker) ij gr.
H(endrick) clerc van de drie Santinnen ij gr.
Mechiel Convent (pasteybacker) ij gr.
Jacop de Buus ij gr.
Adriaen, d'orlogemaker ij gr.
Anthonis Pieters ij gr.
Jan Wyc ij gr.
Frans de Grave ij gr.
Vrau Verweerde ij gr.
Heer Arnout Mulot iiij gr.
Pieter Francyn ij gr.
Pieter Francyns soen (Herman) ij gr.
Fabiaen, de scilder ij gr.
Jan Heren (de scippere) ij gr.
Joos Penninc die heeft ghegheven Sint Luucs daghe de roosen hoen ende cruut voor zyn gilde ghelt.

Compte du 1 Janvier 1523 (v. 5) au dernier Décembre 1524. Archives de l'État à Bruges, *Collection des Métiers*, reg. 146, fol. 1ʳᵒ 2.

dans la corporation. La chose est d'autant moins possible que les fonctions des membres sont très rarement indiquées à côté de leur nom. Toutefois, çà et là nous rencontrons la profession de maître ou de maîtresse d'école : « Corin, de *scolmeester*, 1469 ; Mr Willem, de *scoelmeester*, 1474-92 ; Mr Guillame van Scoenhove, *scoelmeester* (différent de celui qui précède, puisque les deux paraissent plusieurs fois simultanément dans les mêmes comptes) 1479-90 ; Mr Charles, *scolmeester*, 1507 ; een *scoelvrouwe* bide vridachmarct ; een *scoelvrouwe* bachten den Augustinen, gheheeten Cornelie, 1516 ; Mr Stasin Winnaert, *scoelmeester* byden Augustinen 1516-21 ; de *scoolvrouwe* ande Jacopinen ; Adriaen, *scoolmeester* inden Oudenburch, 1520 ; Mr Antheunis, de *scolmeester* van Sinte Anne, 1524 ; Mr Pieter Lauwereins, *scoelmeester*, 1535-46 ; Jan Binteel, *scholmeester*, 1539 ; Mr Sampson Waelleys, de *scoelmeester*, 1540-43 ; Jacqemyne, dwyf van Lenaert de Wese, *scolvrouwe* ter Vlasmart, 1541-44 ; de *scolvrouwe* acter Sent Jacops 1542-44 ; de *scolvrouwe* te Nazerette 1542 ; de *scolvrouwe* ter Vriedachmart, de *scolvrouwe* ter Vlamincdam, 1544 ; Perone Heroodt ou Narroit, *scolvrouwe* inde Westmeersch, 1544-45 ; een *schoolvrauwe* by Franchoys Petyt, 1547. »

Le compte de 1548 a une tout autre facture. Les confrères et les consœurs de la gilde sont classés d'après leur profession, et les membres contribuants viennent en dernier lieu. Sur 39 membres effectifs nous comptons 3 enlumineurs, 5 calligraphes, 5 imprimeurs, 7 libraires, 6 maîtresses et 13 maîtres d'école, y compris Jean Carpentier, nouveau venu. Le nombre des maîtres

et maîtresses d'école n'est donc inférieur que d'une unité à celui des confrères des autres métiers réunis. En examinant la date des admissions, on s'aperçoit que l'enseignement occupait depuis longtemps une place honorable dans la corporation.

Ce qui caractérise encore le compte de 1548, c'est qu'il ne renseigne qu'un petit nombre de membres contribuants. En 1524 nous rencontrons 10 religieux de l'Eechoute et 21 laïques, parmi lesquels un ceinturonnier, un chirurgien, un parcheminier, le clerc de la chambre de rhétorique *de drie Santinnen*, un pâtissier, un horloger, un peintre, un tailleur (1). L'exercice de 1548 ne mentionne que 5 religieux et 5 laïques, à savoir 2 peintres, le péager de la porte Ste Croix et deux autres personnes dont la profession n'est pas indiquée. Il y a donc plus d'homogénéité dans la corporation.

Malheureusement, le comptable Etienne Joyeulx, qui a eu l'heureuse idée de dresser le compte de 1548 avec tant de précision, n'eut pas d'imitateurs. Dans les exercices subséquents, jusqu'en 1554, le rendant adopte la division suivante : *Ontfaen van ghilde ghelde; ontfaen van de schoolvrauwen; ghildebroeders van gracie.* En prenant pour base la nomenclature de 1548, on remarque que sous la première rubrique les métiers sont mêlés, et qu'il est impossible de dire à quelle profession appartiennent les *nouveaux confrères*.

Les comptes de 1555 à 1618 n'existent plus.

---

(1) Voir page 187, note 1. Dans d'autres comptes on trouve parmi les membres contribuants des personnes de professions encore plus étrangères à l'industrie du livre, par exemple : Jacob Beyens, roedragher van Sint Salvators ; Joos, de weert in de Colve.

Le compte le plus rapproché de la date des nouveaux statuts est celui de 1619. Nous croyons utile de le reproduire afin de pouvoir constater les transformations que la gilde de S[t] Jean et de S[t] Luc a subies dans l'intervalle.

Rekeninghe ende bewys die Cornelis de Carrion doende es als Gouverneur vanden Broederschepe van myn heeren S[t] Jan ende S[te] Luuck midtsgaders myn heeren S[te] Michiel ende S[te] Gregoris die de Librariers ende Schoolmeesters zyn houdende binnen deser stede van Brugghe van alle den ontfanck ende uutgheven der voornomde gulde competerende tzydert den XXVII[en] van december XVI[c] achthiene tot den XXVII[en] december XVI[c] ende neghenthiene.

Eerst.

Ontfaen uuter handt van Jan Vincx de vier ponden acht schellinghen twee grooten ende XXII myten, die M[r] Jaques Maertins als Gouverneur 't voorgaende jaer totten XXVI[en] meye dat hem de schole verboden wierdt aen de gulde ten achter ende schuldich bleef, conforme alsdoen by Deken ende Eedt met hem berekent, voor welcke somme hy Jan Vincx borghe ende principael bleef ende heeft moeten voor hem betalen, dus hier ontfaen de voorscreven somme van iiij lb. viij s. ij g. xxij m.

1 somme per soy.

Ontfanck van guldeghelde.

M[r] Jan Cardinal, Deken	xij gr.
Cornelis de Carrion, Gouverneur	xij gr.
Jan Vincx	xij gr.
M[r] Govaert Kemp	xij gr.
M[r] Jaq̃ues Janssuene	xij gr.
M[r] Chaerles de la Fabrica	xij gr.

Heer Heindryck Willeboort	xij gr.
Mr Jan Voet	xij gr.
Mr Jan Huustyn	xij gr.
Mr Joos van Hamme	xij gr.
Mr Anthonis Hertschaep	xij gr.
Anthonis Janssuene	xij gr.
Mr Nicolas de Joncheere	xij gr.
Antonis de Tollenare	xij gr.
Guilliame de Neve	xij gr.
Mr Michiel Janssenius	rest 1619.
Mr Jan Carpentier	xij gr.
Mr Jaques Inder Weyden	xij gr.
Chaerles van Brussele	xij gr.
Mr Franchois Carpentier	xij gr.
Mr Adriaen de Wale	xij gr.
Mr Jan Cockuut coster van St Anne	xij gr.
Mr Antonis Peere coster van St Gillis	xij gr.
Mr Laureins Claissins	rest 1619.
Mr Guilliame Matyn	xij gr.

Voor Mr Matyn betalen Adriane Huysheere de vj gr. ende dander vj gr. Margriete Tweeschellinck daer hy gaet doceren.

Mr Nicolais du Lieu	rest 1616 et post.
Wouter Sonnius,	rest 1615 et post.
Mr Jaques Tourrier	rest 1617 et post.
Guilliame Soetaert	xij gr.
Mr Matheeus Ramout	xij gr.
Uxor Chaerles van Haverbeke	rest 1619.
ij somme	1 lb. v s. gr.

Gulde susters.

Adriane Huysheere	vj gr.
Uxor Jan de schoolmeester	vj gr.
Marie van Thienen	vj gr.
Francynken Willaert	vj gr.

Margriete de Witte	vj gr.
Catarina Robbe	vj gr.
Margriete Joyeulx	vj gr.
Mayken de Donckere uxor Mulem	vj gr.
Clara Cozyn	vj gr.
Catarina de S[t] Hilaire	vj gr.
Mayken Minne	vj gr.
Uxor Jooris Lem	vj gr.
Uxor Roelandt de Wulf	vj gr.
Tanneken van den Berghe	vj gr.
Uxor Gillis Hellout	vj gr.
Perynken Cools	vj gr.
Catarina Neyts	vj gr.
Janneken Piesins	vj gr.
Magdaleene van Maldeghem	vj gr.
Laureinse Padieu	vj gr.
Elisabet Janssens	vj gr.
Magdaleene Tweeschellinck	vj gr.
Mayken Simoens	vj gr.
Vidua Wouter Caboot	vj gr.
Petronelle Fromont	vj gr.
Barbara Oliviers	vj gr.
Anna Letins	vj gr.
Vidua Jaques Breydels	vj gr.
Janneken, uxor Guilliame Crampe	vj gr.
Margriete de Muer	vj gr.
Barbara Huyghelinck	vj gr.
Janneken vander Schelde	vj gr.
Lowyse Vereecke	vj gr.
Catarina Vermeersch	vj gr.
Barbara vanden Bussche	vj gr.
Laureinseken, uxor Jaques de Priester	vj gr.
Marie Huyghelinck	vj gr.
Elisabet, uxor Sebastiaen Haspe	vj gr.

Leonora uxor Jaques vander Cruyce	vj gr.
Franchoise d'Auldernys	vj gr.

Dese navolghende persoonen en zyn geen dachvaerdinghe subject omdat zy de style niet en doen.

Vidua Pieter Plante	rest 1619.
Magdaleene Voordeckers	rest 1619.
Adriane vanden Rade	vj gr.
Magdaleene du Lieu uxor Mathys Leunis	vj gr.
Janneken Ooghe	vj gr.
Janneken Meeze	vj gr.
Isabeau de Bouloigne	rest 1616 et post.
Adriane de Blancke	vj gr.
Francynken de Makere	vj gr.
Margriete Dublon	solvit 1618 vj gr. rest 1619
Mayken Bultinck	rest 1619
Janneken Tweeschellinck	vj gr.
iij somme	1 lb. iiij s. gr.

Ontfanck van Cappelleghelt.

Mr Jan Cardinal	j lb. 1 s. viij gr.
Cornelis de Carrion	xij s. iiij gr.
Mr Govaert Kemp	iij s. x gr.
Mr Jaques Janssuene	vj s. viij gr.
Mr Chaerles de la Fabrica	iij s. ij gr.
Heer Heindryc Willeboort	iiij s. gr.
Mr Jan Voet	iij s. gr.
Mr Joos van Hamme	xij s. vj gr.
Mr Antonis Hertschaep	ij s. viij gr.
Mr Nicolaes de Joncheere	ij s. ij gr.
Mr Michiel Janssenius	niet
Mr Jan Carpentier	viij s. iiij gr.
Mr Jaques Inder Weyden	x s. viij gr.
Mr Jan Cockuut	v s. vj gr.
Mr Antone Peere	niet.

Mr Laureins Claissins	j s. x gr.
Mr Adriaen de Wale	v s. gr.
Mr Franchois Carpentier	ij s. x gr.
iiij somme	v lb. vj s. ij gr.

Cappelleghelt van de schoolvrouwen.

Adriane Huusheere	iij s. iiij gr.
Uxor Jan de Schoolmeester	viij gr.
Marie van Thienen	vj gr.
Francynken Willaert	ij s. x gr.
Margriete dn Witte	j s. gr.
Catarina Robbe	j s. vj gr.
Margriete Joyeulx	j s. iiij gr.
Mayken de Donckere	viij gr.
Clara Cozyn	viij gr.
Catarina de St Hilaire	ij s. x gr.
Mayken Minne	j s. iiij gr.
Uxor Jooris Lem	x gr.
Uxor Roelandt de Wulf	iiij gr.
Tanneken van den Berghe	j s. vj gr.
Uxor Gillis Hellout	x gr.
Pierynken Cools	j s. vj gr.
Catarina Neyts	niet.
Vidua Wouter Çaboot	iiij gr.
Janneken Piesins	niet.
Magdaleene van Maldeghem	j s. iiij gr.
Laureinse Padieu	iiij gr.
Elisabet Janssins	iij s. vj gr.
Magdaleene Tweeschellinck	v s. vj gr.
Mayken Simoens	ij gr.
Petronelle Fromont	vj gr.
Barbara Oliviers	j s. viij gr.
Anna Letins	j s. gr.
Vidua Jaques Breydels	niet

Janneken, uxor Guillame Crampe	iiij gr.
Margriete de Muer	j s. ij gr.
Barbara Huyghelinck	vj gr.
Janneken vander Schelde	iij s. gr.
Lowyse Vereecke	iiij gr.
Catarina Vermeersch	ij s. ij gr.
Barbara vanden Bussche	iij s. vj gr.
Laureynseken, uxor Jaques de Priester	x gr.
Marie Huyghelinck	iiij s. gr.
Elisabet, uxor Sebastiaen Haspe	ij s. vj gr.
Uxor Jaques Vander Cruyce	iiij gr.
Franchoyse d'Auldernys	iiij gr.
Mayken Padieu	niet.
v somme	ij lb. xv s. gr.

Ontfanck van appoorte, guldeghelt van Ste Michiel, midtsgaders d'aelmoessen uut de busse ende anders.

Ontfaen op den vercoren maendach, van appoorte
vij gr. xij myten.

Ontfaen op Ste Gregoris dach, van appoorte ende uut de busse j s. gr.

Ontfaen op Ste Bartholomeeus dach, van appoorte
viij s. iiij gr. xij m.

Ontfaen op Ste Michiels dach, van appoorte ende guldeghelt j lb. xiij s. v gr.

Item op Ste Lucas dach, van appoorte xj gr.

Item op aldersielen dach, van appoorte ende uut de busse j s. gr. xij m.

Item ontfaen op St Jan Evangelisten dach, van appoorte
ix gr. xij m.

Ontfaen van Lowyse Vereecke voor presentatie, tot wasch j s. gr.

Ontfaen over de gheschilderde kiste daer de wapens van de gulde opstonden ende noch een cleyn kistken oft

ladeken toebehoorende de gulde, die vercocht wierden by den Deken ende gheheel den Eedt ende ander guldebroeders, als onbequame meer voor de gulde midtsgaders nu de nieuwe schaprade, tsamen de somme van

j lb. j s. viij gr.

vj somme iij lb. ix s. x gr.

Ontfanck van dootschult ende andere incompste.

Ontfaen van doodtschult niet

Ontfaen van Mr Laureins Claissins over zyn incommen als poorter deser stede xx s. gr.

Ontfaen van Mr Adriaen de Wale over zyn incommen als poorter deser stede xx s. gr.

Ontfaen van Mr Franchoys Carpentier over zyn incommen als sone van vrye schoolmeester x s. gr.

Ontfaen van Mr Matheus Ramaut xx s. gr. op rekeninghe van ij lb. gr. over zyn incommen in de gulde alsgheen poorter wesende deser stede, ende de resterende xx s. gr. zal hy betalen zoo wanneer hy poorter is gheworden ende beghint schole te houden, by accoorde van Deken ende Eedt conforme zyn obligatie vanden 12en 7bre 1619, dus ontfaen xx s. gr.

Ontfaen van Barbara vanden Bussche over haer incommen als poorteresse deser stede x s. gr.

Ontfaen van Janneken Tweeschellinck over haer incommen als vrye schoolvrauwes dochter v s. gr.

Ontfaen van Laureynseken, uxor Jaques de Priester over haer incommen als poorteresse deser stede thien schellinghen grooten x s. gr.

Ontfaen van Marie Huyghelinck over haer incommen als vrye schoolvrauwes dochter v s. gr.

Ontfaen van Elisabet, uxor Sebastiaen Haspe over haer incommen als poorteresse deser stede x s. gr.

Ontfaen van Leonora vander Gucht, uxor Jaques vander Cruyce v s. g. over haer incommen als wesende dochter van wylent Adriaen vander Gucht vry schoolmeester binnen deser stede, dus hier v s. gr.

Ontfaen van Francoyse d'Auldernys over haer incommen als poorteresse deser stede x s. gr.

Ontfaen van Mayken Padieu over haer incommen als poorteresse deser stede x s. gr.

Ontfaen van Catarina Padieu over haer incommen als poorteresse x s. gr.

Geen dachvaerdinghe subject overmidts zy met haer suster de schole houdt die alleene moet ghedachvaert worden.

vij somme vij lb. v. s. gr.

Ontfanck van renten.

Antonius de Tollenare ghelt telcken Livini iiij s. gr. op zyn wynckel op den Burch. Ontfaen Livini xvj^c xviij ende xvj^c xix acht schellinghen grooten viij s. gr.

Bertram de Gryse ghelt jaerlicx telcken Lichtmesse vij s. g. op zyn huys staende inde Jacopyne strate ende ontfaen a^is xvj^c xvij ende xvj^c achthiene xiiij s. gr.

viij somme j lb. ij s. gr.

Totale somme van ontfanck bedraecht xxvj lb. x s. ij gr. xxij m.

Betalinghe jeghens den voornomden ontfanck ende eerst den goddeticken dienst.

Eerst betaelt voor de lesende misse op nieuwe jaerdach j s. gr.

Item op den feestdach van de drie Conighen j s. gr.

Item op den vercoren maendach j s. gr.

Item op Onse Lieve Vrouwe Lichtmisse dach j s. gr.

Eerst betaelt voor de singhende misse met diaken ende subdiaken op Ste Gregoris dach v s. gr.

Item betaelt voor de lesende misse op Onse Lieve Vrouwe Bootschap dach j s. gr.

Item op den tweeden Paschdach j s. gr.

Item op de kerckwydinghe dagh wesende den iiijen sondach naer Paesschen ghescyt Dominica *Cantate* j s. gr.

Item op Ons Heeren Hemelvaert dach j s. gr.

Item op den 11en Sincxen dach j s. gr.

Item op de Heylighe Drievuldicheyt dach j s. gr.

Item op Heylich Sacraments dach j s. gr.

Item op St-Jan Baptisten dach j s. gr.

Item op Ste Pieter ende Ste Pauwels dach j s. gr.

Item op Onse Lieve Vrouwe Visitatie dach j s. gr.

Item op Onse Lieve Vrouwe Hemelvaert dach j s. gr.

Item op Ste Bartholemeus dach j s. gr.

Item op Ste Augustinus dach j s. gr.

Item op Onse Lieve Vrouwe Gheboorte dach j s. gr.

Item betaelt voor den goddelicken dienst op Ste Michiels dach te weten een solempnele singhende misse met diaken ende subdiaken, twee lesende missen d'eene voor de singhende misse ende d'ander daer naer, midtsgaders de solempnele processie, complien ende lof xx s. gr.

Item betaelt voor de lesende misse van *Requiem* sdachs naer Ste Michiels dach over de zielen vande overledene ghuldebroeders ende ghuldesusters j s. gr.

Item betaelt voor de singhende messe met diaken ende subdiaken op Ste Lucas dach v s. gr.

Item betaelt voor de lesende misse op Alderheylighen dach j s. gr.

Item voor de lesende misse van *Requiem* op Aldersielendach j s. gr.

Item betaelt voor de lesende misse op Ste Lievensdach den 12 November, het bezet van Lieven de Tollenare j s. gr.

Item voor de lesende misse op den eersten Kerstdach j s. gr.

Item betaelt voor de singhende misse met diaken ende subdiaken op St Jan Evangelisten dach v s. gr.

Item voor de sielmesse van Josyne Heynkens die int jaer 1614 haer dootschult betaelde, zoot blyct by tregister ende quittantie j s. gr.

Item betaelt aan H. Nicolaes van Troostenberghe, voor zyn sermoen op Ste Gregoris dach j s. viij gr.

Item betaelt aen blende Pier over het orghelen op Ste Gregoris dach viij gr.

Item betaelt de sangmeester van Ste Donaes over de musycke op Ste Michiels dach by accoorde ende ter presentie vanden Deken ende Eedt xx s. gr.

Item betaelt voor meyen gars ende spellen op Ste Michiels dach ij s. gr.

Item betaelt voor twee witte flambeausen weghende tsamen bet dan vier pont, bedroech xvj s. ix gr. ende afghetrocken v s. x gr. van oud was van eynden keersen ende anders, present den Deken ende andere vanden Eedt x s. xj gr.

Item betaelt aan heer Nicolaes van Troostenberghe voor zyn sermoen op Ste Michiels dach per ordonnantie van den Deken j s. viij gr.

Item betaelt aan Adolf, roedragher vanden Eechoute voor een gratuiteyt over zynen dienst in de processien ende anders, per ordonnantie vanden Deken j s. viij gr.

Item betaelt voor tregistreren van onse commysen iiij gr.

Item betaelt aen Mr Govaert Kemp, voorgaende Gouverneur 4 s. 5 gr. ende ix myten die hy goet hadde als meer

betaelt hebbende dan betaelt (*lises* ontfaen) als blyct by tslot van zyne voorgaende rekeninghe dus hier iiij s. v gr. ix myten.

Item betaelt aen Aernoudt Balbani, clerck, over twee extraordinaire dachvaerdinghen die men hem schuldich was van tvoorleden jaer, hem toegheleyt by den afgaenden Deken ende Eedt ij s. vj gr.

Item noch betaalt den 6^{en} 8bre voorleden aenden zelven Aernoudt Balbani over ghedachvaert thebben alle de schoolmeesters ende schoolvrouwen by laste vande ghedeputeerde, per ordonnancie vanden Deken, iij s. gr.

Item betaelt ten daghe alsmen omme ginck om guldeghelt x s. gr.

Item betaelt aen Jan Rycx, schilder, over tschilderen vande dueren van het tafereel iij lb. vj s. viij gr.

Item betaelt aen Franchoys Mortier van twee catoene slovekens om de flambeausen uut te doen v s. gr.

Item betaelt aen Pieter Coppejans, schrynwerker, over het incassineren vande groote pardoen bulle v s. gr.

Item betaelt aen Pieter Robersins, schrynwerker, over het leveren ende maken van de nieuwe schrapra (1) ende velt tafelken (2) voor de gulde, met het snyden van de wapens van de gulde inde loken, tsamen de somme van zes ponden acht schellinghen ende vier grooten, conforme het met hem vervoorwaert was dus hier vj lb. viij s. iiij gr.

Item betaelt aen Denys Vinson, slotmaker, over het leveren van alle de ganghen (3) sloten ende yserwerck vande voorseide schrapra ende velt tafelken ij lb. gr.

---

(1) Schrapra = schapra = schapraei, *armoire*.

(2) Velt = feutre; velt tafelken, *table recouverte de feutre*.

(3) Ganghen, *pentures*.

Item noch betaelt aen Pieter Robersins xij gr. voor naghels om al tyserwerck aen te slane aende voorseide schrapra j s. gr.

Item betaelt voor tvoeren vande schapra ten Eechoute viij gr.

Item noch betaelt aen Denys Vinson, slotmaker, over noch twee slotels tot de schapra die naderhandt ghemaect zyn, midts oock een rynghesken aent cassynken(1) vande bulle, present den Deken j s. viij gr.

Item betaelt aen Jan Vincx over het leveren ende maken van dit jeghenwoordich register xxv s. gr.

Item noch betaelt aenden zelven Jan Vincx over noch een dierghelycke register omme daerinne te schryven de guldebroeders ende guldesusters van Ste Michiel xx s. gr.

Item noch betaelt aen Denys Vinson, slotmaker, voor een nieuwe slotel tot de busse ende tslot open te doene overmidts de sloter sichtent tvoorleden jaer verloren was, present den Deken x gr.

Item betaelt voor acht ellen lynwaet omme de tapyten van de siedge (2) te becleeden teghen xv gr. d'elle, present den Deken x s. gr.

Item betaelt aen Jan Blanckaert, schepper (3), over het nayen ende becleeden vande zelve tapyten viij s. gr.

Item betaelt aen Jaques du Blon, ghelughieter (4), voor xxxvj motale haken tot de siege ende xxxvj rynghen aende voorseide tapyten om die daeranne te hanghen vj s. gr.

Item betaelt voor naghelkens om de zelve haken aen te naghelen vj gr.

---

(1) Cassyn, *cadre*.

(2) Siedge = siege, *siège*.

(3) Schepper, *tailleur*.

(4) Ghelughieter = kopergieter, *fondeur de cuivre*.

Item betaelt aen Jan Blanckaert voor tvermaken ende accomoderen de carpette tot de nieuwe seintafel (1)
j s. gr.

Item betaelt aen Jaques du Blon, ghelughieter, ende Denys Vinson, slotmaker, tsamen de somme van xv s. viij gr. over het leveren ende maken van het cimbaelken
xv s. viij gr.

Item betaelt Aernoudt Balbani onse clercq voor zynen dienst van desen jaere verschenen Kersmisse xvj[c] xix
ij lb. v s. gr.

Item betaelt ten daghe vande rekeninghe na costume de somme van xiij s. iiij gr.

Somme xxv lb. xj s. vj gr. ix m.

Somme totale bedraghende vande betalinghe vyfentwyntich pont elf schellinghen ses gr. ende de ontfanck sessen twyntich pont achthien schellinghen twee gr. tweentwyntich myten, dus meer ontfaen dan uutghegheven een pont drie schellinghen acht gr. welcke somme sal overghegheven worden aen den aencommenden Gouverneur M[r] Jaques Inder Weyden.

Aldus ghedaen ende ghesloten ter presentie van den Deken ende Eedt ende de ghemeene supposten van de ghulde desen XXVII 10[bris] 1619.

Ita est

Jan Vincx	Joannes Cardinalis
Jaques Jansseune	Govaert Kemp
Guilliame de Neve	Jacques Inder Weyde
Jan Carpentier	Charles van Brussele
Anthoine Jansseune	Adrianus de Wale
Antheunis de Tollenaere	Antonis Hertscaep
Niclaus de Joncheere	Joos van Hamme

Archives de l'État, à Bruges. *Collection des métiers*, Reg. 147.

---

(1) Seinen = zeinen = seignen = zegenen; zeinsel, *reliquaire;* zeinghelt, *offrande qu'on donne en vénérant des reliques;* sein ou zeintafel, *table sur laquelle repose le reliquaire.* Voir plus loin, p. 205, « een nieuwe velttafel om op te seignen. »

Ce compte de 1619 est précédé de deux inventaires. A raison de l'intérêt qu'ils offrent, nous publions en entier l'inventaire du mobilier de la chapelle et quelques extraits de celui des archives de la corporation.

Inventaris van alle de kerckelicke ornamenten toebehoorende de gulde van de librariers ende schoolmeesters alzoo zy waren anno XVI^c ende XIX (1).

Eerst.

Den outaer. Het tafereel met de dueren, ende de drie ghesneden beelden te weten Onse Lieve Vrouwe, Ste Michiel ende St Jan, met de drie uitstekende motale candelaren voor die zelve beelden ende al het houtewerck zoo van het verhemelte als anders, midtsgaders den thuyn, de busse oft block dieder aen vast ghenaghelt staet met al datter annex is.

Memorie. Dat het tafereel verandert is ende een nieuwe doen maken, soo dat het oudt outaertafereel nu ande muer vaste staet met eenighe vercieringhe rontsomme het selve, met cortynen ende cortyn roe, oock een uutstekende motale candelaer ervoren (2).

---

(1) On s'apercevra que le rédacteur de l'inventaire donne des détails concernant des meubles acquis à des dates postérieures.

(2) Betaelt aen Mr Ghysebrecht Janssens, schilder, over tleveren vant panneel ende de tycke daer hy ons beilde in ende up gheschildert heift, midtsgaders de deuren vande zelve beilde in onsen outaer, tsaemen per accoorde xvj lb. gr.

Betaelt Mr Ghysebrecht Janssens voort vergulden ende schilderen vant pylastere oft middel callomme vande beilde van onsen outaer iij s. gr.

Betaelt Guilliame van Bussele, schildere, over het veranderen vande letteren boven ende inden outaer, midtsgaeders tvergulden ende schilderen van de schoeringhe an onse beilde anden muer iij lb. vj s. gr.

Betaelt Joos Wittebroot, steenhauwer ende beildesnyder in Brugghe,

Item een casse neffens d'outaer daer de stocken vande vane ende cruycen in bewaert worden.

Item een bancxken van twee trappen om op den outaer te setten.

Item de siedgen zoo nieu als oude.

Item alle de sparren om de tapyten aen te hanghen in de voorkercke behooren de ghulde diese heeft becosticht anno 1614.

Item twee pedestaelen omme de flambeusen inne te stellen.

Item een preeckstoel met een steegherken ende een voetbancxken inde zelve preeckstoel.

Item een vaene metten stocke daertoe dienende ende de casse daer de vaene inne bewaert wordt.

Item een groote nieuwe schapra met vier loken met de wapens van de ghulde inde dueren ghesneden (¹).

Item het tafereel van de seven weeden Marie staende op de zelve schaprade.

Dit zelve tafereel is vercocht int jaer 1624 by de gemeene gildebroers midts dat men een docsael maecte om den nieuwen orghel en dat daer niet meer en coste op staen (²).

---

over het snyden ende tleveren vant comparquement ofte schoeren van ons beilde die wy anden muer ghestelt hebben uut onsen outaer xx s. gr.

Betaelt Pieter Buerebuerc, smidt inde Ste Mariestraete, voort yserwerk datter van noode was om de beilde anden muer te hanghen ij s. gr.

Vant leveren ende maecken van een gordyn roede met haer toebehoorten voor de beilde anden muer vj s. vj gr.

Betaelt Pieter Buerebuerc voort veranderen vande gordyn roen an onsen outaer omdat de dueren van ons nieuwe beilde te wyder opengaen zouden ij s. v gr. — Compte 1621.

(¹) Voir pp. 200 et 201.

(²) Ontfaen over tvercoopen vande beelde vande 7 ween .... bevonden onbequaem om elders inde kercke te hanghen iiij s. x gr. — C. 1624.

En 1684 on fit l'acquisition d'un nouveau tableau de Notre-Dame des Sept douleurs.

Item een nieuwe velttafel om op te seignen (1).

Item twee latoene cruycen met stocken ende hare custodien ghebroken ende onghebruyckelyck.

Item een kelck custodie met twee oude bedorven pardoenbrieven daerinne.

Item een coperplate met Ste Michiel daerinne ghesneden om de santkens van de gulde te drucken (2).

Item twee tapytsen tot de siedgen het eene lanck met de breede vichthien ellen ende tander neghen ellen en drie vierendeel.

Item een silver paésbaert (3) weghende acht oncen zes inghelschen en half.

Item een root saey incarnaet outaercleedt met twee roode saeye gordynen ende rabatten (4).

Item een wit saey outaercleedt met twee gordynen ende rabatten (5).

Betaelt an Pauwels Floquet voor een Marie tafereel met de zeven weenen 5 lb. gr.

Betaelt an Joos Wittebrood beeldesnyder over tleveren ende snyden de comperquementen rondom tzelve tafereel 1 lb 8 s. gr.

Betaelt an Jan Darras schilder voor tstoferen ende vergulden de voorn. comparquementen mitsgaders tschilderen anden muer
8 lb. 1 s. 2 gr. — C. 1634.

(1) Voir p. 200.

(2) En 1647, la gilde fit graver un nouveau cuivre.

Betaelt aen Jan van Oost, schilder, over een nieuwe plate van Ste Michiel, teeckenen ende hitsen met het snyden van de letters ende de prueve daer van laten drucken. 4 lb. 1 s. 8 gr.

En 1657, Martin van Enden, au lieu de payer son droit d'entrée, offrit à la gilde un autre cuivre.

Ontfaen over vrydom van Martinus van Enden eene plate van Ste Michiel met 900 beelden daerop gedruckt C. 1657.

(3) Paesbaert = *paix, instrument de la paix, table de la paix, osculatoire.*

(4) Rabatten = *bandes.*

(5) Ce devant d'autel fut remplacé par un autre plus précieux.

Betaelt an Philips van Blootacker over tleveren ende maken van een wit damast outaercleet met coluere fryughen met *Sint Mechiel*, Sint Jan ende Sint Gregorius fyn goudt daer up ghebourdeurt met fyn

Item een swart camelot outaercleedt met twee gordynen ende rabatten.

Item een outaerdwale ende een cleen serveetken om den priester zyn handen te drooghen.

Item een swarte trype (1) casuble met de stole ende maniple.

Item een albe amicte ende gordele.

Item een swarte corporale burse mette corporael daerinne.

Item twee cleene tapytse cuskens twee swarte trype cuskens een roo fluweele cusken ende een blauwe met Jesus daerop ghebordeurt.

Item twee rabatkens eene van oudt wit damast ende tander van oudt groen damast ghemact van de oude vane om boven den outaer ende noch een wit respen doeck om het bancxken op den outaer mede te becleeden.

Item een wit satyne cleedt met goude blommen voor het beelt van Maria ende een hooftcleedt van camerycx doeck.

Item een groene carpette oft tafelcleedt.

Item een witte houte lade om twasch in te bewaren.

Item twee motale candelaren om op den autaer.

Item een crucifix om op den autaer te stellen.

Item een thinne platteel om dhanden te wasschen.

Item twee blecke tortse schildekens.

Item een lessenare met incarnatioen 1576.

Item een cymbaelken van vyf bellekens.

Item twee latoene sloofkens (2) om de flambeausen uut te doene.

---

goudt carnation (millésime) ende het wapen vande gulde, de somme van neghen ponden thien schellinghen groote in minderynghe van vichthien pondt thien schellynghen gr. dus tzeve hier 9 lb. 10 s. gr. C. 1634.

(1) Trype, *sorte d'étoffe veloutée, tripe de velours.*

(2) Sloof = *éteignoir.*

Item tanden om den outaer te becleeden ghenaeyt op roo tole.

Item een selvere paternoster van 110 selver beyers geketent met een keteken oock van selvere ghegheven aen Onse Lieve Vrauwe beelde van joncvr. Marie van Thienen, a° 1623 op St Michiels avont.

Item een nieuwe selvere remonstrance (1) ghemaeckt per de confrerie, a° 1622 ende anno 1623 de zelve vol betaelt weerdich wesende 28 lb. gr. vlams (2).

Dese remonstrance is int jaer 1626 hermaect ende is nu juiste weghende LI oncen ende V inghel.

Idem een secreet kistken gheschildert met 2 sloten dienende om 't apport en guldegelt van St Michiel in te steken ghemaeckt int jaer 1623 (3).

Item 2 witte hermosine ghordynen met de rabatten daertoe dienende gheborduert met ons wapen van buyten tdeen rabat ende van binnen, an deen rabat de naem Ihs ende tander de naem Mra met blommekens daernevens (4).

Item twee paeren nieuwe motale candelaers, de cleenste daer van weghende ... ponden ende gecocht int jaer

(1) Remonstrance = seynsel, *reliquaire*.

(2) Betaelt an Jan Tristram over ghelevert ende ghemaect te hebben een remonstrance ofte seynsels de welcke cost in tgheheele acht en twyntich ponden grooten xvj lb. viij s. gr. — C. 1622.

Ce reliquaire était orné d'une statuette de St-Michel en argent qui fut vendue en 1720.

Ontfaen van Sr Jacobus de Pape silver smid ... over eenig oud silver, ... mitsgaders twee pilarkens en een beeldeke representerende den H. Michael, voor dezen gedient hebbende aen het zeinsel... C. 1720.

(3) Betaelt aen Mr Niclays Blomme, schilder, over tschilderen ende orneren van een secreet kisten met noch een cassynken om Deken ende Eedt in te schrijven 16 s. 8 gr. — C. 1623.

(4) Betaelt aen Jan van Oost over tbordueren ande rabatten van onse nieuwe gordynen op elcke syde de naem Jhs ende Ma met ons wapens ende anders iij lb. vj s. viij gr.

Aaenden selven over tmaken vande selve gordynen met tleveren van alle de syde fryngheu, lynt, rynghen etc. iij lb. iij s. iiij gr. — C. 1624.

1630, de grootste met haere druyppateelkens weghende ... pont ende gecocht int jaer 1631.

Item een crucifix met synen voet beslegben met ebben hout ende eene vergulde Godt daeraen (1).

Item het berdeken met syn moleurkens gheschildert daer Deken ende Eedt ingheschreven wordt.

Item een gouden leeren outaercleedt ghespannen aan een deylle raem aende canten verciert met witte spellewerck tanden op roodt armoysin, int midden van tselve autaer cleedt gheschildert met een Onse Lieve Vrouwe gevende aen St Dominicus het roosen cranske.

Item een metaelen becken wegende 4 1/2 lb. conforme de rekeninghe vant jaer 1628.

Item een grauw coleurt gheblomt sattyne onse vrouwe rocxken ghegeven by Mr Jan Cardinael.

Item boven de andere autaer dwaele hier vooren gementionneert, noch drye sichtent ghemaect soo van serviet-werck als lynwaet.

Memorie van alle de chaerters ende brieven vande gulde.

Een acte om de schoolmeesters te bedwynghen inde ghilde te commen, onderteekent P. Belle.

Een brief vant accoort vanden verbande tusschen den abt ende religieusen ende het corpus vande Librariers ende Schoolmeesters de anno 1613.

Twee bescheeden, t' eene vande beelde vande zeven weeden Marie betaelt aenden coadiuteur xx s. gr. anno 1605, t' andre van den outaersteen betaelt aen Jan, filius P. Aerts, iij lb. x s. gr. anno 1602.

De oude handtboeck daermen de guldebroeders ende ghuldezusters van Ste-Michiel in screef tot het jaer 1619

---

(1) Betaelt voor een cruyxcfix van hebben houdt met eenen vergulden Godt 2 lb. 6 s. 8 gr. — C. 1823.

datter een nieu register ghemaect is, zoo dient dese nu tot een slapere.

Het nieu handtboeck oft register vande ghildebroeders ende ghildezusters van S[te]-Michiel.

De bulle in perchemyn met het cassyn daerse in staet vanden vullen aflaet in daten xxiJ[en] Meye, xvj[c] xiij, onderteeckent S. Cobellutius.

De keure gheschreven per M[r] Jaq. Inder Weyden ende gheautenticqueert by H[r] ende M[r] Joannes Blootacker canoninck van Sinte-Donaes ende notarius apostolicus.

L'examen du compte de 1619 et des inventaires y annexés permet de conclure que la corporation, probablement à l'occasion des nouveaux statuts de 1612, avait à cette époque subi des changements considérables.

« Le patron primitif, dit M. Gilliodts-van Severen, fut saint Jean l'Évangéliste (¹). Vers 1470, saint Luc lui fut adjoint comme patron secondaire..... La confrérie avait son autel dans la chapelle de Saint-Nicaise. Elle apportait tous ses soins à son ornementation. Sur l'initiative de Mansion, l'ancien autel fut remplacé en 1472-73. Trois statues sculptées en bois et polychromées remplissaient des niches de couleur, celles de Saint-Jean, de Saint-Luc et de la Vierge. En 1476-77 on ajouta celle de Saint-Nicaise (²). » En 1619, tout est changé. La corporation qui, en 1554 (³), s'appelait encore :

(¹) J. Gailliard (*De ambachten en neringen van Brugge*, Brugge 1854, p. 165), se trompe en assignant S. Jean-Baptiste comme patron de la corporation des libraires.

(²) *L'œuvre de Jean Brito*, pp. 299-301.

(³) Le compte de 1554 est le dernier connu avant celui de 1619.

Gilde de Messieurs St Jean et St Luc, tenue par les libraires, maîtres d'école, imprimeurs et enlumineurs en l'église de l'abbaye de l'Eeckhoute, s'intitule maintenant : *Confrérie de Messieurs St Jean et St Luc et de Messieurs St Michel et St Grégoire, tenue par les libraires et les maîtres d'école.*

Elle s'était donc choisi deux nouveaux patrons, qui semblent être honorés comme les protecteurs particuliers de l'élément enseignant. On remarque, de plus, que St-Michel occupe la première place. En effet, dans l'inventaire des archives, comme d'ailleurs dans les comptes subséquents, les membres de la gilde sont appelés *confrères et consœurs de St-Michel* et la corporation elle-même se donne le titre de : *Gilde de St-Michel* (1). L'autel à l'usage de la confrérie est désigné sous le nom de : *autel de St-Michel* (2). Le rétable comprend les statues de la Ste-Vierge, de *St-Michel* et de St-Jean. La fête de l'archange est célébrée avec plus d'éclat que celle des autres patrons.

Autrefois, la gilde fêtait d'une manière spéciale la St-Jean et la St-Luc. Elle faisait célébrer une messe solennelle, avec diacre et sous-diacre, et avait soin de donner à la chapelle une décoration extra-

---

(1) Betaelt voor het stellen ende maken van een nieu zestendeel bouck [om] alle de persoonen van de gulde van Ste-Mechiel te vergaderen elck in zyn zestendeel 17 s. 4 gr. — C. 1625.

Aen Guilliame de Neve over ghelevert ende ghedruct te hebben 400 santkens van de ghulde van Ste-Michiels xiij s. iiij gr. — C. 1626.

(2) Betaelt aen myn heer den prelaet van den Eechoute voor den goddelicken dienst van dit heele jaer ten altare van Sinte-Michiel, 5 lb. 9 s. 4 gr. — C. 1656.

Ontfaen van een zekeren persoon drye ponden vier schellynghen ende iiij gr. om daermede yet te coopen tot cieraet vanden autaer van S.-Michiel ten Eeckoute. C. 1670.

ordinaire ([1]). Établie à l'Eechoute, la corporation prenait part également à la fête de St-Barthélemi, patron de l'abbaye. En ce jour, des reliques étaient exposées à la vénération des membres et le produit des offrandes est consigné chaque année parmi les recettes ([2]).

A partir de 1619, nous constatons que chacune des fêtes des quatre patrons de la gilde des libraires et des maîtres d'école se célèbre par une messe solennelle ([3]). Mais la St-Michel est le jour de fête par excellence. La corporation s'y prépare en faisant tirer, d'après un cuivre dont elle est propriétaire, un grand nombre d'images de St-Michel,

---

([1]) Betaelt op Sinte-Luucs dach voor de messe, diaecke, supdiaecke, zanghers, oorghelare ende den blasere xxv gr.

Betaelt op Sint-Jans dach voor de messe, diaecke, supdiaecke, zanghers, oorghelare ende den blasere xxv gr. — C. 1525.

Les frais de la messe solennelle de la St-Barthélemi étaient supportés par l'abbaye; mais la gilde ornait son autel à cette occasion. Voici comment les comptes s'expriment à cet égard :

Betaelt van roosen hoen op Sinte-Bartholemeus dach iij gr.
Noch betaelt voor roosen hoen op Sinte-Luucs dach iij gr.
Noch betaelt op Sint-Jans dach voor roosen hoen
iij gr. — C. 1525.
Item van gars, cruut ende rozen hoen, te drie instancien
xiiij gr. — C. 1553.

([2]) Dans les recettes nous rencontrons d'ordinaire : Ontfaen van appoorte Sinte-Barthelmeus dach...

Ce poste est expliqué par les équivalents : Ontfaen up Sinte-Bartholomeeus dach van zeynen. Ontfaen van zeyneghelt up Sinte-Bertelmeeus dach ten Eeckhoute. Ontfaen van reporte up Sinte-Bartholomeeus dach van seynen.

En vertu d'une sentence arbitrale du 16 Août 1499, les offrandes reçues à l'occasion de la vénération des reliques, même à la St-Barthélemi, restaient au profit de la gilde ; les oblations, *offermiten*, faites pendant les messes célébrées à l'autel de la corporation, revenaient à l'abbaye. — Voir *Le Beffroi*, T. 4, pp. 333-334.

([3]) Voir le compte de 1619. Betaelt aen den orgelist van den Eechoute over het spelen van vier missen viij s. gr. — C. 1697.

destinées à être distribuées à ses membres. Des affiches, annonçant l'indulgence à gagner, invitent les confrères et consœurs aux festivités du 29 Septembre [1]. La veille de la fête, quatre maîtresses d'école ornent la chapelle de la confrérie et reçoivent de ce chef un petit régal [2]. Les murs sont revêtus de mais et de tapisseries. On tend, en travers de la nef, des cordes qu'on garnit de verdure et auxquelles on suspend des couronnes de roses. L'autel se pare de plantes et de fleurs, et le sol est jonché d'herbes odoriférantes [3]. Le jour même, les cérémonies

---

[1] Betaelt aen Guilliame de Neve over tdrucken ende tleveren van 450 aflaet brieven, midtsgaders voor tleveren van 500 santkens van onse ghulde j lb. xv s. gr. — C. 1620.

Betaelt aen Nicolaes Breyghel vyf guldenen over tdrucken van een rieme bullen oft aflaet brieven xvj s. viij gr. — C. 1632.

Betaelt Guilliame de Neve over twaelf hondert beeldekens 2 lb. gr. — C. 1633.

Betaelt aen Guilliame de Neef over 800 beeldekens ghefigureert met Ste-Michiel omme te jonnen ande gildebroeders ende gildezusters 1 lb. xij s. gr. — C. 1652.

Noch gedruct 166 brieven om te recommanderen de feeste ende de aflaeten van Ste-Michiel 0-9-8 gr. — C. 1643.

[2] Betaelt den deecken over zoo veel tsynen huyse verteert wiert int feesteren van de schoolvrouwen die de capelle moey ghemackt hadden up St-Michiels avondt ende met eenighe die ghegheven hadden tot de capelle 1-6-6 gr. — C. 1638.

Betaelt int tracteren van den Eedt ende de vier schoolvrouwen die de cappelle pareerden 1-13-4 gr. — C. 1650.

[3] Voor meyen ende gars, ij s. iiij gr. Voor garen, spellen ende odorifera, v gr. Voor styfpap om de bullen te placken, ij gr. — C. 1623.

Betaelt op St-Michiels avendt voor meyen, gars, vincoorde (*lauréole*) spellen ende styfpap om de bullen te placken 0-3-3 gr. — C. 1629.

Betaelt voor meyen en gars, coorden, naghels, spellen ende poteerde om de pyramyden te maken, tsamen 0-7-2 gr. — C. 1630.

Betaelt St-Michiels avondt voor meyen, gars, spellen, coordekens, naegels ende salaris aen eenen jongen die 't tapyts hingh tsaemen 0-6-2 gr. — C. 1640.

Betaelt van 't hanghen vande tapitsen ende communie wyn op den feestdach van Ste-Michiel 0-2-2 gr. — C. 1647.

religieuses du matin comprennent deux messes basses célébrées l'une avant, l'autre après la messe solennelle, qu'exécutent tour à tour la maîtrise de St-Donatien, celle de Notre-Dame et celle de St-Jacques. A la communion générale, on offre aux communiants une coupe de vin, selon la coutume alors en usage (1). Les offices du soir se composent du chant des complies, d'un salut et d'une procession. Le clerc de la confrérie, assis à côté du *zeintafel*, garde le reliquaire et le plateau où se recueillent les offrandes (2). Un sermon de circonstance est prêché, d'ordinaire par un religieux de l'abbaye, parfois par un religieux d'un autre ordre (3). Pendant la journée, le conseil fait une collecte au domicile des membres en faveur de la gilde (4). Enfin le lendemain 30 Septembre, les confrères et les consœurs assistent à une messe de

---

Betaelt op St-Michiels avont van meyen en les ende het hanghen van de tapyten 0-6-0. — C. 1650.

Betaelt naer ordinaire voor het aendoen ende afdoen vande tapytten up St Michiels dach 0-1-0 gr. — C. 1652.

(1) La dernière mention du *communie wyn* se trouve en 1653 : Betaelt aen die vanden Eechoute over de communie wyn up Ste-Michiels dach gegeven aen de communicanten ij s. gr.

(2) Betaelt aen Jan de Waele onsen clercq over bywesen ende sitten aen seynssele op Ste-Bertholemeeus ende Ste-Michiels dach, telcken een schelling ij s. gr. — C. 1652.

(3) Voir C. 1619. Betaelt den Pater Jacopyn over zyn sermoen up Ste-Gregorius dach ij s. gr. Betaelt tot de Jacopyne voort sermoen up Ste-Michiels daghe ij s. gr. — C. 1621.

(4) Voir C. 1619. Cette collecte à domicile le jour de St-Michel se fit jusqu'en 1719.

Den rendant geeft te kennen als dat hy van guldegelt niet en heeft ontfanghen, ter oorzake het zelve by ordonnantie vanden collegio niet en mag gevraegt worden, dient voor memorie. — C. 1720. Avant cette date, c'était toujours à la fête de St-Michel que les recettes étaient les plus élevées.

Requiem célébrée pour le repos de l'âme des membres décédés ([1]).

Après la St-Michel c'était la St-Grégoire que la gilde fêtait avec le plus de pompe. Il y avait sermon et messe en musique ([2]).

A mesure que nous approchons des temps modernes, les comptes deviennent plus laconiques. Ils ne mentionnent plus qu'une somme globale payée à l'abbaye de l'Eechoute pour le service divin, sans spécifier les détails. Mais jusqu'à la fin, il y a toujours quelques postes relatifs à la St-Michel ([3]).

Comment se fait-il que les fêtes de St-Michel et de St-Grégoire l'emportent en solennité sur celles de St-Jean et de St-Luc ? C'est, pensons-nous, parce que les maîtres et maîtresses d'école constituaient à cette époque l'élément principal de la corporation. Jetons un coup d'œil sur le personnel de la confrérie en 1619. D'abord on ne renseigne plus aucun membre contribuant de profession étrangère ; tous les confrères et consœurs appartiennent à l'enseignement ou à l'industrie du livre. Sur 31 confrères, nous comptons 8 libraires et imprimeurs, et

---

([1]) Voir C. 1619.

([2]) Betaelt aen Mr Pieter organist op Ste-Gregorius dach x gr. Betaelt ten zelven daghe voor een sermoen aen een frere broeder ij s. gr. — C. 1622.

Betaelt over de musicque op Ste-Gregorius dach j lb. gr. — C. 1662.

([3]) Betaelt aen Spillebeen over de musicke van Sinte-Michiels dach j lb. 10 s. gr. Betaelt voor meye op Sinte-Michiels dach, 3 s. gr. Item over leveryngho van pampier tot het drucken van S.-Michiels sainxkens, 3 s. gr. Betaelt aen den knecht uyt den Eechoute voor het draegen endo halen op Sinte-Michiels dagh van de boomen 2 s. gr. — C. 1697.

23 maîtres d'école, dont 5 ne paient pas de droit de chapelle et par conséquent n'exercent plus leurs fonctions ([1]). Parmi les 53 consœurs, 41 tiennent une école; 12 sont d'anciennes maîtresses. En 1628 on comptait 63 écoles populaires ([2]). Dans la suite, le nombre des libraires et imprimeurs reste à peu près stationnaire, celui des maîtres augmente légèrement, tandis que celui des maîtresses s'accroît sensiblement et monte parfois jusque 120 et 130. Cette disproportion s'explique par la multiplicité des écoles dentellières et des écoles de tricotage.

([1]) Ceux qui paient le *cappelle ghelt* sont certainement des maîtres en fonctions. Si on les soustrait de la liste *complète* des confrères (sous la rubrique : *ontfaen van guldeghelde*) on obtient pour résultat les noms des libraires, imprimeurs et des maîtres qui n'ont plus d'école. Pour discerner ces deux dernières catégories, nous avons recouru au relevé des libraires de Bruges en 1612 (p. 177) et aux indications fournies par ce compte et les suivants. La distinction devient plus difficile à partir de 1625, époque à laquelle le droit de chapelle fut supprimé et remplacé par une augmentation de la cotisation annuelle portée à v s. gr. pour les hommes et à 2 s. 6 gr. pour les femmes. Toutefois les notes : « *Manspersoonen die gheen dachvaert schuldich en zyn omdat zy de style oft exercitie van schole niet en doen ; Vrouwen gheen dachvaert schuldich overmidts gheen schole en houden* » permettent un calcul approximatif. Le compte de 1689 est dressé à l'instar de celui de 1548 et divise les confrères d'après leur profession. Il renseigne 11 libraires, 15 maîtres d'école en activité et 12 n'exerçant plus, 125 maîtresses avec école et 37 sans école.

([2]) Scholæ vulgares masculorum et puellarum, in quibus pueri et puellæ docentur legere et scribere, calculos ducere nummis et numeris, et puellæ præterea addiscunt omne opus muliebre, sunt numero sexaginta tres. — *Rapport adressé au Souverain Pontife, Urbain VIII, par Denis Christophori, évêque de Bruges, sur l'état de son diocèse, en 1628*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*. Louvain 1866, T. III, p. 62.

Dans la série des comptes de la gilde de 1619 à 1783 et les registres aux résolutions [1] de 1656 à 1758, il y aurait à glaner bien des détails intéressants. Bornons-nous à en signaler quelques-uns. Parmi les dépenses de l'exercice 1628 nous trouvons:

Betaelt in het veranderen van de nieuwe keuren ... in twee reysen 1 lb. gr.

Betaelt anden gouverneur van leveryughe van francyn tot de nieuwe keuren mitsgaeders den bandt met breed syde lint ende een custode daertoe ghelevert 1 lb. 4 s. gr.

Betaelt voor het decreteren van de nieuwe keuren 2 s. gr.

Betaelt an Mr Heyndryck Steenmetsers over het disponeren ende schryven int nette vant originael der nieuwe cueren rustende onder syn Eerw^t^ 15 s. gr. — C. 1628.

Sous l'épiscopat de Denis Christophori les statuts furent donc remaniés à nouveau. Nous n'en avons pas trouvé le texte. Les seules allusions aux nouvelles ordonnances, qu'on rencontre en 1629, concernent les régals accordés à l'occasion de l'apurement des comptes et des tournées faites pour recueillir les cotisations [2]. La même année, il est question pour la première fois d'une messe du Saint-Esprit célébrée le jour de l'élection des doyen et gouverneur [3]. Mais les modifications

(1) Archives de l'État, à Bruges. *Collection des Métiers*, Reg. 143. Resolutie-boeck voor de Confrerie van de librariers ende schoolmeesters der stede van Brugge, an. 1656-1684; Reg. 144, an. 1685-1724; Reg. 145, an. 1725-1758.

(2) Betaelt als men omme ginck om pointynghe volghende de nieuwe costume, 2 lb. gr.

Betaelt ten daeghe vande rekenynghe volghende de nieuwe cueren, 3 lb. gr. — C. 1629.

(3) Betaelt int kiesen van eenen nieuwen deken ende gouverneur voor tdoene van een messe van den H. Gheest, 1 s. gr. — C. 1629.

doivent avoir été plus importantes. En effet, dans le rapport qu'il adresse en 1628 au Souverain Pontife sur l'état de son diocèse, Christophori nous apprend que le catéchisme était donné pendant la semaine par les Jésuites et que les maîtres et maîtresses devaient y conduire leurs élèves aux jours et dans les endroits assignés à chaque école [1]. Cette obligation, imposée en vertu d'un décret du 24 Novembre 1617, émanant de l'évêque Triest et du magistrat de Bruges, fut probablement insérée dans les *Cueren* de 1628.

L'œuvre du catéchisme reçut une organisation plus complète sous le prélat S. Quinckerus. En donner toutes les curieuses dispositions nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de montrer le zèle que la gilde mettait à les faire observer par ses suppôts.

En 1663, les doyen et gouverneur visitèrent toutes les écoles des maîtresses nouvellement admises aux fins de faire le relevé de leurs élèves et de les avertir de leur devoir d'aller au catéchisme.

Pendant le carême de 1667, toutes les maîtresses durent comparaître devant le conseil et indiquer leur domicile, le nombre de leurs élèves et l'endroit où elles les conduisaient à l'instruction religieuse.

Betaelt over theere ghedaen als alle de gulde broeders ende guldezusters vergadert ende ghedachvaert waren by laste van syn Eerweerdicheyt omme de ordonnantien te condighen van de nieuwe catesisatie 10 s. gr. — C. 1635.

---

[1] Quod attinet ad catechismum sive doctrinam christianam, illa docetur per patres Societatis Jesu diebus ferialibus per hebdomadam, et ad eam convenire tenentur rectores et rectrices scholarum cum omnibus suis discipulis in illis ecclesiis et capellis, illisque diebus et horis, quæ singulis assignantur. — *Rapport* etc., l. c., p. 65.

Betaelt over teire naer dat wy Deken, Gouverneur met den clerq tot drye diversche daeghen ommeghegaen hadden ten huyse van al de nieuwe schoolvrouwen ende op te nemen het getal van hunne kynderen ende hun te vermaenen te catechisatie te gaen 1 lb. gr. — C. 1663.

Den Eet vergadert sinde, wierter gheresolveert dat men, in ofte outreut den vasten, soude doen compareren voor Deken en Eedt alle de vrye schoolvrauwen om van haer te weten elck in het bysonder hoe vele schoolgaende kinderen sy zin hebbende, alsmede de kerck waer sy te catechisatie plachten te gaen. Voorders de straete alwaer zy woonachtich zyn ende ofte zy conforme de Ceuren syn bardt-teecken uytsteekende. Alle het welcke volgens haerlieden respectivelycke verclaeringhe opgeteekent sal worden op een bequaem cartel daer toe gemaeckt. — Rés. 10 Jan. 1667.

Item soo compareerde voor Deken ende Eedt Anna Huwyn ter cause sy niet ter catechisatie en hadde geweest in een heel jaer. Daer up sy verantwoorde sy geen kynderen en hadde om tot de catechisatie te gaen. Daerop sy verantwoort wiert sulcx niet te mogen laten sonder advoiatie ofte toestemminghe van Deken ende Eedt. Bovendien soo was sy besleghen inde boete van een schellinc, welcke boete sy refuseerde, daervoren sy gedachvaert wiert voor Burchmeestere van onsen Gouverneur Pieter van Pee, ende sonder te compareren voor Burchmeester, heeft den selven Gouverneur betaelt.

Item compareerde oock Catharina Guylken, om de selve reden ter absentie van catechisatie, sy wiert oock besleghen inde boete van vyf stuyvers, die sy gaf te deser comparitie. — Rés. 7 Juin 1668.

Ten selven daeghe doen dachvaerden Joanne Galle, Joanna de Raet, Sara Caneels om dies wille sy hadden gherefuseert te betaelen de boete van thien stuyvers over

de absentie van de catechisatie, ende by resolutie van den Eed uut consideratie gheordineert te betaelen de alfve boete, mits yder boven dien te betaelen het dachtvaertgelt van den clerck. — Rés. 22 Janv. 1671.

En 1671, sur l'ordre de l'archiprêtre Pynckel, commissaire, tous les maîtres furent avertis de conduire en rang au catéchisme tous leurs élèves sans exception et de les reconduire, dans le même ordre, ceux qui fréquentent l'église des Jésuites jusqu'au delà de la place St-Martin, ceux qui fréquentent la chapelle de St-Christophe jusqu'au delà de la grand' place.

Ten selven daeghe hebbe doen dachvaerden door ordre van myn heer den arspriester Pynckel onsen ghecommitteerde alle de schoolmeesters der stede om uut synen naem hen te vermaenen als dat sy nu voortan sullen moeten met hunne volle getal kynderen gaen, paer en paer tsamen, ende soo leyden inde catechisatie ende daer by blyven totter tyt de catechisatie sal ghedaen wesen, ende alsdan paer ende paer uut leyden soo verre tot dat sy sullen wesen over de plats vande Jesuiten ende die gaen St-Christoffels die sullen hun kynderen leyden tot over de mert; alles op de boete naer discretie vanden Deken ende Eed. — Rés. 28 Févr. 1671.

Les maîtres et les maîtresses étaient tenus d'accompagner en personne leurs élèves au catéchisme et d'y rester jusqu'à la fin de la leçon. Une ordonnance du 26 Février 1711 leur rappelle ce devoir et ne leur permet de se faire remplacer que par une personne agée au moins de vingt ans.

Eodem gheordonneert aen alle de schoolvrauwen van persoonelyck selve hunne kinders te gheleyden ter capelle

of iemant te committeren uyt hunnen naem die ten minsten 20 jaer oudt zy, ende daer by te blyven soo lange de capelle duert, soo oock moeten doen de meesters, ende dat gheene schoolvrauwen eenighe kinders en moghen thuys te houden op pretext van datse te communie gaen oft te groot zyn, ten zy met consent van den Pater catechisant, op pene van 10 stuyvers boete voor die met syn schole niet en compareert, ende van 5 gr. voor ieder kint dat op dit pretext sal achter blyven.

Dit volgens ordonnantie gestatueert met den Pater prefect. — Rés. 26 Févr. 1711.

Vu la grande multiplicité des écoles de filles, le conseil en faisait de temps à autre la visite à l'heure du catéchisme, afin de contrôler la fidélité des maîtresses.

Ibidem, ghister ende eerghister ghedacn keurbesoeck ten tyde van den catechismus alsoo diveersche schoolvrauwen suspect waeren van kinderen thuys te houden van den catechismus, het welcke in diveersche scholen is ondervonden, namentlyck Margriete de Rudder, die hier in meest excedeerde, oversulcx is geboet in 20 stuyvers. — Rés. 10 Juin 1711.

Op de voorschreven daghen gedaen keurebesoeck inde scholen van de jonghe dochterkens om te achterhaelen welcke schoolvrauwen absent blyven van den catechismus ende kinders t'huys houden ten tyde van de christelycke leeringhe. — Rés. 17, 18 et 19 Juil. 1713.

Ghedaghvaert Jo^e Mary Storms causa absentie van den catechismus, non comparuit, en gecondemneert in 10 stuyvers boete.

Item Agatha de Bruyne causa alsvooren, en gecondemneert in 5 stuyvers boete.

Item ghecondemneert Anna Denye in 10 stuyvers boete,

causa thuyshouden kinderen ten tyde van den catechismus. — Rés. 3 Déc. 1711.

Compareerden de navolghende schoolvrauwen, bevonden geweest zynde met kinderen achter te houden van den catechismus, oft met hunne geheele schole absent gheweest thebben, ende zyn de zelve geboet geworden naer d'exigentie van de zaecke :

Catharine Coppenolle, Marie van Hecke, vidua Moerman, Marie Vincke, Marie de Caluwe, Jo^{e} Catharina Monaert, Petronelle Jooris, Petronelle de Pré, Magdalena Dierycx, Barbel de Leu, Jo^{e} Cabosse, Marie Pierens. — Rés. 20 Juillet 1713.

Eodem gecompareert Catharine Micolet gedaghvaert causa sy niet en heeft gegaen naer de biechte en catechismus, en is uyt consideratie geboet op twalf stuyvers, ende in drye stuyvers, ter causen sy niet en heeft gecompareert ten huyse vanden Deken gedagvaert zynde. — Rés. 26 Avril 1736.

L'œuvre du catéchisme était double. Outre les leçons de semaine dont nous venons de parler (*catechismi feriales*), elle comprenait aussi les leçons données le dimanche aux enfants pauvres (*catechismi dominicales*). Les Jésuites donnaient également l'instruction religieuse dans ces écoles dominicales. Des laïques de bonne volonté enseignaient la lecture et l'écriture, et recevaient de ce chef une rétribution. Afin de diminuer les dépenses et d'améliorer l'enseignement, on trouva utile de s'adresser à la corporation des francs libraires et maîtres d'école. Dans la réunion du 21 Décembre 1678, lors du renouvellement du conseil, la proposition de fournir

cinq maîtres à l'école des garçons établie aux Halles fut favorablement accueillie. Jacques Perengiers, Charles Alvoet, Jacques de Waele, Thomas Verburch et Jean Vaerman [1] se présentèrent spontanément pour remplir les fonctions de professeur [2]. Les commissaires les admirent, mais à la condition que le plus ancien des cinq serait remplacé par le premier maître qui obtiendrait la franchise. Il en serait de même des autres, de manière que dans la suite les cinq plus jeunes, par ordre d'admission, seraient toujours chargés d'enseigner aux Halles. En vertu d'une décision de l'évêque de Baillencourt et du magistrat, la franchise ne serait plus accordée qu'à ceux qui accepteraient les fonctions de professeur à l'école dominicale.

Après quelque temps, le dévouement de ces professeurs se relâcha. Parce qu'ils n'étaient pas payés, ils ne remplissaient plus consciencieusement leur devoir. C'est pourquoi, en 1690, la corporation adressa aux bourgmestres et échevins de Bruges et à l'évêque, une requête tendant à obtenir une indemnité en faveur des maîtres de l'école dominicale. Mais la règle établie en 1678 fut maintenue.

---

(1) Jean Vaerman parait avoir été un maître de mérite. Nous possédons de lui : *Bondig tractaet van de Arithmetica bestaende in twee deelen, 't eerste inhoudende dé gemeyne reken-konst, onder-mengelt met vele vermaeckelycke ende scherpzinnige questien, t' synder plaetze op elcken Regel toegepast. Het tweede handelende vande Progressien ende Proportien, ende vande Extractie der Quadraet en Cubicq-wortel, oock met verscheyde Exempelen daer-op passende. In 't licht gebracht door* J. Vaerman, *Mathematicus.* Tot Brugghe, by Pieter vande Cappelle, inden Naem Jesus (s. d.). — *Arithmétique nouvelle et curieuse par Jean Vaerman, Mre d'escole Françoise à Bruges* (s. l. ni d.).

(2) Peu après, Jean-Baptiste Tavernier se présenta comme sixième professeur.

Les lettres d'admission à la franchise devaient désormais stipuler expressément l'obligation d'enseigner les garçons pauvres des Halles. Ceux qui refuseraient d'accepter la clause ne pourraient pas ouvrir d'école et ceux qui, après l'avoir acceptée, ne l'exécuteraient pas, seraient forcés de fermer leur école.

Alsoo ten daeghe ende jaere bovenschreven is geproponeert aende schoolmeesters ende librariers voornoomt dat gheràdich ghevonden is, tot het leeren lesen ende schrijven van de arme kynders deser stede telcken sondaghe van den jaere, te employeren ende daer toe te gebruycken van nu voortaen vyf vrye schoolmeesters, soo hebben hun tot het doene van het selve vrywillichlick ghepresenteert ende belooft de kynderen te leeren lesen ende schryven als boven, ende daertoe by de heeren ghecommitteerde aenveert, Jacobus Perengiers, Caerle Alfoet, Jacobus de Waele, Thomas Verburch, Jan Vaereman, met conditie ende resolutie nochtans vande heeren ghecomitteerde dat den eersten ende oudsten van dese boven ghenomeerde schoolmeesters sal ontslaeghen worden van het bovenmelde exercitie, soo wanneer datter een nieuwen schoolmeester sal aenveert worden, ende soo successivelyck tot den vyfden incluys, welcke aenghenomen schoolmeesters sullen aenveert worden met het bovenschreven last van leeren lesen ende schryven, inghevolge het decreet van syn Hoochweerdicheyt den bisschop, ende myn edele heeren burchmeesters ende schepenen deser stede. *Ende was onderteekent :* P. VAN MORISSEN, als greffier.

Naer date heeft hem vrywillich noch ghepresenteert op de selve maniere als boven voor sesden meester den persoon van Jan Baptiste Tavernier, de jonghe. — Rés. 21 Déc. 1678.

Ter vergaderinghe van d'heeren ghecomitteerde op den 21 December 1682 is ghoresolveert dat de ses joncxste schoolmeesters sullen alle sondaghe moeten smorghens ten neghen uren leeren de joncheyt op de Halle, op peine dat d'absenten sullen betalen een schellync comende een quart naer den neghen uren, ten proffycte vande presenten, ten sy hebbende wettelycke excuse. — Rés. 21 Déc. 1682.

Aen myn edele ende weerde heeren Burchmeesters ende Schepen der stede van Brugghe. Supplierende vertoonen revenrentelyck Deken ende Eedt van de librariers ende schoolmeesters deser stede, hoemen in voorleden tyden in possessie is gheweest van t'employeren tot het instrueren vande aerme kinderen op de Halle, 4 a 5 onghequalificeerde persoonen, de welcke voor recompense jaerlycx waeren proffycterende drye a 4 ponden grooten yder persoon, welcke penninghen waeren resulterende uytte dispence vanden catechismus; synde daer naer ghebeurt dat men gheraedigh ghevonden met dese onderwysinghe te belasten 4 a 5 vande jonghste gheadmitteerde schoolmeesters, sonder eenighe recompense ofte vergheldt, waer door tzedert den jaere 1678 groote ende menighvuldighe disordres syn ghebeurt by faulte van behoorlycke debvoiren vande voorseyde ghelaste meesters ten respecte van non recompence ofte verghelt, alles ten grooten ende excessiven intreste van den ghemeenen aermen; omme waer inne voorsien te worden, soo ist dat de supplianten in raede ghevonden hebben dit inconvenient aen uwe edele als opper regierders vanden ghemeenen aermen by requeste te vertoonen. Biddende de selve in consideratie te nemen *quod omnis operarius dignus sit mercede*, tot animeren vande voorseide 4 ghelaste vry schoolmeesters, de welcke hunnen dienst ghetrauwelyck doen sullen, te consenteren eenen redelycken toelegh, immers naer discretie dat uwe edele sal believen t'arbitreren. Twelcke doende etc. — Rés. 7 Févr. 1690.

Apostille. Dat de supplianten hun in desen ten effecte vermelt addresseren aen syn Hoogweerdigheyt den heere bisschop. Actum in camere den 11 Februari 1690.

My present, *ende was onderteekent* : J. B. DE VILLEGAS.

La requête précédente fut remise à l'évêque le 16 Février.

Op Sincte Matthys dagh den 24 dagh in February 1690 hebben extraordinairlyck vergaert gheweest de seer eerweerdighe ende voorsienighe heeren de ghecommitteerde tot directie van de scholen binnen der stadt Brugghe omme te gheven ordonnantie dat de vier jonghste vry gheworden schoolmeesters souden gaen leeren de aerme kinderen des sondaeghs op de Halle. Soo hebben de voorseyde heeren daer op wel ende rypelyck ghelet, ende ghegheven voor ordonnantie dat men van nu voortaen in toecommende, niemand van de ghone hem presenterende voor vry schoolmeester en sal aenveert worden nesi met conditie dat hy sal moeten op de sondaeghen gaen leeren de aerme kinderen op de Halle, ende oock tselve stellen voor een clausele in hun admissie diese van deken ende eedt sullen ontfanghen als sy bequaem sullen gheworden syn, ende tselve by aldien niet en begheerden ofte en wilden doen uyt quaetwilligheyt, dat men alsdan soude verbieden haer schole, ofte wel hun bart afhalen. Actum daete als boven, alles ter presentie van Deken met den gheheelen Eedt.

En marge : Ordonnantie van de ghecommitteerde datter niemant en sal vry schoolmeester worden ten sy met last van te gaen leeren op de Halle, ende tselve sal versoecken aen myn edele heeren van den Collegie een punt van keure, om soo te beter daer naer te reguleren ende tselve te doen onderhouden. — Rés. 24 Févr. 1690.

En 1656, on inséra dans les *Cueren* un nouvel article relatif à l'admission des maîtres d'école. Désormais ceux-ci seront tenus de subir, devant le conseil, un examen, en écriture, sur quatre sortes de caractères, et en arithmétique, sur les nombres entiers, les fractions et la règle de trois. L'archiprêtre Pynckel renouvela cet article en 1665, ajoutant que le récipiendaire devait signer son épreuve en présence des doyen, gouverneur et jurés.

L'ordonnance semble avoir été bien observée. Les échecs consignés dans les registres aux résolutions sont nombreux. On rencontre des candidats qui se présentent jusqu'à cinq fois avant d'obtenir leur admission. D'autres ne demandent à être examinés que sur l'arithmétique; en cas de succès, ils sont autorisés uniquement à enseigner cette branche.

Op den xxvi[en] Januarius 1656 hebben d'eerweerdighe ende edele heeren den Bischop ende 't Magistraet deser stede van Brugghe de Cueren van dese Confrerie vernieuwt ende verbetert, overmidts nu voortaen niemandt en sal gheadmiteert worden onder tvrydom vande schoolmeesters deser stede, ne sy dat hy behoorlick ende bequamelick en can schryven de vier soorten van letteren, te weten een leerbaer nederlantsche staende, italiaensche, spaensche ende courante letter; ende bovendien dat hy perfectelick sal connen doen de conste van Arithmetica in tgheheele ende ghebroken tot den reghel van drien incluz; ende hunne preuve sullen moeten doen voor Deken ende Eedt voor ende eer alderstont sy gheadmitteert sullen worden; waervan een acte inde Curen is ghemaeckt ende onderteeckent: Carolus Episcopus Brugensis ende F. de Blende. — **Rés. 26 Janv. 1656.**

Den xxix^en Junius 1665 heeft myn heere de archipresbyter geordonneert dat van nu voorts niemandt geadmitteert zal worden als schoolmeester ten zy alvooren syn preuve schryvende ter presentie van Deken en Eedt ende de selve te onderteeckenen met zyn eyghen naeme, welcke preuven van nu voorts zullen ter eeuwicher memorie tzamen ghebonden ofte gefilasseert worden énde gheleyt inde archive; voorts oock de cyfer questien moeten gesolveert worden in de presentie van den gehéelen Eedt. Actum als boven, present Cardinael ende Tavernier. — Rés. 29 Juin 1665.

Compareerde voor ons Deken ende Eedt Dominicus Bruneel mede bringhende syne attestatie pastorael, versochte gheexamineert te worden van syne beqnamigheyt, ende wiert alsdan naer een langhdeurighe examinatie bequaem ghevonden omme nu voortaan de jonckheyt deser stadt te leeren lesen, schryven ende cyfferen, en voldede in alles aen onse Cueren, betalende als vremde. — Rés. 10 Févr. 1656.

Eodem compareert Laureyns Francoys Biebuyck hem presenterende tot het vrydom van vrye schoolmeester den welcken naer alle behoorlycke examinatie is bevonden onbequaem ende gherejecteert. — Rés. 1 Févr. 1710.

Eodem comparuit L. Fr. Biebuyck voor de tweedemael hem presenteerende ter preuve om te worden vry schoolmeester, doch naer alle behoorlycke examinatie is bevonden onbequaem te wesen. Welcken comparant hem andermael heeft ghepresenteert up den 8 Maerte voor de derde mael, ende op den 20 ditto voor de vierde maal, en onbequaem gevonden, ende gherejecteert. — Rés. 13 Févr. 1710.

Eodem comparuit Fr. L. Biebuyck, hem presenteerende voor de vyfde mael, ende is naer alle examinatie gheadmiteert tot het exercitie van schoolhouden, door de

heeren ghecommitteerde onser Neiringhe, benevens mynheer den Schout wel expresselyck daertoe aensocht zynde, den welcken den 30 der selve maendt overghebracht heeft syne brieven van admissie van myn edele heeren der stede van Brugghe. — Rés. 28 Avril 1710.

Compareerde voor Deken ende Eedt M[r] Maximiliaen Vrylinck, den welcken versochte gheexamineert te syne int cyfferen, en naer examinatie, wiert bequaem ghevonden om de joncheyt deser stadt te leeren cyfferen. — Rés. 26 Févr. 1660.

Les femmes, avant d'être admises comme maîtresses d'école, avaient également à subir un examen en lecture et en écriture. Mais il semble qu'on s'était relâché quelque peu. Une résolution du 25 Septembre 1662 porte qu'on n'accordera plus la franchise qu'à celles qui savent lire et écrire.

D'après les statuts, les maîtresses étaient obligées d'avoir une enseigne indiquant ce qu'elles veulent enseigner aux enfants. La licence étant accordée en termes généraux : « *admise pour tenir école* », les maîtresses en abusaient et inscrivaient sur leur enseigne : « *admise pour apprendre à lire et à écrire*, » alors qu'en réalité elles n'avaient obtenu la franchise que pour le travail manuel. En 1683, il fut résolu de spécifier dans l'acte d'admission le genre d'enseignement pour lequel elles étaient autorisées, l'enseignement de la dentelle, du tricotage, ou celui de la lecture et de l'écriture. Lorsque l'enseigne ne correspondait pas avec les termes de la licence, on obligeait les maîtresses à la rectifier.

L'article XXII des ordonnances de 1612 touchant

la séparation des sexes fut rendu plus sévère, probablement en 1628. Il ressort de plusieurs textes postérieurs que les maîtresses ne pouvaient pas admettre de garçons, si ce n'est des garçonnets encore en jupons.

Eodem die wierter gheresolveert dat men nu voortaen niemanden voor schoolvrauwe en sullen aenveirden ten zy dat zy lesen en schryven connen. — Rés. 25 Sept. 1662.

Compareerde voor Deken ende Eedt Mari Butia, ende naer behoorlicke exsamen naer het inhouden van onse Cuere, in lesen en schryven, wiert vry schoolvrauwe, als vremde, ende coos voor een best spellewerck schole. — Rés. 3 Juil. 1663.

Op den 19 Juli heeft Deken en Eedt gheresolveert geen schoolvrauwen meer vry te maecken, anders als dat men hun admissie souden gheven wat sy de kinders willen leeren dat is : spellewercken ofte bryen, op dat sy alsoo souden moghen een bardt uytsteecken wat sy de joncheyt willen leeren, ende niet ghelycke sy plaehten bart uyt te steecken om al te doen dat sy wilden, mits dat men ghewent was de admissie te schriven : om schoole te houden van jonghe dochterkens, ende al soo quaemen schoole te houden van spellewerck, bryen, en leeren leesen en schriven, het welcke jeghens de Cueren is, die vermelt dat men clamen moet, en de schoolvrauwen en schoolmeesters bart uyt hanghen wat sy de kinderen willen leeren. Voor eerst is alsoo het vrydom van Christina van den Hove vry schoolevrauwe om te leeren breyen betaelt als vremde. — Rés. 19 Juil. 1683.

Den 9 December is vry scholevrauwe gheworden Marie Meesschaert, om te leeren spellewercken, betaelt als vremde. — Rés. 9 Déc. 1683.

Mary Worms vry gheworden om de dochterkens te leeren spelleworcken, lesen ende schryven, daervan heeft ghedaen preuve, betaelt als poorteresse. — Rés. 6 Jul. 1690.

Anna Franchoise Clou gheestelycke dochter [1] wort gheadmitteert om de jonghe dochterkens te leeren spellewercken, lesen ende schryven, heeft daer van ghedaen preuve, betaelt als vrimde. — Rés. 3 Août 1690.

Is vry gheworden Cornelia Daelmans om de kinders te leeren breyen, ende heeft betaelt als poortresse. — Rés. 2 Nov. 1689.

Ghedaghvaert Cornelia Daelmans ter cause gaet uyt leeren knechten ende thuys oock schole houdt van knechten, daer sy volghens haer admissie maer vry en is om de meiskens le leeren breyen, Deken ende Eedt ordonneren dat sy binnen den tyt van 14 daeghen sal teecken uytsteken op de boeten breeder ghementioneert inde Cueren, midsgaders gheen cnechten te leeren, alles op de boeten daer toe staende. — Rés. 5 Jan. 1690.

Cornelie Daelmans wort ghedaghvaert om te commen doen haer preuve in lesen ende schryven om dat sy gaet uyt leeren, Deken ende Eedt ordoneren haer admissie over te legghen de naerste vergaderinghe. — Rés. 6 Jul. 1690.

Op den 20 February 1686 ghedaen keurbesoeck met den gheheelen Eedt, in alle de scholen ende op andere plaetsen, ten fyne dat zy (schoolvrauwen) haer zelven niet en souden bemoeyen met knechten te leeren gelyck wy daer bevonden hebben. 1-9-9. — C. 1686.

Eodem wiert ghedaghvaert Anthonette Huyghe voor de tweede keer ter causen van het leeren van knechten, twelcke is jeghens de Cueren, ende wiert ghecondemneert in de boete van vyf schellinghen. — Rés. 6 Juil. 1691.

---

[1] Vers cette époque on rencontre un certain nombre d'admissions de filles dévotes.

Eodem by dito myne heeren gheoommitteerde wel en expresselyck verboden aen alle de schoolvrauwen van gheen knechtkens te admitteren in hunne scholen ten zy met rocxkens, noch oock op hun bert niet uyt te steken *van leeren lesen of schryven*, vermidts sy alleenlyck ghe-admitteert zyn om dochterkens te leeren wercken, ende gheordonneert alle die tselve uyt steken van te doen veranderen. — Rés. 26 Févr. 1711.

Andermael ghedaghvaert Mary Tant schoolvrauwe voor de derde mael ter causen van haer uythanghbert van leeren lesen, schryven en leggen, en haer gheordonneert tselve te veranderen en haer te conformeren na haer admissie,.... waeraen gheensints willende volcommen, is by Deken ende Eedt ghecondemneert in de boete van 5 s. gr. — Rés. 28 Mai 1711.

Is gheresolveert in toecomende de nieuwe aencomende schoolmeesteressen te waerschauwen van gheen publicquen toogh te moghen doen van lesen en schryven. — Rés. 2 Juin 1711.

Avant 1687 nous ne rencontrons aucune mention d'écoles de couture. Le 28 Mai de cette année, le doyen de la gilde frappa d'amende et cita devant le magistrat Jeanne Hendricks qui, sans franchise, tenait une école de couture. Le bourgmestre enjoignit à celle-ci de se faire admettre dans la corporation, ou de fermer son école, et maintint l'amende infligée par le doyen (1). En appel auprès du collège échevinal, l'inculpée est renvoyée aux commissaires des écoles, qui, se basant sur l'article II des statuts, confirment la décision du bourgmestre. Il semble que Jeanne Hendricks préféra cesser son

(1) Rés. 28 Mai 1687.

métier, car il n'y a pas de traces d'admission.

Le 12 Mars 1744, en séance plénière, le conseil de la gilde, les anciens doyens et les commissaires des écoles résolurent d'adresser à l'évêque et au magistrat une requête, aux fins d'obtenir que toutes les écoles de couture fussent soumises aux *Cueren* de la corporation. La requête, transmise par apostille à la Trésorerie le 23 Mars, resta sans réponse. Sollicitée par le trésorier de la ville à contribuer à la restauration du carillon, la gilde offrit cent livres de gros, mais sous la réserve expresse qu'au préalable sa requête, touchant les écoles de couture, fût favorablement accueillie (1). Le collège échevinal céda. En vertu d'une ordonnance du 3 Août, publiée par *Hallegebod* le 22, toutes les maîtresses couturières furent forcées de demander la franchise à la corporation des libraires et maîtres d'école (2).

La gilde faillit ne pas jouir longtemps des ressources que lui rapportaient les admissions des maîtresses de couture. En Novembre de la même année, Marie Baillie refusa de se faire admettre et de renvoyer ses enfants, sous prétexte qu'elle avait la franchise dans la corporation des toiliers (*linwaetiers*). Le doyen de la halle aux toiles prit fait et cause pour son suppôt. De là, necessité d'intenter un procès ; car il était à craindre qu'à l'avenir toutes les couturières se feraient affranchir chez les toiliers afin de pouvoir, moyennant une seule cotisation, excercer deux métiers, celui de

(1) Rés. 24 Juil. 1744.
(2) C. 1744.

marchande de toile et celui de maîtresse de couture (¹). Après bien des difficultés, qu'il serait trop long d'exposer ici, la gilde des libraires, par sentence du 3 Juillet 1747, obtint gain de cause contre la corporation des toiliers.

Joanna Hendricks hier vooren heeft op den 13 Junii 1687 ghepresenteert requeste aen myne heeren vanden Collegie ten fyne om te moghen leeren naeyen eenighe jonghe dochterkens, ende is per appostille gherenvoyeert aen de heeren ghecommitteerde ter directie vande scholen, de welcke voor appostille hebben ghegheven soo volght :

Ghesien hebbende t' IIᵉ artˡᵉ vande Keuren vande librariers ende schoolmeesters deser stede van Brugghe, ende ghehoort Deken ende Eedt der selver, het advys is vande heeren ghecommitteerde ter directie vande scholen dat de suppliante moet vry worden by aldien sy wilt continueren in het leeren van eenighe dochterkens. Actum 27 Junii 1687. — Rés. 27 Juin 1687.

Ten selven daege heeft den Deken overgebracht ende voorengelesen de sententie verleent by myne edel heeren vant Collegie deser stadt van daten 3 Oegst 1744 ter causen alle de gonne hun bemoeyen met naeyschole te houden ende daer in willende continueren moeten bevrydt worden onder onse neiringe op de maniere gelyck de spellewerck en breyscholen doen, en voorder conditien als by ampliatie inden Ceurboeck geinserreert breeder vermeldt. — Rés. 27 Août 1744.

(¹) Want wat is nu daer in anders te verwachten als dat de gonne noch naeyschole sullen houden ende van Deken ende Eedt gepraempt worden om den vrydom te aanveerden, hun alvooren sullen begeven onder den vrydom van de Linwaetiers, om met eenen ende den selven oncost, te weten van den vrydom, twee fonctien gelyck te mogen doen, als linwaet te vercoopen, ende naeyschole te houden. — Rés. 22 Nov. 1744.

Eodem uyt crachte van de bovenstaande sententie, heeft haer gepresenteert Marie Gevaert tot worden vrye schoolvrouwe om de kinderen te leeren naeyen, ende is naer behoorlycke examinatie ingevolge de Ceuren daer toe bequaem gevonden, ende heeft betaelt als poortresse (1). — Rés. 3 Sept. 1744.

Betaelt aen S[r] Joseph Ryelant over het inserreren in den Ceurbouck de sententie ofte pointen van Cuere van daeten 3 July 1747 causa Lywadiers 0-13-4.

Betaelt aen den heer advokaet Plasschaert over honorairen verdient in de saecke jeghens de Lywadiers 10-19-10.

Aenden procureur Eenooghe over syn honoraiere in de selve saecke 10-5-3. — C. 1747.

En Janvier 1688, le conseil de la gilde obtint une clause supplémentaire concernant l'admission des libraires. Les candidats devaient prouver qu'ils avaient fait un apprentissage de deux ans chez un franc libraire de Bruges, ou bien d'un an dans cette ville et d'un an dans une autre. Ils étaient tenus, en outre, de faire preuve de capacité en reliant un volume in folio, d'après les indications fournies par le conseil. Afin d'éviter la fraude, le travail ne pouvait se faire que sous les yeux d'un membre du conseil.

Inde maendt Januario 1688 laetsleden is op het versoeck van Deken ende Eedt verkreghen explicatie ende ampliatie op het 7[e] article van onse Keuren voor de Librariers, te weten dat soo wie sal willen vry worden in den styl van librarie niet alleenlyck en sal verobligeert wesen te

(1) Suit toute une série de franchises de l'espèce.

gheven voor leerstal ten profyte van de ghilde thien schellynghen grooten, maer daer en boven sal schuldigh zyn te leeren den tydt van twee jaeren by eenen vryen librarier binnen deser stede, oft een jaer alhier ende een jaer in een ander stadt, danof exhiberende behoorlycke ende wettelycke attestatie, ende doende de preuve van het binden van eenen boeck in folio in hart oft dobbel carton, en in overtrocken hoorne ende breeder ghedeclareert in de wettelycke originele acte g'anexeert in onse originele Keuren, twelck alhier oock wordt ghebrocht ter memorie. — Rés. 1687 in fine.

Compareert Cornelis Luet den welcken hem presenteert tot het doene van de preuve van librarie, Deken ende Eedt bevindende hem niet voldaen te wesen volgens de Cueren, rejecteren hem. — Rés. 4 Juil. 1689.

Daer wort gheresolveert requeste te presenteeren jeghens Cornelis Luet aenghaende van de non openinghe van de winckel ende vry worden. — Rés. 11 Juil. 1689.

Den 20 Julii is Cornelis Luet verclaert niet ontfanghelyck, met costen by vonnisse van burghemeesters ende schepenen.

Den selven dito is met resolutie van Deken ende Eedt gheordonneert de winckel te doen sluyten van Cornelis Luet op de boete van vyf schellynghen. — Rés. 20 Juil. 1689.

Den 21 dito andermael gheordonneert de winckel te doen sluyten van Cornelis Luet op de boete van thien schellynghen. — Rés. 21 Juil. 1689.

Den 23 dito heeft Cornelis Luet hem laeten opteekenen te boucke als leerknecht ende betaelt thien schellynghen. — Rés. 23 Juil. 1689.

Compareert Cornelis Luet ende presenteert hem ter preuve te cause by requeste ghepresenteert van date

xiii^{en} x^{bre} aen myn heeren van Collegie deser stede, wort van Deken ênde Eedt gheaccepteert ter preuve mits dat hy sal maeken een bouck in franschen bandt in folio. — Rés. 13 Déc. 1689.

Op den 15 December heeft Cornelis Luet overghebracht syn preuve ende is gheaccepteert als bouckbinder ende heeft betaelt als vremde. — Rés. 15 Déc. 1689.

Eodem comparuit Michiel Bernaerts, versoeckende te worden gheadmitteert ter preuve tot 't vry worden inden styl van Librarye, den welcken (overgheleyt hebbende syne behoorlycke attestatie benevens een acte van syne selfswordinghe in voldoeninghe van syne minderjaerigheyt) daer toe is gheadmitteert, ende gheordonneert te binden eenen boeck in folio in franschen bant, vergult op den rugghe met den naem daer op. — Rés. 6 Févr. 1710.

Eodem comparuit Michiel Bernaerts overghevende syne preuve, den welcke naer alle examinatie is bequaem bevonden ende aenveert tot den styl van Lybrarie, drucken, binden etc., midts vulcommende aen alles volghens de placcaeten van syne Majesteyt, ende vande Keuren deser neiringhe. — Rés. 8 Févr. 1710.

Eodem comparuit Michiel Bernaerts ghedaghvaert synde ter oorsaecke hy synen winckel opende al eer hy versocht hadde syn octroy inghevolghe de placcaeten van syn Majesteyt ende de Cueren vande neiringhe, ende is gheordonneert aenden selven gheene boecken te verkoopen ofte te drucken op synen naem alvooren hy soude voorsien wesen van octroy, zynde hem daer toe ghegeven den tydt van ses weken, en t'eynde dies ten minste te toonen eenighe rescriptie, tot versekeringhe dat hy is in treyn van syn octroy te versoecken. — Rés. 8 Mars 1710.

Eodem compareerde François Van Huerk, verzoekende preuve omme te worden vrye boeckbinder ende drucker,

ende is, naer gezien thebben zyne behoorlycke brieven, aen hem gegeven te maecken een register in hoorn, met lappen, ende de zelve te maecken tzynen huysse met interdictie van niet te wercken ten zy iemand van den Eed by ende present wezende. — Rés. 9 Oct. 1721.

Eodem compareerde François Van Hurck, overbrengende zyne preuve, ende is, naer voorder voldaen thebben ingevolge de Cueren, aenveert. — Rés. 13 Oct. 1721.

Les comptes comprennent toujours en recette la rubrique : *Ontfaen van boeten*. C'est que le conseil urgeait avec un soin jaloux l'exécution des articles statutaires qui favorisaient les intérêts de la corporation et ceux de ses membres. Il y avait des personnes qui, sans être admises, ouvraient une école, les unes publiquement, avec enseigne, les autres, en cachette, sans enseigne. Parmi les affranchis, quelques-uns s'abstenaient intentionnellement d'exhiber un écriteau, afin de pouvoir enseigner des branches pour lesquelles ils n'étaient pas autorisés. Pour empêcher ces fraudes, et surtout la concurrence déloyale des non affranchis, le doyen de la gilde poursuivait impitoyablement les délinquants, les faisait comparaître, leur infligeait des amendes, les citait, en cas de refus, devant le magistrat, ordonnait d'enlever les enseignes et de fermer les écoles. Il agissait de même à l'égard des libraires-imprimeurs qui ne voulaient pas se faire admettre dans la corporation. Ceux-ci avaient à choisir, fermer leur boutique et leur imprimerie, ou prendre la franchise. Les vendeurs étrangers de bouquins, d'almanachs, de pronostics, etc. étaient également poursuivis. Bien souvent nous voyons confisquer, au profit de la corporation,

livres, registres, etc. On pourra juger du zèle du conseil par les quelques exemples que nous avons choisis entre mille.

Ghedaghvaert Adriaen de Cuyper ter causen dat hy was schole houdende van latyn, lesen, schryven, cyfferen ende legghen ende daervan toogh doende, ende vermits voornoemde de Cuyper noch andermael is gheboet gheweest in eene boete van het leeren, te weten vyf schellinghen ende niet jeghenstaende als nu noch toogh doende, is ghecondemneert in een dobbel boete in ghevolghe de Cueren. — Rés. 15 Mars 1691.

Betaelt aen den stedegarsoen ende schaedebeletter in diversche maelen te dachvaerden A. de Cuyper midtsgaders tot het afhalen van het schoolbart. — C. 1691.

Betaelt den stedegarsoen ende appariteur tot ontbieden ende verbieden aen Loys de Meestere op te houden van in eenighe huusen meer te gaen leeren

j s. viij gr. — C. 1620.

Compareert als ghedaghvaert Augustyn Verstraete ende wort ghecondemneert in de boete van vyf schellinghen volgens de Cueren causa uytgaende leeren. — Rés. 7 Juillet 1691.

Up tverhoogh by requeste ghedaen van weghen Vincent de Leunis gheboren van Hondtschote aen Burgmeesters ende schepenen der stede van Brugghe om te moghen uutsteecken teecken om te leeren arithmetica, landtmeterie, prognosticatie, Italiaens, bouckhouden, astronomie ende dierghelycke, hebben schepenen (ghehoort den Deken vande librariers ende schoolmeesters in camer alleene ende daer naer ghesien de rescriptie van Deken ende Eedt oock over ghegeven in camer met haerlieder Cueren) gheconsenteert aenden suppliant by provisie, ende tot ander ordonnantie ende tot wederroupen, dat hy zyne

consten in desen gheroert zal moghen leeren. om de liefhebbers der selver, ende de ghone die hem daermede zullen willen behelpen ofte gheneeren, zonder nochtans de Cueren vande librariers ende schoolmeesters ergens in te naer te commen ofte te buyten te gaene, ende zal den suppliant alvooren aen hemlieden d'insinuatie doen van desen. Actum in camer desen xxx in Meye 1665 ondert. F. de Blende. — Rés. 4 Juin 1665.

Op den 3 Augusty ben ick als Deken met den clerck causa officii ghegaen ten huyse van sekeren Schuurkens in d'Eselstrate in den Tygher, ende aldaer bevonden dry knechtjens, de twee met hunne boecken in d'handt, ende vyf a ses meyskens leerende naeyen, bovendien op de tafel eene portfolie met een Italiaensche materie daer in, ende midts syne confessie van leeren alhoewel hy seyde sonder loon daer voor te ghenieten, hebbe hem beslegen in de boete van 5 s. ende syn wy aldus vertrocken; maer ontrent een half ure daernaer comende ende protesterende dat hy de kinderen wegh gesonden hadde ende noyt meer en soude aanveert hebben, hebbe de boete gesuspendeert, maar indien hy noch bevonden wierde dat hy dobbel boete soude gheven. — Rés. 3 Août 1711.

Betaelt aen den Deken over zoo veel hy verschoten hadde van doen dachvaerden als een requeste gedaen maken om differente vrouwen als dochters te verbieden tschole te houden die dat zonder admissie doen

iiij s. gr. — C. 1626.

Ghecompareert een dochter houdende schole in een eester by de makelaers capelle onvry synde, de welcke ghecondemneert wiert in vyf schellinghen boete ende de schole te staecken ofte vry te worden. — Rés. 3 Oct. 1698.

Pieternelle Noppene geboet inghevolghe de Keuren causa gheen bart uyt ghesteken t hebben in de somme van vyf schellinghen gr., ende naer gheboet gheweest

synde heeft sy gheseyt aen den Deken : ick gheve de vyf schellinghen op u herte int oordeel Godts; ter cause dies heeft den Deken de boete ghedobbeleert te weten van vyf schellinghen op thien schellinghen. Waeraen sy niet en heeft willen volcomen; als dan de selve ghedaghvaert gheweest synde voor den heer burghmeestre ende aldaer andermael ghecondemneert inde selve boete van 10 schellinghen, ende als noch niet willen volcomen, soo heeft men de selve ghedaghvaert voor den droomstock, ende heeft alsdan de voornoemde boete betaelt aen den gouverneur. — Rés. 13 Avril 1697.

Betaelt den deurwaerder van tcollegie als wy ghinghen versoucken assistentie tot verbieden an de cramers tvercoopen van almanacken etc. iiij gr. — C. 1620.

Betaelt over teere ghedaen by Deken ende Eedt over diverschelyc te moeten compareren voor burchmeesters ende schepenen int tcollegie ten regarde vande Librariers datter gheen vremdelinghen en souden vercoopen boucken binder stad xiij s. iiij gr. — C. 1652.

Betaelt aen J. de Meyere bailliu van den caneunincxsche over gedaen thebben een interdictie aen een vreemdelinck staende met beelden ende anders in den ommeganck van S[t]-Donaes 3 s. 6 gr. — C. 1664.

Ten selven daeghe hebben doen dachvaerden een onvrye plaetdrucker die voor de tweede mael niet en heeft ghecompareert ende gheresolveert den selven voor burchmeester te dachvaerden ten fyne hy soude staeken het drucken ofte wel vry worden onder onse confrerye. — Rés. 22 Janv. 1671.

Betaelt aen eenen stedegarsoen van 2 persoonen te dachvaerden die boecken wilden vercoopen 8 gr. — C. 1651.

Betaelt aen den schadebeletter over het afweiren van het uuthanghbert vande druckerie van S[r] Laureyns Doppes 1 s. 4 gr. — C. 1688.

Op den 19^en^ 9bre 1686 is ghecondempneert Joanna van der Meulen filia Joos, inde boete van vyf stuuvers ende den xx^en^ dito in thien stuuvers boete, als volghens het vyfde artycle van onse keuren, ende op den xxi^en^ dito in vollen Eede haer ghecondempneert inde boete van twyntigh schellinghen, ter cause dat sy heeft tooch ghedaen van boecken ende de selve vercocht, schryfboecken, ghedruckte boecken als anderssints onse neeringhe was raeckende; ende alsoo sy niet en heeft willen voldoen aen onse Keuren, soo hebben Deken ende Eedt versocht assistentie aenden Heere burghmeester vande Commune ende afghehalt een en vyftigh schryfboeken ende een partie ghedruckte boecken.

Den tweeden x^bre^ 1686, in volle extraordinaire vergaderinghe, is ghecompareert Sr Joos van der Meulen by den Deken, ende versochte dien volghens aenden Deken om te commen in een vriendelyck accoort, ter oorsaecke van het afnemen van de schryfboecken ende ghedruckte boecken, midtsgaders de voorenstaende boeten. Soo heeft den Deken doen vergaderen synen vollen Eedt, ende daer op gheconcludeert. Soo heeft Deken ende Eedt de boecken wederomme ghegheven, midts dien hy sal ghedooghen de costen soo voor het compareren voor den Heere burghmeester als andersints, ende hy Joos van der Meulen heeft belooft ter presentie van Deken ende Eedt ende gheseyt dat syn dochter het selve niet meer en sal doen, ofte vercoopen, oock toogh doen van de selve, oock het volck niet meer over te leene van het een huys tot het ander. Actum daete als boven. — Rés. 19 Nov.; 2 Déc. 1686.

Eodem wiert gheresolveert by die van den Eedt mitsgaders de oude dekens datmen soude presenteren requeste aen die vanden collegie om te moghe afhaelen van alle de cramers alle de almanachen en liedekens hier niet gedruckt. Waerop voor appostille wiert ghegeven dat de

supplianten hun souden wel beraeden. Soo hebben Deken ende Eedt assistentie vande heeren burchmeesters versocht om tselve te verbieden inghevolghe de Cueren, twelcke ter executie is gheleyt gheweest door de schadebelleters. — Rés. 12 Nov. 1682.

Ontfaen van vercoghte boeken afgehaelt door Deken ende Eedt ten jaere 1761 0-13-1. — C. 1765.

Si la gilde était sévère à l'endroit des non affranchis qui se hasardaient à vendre des livres ou à tenir école, elle montrait de la générosité envers les malheureux ayant quelque relation avec la librairie ou l'enseignement.

Betaelt aen 2 boucvercoopers soons commende naer hemlieden vaderland beroofd wierden ende biddende om eene teerpennync 0-3-4. — C. 1651.

Aen eenen schoolmeester passant voor een reyspenninck 3 s. gr. — C. 1662.

An eenen bouckbinders gast in forme van eene aelmoesse 5 s. gr. — C. 1664.

Aen Michel van Hoyeghem boeckdruckers knecht voor een aelmoesse 2 s. 2 gr.

Item voor ghelycke aelmoese aen seker schoolvrauwe 4 s. gr.

Item aen sekeren armen schoolmeester tot subsistentie 4 s. gr. — C. 1693.

Nous n'avons trouvé qu'un seul passage relatif au minerval perçu par les maîtres d'école. En vertu d'un accord, ceux-ci ne pouvaient pas admettre d'enfants à moins de 12 gr. par mois.

Op den xxj[en] Mey 1665 hebben Deken ende Eedt met de ghemeene supposten tsaemen onder malcanderen ghesloten

dat van nu voortaen geen schoolmeesters en zullen eenighe kynderen leeren voor minderen prys dan voor xij gr. ter maendt, twelcke zy altesamen hebben onderteeckent conforme het contract. — Rés. 21 Mai 1665.

Parmi les libéralités faites à la corporation des libraires et maîtres d'école, relevons celle de Diego de Meester. En 1698, ce marchand habitant l'Espagne fit don à la gilde de 50 lb. gr. et constitua en sa faveur une rente perpétuelle de 16 lb. gr., à condition qu'elle exécuterait la fondation suivante: Annuellement, à partir du 8 Décembre 1698, tous les jours de l'octave de l'Immaculée Conception, deux écoles, comptant vingt à vingt-cinq enfants, devaient se rendre à l'église de la Potterie, y assister à la messe de 11 heures, offrir à la Vierge deux cierges de 6 livres et prier pour la prospérité de la ville de Bruges et pour le fondateur. Chaque jour de l'octave, un membre du conseil veillerait à ce que tout se passât conformément aux termes de la fondation. Le conseil toucherait de ce chef 5 lb. gr. par an.

Voici comment les choses furent réglées. A tour de rôle, suivant l'ordre d'ancienneté, quatre écoles de garçons et douze écoles de filles se partageaient les jours de l'octave. Toutefois, si l'un des maîtres était membre du conseil, il avait le pas sur les autres et pouvait choisir le jour même de l'Immaculée Conception. Chaque maître, conduisant ses élèves à la Potterie, recevait 4 s. gr.; chaque maîtresse 2 s. gr. Aux garçons, on donnait deux

livres de dragées et trois images; aux filles, autant d'images et une livre et demie de douceurs (1).

Project van weghen Sr Pedro Ignatio van de Velde.

Eodem heeft Sr Pedro Ignatio van de Velde, als machtich ghemaect van don Diego de Meester, coopman in Spagnie, aenden Deken ende Eedt mitsgaders daertoe gheconvoceert de houde dekens met gheheele ghemeente [voorengestelt], vermits sy souden wesen als sorghers van de fondatie te Potterye op den 8 Xber 1698 te beginnen.

Voor eerst sal den fondateur besetten daer het hem believen sal gesamentlick met de librariers ende schoolmeesters een eeuwighe reute van sesthien ponden grooten tjaers wisselgelt ten profyte van de neiringhe, mits de selve hiervooren sal besorghen op den feestdaghe van de Onbevleckte Ontfanghenisse ende alle de daeghen van de octave twee wasse keersen weghende yder ses pondt, wesende yder dagh twalf pondt wasch.

Item dat Deken ende Eedt hier toe sullen besorghen alle daeghe in de octave twee schoolen tot het draeghen van de selve keersen naer de Potterye smorghens ten thien uren, daer naer toegaende om teghen den elf uren aldaer te konnen wesen tot het aenhooren van den goddelicken dienst van het beginsel tot het eynde, biddende aldaer voor het welvaert van het ghemeente van dese stadt ende den fondateur van dese fondatie.

Daer en boven sal ghedeurende de octave eenen vanden Eedt sich daghelickx aldaer laeten vynden lettende of alles inghevolghe het accoort gheschiet in behoorelicke forma.

(1) « Door het draeghen van welcke keirssen de vier schoolmeesters comen te proffitteren elck vier schellingen grooten en hunne kinderen twee pondt suycker benevens drie fraeye beeldekens, en yder schoolvrauwe twee schellingen en de kinderen een pondt en half suycker met gelycke beeldekens. » — Rés. 8 Déc. 1725.

Waer vooren Deken ende Eedt jaerlickx sullen profiteeren vyf ponden grooten ghefondeert als boven.

Item sal den fondateur geven voor een gratuiteyt aen de neeringhe vyftich ponden wisselgeldt.

Alles het welcke voor ghehouden synde wiert voor goet ghekeurt ende met de naerschreven handtteeckens onderteeckent.

Joos vander Meulen	Beernaerts, als Deken
Ignatius van Pee	Passchier Burchgrave
Lenaert vande Walle	Gregorius Clouwet
Baltesaert de Koster	Christoffels Cardinael
Alexander Michiels	Pieter Roose
Cornelis Luet	Francois Vanheurck
M. C. Moerman	Elias Meeuwe
Bta Vanderbeke	Joos Courtois
V. Badts	L. Vandevelde
A. Potié	A. Peringiers
P. Macqué	A. Criel

Rés. 16 Nov. 1698.

Dito wierdt gheresolveert int stadthuys door d'Eerw. ende Edele heeren ghecommitteerde mitsgaders Deken ende Eedt, ende oude dekens ter presentie vande ghemeente, dat men van nu voort aen sal gheven de preferentie tot het jaerlyckx offeren met de keersse inde octave vande Onbevleckte Ontfanghenisse die ghehouden wordt by fondatie int Godtshuys van Onse lieve Vrauwe ter Poorterye aende oudtste vry ghewordene schoolmeesters telcken jaere vier vande selve en soo voorts continueerende jaerlyckx by beurte, beghinnende vande oudtste tot de jonghste wel verstaende nochtans dat die van den Eedt, schoon sy jongher van admissie waeren, sullen hebben de preferentie om den eersten dagh vande octave te gaen. — Rés. 18 Octobre 1701.

Actum den 8 December 1725, present alle de heeren ghedeputeerde tot directie van de librariers ende schoolmeesters. . . . .

Wiert gheresolveert de distributie vande keirssen dienende tot de octave vande Onbevleckte Ontfangenisse van desen jare 1725 de laeten sorteeren effect op den voet ende manieren als het selve is gereguleert (¹). Dan in het regaerdt van de toecommende jaeren dat den Deken ende Eedt tot het ontfanghen ende draghen vande selve keirssen schuldigh syn te denomeeren alle de schoolmeesters ende schoolvrouwen elck op syn tour te beginnen van de gonne oudts bevrydt inde neiringhe, sonder distinctie, ende alsoo voorts tot de joncste toe, soo nochtans dat ieder schoolmeester ende schoolvrauwe (volghens den teneur vande ghemelde fondatie) sal wesen voorsien vande nombre van twintigh a vyf en twintigh kinderen, als mede dat in het regard vande gonne die van soodanighe nomber van kinderen onvoorsien waeren, hunlieden plaetse sal worden voorby ghegaen; wordende partien gheordonneert hun daer naer te reguleeren. Ende is onderteeckent door A. Vanvyve, archpriester ende Rudder schepen. — Rés. 8 Déc. 1701.

Pendant la peste qui ravagea la ville de Bruges en 1666, tous les confrères et consœurs de la gilde avaient été préservés du fléau. En reconnaissance, la corporation fit célébrer, le 14 Février 1667, à son autel de l'Eechoute, une messe solennelle d'actions de grâce, avec procession. Les commis-

(¹) En 1725, le doyen Philippe Vincent, avait désigné parmi les maîtresses Marguerite Debout, déjà choisie les trois années précédentes. De là des réclamations de la part du gouverneur et des jurés. C'est la décision des commissaires qui est reproduite ici.

saires, un grand nombre de Brugeois, les maîtres et maîtresses d'école, dont plusieurs avaient amené leurs élèves, assistèrent à la cérémonie. Au cours de la pieuse manifestation, les enfants offrirent de beaux cierges.

Actum den 8 Febr. 1667. Den Eedt compleet vergaedert synde isser geresolveert dat men maendach wesende den 14 deser loopende maend febr. soude doen celebreren een solemnele misse in musycke aen onsen autaer ten Eeckhoute, om Godt Almachtich te looven ende dancken over het verlossen deser stadt vande contagieuse sieckte, ende bysonderlyck dat het syn godelyck goetheit belieft heeft alle confraters ende schoolvrauwen van dese sieckte te beschermen.

Ende omdat de danckbaerheit met ghemeene devotie soude gedaen werden, soo isser goet gevonden dat den Deken soude begroeten de vier heeren commissarissen, ende dat men voor haer elck een flambaus sal ghereedt ouden, om in de processie Ons Heere te vergeselschappen. Voorders dat den klerck mede sal begroeten alle de vrye schoolmeesters ende schoolvrauwen deser stede op dat sy haer in dese dancksegginghe laeten vinden, op de boete. Ingevolghe vande voorgaende resolutie is den godelycken dienst van danckbaereit geschiet in het by wezen vande heeren gedeputeerde, met grooten toeloop van menschen, alsmede hebben gecompareert eenighe schoolmeesters ende schoolvrouwen met haere schoolkinderen, de welcke met groote devotie opgeoffert hebben schoone ende swaere witte was kersen. — Rés. 8 Févr. 1667.

Betaelt aen Alexander Michiels over tdrucken vande plackbrieven vande dancksegginghe 6 s. gr.

Betaelt aen Franchois Timmerman over tdoene vande musycque inde solemnele dancksegginghe over het

verlossen deser stede vande contagieuse siecte
1 lb. 3 s. 4 gr. — C. 1667.

En 1682 et 1693, il fut question de séparer les maîtres et maîtresses d'école d'avec les libraires-imprimeurs; les extraits suivants le prouvent :

Betaelt soo aende schoolmeesters als librariers over hun verschot ende oncosten van wedersyden ghedooght in versouck tot separatie 3-6-8. — C. 1682.

Betaelt aen advocaet E. Vanden Elstraete over eenighe besoignen ghehadt hebbende met de boeckvercoopers causa de separatie van de schoolmeesters
0-8-0. — C. 1693.

Quel peut avoir été le mobile de ce projet ? Il s'élevait de temps à autre des difficultés entre les deux éléments, lors de l'admission d'un nouveau membre dans la confrérie. S'il s'agissait de juger de la capacité d'un maître d'école d'après son examen, les libraires, faisant partie du conseil, étaient parfois plus indulgents que leurs confrères, les maîtres d'école, et ceux-ci s'en plaignaient. Par contre, pour juger du spécimen de reliure qu'un candidat libraire présentait, les maîtres d'école étaient moins compétents que leurs collègues, les libraires. Un autre point qui gênait les libraires, c'est que, dans les affaires les concernant spécialement, ils ne pouvaient rien sans le consentement des maîtres d'école.

Le projet de séparation n'eut toutefois pas de suite pour le moment. La gilde fit même, peu après, l'acquisition d'une nouvelle bannière et d'un

nouvel autel. La toile de la bannière fut peinte par Malfait, et Jean Barat sculpta la statuette de St-Michel, qui surmontait la hampe.

Betalinghe raekende de nieuwe vaene.

Eerst aenden schilder Malfait over de schildery met leveren den doeck, per accoord 5 lb. 5 s. gr.

Item betaelt aen Sr Jooris de Zutter over leveringhe van 4 1/4 ellen cramoisyn zyde damast 4 lb. 4 s. 3 1/2 gr.

Item aen den beeldesnyder Jan Barat over tsnyden den S. Michiel ende de appels 1 lb. gr.

Item aen Lodewyck Mulier over leveringhe vande twee stocken dienstig tot de vaene 6 s. gr.

Item aen Pieter Goddefroit over leveringhe van tyserwerck vande vaene met tyser in de kerck om die in te stellen 10 s. gr.

Item aen Cesar du Puy over leveringhe van 36 ellen groene syde frinien ende 15 ellen grep galon 1 lb. 10 s. 9 gr.

Item aen Jan Vervloedt over tmaken vande vaene met leveren vande naeyzyde 11 s. gr.

Item aenden Deken over sooveel hy betaelt hadde voor tverguldcn vanden S. Michiel ende vande appels 6 s. gr.

Somma 13 lb. 13 s. o 1/2 gr. — C. 1708.

Betaelinghe ter causen van den nieuwen altaer.

Alvooren betaelt aenden Eerw. heere Prelaet van den Eeckhoutte, over het accoord tot het maecken vanden nieuwen altaer 16 lb. 13 s. 4 gr.

Betaelt aen Joannes Dudaer Mre beeldt-snyder, over het maecken van twee beeld-wercke voeten dienende om het Maria beeldt op te stellen 18 s. 8 gr.

Betaelt aen Sr Jacobus De Pape over het verzieden van d'ornamenten van het zelve Maria beeldt, mitsgaders het leveren van een zilveren schepter 2 lb. 1 s. 5 gr.
Item betaelt aen Sr Joseph Coppyn over het schilderen vandc voet met het wapen dezer gulde en het verschilderen van het Maria beeldt 14 s. gr. — C. 1720.

Lors du jubilé du St-Sang, en 1749, la corporation des libraires et maîtres d'école, invitée, de la part de la noble confrérie, à fournir pour le cortège un animal emblématique, fit choix d'un bœuf ailé sur lequel est assis un personnage représentant saint Luc. Custis en donne la reproduction dans sa brochure : *Beschryving van de vreugde teekenen dewelck op den 3 mey 1749 sullen geschieden in het 600 jarig Jubile van het H. Bloed*, *planche c*, *n° 1*. On y trouve aussi (pp. 26-27), le dialogue en vers, déclamé par quelques membres de la gilde, au cours de la procession.

Gecompareert myn heeren Custis ende Anchement representerende de mannen vanden H. Bloede, versoeckende of onse neiringe naar 't exempel van andere niet soude geven tot cieraet van den aenstaenden Jubile vant H. Bloedt, eene beeste, omme inne de processie van triumphe omme gedregen te worden, soo wiert geresolveert te laeten maeken eene osse, verbeeldende St-Lucas. — Rés. 28 Févr. 1749.

Extraordinaire betaelingen ter causen den jubile van 't heylig Bloedt.

Den rendant geeft te kennen dat volgens de resolutie van daten [28 February 1749] present d'oude dekens, Deken ende Eedt hebben laten maecken tot cieraet van de triumphe processie van 't H. Bloedt, eene osse verbeeldende St-Lucas, waervan d'oncosten hier naer volgen. Welcke

osse jegenwoordig staet in de halle, waervan d'hr Pulinx belooft heeft te geven een inventaris.

Alvooren betaelt aen d'hr J. Pulinx de somme achthien ponden grooten courant over tmaken den osse 18 lb. gr.

Aen sieur Wymez de somme van een pondt wisselgelt is in courant over tcloedt dienende St-Lucas 1 lb. 3 s. 4 gr.

Voorts betaelt aen differente persoonen by specificatie van den Deken sieur Pieter de Sloovere, soo over stoffe van de cleeren van de tuymelaers (1), als haere schoenen, sandaelen, drinckgelt, als anders 3 lb. 8 s. 2 gr.

Voorts betaelt aen Jan Cocquin over tdraegen twee mael in de processie den osse 2 lb. 4 s. gr.

Aen Martinus de Vos over den osse te transporteren naer de halle 2 s. 4 gr.

Aen sieur de Lattre over leveringe van coussen, handtschoenen, cinture etc. 2 lb. 2 s.

Voorts aen sieur Callens over thaire gedaen voor de melitaire en draegers van de osse in twee mael 2 lb. gr.

Voorts aen sieur Morrel over tmaecken de cleeren tot de tuymelaers dienende 10 s. gr.

Voorts aen sieur Garremyn over tmaecken de teeckeninge 2 lb. 6 s. 8 gr.

Voorts aen sieur de Sloovere 14 s. gr. — C. 1749.

En 1763, on mentionne pour la dernière fois, la messe en musique le jour de la St-Michel (2). En 1765, la gilde fait imprimer encore 600 images de l'Archange (3). Mais dans le compte de 1768 nous

---

(1) Tuymelaers = *baladins* qui dansaient devant la représentation emblématique.

(2) Betaelt aen den sangmeester Dumon over de musycque op St-Michielsdagh 0-11-8. — C. 1763.

(3) Aen den deken de Clerck over drucken van 600 sinte Michiels printen 1-2-0. — C. 1765

remarquons quelque chose de plus anormal. La somme des cotisations annuelles est diminuée de moitié, quoique le nombre des membres dépasse de 6 celui de 1767 [1] ; c'est un signe que les doyen et gouverneur n'ont fait qu'une des deux tournées. Le produit des offrandes est nul [2] ; preuve qu'il n'y a pas eu de réunions à l'Eechoute. Le secret de cette anomalie se découvre dans le compte de 1769. Il est intitulé : *Rekeninge bewys ende reliqua die by desen is doende Joseph van Praet als afgaenden deken van de vrye Librariers ende Printers deser stadt Brugge.* Le nombre des membres se trouve réduit à 10 libraires et imprimeurs [3]. Au chapitre

---

[1] En 1767, les cotisations de 31 confrères rapportent 5-19-9 ; celles des 122 consœurs 6-17-0 (Oostkant) + 6-11-3 (Westkant). En 1768, 32 confrères fournissent 2-18-9 ; 127 consœurs donnent ensemble 3-4-3 $^1/_2$ (Oostkant) + 3-8-1 $^1/_2$ (Westkant).

[2] Ontfang van zegensel en gildegeldt, neant. — C. 1768.

[3] Ontfangh, eerst van de jaerlycksche pointinge :

Van Deken en Eedt.	
Den rendant (Joseph van Praet) van syn eygen	lb. 0- 5-0
Sr Martinus de Sloovere	0- 5-0
Sr Cornelis de Moor	0- 5-0
Confraters.	
Sr Paulus Roose.	0- 5-0
Sr Carel de Clercq	0- 5-0
Sr J. B. Macqué	0- 5-0
Sr de Muytere	0- 5-0
Jfr vidua Beernaerts	0- 5-0
Jfr vidua de Sloovere	0- 5-0
Jfr Vincent	0- 5-0
Summa	lb. 2-10-0

C. 1769.

En comparant cette liste des confrères de 1769 à celle de l'année précédente on remarque qu'en 1768 il y avait 12 libraires et 20 maîtres d'école :

Deken en Eedt.

Sr Joseph van Praet — Mre Frans de Haene

des dépenses, le rendant mentionne que le *mali* de 19 bl. 10 s. gr. du compte précédent a été payé par le trésorier de la ville, *à l'occasion de la séparation des maîtres d'école* (1). Désormais le personnel de la gilde est complètement homogène. Il n'est plus question des fêtes de St-Michel, St-Gregoire, St-Jean et St-Barthélemi. Seule, la fête de St-Luc se célèbre, non plus à l'Eechoute, mais à la chapelle de St-Christophe (2). En 1783, dernière année dont le compte est connu, la gilde des libraires se compose, comme en 1769, de dix membres.

Pourquoi les maîtres d'école ne font-ils plus partie de la corporation ?

Mre Joannes de Gheselle	Sr Cornelis de Moor
Sr Martinus de Sloovere	Mre Louis de Cloet.

Confraters.

Mre Bruneel	Sr Paulus Roose
Mre Coene	Mre Hoys, de jonghe
Mre Baeckelandt	Mre Janssens
Mre Keignaert	Sr Carolus de Clercq
Mre Mullet	Sr Macqué
Mre Vande Roote	Sr de Muyter
Mre Vereecke	Mre De Gheselle, de jonghe
Mre Degrave	Mre Meersman
Mre van Hoorne	Sr Vincent
Mre van Belle	Jfr vidua Beernaerts
Mre Vande Pitte	Jfr vidua Beirens
Mre Hoys, d'oude	Jfr vidua Boonaert
Mre Boonaert	Jfr vidua P. de Sloovere

(1) Het lastelyk slodt van de leste gedaene rekeninghe geliquideert den 29 Septembre 1769 is mits het separeeren van de schoolmeesters van dese neeringhe, door myn heeren van den collegie naer hun getrocken, ende door den heer Tresorier generael betaelt geworden. — C. 1769.

(2) Betaelt aenden coster van St-Christoffels capelle, over de misse op St-Lucasdagh met het leveren van wasch en pareren van den autaer lb. 0-3-6. — C. 1769.

Betaelt aen den koster van St-Chrystoffels cappelle, over gedaene missen op St-Lucas en allerzielen dag met leveren van wasch licht en pareren van den autaer lb. 0-7-0. — C. 1783.

L'expérience avait démontré que le nombre des maîtres et des maîtresses *capables* diminuait de jour en jour, et cela à cause de la lourde taxe que, outre la cotisation annuelle, ils étaient forcés de payer pour leur admission à la gilde des libraires. L'enseignement, en particulier celui de la langue française dont la connaissance était alors reconnue nécessaire, souffrait de cet état de choses. Aux fins d'encourager les personnes vraiment capables d'instruire la jeunesse, l'évêque Caïmo et le Magistrat de Bruges résolurent de diminuer les frais inhérents jusqu'ici à la profession de maître et maîtresse d'école, détachèrent ceux-ci de la corporation des libraires et les soumirent à un nouveau règlement, dont voici l'analyse.

I.

Toute personne, homme ou femme, jeune homme majeur ou jeune fille majeure, pourra enseigner la lecture, l'écriture et l'arithmétique, en n'importe quelle langue, ou ouvrir une école dentellière ou de couture, sans devoir demander la franchise à la gilde des libraires. Mais elle devra obtenir son admission de l'évêque et du collège échevinal, après avoir été examinée, sous le rapport de la foi et des mœurs par l'autorité ecclésiastique, et sous le rapport de la capacité par quatre maîtres, en présence des commissaires de l'évêché et de la ville. Pour cette admission on payera, une fois, à la Trésorerie, la somme de six florins.

II.

A tous autres, non autorisés, il est défendu, sous peine d'une amende de cinquante livres parisis, d'ouvrir une école ou de donner des leçons à domicile. Toutefois, un

chacun est libre d'enseigner la couture, la tapisserie et tout autre travail à l'aiguille.

III.

Les maîtres ne pourront pas admettre de filles dans leur école ; ni les maîtresses des garçons âgés de plus de huit ans. On ne pourra ouvrir deux écoles, l'une pour filles, l'autre pour garçons, dans la même maison. Le tout sous peine d'amende comme ci-dessus.

IV.

L'obligation d'avoir une enseigne portant le nom du maître ou de la maîtresse, avec la mention : *école pour garçons*, *école pour filles*, est maintenue comme autrefois, sous la même peine.

V.

Tous les maîtres et maîtresses sont soumis à l'autorité des commissaires, nommés par l'évêque et par le collège échevinal. Ceux-ci pourront visiter les écoles aussi souvent et quand ils le jugeront à propos, et mettre ordre dans les affaires scolaires, à moins que le cas ne doive, à raison de son importance, être déféré à l'autorité supérieure.

VI.

Les maîtres et maîtresses auront une conduite irréprochable et s'abstiendront de métiers qui ne conviennent pas à leur profession, tels que ceux de débitant de boissons, de mercier, etc. S'ils tiennent des sous-maîtres ou sous-maîtresses, ils devront les présenter préalablement à l'approbation des commissaires.

VII.

Les élèves paieront le demi mois, s'ils commencent à fréquenter l'école après le 1er; ils paieront le mois entier,

s'ils restent après le 15. Les parents qui auront engagé leurs enfants chez un maître pour un an, six mois, etc., paieront l'écolage selon l'accord intervenu lors de l'engagement.

VIII.

La classe s'ouvrira et se terminera par la prière.

IX.

On enseignera aux écoliers le catéchisme approuvé par l'évêque.

X.

Il est strictement défendu de faire usage de livres prohibés ou suspects d'hérésie et d'immoralité. Les propos contraires à la foi et aux mœurs seront sévèrement réprimés.

XI.

Les maîtres et maîtresses auront soin que leurs élèves pensionnaires se confessent au moins quatre fois l'an. A cette fin, ils leur apprendront la manière de se confesser et d'examiner leur conscience. Ils veilleront à ce que leurs écoliers se conduisent convenablement à l'église et dans les rues.

XII.

Les maîtresses des écoles dentellières et des écoles de tricotage, aussi bien que les autres, sont tenues comme par le passé, de conduire leurs enfants au catéchisme, aux jours et dans les endroits désignés. Pendant l'octave de l'Immaculée conception, les maîtres et maîtresses, à tour de rôle, assisteront avec leurs élèves aux offices fondés par Diego de Meester à l'église de la Potterie (1).

(1) Les libraires intentèrent un procès aux maitres d'école au sujet de l'administration de cette fondation. Dans le courant de 1769, une sentence du conseil de Flandre donna gain de cause aux maitres d'école.

XIII.

Les commissaires, députés par le collège échevinal, se réuniront, de six semaines en six semaines, pour vider les différends qui se seront élevés soit entre maîtres et maîtres, soit entre les parents et les maîtres ou maîtresses de leurs enfants [1]. A cette réunion assisteront quatre maîtres, à ce requis. Les commissaires pourront désigner, chaque année, quatre maîtres comme jurés avec charge de veiller à l'exécution du règlement.

Ceux-ci seront renouvelés par moitié.

XIV.

Les maîtres et maîtresses sont autorisés et invités même à dénoncer toute personne qui, sans admission, ouvrirait une école ou irait enseigner à domicile.

XV.

Les amendes perçues seront partagées en trois parts, dont l'une reviendra au dénonciateur, la seconde aux jurés, la troisième au clerc.

XVI.

Comme le clerc est chargé de citer les personnes dénoncées et de veiller à ce que les maîtres et maîtresses fréquentent assidument les catéchismes, chaque maître paiera annuellement au clerc neuf patards, et chaque maîtresse six patards.

---

(1) Avant 1768, ces différends se vidaient devant le conseil. Tantôt, un maitre se plaignait d'un confrère qui avait retiré un enfant de son école, ou avait accepté un élève dont le minerval ne lui avait pas été payé. Tantôt une maitresse dénonçait une mère qui retenait chez elle une enfant, avant le terme fixé par l'accord. Tantôt les parents prétextaient un cas de force majeure, comme celui de maladie, et accusaient les maîtresses de retenir indûment le carreau et la chaise de l'enfant. Parfois le chirurgien-barbier devait constater l'impossibilité pour l'élève d'aller à l'école. Les registres aux résolutions fourmillent de ces curieuses querelles.

Ce règlement, arrêté en chambre des échevins, le 1 Juillet 1768, fut publié aux Halles, le 5 du même mois dans les termes suivants :

Reglement voor de Schoolmeesters en Schoolvrouwen.

Syne Hoogweerdigheyt den Bisschop van Brugge, mitsgaders den Heere ende Wet der selve stadt, ondervindende dat het getal der bequaeme schoolmeesters ende schoolmeesterssen, om de jonckheyt te leeren lesen, schryven ende cyfferen dagelyckx vermindert, door de swaere rechten van admissie, die sy moeten betaelen aen de Gilde van de Librairiers ende Printers, boven de jaerlyckscher pointingen; waer door de jonckheyt niet en wordt geleert soo het behoort, ende onder andere niet in de fransche taele, de welcke hedendaegs als absolutelyck noodig schynt te wesen in alle staeten ende conditien : om waer in te voorsien, ende om alle persoonen, bequaem zynde de jonckheyt te onderwysen in de gemelde soo noodige konsten, aen te moedigen, by middel van de lasten te verminderen, hebben sy goed gevonden de schoolmeesters ende schoolmeesterssen af te sonderen van de Gilde ende Keuren van de Librairiers ende Printers, in wiens regard alleen de voorseyde Keuren sullen blyven subsisteren, ende bovendien te statueren, soo sy statueren by desen :

I.

Dat soo vrouwen als mans, jongmans ende jongedochters, hun selfs zynde, sullen vermogen schole te houden, ende uytgaen om de jonckheyt te leeren lesen, schryven ofte cyfferen, 't zy in de fransche, 't zy in de vlaemsche ofte in alle andere taelen ; mitsgaeders om te leeren spellewercken ende breyen, sonder daer toe eenige admissie te moeten

hebben van de Librairiers, Printers ende Schoolmeesters, gelyck voor desen geplogen is geweest, ofte in eeniger manieren aen desselfs Keuren ende pointinge meer onderworpen te zyn ; nemaer sullen schuldig zyn hun te presenteren aen den voornoemden heer Bisschop van Brugge, om door hem ofte door synen gecommitteerden geëxamineert te worden op hunne religie, zeden ende gedrag ; mitsgaeders aen den gemeenen Collegie van schepenen, om ter presentie van de commissarissen van syne Hoogweerdigheyt, ende van den voorseyden Collegie, door vier schoolmeesters geëxamineert te worden op hunne bequaemheyt, ende t'eynden dies door de selve heeren, over de voormelde geestelycke en wereldtlycke overheyt, ingevolge de placcaeten, geadmitteerd te worden, voor welcke admissie sy sullen betaelen ter Tresorye deser stadt, eens eene somme van ses guldens, sonder meer.

II.

Wordende mits desen aen alle andere persoonen, niet toegelaeten zynde door den meergenoemden heer Bisschop, ende door het gemeene Collegie van schepenen, om de jonckheyt te leeren lesen, schryven ofte cyfferen, op de maniere als hier vooren geseydt is, wel scherpelyck verboden schole te houden, ofte ten dien eynde uyt te gaen, op pœne van te incurreren eene boete van vyftig ponden paresyse, ten profyte als hier onder geseydt sal worden, ende voordere arbitraire correctie, in cas van meerdere contraventie : dog het leeren naeyen, tapisseren ende diergelyck handtwerck met de naelde, sal aen een ieder in het toekomende toegelaeten zyn.

III.

De schoolmeesters, die in het toekomende sullen aenveert worden, en sullen niet vermogen in hunne scholen

te aenveerden eenige dochters, om die aldaer te leeren lesen, schryven ofte cyfferen, 't zy in het fransch, 't zy in het vlaems; gelyck de schoolmeesterssen oock niet en sullen mogen te aenveerden eenige jongers boven den ouderdom van acht jaeren; mitsgaeders en sullen in het selve huys geene twee scholen van dochters ende jongers mogen gehouden worden, alles op de selve boete als hier boven.

IV.

De nieuwe meesters ende meesterssen willende houden publique schole, sullen gehouden zyn een bardt, gemaeckt inder maniere als by de voorgaende ordonnantie gestatueert is, boven hunne deuren uyt te hangen, waer op hunnen naeme sal moeten geschreven staen in groote leesbaere letters, met byvoegsel van de woorden *schole voor jongmans* ofte *schole voor de jonge dochters*, op gelycke boete, tot laste van de gone die hunne schole sullen geopent ofte onderhouden hebben sonder dit uytsteeckbardt.

V.

Alle schoolmeesters ende schoolvrouwen, 't zy dat sy publique schole houden, ofte uytgaen om te leeren lesen, schryven ende cyfferen, 't zy dat sy alleenelyck het spellewerck ende breyen leeren, sullen staen ter ordonnantie ende correctie van d'heeren commissarissen, die soo van wegens Syne Hoogweerdigheyt den heer Bisschop, als van wegens het Collegie van schepenen, tot den toesicht der scholen sullen benoemt worden, ende de welcke de scholen sullen mogen visiteren soo dickwils, ende wanneer sy sulckx sullen geraedig vinden, ende order stellen als den noodt vereysschen sal in de affairens de scholen raeckende, ten waere die van soo groote importantie bevonden wierde, dat daer van soude moeten rapport gedaen worden daer het behoort.

VI.

Alle schoolmeesters ende schoolvrouwen, mitsgaeders hunne ondermeesters ende ondermeesterssen sullen gehouden wesen hun degelyck ende onberispelyck te draegen in conversatie ende woorden, sonder eenige exercitie, de schoolmeesters ofte schoolvrouwen niet betaemende, te doen, als tappen, penewaerden ofte diergelycke, ende 't selve stiptelyck te doen onderhouden door haerlieder kinderen, dienstboden ende geheel huysgesin, op pœne van door d'heeren commissarissen verboden te worden meer schole te houden, ofte van andere correctie ter arbitratie van de selve heeren; de schoolmeesters ende schoolmeesterssen sullende gehouden zyn hunne onderschoolmeesters ofte onderschoolvrouwen aen de voorseyde heeren commissarissen alvooren te presenteren, ende hun verlof te versoecken, om de selve als onderschoolmeesters ofte onderschoolvrouwen aen te stellen.

VII.

De schoolkinderen sullen schuldig zyn te betaelen als sy in de maend getorden zyn, de halve maendt, ende die de halve maendt overtreden zyn moeten betaelen de geheele maendt: die met den jaere, halven jaere, dry maenden ofte andersints besteedt zyn, sullen betaelen op sulcke maniere als in het besteden besproken sal zyn.

VIII.

De schoolmeesters ende schoolmeesterssen worden ernstelyck belast haerlieder schoolkinderen 's morgens voor het begin der schole in het gemeyn te doen lesen eenig goed gebedt, als onder andere de *Veni Sancte Spiritus*, ofte *Komt Heyligen Geest*, met het versikel ende collecte daer toe dienende, ende 's avondts eer de schoole eyndigt eene *Salve Regina*, boven eenen *Onsen Vader* ende *Weest gegroet*, soo 's morgens als 's avondts.

IX.

Sy worden oock belast de kinderen te leeren den catechismus, by Syne Hoogweerdigheyt daer toe geordonneert ende geene andere, op pœne van arbitraire correctie ter discretie van commissarissen.

X.

Wordende hun stiptelyck verboden op exemplaire correctie en op de pœne van de exercitie van scholen geinterdiceert te worden hunne kinderen te laten leeren in eenige verboden boecken, ofte die andersints suspect souden wesen van ketterye, ondeugelyckheyt ende andere quaede maniere, ofte aldaer te verdraegen eenige proposten die tot ketteryen ende tot ondeugende saecken souden strecken.

XI.

Gelyck sy oock belast worden te sorgen dat haerlieder inwoonende schoolkinderen ten minsten viermael 's jaers, omtrent de vier hoogtdagen, te biechten gaen, ende hun ten dien eynde te leeren de maniere van biechten, ende van haerlieder conscientie te ondersoecken; als oock dat sy altydt in de kercken, ende op de straeten wel gemaniert zyn, sonder eenige insolentien te bedryven.

XII.

De schoolvrouwen hun geneerende alleenelyck met het leeren spellewercken ende breyen, sullen gehouden zyn als voor desen op den gewoonelycken tydt met hunne schoolkinderen den catechismus in de respective kercken ende kapellen te frequenteren; mitsgaeders de schoolmeesters ende schoolmeesterssen hun te laeten vinden op hunnen tour in de gefondeerde loven van *Diego de Meester*, in de kercke van Onse Lieve Vrouwe ter Potterye, soo hier voortydts geplogen is geweest.

XIII.

De commissarissen van schepenen sullen van ses weken tot ses weken vergaederen, om de geschillen, die tusschen de schoolmeesters ende schoolvrouwen onderlinge, ofte tusschen de schoolmeesters, schoolvrouwen ende ouders, van hunne schoolieren sullen voorenvallen, gesamentlyck ofte separatelyck, volgens de nature der selve verschillen, te slissen ende te decideren, in welcke vergaederinge vier schoolmeesters, daer toe vermaent zynde van wegens de gemelde heeren, hun sullen moeten laeten vinden sonder eenig vergeldt; wordende oock de gemelde heeren commissarissen geauthoriseert ende belast t'elcken jaere aen te stellen vier schoolmeesters als sorgers ende toesienders, waer van twee sullen vernieuwen, ende twee continueren, tot de pointuele onderhoudinge deser ordonnantie, welck last sy sullen moeten draegen gratis.

XIV.

Alle schoolmeesters ende schoolvrouwen worden geauthoriseert, ende niet min aen hun gerecommandeert aen de voorseyde commissarissen aen te brengen ende te beklaegen alle persoonen, de welcke sy gewaer sullen worden schole te houden, ofte uyt te gaen om te leeren lesen, schryven ofte cyfferen, sonder daer toe ingelaeten te zyn inder maniere als hier boven ten eersten artikel gestatueert is.

XV.

Alle de boeten ende amenden by desen gecommineert, tot laste van de gone die jegens dese ordonnantie sullen gecontravenieert hebben, sullen verdeelt worden, een derde ten profyte van den aenbrenger ofte klaeger, een derde aen de sorgers, ende een derde in profyte van den klerck.

XVI.

Ende alsoo dat'er absolutelyck eenen persoon noodig is om te dagvaerden de gone de welcke souden konnen aengeklaegt worden, als oock om te invigileren dat de schoolmeesters, schoolmeesterssen ende schoolvrouwen neerstelyck frequenteren den Catechismus, sal ieder schoolmeester jaerlyckx aen den klerck moeten betaelen tot negen stuyvers, ende de schoolvrouwen ses stuyvers.

Ende op dat niemant hier van soude pretexeren cause van ignorantie, wierdt geresolveert dese te laeten publiceren ter Halle; mitsgaders affixeren ter gewoonelycke plaetsen.

Aldus geresolveert in Kamer den 1 July 1768.

My present J. F. VERHOUVE.

Gepubliceert ter Halle den 5 July 1768.

My present SCHYNCKELE, DE RONSHOVE.

Archives de l'État à Bruges. Fonds: *Évêché*, Jésuites, liasse *Catéchisme*.

De tout ce qui précède, il est permis de conclure que, dès le milieu du XV[e] siècle, les maîtres et maîtresses d'école s'affilièrent librement et progressivement en plus grand nombre à la corporation des libraires; qu'à partir de 1612 ils furent tous obligés d'y obtenir la franchise pour pouvoir exercer leur profession, et qu'en 1768 on les dispensa de cette obligation.

Nous avons reproduit plus haut (1) la liste des ouvrages défendus et celle des ouvrages autorisés dans les écoles de Bruges, en 1612. Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'identifier ces livres et d'en compléter autant que possible les titres sommaires.

Mr Léon Gautier, traitant de la popularité universelle, de la grandeur et de la décadence de l'épopée française, dit : « En Néerlande, même popularité, mais... avec de singulières alternatives de bonne et de mauvaise fortune. Les « Thiois » ont pris plaisir, dès le XIIe siècle, à faire passer en leur parler un grand nombre de nos vieux romans plus ou moins servilement traduits. Il ne nous est guère resté que des fragments de ces adaptations thioises ; mais il est certain que les Néerlandais ont été affolés de notre poésie... C'est au XIIIe siècle qu'il faut principalement placer la date de ce bel engouement qui avait déjà commencé à se donner carrière au siècle précédent. Mais, tout n'est ici-bas qu'évolution et réaction. Dès le XIIIe siècle, une réaction passionnée se manifeste contre les romans français... Mais nos chansons ont la vie chevillée au corps, et les voilà qui, soudain, ressuscitent là-bas sous la forme de ces livres populaires que l'imprimerie néerlandaise fabrique et répand par milliers. C'est le XVIe siècle qui est l'époque de cette seconde popularité, et ces méchants petits livres, copiés sur nos pauvres romans en prose, ont l'heur de circuler entre toutes les mains, joie des paysans aussi bien que des bourgeois. Cette heureuse fortune n'était

---

(1) Pp. 175-177.

pas faite pour durer. L'autorité ecclésiastique veillait : elle trouva que ces romans étaient inquiétants pour la morale publique, et mit le holà sur *Maugis*, *Huon de Bordeaux* et plusieurs autres encore. Pour le coup, ce fut leur mort (1). »

La prohibition faite, en 1612, par l'évêque de Bruges confirme la dernière assertion de Mr Gautier. Quelques années plus tard, en 1621, Malderus, évêque d'Anvers, interdit également la lecture de certains livres populaires, en indiquant les motifs de sa défense (2). Dans sa *Chronique rimée de Philippe Mouskes* (3), de Reiffenberg a publié les titres des ouvrages visés par la censure épiscopale, mais sans les raisons pour lesquelles le prélat prohibe ces ouvrages. M. Reulens (4) nous donne, en même temps que les titres des livres, la traduction française des motifs de censure allégués par l'évêque.

Comme plusieurs ouvrages cités dans la liste de l'évêque de Rodoan se retrouvent dans celle de Malderus, nous croyons utile de les signaler, et d'indiquer dans quelle classe ils sont rangés par l'évêque d'Anvers et pour quels motifs.

Si M. Reulens trouve que Malderus est trop sévère dans ses appréciations, il doit cependant

(1) *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900, publiée sous la direction de* L. Petit de Julleville. Paris 1896. T. I, Chap. II. L'épopée nationale, par M. Léon Gautier, pp. 155-156.

(2) *Censura Libellorum scholasticalium, quos Reverendissimus Dominus Joannes Malderus, episcopus Antverpiensis, vetuit prælegi vel etiam divendi.* Anvers 1621.

(3) Bruxelles 1838, T. II, glossaire roman, p. 866.

(4) *La bibliothèque bleue en Belgique* dans *Le bibliophile belge*, 7e année, Bruxelles 1872, pp. 59-69.

convenir que les livres censurés n'étaient pas faits pour être mis entre les mains des écoliers.

Voici les différentes classes de la censure d'Anvers :

Première classe. — Livres pour lesquels il y a prohibition complète, non seulement d'être lus dans les écoles, mais même d'être vendus dans les boutiques.

Deuxième classe. — Livres qu'il n'est pas permis même de lire par extraits, parce qu'ils n'ont jamais été approuvés de personne, et qu'ils ne peuvent être ni facilement corrigés ni appropriés aux enfants.

Troisième classe. — Livres déjà réprouvés, mais ayant été récemment corrigés, de sorte que les éditions anciennes et non expurgées doivent seules être rejetées ; quant à celles qui ont subi des corrections et dont on a extrait tout ce qu'il y avait de répréhensible, on les approuve.

Quatrième classe. — Livres à éliminer des écoles, jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés, ce qui se fera sans peu pour les principaux.

M[r] R. Van den Berghe, sous-bibliothécaire de la bibliothèque de l'Université de Gand, l'érudit collaborateur de la *Bibliotheca Belgica*, a bien voulu nous aider de ses lumières dans cet essai d'identification. Qu'il nous permette de le remercier chaleureusement pour la serviabilité infatigable avec laquelle il nous a fourni les renseignements désirés.

LIVRES PROHIBÉS DANS LES ÉCOLES DE BRUGES.

1. Amadis de Gaule.

« Au XVIe siècle se répandit en France, dit M. L. Clédat (1), sous la forme d'une traduction, fort libre d'allure, un roman espagnol, l'*Amadis des Gaules*, inspiré d'ailleurs par les romans français de chevalerie et qui jouit d'une vogue extraordinaire.... C'est par l'intermédiaire de l'*Amadis* que nos romans du XVIIe siècle se rattachent à ceux du moyen-âge. »

Le premier livre de Amadis de Gaule, traitant de maintes avantures d'Armes et d'Amours, qu'eurent plusieurs Chevaliers et Dames, tant du royaume de la grand' Bretaigne, que d'autres païs : Traduit nouvellement d'Espagnol en Françoys, par le Seigneur des Essars Nicolas de Herberay. Acuerdo Oluido. *Paris, pour Jan Longis Libraire, tenant sa boutique au Palays en la galerie, par ou l'on va à la Chancelerie, 1548.*

Le second liure de Amadis de Gaule, trad. par le S. des Essars, etc. *Paris, Jean Longis,* 1550.

Le tiers liure de Amadis de Gaule etc. 1547, *Jan Longis.*

Le quatreiesme Liure de Amadis de Gaulle etc. 1543 *à Paris, Jan Longis.*

Le cinquiesme liure d'Amadis de Gaule, etc. *à Paris, Jan Longis,* 1550.

Le sixiesme liure d'Amadis de Gaule etc. (*Paris*), *1545, Jean Longis.*

Le septiesme liure d'Amadis de Gaule etc. *Paris, 1546, de l'impr. de Jeanne Marnef, Pour Jean Longis.*

---

(1) PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la langue et de la littérature française*, T. I, Chap. IV, L'épopée courtoise, par M. L. CLÉDAT, p. 389.

Le huitiesme liure d'Amadis de Gaule etc. *Paris, pour Jan Longis*, 1548.

Le neufiesme liure d'Amadis de Gaule etc. *Paris, en l'imprimerie d'Estienne Groulleau, 1551*, 9 vol. in-fol., avec beaucoup de fig. en bois.

Amadis des Gaules. *Amst.*, 1750, 4 vol. in-12, *avec fig.*

Traduction libre d'Amadis de Gaule, par le comte de Tressan. *Amst.*, 1780, 2 vol. in-12.

On trouve des éditions belges du texte français, par exemple :

Le Trésor des Amadis, contenant les épitres, complaintes, etc. recueillis des douze livres d'Amadies de Gaule. *Anvers, C. Plantin*, 1560, 8°.

Le premier, second, troisième et quatrième livres d'Amadis de Gaule, mise en français par des Essarts. *Anvers, Jean Van Waesberghe, de l'imprimerie de C. Plantin*, 1561, 4°.

Le treizième livre d'Amadis de Gaule, contenant les faites d'armes de Sylve de la Selve, fils de l'empereur Amadis de Grèce. *Anvers, Guill. Silvius*, 1572, 8°.

Ce roman fut traduit en néerlandais, et eut plusieurs éditions. Voici celles de la collection des 21 livres que possède la bibliothèque de l'Université de Gand ; nous y ajoutons quelques éditions qu'on trouve ailleurs :

Amadis van Gaule... (suit le titre spécial de chaque livre)... Nu eerst overgheset in onse Nederlandtsche sprake, 4° :

1e bouck, Leiden, J. Claesz. van Dorp, 1598 (Ailleurs, Rotterdam, J. van Waesberghe, 1619).
2e bouck, Rotterdam, J. v. Waesberghe, 1619.
3e bouck, ibidem, 1613.
4e bouck, Leiden, J. Claesz. v. Dorp, 1598 (Ailleurs, Rotterdam, J. v. Waesberghe, 1619).

5ᵉ bouck. Amsterdam, Broer Jansz., 1628 (Ailleurs, Rotterdam, J. v. Waesberghe, 1619).
6ᵉ bouck, Rotterdam, J. v. Waesberghe, 1615 (Ailleurs, Amsterdam Corn. Claesz., 1596).
7ᵉ bouck, Amsterdam, Broer Jansz., 1613 (Ailleurs, Amsterdam, Corn. Claesz., 1598).
8ᵉ bouck, Rotterdam, J. v. Waesberghe, 1617.
9ᵉ bouck, ibidem 1613.
10ᵉ bouck, Amsterdam, J. Gerritsz. Nachtegael, 1616 (Ailleurs, Corn. Claesz., 1597).
11ᵉ bouck, Amsterdam, H. Lauwerensz, 1618 (Ailleurs, Amsterdam, Broer Jansz., 1613).
12ᵉ bouck, Amsterdam, Corn. Lodewycksz. van de Plasse, 1616.
13ᵉ bouck, Amsterdam, H. Barentsz., 1618.
14ᵉ bouck, ibidem, 1620 (Ailleurs, même imprimeur, 1608).
15ᵉ bouck, ibidem, 1621.
16ᵉ bouck, ibidem, 1622 (Ailleurs, même imprimeur, 1612).
17ᵉ bouck, ibidem, 1623 (Ailleurs, même imprimeur, 1612).
18ᵉ bouck, ibidem, 1615.
19ᵉ bouck, Rotterdam, J. v. Waesberghe, 1625.
20ᵉ bouck, Utrecht, J. Amelisz., 1623.
21ᵉ bouck, Rotterdam, J. v. Waesberghe, 1626.

2. Malegys.

Een schoone historie van den ridder Malegys, die het vervaarlyk paard Ros Beyaart wan : En die veel wonderlyke en avontuerlyke dingen bedreef in zyn leeven met zyn konsten, gelyk de historie verklaart, en is zeer genoeglyk te leezen. Van nieuws gecorrigeerd en verbeterd na de françoische taal. *Te Amsterdam, gedrukt by de Erven de weduwe Jacobus van Egmont, op de Reguliers Breê straat*, 4°.

Schoone historie van den ridder Malegys. *Amsterdam (Gend, Van Paemel)*. 8°.

Een schoone historie van den ridder Malegys, die het vervaarlyk paard Ros Beyaard wan : ...Van nieuws gecorrigeerd ende verbeterd naa de fransche taal. *Amsterdam, gedrukt by de Erven de weduwe Jacobus van Egmont... en te Gend, by P. A. Kimpe.* 4°.

Cette dernière édition est du XVIIIe siècle avec approbation de 1606 et de 1638.

Malegys est une rédaction en prose flamande de la chanson de geste *Chanson de Maugis* ou *Maugis d'Aigremont*, qui contient les aventures grossières de ce sorcier et du cheval fée Bayard. Il est déjà question de ce personnage dans le roman des *Quatre fils Aymon*.

D'après Jean Ten Brink [1], le *Malegys* fut réprouvé par l'autorité ecclésiastique, en 1549, mais reparut en 1606 et 1607, avec approbation, à Gand et à Amsterdam.

L'évêque d'Anvers aurait-il ignoré ces approbations ?

La censure de Malderus range ce livre dans la 1re classe, et en dit : *Sans approbation*, fourmille d'enchantements, de poisons, d'amours impures et de commerces illicites.

3. De vier Hems kynderen.

Historie van de vier vroome ridders genaemd de vier Hoems-Kinderen. *t'Antwerpen*, *J. H. Heyliger* (1619) 4°.

Een schoone historie van de vier Heems-kinders waer in verhaelt word alle haer vroome feyten van wapenen, die sy bedreven hebben ten tyde van den grooten koning Karel, zynde seer genoegelyk om te leesen. Van nieuws oversien ende verbeterd met schoone figueren. *t'Amsterdam, by de Erve van de weduwe Gysbert de Groot en Antony van Dam,* 1718.

De historie van de vier Hems-kinderen. *Antwerpen*, s. d. ; *Amsterdam*, 1767.

---

(1) *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde.* Amsterdam-Anvers 1897, p. 64.

C'est le roman de chevalerie bien connu *Les quatre fils Aymon* ou la mise en prose de *Renout van Montalbaen*, *Renaus de Montauban*, chanson de geste du cycle carolingien (¹).

Quatre filz Aymon. Sensuyt le livre des quatre filz Aymon duc de Dordonne etc. — *A la fin :* Cy fine lhistoire du preux et vaillant chevalier Regnault de Montauban. *Nouvellement imprimee a Paris par Nicolas* Chrestien, s. d., 4°, fig. sur bois.

Rangé dans la 3ᵉ classe : Ce petit livre est rempli de sortilèges ; à la fin, on voit tout à coup le magicien devenir un saint, on fait l'éloge de ses miracles, mais on ne parle pas de son changement de vie.

Il faut croire qu'en 1612 il n'y avait pas encore d'édition expurgée de ce livre de la *Bibliothèque bleue*.

4. Margriete van Lymborch.

Een schoone historie van Margariete van Limborch ende van Heyndric haren broeder, die veel wonderlike aventueren ghehadt hebben... *Tantwerpen*, *Willem Vorsterman* 1516, fol. avec 41 figg. sur bois.

Entre cette édition et celles de 1710, *Antwerpen*, *Joan. van Soest*, 4°, et de 1750, *Amsterdam*, 4°, il doit y avoir quantité d'éditions intermédiaires de ce livre de la collection des *Blaauw boekjes*.

(¹) Voir : Auguste Longnon, *Les quatre fils Aymon*, dans la *Revue des questions historiques*, T. XXV, 1879, pp. 173-196 ; Jan Ten Brinck, *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, pp. 57-62, Renout van Montalbaan ; Cᵗᵉ de Reiffenberg, *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, T. II, Introduction, pp. CCIII-CCXXVIII, Les quatre fils Aymon ; Léon Gautier, *Les épopées françaises*, Paris 1880, T. III, p. 190 sqq. Renaus de Montauban ou les Quatre fils Aymon.

En voici encore une de la fin du XVIIIe siècle :

Een schoone historie van Margareta van Limburgh en Hendrik haar broeder, die veel wonderlyke avontuure gehad hebben : want Margareta werd koninginne van Armenien, en Hendrik door zyn groote vromigheyd keyzer van Grieken; ende nog van andere kersten heeren die zyn mede-helpers waren. Alsmede van de groote victorie die zy (door Godes hulpe) verkregen tegen de Sarazijnen. *Te Deventer, gedrukt by Jan de Lange*, 1773.

5. Clamides en Claermonde.

Nous n'en avons pas trouvé le titre complet. Les noms font penser à *Esclarmonde*, une des suites de *Huon de Bordeaux*, et à *Cléomadis*, roman d'aventure par Adenet le Roi.

6. Florent en Lyon.

Nous ne connaissons pas de titre flamand plus complet de ce roman de la *Bibliothèque bleue*. C'est la traduction du roman français *Florent et Lyon*, sans doute d'après le thème de l'ancien poème épique *Florent et Octavian*.

Au British Museum on possède :

L'histoire de Florent et Lyon, enfans de l'Empereur de Rome. *Rouen* [1626] 4°.

Ein schöne unnd kurzweilige hystori van dem keyser Octaviano. Neülich uss frantzösischer sprach in teütsch verdolmetscht. *Strassburg*, 1535, fol. et *Augspurg* [1650] 8°.

Rangé dans la 4e classe : Récit d'un concubinage déshonnête et d'une foule de choses qui s'y rapportent.

7. Sandryn en Lansloot.

Historie van den edelen Lantsloet ende die scone Sandryn. *Ter Goude in Hollant, Govert van Ghemen* (vers 1486) 4°.

C'est une poésie dramatique du XIVe siècle connues sous le nom de : *Een abel spel van Lanseloet van Denemerken, hoe hi wert minnende ene joncfrou, die met synder moeder diende* (1).

Een schoone historie van Sandryn ende Lantslot. *T'Antwerpen, M. Verhulst*, 1666, 4°.

Ce livre de la collection des *Blaauw boekjes* est la rédaction en prose du *Lancelot de Danemarck.*

Rangé dans la 2e classe : Sans mention de censure : abonde en dialogues d'amour deshonnête ; on y jure par Marie et Simon.

8. Den jonghen Jacke.

Vanden jongen geheeten Jacke : die syns vaders beesten wachte int velt ende vande brueder dye daer quam om Jacke te castien. *Tantwerpen M. H. (Michel Hillenius de Hoogstraten)* 1528, 4° de 8 ff. (en vers).

Een schoon en kluchtige historie van den jongen Jacke die zyns vaders beesten wachte in 't veldt, ende van den kluizenaar die daer kwam om Jacke te kastyen. *Amst. Herman Jansz* (probablement du XVII° siècle) 4°.

Le sujet est traité comme pièce de théâtre.

Traité aussi sous forme de roman, il fut imprimé encore au XIXe siècle :

Het klugtig leven van den jongen Jacke met zyn fluytjen, welken zyns vaders beesten wachte. *Gent, Isabelle-Caroline van Paemel*, s. d., 12° de 24 pages (en prose).

(1) Sur les *abele-spelen* voir J. Ten Brink, Op. cit., p. 217; J. Stecher, *Histoire de la littérature néerlandaise en Belgique*, Bruxelles, p. 146.

9. Lernella.

Est-ce peut-être Lionella ou Leonille qu'il faut lire ?

Malderus range *De schoone Leonille* dans la 4e classe, et donne pour motif : N'a jamais été approuvé ; on y dit qu'on peut tout avoir par l'art de la magie ; on y trouve beaucoup de choses très déshonnêtes.

10. Jan van Parys.

De schoone historie van Jan van Parys. *Antw. Verdussen* 1601, 4°.

Een schoone historie van Jan van Parys, coninck van Vranckrijck... *T'Hantwerpen, Pauwels Stroobant* 1612, 4°.

Ce livre de la collection des *Blaauw boekjes* a été imprimé encore au XVIIIe siècle.

L'original français de ce roman de chevalerie a été réimprimé à Paris, en 1855, 12° dans la *Bibliothèque elzévirienne* sous le titre de :

Le Roman de Jehan de Paris publié d'après les premières éditions et précédé d'une notice par Emile Mabille.

11. Huyghe van Bourdeus.

Van Huyghe van Bourdeus, een schoone ende noyt wonderlycker historie, noyt ongehoorder dinghen ende avonteuren dan die by Huyghen voorschreven gheschiet ende ghevallen syn. *Gheprint Thantwerpen, op die Lombaerde Veste in den witten Hasewint, by my Jan van Ghelen*, anno MCCCCCLXXXIIII, 4°. L'approbation est du dernier Octobre 1550.

Een schoone historie van Huyghe van Bourdeus, noyt wonderlycker noch ongheboorder avonteuren dan die Huyghen voorschreven gheschiet ende ghebeurt zyn. Nu

op een nieus ghevisiteert ende ghecorrigeert ende met schoone figuren verciert. *Tantwerpen by Guillam Leestens, inde hoochstraet, inden gulden Pellicaen,* MDCXXXII.

Traduction de *Huon de Bordeaux*, chanson de geste du cycle carolingien (1).

Rangé dans la 4e classe: On y parle d'une jeune fille qui se montre toute nue ; d'une coupe qui se remplit de vin après trois signes de croix et se dessèche si la main qui la tient est celle d'un pécheur; et enfin, d'une corne qui sonne d'elle même lorsque quelqu'un songe à faire du mal.

12. Valentyn en Oursson.

Een schone wonderlycke historie van Valentyn ende Oursson, twee vrome edele ridders, sonen van den mogenden keyser van Griecken en neven van den edelen koningh Pepyn, doen ter tyde koningh van Vranckryck. Uyt de fransche in onse Nederlandtsche tale over-geset. Desen laetsten druck van nieuws over-sien ende met vele konstige figueren verciert. *t' Utrecht, gedruckt by de weduwe van J. van Poolsum, boeckdruckster, woonende op de plaets tegenover 't stadthuys,* 1698.

Een schoone historie van de twee gebroeders en vrome ridders Valentyn en Oursson den wilden man, zoonen van Alexander, keyzer van Konstantinopelen, en neven van Pipinus, koning van Vrankryk. Nieuwen druk... *t'Antwerpen, by Joseph Thys,* s. d. 8°. — L'approbation, qui est du 24 Juillet 1624, appartient probablement à une édition antérieure.

Ce roman fut réimprimé jusqu'au XIXe siècle. C'est la traduction du livre populaire français :

(1) Voir l'analyse de *Huon de Bordeaux* dans L. Gautier, *Les épopées françaises,* T. III, p. 732.

Histoire de Valentin et Orson, qui traite à peu près le même sujet que le vieux poème flamand *Valentyn en nameloos*. Outre l'édition de 1698, on signale encore celles de 1713, 1719, vers 1750, 1755, 1765, 1780, 1804 et 1818 (1).

Rangé dans la 4e classe: Plein de magie et de sortilèges.

13. Teurdanck.

Nous ne connaissons pas de titre flamand de cet ouvrage.

Thewerdanck des edelen streitbaren Helden und Ritters Ehr und mannlichen Thaten, Geschichten und Gefehrlicheiten, mit schönen figuren und lustigen Reimen. *Franckfürt, C. Egenolffs Erben*, 1563, *fol. avec nomb. gravv. sur bois.*

Die Geferlicheiten und Geschichten des löblichen streytbaren und hochberümpten Helds und Ritters Tuerdanks. *Augspurg, H. Stainer*, 1537, *fol. avec gravv. sur bois d'après les dessins de Hans Schauffelein.*

Geste de l'empereur Maximilien I.

Voir l'article : *Le theuerdank*, que M. C. Carton a publié dans les *Annales* de la Société d'Émulation, 1843, T. 5, pp. 167-174.

14. Robert den duyvel.

Aerdige historie van Robrecht genaemd den Duyvel, die in zyn leven veel kwaed dede en naemaels geworden is eenen vriend Gods. *Te Gent, gebroeders Gimblet*, 12° (XVIIIe siècle).

Rangé dans la 1re classe : Robert, voué au démon par sa mère, se jette dans tous les crimes. Le pape après l'avoir entendu en confession, l'envoie à son chapelain pour

(1) Jan ten Brinck, *Op. cit.*, p. 123.

recevoir l'absolution ; celui-ci propose une pénitence ridicule qui devient la cause d'une foule de sottises ; et cependant elle a été révélée par un ange, et a pour effet de remettre les péchés.

Ce livre populaire est une traduction du roman français *Robert le Diable*, dont une édition se rencontre dans la *Bibliothèque bleue*, Liège 1787.

15. Den Sack der Consten.

Den Sack der Consten, wten latine, italiaensche, fransche, duytsche ghecopuleert, om te vermaken die beswaerde sinnen. Ende voor hem dye gheerne wat nyeus hooren. *Tantwerpen, Jacob van Liesvelt, 1528*, 4°.

Den Sack der Consten, wt den italiaens en franchoys ghecopuleert om te vermaken die sware sinnen ende voor dieghene die gheerne wat nieus willen hooren. *THantwerpen, Arnout s'Conincx, 1603*, 4°.

Rangé dans la 2e classe : Imprimé en Hollande, contient quelques sales remèdes.

16. Hercules en Jason.

Van Jason en Hercules. Dié wonderlike vreemde historien. Hoe dat die edel vrome Jason ghewan dat gulden vlies. Eñ van noch veel wonderlike avonteuren die Jason met die schone Mevea hadde. Eñ voert vanden alder stercsten Hercules, die wonderlike feyten van wapenen in orloghen dede, doe hi Troyen twee reysen destruecrde. Ende hoe hi vacht tegens vreemde wonderlike beesten die hi al verwan. En tis genuechlick eñ wonderlick om te horen lesen. *Antwerpen, Jan van Doesborch* 1521, fol.

Le *Hercules* mentionné dans le titre précédent n'y est pas. Il forme un ouvrage séparé avec des signatures spéciales, et a pour titre :

Die Historie van den stercken Hercules, die veel wonderlike dinghen in syn leven heeft ghedaen. Syn gheboerte was wonderlic, ende syn leven was avontuerlic, want hi menich vervaerlic beeste verslaghen heeft, ghelyc men in die historie hier na verclaren sal. Ende si is seer avontuerlic ende gheneuchlic om lesen. *Antwerpen, Jan van Doesborch, 1521*, fol.

Le *Hercules en Jason* est peut-être une réimpression de ces deux histoires.

Rangé dans la 3e classe : Contient beaucoup de passages orduriers et impurs ; on y raconte des spectacles et des attouchements très indécents.

17. Reynaert de Vos.

On a beaucoup écrit sur : *Ysengrinus, Reinardus vulpes*, *Roman de Renart*, *van den vos Reinaerde*, *Reinhart Fuchs* (1).

Le livre populaire dont il s'agit ici est une rédaction flamande en prose de ce fameux roman, dont les auteurs, dit M. Léon Gautier, étaient déjà voltairiens plusieurs siècles avant Voltaire et se gaussaient de tout avec un vilain sourire goguenard (2).

Contentons-nous d'en citer quelques éditions :

Die Historie van Reynaert die Vos. *Ter Goude, Ger. Leeu, 1479*, 4°.

Die Historie van Reinaert de Vos. *Delft, 1485*, 4°.

---

(1) Voir Petit de Julleville, *Histoire de la littérature française*, T. II, p. 14. *Le roman du Renard*, par M. Léopold Sudre ; J. Ten Brinck, *Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde*, p. 137, *Het diergedicht*. On y trouve la bibliographie complète du sujet.

(2) Petit de Julleville, op. cit., T. I, p. 160.

Reynaert de Vos. Een seer ghenouchlicke, ende vermakelicke historie : in Franchoyse ende Nederduytsch. Reynier le renard. Histoire très ioyeuse et recreative en françois et bas allemaud. *Tantwerpen*, *Christ. Plantyn*, 1566, 8°.

Van Reynaert die Vos, een seer genoechlycke ende vermakelycke historie, met haer moralisatien ende korte wtlegginghen voor die capittelen gestelt. Van nieus oversien ende verbetert. Met schoone figueren gheciert. *Tot Delff by Butyn Harmansz Schinckel woonende aent Merct-velt, anno* 1589, 8°.

Reinaert de Vos vermakelycke historien. *Delft*, *1603* ou 1608, 4°.

Reinaert de Vos of het dieren oordeel. *Antw. 1614*, 4°; *Antw. Hier. Verdussen*, 1631, avec approbation du 15 Nov. 1631, 4°; *Antw.*, *J. H. Herleyn*, 16°.

Reynaert den Vos, of het oordeel der dieren. Versiert met vele morale bediedselen. *Gent*, *Van Paemel*, 12°.

Reinaart de Vos of het oordeel der dieren, waarin de schalkheid van Reinaart de Vos, door koning Lion en zyne heeren, onderzocht en geoordeelt wordt. Versierd met vele zedige bediedselen. *Gent*, *Snoek-Ducaju en zoon*, 18°.

Voir dans les *Annales* de la Société d'Émulation, 1843, T. 5, pp. 87-132 : *Recherches sur l'origine flamande du roman du Renard et sur ses rapports avec les anciennes factions des Blavotins et des Isangrins*, par H. Van de Velde.

18. Der zielen troost.

Der zyelen troeste. *Tsentemertensdyck in Zeelant*, *Pyeter Werrecoren*, 1478, fol.

Der zielen troest, of uytlegginge der thien geboden Gods, gemengt met veele geschiedenissen. *Gedrukt in de stat van Utrecht*, 1479, op den 9 Nov., fol. (*Nic. Ketelaer ou Gher. de Leempt ?*)

La partie historique de cet ouvrage est remplie d'histoires fabuleuses.

Le même ouvrage sous le même titre : *Utrecht* (*G. de Leempt ?*) 1479, 7 Mai, fol.; *Harlem* (*Jacq. Bellaert*) 1484, 9 Août, fol.; *Zwolle, Peter van Os*, 1485, op Marien Magdalenen avont, fol.; *Zwolle, v. Os*, 1491, op S. Bartholomæus avont, fol. ; (*Delft ?*) *H. Eckert van Homberch*, vers 1498, fol., s. d. ; *Thantwerpen, Govaert Bac*, 1500, 21 Sept., fol. ; *Tantwerpen, Govaert Bac*, 1502, fol.; *Thantwerpen, Henrich Eckert van Homberch*, 1502, fol.

Der sielen troest is dit boec genaemt. Ende het is ghetogen wt vele goede boecken der heyliger scrifte : als wten Bibel wt scolastica hystoria ende meer ander. *Antwerpen, Claes de Grave*, 1526, fol.

Sielenes tröst och läkedom wel altijd nijttich, doch allemest uthi. *Stockholm*, 1553, 16°.

Dits der sielen troost ghenaemt... *Thantwerpen, Jan van Ghelen*, 1568, fol. ; *Thantwerpen, Pauwels Stroobant*, 1583, 4°.

Den zielen troost ende vaderlycke leeringhe... Cortryck, *J. van Gemmert*, 1633, 4°.

Den dobbelen Zielentroost ende vaderlyke leeringe, troostelyk voor de godvrugtige christene zielen, gesteld by maniere van saemenspraeke tusschen eenen vader en zyne kinderen. Verklaerende de tien geboden Gods, de zelve uytleggheude en met voorbeelden bewyzende... *Gend, J. Begyn*, s. d., 4°, avec approbation du 9 Juillet 1759.

Cette dernière édition est le *Sielen troost* débarrassé de certaines superfluités.

Rangé dans la 3e classe : Rempli d'histoires apocryphes, fausses et rapportées par mauvaise foi.

LIVRES AUTORISÉS DANS LES ÉCOLES DE BRUGES.

1. De cleen ghebeden int latyn ende vlaems.

Nous n'avons pas trouvé de petit livre portant ce titre et imprimé vers 1612. C'était sans doute un *A B C bockske* dans le genre de ceux qu'on rencontre parmi les impressions du XVIIIe siècle et qui comprennent l'alphabet, le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, le *Décalogue*, le *Benedicite*, etc.

2. Maniere om de misse te leeren dienen, ghezeyt den *Confitcor*.

C'était probablement : *De maniere om Misse te dienen*, qui se trouve à la fin de l'édition de 1609 du catéchisme du P. Makeblyde, dont il est question plus bas au n° 5.

3. Die 7 psalmen int latyn ende vlaems.

Septem Psalmi pœnitentiales. *Antwerpiæ*, *Mart. Nutius*, 1556, 8°.

4. Den cleenen cathecismus. De wysheyt der simpel christenen.

5. Den grooten cathecismus gheordineert by zyn Eerw. ende gheen andere.

Wysheyt der simpel christenen. *Brussel*, 1593, 8°.

Il est moins facile de déterminer ce qu'on entendait, en 1612, par *cleenen* et *grooten cathecismus*.

Le P. Canisius composa trois catéchismes différents que, dans son autobiographie il désigne, sous les noms de *major*, *minor* et *minimus* :

1°) (Major) *Summa doctrinæ christianæ. Per quæstiones tradita et in usum Christianæ pueritiæ nunc primum edita.* Vienne *(1555)* (¹).

La traduction flamande de la *Summa* par Jean van Hemert eut deux éditions, en 1557.

a) Catechismus, dat is, die summe des heylighe Christen Gheloofs uitghegeven door d'bevel des Roomsch. Coninck Ferdinandi, om door alle syne landen gheleert te wordene, en gheen andere Overghesedt wten latine in duytsche door J. van Hemert. *Gheprent Thantwerpen Jan Verwithagen* 1557, 12°.

Catechismus. Dat is, ...*Gheprent Thantwerpen...*, *by my Symon Cock*, MCCCCC eñ LVII, 8°.

En 1558, nous avons deux éditions de la traduction flamande par Nicolas Zeghers (²).

b) Catechismus Dat is Die Somme des heylighen Christen gheloofs, int corte met vraghen ende antworden, den Christen Jonghers leerende alle tghene dat si behooren te wetene, te gheloonen, ende te donnen om salichte worden: Eerst wtgheghcven in latynscher nù overlantscher spraecken door vbevel des keys. Maiest. Ferdinandi Coninck van Roomen Hungarien, etc. Ende nu getranslateert in onse nederlantsche sprake bevolen wort wt te gheven, nù over al te leeren door tgebot ons Coninck.

(¹) Pour les éditions latines qui parurent en Belgique voir : C. Sommervogel, S. J., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles-Paris 1891, T. II, col. 619-625 et ibid. *Addenda*, p. VII.

(²) Pour les autres éditions, voir : C. Sommervogel, S. J., *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles-Paris 1891, T. II, coll. 631-3, *Addenda*, p. VII ; T. VIII, 1898, col. 1975-6 ; Otto Braunsberger, S. J., *Entstehung und erste Entwicklung der Katechismen des seligen Petrus Canisius*, S. J. Freiburg i. B. 1893, pp. 74, 83, 127 ; M. Willemsen, *De wercken van Wilhelmus Lindanus eerste bisschop van Roermond*, Ruremonde 1902, p. 721.

Maiesteyt, van Spanngnien, etc. *Gheprint Thantwerpen op onser liever Vrouwen Kerkhof, inde Gulde Sonne By my Peeter van Keerberghen*, s. d. (1558) 12°.

Catechismus. Oft die somme der christelycker onderwysinghen..... *Ghedruckt tot Lueven by Merten Verhasselt...* 1558, 8°.

L'édition suivante (traduction de Pierre Calentyn) diffère des précédentes (¹) et en est un abrégé (²).

c) Een ghemyn Christelyck onderwys om die ioncheyt bequamelyck te onderwysen, desen tyt wtermaten seer van noode. Ghemaect by den Eer. Heere Petrum Canisium... Nu overgheset wt de latyne in nederlants. duytsche by M. Peeter Calentyn. *Gheprent tot Loven by Peeter Sangre*. M. D. LXI, avec approbation de Pierre Curtius.

2°) (Minor) *Parvus catechismus Catholicorum*. Cologne 1558, publié aussi en Belgique sous le titre : *Institutiones christianæ pietatis seu Parvus catechismus Catholicorum* ou *Catechismus catholicus juventuti formandæ hoc sæculo quam maxime necessarius*.

Il en existe plusieurs éditions flamandes (³).

a) Parvi Catechismi Petri Canisii epitome triplici idiomate, latino, gallico et teutonico in tenellæ pueritiæ gratiam excusa... *Leodii, typis G. Morberii*, 1571, 16°.

(¹) L'éditeur, dans son avis, dit : Siet hier... gheven wy een boecxken, (Een cort bergyp van dat Christelyck onderwys oft summe des heylighen christen gheloofs des Coninex. Dat welcke alleen scherpelycken door des selffs Mandament bevolen wort in allen scholen, soo wel die groot en ghemeyn zyn, als in cleyne scholen voor te lesen).

(²) Dans sa lettre aux évêques, en 1561, Marguerite de Parme leur demande de faire usage du catéchisme de Canisius ou du « sommaire d'icelluy dernièrement faict et mis en lumière. » — I. Diegerick, *Archives d'Ypres. Documents du XVIe siècle*, T. III, p. 30.

(³) Voir cependant note 2, p. 285.

b) De Avila. Christelycke regelen, met eenen cleynen catechismus der Eer. V. Canisius *T'Antwerpen In de Plantynsche Druckerye*, 1595, 32°.

c) Christelijcke regelen eertyds ghemaeckt deur den eerweerdigen Heere M. Jan de Avila. Met eenen cleynen catechismus des eerw. V. Canisius S. J. Ende verscheyden Litanien tot behulp des Catholyken Leghers. *T'Anwerpen, in de Plantynsche Druckerye*, 1595, 18°.

d) Petri Canisii Societatis Jesu Theologi Parvus Catechismus Catholicorum. Latine et Teutonice. *Trajecti ad Mosam, apud Lambertum Bertus* (1705-1740); *Antverpiæ*, 1720, 16°. — Correctior et emendatior: *Gandavi, typis Viduæ Michaëlis de Goesin*, s. d., 24°; *Gandavi, typis Joannis Meyer*, s. d., 16°; *Brugis, typis Josephi van Praet*, s. d., 16°.

e) Parvus catechismus Catholicorum Latine et Teutonice Petri Canisii societatis Jesu theologi. — Den kleynen catechismus der Catholycken. *Lovanii, typis Joannis Vander Haert*, s. d., 16°.

3°) (Minimus) *Summa Doctrinæ Christianæ per Quæstiones tradita et ad captum rudiorum accommodata*, Ingolstadt, 1656; *Catechismus... für die ainfeltigen* (1556 ou 1557) (1). *Catechismus in Frag und Antwort gestellt für die gemeine Leyen und Kinder.* Dillingen, 1568.

Il n'en existe pas de traduction flamande du XVIe siècle (2).

---

(1) Braunsberger, *Beati Petri Canisii Epistulæ et Acta*, Friburg i. B. 1898, T. II, 884-888.

(2) Du moins le P. Sommervogel n'en cite pas. Toutefois le P. Braunsberger pense que l'édition de Plantin 1595, 32° (mentionnée sous le n° 2°*b*) est probablement la traduction du *catechismus minimus*. Voir Willemsen, l. c. p. 723, note 2. Ce dernier auteur estime que plusieurs éditions belges du *Catechismus catholicus juventuti...* et des *Institutiones christianæ pietatis seu parvus catechismus catholicorum*,

En 1607, le synode provincial de Malines prescrivit de faire publier un catéchisme dont on se servirait désormais partout. Les évêques chargèrent le P. Makeblyde de la rédaction.

Dès 1609 parut :

Catechismus dat is de Christelycke leeringhe ghedeylt in neghen-en-veertich Lessen voor de Catholycke jonckheydt van de Provincie des Artschbisdoms Mechelen, achtervolghende d'ordinantie van het Concilie Provinciael Ghehouden aldaer anno 1607. *T'Handwerpen, By Joachim Trognesius, op onser liever Vrouwe Kerchof in t' gulden Cruys.* MDCIX. P. 59 : Belydinge des christen gheloofs ; p. 61 : De maniere om Misse te dienen.

Le P. Makeblyde composa ensuite une explication de son catéchisme :

Den schat der christelicker Leeringhe tot verklaringhe van den Catechismus Uytgheghevcn voor de Catholycke jonckheyt van de provincie des Artsbisdoms van Mechelen door Ludovicum Makebliide Priester der Societeyt Jesu. *T'Handtwerpen, By Joachim Trognesius,* MDCX. 8°.

Jusqu'en 1607, le catéchisme de P. Canisius était en usage à Bruges ([1]). En 1612, en vertu de l'ordonnance du synode provincial de Malines de 1607, le catéchisme du P. Makeblyde était obligatoire.

(dont il est question sous le n° 2 *d*), paraissent être le *catechismus minimus*. Le *Parvus catechismus catholicorum latine et teutonice*, (mentionnée sous le n° 2 *e*), et qui ne compte que 38 pages in 16° pour les deux langues, en tout 49 demandes et réponses, nous semble appartenir également à la série du *minimus*.

([1]) Voir nos : *Notes et documents pour servir à la biographie de Remi Drieux, IIe évêque de Bruges*, p. 238 (*Annales* de la Société d'Émulation, T. XLVI, p. 379).

Le *catechismus dat is de christelycke leeringhe* est, à n'en pas douter, le *grooten cathecismus gheordineert by zyn Eerw.* (¹). Mais quel était le *cleenen cathecismus ?* Etait-ce un des catéchismes de Canisius mentionnés sous les nᵒˢ 2 et 3 ? La chose n'est pas impossible, d'autant plus que le *Parvus catechismus catholicorum Latine et Teutonice*, s'imprimait encore à Bruges vers la fin du XVIIIᵉ siècle. D'autre part, immédiatement après l'apparition du catéchisme du P. Makeblyde, on en trouve déjà des abrégés, dont, peut-être, on fit usage dans le diocèse de Bruges :

Den kleynen catechismus voor het bisdom van Hantwerpen, getrokken uyt den catechismus van 't concilie. *Handtwerpen*, 1610, 8°.

Den kleynen catechismus, volgens approbatie van 8 Sept. 1620, door order en consent van den artsbisscop van Mechelen en den bisscop van Antwerpen, getrocken uyt den grooten catechismus. *Antw.* 1621, 8°.

6. Die 9 oeffenynghen.

Nous ne connaissons pas de livre ainsi intitulé. Par contre nous trouvons :

Cort begryp van acht oeffeningen om wel te leven etc. *Loven*, 1604, 8° (par le P. Makeblyde).

Thien oeffeninghen alle christene menschen seer dienende om wel te leven, ende deughdelick in Godts teghenwoordicheyt te verkeren, ghemaeckt door Ludovicum

---

(¹) L'explication de ce catéchisme ou *Den schat der christelicker leeringhe* était à l'usage des maîtres catéchistes, comme l'exprime l'évêque de Gand, Van der Burcht, dans les décrets synodaux de 1613: « Catechismum Mechliniensem, cui major catechismus editus lingua vernacula pro Catechistis, et inscriptus : *Den schat van de christelycke Leeringhe*, correspondet, per totam nostram diœcesim deinceps doceri jubemus.

Makeblyde.... *T'Handtwerpen, by Guilliam Verdussen*, 1614, 12°.

7. Thobias, Judith, Ester en Susanne, walsch ende vlaems.

De historie van den ouden Tobias ende van sijnen sone Den ionghen Tobias, vol schoone leeringhen.... Noch de historie van de groote cloeckheydt der edelder weduwe Judith. Noch de gheschiedenisse der edelder ende eerbaerder vrouwe Susanna : met het vonnisse vanden ionge-linck eñ propheet Daniel. Item de historie van de schoone coninginne Esther. *Antwerpen, Joach. Trognesius*, 1597, 4°. Item, (avec de légères variantes dans le titre) *Antwerpen, Jacques de Bodt*, 1696, 4° ; *Amsterdam*, 1743, 4°; *Antw., I. P. Willemsens*, 17**, 4°.

La *Bibliographie tournaisienne* d'Emile Desmazières, (Tournai 1882), cite à la p. 273, n° 677, une édition française de ce livre populaire :

L'histoire de l'ancien Tobie et de son fils le jeune Tobie.... L'histoire de la vaillantise de la veuve Judith. Le vertueux fait de la noble et honneste Dame Susanne, avec la sentence du jeune prophète Daniel. Ensemble l'histoire de la belle Reine Esthes *(sic). Tournay, chez Jacques Vincent*, 1725, 4°.

8. Die historie van Joseph, walsch ende vlaems.

De schoone historie van den vromen en godvruchtigen jongeling Joseph, die uyt haet en nyd van zyne broeders verkogt, in Egypten gebragt, ... Getrokken uyt den boek Genesis. *Gend, J. Begyn*, s. d. (avec approbation de Max. ab Eynatten, 1642) ; *Gend, Bern. Poelman*, s. d.; *Gend, Ad. van der Meersch*, s. d., 4°.

De schoone historie van Joseph. *Brugghe, Nic. Breygel*, 1658, 4°; *Brugge, De Moor*, 1832, 4°.

Desmazières *(Bibliogr. tournaisienne)* signale deux éditions françaises de ce livre de la *Bibliothèque bleue*, p. 202, nº 455 et p. 349, nº 953 :

L'histoire de Joseph le vaillant et vertueux jouvenceau. Comme il fut vendu par hayne et envie de ses frères et améné en Egypte... Prinse du premier livre de Moyse, nommé Genese. *Tournay, Nicolas Inglebert* 1689, 12° de 28 ff. non chiffrés ; *Tournay, Nicolas Jovenan*, 1764, 8° de 64 pp.

9. Die historie van den Coninc David, walsch ende vlaems.

De historie van den koninglyken Propheet David. *t'Antwerpen by Hubert Bincken*, 17..., 4°.

De historie van den koninckIycken propheet David van syn leven, victorien ende wondere wercken ghenomen uyt het eerste en tweede boeck des coninghen... *Ghendt, Cornelis Meyer*, 1733, in-4° ; *Brugge, De Moor*, 1835, 4°.

Nous n'avons pas trouvé de texte français de ce livre de la collection des *Blaauw boekjes*.

10. Loys Porquin, Antwerpiæ apud Pauwels Stroobant 1605.

Den wtersten wille van Lowys Porquin deur hem ghecomponeert in prose by maniere van een lieflyck testament, inhoudende veel schoone leeringhen tot instructie ende stichtinghe van zynen kinderen... Ende tot meerder affectie van den jonghen leser heeft tselfde by eenen Anthonius Verensis wter prose in rhetorycke doen stellen... *Antwerpen, Amcet Tavernier*, 1563, 4°.

Cette première édition est placée à la suite de :

Een lieflick memorie boeck rhetoryckelyc ghestelt, inhoudende die gheboorten, gheslachten, wapenen, devysen,

reysen, met den trouwdach van Lowys Porquin ende Magdalena zijn wettighe huysvrou...

Les deux parties forment un livre de 96 ff. non chiffrés. Les éditions subséquentes ne contiennent que la 2e partie, *Den wtersten wille :*

Gent, weduwe Geeraerd van Salenson, 1573, 16°; *Antwerpen*, 1582, 16°; *Delft*, 1589, 4°; *Amsterdam, Herman Jansz. Muller*, 1590, 4°; *Antwerpen, Joachim Trognesius*, 1597, 4° et 1603, 4°; *Antw. Hier. Verdussen*, 1603, 4°; *'s Hertogen-Bosch*, 1623, 4°; *Leeuwaerden, Gysbert Sybes*, 1653, 4°; *Antw., Godtgaf Verhulst*, 1655, 4°; *Utrecht, Juriaen van Poolsum*, 1687, 4°, etc.

Den uytersten wille van Louis Porquin in dicht gestelt by A. Verensis. *Amsterdam, J. Bouman*, 1680, 4°.

11. Spieghel der Joncheyt, 't Antwerpen by Pauwels Stroobant 1606.

Den Spiegel der joncheyt waer in dat alle jonghers sien sullen hoe sy hen behooren te houden int gaen, staen, spreken, eten, drincken, ende tot elcken haer dragen... nu rethoryckelycken ghemaeckt by H. A. (H. Aerts van Bocxstel), *Antwerpen, Hier. Verdussen*, 1600, 8°; *Antw., Joach. Trogensius*, 1605, 4°; *Antw. Gonz. van Heylen*, 1683, 4°; *Antw. J. Gymnicus*, 1717, 4°; *Antw., Franc. Ign. Vinck*, s. d., 4°; *Brussel, G. Jacobs*, 1750, 4°; *Gent, J. Meyer*, s. d. (approbation de 1758), 4°; *Brussel, N. Jacobs*, 1777, 4°; *Antw., J. P. Willemsen*, s. d. (approbation de 1621), 4°; *Brussel, G. Pauwels*, s. d., 4°.

Den nieuwen spiegel der jongheyd in rym verthoont door Ferd. Loys. *Brugge, Macqué*, 1771, 4°.

Den nieuwen spiegel der jongheyd, of gulden a. b. c. *Gend, Begyn*, 1772; *Brugge, De Moor*, 1801, 1815, 4°.

12. Manierlicke zeden.

Goede manierlijcke seden. Hoe die jonghers gaen, staen, eten, drincken, spreken, swyghen, ter tafelen dienen, ende die spyse ontghinnen sullen, met meer schoone onderwysinghen, wt D. Erasmus van Rotterdam ende meer ander gheleerde boecken door vraghe ende antwoorde ghestelt. *Gheprint Tantwerpen by Jan Van Waesberghe op onse Vrouwen Kerckhof, op die Lynwaet mert, inden Schilt van Vlaenderen, 1559*, 8°.

Item : *Antwerpen, Pieter van Keerberghen*, s. d. (vers 1568) ; *Haerlem, Gilles Rooman*, 1610, 8°.

C'est la traduction du livre d'Erasme : *De civilitate morum puerilium libellus.*

Rangé dans la 3e classe : Petit livre Erasmien, très repréhensible en beaucoup d'endroits.

Le livre *Manierlicke zeden*, dont l'usage était permis dans les écoles de Bruges, devait donc avoir déjà, en 1621, une édition expurgée.

13. Die huere van der doot.

De ure vand' doot by Jan vanden Dale, *Loven, Regnier Velpen van Diest*, 1543, 4° ; *Antwerpen, Hans van Liesvelt*, 1550, 4°.

De ure vād Doot by Jan vanden Dale ghecomponeert deur een visioen warachtich, lustich in rethorycken, en principale tot eenen spieghele, op dat elc eendrachtich deser uren wyselyc soude syn ghedachtich, *Thantwerpen, Gheeraert Smits*, 1574, 4°, avec approbation du 31 Oct. 1550.

De Heure van der doodt.... *Ghendt, Wo van Gheeraert van Salenson*, 1576, 16°, avec l'approbation ci-dessus.

De ure vād' doot by Jan vanden Dale Ghecomponeert deur e lel sinnen crachtich Lustich.... *T'Handwerpen, Merten Huyssens*, 1601, 4°, avec approbation de 1592,

De ure vanden Doot Ghecomponeert by Jan vanden Daele, vermeerdert en op verscheyden plaetsen verbetert door Nittard Bral schoolmeester tot Antwerpen. Rhetoryckelyck ghestelt door een visioen Voor alle menschen een leeringhe pure Dat elck t'quaet schouwende wel soude doen En dencken altyt op syn leste ure. *T'Hantwerpen, Guilliam Lesteens*, 1625, 4°, avec approbation de 1613.

Voir une foule d'autres éditions décrites ou citées dans la *Bibliotheca belgica*, 1e série, T. VIII.

Traite de l'heure de la mort, compose par Jean vanden Dale. Qu'est une vision vraye de grand effort Gentement mis en l'art de rethorique Vous servant de miroir à fin que d'un accord D'une tant triste heure puissions estre records. Qui tres-bien pense à la dure mort, Jamais a aucun ne fera tort. *Anvers, Guislain Jansens*, 1594, 4°, avec approbation du 16 Mai 1584.

Rangé dans la 3e classe sous le titre « *D'ure des Doodts* » : Au commencement, on y dépeint des muses qui sont très deshonnêtes.

Il faut donc qu'en 1612 il y eût des éditions corrigées de cet ouvrage.

14. Catharina van Seynen, walsch ende vlaems.

La vie admirable de Sainte Catherine de Sienne, avec plusieurs miracles... *Lille, Brovellio*, s. d., 4°.

S. Katherinen legende. *Antwerpen, Govaert Bac* (vers 1496), 4°.

Van Catharina van der Seyn, met schoone gebeeden en miraculen. *Antw. sans nom d'imprimeur*, 1500, 4°.

Het leven van de heylighe Catherina van Senen.... wt den latyne door Ph. Numan. *Brussel*, 1594.

Het leven van de seer heylighe Catherina van Senen, nu onlancx overghesét door P. Numan van Brussel.

Breussele, by Jan Thimon (Typis Arnold Coninx), 1595, 4°, figg.

Peut-être est-ce une traduction de la vie de sainte Catherine de Sienne écrite en latin par Raymond de Capoue.

15. Die legende van Ste Godelieve martelaeresse van Vlaenderen.

Wonderlijk leven van de Heylige Godelieve, Maegd en Martelaeresse. *Tot Cortrijk, L. Blanchet* 1619 ; *Kortrijk, J. De Langhe*, 1764, 4° ; *Gend, J. Begyn*, s. d., 4°.

Kort begrijp des levens van de H. Godelieve. *Gendt, Fr. Bernaert*, 1746, 8°.

Het leven van de H. Godelieve : uyt de latijnsche beschrijvinge van den E. H. Drogo overgeset. *t'Antwerpen, Hier. Verdussen*, 4°, avec grav. sur bois (17**), 4°.

Het leven van de H. Godelieve : Na den sin van de oude Vlaemsche Legende. *T'antwerpen Hier. Verdussen*, 4°, avec gravures sur bois (17**), 4°.

Het leven van de Heylige Godelieve, Maget en Martelaeresse. *Brugge, Corn. De Moor, 1770.*

16. Tleven van Ste Anna.

De historie van de weerdighe Moeder Sint Anna, beschryvende haer leven ende doodt... overgeset uyt het latyn in onse nederlantsche taele door Walterus Born [1], carthuyser tot Monnickhuysen. *Antwerpen, J. Bapt. van de Cruys*, s. d., 8°, avec approbation 19 Juillet 1621 ; *Antwerpen, H. en C. Beekman*, s. d., 8°, avec approbation de la même date ; *Brussel*, 1623 ; *Antwerpen, J. Thys*, s. d. 8°, (18...) avec l'approbation précédente, modifiée et datée fautivement 12 Juillet 1631 ; *Antwerpen, van Bloemen*, 1702.

Il existe de la vie de sainte Anne une édition française : *Anvers, Henri Pierre*, 1544, 8°.

---

(1) L'auteur s'appelle aussi Gautier *Bor*.

Ne pas confondre cet ouvrage avec *S. Annen leven* que Malderus range dans la 4e classe avec cette mention :

Plusieurs faits qui ne sont pas authentiques; le nom de la Sainte Vierge écrit en lettres d'or; par des preuves fictives et des révélations, il affirme que sainte Anne a eu trois maris et des enfants de chacun d'eux; puis des miracles ridicules de sainte Anne.

17. La fontaine d'honneur, walsch ende vlaems.

La fontaine d'honneur et de vertu, où est montré comme un chascun doit vivre en tout aage envers Dieu et envers les hommes (en français et en flamand) *Anvers*, *Guislain Jansens*, 1607, 4°.

La fontaine d'honneur, enseignant comment un chrétien doit vivre en tout âge. *Gedruckt tot Duynkercke by P. Labus*, s. d., à 2 col. (texte en français et en flamand).

18. Den vocabulaire, int walsch ende vlaems.

19. De conjugatien, int walsch ende vlaems.

Livres d'exercices de traduction. La premier comprenait des listes de mots et de petites phrases sur toute sorte de sujets : *Dieu*, *création*, *temps*, *animaux*, etc. avec la traduction en regard. Le second donnait les conjugaisons des verbes en français et en flamand. Souvent les deux traités étaient réunis en un seul volume.

20. Comenchement de Sagesse.

Dbeginsel der Wysheyt sprekende van deuchden ende ondeuchden, mitsgaders de maniere om altyd wel ende wysselyck te spreken. *Gheprint Tantwerpen, by my Jan Roelants, op de Lombaerdt vest in onser liever Vrouwen thoren*, 1558, 12°.

Le commencement de Sagesse, parlant des vertus et vices, ensemble la manière de tousjours bien et sagement parler. *Gheprint Thantwerpen by Jan van Waesberghe*, 1564, 4° (texte français et flamand).

21. La vie de Jesu-Christ.

Parmi les *Blaauw boekjes* on trouve :

Het leven van Onzen Heere Jesus-Christus getrokken uyt de vier Evangelisten, te samen gevoegt in eene Evangelische Historie. *Gendt, Fr. en Dom. Van der Ween*, vers 1717.

Het leven ons Heere Jesu-Christi. Getrokken uyt het Spaensche van Petrus de Rabaneica ende Louis de la Puente, der Soc. Jesu. t'*Antw.*, *Franc. Ignat. Vinck*, 4°, avec figg. sur bois (17**).

De Historie of geschiedenissen van de geborte het leven het lyden en doodt van Jesus Christus. *Gend, De Goesin*, 1727.

Mais, en 1612, de quelle vie de Notre-Seigneur s'agissait-il ? Probablement de celle de Ludolphe de Saxe ou de Louis de Grenade.

· Het leven ons Heeren, beschreven by den eerw. vader Ludovicus Granatensis. *Antw.*, 1580.

Ecrite en latin, la vie de Jésus-Christ par Ludolphe le Chartreux a été traduite dans presque toutes les langues. Les éditions flamandes sont innombrables :

Dat boec van den leven ons liefs Here Jhesu Cristi uyt t' latyn van Ludolphus des Carthuysers vertaelt... *Antw.*, *Ger. Leeu*, 1487, fol.; *Claes Leeu*, 1488, fol.

Dit es dleven ons liefs Heeren Jhesu Cristi... *Antw.*, *H. Eckert van Hombrecht*, 1503, fol; 1521, fol.; *Antw.*, *Claes de Grave*, 1521, fol.

Guillaume Le Menand, cordelier, a traduit cet ouvrage de Ludolphe de Saxe en français. On en connaît les éditions de *Paris*, 1490 et 1500, fol. et celle de *Paris*, 1580, revue par Jean Langlois de Fresnoy. Dans le catalogue Spas (Anvers 1889) nous trouvons, au n° 102 :

Vie de Jésus-Christ, composée au XVe siècle d'après Ludolphe le Chartreux, publiée d'après un manuscrit fait aux frais de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, et qui se trouve maintenant à la Bibliothèque de Paris. *Paris*, 1870, 4°.

22. L'art et science de bien vivre et de bien mourier.

L'art et science de bien vivre et bien mourir contenant trois parties : la première traicte des douze articles de la foy, des dix commandements de la loy... la seconde, de plusieurs tentations desquelles le diable tente le chrestien à la mort et des peines de purgatoire. La tierce, de l'advènement de l'Ante-Christ, des quinze signes précédant le jugement général, et des joyes du paradis. *Liège, C. Ouwerx, 1618, 4°*, avec approbation de 1588.

23. Cronycke van den keyzer Maximiliaen.

Dit syn die wonderlyke oorloghen van den doorluchtigen hoochgheboren prince keyser Maximiliaen. Hoe hy hier eerst int landt quam. Ende hoe hy vrou Marien troude. *Gheprint tHantwerpen, Jan van Gelen*, 1577, fol.

Item, *Antwerpen, Willem Vorsterman*, s. d., fol.

Octave Delepierre a traduit cette chronique flamande en français :

Chronique des faits et gestes admirables de Maximilien I durant son mariage avec Marie de Bourgogne, translatée du flamand... *Bruxelles, Société typogr.*, 1839, 8°, avec figg. sur bois.

24. Die Cronycke van Vlaenderen.

Cronycke van Vlaenderen int corte (par van Vaernewyck). *Ghendt, G. van Salenson*, 1563, 4°.

Dits die excellente Cronike van Vlaenderen beghinnende van Liederick Buc den eersten forestier, tot...... onsen doorl. Keyser Karolo geboren te Ghendt. *Antw. Will. Vorsterman*, 1531, fol.

Die cronycke van Vlaenderen int corte van den jare ses hondert ende XXI, tot den iare Ons Heeren M. CCCCC ende XXXII. *Antw. Symon Cock*, 1539, 4°.

25. Die historie van Helena.

Der Vrouwen-Peerle. Dryvoudighe Historie van Helena de verduldighe, Griseldis de saechtmoedighe, Florentina de ghetrouwe. *T'Antw., Hendrick Aertsens*, (16...) 4°.

Ce livre de la collection des *Blaauw boekjes* a été réédité souvent au XVIIIe siècle :

De Vrouwen-Peirle, ofte dryvoudige historie van Helena de Verduldige, Griseldis de Zachtmoedige, Florentina de Getrouwe. *t' Antwerpen, Jos. de Cort*, 17..., 4° ; *Brussel, J. B. Jorez*, s. d., 4° (avec approbation de 1711) ; *Gend, gezusters de Goesin*, s. d., 4° ; *Lier, J. K. Letellier*, s. d., 4° ; *Antwerpen, Martinus Verdussen*, s. d., 4° ; *Antwerpen, P. J. Rymers*, s. d., 4° (Imprimatur du 18 Mai 1621) ; *Gend, Bern. Poelman*, s. d., 4° ; *Gend, Begyn*, s. d., 4° (avec approbation de Max van Eynatten, écolâtre d'Anvers) ; *Duynkerke, P. Labus*, s. d., 4° ; *Duynkerke, G. Laurenz*, s. d., 4°.

On trouve aussi dans la *Bibliothèque bleue :*

Een schoone historie van de verduldige Helena van Constantinopelen, een konings dochter, die 27 jaren achter lande doolde, in groote armoede, broot biddende.... *Amsterdam, erven van de wed. G. De Groot, en A. Van Dam*, 1723, 4°.

Cette dernière histoire, où il n'est pas question de Griseldis et de Florentine, fut réimprimée à Gand jusqu'en 1830. Elle doit avoir eu aussi des éditions au 17e siècle.

Malderus la range dans la 3e classe, avec cette remarque: On dit que Clément I avait une sœur reine de Constantinople; qu'il fit la guerre aux paiens; qu'un ange lui révéla un mariage qui allait se faire entre un père et sa fille.

Le livre permis dans les écoles de Bruges était donc expurgé.

Les deux romans d'Hélène de Constantinople sont deux rédactions différentes d'un même ouvrage ou d'un même original français ou autre.

26. Den troost der zielen int vaghevier, dat is maniere om heur daer uut te helpen, door Heer Corn. Columbanus, a° 1601.

Den troost der zielen int vaghevier, dat is maniere om heur daer uut te helpen, door Heer Corn. Columbanus. *Gent, Corn. Manilius, 1601.*

L'auteur de cet ouvrage est Cornelius Columbanus Vrancx, abbé de St-Pierre à Gand.

Den troost der zielen in 't vagevier, door Corn. Columb. Vrancx, abt van S. Pieters te Gent. *Brugghe, P. Soetaert*, 1607; *Antwerpen, W. Gymnicus*, 1719, 8°.

27. Den geestelicken schadt van devotien.

Nous n'avons pas trouvé ce livre.

28. Gheestelick refereyn bouck, ghemaect door Anna Byns.

Le *Premier livre* des poésies d'Anna Byns parut en 1528, à Anvers, chez J. van Liesvelt, sous le titre de :

Dit is een schoon ende suverlyc boecxken, inhoudende veel scoone constige refereinen vol scrifturen ende doctrinen van diveerseen materien... seer wel gemaect vander eersame ende ingeniose maecht Anna Byns, subtilic ende retoryckelic refuterende ind' warachticheyt alle dese dolingen ende grote abuysen comende wt de vermaledide Luterice secte. Dewelcke niet alleene van allen doctoren ende universiteyten, mer ooc vander keyserlycke maiesteyt rechtverdelyc ghecondemneert is.

Une seconde édition parut à Anvers, chez G. Vorsterman, en 1541.

Ce *Premier livre* fut réimprimé avec le *Second livre* à Anvers, chez Martin Nuyts, en 1548 :

Het yerste boeck inhoudende veel scoone...

Het tweede boeck vol schoone ende constighe Refereynen vol scrifturen ende leeringhen van menigherhande saken... seer subtylyck en Rethoryckelyck ghemaect van der eersame ende verstandighe maecht Anna Byns, seer treflyck straffende alle ketteryen endo dolinghen van desen onsen tyde.

La première édition du *Troisième livre* des *Refereinen* date de 1567 :

Een seer scoon ende suyver boeck, verclarende die mogentheyt Gods, ende Christus ghenade, over die sondighe menschen. Daer boven die warachtighe oorsake vander plaghen groot die wy voor ooghen sien, met veel scoone vermaninghe totter duecht, bewysende dat een oprecht gheloove met een nieu leven in Christo is den rechten wech om Gods toorn van ons te keeren hier pays te vercrighen ende hiernamaels het eewich leven, ghemaect met grooter const door die eerwerdige godvruchtige catholycke ende ser vermaerde maghet Anna Byns... nu eerst int openbaar gebracht door B. Henrick Pippinck. *Antwerpen, Peeter van Keerberghe*, 1567, 8°.

Les éditions suivantes du *Troisième livre* parurent sous le titre :

Ghcestelyck refereyn boeck, verclarendo die mogentheyt Gods, ende Christus ghenade, over die sondighe menschen. Daeren boven.... Gemaect met grooter const door die eerweerdighe godvruchtige catholycke, ende seer vermaerde maghet Anna Byns... *T'Hantwerpen, Hier. Verdussen*, 1602, 8°; 1611, 8°.

C'est de ces dernières éditions qu'il s'agit ici, car la première édition collective des trois livres ne parut qu'en 1646 :

Konstighe Refereynen vol schoone schrifture ende leeringen : begrepen in drye verscheyde boecken, waervan de twee eerste wederlegghen de dolinghen comende uyt de Lutersche secte, ende abuysen deser tyden : het derde toont d'oorsaecken der plaghen, met veel seer stichtighe vermaninghen tot de deught. Ghemaeckt door d'eerbare ende kloecke Anna Biins, maeght ende schoolmeestersse binnen Antwerpen. *T'Antwerpen, H. Verdussen, den jonghere*, 1646, 8° (1).

29. Evangelien ende Epistelen alzo men die inder H. Kercke houdt.

Epistelen en evangelien metten sermoenen van den ghehelen jaere die een nae den anderen volghende ende oec mede die prophecien ghenomen wt der Bibelen, volmaecktelyck ende gherechtelick overgeset wt den latine in goeden duutsch ; ghelickerwys als men houdende is in der heiligher kercken. *Dit is volmackt in Utrecht, bi mi Jan Veldener, in 't jaere 1479, den 30 dach van Julio, 4°.*

Evangelien en epistolen van den gheheelen jare metten

(1) Voir : *Bibliotheca belgica*, Ire série, T. 3, B. 6-17.

sermoenen. *Gheprient tot Delft in Hollant int jaer ons Heren 1486*, 4°.

Evangelien ende Epistolen metten sermoonen van den gheheelen jaere. *Antwerpen*, *1538*.

Evangelien en epistolen alsoo men die doort gansche jaer op alle sondaghen ende ander heylighe dagen inder H. Kercken houdt, met houte plaeten. *Antwerpen*, 1558.

Evangelien ende Epistelen van alle sondaghen ende heylighe daghen van den gheheelen jaer, vlaemsh ende fransois, Antwerpen, 1579, 8°.

Evangelien ende Epistelen alsoomen die door het gantsche jaer, op alle sondaghen ende op andere heylighe daghen houdt. *Antwerpen*, *Matheus van Roye*, *voor Henrick Wouters*, 1573, 8°, avec figg.

On trouve encore :

Evangelien ende Epistelen, die men door t'gheheel jaer op alle sondaghen ende Heylighe daghen in de Heylighe Kercke leest. *'t Hantwerpen*, *Pauwels Stroobant*, 1613, 12°, avec figg.

Evangelien ende Epistelen voor t'geheel jaer. *Antwerpen* *G. Janssens*, 1673, 12°, avec figg.

30. Ondersouckinghe der Jongers oft zy kerstelic onderwesen zyn, gemaect by Franciscum Sonnium.

Ondersoeckinghe der Jonghers, oft sy kerstelyck onderwesen zyn. *Thantwerpen*, 1576.

C'est la traduction du livre que le futur évêque de Bois-le-Duc (1560-69) et d'Anvers (1570-76) publia, étant encore chanoine d'Utrecht :

Examen tyronum militiæ Christianæ, an Christiane instituti sint? Auct. Franc. Sonnio, SS. Litt. professore, can. Ultraj. *Utrecht*, 1554, 8°; *Bois-le-Duc*, 1570, 12°.

31. Ordonnantien en decreten van het H. Concilie generael ghehouden tot Trenten.

Ordonnancien ende decreten van den heylighen concilie generael ghehouden tot Trenten. Hier is bygevoecht de confirmatie van desen concilie. *Antwerpen*, *W. Sylvius*, 1565, 8°; *Tantwerpen*, *Em. Th. Trognesius*, 1565, 8°.

32. Les vies, faictz et gestes des sainctz pères, papes, empereurs, et roys de France, etc.

Nous n'avons pas trouvé de texte plus complet.

33. Het loff der deuchden, gedruckt t'Amsteldam by Hendrick Barens 1603.

Probablement le même ouvrage que celui qui s'imprimait encore, au XIXe siècle, sous le titre :

Den lof der deugden.

Sur les instances d'un ami de l'art, nous avons fait reproduire la reliure du registre aux comptes de la gilde, 1524-1555, dans laquelle M. Weale n'a pas hésité à reconnaître l'œuvre de Paul van Vaerdebeke, membre de la corporation des *Librariers*. La reliure étant trop délabrée, il a été impossible d'en prendre un cliché photographique satisfaisant. Il a donc fallu se contenter d'un dessin où l'habile crayon de M. Vande Vyvere-Petit a complété, d'après les données fournies par l'objet lui-même, l'ensemble du travail primitif de van Vaerdebeke. Il est regrettable toutefois que les procédés de la gravure sur pierre ne puissent parvenir à rendre l'aspect de souplesse du cuir ouvré.

A.-C. De Schrevel.

LES REMANIEMENTS

DE LA

HIÉRARCHIE ÉPISCOPALE

ET LES

SACRES ÉPISCOPAUX

EN BELGIQUE

AU XIXe SIÈCLE.

SECONDE PARTIE.

Les sacres épiscopaux en Belgique au XIX[e] siècle.

Au premier rang des faits qui intéressent l'histoire religieuse d'un pays, se placent les sacres d'évêques, qui donnent à l'Église ses pontifes, aux diocèses un pasteur, un père et un apôtre, gardien et défenseur de la vérité (¹). Bien des fois, au cours du siècle qui vient de finir, nos cathédrales, des églises de moindre importance, virent se dérouler les augustes et imposantes cérémonies d'une consécration épiscopale (²); du 28 Octobre 1828 au 30 Novembre 1899, c'est-à-dire, depuis le sacre de Mgr Nicolas Ondernard jusqu'à celui de Mgr Thomas Heylen, tous deux évêques de Namur, soit durant une période de 71 ans, quarante-trois prélats ont reçu en Belgique l'onction épiscopale. Rappeler le souvenir de ces consécrations, tel est le but que nous nous proposons dans la seconde partie de notre travail.

Nous divisons cette partie en deux sections. Dans la première nous passons en revue les sacres épiscopaux,

---

(¹) Mgr Billard, évêque de Carcassonne, a magnifiquement développé cette triple qualité de l'évêque dans son discours prononcé à Rouen, au mois de Février 1890, à l'occasion du sacre de Mgr Duval, sous ce titre : « Ce que c'est qu'un évêque »; le *Bien public* (nº du 1 Mars 1890) a reproduit les principaux passages de cet éloquent discours.

(²) Si quelqu'un désire s'édifier à cet égard, il lira avec beaucoup de fruit l'intéressant opuscule de M. l'abbé Falise : *Cérémonial du sacre d'un Évêque*, 2e édit., Tournai 1884. Après avoir traité des règles qui régissent la nomination, la préconisation et la prise de possession des évêques, le savant liturgiste donne le sens mystique des cérémonies et des insignes pontificaux, indique brièvement les cérémonies du Pontifical et trace les règles à observer dans l'acte de la consécration, tant par les évêques, que par les autres assistants et les ministres inférieurs.

faits par les archevêques de Malines, métropolitains de Belgique ; la seconde mentionne ceux où d'autres évêques remplirent les fonctions de prélats consécrateurs. Nous indiquons pour chaque sacre les noms des évêques assistants, la date et le lieu de la cérémonie ; nous complétons ces détails par de courtes notes biographiques sur les nouveaux pontifes, tout en ayant soin de renvoyer le lecteur aux biographies plus étendues, que leur consacrent des ouvrages spéciaux.

PREMIÈRE SECTION.

Sacres épiscopaux faits par les Archevêques de Malines.

En 1853, paraissait à Malines un travail intitulé : *Consecrationes pontificiæ peractæ ab Illustrissimis ac Reverendissimis Belgii Primatibus Archiepiscopis Mechliniensibus ; quas ex variis monumentis collectas ordine disponebat* J. SCHÆFFER (1), *Eccl. Metrop. can. tit., Archiepiscopatus archivarius* (2).

L'auteur énumère tous les sacres, auxquels présidèrent, en Belgique (3), les archevêques de Malines. Il divise son

(1) Né à Anvers, le 14 Septembre 1804, M. Jean Schæffer est décédé subitement à Malines, le 3 Juin 1877 ; il était, à son décès, chanoine titulaire du chapitre métropolitain, juge synodal, archiviste de l'Archevêché et directeur de plusieurs communautés religieuses. Le chanoine Schæffer était un patient et laborieux chercheur, comme le prouve surtout son principal ouvrage, intitulé : *Historische aanteekeningen rakende de kerken, de kloosters, de ambachten en andere gestichten der stad Mechelen*, formant 3 forts volumes in-8°, parus sans date à Malines, chez F. Verhavert-Buelens.

(2) In-4, de 18 pp., sorti des presses de E. F. Van Velsen, à Malines.

(3) L'auteur, pour rendre son titre exact, eût dû écrire : *Consecrationes... peractæ* IN BELGIO, car il ne signale pas les deux consécrations épiscopales, que fit à Paris l'archevêque de Malines Jean-Armand de Roquelaure, savoir celles de Claude de Bexon, évêque de Namur, le 30 Mai 1802, et de Jean-Évangéliste Zaepffel, évêque de Liège, le 7 Juin suivant.

travail en quatre colonnes : la première indique l'église ou la chapelle, témoin du sacre ; la deuxième contient les noms des prélats, qui reçurent l'onction épiscopale ; la troisième fait connaître la date de la cérémonie, et la quatrième, les évêques assistants. Le nom de chaque archevêque est précédé de ses armoiries coloriées à la main, et suivi de quelques lignes, qui mentionnent son propre sacre et la date de son élévation sur le siège métropolitain de Malines.

Arrivé à la fin du XVIII[e] siècle, le chanoine Schæffer résume, en quelques pages (¹), les vicissitudes que traversa la hiérarchie épiscopale de Belgique durant la période révolutionnaire, à la suite du Concordat de 1801 et sous le gouvernement hollandais ; il termine son travail par le relevé des consécrations épiscopales, que fit l'archevêque Engelbert Sterckx, jusques et y compris celle de Mgr de Montpellier, sacré évêque de Liège, le 7 Novembre 1852 (²).

(¹) Pp. 15-17.

(²) Les *Consecrationes pontificiæ* du chanoine Schæffer sont peu connues et les exemplaires en sont d'une extrême rareté. La *Bibliographie nationale* (*Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications* 1830-1880) ne les mentionne pas parmi les travaux de l'auteur (tom. II, Bruxelles 1897, p. 388). La raison en est que celui-ci ne fit tirer ces pages qu'à un nombre très restreint d'exemplaires, une cinquantaine au plus, qui ne furent point mis dans le commerce mais distribués à des amis.

Les *Consecrationes pontificiæ* eurent une seconde édition, publiée en la même année 1853 ; nous en possédons un exemplaire. Mgr Malou, évêque de Bruges, à qui le chanoine Schæffer avait fait hommage d'un exemplaire de son travail, lui fit observer qu'une erreur s'était glissée dans l'indication des évêques assistants à son sacre ; l'auteur corrigea cette faute et ajouta les noms de quelques prélats, qui honorèrent de leur présence les sacres de MMgrs Malou et de Montpellier.

Cette seconde édition diffère de la première, en ce que les armoiries des archevêques de Malines sont gravées, au lieu d'être coloriées à la

Nous adoptons le plan suivi par le chanoine Schæffer, mais en élargissant son cadre, dans le sens que nous venons d'indiquer.

Dans le courant du dernier siècle, trois archevêques de Malines firent en Belgique des sacres d'évêques : les cardinaux Sterckx, Dechamps et Goossens. Cette première section comprend donc un triple paragraphe.

---

main; elle en diffère surtout par le précieux supplément, qu'y a joint le chanoine Schæffer, sous le titre de: *Appendicula qua viri aliqui illustres, aut facta particularia in præcedenti elencho adducta, magis innotescant, vel elucidentur* (pp. 19-21). Il y a là, sur une foule de prélats, des détails qu'on ne trouve point ailleurs.

La lettre, qui accompagnait l'exemplaire offert à Mgr Malou, nous apprend comment l'auteur réunit les matériaux de son œuvre ; elle est intéressante à ce point de vue et nous la reproduisons :

« Illustrissime ac Reverendissime Domine. — A pluribus annis, occasione consecrationum pontificalium, animo acceperam conquirere et ordine connotare quas Metropolitæ Mechlinienses perfecerant. Sed res non cedebat ex votis, quod nullas earum tabulas in archivario reperirem, neque in actis archiepiscopalibus essent relatæ. Forte codex de his specialis exstitit, gallicis perturbationibus sublatus. Itaque ex historiographis Sandero, Castilione, Fopenio aliisque erant colligendæ, sed illi scriptores seculum elapsum vix attingunt, nec ultra titulares Belgii Antistites expatiantur, unde magnus hiatus supererat difficulter complendus. Equidem ex documentis sexcentis, tum ex chronicis Urbium Episcopalium eo deveneram, ut certis argumentis mihi persuasum haberem, me illarum consecrationum numerum undequaque absolutum obtinuisse. Hanc itaque qualemcumque opellam privatis typis commisi, cum nonnullis amicis, rerum Belgicarum studiosis, communicandam. Specimen quoque illius ad Illustrissimam Dignitatem Vestram transmittere me induxit summum vestrum pro antiquitatibus studium; tum etiam, quod de Illustrissimis Decessoribus Vestris in eo sæpe agatur, eo magis quod historiographi nonnunquam aberrent circa datas temporum, ut ex authenticis documentis vidi. Digneris itaque, Reverendissime Præsul, hanc summæ reverentiæ et obsequii tesserulam accipere a

Famulo tuo obsequiosissimo

J. Schæffer, can. eccl. met.

Mechliniæ, 13 Martii 1853. »

I.

Engelbert STERCKX.

(1832-1867).

Notes biographiques.

Né à Ophem, sous Brusseghem (prov. de Brabant), le 2 Novembre 1792 (1); entré au grand séminaire de Malines, en Septembre 1811; sous-secrétaire de l'Archevêché, 1813; sous-régent au séminaire et professeur de philosophie, 1814; ordonné prêtre à Bruxelles, par Mgr J. B. van Velde de Melroy, ancien évêque de Ruremonde, le 18 Février 1815, et nommé, la même année, professeur d'Écriture sainte et de théologie morale au grand séminaire; curé à Bouchout, au doyenné de Lierre, le 14 Août 1821; curé-doyen de Notre-Dame à Anvers, le 7 Septembre 1824; vicaire général du prince de Méan, archevêque de Malines, le 20 Juin 1827; chanoine-pénitencier du chapitre métropolitain, le 23 Novembre 1830; vicaire capitulaire, avec le chanoine Forgeur, le 16 Janvier 1831; préconisé archevêque de Malines, au consistoire du 24 Février 1832; sacré à Malines, le 8 Avril 1832, par Mgr Jean-Joseph Delplanque, évêque de Tournai, assisté de MMgrs Jean-François Van de Velde, évêque de Gand, et Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège; créé

---

(1) Par sa mère, dame Barbe Leemans, fille de Jean Leemans et de Gertrude van Hamme, le cardinal Sterckx se rattachait à la très ancienne famille noble van Hamme, dont on connait 21 générations, la plus ancienne remontant au XIe siècle. Voyez : *Généalogie de dame Barbe Leemans, âgée de 91 ans, domiciliée à Ophem, veuve de Monsieur Guillaume Sterckx, en son vivant bourgmestre de la commune de Brusseghem-Ossel-Ophem*, Malines, Van Velsen-Van der Elst, 1848, 30 pp., avec arbre généalogique, approuvé à Bruxelles, le 7 Septembre 1658, par le roi d'armes Henri Prevost Deleval.

cardinal-prêtre du titre de St-Barthélemi-en-l'Ile ([1]), au consistoire secret du 13 Septembre 1838 ([2]); décédé à Malines, le 4 Décembre 1867 ([3]). Devise : *Pax vobis.*

([1]) Le cardinal Antoine Perrénot de Granvelle, premier archevêque de Malines, portait le même titre cardinalice.

L'église de Saint-Barthélemi-en-l'Ile est desservie par les Frères Mineurs (jadis Mineurs Observantins). L'empereur Othon III fit transporter dans cette église, primitivement dédiée à saint Adalbert, les reliques de l'apôtre saint Barthélemi ; de là son nom. Voyez De Blesser, *Rome et ses monuments, etc.*, Louvain 1866, p. 208.

([2]) La ville de Malines fit une réception solennelle au nouveau cardinal. Des fêtes magnifiques furent célébrées à cette occasion ; on en trouve la description détaillée dans l'intéressante brochure, ornée du portrait du cardinal, intitulée : *Réception solennelle faite par la ville de Malines, à Son Eminence Révérendissime Monseigneur le Cardinal Sterckx, le 23 Octobre 1838*, Malines, Van Velsen-Van der Elst, 1838, in-8, de 36 pp.

([3]) A consulter sur le cardinal Sterckx :

1. Mgr Dechamps, évêque de Namur, *Oraison funèbre de Son Éminence Révérendissime Mgr le Cardinal* Engelbert Sterckx, *14me Archevêque de Malines, prononcée le 10 Décembre 1867, dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines*, Bruxelles, V. Devaux, 1867.

2. Engelberti Sterckx, *S. R. E. Presbyteri Cardinalis, Archiepiscopi Mechliniensis, etc., laudatio funebris, quam filialis pietatis ergo conscripsit* P. Claessens, *eccles. metrop. Canonicus ad honores*, etc., Mechliniæ, J. Ryckmans-Van Deuren, 1868.

3. V. Henry, *Le Cardinal Sterckx, Archevêque de Malines, Primat de Belgique*, Bruxelles, H. Goemaere, 1868.

4. Nécrologe latin du prélat, feuille in-plano, sortie des presses de H. Dessain, à Malines, et destinée à prendre place dans la sacristie des églises de l'archidiocèse.

5. Claessens, *La Belgique chrétienne depuis la conquête française jusqu'à nos jours*, tom. II, pp. 121 sv.

6. Baeten, *Verzameling van naemrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom van Mechelen*, tom. I, Mechelen, Van Moer, 1881, pp. 160 sv.

7. *Revue catholique*, tom. XXV, Louvain 1867, pp. 737 sv.. Cet article est important et suivi de l'oraison funèbre du cardinal par Mgr Dechamps.

Pour les publications du cardinal Sterckx, voyez la *Bibliographie nationale*, tom. III, Bruxelles 1897, pp. 490, 491.

Évêques sacrés par le cardinal Sterckx :

1. François-René BOUSSEN,

évêque de Ptolémaïde [1] *in partibus infidelium* [2],
auxiliaire de Mgr Van de Velde, évêque de Gand [3],

---

[1] Le siège de Ptolemaïde, aujourd'hui Saint-Jean d'Acre, était suffragant de Tyr, métropole de la première Phénicie, sous le patriarcat d'Antioche.

[2] On donne le nom d'évêques *in partibus infidelium*, c. à. d., en pays infidèle, *in heidenis*, aux évêques des diocèses, qui ont existé dans les pays jadis catholiques, aujourd'hui aux mains des infidèles, et qui n'ont plus ni clergé ni ouailles. Pour conserver le souvenir de ces anciens diocèses, le Saint-Siège a l'habitude de donner le titre des principaux d'entre eux aux prélats, qui, n'ayant pas de siège fixe, remplissent les fonctions de coadjuteur ou d'auxiliaire auprès de quelque évêque, ainsi qu'aux vicaires apostoliques, etc.

La *Gerarchia Cattolica* contient chaque année, sous le titre de *Sedi titolari*, la liste de ces évêchés, que le Saint-Siège est dans l'habitude de conférer; mais cette liste est loin d'être complète.

Dans les premiers temps de l'Église, les diocèses étaient extrêmement multipliés; presque chaque ville avait son évêque. Ainsi, pour ne parler que des provinces de l'Afrique soumises aux Romains, on y comptait au temps de S. Cyprien, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe siècle, 749 évêchés. Voyez Ernst, *Tableau historique et chronologique des Suffragans ou co-Evêques de Liège*, Liège 1806, p. 10, dans les *Observations préliminaires sur les Evêques auxiliaires*. Il faut lire en entier ces *Observations*, qui offrent un intérêt supérieur.

[3] Le pape Grégoire XVI éleva Mgr Boussen à cette dignité par sa bulle : *Apostolatus Officium*, du 16 des calendes de Janvier 1833 (17 Décembre 1832). On peut lire cette bulle dans la *Collectio epistolarum pastoralium*, etc., du diocèse, tom. I, Brugis 1843, pp. 1 sv.

Dans sa *Biographie de Monseigneur François-René Boussen, XVIIIe évêque de Bruges* (Bruges, 1849), Mgr Malou s'exprime comme suit : « Accablé de sollicitude et désireux d'alléger le poids de son épiscopat, Mgr Van de Velde pria le Saint-Père de diviser son immense diocèse, et d'accorder à la Flandre occidentale une administration ecclésiastique séparée. Grégoire XVI accueillit cette prière, et, sur la proposition de l'évêque de Gand, il éleva M. Boussen à la dignité d'évêque de Ptolémaïde, *in partibus infidelium*, et *il lui confia l'administration de cette province* » (p. 11).

Cela n'est pas rigoureusement exact. La bulle : *Apostolatus Officium* ne parle pas de la division du diocèse ; elle se contente d'élever Mgr Boussen au rang d'évêque de Ptolémaïde, pour qu'il remplisse les fonctions d'auxiliaire auprès de l'évêque de Gand : « ... ad hoc,

sacré dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Bruges, le 27 Janvier 1833 (1).

Évêques assistants :

Jean-Joseph Delplanque, évêque de Tournai.
Jean-François Van de Velde, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Furnes, le 2 Décembre 1774; entré au séminaire de Gand, le 8 Février 1803; ordonné prêtre à Gand, par Mgr Fallot de Beaumont, le 21 Décembre 1805; nommé secrétaire de l'Évêché de Gand, le 26 Avril 1806; chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, le 20 Mai 1815; conseiller épiscopal et examinateur synodal, 21-25 Novembre 1829; chanoine titulaire, le 18 Décembre 1830 (2);

— ce sont les termes de la bulle, — ut venerabili quoque Fratri Nostro Joanni Francisco Van de Velde, moderno Episcopo Gandavensi, in pastoralibus muniis obeundis auxilio esse possis, cum hoc tamen, quin quidquam absque ejus licentia et consensu in Episcopali munere peragere valeas. »

Ce fut Mgr Van de Velde lui-même qui chargea Mgr Boussen de l'administration de la partie du diocèse de Gand formée de la Flandre occidentale, comme il l'annonça au clergé et aux fidèles de cette province, par lettres en date du 21 Janvier 1833 *(Collectio epistolarum pastoralium*, etc, tom. I, pp. 6 sv.).

(1) Depuis le sacre de Robert de Haynin, Xe évêque de Bruges, auquel l'archevêque de Malines André Cruesen avait imposé les mains dans la cathédrale de Saint-Donatien, le 22 Octobre 1662, soit depuis plus de 170 ans, la ville de Bruges n'avait pas vu de sacre d'évêque. François de Baillencourt, XIe évêque de Bruges, et Jean-Robert Caimo, XVIe, furent sacrés à Malines, dans la chapelle du séminaire; Humbert de Precipiano, XIIe, reçut l'onction épiscopale dans la chapelle domestique de l'archevêque Alphonse de Berghes, à Bruxelles, et Guillaume Bassery, XIIIe, dans la collégiale de Sainte-Gudule, en la même ville; Henri-Joseph van Susteren, XIVe, Jean-Baptiste de Castillion, XVe, et Félix-Guillaume Brenart, XVIIe, furent sacrés dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines. (SCHÆFFER, *Consecrationes pontificiæ*, etc, pp. 9 sv.).

(2) LAVAUT, *Overlijdensboek van Sint-Baafskapittel*, dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XVIe jaar, 1883-84, Gent, Vanderschelden, p. 307.

nommé évêque de Ptolémaïde *i. p. i.* et auxiliaire de l'évêque de Gand, au consistoire secret du 17 Décembre 1832; sacré, le 27 Janvier 1833 (1); nommé évêque de Bruges, au consistoire secret du 23 Juin 1834 (2) et inauguré dans sa ville épiscopale, le 23 Juillet suivant (3);

---

(1) A cette occasion parut à Bruges un opuscule, renfermant la traduction du titre du Pontifical romain: *De consecratione electi in Episcopum*, et intitulé: *Kerkelyke* PLECTIGHEDEN *inhoudende de wyding van Zyne Hoogweërdigheyd den* BISSCHOP, *die op Zondag 27 January 1833, des morgens ten 9 ueren, plaets zal hebben in de Kerk van* ST SALVATOR, *te Brugge*, Brugge, C. De Moor, in-18, de 36 pp.

Détail curieux. Parmi les nombreux portraits de Mgr Boussen, il s'en trouve un, malheureusement peu ressemblant, qui fut dessiné pendant la cérémonie même du sacre. Il représente l'évêque à mi-corps en chape, avec cette inscription: Mgr F. R. BOUSSEN, *Évêque de Bruges, sacré dans l'Église de St Sauveur à Bruges, le 27 Janvier 1833. — Dessiné pendant la cérémonie par* J. B. VAN ACKER. — *Impie lithque de* DE WASME *à Bruxelles*. Nous possédons un exemplaire de ce portrait.

(2) Comme nous l'avons dit plus haut, Grégoire XVI rétablit l'évêché de Bruges par sa bulle: *Romanæ Ecclesiæ*, du 6 des calendes de Juin (27 Mai) 1834, dont il commit l'exécution à l'archevêque de Malines Engelbert Sterckx. Voyez ce document dans la *Collectio epistolarum pastoralium*, etc., tom I, pp. 102 sv. La bulle: *Romani Pontificis*, du 9 des calendes de Juillet (23 Juin) 1834, transféra Mgr Boussen du siège de Ptolémaïde à celui de Bruges. Cette bulle se trouve dans la *Collectio* précitée, tom. I, pp. 115 sv.

(3) L'exécution de la bulle de réérection de l'évêché de Bruges et la prise de possession du nouvel évêque eurent lieu le 23 Juillet 1834; elles avaient été annoncées au public par affiche, sortie des presses de Félix De Pachtere et portant l'en-tête suivant: *Wederopregting van den bisschoppelyken stoel van Brugge, en bezitneëming van den zelven stoel, door Zyne Doorlugtigste Hoogweërdigheyd Franciscus Renatus Boussen.*

Cet événement mémorable fut célébré par des fêtes magnifiques, dont on trouvera la description détaillée dans l'*Almanach voor het Bisdom van Brugge voor het jaar MDCCCXXXV*, Iste jaer, Brugge, Felix De Pachtere, pp. 53 sv. Cette description, traduite presque en entier dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten (tom. I, pp. 214, 215), parle avec grands éloges de l'illumination générale de la ville, le soir du même jour. Une grande planche lithographique nous a conservé le souvenir de l'illumination du séminaire et du feu d'artifice tiré devant cet établissement. Cette planche porte l'inscription suivante:

nommé prélat domestique de S. S., assistant au trône pontifical et comte romain, le 19 Septembre 1843 ; décédé à Bruges, le 1 Octobre 1848 (¹). Devise : *Sequere me.*

« Vue de l'illumination qui eut lieu au Séminaire épiscopal à Bruges, le 23 Juillet 1834, à l'occasion de l'érection de l'évêché et de l'installation de Monseigneur François René Boussen, 18e évêque de Bruges. Dédié à Monseigneur François René Boussen, évêque de Bruges, par son très-humble serviteur Julien Buse-Devos, archit. entrepr. »

(¹) A consulter sur Mgr Boussen :

J. B. M(alou), *Biographie de Mgr* François René Boussen, *XVIIIe Evêque de Bruges, Prélat domestique de Sa Sainteté, Evêque assistant au trône pontifical, Comte romain, l'un des six Evêques fondateurs de l'Université catholique de Louvain*, Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1849.

Cette notice parut d'abord dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1849, pp. 125 sv. ; il en existe une traduction flamande, sortie, en 1849, des mêmes presses brugeoises que le tiré à part français.

M. F. Vande Putte a inséré cette biographie de Mgr. Boussen dans son *Histoire du Diocèse de Bruges, illustrée des portraits des Evêques, lithographiés par J. G. Canneel, dédiée au clergé de Bruges*, Bruges 1849, in-folio, pp. 94, sv.; la notice est accompagnée du portrait de Mgr Boussen, dessiné par Canneel d'après le tableau de C. Picqué, conservé au palais épiscopal. La traduction flamande de la notice figure en tête du tome II du recueil de biographies, publié par M. Vande Putte, sous le titre : *De geloofsbelyders of levens van vlaemsche priesters die tydens de fransche omwenteling vervolging hebben onderstaen voor het geloof*, Poperinghe 1862, pp. 5 sv.

Mgr Malou a emprunté la plupart des détails biographiques sur son illustre prédécesseur au Nécrologe latin de ce prélat, publié par les soins de l'administration diocésaine, et qu'on retrouve encore aujourd'hui dans les sacristies de nos églises; ce Nécrologe est inséré au tome V de la *Collectio epistolarum pastoralium*, etc, Brugis 1848, pp. 328 sv. Cette pièce, dont le *Journal historique et littéraire*, de Kersten (tom. XV, pp. 443 sv.) a publié une traduction libre, est écrite d'un bon style; elle met parfaitement en lumière les mérites de Mgr Boussen, les talents d'administrateur dont il fit preuve dans l'organisation de son vaste diocèse, ses vertus, sa bonté paternelle, son éminente piété. Voyez aussi sur Mgr Boussen :

1. La *Biographie nationale*, tom. II, Bruxelles 1868, coll. 866 sv.; l'article est de M. F. Vande Putte.

2. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 327 sv.

Parmi les publications du courtraisien Mussely-Boudewyn figure une *Levensschets van Mgr Boussen Bisschop van Brugge*, s. d. (Sevens,

2. Jean-Arnold BARRETT,

évêque de Namur,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur,
le 16 Juin 1833.

Évêques assistants :

Jean-Joseph Delplanque, évêque de Tournai.
Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège.

Notes biographiques.

Né à Looz (prov. de Limbourg), le 22 Février 1770, d'une famille noble d'origine irlandaise ; se rend à Rome, en 1789, pour y faire ses études théologiques au Collège germanique, et ordonné prêtre en cette ville, en 1793 ; nommé chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Liège, en 1794 ; chanoine titulaire de la nouvelle cathédrale de Saint-Paul, à Liège, le 18 Mai 1803 ; vicaire capitulaire de Liège, du 26 Septembre 1814 au 20 Décembre 1829 ; vicaire général de Mgr Van Bommel, évêque de Liège, 1829 ; préconisé évêque de Namur, au consistoire du 15 Avril 1833, et sacré le 16 Juin suivant ; décédé à Flémalle-Haute, près de Liège, le 31 Juillet 1835 (1). Devise : *Deus meus, in te confido.*

Vlaamsche dichters en prozaschrijvers van Kortrijk (1545-1885), Kortrijk 1885, p. 77). Malgré nos recherches, nous n'avons pu mettre la main sur cette notice biographique, qui n'a pas, pensons-nous, grande importance.

Voyez, pour les publications de Mgr Boussen, la *Bibliographie nationale*, tom. I, Bruxelles 1886, p. 145.

(1) A consulter sur Mgr Barrett :

1. Thimister, *Essai historique sur l'église de S. Paul, ci-devant collégiale aujourd'hui cathédrale de Liège*, Liège 1867, pp. 142 sv. (avec le portrait et les armoiries de Mgr Barrett).

2. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, tom. IV, Liège 1873, pp. 241 sv.

3. de Hauregard, *Notice sur la cathédrale de Namur*, pp. 231 sv.

4. Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, pp. 548 sv.

3. Gaspar-Joseph LABIS,

évêque de Tournai,
sacré dans la cathédrale de Notre-Dame, à Tournai,
le 10 Mai 1835.

Évêques assistants :

Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège.
François-René Boussen, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Warcoing, le 2 Juin 1792, Mgr Labis fut ordonné sous-diacre, le 24 Septembre 1814, et aussitôt nommé professeur de philosophie. Il reçut le diaconat, le 18 Février 1815, et la prêtrise, le 23 Septembre 1815, à Tournai, des mains de Mgr Hirn. Vicaire à Saint-Léger, le 18 Août 1818, curé à Willaupuis, le 27 Septembre 1820, il fut appelé à la chaire de théologie dogmatique au séminaire, en 1826. Nommé successivement chanoine honoraire, et chanoine titulaire de la cathédrale, en 1830, il fut adjoint au vicariat, en qualité d'assesseur, par Mgr Delplanque, en 1831. A la mort de ce dernier, il fut élu par le chapitre vicaire capitulaire, préconisé dans le consistoire, tenu par Grégoire XVI, le 6 Mars 1835, et sacré évêque de Tournai [1], le 10 Mai de la même année [2].

Mgr Labis était le doyen de l'épiscopat belge ; il mourut, le 16 Novembre 1872, à Kain lez-Tournai, où les évêques

5. Voyez aussi une belle notice sur Mgr Barrett, insérée dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. II, pp. 265 sv.; item la *Biographie nationale*, tom. I, Bruxelles 1866, coll. 729 sv., article signé Eugène Coemans, et Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc. tom. II, pp. 261 sv.

[1] Voyez, sur le sacre de Mgr Labis, le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. II, pp. 93, 94.

[2] Détails empruntés au *Courrier de l'Escaut*, et reproduits par les *Précis historiques*, tom. XXI, Bruxelles 1872, p. 569.

de cette ville possèdent une maison de campagne. Il avait siégé au concile œcuménique du Vatican (1869-70), était prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical et officier de l'ordre de Léopold ([1]). Devise : *Fortiter et suaviter.*

---

4. NICOLAS-JOSEPH DEHESSELLE,
évêque de Namur,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur,
le 13 Mars 1836.

Évêques assistants :

Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège.
Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.

Notes biographiques.

Né à Charneux (prov. de Liège), le 4 Juillet 1789 ; ordonné prêtre à Namur, par Mgr de Pisani de la Gaude, le 21 Juin 1812 ; vicaire de Saint-Nicolas, à Liège, 1812 ; président du grand séminaire de Liège, de 1817 à 1833 ; vicaire général de Mgr Van Bommel, évêque de Liège, 1833 ; préconisé évêque de Namur, en Février 1836, et sacré le 13 Mars suivant ([2]) ; décédé presque subitement

---

([1]) A consulter sur Mgr Labis :

1. *Oraison funèbre de Monseigneur* GASPAR-JOSEPH LABIS, *Évêque de Tournay,...par M. le chanoine* D. G. HALLEZ, *président du séminaire. Discours prononcé dans la cathédrale de Tournai, le 21 Novembre 1872*, Tournai, Casterman, s. d.

2. *Semaine religieuse du diocèse de Tournai*, n° du 23 Novembre 1872. On y trouve un aperçu sur la vie et l'épiscopat de Mgr Labis, ainsi que la description de ses funérailles (pp. 329 sv.). Ces pages ont été insérées dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1873 (pp. 338 sv.).

3. CLAESSENS, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 303 sv.

Voyez, pour les publications de Mgr Labis, la *Bibliographie nationale*, tom. II, Bruxelles 1892, p. 801.

([2]) Voyez, sur le sacre de Mgr Dehesselle, le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. II, pp. 640 sv.

à Namur, le 15 Août 1865. Mgr Dehesselle était prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical et officier de l'ordre de Léopold ([1]). Devise : *Pro Deo et grege.*

---

5. Louis-Joseph DELEBECQUE,
évêque de Gand,
sacré dans la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand,
le 4 Novembre 1838.

Évêques assistants :

Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège ([2]).
François-René Boussen, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Warnêton-sud, le 7 Décembre 1898 ; entré au séminaire de Gand, le 4 Novembre 1816 ; surveillant et professeur au collège d'Ypres, le 1 Octobre 1821 ; ordonné prêtre à Malines, par le prince-archevêque de Méan, le 24 Mai 1822 ; vicaire de Saint-Jacques, à Ypres, le 6 Août 1827 ; rappelé à Gand et nommé professeur de physique à Sainte-Barbe (section de philosophie), le 16 Janvier 1830 ;

([1]) A consulter sur Mgr Dehesselle :

1. de Hauregard, *Notice sur la cathédrale de Namur*, pp. 251 sv.

2. Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, pp. 552 sv.

3. Claessens, *La Belgique chrétienne*, tom. II, pp. 267 sv.

4. *Revue catholique*, tom. XXIII, Louvain 1865, pp. 522 sv. Cet article, qui contient aussi la relation des obsèques solennelles de Mgr Dehesselle, a été inséré dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain,* pour 1866, pp. 405 sv.

5. *Précis historiques*, tom XIV, Bruxelles 1865, pp. 508 sv. C'est la reproduction de l'article, que l'*Ami de l'ordre* avait consacré à la mémoire du défunt prélat.

([2]) Le chanoine Schæffer, dans ses *Consecrationes pontificiæ*, p. 18, se trompe en nommant Mgr Labis, évêque de Tournai, au lieu de Mgr Van Bommel, comme évêque assistant au sacre de Mgr Delebecque.

professeur de théologie dogmatique au grand séminaire, 1831 ; coadjuteur de M. le chanoine Triest, supérieur général des Frères et des Sœurs de la Charité, à Gand, 1832 ; secrétaire de Mgr Boussen, évêque de Ptolémaïde *i. p. i.*, auxiliaire de Mgr Van de Velde pour la Flandre occidentale, le 24 Janvier 1833 ; chanoine honoraire, le 30 Mars 1833 (¹) ; président du nouveau séminaire de Bruges, professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique, le 1 Octobre 1833 ; chanoine titulaire de la cathédrale de Bruges, membre du conseil épiscopal et examinateur prosynodal, le 10 Septembre 1834 ; préconisé évêque de Gand, au consistoire secret du 13 Septembre 1838 ; sacré, le 4 Novembre 1838 (²) ; décédé subitement à Gand, le 2 Octobre 1864.

Mgr Delebecque était docteur en théologie *ad honores* de l'Université de Louvain, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, comte romain, consulteur de la congrégation des Évêques et Réguliers et officier de l'ordre de Léopold (³). Devise : *Monstra te esse Matrem.*

(¹) Durant la période qui s'écoula entre son sacre (27 Janvier 1833) et sa prise de possession du siège de Bruges (23 Juillet 1834), Mgr Boussen nomma quelques chanoines honoraires, pour l'assister dans son administration et dans l'exercice de ses fonctions pontificales. Ces Messieurs reçurent le titre de *Canonici honorarii futuræ Cathedralis Brugensis;* de ce nombre était M. le secrétaire Delebecque.

(²) Voyez, sur le sacre de Mgr Delebecque, le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. V, pp. 411 sv.

(³) A consulter sur Mgr Delebecque :

1. *Lykreden van Zyne Hoogweerdigheid* Ludovicus-Josephus Delebecque, *XXIⁿ Bisschop van Gent, uitgesproken gedurende de lykdienst in de hoofdkerk van Sint Baefs, op 6 October 1864, door* H. F. Bracq, *kanonik-theologael en leeraer van het H. Schrift in het seminarie*, Gent, Vander Schelden, s. d.

Le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. XXXI, pp. 335 sv., renferme la traduction de cet éloge funèbre, reproduite par l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1865, pp. 281 sv.

2. La publication populaire gantoise *Allemans gerief* (13ᵉ jaer, nʳˢ 23 en 24) contient une notice biographique fort intéressante sur

6. Raphaël FORNARI,

archevêque de Nicée (¹), *i. p. i.* (²),
internonce apostolique en Belgique (³),
sacré dans la métropole de Saint-Rombaut, à Malines,
le 3 Avril 1842.

Évêques assistants :

Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège.
François-René Boussen, évêque de Bruges.

Mgr Delebecque, accompagnée de son portrait (Gent, C. Poelman, pp. 178-192).

3. Mais ce qu'il importe surtout de lire pour se faire une idée des travaux entrepris et du bien réalisé par Mgr Delebecque, c'est la notice que consacre à ce grand évêque M. le chanoine Lavaut, dans l'*Almanak der geestelijkheid in het Bisdom van Gent*, XIe jaar, 1890, pp. 83 sv., XIIe jaar, 1891, pp. 83 sv. Ces belles pages sont pleines de détails inédits ou peu connus, puisés aux meilleures sources.

On peut voir encore sur Mgr Delebecque, son décès et ses obsèques:

4. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 231 sv.

5. *Revue catholique*, tom. XXII, Louvain 1864, pp. 613 sv.

6. *Précis historiques*, tom. XIII, Bruxelles 1864, pp. 567 sv.

7. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1865, pp. 273 sv.

Pour les publications de Mgr Delebecque, voyez la *Bibliographie nationale*, tom. I, Bruxelles 1886, p. 433.

(¹) Nicée, aujourd'hui *Isnik*, ancienne ville de l'Asie Mineure (Anatolie). C'était, au point de vue ecclésiastique, la métropole de la seconde Bithynie, sous le patriarcat de Constantinople.

(²) Les lettres *i. p. i.* sont les initiales des mots *in partibus infidelium*.

(³) C'était le cinquième représentant du Saint-Siège en Belgique, auquel un archevêque de Malines imposait les mains. Les quatre autres sont Richard Pauli-Stravius, internonce, sacré évêque de Dionysie *i. p. i.* par Jacques Boonen, dans l'église des Carmes déchaussés, à Bruxelles, le 2 Février 1642; Antoine Tanara, nonce, sacré archevêque de Damas *i. p. i.*, par Alphonse de Berghes, dans la collégiale de Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 13 Juillet 1687; Jean-Antoine Davia, nonce, sacré archevêque de Thèbes, *i. p. i.*, par Humbert de Precipiano, dans la chapelle archiépiscopale, à Bruxelles, le 10 Septembre 1690, et Joseph Spinelli, nonce, sacré archevêque de Corinthe *i. p. i.*, dans la métropole de Saint-Rombaut, à Malines, par Thomas-Philippe d'Alsace, le 28 Octobre 1725 (Schæffer, *Consecrationes pontificiæ*, etc., pp. 8, 10, 11, 12).

Notes biographiques.

Né à Rome, le 23 Janvier 1788; professeur de théologie, durant plus de 25 ans, au Collège romain, à l'Académie ecclésiastique, etc. [1]; envoyé à Bruxelles, par Grégoire XVI, en qualité de chargé d'affaires du Saint-Siège, Avril 1838; revêtu du caractère d'envoyé extraordinaire et du titre d'internonce apostolique pour le royaume de Belgique, le 12 Décembre 1838; créé archevêque de Nicée *i. p. i.*, sacré le 3 Avril 1842 [2], et nommé à cette occasion nonce apostolique; promu à la nonciature de Paris, quitte Bruxelles, le 15 Avril 1843; créé cardinal *in petto* par Grégoire XVI, au consistoire du 21 Décembre 1846; proclamé, par Pie IX, cardinal-prêtre, au consistoire du 30 Septembre 1850; décédé à Rome, le 15 Juin 1854 [3].

---

7. Jean-Baptiste MALOU,

évêque de Bruges,

sacré dans la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges,

le 1 Mai 1849.

Évêques assistants :

Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège.
Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.

---

[1] Fornari aimait à rappeler qu'il comptait, parmi ses anciens élèves, outre plusieurs cardinaux, plus de soixante évêques, répandus sur tous les points du globe; de ce nombre étaient Mgr Malou, évêque de Bruges, et Mgr de Montpellier, évêque de Liège.

[2] Pour faire honneur au Saint-Siège dans la personne de son représentant, le cardinal Sterckx s'était plu à entourer la cérémonie du sacre de toute la splendeur dont elle était susceptible; on en trouve une description détaillée dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. IX, pp. 32 sv.

[3] A consulter sur le cardinal Fornari :

1. *Précis historiques*, tom. III, Bruxelles 1854, pp. 387, 388.
2. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. I, pp. 100, 101.

Notes biographiques.

Né à Ypres, d'une famille ancienne et distinguée ([1]), le 30 Juin 1809 ([2]); achève ses humanités à Saint-Acheul ([3]),

---

([1]) Le grand-père de Mgr Malou, M. Pierre Malou-Riga prit, à la fin du XVIII[e] siècle, une grande part à la lutte, que les Belges opposèrent à Joseph II, et joua un rôle politique important sous la République française. Devenu veuf, Pierre Malou renonça au monde, et entra dans la Compagnie de Jésus à Dunabourg, en Russie, le 13 Juin 1805, à l'âge de 53 ans. En 1811, ses supérieurs l'envoyèrent aux États-Unis, pour y occuper une chaire de littérature au collège, que venaient de fonder à New-York deux illustres Jésuites allemands; il accepta, en 1813, les fonctions de recteur de l'église de Saint-Pierre, que des difficultés avec les administrateurs laïques de la paroisse l'obligèrent à déposer plus tard, et mourut missionnaire à New-York, le 13 Octobre 1827. Voyez, sur le R. P. Pierre Malou, Jungmann, *Johannes Baptista Malou, Bischof von Brügge*, Mainz 1866, pp. 5 sv., et la *Biographie nationale*, tom. XIII, Bruxelles 1894, coll. 258 sv.; l'article est de M. le baron Jean Bethune. Voyez aussi *Le Bien public*, n° du 11 Septembre 1886.

Le père de Mgr Malou, M. J.-B. Malou-Vandenpeereboom († 6 Février 1862), siégea de longues années au sénat. Son frère, M. Jules Malou, ministre d'État, sénateur, ancien gouverneur de la province d'Anvers, ancien représentant, ancien ministre des finances et chef du cabinet, mourut le 11 Juillet 1886, avec la réputation bien méritée d'un homme d'État éminent et d'un des personnages politiques les plus marquants de son époque. Voyez une belle notice nécrologique sur M. Jules Malou dans les *Précis historiques*, tom. XXXV, Bruxelles 1886, pp. 409 sv., et *Le Bien public*, n° du 13 Juillet 1886, où l'on trouve les jugements portés sur l'illustre défunt par les principales feuilles libérales du pays.

Les titres des publications de M. Jules Malou remplissent plus de six colonnes de la *Bibliographie nationale*, tom. II, Bruxelles 1892, pp. 581 sv.

([2]) Mgr Malou fut baptisé dans l'église de Saint-Jacques, le 1 Juillet, jour octave de la fête de S. Jean-Baptiste, ce qui lui fit donner le nom du saint précurseur, qui était d'ailleurs celui de son père.

([3]) Saint-Acheul, près d'Amiens, était une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin. La Compagnie de Jésus y ouvrit un collège, où grand nombre de jeunes gens belges allèrent faire leurs humanités, après la suppression des collèges catholiques de leur pays par Guillaume I, en 1825. Cet établissement, divisé en trois maisons, comptait au-delà de 1000 élèves; il fut fermé par une ordonnance du roi Charles X, en date du 16 Juin 1828.

1828; se rend à Rome, pour y faire ses études théologiques, et entre à l'Académie ecclésiastique (1), 1831; passe de là au Collège germanique (2), le 15 Octobre 1832; ordonné prêtre par Mgr Antoine-Louis Piatti, archevêque de Trébizonde, *i. p. i.* (3), vice-gérant du cardinal-vicaire prince Charles Odescalchi, le 2 Novembre 1834 (4); docteur en théologie de l'Université grégorienne (5), le 6 Mai

(1) Le but de cette institution, fondée sous le pontificat de Clément XI, est de former des jeunes gens pour la prélature plutôt que pour la carrière pastorale.

(2) Le Collège germanique a été fondé par S. Ignace, en 1552, sous le pape Jules II, en faveur des jeunes clercs nés dans les pays dépendant de l'empire d'Allemagne; il est dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Grégoire XIII assura sa dotation.

(3) Sacré archevêque de Trébizonde dans la cathédrale de Frascati, le 19 Août 1821, Mgr Piatti devint secrétaire de la congrégation des Indulgences et obtint un canonicat à Saint-Jean de Latran. Il fut nommé par Grégoire XVI, le 6 Février 1833, vice-gérant du cardinal-vicaire Placide Zurla, et remplit cette charge jusqu'à son décès, sous le cardinal précité et ses deux successeurs, les cardinaux Charles Odescalchi et Joseph della Porta-Rodiani. Le 2 Octobre 1837, Grégoire XVI le transféra du siège de Trébizonde au siège patriarcal titulaire d'Antioche.

Mgr Piatti mourut le 19 Février 1841, avec la réputation d'un saint, et fut inhumé dans l'église du Gésu, où une modeste épitaphe rappelle son souvenir. Nous devons ces détails à l'obligeance de feu Mgr Félix de Neckere, archevêque titulaire de Mélitène, qui les tenait de Mgr Checchi, secrétaire du vicariat.

On conserve à l'Évêché de Bruges un joli petit missel (édit. de Venise, 1754), relié en velours rouge, qui servit à Mgr Malou dans son ordination de prêtrise et plus tard à la cérémonie de son sacre; une double note, écrite de la main du prélat sur la feuille de garde, atteste la chose.

(4) Dans ses *Règles pour le choix d'un état de vie proposées à la jeunesse chrétienne* (Bruxelles 1860, p. 202), Mgr Malou dit qu'il reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat du cardinal Odescalchi. Evêque suburbicaire de Sabine et cardinal-vicaire de S.S. Grégoire XVI, le prince Odescalchi, âgé de 52 ans, déposa la pourpre, pour entrer au noviciat des Jésuites, le 6 Décembre 1838, et mourut à Modène, en odeur de sainteté, le 17 Août 1841. Mgr Malou, qui avait intimement connu à Rome le saint cardinal, le tenait en haute vénération.

(5) C'est le nom qu'on donne souvent au Collège romain, parce que

1835 (1); rentre en Belgique, passe quelque temps au séminaire de Bruges (2), et donne des leçons de théologie aux novices du couvent des Pères Capucins de cette ville (3); nommé professeur de théologie dogmatique à l'Université catholique de Louvain, 1837; chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, le 9 Septembre 1840; membre de l'Académie romaine de la Religion catholique, le 23 Avril 1847 (4); préconisé évêque de Bruges, au con-

---

Grégoire XIII fit construire le magnifique édifice, qu'on voit encore aujourd'hui et lui assura une dotation convenable.

(1) Nous avons entre les mains les lettres, qui confèrent à Mgr Malou le grade de docteur en théologie; écrites sur parchemin et élégamment reliées, ces lettres, datées du 6 Mai 1835, émanent du T. R. P. Jean Roothaan, général de la Compagnie de Jésus, dont elles portent la signature, ainsi que celles des RR. PP. Jean Janssen, son secrétaire, de Joseph Bellotti, recteur du Collège romain, et François-Xavier Patrizi, préfet des études. Mgr Malou défendit publiquement ses thèses, le 29 Avril 1835, et eut un dernier assaut à soutenir de la part des examinateurs nommés *ad hoc*, les RR. PP. Corneille Van Everbroeck, Antoine Ferrarini, Jean Perrone et Joseph Dmowski. Le jeune candidat sortit brillamment de toutes ces épreuves, comme l'atteste son diplôme doctoral: « Quum — y lisons-nous, — Rev. D. Joannes Baptista Malou... propositis interrogationibus *perquam scienter* responderit, objectasque difficultates *perquam ingeniose* enodaverit... » et plus loin: « ... sese Theologicarum Disciplinarum *peritissimum* ostendit... » Hurter dit la chose en deux mots: « Doctoratus gradum — écrit-il, — *examine splendido* promeruit. » (*Nomenclator literarius*, edit. alter., tom. III, (Eniponte 1895, col. 976).

(2) « Præclarum reverentiæ et obedientiæ exemplum dedit, dum in Majori Seminario Brugensi (quoniam noverat ita in votis esse Episcopo suo) ad tempus, sacræ militiæ tironibus adjunctus, prælectionum Theologicarum, statutis horis, auditor fuit. » (*Necrologium.*)

(3) Le 24 Juin 1836, jour de la fête de leur professeur, le frère Anselme, au nom de ses condisciples, lui lut un compliment latin, que nous possédons, et qui porte pour en-tête: *Gratulatio ad Eximium Dominum J. B^tam Malou, Lectorem ordinis Capucinorum, in Conventu Brugensi, in festo Sancti Joannis Baptistæ sui Patroni, ab alumnis suis habita, 24 Junii 1836.*

(4) Ce fut son important ouvrage: *La lecture de la sainte Bible en langue vulgaire*, qui valut à Mgr Malou l'honneur fort envié d'être admis parmi les membres de ce corps savant.

sistoire secret tenu à Gaëte ([1]), le 11 Décembre 1848 ([2]); sacré, le 1 Mai 1849 ([3]); décédé à Bruges, après vingt-six mois de cruelles souffrances, le 23 Mars 1864 ([4]). Mgr Malou était prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical. Devise : *In cruce salus.*

Mgr Malou assista à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Ste Vierge, le 8 Décembre

([1]) Gaëte est une petite ville de l'ancien royaume de Naples. Pie IX, qui, pour se soustraire aux excès de la révolution triomphante, avait furtivement quitté Rome, le 24 Novembre 1848, se réfugia à Gaëte, et continua d'y résider, avec sa petite cour, jusqu'au 4 Septembre 1849. Ce détail explique comment la préconisation de Mgr Malou eut lieu à Gaëte. Après un séjour de quelques mois à Portici, Pie IX rentra dans sa capitale, le 12 Avril 1850.

([2]) Dès que la promotion de Mgr Malou à l'épiscopat fut connue, une députation de l'Université de Louvain s'empressa d'aller lui offrir à Bruxelles, où il se trouvait momentanément, ses félicitations et ses hommages. Le 12 Janvier 1849, le nouveau prélat fut, à Louvain même, l'objet d'une brillante manifestation de la part du corps professoral. On peut lire dans l'*Annuaire de l'Université catholique*, pour 1850, pp. 319 sv., le beau discours que prononça, à cette occasion, le recteur de l'Université, M. de Ram, et la magnifique réponse, qu'y fit le nouvel élu. Une manifestation tout aussi touchante attendait Mgr Malou de la part des étudiants, et les élèves en théologie offrirent à leur ancien professeur, comme symbole de leur inaltérable attachement, un précieux anneau pastoral.

([3]) Le sacre de Mgr Malou revêtit un caractère de grandeur et de magnificence peu communes. Outre l'élu, le consécrateur et ses deux assistants, huit prélats rehaussèrent la cérémonie de leur présence: Son Exc. Alexandre de San-Marzano, archevêque d'Ephèse *i. p. i.*, nonce apostolique, Mgr Sibour, archevêque de Paris, Mgr le comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr *i. p. i.*, MMgrs les évêques de Namur et de Gand, MMgrs le baron de Wyckersloot, évêque de Curium *i. p. i.*, Wiseman, évêque de Mélipotamos *i. p. i.*, et Laurent, évêque de Chersonèse *i. p. i.* Voyez la description détaillée de cette imposante cérémonie dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. XVI, pp. 69 sv., et Vande Putte, *Histoire du diocèse de Bruges*, pp. 103, 104.

([4]) « Inter tot labores ad majorem Dei gloriam, doloroso admodum et diuturno morbo correptus fuit, sed et diris doloribus lecto detentus non destitit a cura sui gregis et ab operibus literariis, donec a Domino ad præmium vocatus pie decessit fer. IV hebdomadæ sanctæ 23 Mart. 1864 » (Hurter, op. et tom. cit., col. 978).

1854. Au cours du mois de Novembre, les évêques accourus à Rome de tous les points du globe, se réunirent plusieurs fois pour examiner, selon le désir du souverain Pontife, le projet de la bulle destinée à promulguer la définition du dogme. Dans ces solennelles assises, Mgr Malou prit plus d'une fois la parole, et se fit admirer de tous par l'étendue de ses connaissances théologiques et la rare aisance avec laquelle il maniait la langue latine. Aussi n'y eut-il qu'une voix dans la docte assemblée, pour presser notre évêque de publier le fruit de ses études sur le dogme qu'allait définir Pie IX. Déférant à un désir si honorable pour lui, Mgr Malou, à peine de retour dans son diocèse, mit la main à l'œuvre, et, deux ans plus tard, il publiait son grand ouvrage : *L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi* (1), dont le souverain Pontife avait accepté la dédicace, et qui lui valut une lettre des plus élogieuses de Sa Sainteté (2).

---

(1) Deux forts volumes in-8, de XXVIII, 435, 536 pp., sortis des presses de H. Goemaere, à Bruxelles, en 1857.

(2) Voyez la Préface de l'ouvrage, pp. IX, sv. Ce que dit Mgr Malou en termes trop modestes des origines de son travail, le *Necrologium* du prélat le met en pleine lumière. Nous y lisons:

« Præcipua tamen a studiis laus illi obvenit, quando SS. DD. Pius, Papa IX, in Urbem convocavit plurimos Ecclesiæ catholicæ antistites, in gravissimo negotio de Immaculata Conceptione. Neminem latet quæ et quanta doctrinæ et sapientiæ dederit specimina Episcopus Brugensis, in præclarissimo illo senatu; quam diligentem elucidando dogmati præstiterit operam. Mirabantur in eo omnes rerum theologicarum peritiam, ingenii lucem, eloquii facilitatem, quoties latine coram Patribus adunatis diceret. Denique communi plurium Cardinalium et Episcoporum voto designatus est, ut *Doctrinam revelatam*, ex fontibus theologicis plane explicaret et demonstraret. Ad suam redux ecclesiam continuo manum admovit operi, atque, altero post anno, in lucem dedit egregium tractatum; quem cum SS. Pontifex recepisset, Auctori publice congratulatus est, missis ad eum litteris perhonorificis. »

Voyez aussi l'*Oraison funèbre* de Mgr Malou par Mgr de Montpellier, pp. 24, 25.

Cette lettre, retrouvée dans les papiers du savant prélat, n'a jamais, que nous sachions, été publiée ; en voici le texte :

Pius P. P. IX.

Venerabilis Frater Salutem et Apostolicam Benedictionem. Ad multa eximiæ Tuæ in Nos devotionis, pietatis, fidei et observantiæ quæ jamdiu habuimus testimonia, munus nunc accessit egregii operis, quod de Immaculata Beatissimæ Virginis Conceptione exarasti, Venerabilis Frater, ac typis edidisti in lucem. Quod quidem Nobis ab Te dicatum extitit gratissimum, Venerabilis Frater, ac solatio habuimus quæ de ipso jam legimus. Animum hunc Nostrum acceptissimo eodem officio Tuo devinctum magis et propensum Epistola significare et confirmare volumus, qua summas profecto Tibi agimus et habemus pro oblato Tui ejusdem operis munere gratias. Deo interim vota facimus, ut Te, Venerabilis Frater, diu sospitet præstetque incolumem in annos plurimos, ac Sanctissimæ Virginis Mariæ et Matris Dei tutelæ ac patrocinio ipsum Te et carissimum Tui Gregem majorem in modum commendamus. Et flagrantissimæ Nostræ caritatis pignus, eorumdemque cœlestium munerum auspicem esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam Tibi ipsi, Venerabilis Frater, eidemque credito pastorali sollicitudini Tuæ Gregi effuso cordis affectu peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 24 Octobris An. 1857, Pontificatus Nostri Anno XII.

Pius P. P. IX.

Venerabili Fratri
Joanni Baptistæ Episcopo Brugensi
Brugas.

Mgr Malou était lié d'une étroite amitié avec l'illustre cardinal Pitra([1]). Cette amitié avait commencé à Louvain,

---

([1]) Jean-Baptiste Pitra, né à Champforgueil, petite paroisse du diocèse d'Autun (Dép[t] de Saône-et-Loire), le 1 Août 1812, entra d'abord dans les rangs du clergé séculier; après quelques années de professorat au petit séminaire d'Autun, au cours desquelles il fut ordonné prêtre par l'évêque de cette ville, Mgr du Trousset d'Héricourt, le 17 Décembre 1836, il sollicita son admission à l'abbaye de Solesmes, fondée par Dom Guéranger, et y fit profession, le 10 Février 1843. Dom Pitra fut créé cardinal-prêtre, par Pie IX, au consistoire secret du 16 Mars 1863, et nommé bibliothécaire de la sainte Église romaine, le 16 Janvier 1869. Préconisé évêque suburbicaire de Frascati,

en 1845, durant un séjour que l'érudit religieux, alors simple moine bénédictin de la Congrégation de France, fit dans la ville universitaire. Les années ne firent que resserrer cette sainte affection, basée sur un amour ardent de l'Église et de la science sacrée ; la correspondance des deux amis, la biographie du cardinal Pitra, en fournissent la preuve. Puisons à cette double source quelques détails peu connus, qui grandiront dans l'estime de nos lecteurs celui que Hurter appelle avec tant de raison : *Insigne Ecclesiæ belgicæ decus* (¹).

M. l'abbé Landriot, vicaire général d'Autun, venait d'être nommé évêque de La Rochelle, au mois d'Août 1856. Se prévalant de l'ancienne amitié qui l'unissait au nouveau prélat, Dom Pitra se permit de lui offrir ses félicitations, accompagnées de quelques sages conseils, disant pour se justifier, qu'il en avait agi ainsi à l'égard d'un autre de ses amis, Mgr Malou, lors de sa promotion à l'épiscopat.

Le meilleur ami, écrit-il, que je me connaisse hors de France, Mgr Malou, venait d'être nommé évêque de Bruges. Très jeune à côté des prélats de la Belgique, il devait sa rapide élévation à l'éclat de ses études, à un court et brillant enseignement...

Après avoir rappelé les conseils donnés à Mgr Malou, Dom Pitra ajoute :

---

le 12 Mai 1879, il fut sacré le 1 Juin suivant; transféré au siège suburbicaire de Porto et Sainte-Rufine, le 12 Avril 1884, il mourut à Rome, le 9 Février 1889. Le cardinal Pitra était, à son décès, sous-doyen du Sacré-Collège. Voyez, sur cet illustre savant: Dom F. Cabrol, *Histoire du cardinal Pitra, bénédictin de la Congrégation de France (abbaye de Solesmes)*, Paris, V. Retaux, 1893, et A. Battandier, *Le cardinal Jean-Baptiste Pitra, évêque de Porto, bibliothécaire de la sainte Église*, Paris, Sauvaitre, 1893. L'auteur avait été vicaire général du cardinal Pitra; son travail, qui forme un petit in-4, de près de mille pages, nous fait connaître dans ses moindres détails la carrière de l'illustre érudit, ses voyages, sa prodigieuse activité littéraire, son épiscopat, ses épreuves.

(¹) Op. et tom. cit., col. 976.

Le savant évêque de Bruges n'avait assurément nul besoin de mes suppliques. Il prit si admirablement sa juste et bonne place, qu'en restant collé de cœur et de paroles au chef de l'Église, il devint lui-même le pivot des catholiques belges. L'épiscopat belge en fit son représentant aux conférences de l'Immaculée Conception, et en ce même voyage il recevait une mission confidentielle des réguliers belges pour traiter en leur nom de très graves intérêts. Je ne connais pas, dans toute l'Église, beaucoup de positions épiscopales plus éminentes, plus honorées et plus honorables que celles de l'évêque de Bruges (1).

En Mai 1859, avant d'entreprendre son voyage en Russie, pour y étudier sur place les manuscrits canoniques et liturgiques des Grecs (2), Dom Pitra, après une première halte au collège bénédictin de Douai, vint à Bruges visiter son illustre et fidèle ami.

Une seconde station, — écrit-il dans la relation de son voyage, — me permit de passer les fêtes de la Pentecôte au palais et dans la bibliothèque épiscopale de Bruges. Où pouvais-je mieux me recueillir, sous l'aile de l'Esprit-Saint, pour penser aux Grecs et prier pour eux? Dirai-je que je retrouvai là une noble et sainte amitié, qui, à mesure qu'elle vieillit, monte plus haut, devient plus vive et plus facile, toujours prête, dussé-je l'aborder sous les préoccupations les plus diverses, toujours empressée à me comprendre et à me deviner à l'avance ?

Voici qu'il s'agissait inopinément des Grecs et de l'Orient, du schisme qui sépare de nous soixante-dix millions de chrétiens. Le prélat y pensait, et depuis six ans, seul peut-être parmi nos théologiens, il recueillait les éléments de la controverse russe-byzantine. Il formait, dans son riche musée, une nouvelle section, où je trouvais rangés, comme pour m'attendre, les rares controversistes sortis des presses de Kief, de Moscou, de Jassy et de Constantinople. Je n'ai vu rien depuis de plus complet, et cependant j'avais en mains un catalogue de plus de 466 publications théologiques de la Grèce moderne, qui presque toutes nous faisaient défaut. La plupart ont paru à Venise, sous nos yeux, et presque rien n'est resté parmi nous (3).

---

(1) Battandier, *Le cardinal Jean-Baptiste Pitra,* etc., pp. 273, 274.

(2) Dom Pitra entreprit ce voyage en vue de la composition de son grand travail : *Juris ecclesiastici Græcorum Historia et Monumenta*, travail qui lui avait été imposé par le pape Pie IX et forme 2 vol. gr. in-4, dont le premier parut à Rome en 1864, et le second en 1868.

(3) Battandier, op. cit.; p. 361.

Dom Pitra voulut que Mgr Malou fût informé l'un des premiers de sa prochaine élévation au cardinalat ; le 24 Janvier 1863, l'humble moine écrivait cette touchante lettre à son vieil ami, que minait, depuis de longs mois, la cruelle maladie qui allait le conduire au tombeau :

Je serai heureux d'être le premier à donner à votre chère Excellence une nouvelle qui, grave et affligeante pour moi, peut néanmoins réjouir quelques-uns et vous consoler un moment sur le lit de douleur où vous souffrez. Celui que vous avez constamment honoré d'une amitié, qui reste l'une des plus grandes consolations de sa vie, est en ce moment l'objet, de la part du Très-Saint Père, d'une faveur inattendue et toute gratuite. J'étais, la veille de l'Épiphanie, aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, qui me déclarait sa volonté arrêtée de me donner une place dans le Sacré-Collège. C'était la volonté de Dieu s'exprimant par un autre, qui ne permettait à moi-même, pauvre moine, ni refus, ni réserve. Je m'appartiendrai moins encore, et ce reste de liberté, que je conservais avec permission pour vivre obscurément au milieu des livres et des manuscrits, je dois en faire le sacrifice.

Mais en pensant à celui que vous accomplissez et renouvelez tous les jours ; à cet holocauste vivant qui consume d'heure en heure une vie si belle et un si grand avenir, puis-je hésiter ? Et que pourrais-je regretter, cher et bien-aimé Seigneur, et si vous permettez ce terme que nous trouverons réalisé dans un monde meilleur, ami très excellent, laissez-moi confondre en ce moment mes pensées et mes peines avec vos souffrances et vos méditations. Je ne puis plus espérer peut-être de baiser encore une fois votre main et la croix de votre poitrine, mais un tiers nous servira d'intermédiaire : Jésus en croix. C'est aussi un ami, l'ami fidèle, seul et véritable baume de vie et d'immortalité. Que ce soit là notre rendez-vous et que nos cœurs restent unis dans le meilleur de tous les cœurs. C'est là que je vous offre mes vœux de nouvelle année et qu'il est bon de mêler nos mutuelles condoléances [1].

Mgr Malou répondait, dès le 29 Janvier, à son éminent ami ; cette lettre inédite est trop belle pour que nous n'en extrayions pas quelques passages :

La renommée aux ailes légères n'a devancé que de deux fois vingt-quatre heures la lettre du 24 de ce mois, par laquelle vous

---

[1] Battandier, op. cit., p. 460.

m'annoncez la résolution prise par notre Saint-Père le Pape de vous revêtir de la pourpre romaine et de vous associer au Sacré-Collège des Cardinaux. Cette nouvelle m'a rempli d'une joie indicible. Vous le comprenez facilement, vous qui connaissez l'amour que je porte aux lettres saintes et l'attachement que je vous ai voué. Dans cette promotion soudaine et imprévue, je n'ai pu voir que le triomphe des études ecclésiastiques, le couronnement du savoir théologique, c'est-à-dire tout ce que je pouvais voir de plus agréable en ce monde, après les victoires de notre sainte Mère l'Église.

Que le Seigneur en soit béni, et qu'il en tire sa gloire! Votre nouvelle position, loin d'amener, comme vous semblez le craindre, un divorce éternel entre vous et les études sacrées, vous procurera mille occasions de les servir et de les faire progresser ; . . . et d'ailleurs vous-même, pourriez-vous dépouiller la nature au point de dire un éternel adieu aux manuscrits et aux livres? La chose est impossible ; l'empire de l'étiquette ne remportera jamais une pareille victoire...

Mgr Malou entretient ensuite son ami de ses études sur le schisme d'Orient, « mes questions de prédilection, dit-il, à qui je continue de donner les heures libres que me laissent mes souffrances et ma faiblesse » (1), et après quelques nouvelles sur l'état de sa santé, hélas! bien précaire, le vaillant prélat continue :

Mon sort est entre les mains du Seigneur ; je suis plus convaincu que jamais de la vanité des choses humaines et du bonheur d'entrer au ciel. Je suis donc toujours disposé, avec la grâce de Dieu, à y monter. Mais tout espoir de vous revoir en ce monde ne me paraît point perdu. Si je ne vous vois plus, comme je vous vis à Louvain, rassembler des bouts de chandelle ou des fonds de lampe, pour atteindre l'aurore sans ténèbres et passer la nuit à l'étude, je pourrai vous voir peut-être encore au milieu des splendeurs de la Cour Romaine, servant l'Église et le St-Siège avec succès. Que la volonté du Seigneur soit faite !...

De votre côté, mon cher et Rév. Père, gardez-moi les sentiments que vous m'avez tant de fois exprimés et donnez-moi de temps en temps des nouvelles de vos travaux littéraires, de vos entreprises

---

(1) On songe, en lisant ces lignes, à ce qui est écrit de S. Jérôme : « Et quamquam varie morbis doloribusque tentaretur, tamen corporis incommoda piis laboribus et perpetua lectione ac scriptione superabat » (Office du Saint, Ve leçon).

et de vos succès. De mon côté, je me souviendrai bien volontiers de vous dans mes prières, et je continuerai, si Dieu m'accorde vie, avec l'Éminence les agréables rapports, que j'ai eus jusqu'ici avec le Révérend Père ([1]).

Hélas ! ces « agréables rapports » devaient cesser bientôt. La mort allait rompre les liens, qui unissaient ces deux grandes âmes, le cardinal Pitra et Mgr Malou. Le 23 Mars 1864, l'auguste prélat succombait à la fleur de l'âge, — il n'avait pas 55 ans, — après deux années de souffrances, supportées avec un courage héroïque. Cette mort prématurée, bien que prévue depuis longtemps, fut pour le cardinal Pitra une des grandes douleurs de sa vie ; écoutons-le exhaler ses plaintes dans le journal intime où il consignait ses impressions :

En ce mois de Mars meurt mon excellent ami, le saint et savant évêque de Bruges. C'est une perte pour l'Église et pour le monde ; elle est irréparable pour la Belgique. Rongé par un squirre pendant deux ans, il a fini par l'holocauste du martyre, à la fleur de l'âge et dans la maturité de sa force et de sa science. J'ai pleuré à cette nouvelle, et n'ai pu lire l'oraison funèbre qu'un autre ami, Mgr de Liège, a prononcée, sans baigner plus d'une page de mes larmes. Le vide se fait autour de moi, je reste et me dessèche, transplanté si brusquement au faîte de la montagne sous le soleil ardent. Cher ami qui me précédez, ne quittez point ma main qui a tant de fois serré la vôtre, et soyez pour moi un bon ange de plus qui me soulève en ses bras, m'empêche de heurter contre la pierre, de me souiller de poussière, de choir dans la fange.

J'achève tristement le premier volume de la collection des canons grecs, que j'eusse été heureux de joindre aux travaux que rêvait le saint évêque sur tout le schisme oriental ([2]).

Désireux de rappeler les relations si touchantes et trop peu connues du cardinal Pitra avec Mgr Malou, nous avons élargi, plus qu'il ne fallait peut-être, le cadre de notre travail. Tous ceux qui, comme nous, ont connu,

---

([1]) Correspondance littéraire inédite de Mgr Malou.

([2]) Battandier, op. cit., p. 499.

aimé et admiré Mgr Malou, nous le pardonneront sans peine (1).

---

(1) A consulter sur la vie et les travaux de Mgr Malou :

1. *Oraison funèbre de Monseigneur* JEAN-BAPTISTE MALOU, *Evêque de Bruges, prononcée en l'église cathédrale de Bruges, le 12 Avril 1864, par Monseigneur* DE MONTPELLIER, *Evêque de Liège*, Bruxelles, H. Goemaere, 1864.

On ne peut lire sans émotion ces magnifiques pages, dictées par l'amitié, et cependant si vraies, si sincères. La *Collectio epist. pastor.* a reproduit cette *Oraison funèbre* (tom. X, Brugis 1867, pp. 441 sv.); on en trouve de nombreux extraits dans la *Revue catholique* (tom. XXII, Louvain 1864, pp. 297 sv.) et dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1865, pp. 262 sv.

Mgr de Montpellier fit hommage d'un exemplaire de l'oraison funèbre de son ami à S. S. Pie IX ; le Saint-Père l'en remercia par son bref du 8 Juin 1864, qui, dans sa concision, est bien sans doute la plus belle page écrite en l'honneur de Mgr Malou :

« Ne quid enim — ainsi s'exprime le pape, — de integritate totius ejus vitæ dicamus ac de laboribus ante susceptum Brugensis Ecclesiæ regimen exantlatis, quibus magnum sui desiderium fecit catholico Lovanii Lyceo ; totus certe Episcopatus ejus virtutibus sacri antistitis propriis adeo claruit, ut nihil ad optimi pastoris laudes reliquum fecerit. Doctrina et firmitas ejus in veritate tuenda, refellendisque erroribus, animi robur in propugnandis juribus hujus Sanctæ Sedis, paternus in Clerum suum amor, sedulitas in deligendis Ecclesiæ ministris, excolendisque seminariorum alumnis ac pura solidaque doctrina imbuendis, sollicitudo gregis sibi commissi, diligentia in lustranda diœcesi, frequentia in ministerio verbi, operositas in utilibus scriptis edendis, benignitas et misericordia in singulos, ejusmodi sunt, quæ omnibus fuerint perspecta. » Et plus loin, parlant du grand ouvrage de Mgr Malou sur l'Immaculée Conception de la Ste Vierge, Pie IX ajoute : « ... mentisque oonjunctionem cum Deo patefaciebant ... eximii pietatis sensus, quorum inter cætera imperiturum specimen reliquit in eis, quæ de Immaculato Deiparæ Conceptu conscripsit. »

On peut lire ce magnifique bref dans la *Collectio epist. pastor.*, tom. cit., pp. 490, 491 ; le texte original est précédé de la traduction dans les deux langues, faite en vue des fidèles du diocèse, à qui Mgr Faict communiqua la lettre pontificale. Hurter a inséré dans son *Nomenclator literarius* les principaux passages de ce bref (edit. alt., tom. III, coll. 978, 979); M. Jungmann l'a traduit tout entier en allemand dans sa brochure citée plus bas (pp. 71, 72).

Nous aimons à rapprocher des termes de ce magnifique bref les paroles prononcées en l'honneur de Mgr Malou par S. S. Léon XIII, dans l'audience accordée, en Décembre 1900, aux pèlerins belges, en

tête desquels figuraient les professeurs de l'institut supérieur de philosophie, fondé par le pape Léon XIII à l'Université catholique de Louvain. Le Saint-Père prit texte de la présence de ces Messieurs, pour faire l'éloge de l'Université, de ses fondateurs, de ses premiers professeurs :

« Les pères de famille catholiques, dit-il, ont répondu généreusement aux sacrifices que se sont imposés les évêques, et l'Université a eu bientôt de nombreux élèves. J'ai suivi tous les progrès de son enseignement. Mgr de Ram était recteur quand j'étais nonce ; je l'ai bien connu. J'ai bien connu aussi les professeurs ; *je me souviens spécialement de M. Malou ; j'ai contribué plus tard à le faire nommer évêque de Bruges ; il a laissé un grand souvenir par ses mérites de sainteté et par la lumière de sa science* » (*Le Bien public*, n° du 31 Décembre 1900).

2. Nécrologe latin, feuille in-plano, sortie des presses de l'ép^se Vanhee-Wante, impr. de l'Évêché. Ce nécrologe figure dans toutes les sacristies du diocèse ; il se trouve reproduit dans la *Collectio epist. pastor.*, tom. X, pp. 437 sv..

3. A. Lauwers, *avocat. Notice biographique sur Monseigneur* J. B. Malou, *Evêque de Bruges, Prélat Domestique de Sa Sainteté, et Assistant au Trône Pontifical*, Bruges, Ép^se Vanhee-Wante, s. d.

Cette brochure vise à mettre en lumière le rôle prépondérant joué par Mgr Malou dans la lutte contre les empiétements du pouvoir civil sur le terrain de la charité, des cimetières, des fabriques d'églises, etc. Ces pages méritent d'être lues.

4. J. B. Jungmann, *Johannes Baptista Malou, Bischof von Brügge.* Cette notice biographique, la plus complète qui vit le jour sur Mgr Malou, parut, en 1866, dans la revue allemande *Der Katholik*, qui se publie à Mayence ; il en fut fait vingt tirés à part, de 72 pp. Son auteur était à cette époque professeur de théologie dogmatique au grand séminaire de Bruges ; il est décédé à Louvain, le 12 Janvier 1895, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique.

5. F. Vande Putte, *Histoire du diocèse de Bruges*, Bruges 1849, pp. 101 sv., avec portrait de Mgr Malou, lithographié par J. Canneel.

6. H. Hurter, S. J., *Nomenclator literarius recentioris theologiæ catholicæ theologos exhibens, qui inde a Concilio Tridentino floruerunt, ætate, natione, disciplinis distinctos*, edit. alter., Œniponte 1895, tom. III, coll. 975 sv. La notice consacrée à Mgr Malou, que l'auteur—

Évêques assistants :

Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.
Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges ([1]).

---

nous l'avons dit déjà — appelle : *Insigne Ecclesiæ belgicæ decus*, est fort bien faite.

7. CLAESSENS, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, Ixelles-Bruxelles, 1883, pp. 335 sv.

8. *Biographie nationale*, tom. XIII, Bruxelles 1894-95, coll. 253 sv. L'article est de Mgr Th. Lamy, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Voyez encore sur Mgr Malou, son décès et ses funérailles, la *Revue catholique*, tom. XXII, Louvain 1864, pp. 241 sv., les *Précis historiques*, tom. XIII, Bruxelles 1864, pp. 225 sv., et l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1865, pp. 257 sv.

Item *La Patrie*, n^os^ des 25, 26 et 27 Mars 1864 (décès), n° du 28-29 id. (funérailles), et n° du 14 Avril (relation du service funèbre, célébré le 12 de ce mois et différé jusqu'à cette date, l'inhumation ayant eu lieu dans l'après-midi du Samedi-Saint).

On trouvera les titres des nombreux et importants travaux de Mgr Malou, avec l'indication de leurs diverses éditions et traductions, dans la *Bibliographie nationale*, tom. II, Bruxelles 1892, pp. 578 sv. ; le *Liber Memorialis de l'Université catholique de Louvain* (1834-1884), Louvain 1887, IIe partie, *Bibliographie académique*, pp. 140 sv., et la *Bibliographie de l'Université catholique de Louvain* (1834-1900), Louvain 1900, pp. 55 sv.

([1]) Nul n'avait autant de titres que Mgr Malou à faire l'office d'évêque assistant au sacre de Mgr de Montpellier. Compagnons d'études à Saint-Acheul et à Rome, ils avaient noué d'étroites relations et s'aimaient comme des frères; écoutons Mgr de Montpellier lui-même dans l'oraison funèbre de son ami. Après avoir répété les paroles de son texte, emprunté au IIe livre des Rois : *Jonathas, ô mon frère, je te pleure, toi, le plus accompli d'entre les hommes, et le plus digne d'être aimé! comme une mère chérit son fils unique, ainsi je te chérissais*, le prélat continue en ces termes : « Et quel autre sentiment pourrait occuper mon cœur, quelles autres paroles pourraient s'échapper de mes lèvres, en face des cendres à peine refroidies d'un ami, que dis-je, d'un frère? Pendant près de quarante années, nos pensées et nos volontés, nos joies et nos peines ont été communes. Notre liaison avait toute la force, toute la douceur des liens du sang : nous ne faisions qu'un cœur et une âme! la mort seule pouvait nous diviser. Elle l'a fait : mon frère, mon bien-aimé frère n'est plus! » (p. 6).

On rapporte qu'après le sacre de Mgr Malou, le chanoine de Montpellier lui dit : « Jean-Baptiste, te voilà évêque! » — « En attendant

Notes biographiques.

Né au château de Vedrin, près de Namur, le 24 Mai 1807 ; commence ses humanités au collège d'Alost, dirigé par M. l'abbé Constantin Van Crombrugghe, les achève au collège de Saint-Acheul, et, après quelque temps passé dans le monde, se rend à Rome, où il entre à l'Académie noble ecclésiastique et suit les cours de philosophie et de théologie du Collège romain (¹) ; ordonné prêtre par le cardinal-vicaire prince Charles Odescalchi, le 7 Septembre 1833 ; rentre dans son diocèse d'origine en 1835, et vient se mettre à la disposition de Mgr Barrett ; chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, le 1 Avril 1836 ; s'adonne, avec le plus grand zèle, à la prédication des missions et des retraites dans le diocèse de Namur et dans

---

que tu le deviennes, Théodore », fut la réponse. Mgr Malou avait été prophète, et moins de trois ans plus tard il assistait au sacre de son ami.

Doué d'un cœur d'apôtre et d'une parole de feu, M. de Montpellier vint, à la demande de Mgr Malou, prêcher une retraite aux élèves du petit séminaire de Roulers; cette retraite fut un événement pour la maison et laissa chez ceux, qui eurent le bonheur d'y assister, d'ineffaçables souvenirs.

Bien des fois durant sa longue maladie et malgré la distance qui séparait les deux amis, Mgr Malou reçut la visite de Mgr de Montpellier; nous nous rappelons avoir vu celui-ci venir deux fois, au cours d'une même semaine, s'asseoir au chevet de l'auguste et bien-aimé malade.

Avant sa promotion à l'épiscopat, M. de Montpellier avait offert à Mgr Malou son portrait peint, le représentant en costume de chanoine de Namur; ce portrait se conserve encore aujourd'hui au palais épiscopal de Bruges.

(¹) M. de Montpellier eut pour condisciple, dans cette maison, Joachim Pecci, qui devait ceindre plus tard la tiare sous le nom glorieux de Léon XIII. Lorsque Mgr Pecci, nommé, en 1843, nonce apostolique près du roi Léopold Iᵉʳ, mit le pied en Belgique, il fut reçu à Namur sous le toit hospitalier de son ami, le chanoine de Montpellier. Au 25ᵉ anniversaire du pontificat de Pie IX, il partagea avec lui l'hospitalité au Collège belge, à Rome; devenu Léon XIII, il lui conserva son affectueuse estime (CLAESSENS, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, p. 182, note 2).

les autres diocèses de Belgique; fonde à Namur, en 1887, de concert avec Mgr Dehesselle, une école primaire et une école normale, qui furent confiées aux Frères des Écoles chrétiennes (1) ; inspecteur diocésain des écoles primaires pour la province de Namur, le 27 Février 1843; chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, le 21 Mars 1847; préconisé évêque de Liège, au consistoire secret du 27 Septembre 1852, et sacré dans sa cathédrale, le 7 Novembre suivant (2); célèbre son jubilé de vingt-cinq ans d'épiscopat, le 7 Novembre 1877 (3); décédé à Liège, le 24 Août 1879.

Mgr de Montpellier avait assisté à la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, le 8 Décembre 1854, et siégé au concile œcuménique du Vatican (1869-70). Il était prélat domestique de S. S. et assistant au trône pontifical (4). Devise : *Omnibus omnia.*

---

(1) En 1840, l'école normale fut transférée à Harlue, et, l'année suivante, à l'ancienne abbaye de Malonne, où elle existe encore aujourd'hui. L'école normale de Malonne, une des plus florissantes du pays, est la première qui ait été érigée en Belgique. Voyez, sur cet établissement, Rasquin, *Vie de l'illustre saint Bertuin, évêque et fondateur de l'église de Malonne,... ainsi que du monastère*, Namur 1874, pp. 190 sv.

(2) Le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, (tom. XIX, pp. 378 sv.) ne consacre pas moins de huit pages à la description de cette imposante cérémonie. A lire aussi trois longs et intéressants articles du *Journal de Bruxelles*, nos des 8, 9 et 10 Novembre 1852.

(3) Le souvenir de ce jubilé a été conservé par une importante brochure, de 84 pp., gr. in-8, intitulée : *XXVme anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr de Montpellier, évêque de Liège. Compte-rendu par la rédaction de « la Gazette de Liège »*, Liège, Demarteau, 1877. On trouve dans cette brochure, outre une courte notice sur Mgr de Montpellier et les travaux de son épiscopat, tout le détail des fêtes jubilaires, le texte des nombreux discours prononcés à cette occasion, etc.

(4) A consulter sur Mgr de Montpellier :

1. *Détails sur le sacre de Monseigneur l'Évêque de Liège, Théodore de Montpellier, précédés d'une notice sur sa vie, extraits de la* Gazette de Liège, *et suivis de la lettre pastorale de Monseigneur l'Évêque à*

9. Jean-Joseph FAICT,
Évêque de Bruges,
sacré dans la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, le 18 Octobre 1864.

Évêques assistants :

Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.
Nicolas-Joseph Dehosselle, évêque de Namur.

---

l'occasion de son sacre et de la prise de possession de son siège, Liège, H. Dessain, 1853. Cette brochurette, de 59 pp. in-32, ornée du portrait de Mgr de Montpellier, est un modèle du genre; nous la croyons l'œuvre de M. le chanoine L. G. Vanderryst, à cette époque secrétaire de l'Évêché de Liège.

2. *Souvenir de la vie et des derniers jours de S. G. Mgr de Montpellier, Évêque de Liège (Extrait de la* « Gazette de Liège »), Liège, Demarteau, 26 Août 1879.

A cette brochure il faut joindre les n^{os} de la *Gazette de Liège,* des 28 et 29 Août 1879, contenant le testament de Mgr de Montpellier et la description de ses funérailles.

3. Daris, *Le diocèse de Liège sous l'Épiscopat de Mgr Théodore de Montpellier 1852 à 1879*, Liège, L. Demarteau, 1892.

Ce travail est une importante contribution à l'histoire ecclésiastique de notre pays; plusieurs chapitres sont du plus haut intérêt, tels le IIIe, traitant du libéralisme au diocèse de Liège et des rudes assauts que lui livra Mgr de Montpellier; le IVe, contenant l'histoire du Traditionalisme, qui passionna si vivement les esprits, etc. L'ouvrage se termine par la biographie de quelques prêtres éminents du diocèse de Liège, notamment de M. le chanoine Lupus, l'ami intime de Mgr de Montpellier et de Mgr Malou (pp. 185 sv.), de Mgr le comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr *i. p. i.* (pp. 196 sv.), etc.

Voyez encore sur Mgr de Montpellier :

4. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 181 sv.

5. Barbier, *Histoire du chapitre cathédral de Saint-Aubain à Namur depuis le Concordat de 1801,* Namur 1901, pp. 213 sv.

6. *Précis historiques,* tom. XXVIII, Bruxelles 1879, pp. 640 sv. L'article comprend 16 pp.

7. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1880, pp. 457 sv.

Les publications de Mgr de Montpellier se trouvent renseignées dans la *Bibliographie nationale*, tom. I, Bruxelles 1886, pp. 471 sv.

Notes biographiques.

Né à Leffinghe, le 22 Mai 1818 ; entré au séminaire de Bruges, le 1 Octobre 1834 ; ordonné prêtre à Bruges, par Mgr François-René Boussen, le 9 Juin 1838; envoyé à l'Université catholique de Louvain, pour y continuer ses études de droit canonique, Octobre 1838 ; professeur d'histoire ecclésiastique et de sciences physiques au séminaire de Bruges, le 12 Janvier 1839; professeur de théologie morale, au même établissement, Octobre 1840 ; supérieur du petit séminaire de Roulers, Août 1849 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, le 29 Décembre 1853 ; vicaire général de Mgr Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges, le 18 Octobre 1856; prélat domestique de S. S. Pie IX, Septembre 1862 ; nommé coadjuteur de Mgr Malou, avec droit de future succession, le 25 Février 1864 (1); élu vicaire capitulaire du diocèse de Bruges, au décès de Mgr Malou, le 24 Mars 1864; préconisé évêque de Bruges, par S. S. Pie IX, au consistoire secret du 22 Septembre 1864; sacré le 18 Octobre suivant (2); célèbre

(1) Mgr Malou s'empressa de faire annoncer cette grande nouvelle à MM. les doyens du diocèse. Nous possédons la minute de la lettre, qui leur fut adressée le 1er Mars 1864, minute écrite de la main déjà bien affaiblie de Mgr Malou, et conçue comme suit :

« M. le Doyen. — Mgr l'Évêque de Bruges m'a chargé de vous faire savoir que, pour alléger un peu le poids de la maladie qui l'accable, il a demandé au souverain Pontife un coadjuteur dans ses fonctions épiscopales, et que le St-Père vient d'accéder à ses vœux en lui accordant, comme coadjuteur, Mgr J. Faict, son vicaire général actuel ».

(2) Voyez une description détaillée du sacre de Mgr Faict dans les *Précis historiques*, tom. XIII, Bruxelles 1864, pp. 589 sv.; voyez aussi le *Journal de Bruxelles*, nos des 18 et 20 Octobre 1864, et surtout *'t Jaer 30*, nos des 17, 23, 30 Octobre et 6 Novembre id., où l'on trouve une description *sui generis* et fort réussie des fêtes du sacre et de l'installation du nouvel évêque. A lire encore : *Souvenier der wydingsceremonien van Mgr J. J. Faict, XXen Bisschop van Brugge, bevattende een woord over den uitslag der wyding en der intrede, alsook den forme van de cortege der inhaling, de namen der Cardinalen, Aertsbisschoppen,*

son jubilé de cinquante ans de prêtrise et de vingt-cinq ans d'épiscopat, le 8 Août 1889 (1); décédé inopinément en son palais, le 4 Janvier 1894.

Bisschoppen, enz. enz., 8 pp., dans le *Katholyke Zondag*, 10ste jaergang, Brugge 1864, pp. 337 sv.

Onze évêques rehaussèrent de leur présence les cérémonies du sacre; c'étaient, outre le prélat consécrateur, S. E. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, et ses deux assistants, les évêques de Tournai et de Namur, le cardinal Wiseman, archevêque de Westminster, Mgr Ledochowski, archevêque de Thèbes *i. p. i*, nonce apostolique à Bruxelles, Mgr Regnier, archevêque de Cambrai, Mgr de Montpellier, évêque de Liège, Mgr Clifford, évêque de Clifton, Mgr Grant, évêque de Southwark, Mgr Roskell, évêque de Nottingham, et Mgr Van Heule, S. J., archevêque nommé d'Amida *i. p. i.*, vicaire apostolique du Bengale occidental.

(1) Ces fêtes furent célébrées à Bruges avec beaucoup d'éclat; MMgrs les vicaires généraux avaient fait connaitre aux fidèles le dispositif de la partie religieuse, par lettres circulaires du 20 Juillet 1889 (*Collectio epist. pastor.*, tom. XV, Brugis 1895, pp. 79 sv.). On trouve une description fort complète des solennités et du banquet dans *La Patrie*, nos des 8 et 9 Août 1889. Le no du 6 Août contient une bonne notice biographique sur le jubilaire; celui du 7 Août, la description des fêtes célébrées, le 6, à Leffinghe, lieu natal du prélat, et celui du 1 Octobre, le narré de la grandiose manifestation, qui eut lieu, en l'honneur de Mgr Faict, au collège St Louis à Bruges, le 30 Septembre.

A signaler encore le no de *Rond den Heerd*, du 15 Août 1889 (24ste jaar, pp. 297 sv.), qui, sous le titre de *'s Bisschops jubeldagen*, décrit brièvement les fêtes et donne la collection complète des inscriptions, telles que chronogrammes, acrostiches, quatrains, qui ornaient la cathédrale, le séminaire et les rues de la ville, que traversa le cortège.

Rappelons enfin la manifestation du clergé anglais en l'honneur de Mgr Faict, qui eut lieu au palais épiscopal, le 10 Décembre 1889. A cette date, une députation, composée de plusieurs prêtres anglais, vint offrir à Sa Grandeur, à l'occasion de son double jubilé de prêtrise et d'épiscopat, un témoignage de reconnaissance et d'amitié, consistant en un calvaire délicatement sculpté, renfermé dans une niche à volets. Ce magnifique cadeau était accompagné d'un album, contenant une adresse et la liste des nombreux souscripteurs, qui avaient adhéré à cette touchante manifestation. Voyez, pour tous détails, *La Patrie*, no du 13 Décembre 1889, et *The catholic Times*, no du 20 Décembre id.

Le calvaire, pieusement conservé au palais épiscopal, porte cette inscription, gravée sur une petite plaque de cuivre doré :

Mgr Faict avait siégé au concile œcuménique du Vatican, où il fit partie de la Commission des réguliers. Il était docteur en théologie, en philosophie et lettres, *honoris causa*, de l'Université de Louvain, prélat domestique de S. S. et assistant au trône pontifical, décoré du saint Pallium (¹), commandeur de l'ordre de Léopold (²). Devise : *In fide et charitate* (³).

Mgr Faict occupa le siège de Bruges durant près de trente ans, plus longtemps dès lors qu'aucun de ses prédécesseurs (⁴). Pendant ce long épiscopat, il administra son vaste diocèse avec une activité, une prudence et une énergie, qui lui valurent, de la part du Saint-Siège, plus d'une marque d'estime et de haute confiance.

Illustrissimo Reverendissimo Dno Dno JOHAN. JOSH. FAICT, *Episcopo Brugensi, annos Episcopatus sui XXV complenti, amici in Anglia degentes, in testimonium amoris et grati animi D. D. an. Dni MDCCCLXXXIX.*

(¹) Nous reviendrons sur ce détail plus loin.

(²) Créé officier de l'ordre de Léopold, le 23 Octobre 1875, Mgr Faict fut promu au grade de commandeur, le 24 Mai 1889.

(³) Comme prélat domestique de Sa Sainteté, Mgr Faict portait de gueules à l'abeille d'or, avec la devise : *Diligenter et provide.* Le premier mot de cette devise était une allusion au nom du prélat, dont l'anagramme est ACTIF.

(⁴) Henri-Joseph van Susteren, XIVᵉ évêque de Bruges († 24 Février 1742) est le seul des prédécesseurs de Mgr Faict, qui ait pu célébrer son jubilé de vingt-cinq ans d'épiscopat ; la fête, d'une rare magnificence, eut lieu le 10 Octobre 1740. Il existe une curieuse plaquette, contenant la description des solennités (cette description est en vers flamands) et de la décoration des édifices publics ; en voici le titre : *Beschryvinge der Triomphe / op den vyf-en-twintigh-Jaerighen /* JUBILÉ */ van Syne Doorluchtighste Hooghweerdigheydt /* HENRICUS JOSEPHUS / VAN SUSTEREN, */ Veerthiensten Bisschop van Brugghe, / Erfachtigh Cancelier van Vlaenderen ; etc. / Met Uyt-stekende Prachtigheydt Geviert / binnen* BRUGGHE, */ op den X October MDCC. XXXX. / — Ghedruckt by Joannes De Cock, woonende in de Philips-stock-straet,* pet.-in-4, de 40 pp., orné d'une planche représentant les armoiries du prélat.

A son décès, Mgr van Susteren comptait 26 ans d'administration épiscopale.

Le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, venait de mourir le 29 Septembre 1883. Le défunt avait fait grande figure, et il fallait, pour le remplacer, un homme capable de marcher avec honneur sur les traces de l'éminent prélat. Léon XIII connaissait Mgr Faict, sa haute valeur personnelle, ses talents d'administrateur ; il jeta les yeux sur lui pour occuper le siège métropolitain de Malines, et, par voie officieuse, lui fit connaître ses intentions.

Mgr Faict en fut atterré. Attaché de cœur et d'âme à son diocèse, pouvait-il, sans d'immenses regrets, voir se briser les liens, qui l'unissaient, depuis dix-neuf ans, à une Église, dont le clergé et les fidèles lui étaient si profondément dévoués? Et puis son âge — il avait 70 ans, — lui permettrait-il de porter le lourd fardeau, dont on voulait charger ses épaules? Ses forces seraient-elles à la hauteur de son courage, dans l'administration d'un diocèse qui renferme deux provinces et compte une population de plus de deux millions d'habitants? Ces motifs d'excuse étaient sérieux; Mgr Faict les fit valoir, avec tout le respect et toute la soumission dus au Pasteur suprême, et eut le bonheur de les voir agréer. Le cardinal Jacobini, secrétaire d'État de Sa Sainteté, lui écrivit, le 21 Novembre 1883, la lettre suivante, digne d'occuper une place d'honneur dans les annales du diocèse de Bruges :

A Monseigneur JEAN-JOSEPH FAICT,
Évêque de Bruges.

Ill^{me} et Rév^{me} Seigneur,

A peine le Saint-Père eut-Il appris la mort du Cardinal Dechamps, qu'Il n'a pu s'empêcher de se préoccuper sérieusement de l'avenir d'un Diocèse aussi important que celui de Malines, et du choix d'un successeur, capable de continuer à ce siège les services signalés que le regretté Défunt lui avait rendus.

Tout d'abord, Sa Sainteté avait songé à Votre Grandeur ; persuadée que, grâce à votre longue expérience du ministère pastoral et à votre qualité d'aîné des Evêques belges; grâce aussi aux preuves incessantes

de votre zèle apostolique et de votre dévouement sans bornes au Saint-Siège, Vous auriez répondu indubitablement et pleinement à ses vues et à ses désirs, et gouverné l'Église de Malines avec autant de succès que d'honneur.

Mais, en présence des déclarations, que Vous avez faites naguère, et de vos excuses, le Saint-Père a dû, bien à contre-cœur, renoncer à ce projet. Vous avez allégué que votre âge avancé ne Vous permettrait que difficilement de porter la charge si lourde d'un diocèse nouveau, plus vaste encore que celui de Bruges ; et Vous avez exprimé le plus vif désir de ne pas Vous séparer d'un troupeau, qui répond pleinement à votre affection de pasteur et aux soins que Vous lui prodiguez. Vous avez enfin prié Sa Sainteté de daigner porter son choix sur un autre.

C'est pourquoi, appréciant à leur juste valeur les motifs susdits, motifs inspirés par un sentiment sous tous les rapports noble et digne d'éloges, le Saint-Père n'a pas cru devoir contrarier vos désirs ; et, tenant compte de votre appréciation sur Mgr Goossens, Évêque actuel de Namur, Il s'est déterminé à transférer celui-ci au siège vacant de Malines.

En portant ce qui précède à la connaissance de Votre Grandeur, d'après l'ordre de Sa Sainteté, laquelle, en témoignage de sa bienveillance particulière, Vous bénit dans l'effusion de son cœur, j'ai l'honneur de Vous renouveler l'expression de mes sentiments d'estime la plus distinguée, et de me nommer

de Votre Grandeur Ill^me^ et Rév^me^
le dévoué
L. Card. Jacobini.

Rome, 21 Novembre 1883 (1).

---

(1) Cette lettre est écrite en italien ; nous en donnons la traduction, telle que l'ont reproduite les journaux, notamment *Le Bien public*, dans son n° du 9 Décembre 1883. Il s'en trouve une traduction flamande dans la notice biographique publiée sur Mgr Faict, à l'occasion de son jubilé, *Levensschets*, etc., (voyez plus loin), pp. 13, 14, et parmi les notes de l'oraison funèbre du prélat, prononcée par M. le chanoine Rommel, pp. 30, 31.

Voici du reste le texte italien, soigneusement collationné sur l'original :

Monsig^r^ Giovanni Giuseppe Faict,
Vescovo di Bruges.

Illmo e Rmo Signore

Avvenuta appena la morte del Cardinale Dechamps il Santo Padre non potè a meno di preoccuparsi seriamente delle future sorti di una Sede cosi importante qual' è quella di Malines, e di volere che la scelta del suo successore cadesse sopra la persona di un Prelato, che alla pari

La renonciation si généreuse de Mgr Faict au siège archiépiscopal de Malines, où l'attendait à bref délai, nous n'en pouvons douter, le chapeau de cardinal, fit croître encore notre digne évêque dans l'estime de Léon XIII ; celui-ci ne devait pas tarder à lui en donner une preuve éclatante.

Mgr Faict se disposait à célébrer son jubilé épiscopal. Sa Sainteté voulut rehausser l'éclat de cette belle fête, en octroyant au jubilaire un privilège, dont les papes se montrent saintement économes et qui, à raison même de son

---

dell' estinto, fosse in grado di rendere a quella Chiesa rilevanti servigi.

In questo intendimento la Santità di Nostro Signore aveva rivolto il suo pensiero verso la S. V. Illma e Rma, che per la esperienza acquistata ne' lunghi anni del Pastorale Ministero, per essere il seniore fra i Vescovi di cotesto Regno, e per le continuate testimonianze di zelo apostolico e di illimitato ossequio alla Santa Sede, avrebbe indubbiamente e pienamente corrisposto alle sue vedute ed a' suoi desiderî, ed avrebbe retto la Chiesa di Malines con utilità e con splendore.

Ad un tale divisamento ha dovuto peraltro il S. Padre a malincuore rinunziare, quando dalle manifestazioni fatte testè da S. V. Illma a Monsignr Rinaldini ha rilevato come Ella allegando l'avanzata sua età, che male avrebbe permesso di sostenere un peso cotanto gravo so quanto è quello che Le avrebbe imposto il governo di una nuova Diocesi ancor piu vasta di Bruges, ed il desiderio suo vivissimo di non separarsi da un gregge, che pienamente corrisponde all' affetto del Pastore ed alle cure da esso prodigategli, pregava che la Pontificia considerazione si rivolgesse sopra altro soggetto.

Ed il S. Padre, apprezzando nel loro giùsto valore siffatti motivi, ispirati da un sentimento per ogni rapporto nobile e lodevole, non ha creduto di contradire ai suoi desiderî, e tenendo conto del parere da Lei esternato sopra Monsignr Goossens, attuale Vescovo di Namur, è venuto nella determinazione di trasferirlo alla vacante Sede di Malines.

Nel portare tutto ciò a notizia della S. V. Illma dappresso ordine ricevutone da Sua Santità, che a contrassegno di particolare benevolenza con effusione di cuore La benedice, mi pregio rinnovarle i sensi della mia piu distinta stima e confirmarmi.

Di V. S. Illma e Rma

Servitore
L. Card. Jacobini.

Roma, 21 Novembre 1883.

extrême rareté, est pour celui, qui en est l'objet, une distinction d'une exceptionnelle valeur. Mgr Faict fut décoré du saint Pallium, par bref pontifical du 16 Juillet 1889 ([1]), conçu dans les termes les plus élogieux pour notre premier pasteur ([2]).

Le Pallium est un ornement réservé, dans l'Église latine, aux papes, aux archevêques et aux patriarches, et, par un privilège *local* ou *personnel*, à quelques évêques ([3]).

Le Pallium consiste aujourd'hui ([4]) en une bande de laine blanche, large d'environ trois doigts, qui se place sur les épaules, à la façon d'un collier, et d'où pendent, en avant et en arrière, deux autres bandes de même largeur; la partie qui entoure le cou porte quatre petites

([1]) On peut voir le texte de ce bref dans la *Collectio epist. pastor.*, tom. XV, Brugis 1895, pp. 132 sv., et dans les *Acta Leonis XIII*, tom. IV, Brugis 1894, Appendix, pp. 271 sv.

([2]) « Jam vero cum probe noverimus, — ce sont les termes du bref — Te, Venerabilis Frater, de commissi Tibi gregis salute dies noctesque cogitantem, nulli deesse boni Pastoris officio, in quo vera Episcopi laus continetur, et insideat animo Nostro tuorum de tua Diœcesi meritorum recordatio, singulare Tibi propensæ in Te voluntatis Nostræ testimonium exhibendum censuimus ».

([3]) Voyez, sur le Pallium, De Brabandere, *Juris canonici.... compendium*, edit. 6a (cur. Van Coillie), tom. I, Brugis 1898, pp. 259 sv.; Haine, *De la Cour romaine sous le pontificat de N. S. P. le Pape Pie IX*, tom. II, Louvain 1861, pp. 49 sv., et surtout Duchesne, *Origines du culte chrétien*, Paris 1889, pp. 370 sv. — L'*Annuaire pontifical catholique*, de Mgr A. Battandier, contient une intéressante dissertation sur *Le Pallium*, accompagnée de gravures (IIe année, Paris 1899, pp. 207 sv.).

([4]) Dans son ouvrage : *De Sacri Pallii origine disquisitio* (Romæ 1856), Mgr Philippe Vespasiani, professeur d'histoire ecclésiastique au collège Urbain, s'attache à prouver que le Pallium n'était autre chose, dans le principe, qu'une espèce de manteau de laine, dont Pierre, le prince des apôtres, s'était servi pendant sa vie, et dont ses successeurs immédiats ont de même voulu faire usage, en signe de la plénitude de la puissance apostolique, dont ils étaient revêtus. On trouve un résumé de cette savante dissertation, d'après la *Civilta cattolica*, dans les *Précis historiques*, tom. IX, Bruxelles 1860, pp. 66 sv., 128 sv.

croix noires, deux autres se trouvent sur les pendants. Trois épingles d'or gemmées servent à fixer le Pallium à la chasuble [1].

Le Pallium est l'insigne du pouvoir archiépiscopal ; le nouvel archevêque ne peut prendre officiellement ce nom, ni exercer la plupart de ses fonctions, sans avoir demandé au pape et reçu de lui le Pallium. *Pontificalis officii plenitudo confertur per Pallium*, dit le Pontifical romain[2].

Quelques évêques, nous venons de le voir, mais en fort petit nombre, obtiennent le Pallium, à titre de distinction honorifique. Les uns en sont décorés en vertu d'un privilège attaché à leur siège ; les autres le reçoivent comme récompense personnelle. Dans la première catégorie se rangent les évêques français d'Autun, du Puy, de Marseille et de Clermont [3].

Dans ces derniers temps, quatre évêques français ont reçu le Pallium du pape Léon XIII, en récompense de leurs mérites et des services rendus à l'Église ; ce sont MMgrs Boyer, évêque de Clermont [4], de Cabrières, évêque de Montpellier [5], Bécel, évêque de Vannes [6] et

---

[1] Le Pallium ne se porte jamais que sur la chasuble, par conséquent à la Messe seule, et encore son usage est-il restreint à certains jours solennels, mentionnés au Pontifical et auxquels S. S. Léon XIII a ajouté la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge et celle de S. Joseph.

[2] Voyez, sur la signification symbolique du Pallium, les ouvrages cités plus haut.

[3] Ce fut le pape S. Grégoire-le-Grand qui accorda ce privilège au siège d'Autun, en 599 ; Pie IX l'octroya aux évêques de Marseille, le 1 Avril 1851, et Léon XIII aux évêques de Clermont, en Janvier 1894.

[4] Bref du 3 Juillet 1882. Depuis 1894, le privilège est attaché au siège ; cet honneur lui fut accordé à l'occasion du 8e centenaire du concile tenu par Urbain II à Clermont, pour prêcher la croisade, centenaire dont on célébra les fêtes solennelles en 1894.

[5] Bref du 15 Juillet 1890.

[6] Bref du 14 Juillet 1891. Mgr. Bécel reçut le Pallium, comme Mgr Faict, à l'occasion de son jubilé épiscopal.

Dabert, évêque de Périgueux ([1]). Au cours de plus de trois siècles, c'est-à-dire, depuis l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, en 1559, aucun *évêque* belge, que nous sachions, n'avait été décoré du saint Pallium. Cette distinction exceptionnelle, accordée à Mgr Faict, dit plus haut que tous les éloges, l'estime que professait le grand Léon XIII pour la personne de notre évêque, pour ses mérites et ses travaux.

Le 26 Juillet 1889, S. É le cardinal Rampolla, secrétaire d'État de Sa Sainteté, transmit au nonce de Belgique, Mgr Joseph Francica-Nava di Bontifè, archevêque titulaire d'Héraclée, le bref conférant le Pallium à Mgr Faict, et le chargea, en même temps, de remettre cet important document à l'illustre prélat, à l'occasion des fêtes jubilaires du 8 Août.

Aussitôt après l'imposition officielle du Pallium à l'ecclésiastique romain, désigné pour représenter Mgr l'Évêque, cérémonie qui eut lieu le 2 Août ([2]), Mgr Félix de Neckere, archevêque titulaire de Mélitène et agent du diocèse, expédia le Pallium, qui ne parvint à destination que le Mercredi, 7, à 8 heures du soir, immédiatement après l'arrivée à Bruges du nonce apostolique.

Le 8 Août, à 8 heures du matin, le représentant du Saint-Siège annonça, par télégramme, au cardinal-archevêque de Malines, aux évêques de Belgique et au vicaire-capitulaire de Gand, son arrivée à Bruges et la mission

---

([1]) Le bref pontifical, qui confère le Pallium à Mgr Dabert, est du 27 Juin 1894 ; on peut en lire le texte dans les *Analecta ecclesiastica*, tom. II, Romæ 1894, p. 337, col. 1. Mgr. Dabert reçut cette distinction comme doyen de l'épiscopat français ; il occupait le siège de Périgueux depuis 1863.

([2]) Il appert des lettres de Mgr Aloïse Sinistri, préfet des cérémonies apostoliques, datées du 2 Août 1889, que ce fut S. É. le cardinal-diacre Théodulphe Mertel, qui, dans sa chapelle domestique, imposa le Pallium à M. Dominique Mariani, prêtre romain, procureur à ce constitué pour Mgr Faict.

dont l'avait chargé le Saint-Père. A l'issue de la Messe pontificale, chantée, à 10 heures, par le jubilaire, le nonce lui imposa solennellement le Pallium, après avoir au préalable reçu son serment, dont la formule se trouve au Pontifical romain, au titre : *De consecratione electi in Episcopum*. Le texte du serment, signé par le jubilaire et le nonce, fut adressé, le 20 Août, à Mgr de Neckere, pour être présenté par lui à la Congrégation consistoriale (¹).

La concession du Pallium à un évêque lui confère le droit de placer cet insigne dans ses armoiries et de faire porter devant lui la croix dans les processions et autres cérémonies solennelles, l'image du Christ tournée vers le prélat.

Pour la première fois, Mgr Faict fit usage du Pallium à la Messe pontificale de la fête de l'Assomption, 15 Août 1889, et usa du privilège de la croix, dont nous venons de parler, à la procession qui précède cette Messe. A partir de cette époque, Mgr Faict orna ses armoiries du Pallium, et ajouta à ses titres, en tête des documents officiels, celui de « décoré du saint Pallium. »

Notons encore, comme un détail digne d'être relevé, que Mgr Faict, simple évêque, fit deux sacres épiscopaux : le 24 Février 1878, il sacra, dans l'église paroissiale de Saint-Martin, à Courtrai, Mgr Paul Goethals, S. J.,

---

(¹) Voyez *La Patrie*, n^os^ des 8 et 9 Août 1889, pour tous détails sur la Messe pontificale, le retour en cortège de la cathédrale à l'Évêché, les réceptions au palais épiscopal, etc.

A l'occasion du jubilé de Mgr. Faict, la cathédrale avait reçu une magnifique décoration. Il existe deux photographies de grand format, publiées par la maison Lebon (Ostende-Bruges), représentant l'une le chœur, l'autre la grand'nef de Saint-Sauveur. Un instantané a fixé au passage les deux prélats et leur suite, retournant à l'Évêché, après l'office pontifical. Nous possédons une épreuve de ces trois photographies.

archevêque d'Hiérapolis *i. p. i.*, vicaire-apostolique du Bengale occidental, et, le 24 Juin 1883, dans l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, Mgr Pierre-Lambert Goossens, évêque titulaire d'Abdère, coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr Gravez, évêque de Namur. Nous reviendrons plus loin sur ce double sacre (¹).

(¹) A consulter sur Mgr Faict :

1. *Lijkrede uitgesproken in de Hoofdkerk van Brugge door den Z. E. Heer Kanonik* H. Rommel, *Principaal van Sint Lodewijk's Collegie, ter gelegenheid van den plechtigen lijkdienst van Zijne Doorluchtige Hoogweerdigheid* Joannes-Josephus Faict, *XX*^sten^ *Bisschop van Brugge, den Dijnsdag 9 Januari 1894,* Brugge, Drukkerij van Sint-Augustinus, in-16, de 40 pp.

L'oraison funèbre est suivie de 13 pp. de notes, qui servent d'éclaircissement à divers passages du discours. Il en est parmi elles de fort précieuses, qu'on chercherait vainement ailleurs, telles celles qui concernent l'établissement en Flandre, au XVIIe siècle, de la famille Faict, d'origine normande, grâce aux Chartreux anglais de Nieuport (pp. 28, 29); les rapports de Mgr Faict avec S. S. Léon XIII, avant et après son élévation sur le siège de Saint-Pierre (pp. 39,40), etc. etc.

M. le chanoine Rommel a traduit son discours (et les notes qui l'accompagnent) en français, sous ce titre : *Éloge funèbre prononcé en l'Église Cathédrale de Bruges par M. le Chanoine* H. Rommel, *Principal du Collège Saint-Louis, à l'occasion des obsèques solennelles de Sa Grandeur Monseigneur* Jean-Joseph Faict, *XXe Évêque de Bruges, le Mardi 9 Janvier 1894*, Bruges, Imprimerie de Saint-Augustin, in-16, de 38 pp.

2. Nécrologe latin de Mgr Faict, in-plano (Brugis, De Haene-Wante), publié par l'administration diocésaine, et destiné à prendre place dans les sacristies ; on en trouve le texte dans la *Collectio epist. pastor.*, tom. XV, Brugis 1895, pp. 333 sv. C'est une belle page, qui rend bien la physionomie de Mgr Faict et résume parfaitement le long et fructueux épiscopat de ce grand évêque.

3. *Levensschets van Zijne Doorluchtige Hoogweerdigheid* Joannes-Josephus Faict, *XX*^sten^ *Bisschop van Brugge, Commandeur der Leopoldsorde, uitgegeven ter gelegenheid van zijne jubelfeeste, op 8 Augusti 1889*, Brugge, J. Claeys, 1889, in-18, de 14 pp.

A ajouter à cette plaquette une courte notice flamande sur le prélat, parue à la même occasion et formant un petit feuillet, de 3 pp. de texte, avec portrait lithographié par Van de Vyvere-Petyt.

4. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc,, tom. II, pp. 345 sv.

10. Auguste VAN HEULE,
de la Compagnie de Jésus,
archevêque d'Amida *i. p. i.* (¹),
vicaire apostolique du Bengale occidental (²),

L'auteur a composé son esquisse biographique, à l'aide des notes que nous lui avions communiquées.

5. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1895. *Appendice*, pp. LXVIII sv. Courte mais bonne « Notice » sur Mgr Faict. Nous y relevons un bon mot de Pie IX au sujet de notre évêque :

Durant la vacance du siège, « un diocésain de Bruges, en audience auprès du Souverain Pontife, se permit de demander si Mgr Faict serait le futur évêque de Bruges. Pie IX, avec la bonté et l'à-propos qui le distinguaient, « Oh ! dit-il, c'est un *Faict* accompli ! » (p. LXX).

6. A lire encore :

Aanspraak gedaan in de Kapel van den Eeckhoutte te Brugge, door den E. P. Van Heffen, *S. J., Opperbestierder der Xaverius-Societeiten in het Bisdom, ter gelegenheid van den plechtigen dienst die er, uit dankbaarheid, plaats had voor Zijne Doorluchtige Hoogweerdigheid* Joannes-Josephus Faict, *van wege de Societeit St Franciscus-Xaverius, op Zondag, 4 Februari 1894*, Brugge, De Haene-Wante, in-18, de 14 pp.

Cette allocution, riche de détails, met dans tout son jour le zèle que déploya Mgr Faict pour multiplier et faire fleurir dans son diocèse les associations si hautement recommandables de S. François-Xavier.

Annales de l'association des Prêtres-Adorateurs (Bruxelles), n° de Mai 1894, pp. 103, 104, et le *Propagateur du Rosaire* (Louvain, Ch. Peeters), n° de Février 1894, pp. 26 sv. Il y a là beaucoup de détails édifiants, à utiliser pour la biographie de Mgr Faict.

Voyez enfin, pour tous détails sur le décès et les funérailles solennelles de Mgr Faict, *La Patrie*, nᵒˢ des 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 Janvier 1894. Signalons, pour terminer, dans *Le Patriote*, du 8 Janvier 1894, l'article intitulé : *Mgr Faict. Physionomie d'évêque.* C'est un portrait bien brossé de l'illustre défunt.

(¹) Amida, aujourd'hui *Diarbékir*, capitale du Kurdistan, dans la Turquie d'Asie, était la métropole de la province ecclésiastique de Mésopotamie, sous le patriarcat d'Antioche. Voyez Gams, *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ, quotquot innotuerunt a Beato Petro Apostolo*, Ratisbonæ 1873, p. 437. On y trouve les noms des églises suffragantes de la métropole d'Amida, avec leurs titulaires connus.

(²) Voyez la *Notice sur la mission belge de Calcutta ou du Bengale occidental, offerte au Révérend Père Aug. Van Heule, archevêque d'Amida, vicaire apostolique du Bengale occidental, par V. D. B.*, Bruxelles 1864; ces initiales sont celles du bollandiste Victor De Buck.

sacré dans la chapelle de l'Institut Saint-Ignace, à Anvers, le 28 Octobre 1864.

Évêques assistants :

Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.
Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Ypres, le 21 Novembre 1821 ; entré dans la Compagnie de Jésus, le 28 Septembre 1839 ; professeur au collège d'Alost de 3e latine, 1843-44, et de 2de latine, 1844-48 ; après ses quatre années d'études théologiques à Louvain, ordonné prêtre à Liège par Mgr de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr *i. p. i.*, le 12 Septembre 1851 ; compagnon du maître des novices à Tronchiennes, 1853-54 ; maître des novices, 1854-60 ; prononce ses derniers vœux, le 2 Février 1857 ; secrétaire du T. R. P. provincial, 1860-64 ; nommé archevêque d'Amida *i. p. i.*, le 28 Août 1864 ; sacré, le 28 Octobre suivant (1) ; décédé à Calcutta, le 9 Juin 1865 (2). Devise : *Ardua vincit amor.*

Sur l'état actuel de la mission, lisez l'intéressante brochure : *La mission belge du Bengale occidental*, Bruxelles 1890, et le magnifique bulletin mensuel illustré, qui paraît, depuis 1901, chez. Ch. Bulens, à Bruxelles, sous le titre de : *Missions belges de la Compagnie de Jésus. Congo, Bengale, Ceylan.*

Dans le cours de l'année 1859, la mission du Bengale occidental fut confiée, par la Congrégation de la Propagande, à la province belge de la Compagnie de Jésus. En 1886, la hiérarchie catholique fut établie dans l'Inde anglaise et le vicariat apostolique du Bengale occidental devint l'archevêché de Calcutta ; celui-ci s'étend sur un territoire égal à sept fois environ celui de la Belgique, et compte une population de vingt millions d'hommes.

(1) Voyez, sur le sacre de Mgr Van Heule, le *Journal historique et littéraire*, tom. XXXI, pp. 405 sv. et les *Précis historiques*, tom. XIII, Bruxelles 1864, pp. 595 sv.

(2) Accompagné de M. Edmond Neut, scolastique de la Compagnie de Jésus, professeur au collège de Turnhout, Mgr Van Heule s'embarquait à Marseille, le 21 Décembre 1864, pour se rendre, par Bombay et Madras, à Calcutta, et y rejoindre les autres religieux, qui

11. Henri-François BRACQ,
Évêque de Gand,
sacré dans la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand,
le 1 Mai 1865.

Évêques assistants :

Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège.
Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Gand, le 26 Février 1804; entré au séminaire de Gand, le 1 Octobre 1821; ordonné prêtre, dans la chapelle du palais archiépiscopal de Malines, par le prince de Méan, le 2 Août 1827; coadjuteur de M. Hoet, curé de Saint-Martin (Akkerghem), à Gand, le 23 Mars 1829; professeur d'Écriture sainte au séminaire de Gand, le 3 Février 1830; chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Bavon, le 12 Mai 1834; directeur des Sœurs de la Visitation, le 26 Mars 1835; examinateur synodal et membre du Conseil épiscopal, le 9 Novembre 1838; chanoine titulaire, le 23 Janvier 1844; chanoine théologal, le 20 Décembre 1849; nommé évêque de Gand, au consistoire secret du 27 Octobre 1864; sacré, le 1 Mai 1865 (1);

---

s'y rendaient directement. Arrivé à Calcutta, le 12 Février 1865, le prélat se mit vaillamment à l'œuvre, mais la température brûlante du pays, qu'il ne supportait pas, exerça sur sa santé une influence funeste; il mourut presque subitement, le 9 Juin, ayant à peine occupé son siège pendant quatre mois. Voyez, sur le séjour de Mgr Van Heule à Calcutta et son décès prématuré, les *Précis historiques*, tom. XIV, Bruxelles 1865, pp. 435 sv.

(1) Voyez, sur le sacre et l'entrée de Mgr Bracq, les *Précis historiques*, tom. XIV, Bruxelles 1865, pp. 251 sv. L'article, emprunté au *Bien Public*, se divise en deux parties, la *Journée du sacre* et la *Journée de l'entrée*, et comprend près de 7 pp. Voyez aussi le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. XXXII, pp. 100 sv., où l'on trouve des détails sur le banquet du sacre et le texte des toasts, qui y furent portés, et la *Revue catholique*, tom. XXIII, Louvain 1865, pp. 310 sv.

célèbre son cinquantenaire sacerdotal, le 2 Août 1877 (1); décédé à Gand, le 17 Juin 1888.

Mgr Bracq avait siégé au concile œcuménique du Vatican (1869-70). Il était prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical, docteur en théologie, *honoris causa*, de l'Université de Louvain, membre de l'Académie romaine de la Religion catholique et officier de l'ordre de Léopold. Devise : *In nomine Domini* (2).

---

(1) Par lettres du 15 Juillet 1877, MM. les vicaires généraux Du Bois et Sonneville annoncèrent aux fidèles cet heureux anniversaire, et ordonnèrent d'en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces dans toutes les églises du diocèse, le Dimanche, 5 Août. On trouvera ces lettres dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen* (Gent, Vander Schelden, X^ste^ jaar, 1877-78, pp. 98, 99. A lire dans *Le Bien public* (n^os^ des 5 et 6 Août 1877) deux beaux articles sur le « Jubilé sacerdotal de Mgr l'Évêque de Gand » ; voyez aussi la *Godsdienstige week*, etc., ann. cit., pp. 84, 105, 114.

Pour conserver le souvenir de ce jubilé, on eut l'heureuse idée de faire lithographier en couleurs voyantes, sur feuille ornée de format oblong, le souhait indulgencié : *Geloofd zij Jesus-Christus ! Amen*, que Mgr Bracq contribua tant à vulgariser en Flandre. En haut brillent les armoiries du prélat jubilaire, et au bas, entre les millésimes 1827 et 1877, se lisent ces mots : *Gedenkenis van het vijftigjarige Jubelfeest der Priesterwijding van Z. D. Hoogwaardigheid Henricus Franciscus Bracq, Bisschop van Gent*. Ce souvenir fut répandu par milliers d'exemplaires dans le diocèse.

(2) A consulter sur Mgr Bracq :

1. *Lijkrede van Zijne Hoogweerdigheid* Henricus-Franciscus Bracq, *XXII^en^ Bisschop van Gent, uitgesproken onder den lijkdienst in Sint-Baafs, op 20 Juni 1888, door* A. Stillemans, *Kanunnik. Superior van het Klein Seminarie van Sint-Nicolaas*, Gent, H. Vander Schelden, 1888.

2. *Leven van Zijne Doorluchtige Hoogweerdigheid* Henricus-Franciscus Bracq, *XXII^en^ Bisschop van Gent*, *door* J. B. Lavaut, *Eere-Kanunnik van Sint-Baafs, Secretaris van Z. D. Hoogweerdigheid, Archivist des Bisdoms en der Hoofdkerk*, Gent, H. Vander Schelden, 1889.

Cette biographie de Mgr Bracq est le fruit de onze années d'observations et de recherches faites par l'auteur, lequel, vivant dans l'intimité du prélat, fut mieux à même que bien d'autres, de voir de près sa vie si édifiante, si austère, et de réunir les documents qui devaient l'aider à écrire un jour sa biographie. Le *Bien public*, dans son n° du 24 Décembre 1888, a consacré un compte rendu détaillé et

II.

Victor-Auguste-Isidore DECHAMPS.

(1867-1883).

Notes biographiques.

Né à Melle (prov. de la Flandre orient.), le 6 Décembre

---

fort élogieux à ce beau livre, dont une plume exercée aurait dû, depuis longtemps, donner une traduction française.

3. *Almanak der geestelijkheid in het Bisdom van Gent*, XIIIe jaar, 1893, pp. 83 sv., XIVe jaar, 1894, pp. 84 sv. On trouve, aux endroits indiqués, une biographie abrégée de Mgr Bracq, due également à la plume de M. le chanoine Lavaut, et qui avait paru d'abord dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXI^{ste} jaar, 1888-89, à commencer du n° du 22 Juin 1888.

4. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 237 sv.

5. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1889, Appendice, pp. III sv.

6. *Précis historiques*, tom. XXXVII, Bruxelles 1888, pp. 345 sv. Ce recueil reproduit la notice sur Mgr Bracq, insérée dans le n° du *Bien public* du 18 Juin 1888.

Voyez, sur les funérailles solennelles de Mgr Bracq, *Le Bien public* du 21 Juin 1888.

Mgr Bracq a beaucoup écrit avant sa promotion à l'épiscopat. Voyez la *Volledige lijst der gedrukte schriften van Kanunnik H. F. Bracq*, dans Lavaut, *Leven*, etc., pp. 61 sv.; cette liste comprend 20 n^{os}. Ajoutez-y, pour avoir l'œuvre complète du prélat, la collection de ses lettres pastorales, le recueil de ses lettres annuelles aux religieuses de son diocèse (à la suite de : *Regel van den H. Vader Augustinus*, etc., Gent, Poelman, 1879) et quelques travaux posthumes, parmi lesquels ses *Conférences*, ses *Instructions et retraites aux religieuses*, ses *Mois de saint Joseph, de Marie* et *du Sacré-Cœur de N. S. J. C.* (Gand, Poelman, 1892), trois charmants opuscules, mis au jour et enrichis d'intéressants *Avant-propos*, par le chanoine prémontré Ign. Van Spilbeeck.

La liste des travaux de Mgr Bracq, insérée dans la *Bibliographie nationale* (tom. I, Bruxelles 1886, p. 148), n'est pas complète.

Mgr Bracq fut l'un des principaux collaborateurs du *Journal historique et littéraire*, de Kersten, durant les dix premières années de son existence. Un très grand nombre de notices biographiques et d'articles d'histoire religieuse sont dus à sa plume; M. le chanoine Lavaut en donne la nomenclature complète (*Leven*, etc., pp. 61 sv.).

1810; entré au séminaire de Tournai, Octobre 1832; envoyé, en Novembre 1834, à l'Université catholique, fondée à Malines ([1]), et ordonné prêtre en cette ville, par Mgr l'archevêque Sterckx, le 20 Décembre de la même année; entré au noviciat de la Congrégation du très saint Rédempteur, à Saint-Trond, le 21 Août 1835; profès, le 13 Juin 1836 ([2]); professeur d'Écriture sainte, de théologie dogmatique et préfet des étudiants au studendat de Wittem, 1836-1840 ([3]); recteur de la maison de Liège, 1842-1845; recteur de la maison de Tournai, 1849-1851; provincial de la province de Belgique, 1851-54 ([4]); recteur de la maison de Saint-Joseph, à Bruxelles, 1855-1858; nommé évêque de Namur, au consistoire secret du 25 Septembre 1865; sacré à Rome, le 1 Octobre suivant, dans l'église de Saint-Joseph, des PP. Rédemptoristes, sur l'Esquilin, par S. É. le cardinal Charles-Auguste de Reisach, assisté de MMgrs Henri-Édouard Manning, archevêque de Westminster, et Joseph Berardi, archevêque de Nicée *i. p. i.* ([5]); fait son entrée solennelle à Namur, le Dimanche,

---

([1]) Inaugurée à Malines, le 4 Novembre 1834, l'Université catholique fut transférée à Louvain, le 1 Décembre 1835.

([2]) Le noviciat du P. Dechamps ne fut donc que de dix mois. La règle permet d'abréger ce temps d'épreuve en faveur des sujets qui sont déjà prêtres.

([3]) Wittem est un hameau du Limbourg hollandais, agréablement situé dans une contrée montagneuse, à trois lieues environ d'Aix-la-Chapelle et de Maestricht. Il y avait là un couvent jadis occupé par des Capucins, que le père provincial de Held racheta, à l'effet d'en faire une maison d'études pour les jeunes profès de la Congrégation; ceux-ci y furent installés dès l'année 1836.

([4]) La province de Belgique était formée à cette époque de neuf couvents, dont six situés sur le sol belge, deux en Hollande et un en Angleterre; elle compte aujourd'hui (1908) neuf couvents en Belgique, trois couvents et une résidence au Canada, trois résidences aux Antilles et deux au Congo.

([5]) On trouvera quelques détails sur ce sacre dans Saintrain, *Vie du Cardinal Dechamps* (à citer tantôt), pp. 106, 107.

12 Novembre 1865 ([1]); **transféré au siège archiépiscopal** de Malines, dans le consistoire secret du 20 Décembre 1867 ([2]); créé cardinal-prêtre du titre de St-Bernard-aux-Thermes ([3]), au consistoire du 15 Mars 1875 ([4]); décédé inopinément à Malines, le 29 Septembre 1883.

Mgr Dechamps avait siégé au concile œcuménique du Vatican, où il fit partie de la Commission des *Postulata* et de celle de la Foi ([5]); il était membre de diverses congré-

---

([1]) Voyez sur l'entrée de Mgr Dechamps à Namur, sur le banquet qui la suivit, etc., le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. XXXII, pp. 414 sv., qui consacre neuf pages à leur description. Item la *Revue catholique*, tom. XXIII, Louvain 1865, p. 746.

([2]) L'entrée solennelle de Mgr Dechamps à Malines eut lieu le 28 Janvier 1868. Parmi les décors figurait ce beau chronogramme, l'un des mieux réussis que nous connaissions : *VICtor VeertIenDe aartsbIssChop Van MeCheLen.*

([3]) Cette église, desservie par les religieux de l'ordre de Citeaux, est de forme ronde et était primitivement un des quatre *caldaria*, qui occupaient les angles des thermes de Dioclétien ; de là son nom. Voyez, sur cette église, De Blesser, *Rome et ses monuments*, etc., Louvain 1866, p. 209.

([4]) La ville de Malines fit une réception magnifique au nouveau cardinal, le 21 Avril 1875. On en trouve tous les détails dans l'intéressante brochure, intitulée : *Souvenir de l'élévation de Monseigneur* Victor Auguste Isidore Dechamps, *Archevêque de Malines, à la dignité de Cardinal et de l'entrée solennelle de Son Éminence dans la cité métropolitaine, le 21 Avril 1875*, Malines, J. Ryckmans - Van Deuren, s. d. L'éditeur a réuni les discours prononcés dans cette circonstance solennelle, les chronogrammes qui décoraient les églises et les maisons particulières, et fait un récit complet et détaillé de tous les incidents de la journée mémorable du 21 Avril 1875. L'opuscule se termine par le texte de l'allocution prononcée par le pape Pie IX au consistoire du 15 Mars 1875, dans lequel Mgr Dechamps fut promu aux honneurs du cardinalat.

Voyez aussi, sur cette entrée solennelle, *Le Bien public*, n^os^ des 22 et 23 Avril 1875.

([5]) Voyez, sur le rôle prépondérant, rempli par Mgr Dechamps au concile du Vatican, Saintrain, op. cit., pp. 172 sv., et Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, p. 160. Mgr Dechamps eut, avec Mgr Pie, évêque de Poitiers, et Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, l'honneur de rédiger le rapport sur le *schema* relatif à la constitution doctrinale *Dei Filius*. Les luttes, qu'eut à soutenir

gations de cardinaux et de l'Académie romaine de la Religion catholique, grand-officier de l'ordre de Léopold et grand'croix de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Devise : *Pervia Cæli porta manes* (1).

Mgr Dechamps, à l'époque du concile, en faveur de l'infaillibilité pontificale, avec Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, Mgr Maret, évêque de Sura *i. p. i.* et le P. Gratry, de l'Oratoire, sont connues de tous et forment un de ses principaux titres de gloire.

(1) A consulter sur Mgr Dechamps :

1. *Oraison funèbre de Son Éminence le cardinal* DECHAMPS, *archevêque de Malines, prononcée en l'église métropolitaine de Saint-Rombaut par Monseigneur* PIERAERTS, *recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain*, Malines, H. Dessain, 1883. Cette oraison funèbre a été insérée dans l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1884, Appendice, pp. 370 sv.

2. *Notice biographique sur Sa Grandeur Monseigneur* DECHAMPS, *archevêque de Malines*, Bruxelles, Fr. Haenen, 1868.

3. *Le Cardinal* DECHAMPS, *XVe* (sic) *Archevêque de Malines. Notice biographique.* — Extrait de la *Semaine religieuse d'Anvers*, Anvers, J. Engels, 1875.

4. SAINTRAIN, *Vie du cardinal* DECHAMPS, *de la Congrégation du T. S. Rédempteur, archevêque de Malines et primat de Belgique*, Tournai, Vve H. Casterman, 1884.

La presse religieuse a été unanime à louer ce beau livre, l'un des plus intéressants et des plus édifiants qu'on puisse lire.

5. DELVIGNE, *Le Cardinal* DECHAMPS. *Paroles prononcées au prône paroissial de Saint Josse-ten-Noode*, Dimanche, 7 Octobre 1883, Bruxelles, Polleunis, etc., s. d.

6. L. DE KONINCK, *Rouwkrans op het graf van Zijne Eminentie* VICTOR AUGUST *Kardinaal* DECHAMPS, *Aartsbisschop van Mechelen, Primaat van België*, Turnhout, Splichal-Roosen, s. d.

7. HURTER, *Nomenclator literarius recentioris theologiæ catholicæ*, etc., edit. alter., tom. III, Œniponte 1895, coll. 1197, 1198. Notice courte, mais fort élogieuse. *Præsul erat apostolicus*, dit l'auteur, du cardinal Dechamps, *fortis et beneficus*.

8. AIGRET, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, Namur 1881, pp. 555 sv.

9. CLAESSENS, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 149 sv.

Au décès du card. Dechamps, la notice que M. le chanoine Claessens lui consacre dans sa *Belgique chrétienne*, a été publiée en tiré à part, sous le titre de : *Le Cardinal Dechamps, Archevêque de Malines*, Bruxelles, J. Herreboudt, 1883. On y ajouta quelques pages sur la mort du cardinal (pp. 25 sv.), empruntées au *Journal de Bruxelles*.

Évêques sacrés par le cardinal Dechamps :

1. Théodore-Joseph GRAVEZ,
Évêque de Namur,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur,
le 2 Février 1868.

Évêques assistants :

Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège.
Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Sivry (prov. de Hainaut), le 10 Septembre 1810; entré au séminaire de Tournai, Octobre 1831; envoyé, en Novembre 1834, à l'Université catholique, fondée à Malines, ensemble avec le futur cardinal Dechamps, et ordonné

---

10. Baeten, *Verzameling van naamrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom van Mechelen*, tom. I, Mechelen, Van Moer, s. d., pp. 177 sv.

L'auteur parle de la réception solennelle de Mgr Dechamps, à son retour du concile du Vatican, le 30 Juillet 1870; il nous donne la traduction de l'allocution de Mgr Genneré, doyen du chapitre métropolitain, et celle du magnifique discours, prononcé à cette occasion, à Saint-Rombaut, par Mgr Dechamps.

11. *Revue catholique*, tom. LIV, Louvain 1883, pp. 657 sv.

Voyez, sur le décès du cardinal Dechamps, le *Courrier de Bruxelles*, nos des 1, 2 et 3 Octobre 1883, et, sur ses funérailles, même journal, nos 5 et 6 id., et les *Précis historiques*, tom. XXXII, Bruxelles 1883, pp. 614, 615.

Les œuvres complètes du cardinal Dechamps forment 17 vol. in-8, publiés chez H. Dessain, à Malines. Voyez, à ce sujet, Saintrain op. cit., pp. 323 sv., où l'on trouve, sous forme d'*Appendice*, une notice sur ces œuvres et l'indication du contenu de chaque volume. Voyez aussi, dans la *Revue générale* (tom. XXXIV, Bruxelles 1881, pp. 793 sv.), un remarquable article du Dr A. Van Weddingen : *Un apologiste belge. Étude sur les œuvres de S. É. le cardinal V. A. Dechamps, archevêque de Malines, primat de Belgique.*

Le détail des œuvres du cardinal Dechamps occupe près de trois pages de la *Bibliographie nationale* (tom. I, Bruxelles 1886, pp. 367 sv.)

prêtre, le même jour que lui (20 Décembre 1834), par Mgr l'archevêque Sterckx ; bachelier en théologie, le 26 Juillet 1836 ; licencié en théologie, le 5 Avril 1838 ; professeur de philosophie au petit séminaire de Bonne-Espérance, 1839 ; professeur de théologie dogmatique au séminaire de Tournai, Octobre 1842 (1) ; chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, le 9 Mars 1845 ; curé-doyen de Sainte-Élisabeth, à Mons, le 21 Septembre 1851 ; protonotaire apostolique *ad instar participantium*, 1867 (2) ; préconisé évêque de Namur, au consistoire secret du 20 Décembre 1867 ; sacré, le 2 Février 1868 (3) ; décédé à Namur, le 16 Juillet 1883 (4).

Mgr Gravez avait siégé au concile œcuménique du Vatican (1869-1870), avec son métropolitain, Mgr Dechamps, et ses collègues, MMgrs Labis, de Montpellier, Faict et Bracq ; il fut, comme eux, un champion décidé de

---

(1) Lorsque Mgr Malou fut appelé au siège épiscopal de Bruges, les évêques de Belgique, dans leur réunion annuelle, tenue à Malines du 30 Juillet au 4 Août 1849, lui donnèrent M. le chanoine Gravez pour successeur dans la chaire de théologie dogmatique à l'Université catholique de Louvain ; cette nomination fut rendue publique (*Revue catholique*, tom. VII, Louvain 1849-50, p. 329), mais M. Gravez en déclina l'honneur.

(2) M. le chanoine Gravez avait accompagné à Rome son illustre ami, Mgr Dechamps, pour assister aux fêtes du centenaire de S. Pierre et de la canonisation des martyrs de Gorcum ; ce fut à cette occasion que le Saint-Père lui ouvrit les rangs d'une des principales prélatures de la Cour romaine.

(3) Voyez quelques détails sur le sacre de Mgr Gravez dans Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain à Namur*, pp. 559, 560.

(4) Mgr Gravez s'est doucement éteint, le 16 Juillet, fête de Notre-Dame du Mont-Carmel ; il avait reçu la consécration épiscopale, le 2 Février 1868, fête de la Purification de la très sainte Vierge. C'est ainsi que l'épiscopat de Mgr Gravez commença et finit sous les auspices de la Mère de Dieu, dont le pieux évêque portait l'emblème — une fleur de lis — et la devise dans ses armoiries.

l'infaillibilité pontificale et fit noble figure dans l'illustre assemblée ([1]). Devise : *Maria immaculata* ([2]).

---

2. Charles-André ANTHONIS,

Évêque de Constance *i. p. i.* ([3]),
auxiliaire de Mgr Dechamps, archevêque de Malines,
sacré dans la chapelle du grand séminaire de Malines,
le 3 Mai 1868.

([1]) « Notre Évêque... fut un des Pères les plus distingués du Concile du Vatican et il s'y signalà par son grand amour des doctrines romaines. Son influence au Concile fut grande et grandement appréciée. Un jour qu'il venait, dans un savant et solide discours, de pulvériser certaines arguties et chicanes du gallicanisme, son docte et illustre ami Monseigneur Pie, allant à lui, l'embrassa chaleureusement en présence des Pères du Concile et lui dit : « Monseigneur, je vous remercie ; par ce discours, vous venez de soulager la conscience du Concile » (*Semaine religieuse du diocèse de Namur*, n° du 21 Juillet 1883, p. 804). D'après l'*Éloge funèbre* de Mgr Gravez, le discours, auquel ces lignes font allusion, mettait à néant des propositions imprudentes sur la réforme du Bréviaire romain (p. 21).

([2]) A consulter sur Mgr Gravez :

1. *Éloge funèbre de Monseigneur* Théodore-Joseph Gravez, *Évêque de Namur, prononcé dans la Cathédrale de Namur, le 19 Juillet 1883, par M. le Chanoine* Cousot, *Archiprêtre*, Namur, Ve F. J. Douxfils, s. d.

2. Aigret, op. cit., pp. 558 sv.

3. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp 277 sv.

4. *Semaine religieuse du diocèse de Namur*, n° du 21 Juillet 1883, pp. 801 sv., *L'Ami de l'ordre*, nos des 19 et 20 Juillet id., et *L'Écho de Namur et de la province*, nos des 18 et 20 Juillet id.

5. *Précis historiques*, tom. XXXII, Bruxelles 1883, pp. 467, 468.

Voyez, sur la mort de Mgr Gravez, *L'Ami de l'ordre*, n° du 17 Juillet 1883 ; ce passage a été reproduit par M. le chanoine Claessens, en *Appendice* du tome II de *La Belgique chrétienne*, pp. 357, 358. Item, sur les funérailles du prélat, *L'Ami de l'ordre*, n° du 21 Juillet id., et *L'Écho de Namur et de la province*, n° id.

On trouvera les titres des principales lettres pastorales de Mgr Gravez dans la *Bibliographie nationale*, tom. II, Bruxelles 1892, pp. 170, 171.

([3]) D'après la liste des sièges titulaires, insérée dans *La Gerarchia Cattolica*, publication officielle qui sort, chaque année, des presses vaticanes, le siège de Constance était suffragant de Bostra, métropole

Évêques assistants :

Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège.
Henri-François Bracq, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Anvers, le 26 Septembre 1822 ; entré au grand séminaire de Malines, le 5 Octobre 1842 ; ordonné prêtre par S. É. le cardinal Sterckx, le 20 Décembre 1845 ; envoyé à l'Université catholique de Louvain, le 1 Octobre 1845 ; sous-régent au collège du Pape, 1847 ; sous-régent au grand séminaire de Malines, le 18 Septembre 1851 ; professeur d'Écriture sainte et d'hébreu, le 10 Avril 1860 ; chanoine honoraire de la métropole de Saint-Rombaut, le 23 Août 1864 ; examinateur synodal, le 22 Juillet 1865 ; président du séminaire et professeur de théologie morale, le 21 Décembre 1866 ; préconisé évêque de Constance

---

de la province ecclésiastique d'Arabie, sous le patriarcat d'Antioche. Mais il importe de lire le savant article du père bollandiste Victor DeBuck, intitulé : *Le siège épiscopal de Constance in partibus infidelium*, article écrit à l'occasion du sacre de Mgr Anthonis et inséré dans les *Précis historiques* (tom. XVII, Bruxelles 1868, pp. 277 sv.).

Le docte religieux, après avoir dit qu'il existe deux villes épiscopales du nom de Constance, l'une signalée par *La Gerarchia Cattolica*, l'autre appartenant au même patriarcat, et située dans la province ecclésiastique de Mésopotamie, sous la métropole d'Amida, termine son étude, en se demandant « de laquelle des deux *Constantia* sont titulaires les évêques auxquels le Saint-Siège confère ce titre *in partibus?* » — « Lequien, dans son *Oriens christianus* (tom. III, col. 1239), trouve plus prudent, dit-il, de ne rien déterminer. Dans la *Gerarchia della santa Chiesa*, ou dans les *Notizie*, qui paraissent tous les ans à Rome, on voit à la fin une table des sièges épiscopaux *in partibus*, qui se confèrent à des prélats. Cette table a été faite par Moroni en 1843, et ne contient sous la métropole d'Amida aucune ville épiscopale appelée *Constantia*, mais seulement sous Bostra. Est-ce cette table que suit le Saint-Siège dans la collation des évêchés *in partibus?* Nous ne le croyons pas.... Comme le Saint-Siège n'a pas l'habitude, dans les bulles d'institution, de préciser la position des églises épiscopales *in partibus*, le plus sage est d'imiter la réserve de Lequien et de renoncer à la solution d'un problème insoluble » (pp. 287, 288).

i. p. i. et auxiliaire de Mgr Dechamps, au consistoire secret du 16 Mars 1868 ; sacré, le 3 Mai 1868 ; chanoine titulaire et doyen du chapitre métropolitain, le 19 Juin 1876 (¹) ; décédé inopinément, le 6 Décembre 1893, à l'abbaye d'Averbode, de l'ordre de Prémontré, où il s'était retiré pour des raisons de santé, et où il passa les douze dernières années de sa vie (²). Devise : *Spes nostra salve.*

Rappelons ici, à titre de souvenir, que, durant l'absence de Mgr Faict, siégeant au concile du Vatican, ce fut Mgr Anthonis, qui, le 9 Mai 1870, officia pontificalement

---

(¹) Mgr Anthonis résigna alors ses fonctions de président du séminaire, et eut pour successeur, dans cette charge, M. le chanoine Jean-Charles Van Pelt, nommé le 8 Septembre suivant.

(²) « Les fatigues inséparables de sa charge ruinèrent trop tôt une santé que l'on avait crue à toute épreuve. Au milieu de l'été de 1879, le vénéré Prélat se vit même forcé d'interrompre brusquement ses laborieuses tournées. Ce n'est toutefois qu'au début de 1881 qu'il se retira définitivement dans la vie privée, emportant dans sa solitude à l'abbaye d'Averbode les regrets et la reconnaissante estime du Cardinal Archevêque, aussi bien que la respectueuse affection de tout le clergé diocésain » (Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 352, 353). Mgr Anthonis devait cependant recouvrer la santé. Dans son n° du 26 Avril 1887, le *Bien public* annonçait qu'il était complètement rétabli : « Le jour de Pâques, ajoutait-il, le vénéré prélat a pu célébrer la messe. Il y avait sept ans que Mgr Anthonis n'avait plus paru à l'autel. » L'évêque de Constance put reprendre et exercer, quelque temps encore, ses fonctions d'auxiliaire, mais il ne quitta plus l'abbaye d'Averbode, où il devait mourir.

La dépouille mortelle de Mgr Anthonis repose au cimetière de l'abbaye ; la tombe du digne évêque est ornée d'une belle épitaphe latine, dont on trouvera le texte dans la *Korte levensschets* du prélat, à citer plus loin, p. 22. Mgr Anthonis avait passé son enfance au village de Grobbendonck, et aimait à visiter plus tard un lieu, pour lui si plein de douces réminiscences. Le clergé de la Campine a fait placer dans l'église de cette localité, en souvenir de l'illustre défunt, une belle plaque en cuivre gravé, portant une inscription latine, et représentant, dans sa partie supérieure, le regretté prélat, agenouillé aux pieds de la Vierge, ayant derrière lui S. Charles Borromée et S. André, ses patrons. La plaque, véritable œuvre d'art, sort des ateliers de M. Lambert Van Ryswyck, à Anvers ; la *Korte levensschets* en contient une reproduction photographique, en regard de la page 24.

à la cathédrale de Saint-Sauveur, et présida ensuite la grande procession annuelle du Saint-Sang ([1]). Le 2 Avril précédent, veille du Dimanche de la Passion, le digne prélat avait conféré les SS. Ordres dans l'église du séminaire de Bruges ([2]).

([1]) Le « Livre d'or » de la noble confrérie du Saint-Sang rémémore ce fait comme suit (p. 44) :

« Sa grandeur Monseigneur Charles André Anthonis, évêque de Constance *in partib. infidelium*, évêque auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Malines, était venu à Bruges, le lundi, 9 Mai 1870, pour célébrer, à la Cathédrale de Saint-Sauveur, la Messe Pontificale, et rehausser, par sa présence, la Procession solennelle en l'honneur du Très précieux Sang.

« Le soir, Sa Grandeur daigna visiter la chapelle de la Confrérie, et voulut y vénérer la très sainte Relique, en célébrant pontificalement le Salut.

« Le lendemain, Mgr donna aux Brugeois une nouvelle preuve de sa dévotion envers l'insigne Relique, en venant, dans notre sanctuaire, offrir le saint sacrifice de la Messe.

« Sa Grandeur daigna accepter, en souvenir de la Confrérie, la médaille commémorative du Jubilé de 1869, et de son côté Elle voulut bien nous laisser un souvenir de sa visite, en apposant ici sa signature ».

† Carolus, Ep. Constantien. i. p. i.

([2]) A consulter sur Mgr Anthonis :

1. E. Laurent, *Korte levensschets van Zijne Doorluchtige Hoogweerdigheid* Carolus Andreas Anthonis, *Bisschop van Constance, Hulpbisschop van Z. E. den Kardinaal-Aartsbisschop van Mechelen*, Mechelen, L.-A. Godenne, 1895, avec portrait de Mgr Anthonis et photographie de la plaque funéraire, dont nous parlions tout à l'heure.

2. *Bode van het Aartsbroederschap van O. L. V. van het Heilig Hert te Averbode*, negende jaargang, Averbode, 1894, pp. 19 sv., avec portrait du prélat, en regard de la p. 21.

Courte notice sur Mgr Anthonis, sa vie, sa maladie et sa retraite à Averbode, son décès inopiné et ses funérailles.

3. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 351 sv.

4. Baeten, *Verzameling van naamrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom van Mechelen*, tom. I, Mechelen s. d., pp. 185, 186.

5. *Le Bien public*, n° du 12 Décembre 1893. On y trouve des détails intéressants sur Mgr Anthonis et sur le service funèbre du prélat.

3. VICTOR-JEAN-JOSEPH-MARIE
baron VAN DEN BRANDEN DE REETH,
Évêque d'Érythrée *i. p. i.* (1),
auxiliaire de S. É. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, sacré dans la chapelle du palais archiépiscopal, le 7 Décembre 1879.

Évêques assistants :

Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Gerrum *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr de Montpellier, évêque de Liège.
Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Malines, le 4 Avril 1841 ; entré au grand séminaire de Malines, le 1 Octobre 1861 ; ordonné prêtre, le 24 Septembre 1864 ; docteur en droit canon de l'Université grégorienne à Rome, le 7 Août 1871 ; sous-régent du Collège Belge, 1871 (2) ; président de cet établissement, 1872 (3) ; camérier secret participant et échanson de

(1) L'évêché d'Érythrée était suffragant d'Éphèse, métropole de la province d'Asie, sous le patriarcat de Constantinople.

(2) Voyez, sur cet établissement, MGR DE T'SERCLAES, *Le Collège ecclésiastique Belge à Rome. Son jubilé de cinquante ans, son histoire, ses élèves*, Rome, impr. des Artigianelli di S. Giuseppe, 1897. Magnifique publication in-4, ornée de 19 gravures, parmi lesquelles de nombreux portraits. Le *Bien public*, dans son n° du 21 Octobre 1897, parle en termes fort élogieux de ce beau travail.

(3) Mgr van den Branden, quatrième président du Collège Belge, a rendu, de 1872 à 1878, de nombreux et importants services à cet établissement ; Mgr de t'Serclaes consacre des pages émues et reconnaissantes à l'administration de son prédécesseur.

Mgr van den Branden déploya la plus grande énergie dans le maintien de l'indépendance du Collège Belge vis-à-vis du gouvernement italien. Il s'occupa avec succès de l'amélioration du régime économique et matériel de la maison, et, avec une rare générosité, il refusa de toucher le traitement attaché aux fonctions, qu'il remplissait avec tant de zèle. Ce fut lui encore qui agrandit les

S. S. Léon XIII, le 4 Mars 1878; chanoine honoraire de la métropole de Saint-Rombaut, à Malines, le 12 Mars 1878 ; nommé évêque d'Érythrée *i. p. i.* et auxiliaire de S. É. le cardinal Dechamps, le 12 Novembre 1879 ; sacré, le 7 Décembre 1879 (1) ; chanoine de la basilique de Ste Marie Majeure, à Rome, 1888 ; chanoine de Saint-Pierre, 1892 ; évêque suffragant du diocèse de Sabine, le 2 Février 1892 ; archevêque titulaire de Tyr (2), le 25 Novembre 1897 ; chanoine titulaire de la métropole de Saint-Rombaut, le 3 Décembre 1897 ; doyen du chapitre métropolitain, le 26 Mars 1902. Devise : *Omnibus omnia* (3).

---

bâtiments et fonda l'association des anciens élèves du collège. Sous l'administration de Mgr van den Branden, le cardinal Joachim Pecci, archevêque-évêque de Pérouse, aujourd'hui S. S. Léon XIII, fit plusieurs séjours, quelques-uns assez prolongés, au Collège Belge ; il prit dès lors en grande affection Mgr van den Branden, et, à peine assis sur la chaire de Saint-Pierre, il voulut lui donner une marque de sa haute bienveillance, en l'appelant à faire partie de son entourage immédiat, en qualité de camérier secret participant.

(1) Le *Bien public*, dans son n° du 8 Décembre 1879, parlait de cette cérémonie dans les termes suivants.

« On télégraphie de Malines (7 Décembre) :

« Ce matin a eu lieu dans la chapelle de l'archevêché la consécration de S. G. Mgr van den Branden de Reeth, évêque d'Érythrée *i. p. i.*

« Cette belle cérémonie a commencé à huit heures et demie et a duré jusqu'a dix heures et un quart. Son Éminence le cardinal officiait, assisté des évêques de Pella (de Gand) et de Gerrum (de Liège). Étaient présents : le nonce, l'auditeur de la nonciature, l'évêque de Namur, un nombreux clergé, la mère, les frères et la famille de l'élu ; on remarquait également dans l'assistance M. le sénateur de Cannart d'Hamale, M. Eug. de Kerckhove, représentant, M. le président Scheyvaerts et d'autres notabilités des invités bruxellois ».

(2) Tyr était la métropole de la première Phénicie, sous le patriarcat d'Antioche.

(3) Mgr van den Branden, nous venons de le dire, avait eu des relations particulières avec S. S. Léon XIII, avant l'élévation de celui-ci au pontificat suprême et il fut son premier camérier secret participant. Ces considérants valurent à Mgr van den Branden la faveur exceptionnelle de pouvoir accoler les armoiries du pape à

Mgr van den Branden se trouvait parmi les nombreux prélats, qui rehaussèrent de leur présence le magnifique cortège religieux, organisé en l'honneur du bienheureux Charles-le-Bon, et qui parcourut les rues de notre ville, le 24 Août 1884. Il assista, avec d'autres évêques, à la procession du Saint-Sang, le 6 Mai 1901, et il est, depuis cette date, membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang. Mgr van den Branden est officier de l'ordre de Léopold.

Parmi les nombreuses ordinations, que fit le digne prélat, au cours d'un épiscopat de plus de vingt-trois ans, il en est une qui mérite d'être signalée ; c'est celle qu'il fit à Trondhjem, en Norwège (¹), à la demande de Mgr Bernard, préfet apostolique de ce pays. Le Dimanche, 26 Juillet 1885, Mgr van den Branden conféra à un élève la tonsure et les ordres mineurs, et, le Dimanche suivant, 3 Août, il ordonna trois prêtres ; tous les quatre étaient originaires du diocèse de Grenoble, et appartenaient à la

---

celles de sa famille, faveur qui ne revient de droit qu'au majordome et au maître de chambre de Sa Sainteté. Mgr van den Branden a emprunté sa devise : *Omnibus omnia* au blason de Mgr de Montpellier, évêque de Liège, en souvenir des rapports intimes, qui avaient existé entre ce prélat et le père de Mgr l'archevêque de Tyr.

(¹) Trondhjem (Drontheim, *Nidaros* ou *Nidrosia*), est la capitale religieuse de la Norwège ; on y élisait jadis les rois, ils y sont encore couronnés aujourd'hui. Avant l'établissement de la Réforme, Trondhjem était le siège d'un archevêché, dont relevaient huit églises suffragantes, au sujet desquelles on peut consulter GAMS, *Series Episcoporum*, etc., pp. 333 sv. On y comptait quinze églises et cinq couvents. L'ancienne cathédrale existe encore, mais elle est malheureusement entre les mains des protestants ; c'est une des plus belles églises du monde. Le corps du saint roi Olaf, exposé sur le maître-autel, dans une châsse magnifique, y attirait les pèlerins de tous les coins de la Norwège. Voyez : *Une tournée pastorale en Norvège, par Mgr Fallize, Évêque d'Elusa et vicaire apostolique de la Norvège*, Lyon 1896. pp. 138 sv. Une gravure, en regard de la p. 138, représente la superbe cathédrale de Trondhjem, que le gouvernement fait restaurer à grands frais.

Congrégation des prêtres de N. D. de la Salette, à laquelle était confiée alors la préfecture apostolique de Norwège. La cérémonie eut lieu dans la petite église catholique, dédiée au Sacré-Cœur de Jésus et pouvant contenir au plus quatre cents personnes (1). Depuis l'introduction de la Réforme, soit depuis plus de trois siècles, c'était la première ordination catholique, qui se fît en Norwège (2).

Fait curieux, disons providentiel. Olaf Engelbertson, le 44e et dernier évêque catholique de Trondhjem, chassé de son siège par la persécution, vint chercher un refuge en Belgique, et mourut à Lierre, le 7 Mars 1538 (3). Et c'était un prélat belge, habitant la province où le pontife exilé avait trouvé un asile, qui devait, à trois siècles et demi de distance, aller renouer la chaîne brisée des ordinations dans l'ancienne cité épiscopale d'Engelbertson, à un pas de la splendide basilique, où tant de fois le fidèle et courageux évêque avait imposé les mains à ses lévites.

---

(1) Nous devons ces renseignements et plusieurs autres à Mgr van den Branden, que nous tenons à remercier de son extrême obligeance.

On trouve quelques lignes sur cette ordination dans *Les Missions catholiques*, tom. XVII, Lyon 1885, p. 496.

(2) A consulter sur Mgr van den Branden :

1. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II p. 353 sv.

2. Baeten, *Verzameling van naamrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom van Mechelen*, tom I, pp. 186, 187.

3. *Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, 4e année, 1900 Malines, Dessain, p. 95.

4. Mgr de t' Serclaes, *Le Collège ecclésiastique Belge à Rome*, etc., pp. 41 sv. Item, pp. 95 sv., où l'on peut lire le toast porté par Mgr van den Branden à l'épiscopat belge, au banquet du cinquantenaire célébré au collège archiépiscopal de S. Jean Berchmans, à Anvers, le 25 Septembre 1894. L'ouvrage renferme un fort joli portrait de Mgr van den Branden, en regard de la p. 68.

(3) Gams, *Series Episcoporum*, etc., p. 336 ; Battandier, *Annuaire pontifical catholique*, VIe Année, Paris 1903, p. 343.

4. Isidore-Joseph DU ROUSSAUX,

Évêque d'Euménie *i. p. i.* (1),

administrateur apostolique du diocèse de Tournai,
sacré dans la chapelle du petit séminaire de Malines,
le 14 Mars 1880.

Évêques assistants :

Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand.

Victor-Jean-Joseph-Marie van den Branden de Reeth, évêque d'Érythrée *i. p. i.*, auxiliaire de S. É. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.

Notes biographiques.

Né à Hal (province de Brabant), le 19 Janvier 1826 ; entré au grand séminaire de Malines, le 28 Septembre 1846 ; ordonné prêtre, le 8 Septembre 1849 ; professeur de mathématiques au petit séminaire de Malines, le 1 Octobre 1849 ; professeur de philosophie et de théologie générale, au même établissement, Avril 1855 ; chanoine honoraire de la métropole de Saint-Rombaut, le 7 Mai 1865 ; supérieur du petit séminaire de Malines, le 19 Novembre 1868 ; nommé administrateur apostolique du diocèse de Tournai, par décret de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers, en date du 22 Novembre 1879 (2), et élevé, en même temps, au rang de prélat domestique de S. S. ; préconisé évêque d'Euménie *i. p. i.*, le

---

(1) Le siège d'Euménie était suffragant de Laodicée, métropole de la *Phrygia Pacatiana*, sous le patriarcat de Constantinople.

(2) Le *Bien public*, dans son n° du 1 Décembre 1879, a donné la traduction de ce décret, que le chapitre de la cathédrale de Tournai communiqua au clergé du diocèse, par lettres du 29 Novembre. Après avoir déclaré que, par ordre du Saint-Père, « tout exercice de juridiction, soit au spirituel, soit au temporel, dans le diocèse de Tournai, est retiré à Mgr Edmond Dumont, » le décret « confère *pleine*

27 Février 1880 ; sacré, le 14 Mars 1880 ([1]) ; nommé évêque de Tournai, par bref du 12 Novembre 1880 ([2]) ; prend possession de son siège, le 25 du même mois ([3]) ; décédé à Kain lez-Tournai, le 23 Septembre 1897 ([4]). Devise : *Pax vobis.*

Mgr Du Roussaux était chanoine d'honneur de la métropole de Saint-Rombaut et commandeur de l'ordre de Léopold ([5]).

(*A continuer.*) E. REMBRY.

---

juridiction, au spirituel et au temporel, à l'illustre Seigneur Isidore-Joseph Du Roussaux, qui, sous le titre d'*Administrateur apostolique*, gouvernera, au gré du Saint-Siège, ce même diocèse de Tournai. »

Nous aurons à parler plus loin des circonstances douloureuses, que traversa le diocèse de Tournai sous l'épiscopat de Mgr Dumont, et qui obligèrent le pape de prendre à l'égard de ce prélat des mesures d'une exceptionelle gravité.

([1]) Voyez, sur le sacre de Mgr Du Roussaux, *Le Bien public*, n° du 16 Mars 1880.

([2]) Le *Bien public* publia la traduction de ce bref, d'après la *Semaine religieuse du diocèse de Tournai*, dans son n° du 20 Novembre 1880. Ce bref suivit de près la bulle : *Nondum elapsus est annus*, du 13 Octobre de la même année, par laquelle S. S. Léon XIII retira définitivement à Mgr Dumont ses pouvoirs et son titre d'évêque de Tournai.

([3]) Voyez, sur l'intrônisation de Mgr Du Roussaux, *Le Bien public* n° du 26 Novembre 1880.

([4]) Les funérailles de Mgr Du Roussaux eurent lieu le 28 Septembre ; on peut en lire la description dans *Le Bien public*, n° du 29 Septembre 1897.

([5]) A consulter sur Mgr Du Roussaux :

1. *Éloge funèbre de Sa Grandeur Monseigneur* ISIDORE-JOSEPH DU ROUSSAUX, *Évêque de Tournay, prononcé par M. le Chanoine* JULES LIAGRE, *le 28 Septembre 1897*, Tournai, H. et L. Casterman, s. d.

2. CLAESSENS, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 319 sv.

3. *Précis historiques*, tom. XLVI, Bruxelles 1897, pp. 524 sv.

4. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1898, Appendice, pp. III, sv. C'est le résumé de l'éloge funèbre du prélat, prononcé, le jour des funérailles, par M. le chanoine J. Liagre.

BULLETIN

d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas.

—

ANNÉE 1901.

—

La Belgique a eu, depuis les premières années de son indépendance nationale, la fortune singulière de posséder un nombre considérable d'amis sincères de son histoire, d'érudits analystes de sa lente élaboration, d'investigateurs sagaces de ses gloires artistiques. La production littéraire de nos provinces, surtout celle qui est d'expression française, est restée relativement négligée. Il y a plus d'une raison de cette lacune.

C'est d'abord la formation, à la fois spéciale et approfondie, que l'on exige, depuis quelque trente ans, des historiens de la langue et de la littérature française.

C'est, ensuite, le nombre et l'étendue des publications où les travaux relatifs à notre vieille littérature viennent au jour. On ne se fait pas romaniste sans peine ni sans travail, et, jusque dans ces dernières années, il n'était guère aisé à un belge d'acquérir une formation sérieuse dans ce domaine particulier. Il n'est pas facile non plus, et cela précisément à cause du petit nombre de nos romanistes belges, de se procurer en Belgique, les matériaux bibliographiques indispensables à une étude d'ensemble de notre littérature nationale.

Mais à ces causes externes, et, espérons-le, passagères, il s'en vient joindre une autre, plus profonde. Depuis trois quarts de siècle, le zèle de nos érudits s'orienta, de préférence, vers l'histoire politique de notre pays, dirigée brusquement dans une voie nouvelle ; il apparaissait aux yeux de tous que l'œuvre la plus urgente était de rechercher, éparses dans les annales de la France et de l'Empire germanique, l'origine historique et, en même temps, la justification du fait nouveau qui s'était produit sur le terrain de la politique pratique. Et lorsque, plus tard, l'horizon intellectuel avait eu le temps de s'étendre, les regards se portèrent vers les aspects les plus saillants, les plus caractéristiques, de notre vie intellectuelle nationale : l'architecture, la peinture, les lettres flamandes. Intimement unie à la production littéraire du reste de la France, bientôt confondue avec la littérature parisienne, la littérature française des Pays-Bas fut longtemps délaissée ; aujourd'hui encore, elle est l'apanage d'un nombre restreint de fidèles et ce qui se fait pour elle, ce qui s'écrit à son sujet, demeure trop

souvent inconnu des érudits voués à l'étude, considérée à un point de vue plus général, de notre histoire. Notre ambition est de combler ce vide, de récolter, dans les publications spéciales belges et, hélas ! surtout étrangères, tout ce qui se dit de la langue et de la littérature française des Pays-Bas, pour en mettre la substance à la disposition des historiens belges. Nous avons la conviction que notre labeur ne sera pas inutile et nous espérons qu'ils voudront bien le reconnaître.

Deux mots encore des bornes que nous assignons à nos recherches. Florissante surtout au moyen âge, la littérature française de nos régions doit être étudiée dans ce qui constituait la Belgique d'alors : les Pays-Bas wallons, auxquels on peut joindre certains états voisins moins importants, comme l'Evêché de Liége. Du reste, la plupart des œuvres qui virent le jour, à cette époque, dans le nord du domaine gallo-roman, sont écrites en une langue relativement uniforme ; au surplus, le nombre considérable des œuvres anonymes nous contraindra d'admettre, dans notre *Bulletin*, des œuvres dont la patrie n'est pas déterminée exactement ou n'est guère susceptible d'une détermination précise. Pour la période plus récente, nous restreindrons nos travaux à mesure que les limites politiques de la Belgique se feront plus étroites. Sauf exception, nous nous arrêterons à l'année 1830.

Ce cadre, que nous étendrons d'ailleurs chaque fois que la chose sera utile, nous caressons l'espoir de le remplir à peu près complètement. Des recherches méthodiquement organisées nous semblent de nature à nous mettre à même de connaître ce qui

paraît dans notre domaine ; et nous nous ferons un devoir de partager avec nos lecteurs ce que nous aurons glané. Fondé avec le concours de quelques amis, qui furent, presque tous, nos élèves, le *Bulletin* a besoin pour vivre, pour être susceptible de recevoir les développements que nous rêvons pour lui, de la sympathie des historiens belges, des membres de la *Société d'Emulation* en particulier. Nous laisserons à nos collaborateurs une très large liberté d'allure, sous la réserve qu'ils se tiendront sur le terrain de la critique, objective et scientifique.

GEORGES DOUTREPONT.

Baron FRANÇOIS BETHUNE.

I.

Histoire de la langue française aux Pays-Bas.

1. E. V. G. *Vlaamsch in 't hof van Frankrijk en Fransch in 't hof van Vlaanderen. Biekorf*, XII, p. 97-102. Bruges, De Plancke, 1901.

Cet article a pour base une publication, déjà ancienne, de M. Léon Mirot : *L'emploi de la langue flamande à la cour de France* [1]. Le savant archiviste français y signale à ses confrères l'existence aux Archives de la ville de Gand, de deux pièces émanées de la chancellerie royale et rédigées en flamand; l'une d'elles est encore munie d'une traduction en langue française. Elles sont datées de Troyes, le 6 Novembre 1385. M. E. V. G. n'a point eu tort de chercher à vulgariser sa découverte ; la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* n'est pas aisée à rencontrer en dehors des grandes collections publiques et les livres où les documents en question ont été soit inventoriés [2] soit publiés [3], sont d'un aspect quelque peu rébarbatif. L'affaire se corse lorsque M. E. V. G. émet l'hypothèse, au moins audacieuse, que les rois de France entretenaient dans leur chancellerie et d'une manière permanente, des clercs au courant de la langue flamande, qui auraient été chargés d'expédier en cette langue.

---

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, LVI, p. 55-63.

[2] P. Van Duyze et E. De Busscher. *Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville de Gand.* Gand, 1867 nos 461 et 462. Notre auteur donne le titre de cet ouvrage en flamand, ou, plutôt, parle d'un *oorkondboek* publié par P. Van Duyze et Edm. de Busscher. Prudent Van Duyze avait déjà analysé nos pièces dans la première édition de son *Inventaire* (1849).

[3] N. de Pauw et J. Vuylsteke. *Rekeningen der stad Gent. Tijdvak van Jacob van Artevelde (1336-1349)*. V, p. 493-495 et 496-497, Gand, 1893.

M. Léon Mirot a surabondamment démontré, et M. H. Pirenne après lui ([1]), que le sauf-conduit et la lettre patente de 1385 ne prouvaient pas que le roi Charles VI eût entretenu, même au plus fort de la lutte contre les communes flamandes, un clerc à lui, capable de rédiger en flamand. Le roi avait à ses côtés son oncle, Philippe-le-Hardi et celui-ci qui possédait, à coup sûr, des Flamands dans son entourage, était assez avisé pour utiliser leurs connaissances quand il avait à amadouer les Gantois ([2]).

Mais l'objection principale à la thèse de M. E. V. G. est de pur bon sens. Où sont ces clercs, ces secrétaires flamands qui, pendant tant de siècles, se cachent à tous les regards ? Où sont les instruments diplomatiques qu'ils ont rédigés ? A quoi, d'ailleurs, les aurait-on employés puisqu'à l'époque féodale, et après, la langue diplomatique des Pays-Bas méridionaux fut d'abord le latin, ensuite le français ? Sans doute il existe un ordre donné, au château de Versailles, le 22 Mars 1674 et rédigé en langue flamande, mais sa force démonstrative est énervée par des considérations d'un ordre analogue à celles qui font écarter les documents de 1385. On était en pleine guerre, au lendemain de la campagne de Hollande, et Louis XIV, qui voulait s'approprier définitivement ses conquêtes dans les Pays-Bas, a pu sentir le besoin d'avoir, auprès de lui, à titre temporaire, un interprète flamand.

Notre auteur a cru bien faire de donner, en façon de pendant à cette première dissertation, un exposé de l'emploi

---

([1]) H. Pirenne. *Histoire de Belgique*, II, p. 200 et p. 413 et suivantes, Bruxelles, Lamertin, 1903.

([2]) Je ne m'explique pas bien comment M. E. V. G. a pu passer à côté de l'argument suivant, donné par M. Léon Mirot. Les deux pièces en litige sont signées d'un certain E. Caulier. Or ce clerc de chancellerie, peu connu jusqu'ici, signe, en juin 1385, des lettres de rémission accordées à un habitant de Montreuil-sur-Mer, *a la relacion de Monseigneur le duc de Bourgogne.*

du français comme langue officielle, en Flandre. Il suit une source excellente, quoique indirecte : l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne. Mais, peut-être, semble-t-il ne pas se faire une idée très exacte des causes profondes de l'introduction de cette langue nouvelle ; j'ai peine à croire, en effet, qu'il faille y voir une manifestation des sentiments francophiles de Jeanne de Constantinople ou de ses contemporains. La question de savoir si les luttes politiques, économiques, voire nationales, de la fin du moyen-âge, se compliquaient de querelles linguistiques analogues à celles de notre temps, est un problème redoutable dont la solution demande du sangfroid, de la réflexion et une information immense. Nous devrions déjà nous estimer heureux si nous connaissions, d'une manière plus précise et plus complète, l'état objectif, concret, de l'usage de la langue française en pays tiois, au cours du moyen-âge et même pendant les siècles plus rapprochés de nous.

J'ai déjà consacré à la dissertation de M. E. V. G. une appréciation sommaire; elle a paru dans les *Archives Belges*, III, p. 185-186. M. E. V. G. a eu l'amabilité de consacrer à cet articulet de quelques lignes, une réplique en trois pages d'un texte fort serré (1). Je rencontrerai, s'il plaît à Dieu, cette nouvelle étude dans le *Bulletin* prochain, mais je serai bref et me tiendrai sur le terrain des faits. Et puis, la discussion sera, en ce qui me concerne, close définitivement.

B. F. B.

2. Salverda de Grave. *Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais*. *Romania*, xxx, p. 65-112, Paris, Bouillon, 1901.

On trouve en néerlandais, dès le moyen-âge et alors que

(1) *Een woordeken uitleg*. *Biekorf*, XIII, p. 28-30. Bruges, De Plancke, 1902.

le parisien n'était pas encore devenu la langue générale de la France, des mots d'origine française relativement nombreux. Souvent, ces vocables s'y présentent sous deux ou plusieurs formes différentes ; néanmoins, l'une d'elles est ordinairement d'un emploi plus fréquent que les autres et peut être considérée comme *normale*. S'attachant à l'ensemble de ces formes les plus usuelles, M. Salverda de Grave essaie de déterminer leur provenance ; en même temps, il s'efforce de tirer, de leur examen, certains renseignements sur la langue de la région à laquelle elles ont été empruntées. Il étudie successivement, à ce double point de vue, les voyelles toniques (p. 68-100) et atones (p. 100-102), ainsi que les consonnes (p. 103-111). Puis, dans sa conclusion (p. 112), réunissant les traits normaux dont il a constaté la présence dans les termes étrangers du moyen-néerlandais, il montre que ceux-ci ont dû être pris à un dialecte qui présentait les caractères suivants : 1° l'allongement des voyelles devant une consonne simple et devant les groupes *st*, *r* + consonne et *ll* ; — 2° la transformation d'*a* libre latin en *ei* devant une voyelle et devant *t* ; — 3° la distinction d'*an* et d'*en* devant consonne ; — 4° l'accentuation sur leur premier élément des diphtongues provenant de ĕ, ŏ latins ; — 5° le maintien d'ō libre latin, plus longtemps qu'ailleurs ; — 6° la conservation du *c* initial devant un *a* latin resté tel et son altération dans les cas où *a* était devenu *e*, *ie* ; — 7° la persistance du *t* caduc final ; — 8° la disparition d'*s* devant une liquide ; — 9° le maintien du *w* germanique. Le dialecte ainsi reconstitué, il le place en Hainaut et je me hâte de dire que cette localisation me paraît justifiée. Tout le travail se distingue, du reste, par l'excellence de la méthode, la rigueur de la critique et l'étendue de l'information. C'est à peine si, sur certains points, on peut différer d'avis avec l'auteur. J'ai eu l'occasion de présenter

ailleurs quelques observations détaillées à ce sujet [1]. Je ne les reprendrai pas toutes ici ; je me borne à répéter que, d'après moi, le premier des traits dialectaux signalés plus haut, consiste en une tendance à la fermeture plutôt qu'à l'allongement de la voyelle placée dans les conditions indiquées ; — que la diphtongue dont il s'agit sous le 4° était *ue* et non *oe* ; — que, sous le 5°, on n'a, peut-être, devant soi qu'une latinisation des suffixes *-orem* et *-osum* ; — qu'enfin la distinction entre *ca* et *tche*, *tchie* ne paraît pas suffisamment établie. Pour rendre parfaitement fructueuses des recherches du genre de celles auxquelles M. Salverda se livre, il serait à désirer que le professeur hollandais connût les patois hennuyers contemporains, ou même, tout simplement, le français parlé en Belgique, aussi bien que sa langue maternelle et que les sources anciennes. Malheureusement les travaux préparatoires font presque totalement défaut. De plus, tout en reconnaissant la complication déjà très grande des questions dont il traite, je me demande s'il ne conviendrait pas d'essayer de distinguer parfois les termes littéraires de ceux qui appartiennent à la langue parlée. Peut-être aussi faudrait-il séparer plus nettement — du moins quand la chose n'est pas impossible — les diverses périodes où les emprunts ont été effectués, car, au cours de plusieurs siècles, nos centres d'exportation de mots dialectaux ont pu varier. Enfin je crois devoir signaler les difficultés que présente la lecture de l'article qui nous occupe, par suite de l'absence d'une écriture phonétique ; je pense que, dans des travaux de l'espèce, l'emploi simultané des notations phoniques et des graphies traditionnelles aiderait puissamment le lecteur, surtout quand celui-ci n'est pas familiarisé, et c'est le cas de beaucoup, avec la langue néerlandaise.

ALPHONSE BAYOT.

---

[1] *Revue de l'Instruction publique*, XLV (1902), p. 4-10.

II.

Histoire de la littérature française aux Pays-Bas, au moyen-âge. Auteurs et œuvres.

8. Michel Brenet. *Un poète-musicien français du XVe siècle : Eloy d'Amerval. Congrès international d'histoire de la musique tenu à Paris, du 23 au 29 Juillet 1900. Documents, mémoires et vœux*, p. 165-172. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1901.

L'intéressante communication de M. Brenet éclaircit la personnalité et la biographie d'un écrivain peu connu de la fin du XVe siècle : le clerc Eloy d'Amerval, auteur du *Livre de la grande Diablerie*, poème satirique, dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire imprimé en 1508 et que M. Georges Hurtrel a partiellement réédité en 1884. Eloy se déclare *des enfants de Béthune*, mais c'est, peut-être, à raison de la fonction qu'il y exerçait et on peut le croire, plutôt, originaire d'Amerval, village du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol. M. Brenet, se basant sur les détails précis qu'on trouve dans le *Livre de la Diablerie* au sujet de la musique et des musiciens du temps, l'identifie avec un *messire Eloy d'Amerval, maître des enffans de cueur de Saincte-Croix d'Orleans*, relevé dans les comptes municipaux d'Orléans en 1484, auquel on attribue 4 écus d'or pour *avoir dité et noté en latin et en françois ung motet* destiné a être chanté à la procession annuelle, commémorative de la délivrance de la ville. Il est probable qu'Eloy occupa plus tard le même poste à l'église Saint-Barthélemy de Béthune. Enfin, d'après M. Brenet, il faut vraisemblablement l'identifier avec le contrapontiste Eloy, loué par Tinctor et Gaffori, dont on possède une messe à cinq voix : *Dixerunt discipuli*,

conservée dans un manuscrit de la chapelle pontificale, et, peut-être aussi, certaines pièces contenues dans un manuscrit de la cathédrale de Trente.

CH. MARTENS.

4. *Mémoires de Philippe de Commynes.* Nouvelle édition publiée, avec une introduction et des notes, d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucauld, nièce de l'auteur, par B. DE MANDROT. T. I, 1464-1477. *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.* Paris, Picard et fils, 1901.

Le manuscrit dont M. de Mandrot reproduit ici le texte, *n'a été connu*, dit-il, *d'aucun des éditeurs antérieurs.* Il ajoute : *C'est aussi le seul, croyons-nous, qui comprenne ce qu'on a, depuis Sauvage, pris l'habitude de désigner sous les rubriques de livre VII et de livre VIII des Mémoires, à savoir le récit de Charles VIII en Italie.* Il date des environs de 1530, et il provient d'Anne de Polignac, fille de Jean, seigneur de Randan et de Beaumont, et de Jeanne de Chambes, qui était sœur de la femme de Ph. de Commynes. C'est M. de Naurois qui le possède actuellement.

L'éditeur s'est également servi des copies que ses devanciers avaient utilisées, et, en outre, d'un manuscrit ayant fait partie de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et que l'on trouve maintenant au musée Dobrée, à Nantes. Il est arrivé de la sorte à fournir un texte dans lequel on peut désormais avoir pleine confiance ; il a mis au bas des pages les variantes, dignes d'être citées, que présentent les autres manuscrits ou éditions et a joint des notes nombreuses et substantielles sur les personnages et les événements dont Commynes fait mention.

G. D.

5. COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES. *Bulletin historique et philologique.* Année 1900, p. 49-65; communication de M. BARRAUD, *Notice sur Philippe de Commines et la principauté de Talmon.* Paris, Imprimèrie Nationale, 1901.

La principauté de Talmond, confisquée de 1431 à 1437 par Charles VII sur Louis d'Amboise, est rendue en 1437 à ce dernier, qui la donne comme dot en nue propriété à sa fille cadette Marguerite et reste simple usufruitier jusqu'à sa mort, arrivée en 1469. A cette date, la principauté est réclamée de nouveau par Louis XI et donnée en 1473 à Philippe de Commines qui la garde treize ans, en est dépossédé par l'arrêt du Parlement de 1485 et ne l'abandonne définitivement qu'en août 1486. C'est en ces termes que M. Barraud résume l'historique qu'il fait de cette principauté, au début de sa communication. Il publie ensuite le texte, en latin, de l'*arrest qui condamne Philippes de Commines, prétendu donataire du Roy, à se désister, au profit de Messire de Louis de La Trémoille, de la possession et jouissance des terres et seigneuries de Talmond et de Chateaugautier avec restitution des fruits et revenus*, 22 mars 1485 [1486]. Ce texte provient des Archives de la Vendée, série E. Talmond, art. 1 provisoire.

G. D.

6. OLIVIER DE LA MARCHE. *Le Triumphe des dames.* Ausgabe nach den Handschriften von JULIA KALBFLEISCH-BENAS. Rostock, Warkentien, 1901.

Le *Triomphe des Dames* d'Olivier de la Marche (vers 1492) attendait encore son édition critique et certes, vu sa teneur littéraire assez spéciale, il méritait bien d'être l'objet d'une publication soignée, comme l'est celle de Madame Kalbfleisch-Benas. En une assez longue série de huitains décasyllabiques, l'écrivain fait la description des

différentes pièces qui composent l'habillement d'une dame de qualité et définit les vertus dont elles sont le symbole : à ces vers, il mêle de la prose où il raconte une histoire, un *exemple*, propre à mettre en relief, à illustrer chacune de ces vertus. Durant le XVIe siècle, cette composition a eu trois fois les honneurs de l'impression. Desrey l'avait alors remaniée, et c'est son texte qui a été reproduit, en 1870, par la librairie Bailleu (*Bibliothèque gothique*, IV). Le texte original nous manquait donc ; Madame Kalbfleisch-Benas nous le donne, établi d'après sept manuscrits (1). Elle l'a fait précéder d'une introduction consacrée à l'histoire de l'œuvre ou des modifications qu'elle a subies au XVIe siècle, à l'indication de ses sources (dans les passages en prose), à l'examen des manuscrits et des éditions, à l'analyse de la langue et de la métrique du poète. Au cours de cet exposé, elle rectifie diverses assertions de ses devanciers et surtout celles de M. Stein, l'auteur de l'*Etude biographique, littéraire et bibliographique sur Olivier de la Marche*, parue dans les *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers publiés par l'Académie royale de Belgique*, t. XLIX. Au texte critique qu'elle édite, elle ajoute des notes explicatives, le prologue de Desrey, ainsi que des spécimens de son remaniement et un certain nombre des citations latines qu'il y avait jointes. Le tout se termine par un glossaire.

C'est une publication faite avec beaucoup de soin et qui donne une haute idée de l'érudition et du sens critique de son auteur. Elle est appelée à rester et à figurer en bonne place dans la bibliographie, encore si restreinte, des études vraiment sérieuses dont la littérature du XVe siècle a, jusqu'ici, fourni le sujet.

G. D.

(1) La *Romania* (1902, XXXI, p. 176) fait observer que *le ms. B. N. fr. 1848 lui a échappé.*

7. O. Bled. *Jean Mansel, d'Hesdin, historien du XVe siècle. Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, X, p. 641-43. Saint-Omer, D'Homont, 1901.

Cette communication a simplement pour objet de reproduire les quelques notes biographiques placées, par M. Léopold Delisle, en tête de l'article qu'il a publié sur les manuscrits de *La Fleur des histoires de Jean Mansel*, dans le *Journal des Savants*, 1900, p. 16-26, 106-117 et 196-97. Telle qu'elle est, elle suffit à nous donner une idée assez piètre de l'esprit scientifique qui règne trop souvent dans certains milieux de province. Sans parler de la trompette du patriotisme local, dont M. Bled tire quelques notes émues ; sans trop nous étonner de voir, dans ces trois pages, *le savant bibliophile*, M. Delisle, coudoyer le Dr Dauvin, avec son *Histoire du Vieil Hesdin*, et M. l'abbé Fromentin, avec son chapitre : *Les gloires de Hesdin*, nous ne pouvons nous empêcher de relever l'absence de références exactes et précises qui caractérise cette communication [1]. Nous sommes contraint aussi de constater le sens peu critique de l'auteur [2], ainsi que sa singulière conception de l'histoire, puisque, p. 642, il écrit : *l'œuvre de l'historien Hesdinois et les manuscrits qui la contiennent intéressent l'érudit administrateur général de la Bibliothèque nationale tout autrement que l'auteur lui-même*, comme si l'œuvre — et surtout l'œuvre historique — pouvait jamais être séparée de la personnalité de l'écrivain à qui elle est due.

Alphonse Bayot.

---

(1) La pagination de l'article de M. Delisle, par exemple, n'est pas indiquée.

(2) Un *lapsus* du *Journal des Savants* (p. 16), d'après lequel la *Fleur des histoires* aurait été composée, vers le milieu du XVe siècle, pour Philippe-le-Hardi (au lieu de Philippe-le-Bon), est fidèlement reproduit p. 642.

8. Alph. Lefebvre. *Vie et commune origine de Jehan Molinet, le Bolognois et de Jehan Le Maire, le Belgeois, poètes et chroniqueurs des XVe et XVIe siècles.* Étude présentée au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, Paris, 1900 et publiée par la Société Académique de Boulogne-sur-mer. Boulogne-sur-mer, Hamain, 1901.

Après avoir, en deux esquisses rapides, indiqué, comme il le dit, *les particularités intimes et familiales concernant Jehan Molinet et Jehan Le Maire*, l'auteur *aborde la discussion sur leur commune origine d'essence boulonnaise.* Par des renseignements qu'il emprunte aux *Recherches généalogiques* de M. Eug. de Rosny, il établit la présence, dans le pays de Boulogne, aux XVe et XVIe siècles, *de différentes branches des Le Maire, et en particulier de celle du Moulinet.... C'est sans doute*, dit-il, *à cette nombreuse lignée qu'appartiennent non-seulement* Le Maire, *mais encore* Molinet *son oncle... Ils descendent tous deux d'une seule et même famille Desvroise.*

Pour être sérieusement probante, cette démonstration demanderait à être étayée d'arguments et de rapprochements plus précis. Nous voyons bien qu'il a existé des *Le Maire, sieur du Moulinet*, nous savons que les chroniqueurs-poètes étaient parents. Mais peut-on de là, sans plus, conclure à la généalogie que M. Lefebvre propose ?

Notons au surplus que, s'il utilise l'ouvrage de M. Thibaut, *Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire de Belges* (1888), il aurait pu se dispenser de citer l'avis du Dictionnaire Larousse sur la *fin malheureuse* de l'écrivain des *Illustrations de Gaule*, et, en revanche, consulter la *Notice sur la vie et les œuvres* de ce poète due à M. J. Stecher (1891, Annexe à son édition de Lemaire) ainsi que le livre de M. Ph. Aug. Becker, *Jean Lemaire, der erste humanistiche Dichter Frankreichs* (Strasbourg, 1893). Dans le travail

de l'érudit allemand, il y avait une page sur le nom de Lemaire à signaler ou à rappeler (p. 342).

G. D.

9. H. MORANVILLÉ. *Note sur l'origine de quelques passages de Monstrelet. — Bibliothèque de l'École des Chartes*, LXII, pp. 52-56. Paris, Picard, 1901.

Dans l'Avant-Propos de la *Chronographia regum Francorum* (t. I, p. XXXIV-XLI), l'auteur a cru pouvoir démontrer que Monstrelet avait inséré, dans sa chronique, la traduction française d'une relation historique latine contenant le récit des événements qui vont de 1401 à 1405. De plus, il s'est efforcé d'établir que cette relation latine était le texte que l'on rencontre dans la dite *Chronographia*. Ayant examiné, dans la suite du livre I, la période postérieure à 1405, il a fait une constatation identique, c'est-à-dire qu'il a remarqué qu'en plusieurs passages le mémorialiste du XVe siècle s'était servi d'une source latine. On le voit aux noms propres ou géographiques qu'il cite : sous la forme française qu'il leur donne, on retrouve le type ou le thème latin. C'est là une découverte qui a son prix : outre qu'elle établit l'ignorance *parfois prodigieuse* de Monstrelet en matière de dénominations géographiques et historiques, elle prouve que, dans sa chronique, *il y avait autre chose que des renseignements originaux.*

G. D.

10. EMILE DELIGNIÈRES. *Nouvelles recherches sur le lieu d'origine de Raoul De Houdenc, trouvère du XIIIe siècle, précédées d'un aperçu sommaire sur le mouvement littéraire en France à partir du Xe siècle. Etude présentée à l'Académie d'Amiens dans la séance du 9 février 1900.* Amiens, Yvert et Tellier, 1901.

Malgré son titre déjà bien significatif, cette brochure apporte dans la discussion relative au lieu d'origine de Raoul

de Houdenc ([1]) un élément qui, sans doute, est de nature à en préparer la solution définitive. Le fait nouveau qu'elle introduit dans le débat concernant la patrie du poète, c'est un document resté inconnu jusqu'ici et faisant mention d'un *obit pour Raoul de Houdan, genti conteur*, document dont Collenot, bibliothécaire d'Abbeville (1732-1815), avait pris autrefois copie, et qui provenait de l'église de Houdenc-en-Vimeu (Picardie). L'authenticité, sinon la valeur, de ce témoignage ne semble pas devoir être révoquée en doute. Sa communication pouvait donc tenir en quelques lignes et l'exposé, à peu près complet, de la question, avec les commentaires étendus dont l'accompagne M. Delignières, est, pour le moins, oiseux. Quant à l'*aperçu sommaire...*, il ne nous intéresse pas directement ici, et, à dire vrai, il ne peut intéresser que ceux qui aiment la science.... joyeuse. L'une des erreurs les plus caractéristiques qui aient échappé à l'auteur est la suivante : voulant prouver que les deux œuvres dont il parle appartiennent à son poète, il imprime ceci : *Dans le manuscrit de la Voye d'Enfer, ce poème précède immédiatement celui de la Voye du Paradis ; or il n'est guère admissible que le même manuscrit ait renfermé les œuvres de deux auteurs différents* (pp. 28-29). Par ce seul trait, on peut juger du reste.

ALPHONSE BAYOT.

11. F. ED. SCHNEEGANS, *Ueber die Sprache des Skizzenbuches von Vilard de Honnecourt. — Zeitschrift fuer Romanische Philologie*, XXV, p. 45-70. Halle, Niemeyer, 1901.

Dans cet article, M. Schneegans étudie la langue d'un ouvrage, du XIII[e] siècle, très intéressant à plus d'un titre : l'*Album* de l'architecte Villard de Honnecourt, conservé, en manuscrit, à la Galerie Mazarine de la

---

([1]) On l'a, pendant longtemps, cru hennuyer.

Bibliothèque Nationale de Paris ; M. Alfred Darcel en a publié, dès 1858, un *fac-simile* annoté, précédé de considérations sur la renaissance de l'art français au XIX[e] siècle, et suivi d'un glossaire par J. B. A. Lassus. L'ouvrage consiste en une collection de croquis d'églises, de statues, de fresques, etc., dessinés par Villard au cours de ses pérégrinations artistiques. Voulant, sans nul doute, faire servir ces dessins à l'instruction de ses collaborateurs et disciples, le vieux maître ajouta à ses planches un texte explicatif qui, avec les modèles qu'il avait copiés, devait former un traité de *maconerie*, *carpenterie et portraiture*, *ensi come li ars de iometrie le commande et ensaigne*. Le texte de ce curieux document est assurément d'une grande importance au point de vue linguistique ; il possède, en effet, le mérite fort rare d'être conservé dans un manuscrit autographe, empreint d'un caractère dialectal très nettement marqué, susceptible d'une détermination rigoureuse au point de vue géographique et très voisine de l'exactitude absolue au point de vue chronologique, enfin assez étendu pour donner matière à une étude philologique sérieuse.

Par l'examen paléographique et linguistique des différentes parties du manuscrit, M. Schneegans est parvenu à démontrer que l'œuvre de Villard avait subi, dans le cours de son existence, bien des remaniements, tant pour le texte que pour les planches : l'*Album*, tel qu'il est conservé maintenant à la Bibliothèque Nationale, a été composé en trois fois pour le moins, et par des auteurs différents. On peut se rendre compte, dans le travail que nous analysons, de la part qu'il faut attribuer à chaque collaborateur, car M. Schneegans y reproduit en caractères différents, les trois genres d'écriture qui sont représentés dans le texte. La plus grande partie du manuscrit est de Villard de Honnecourt lui-même, la moindre appartient

à l'auteur de ce que l'éditeur appelle le manuscrit n° 2 et entre eux, avec une part assez considérable, se place le manuscrit n° 3.

Le fragment qui est dû à l'auteur principal est l'objet d'une étude phonétique et morphologique très minutieuse, qui nous fournit des renseignements précieux sur la langue de son pays d'origine, le village de Honnecourt, situé entre Cambrai et Vaucelles; l'époque où fut composé l'ouvrage du vieil architecte est, du témoignage des archéologues et notamment de Lassus, la première moitié du XIIIe siècle; il n'y a pas cependant de certitude tout à fait absolue à ce sujet. Quant aux auteurs des deux autres textes, ils étaient (la chose est rendue probable par les quelques faits phonétiques qu'on peut relever dans leur œuvre): le premier du sud du domaine picard, — peut-être de la région où se fait la jonction de la Picardie avec la Champagne et l'Ile-de-France, — l'autre du domaine linguistique picard proprement dit (de l'Est ou du Nord ?).

Le texte que M. Schneegans a publié et si soigneusement examiné, est suivi d'un vocabulaire et de diverses remarques sur les dessins qu'il contient.

PAUL FOULON.

12. GUSTAVE MICHAUT. *Aucassin et Nicolette*, chantefable du XIIe siècle, mise en français moderne, avec une préface de JOSEPH BÉDIER. Paris, Fontemoing, 1901.

Il est désormais bien acquis que la délicieuse chantefable d'*Aucassin et Nicolette*, cet enfantin et raffiné récit d'amour, le seul représentant qui nous ait été conservé (et par un unique manuscrit) d'un des genres les plus originaux de la littérature courtoise médiévale, appartient à la Belgique romane, où un jongleur l'écrivit, vers la fin du XIIe siècle. M. Gaston Paris, après avoir cru (*Romania*, VIII, p. 291)

qu'il fallait en chercher l'auteur du côté de la Champagne et de la Picardie, sans préciser davantage, pense aujourd'hui, d'accord avec M. Suchier, le savant éditeur d'*Aucassin*, que la gracieuse chante-fable *a dû être composée dans l'Artois, sans doute à Arras, où nous voyons au XIIIe siècle une si brillante activité poétique dont certaines productions ne sont pas sans analogie avec notre roman* (*Romania*, XXIX, p. 291). M. Maurice Wilmotte incline même à localiser l'œuvre dans la région namuroise. (Cf. son judicieux article sur l'édition Suchier, dans le *Moyen âge*, III, p. 28). Nous ne pouvons donc manquer au devoir de signaler ici la remarquable et charmante traduction, ou, plutôt, la mise en français moderne, que M. Gustave Michaut vient de nous en donner.

M. Michaut, qui nous a donné déjà une édition des *Pensées* de Pascal et une traduction des *Pensées* de Marc-Aurèle, n'est pas un médiéviste. Le travail qu'il nous présente aujourd'hui lui a, sans doute, semblé au début bien scabreux, bien difficile, mais irrésistiblement séduisant pour son esprit de fin lettré ; et, heureusement pour nous, il a cédé à la tentation de l'entreprendre. S'il a réussi de telle sorte à concilier l'élégance archaïque et pittoresque avec l'exactitude minutieuse, il le doit certes, en grande partie, aux travaux de MM. Suchier (dont il a suivi l'édition), Paris, Schulze, Bourdillon, Brunner. Cela ne diminue guère son mérite, car on sait quel sens des nuances, quel goût, quel art en un mot, exige toute translation linguistique, surtout quand il s'agit d'une œuvre originale comme celle-ci, si étrangement délicate, naïve et précieuse à la fois, — et ce mérite appartient en propre à M. Michaut.

En un point seulement, le traducteur s'est départi de la fidélité scrupuleuse qu'il s'était imposée. Ne se résignant pas à laisser en sa place le bizarre épisode des aventures

d'Aucassin au pays de Torelore qui, sans conteste, nuit à l'effet du récit, il l'a hardiment supprimé et reporté à la fin, dans un appendice. C'est l'épisode commençant aux mots : *Puis demanderent ques terre ch'estoit, et on lor dist que ch'estoit le tere le roi de Torelore* du § XXVIII, et se terminant au début du § XXXIV *Aucassins fu el castel de Torelore...* Il est d'ailleurs resté inachevé ; l'on s'aperçoit qu'une lacune importante, due à une distraction du copiste, et comprenant, d'après M. Gaston Paris, un morceau en prose et une laisse, doit exister entre les §§ XXXIII et XXXIV (*Romania*, XXIX, p. 290).

Ce motif *littéraire* est-il une raison suffisante pour justifier la suppression du passage dans une traduction ? Évidemment non, selon nous. Un tel motif eût pu amener M. Michaut à modifier légèrement toute la dernière partie du roman qui, sauf le charmant épisode de Nicolette jongleresse, est loin d'avoir les qualités originales de la première. L'histoire du roi qui *gissoit d'enfent* et de la bataille à coups de fromages, d'œufs et de *pommes de bois* cuites semble extravagante et choque notre sens littéraire, mais l'épisode n'est pas ennuyeux, à notre avis, et comme, d'autre part, *il est juste assez long pour nous donner une idée des pauvretés que le moyen âge mêle parfois à ses plus jolies choses et pour nous avertir des limites de son art*, M. Michaut aurait dû conserver à notre vieille chantefable sa gaucherie puérile et maladroite en même temps qu'il lui garde sa grâce élégante et naïve.

Une excellente introduction précède le texte, et M. Joseph Bédier, en quelques charmantes pages, dignes de l'habile *indiciaire* des fabliaux et du bon trouvère de *Tristan et Iseut*, présente au lecteur le livre de son ami.

CH. MARTENS.

13. Arthur Piaget, *La Belle Dame sans merci et ses imitations.* — *Romania*, XXX, p. 22-43; 317-351. Paris, Bouillon, 1901.

En attendant qu'elle soit achevée et que nous puissions en faire ici l'analyse, nous signalons la belle étude que M. Piaget publie actuellement, sous ce titre, au sujet d'un des poèmes à succès d'Alain Chartier.

G. D.

14. H. Pirenne. *Notice sur une chronique de Flandre en français de la fin du XIVe siècle.* — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, IX, p. 219-221. Gand, Vuylsteke, 1901.

En 1842, Edward Le Glay a publié une *Chronique rimée des troubles de Flandre à la fin du XIVe siècle... d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Ducas, à Lille.* Ce manuscrit, qui n'est qu'un fragment d'une œuvre plus étendue, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Gand. Dans la courte notice qu'il lui a consacrée, M. Pirenne marque son importance comme source historique, l'auteur — un partisan du comte de Flandre — étant entièrement original, contemporain des événements qu'il raconte et seul à donner, sur ceux-ci, certains détails précieux. Ces observations ont déjà été faites en partie par Le Glay dans son introduction. Seulement, comme l'édition de ce dernier est très défectueuse, son orthographe arbitraire, l'ordre des vers peu correct, les leçons parfois incompréhensibles, la *Société d'histoire et d'archéologie de Gand* a décidé de faire publier à nouveau la *Chronique*, et c'est M. Pirenne qui a été chargé de ce soin (1).

Alphonse Bayot.

(1) La nouvelle édition a paru, récemment, comme *Publication extraordinaire de la Société* sus-indiquée, Gand, Siffer-Vuylsteke, 1902.

15. Kerstin Hard af Segerstad. *Sur l'âge et l'auteur du fragment de Bruxelles, Gormund et Isembard.* — *Uppsatser i romansk filologi tillaegnade professor P. A Geijer.* Uppsala, Almqvist et Wiksell, 1901, p. 127-139.

Après avoir rappelé les différentes opinions qui ont été émises sur l'âge du *Roi Louis*, dont on a conservé le fragment connu sous le nom de *Gormond et Isembard*, Melle Hard af Segerstad propose de lui assigner une date nouvelle, qui serait la fin du XIIe ou le commencement du XIIIe siècle, et elle arrive à cette conjecture par l'examen du *style et du caractère de Gormund* (p. 131-134), de son *vocabulaire* (p. 134-136), de sa *langue* (p. 137) et de sa *versification* (p. 138). Ce travail témoigne certes de beaucoup de bonne volonté mais il est en somme peu solide. M. G. Paris, rendant compte de cette étude dans la *Romania, XXXI* p. 445-448, a déja remis les choses au point et montré que le *Roi Louis* doit continuer à être placé vers la fin du premier tiers du XIIe siècle. Quant à nous, nous n'aurions pas à nous en occuper ici, si Melle Hard af Segerstad n'avait écrit, p. 137 : *Il me semble que la chanson de Gormund est écrite en picard principalement.* Parmi les formes qu'elle allègue en faveur de cette hypothèse, deux seulement appartiennent à la phonétique : *rund*, 294 et *Peiteu*, 114, et encore cette dernière est-elle conjecturale, le manuscrit (1) donnant la leçon *Peitiers*. Les autres sont du domaine de la morphologie : *tenc*, 366, 375 ; — *conuist*, 576 (ms. *conust* (2)); — *reconuist*, 575 (ms. *reconoist*) ; — *estust*, 195 ; — *mustes*, 246. C'est, faut-il le dire, absolument insuffisant. De plus, d'après M. G. Paris, la plupart de ces formes sont dues au copiste ; elles doivent être rétablies en

(1) Bruxelles, Bibliothèque royale, ms. II,181.
(2) La lecture de Scheler, *conuist*, est erronée.

roont, *estëust*, *mëustes*, *conëust*, et cette opinion est rendue plus probable encore si l'on songe que le manuscrit semble dater tout au plus de la fin du XIII[e] ou du commencement du XIV[e] siècle (1). Enfin, l'assonance *en* : *an*, dont M[elle] Hard af Segerstad parle elle-même (p. 137), exclut la région du Nord-Ouest et l'on ne voit point, par conséquent, le motif qui lui fait croire que *la chanson est composée en picard plutôt qu'en francien* (p. 131) ou dans un aûtre dialecte non encore déterminé (2).

ALPHONSE BAYOT.

16. PAUL MEYER. *Notice du manuscrit 10295-304 de la Bibliothèque royale de Belgique (Légendes en prose et en vers).* — *Romania*, XXX, p. 295-316. Paris, Bouillon, 1901.

Après avoir décrit sommairement le manuscrit qui fait l'objet de cette notice, M. Meyer nous apprend qu'il a été copié par deux scribes différents, dont le premier — Jehan Wag' (Wagon?) — travaillait, à Ath, en 1428 et le second, en 1429. Sur les derniers feuillets, il relève une note intéressante, celle des dépenses relatives à la confection du volume, puis l'ex-libris de Charles de Croy, dont la Bibliothèque royale a conservé tant et, souvent, de si beaux manuscrits, sans compter ceux qui se sont égarés dans les divers dépôts européens. Au point de vue du contenu, il montre que nous avons à faire à une compilation formée d'éléments variés : en premier lieu, un ensemble de légendes françaises en prose, la plupart souvent copiées ; — en outre, un recueil inconnu de sermons français sur les fêtes des saints ; — un ou, peut-être, deux recueils de légendes versifiées ; — puis les textes suivants : l'*Ysopet* de Marie de France, l'*Image du monde* et la *Consolation* de Boèce,

(1) C'est l'avis du R. P. Van den Gheyn, conservateur de la Section des manuscrits.

(2) Voyez G. Paris, *loco citato*, p. 447, n. 1.

tradûite par Renaud de Louhans — enfin la *Bible des laies gens*. En tout, le volume comprend quarante-six morceaux dont M. Meyer donne, suivant les cas, soit les premières lignes, soit des parties plus ou moins étendues, et qu'il accompagne, au besoin, de notes détaillées. Pour deux d'entre eux, la vie en prose de saint Quentin (art. 5) et celle en vers de sainte Marine d'Egypte (28), on ne connaît qu'un seul autre exemplaire. Quant aux sermons, notre manuscrit est un *unicum* : 17, s. Etienne ; 18, s. Jean l'Evangéliste ; 19, les Innocents ; 20, s. Pierre, apôtre ; 21, s. Jean-Baptiste ; 22, s. Denis ; 25, s. André ; 26, s. Martin. Il en est de même pour les pièces suivantes : 6, s. Basile (poème du XIVe ou de la fin du XIIIe siècle) ; 8, s. Dieudonée (poème du XIVe s.) ; 11, s. Euphrosine (prose) ; 45, la *laie Bible* (poème). De certaines autres pièces, on ne possède que des versions différentes de celles qui se trouvent conservées ici : 9, s. Barbe (vers) ; 12, s. Antoine (prose) ; 23, s. Marie Madeleine (prose, particulièrement intéressante) ; 31, s. Elisabeth de Hongrie (vers) ; 32, s. Eustache (vers). Pour d'autres enfin, le manuscrit n'offre que des rédactions abrégées, inconnues autrement : 13, s. Barthélemy (prose) ; 14, s. Mathieu, apôtre (prose) ; 15, s. Agnès (prose); 16, s. Vincent (prose). Les rubriques sont rédigées dans la langue des copistes et tous les textes sont plus ou moins contaminés de traits dialectaux [1]. Peut-être même, parmi ces légendes, y en a-t-il qui ont été écrites en Hainaut, mais on comprend que la détermination de leur origine ne pourrait être établie que par une série de monographies approfondies.

ALPHONSE BAYOT.

---

[1] A ce point de vue, on pourrait relever dans les transcriptions de M. Meyer quelques très légères inexactitudes ; par exemple : p. 295, lignes 14-15, il faut lire : de *le* Magdelaine ; p. 298, l. 17. *Monsigneur* (saint Quentin *le glorieus martir*) ; p. 298, l. 22, *signeur*, etc.

17. PAUL MEYER. *Prières et poésies religieuses tirées d'un manuscrit lorrain (Arsenal 570).* — *Bulletin de la Société des anciens textes français*, XXVII, p. 43-83. Paris, Didot, 1901.

Le manuscrit 570 de la bibliothèque de l'Arsenal est un livre d'heures, exécuté à Metz au XIVe siècle et qui contient une quarantaine de pièces extraliturgiques, en vers ou en prose, de forme dialectale. Parmi ces pièces — dont le texte est d'ailleurs fort corrompu — certaines sont originaires de la région même, tandis que d'autres semblent provenir de la France centrale. M. Meyer les publie *in extenso* ou en donne des extraits ; en outre, il en indique la *bibliographie manuscrite* et l'on sait l'immense érudition que révèlent toujours ces notes de l'éminent romaniste. Au nombre des poésies ainsi analysées, il y en a une, la prière de Notre-Dame (art. 31, p. 73-75 et 82-83), qui doit être attribuée à un personnage du nom de Thibaut d'Amiens, mais ce personnage n'est pas encore bien identifié; au surplus, on ne remarque rien de bien spécial dans sa langue.

ALPHONSE BAYOT.

18. FERDINAND CASTETS. *Description d'un manuscrit des Quatre Fils Aymon et légende de saint Renaud.* — *Revue des langues romanes*, t. XLIV, p. 32-53, Montpellier, 1901.

Ce sont, comme le dit l'auteur en commençant, *quelques remarques au sujet du manuscrit qui présente la plus ancienne forme de la Chanson des Quatre-Fils-Aymon*[1], savoir le ms. 39, La Vallière, de la Bibliothèque nationale de Paris, coté actuellement : 24.387 du Fonds français. En même temps, il nous donne, d'après un ouvrage

---

[1] Communication faite au Congrès des Langues romanes de Montpellier, le 26 Mai 1900.

allemand ([1]), *quelques renseignements sur un fait curieux et peu connu*, le culte qu'on a rendu en Allemagne à Renaud de Montauban, le héros épique transformé par l'imagination populaire en saint Renaud.

Le ms. susdit est celui dont Michelant s'est servi de la p. 1 à 410 de son édition du poème dans les publications du *Litterarische Verein* de Stuttgart. Pour la suite, il a utilisé le texte différent qu'on trouve dans le n° 775 de la Bibliothèque nationale. Des observations de M. Castets relatives au premier ms., lequel renferme la plus ancienne version des Fils Aymon, il résulte qu'il est *formé de pièces et de morceaux, ce qui n'empêche pas toutefois cette version d'être supérieure à toutes les autres.* En le comparant aux textes de Peter-House et de l'Arsenal, l'auteur prouve qu'ils sont d'une même famille, que celui de La Vallière est *le moins incomplet des trois et qu'on peut l'améliorer à l'aide des deux autres.*

Le reste de l'article est consacré à la légende de saint Renaud. C'est Cologne qui en a gardé le plus de souvenirs. Le culte du pieux guerrier a laissé également des traces intéressantes à Dortmund. Ailleurs encore, dans les pays Rhénans, il reparaît, attestant l'existence vivace de cette légende, depuis la plus ancienne version du poème des Quatre Fils Aymon jusqu'à la fin du XIXe siècle.

G. D.

19. VICTOR FRIS. *Note sur les Récits d'un bourgeois de Valenciennes.* — *Bulletins de la Commission Royale d'Histoire*, t. LXX (5e série, XI), p. 379-388. Bruxelles, Kiessling, 1901.

Dans la compilation publiée par Kervyn de Lettenhove

([1]) Dr FRIEDRICH PFAFF, *Das deutsche Volksbuch von der Heymonskindern nach dem Niederlaendischen bearbeitet von Paul von Aeltz*, Seelburg im Brisgau, 1887.

sous le titre de *Récits d'un bourgeois de Valenciennes*, il y a, à côté de quelques notes chronologiques sans importance et d'extraits empruntés à des sources connues, deux œuvres principales, que M. Fris étudie ici.

La première (Kervyn, p. 46-80), qui est inachevée dans le manuscrit, traite surtout de Jean Bernier et raconte notamment ses démêlés avec le comte de Hainaut. A l'aide des renseignements qui y sont donnés d'une façon un peu confuse et de ceux qu'il trouve ailleurs, M. Fris esquisse la biographie de ce personnage (p. 379-383), puis se demande quel peut être l'auteur du récit qu'il vient d'analyser, et il n'hésite pas à répondre que c'est Lotart, clerc des Bernier (p. 383-385). Les arguments dont il appuie sa thèse sont les suivants : 1) trois pages du récit sont consacrées à ce Lotart, dont le comte de Hainaut avait espéré pouvoir arracher, par la torture, des accusations contre son maître ; 2) les détails fournis sur la vie de celui-ci ne peuvent avoir été connus que d'un familier de sa maison ; 3) c'est *avec l'attachement d'un vrai serviteur*, que l'écrivain parle des ennemis de Bernier. Ces deux dernières remarques sont justes : l'œuvre a certainement été écrite par un chroniqueur qui connaissait de près ses héros et qui leur était entièrement dévoué. Mais il ne s'en suit pas que ce chroniqueur ait nécessairement été Lotart lui-même. Au contraire, tout le passage où sont racontés les supplices infligés à ce dernier, est absolument impersonnel (Kervyn, p. 71-73) et, de plus, il est suivi d'une réflexion de l'écrivain qui prouve, me semble-t-il, que l'œuvre n'est pas du clerc en question. Cette réflexion est citée par M. Fris, p. 384 ; la voici : *Et dont appert il bien qu'on peut veoyr et sçavoir par pluseurs veritables voyes* (dont l'une est la résistance de Lotart à la torture) *que les bonnes gens devant nommés ont esté adomagiés et blasmés sans veritable occasion.* Quant à

la date de cette petite chronique, je crois, avec M. Fris, qu'elle se place peu après 1365 et que la mention qui est faite du meurtre de Louis d'Orléans, en 1407, n'est qu'une interpolation (p. 385). Peut-être, cependant, aurait-il fallu développer les motifs qui rendent cette détermination probable.

La seconde partie des *Récits*, et la plus considérable (Kervyn, p. 81-345), est anonyme comme la première. Elle s'étend de 1256 à 1366, mais elle n'a de valeur historique qu'à la fin (p. 385-386). Elle a été rédigée à Valenciennes (p. 385), par un adversaire du roi de France et un partisan du peuple (p. 386-387). M. Fris dit que ce n'est pas *une des nombreuses continuations* de Baudouin d'Avesnes, car elle s'écarte trop *du texte ordinaire de cette continuation* (?) (p. 387). Il ajoute incontinent qu'elle renferme des passages presque identiques à ceux de Froissart et cependant, d'apres lui, *la divergence absolue des deux textes sur certains points fondamentaux* doit nous faire rejeter l'hypothèse de leur parenté (p. 387). On peut se demander comment il faut, alors, expliquer les ressemblances constatées. Les deux auteurs auraient-ils donc puisé à une source commune? Il conviendrait, je pense, de traiter tout cela d'une façon plus explicite. Malheureusement, on ne peut le nier, M. Fris touche à plus de questions qu'il ne s'attache à en résoudre. Une autre critique qu'on doit lui faire, c'est d'attribuer trop d'importance à des phrases de sa chronique qui ne sont que des lieux communs; ainsi, p. 387, à celle-ci: *autant vaulsist que les II roys ne fussent onques nés*, qui lui fait dire que *le farouche amour de l'auteur pour la paix est quelquefois d'une violence extrême;* puis à cette autre : *ce tesmoignerent ceulx qui les virent et regarderent* (Kervyn, p. 235), d'où il infère que le chroniqueur a réellement consulté ceux-là mêmes qui avaient assisté à la bataille

de Crécy (p. 385-386). Je ne puis terminer cette notice sans faire remarquer que l'article qui en est l'objet a sans doute été rédigé et publié avec une certaine hâte ; il n'est pas dépourvu d'incorrections ([1]) ; la langue aussi gagnerait parfois à être plus châtiée ([2]).

ALPHONSE BAYOT.

20. ADOLF TOBLER. *Zu der Ausgabe des Sone von Nausay.* — *Archiv fuer das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, CVII, p. 114-124, Brünswick, Westermann, 1901.

M. Maurice Goldschmitt a publié, en 1899, dans la série des publications du *Litterarische Verein* de Stuttgart, le roman d'aventures, à peu près inconnu, de *Sone de Nausay*, dont la provenance septentrionale est indubitable. C'est à cette édition que l'illustre professeur de Berlin apporte une série considérable de corrections ; malgré leur nombre, elles ne renferment qu'un choix parmi toutes celles que la lecture du poème lui a suggérées.

Après ce double travail, il reste cependant beaucoup à faire à propos de *Sone de Nausay*([3]) ; l'examen phonétique et grammatical du texte demande a être traité avec plus de précision ; l'étude littéraire de l'œuvre est à peine ébauchée. Or, cette dernière nous intéresse d'autant plus que notre roman constitue une tentative faite en vue de procurer un ou deux degrés de plus à la généalogie héroïque de Godefroid de Bouillon, rattachée par le poète aux plus antiques seigneurs de Flandre et de Brabant. *Sone de*

([1]) P. 380, lignes 6 et 12, pourquoi cette forme *Isabel?* — P. 380, l. 12, le renvoi à la *p. 50* est insuffisant. — P. 384, l. 6, au lieu de : *63*, lisez : *73*. — P. 385, l. 30-31, supprimez : *128, 300*. — P. 386, l. 28, lisez : *au commun*. — P. 386, l. 31, au lieu de : *avait*, lisez : *avoit*.

([2]) Voy. notamment p. 379, l. 14 et note 3 ; p. 381, l. 10-11.

([3]) Mon élève, M. Gustave Boulangé a entrepris l'étude grammaticale et littéraire du roman de *Sone de Nausay*.

Nausay est donc un des nombreux représentants de la famille littéraire du *Chevalier au Cygne* et d'*Elioxe*, sur laquelle on a tant écrit, mais dont l'histoire d'ensemble est encore à faire.

B. F. B.

21. Walther Suchier : *Ueber das altfranzoesische Gedicht von der Zerstoerung Jerusalems (la Venjance Nostre Seigneur). — Zeitschrift fuer romanische Philologie*, XXIV, p. 161-198 ; XXV, p. 94-109. Halle, Niemeyer, 1900 et 1901.

Dans cet ouvrage, M. W. Suchier étudie un ancien poème français qui raconte la destruction de Jérusalem par Titus. M. Paul Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, (I, p. 52-54), et Paulin Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France* (XXII, p. 412-416) lui avaient consacré quelques lignes, mais un texte critique faisait encore défaut.

La langue du poème se rapproche du dialecte picard sauf pour un fait qui est particulier à la Champagne (*eille* changé en *oille*) ; d'autre part, le changement de *iée* en *ie*, fort commun au Nord de la France, ne se rencontre pas une seule fois dans le texte.

Paul Foulon.

22. Alexis Martin. *Une visite à Arras*. Paris, Hennuyer, 1901.

Simple guide du voyageur à Arras. L'ouvrage contient un long appendice sur les *hommes célèbres du Pas-de-Calais* (p. 91-148), où l'on nous expose, avec une réelle bonhomie, tout ce qu'on sait sur les grands hommes, écrivains ou autres, du pays. Il y a là plus de patriotisme local que de science vraie, tout au moins en ce qui concerne le moyen âge. Deux poètes de cette époque ont, seuls, l'honneur d'une notice un peu détaillée : Adam de

la Halle et Jean Bodel. Ce dernier est traité de *rival* et de *contemporain d'Adam*, malgré son évidente antériorité; il est l'auteur de la chanson des *Saisnes* plutôt que du *roman de Guiteclin de Sassoigne* et son successeur, Adam le Bossu, a créé, non le *Jeu du Mariage*, mais le *Jeu de la Feuillée.* Mais à quoi bon continuer ce travail de minutieuse correction? M. Martin n'écrit point pour les philologues et je le soupçonne fort de n'avoir pas fait, sur le passé littéraire d'Arras, si extraordinairement brillant, les recherches, admirables de précision, de M. A. Guesnon.

B. F. B.

III.

Histoire de la littérature française aux Pays-Bas, dans les temps modernes.

23. A. Henri Becker : *Louis des Masures*. — *Revue de Renaissance*, I, p. 32-35, Paris, Le Chevalier, 1901.

L'*Association Bretonne-Angevine* a élargi, au début de l'année 1901, le cadre de sa *Revue des provinces de l'Ouest* pour en faire la *Revue de la renaissance*, organe international mensuel des amis de la Pléiade et du XVI[e] siècle. La première livraison renferme un article de quatre pages, signé : A. H. Becker, sur Louis des Masures (Masurius), poète tournaisien : — sa vie mouvementée (1523-1580 ?), très analogue à celle de Marot; — ses relations avec Marot, Rabelais, Ronsard, du Bellay et les autres écrivains de la Pléiade; — ses traductions : *les Douze livres des Enéides* et les *Vingt pseaumes de David*, ainsi que les quelques pièces de vers de son cru.

M. Becker (qui n'a voulu d'ailleurs que *rappeler des Masures aux amis de la Pléiade)* ajoute peu de renseigne-

ments à ceux que nous donnait déjà Frédéric Hennebert dans son mémoire (couronné en 1857-1858) : *Histoire des traductions françaises d'auteurs grecs et latins pendant les XVIe et XVIIe siècles*. A noter toutefois une édition des *Enéides* chez Jean Boral, 1572, petit in-8, que semble n'avoir pas connue Hennebert. M. Becker s'accorde du reste avec lui pour tenir en petite estime le mérite littéraire des traductions *du gentil Desmasures* sur le compte duquel du Bellay et Ronsard se sont laissé aveugler par l'amitié.

H. GEVELLE.

IV.

Les légendes littéraires des Pays-Bas et leurs héros.

24. GUNTTER. *Die Schwanrittersage. (Jahresbericht der Wuertembergischen Vereins fuer Neuere Sprachen*, 1899-1900, von Prof. Schwend). — *Neuphilologische Centralblatt*, XV, p. 72-73. Hannovre, Meyer, 1901.

25. J. F. D. BLOETE. *Der historische Schwanritter*. — *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, XXV, p. 1-44. Halle, Niemeyer, 1901.

26. J. F. D. BLOETE. *Der Ursprung der Schwanrittertradition in englischen Adelsfamilien*. — *Englische Studien* XXIX, p. 337-368. Leipzig, Reisland, 1901.

27. G. P[ARIS]. *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au Cygne*. — *Romania XXX*, p. 404-409. Paris, Bouillon, 1901.

28. LIEBERMANN. *Chevalier au Cygne in England*. — *Archiv fuer das Studium der neueren Sprachen*, CVII, p. 106-107, Brunswick, Westermann, 1901.

Nous avons à signaler ici une série d'importantes contributions à l'étude de cette obscure légende du *Chevalier au Cygne* qui, depuis quelques années, préoccupe beaucoup les philologues et les historiens.

Mentionnons d'abord une conférence du professeur Guntter, de Stuttgart, au *Wuertembergische Verein fuer neuere Sprachen*, résumée par le secrétaire, M. Schwend en son *Jahresbericht* de 1899-1900. Cette conférence rappelle dans ses grandes lignes l'histoire du *Chevalier au Cygne* particulièrement dans ses versions allemandes.

La légende se rattache à de vieux récits mythologiques en cours chez les Angles et les Frisons, d'après lesquels le maître du ciel, soit sous l'aspect d'un cygne, soit dans un bateau ayant la forme d'un cygne ou bien traîné par un cygne, vient aux hommes, leur apporte la civilisation et disparaît. Dans la suite, d'une part, elle se fusionne avec le conte féerique des *Enfants-cygnes* ; d'autre part, elle se présente sous la forme typique complète du chevalier mystérieux qui survient à l'improviste, défend une femme opprimée, l'épouse (elle, ou sa fille) et est contraint de repartir parce que sa compagne l'a interrogé sur son origine. De plus, dans les versions françaises des XIIe et XIIIe siècles, le récit fabuleux apparaît lié à la personnalité de Godefroid de Bouillon. En Allemagne, il se développe d'une façon spéciale chez Wolfram d'Eschenbach (qui le rattache au cycle arthurien et nomme le héros : *Loherangrain*), chez Conrad de Wurzbourg, et chez l'auteur du *Lohengrin*. Entretemps, le noyau de la légende s'accroît de toutes sortes d'additions qui en affaiblissent l'effet poétique.

Un des côtés les plus intéressants de la question est évidemment le lien qui unit, dans les chansons françaises, la légende du *Chevalier au cygne* à la famille de Godefroid

de Bouillon. Quelle est la nature de ce lien? Est-il arbitraire et a-t-on attribué simplement le chevalier légendaire comme ancêtre à Godefroid, sans aucun fondement, ou bien peut-on trouver des raisons historiques et généalogiques pour expliquer cette attribution? Tel est le point que le savant professeur hollandais Bloete étudie depuis plusieurs années et sur lequel il a déjà publié divers mémoires (Cf. *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, XXI et *Zeitschrift fuer deutsches Altertum*, XLV). Dans un nouvel et long article de la *Zeitschrift fuer romanische Philologie*, M. Bloete reprend, de rechef, la question et défend son opinion par de nombreux arguments. On se rappelle cette hypothèse. M. Bloete croit avoir découvert un prototype historique *(urtypus)* du *Chevalier au cygne:* ce serait un baron normand de la première moitié du XIe siècle, *Roger de Toni* ou *Toëni*, dont la petite fille, Godehilde, épousa Baudouin de Boulogne, frère de Godefroid de Bouillon, le suivit en Palestine et mourut en 1097. Ce Roger, surnommé *l'Espagnol* à cause de ses exploits en Espagne, nous est connu par les mentions d'Adhémar de Chabannes, d'Ordéric Vital et de Guillaume de Jumièges (ou son continuateur). Il s'en alla, en 1018, défendre Barcelone contre les Sarrazins, épousa la fille de la comtesse de Barcelone (qui était veuve) et revint en Normandie, où il mourut en 1040. Dès lors, pour M. Bloete, le lien est trouvé et le *Chevalier au cygne*, devenu dans la légende le grand-père maternel de Godefroid et de ses deux frères, n'est autre que ce Roger de Toni. Malheureusement... il n'y a pas de cygnes dans son histoire, mais son courage et ses aventures lui ont, sans doute, valu l'honneur d'être mis en parallèle d'abord, d'être identifié ensuite avec le personnage légendaire. Baudouin qui, comme le grand-père de sa femme, combattit vaillamment les infidèles, adopta, comme lui sans doute, les insignes de

l'oiseau et on en vint ainsi à lui attribuer, à lui-même et à son frère Godefroid, l'ascendance merveilleuse.

Deux textes en particulier ont conduit M. Bloete à cette étrange opinion :

1°/ Un poème héraldique anglo-normand, écrit en 1300, mentionne avec éloge un

Robert de Tony, ki bien signe
Ke il est du chevalier a cigne;

ce qui prouve, selon M. Bloete, l'ancienne tradition d'origine qui régnait chez les Tony anglais. — A moins que la prétention des Tony ne s'explique bien plus naturellement, comme le dit M. Gaston Paris (*Romania*, XXVI, 581) *par le souvenir altéré de leur alliance avec le frère de Godefroid de Bouillon.* Cela est d'autant plus probable ici que les Tony, en 1300, ne portaient pas de cygnes sur leurs armes, mais une *manche* :

Escu blanc et baniere blanche
Avoit, o la vermeille manche,

dit le même poème. Et M. Bloete lui-même est forcé d'admettre que la tradition légendaire a dû s'obscurcir dans la famille des Tony, dans la première moitié du XIIe siècle, jusqu'après la fixation de leur blason familial vers la fin de ce siècle, et qu'elle s'est réveillée alors sous l'influence des chansons françaises.

2°/ Un passage de Mathieu Paris, dans sa biographie des abbés de Saint-Auban, écrite en 1250, mentionne Roger de Tony (c'est Raoul II, son fils, qu'il faut lire) comme le premier possesseur normand de Flamstead et le qualifie : *ab illis famosis militibus trahens propaginem qui a Cycni nomine intitulantur.* Cette mention, puisée par le chroniqueur dans la tradition de son monastère, établit, aux yeux de M. Bloete, que les ancêtres des Tony portaient ce

glorieux surnom de *cygnes* en mémoire de leur origine merveilleuse.

Dans le cours de la présente étude, le savant hollandais s'attache à démontrer que les allusions à la légende du *Chevalier au cygne*, qu'on trouve dans le *Dolopathos* latin et français, dans le *Parzivâl*, dans les chroniques de Guillaume de Tyr, de Lambert d'Ardres, d'Helinand, de l'abbaye de Brogne, de Philippe Mousket, ne prouvent rien contre sa thèse. Il n'admet pas, non plus, l'existence d'une tradition lorraine antérieure, primitivement indépendante, et qu'on aurait arbitrairement rattachée à la famille du premier roi de Jérusalem. La légende du *Chevalier au cygne*, rattachée à Godefroid n'est, d'après lui, qu'une transformation lorraine de la tradition généalogique normande.

M. Bloete croit que le développement littéraire de la légende godefriedienne a dû commencer, au plus tôt, dans le second quart du XIIe siècle, car aucune mention ne s'en trouve ni chez Albert d'Aix, ni chez Raoul de Caen, ni dans la Vie de la bienheureuse Ida. Son germe date sans doute du temps de la première croisade et se sera développé, par tradition orale d'abord, surtout en Lorraine, où l'on s'intéressait particulièrement à Godefroid.

Dans un article spécial des *Englische Studien*, le savant néerlandais étudie, plus en détail, l'origine des familles nobles anglaises qui ont affiché la prétention de descendre du *Chevalier au cygne* et montre que cette prétention est fondée sur des raisons généalogiques. Ces familles sont : 1°/ les *Tony*, qui s'éteignirent avec le Robert de Tony cité dans le poème de 1300 ; 2°/ les *Beauchamp*, issus de Guy de Beauchamp, comte de Warwick, qui avait épousé la sœur du dernier Tony ; 3°/ les *Stafford*, qui remontent à un fils puîné de Roger l'Espagnol ; 4°/ les *Bohun*, étrangers

à la famille des Tony, mais dont la prétention s'explique par coïncidence : un cygne figurant accessoirement sur certains sceaux de leur famille.

La théorie de M. Bloete est fondée sur d'ingénieux rapprochements et des recherches minutieuses. Elle n'entraîne pourtant pas l'adhésion. Dans ce laborieux échafaudage logique, il y a trop de suppositions gratuites, et l'utilité de la thèse n'apparaît pas avec assez d'évidence. L'existence d'une légende, lorraine ou non, du *Chevalier au cygne*, constituée dans ses traits essentiels avant Godefroid et avant Roger de Toni n'est pas douteuse, même pour M. Bloete, puisque, d'après lui, Roger aurait dû son prétendu surnom de *cygne* ou de *Chevalier au cygne* à sa ressemblance morale avec le type merveilleux. La question de l'origine de la légende reste donc entière. Cette légende se serait-elle cristallisée en la personne de l'obscur baron normand avant de s'appliquer à celle du glorieux roi de Jérusalem ? Les raisons alléguées par M. Bloete nous semblent insuffisantes pour l'établir. Les faits qu'il invoque s'expliquent en dehors de son hypothèse et les vraisemblances sont contre lui. Sa théorie est née du désir, trop zélé peut-être, d'expliquer certains traits de la légende godefriedienne et nous reconnaissons volontiers qu'elle apporte une explication intéressante de ces faits problématiques. Pourquoi la légende a-t-elle été rattachée aux maisons de Boulogne, de Brabant et de Clèves, comme aux Tony anglais et à leurs alliés, et non pas à d'autres maisons illustres, telles que celles de Limbourg ou de Flandre ; pourquoi aussi a-t-on fait du *Chevalier au cygne* le grand-père maternel de Godefroid? A ces questions, M. Bloete fournit une réponse, mais qui manque de suffisante assise. Et, d'ailleurs, faut-il demander aux créations de l'imagination populaire une logique inflexible et peut-on découvrir la raison d'être de toutes les fantaisies du folklore?

Signalons aussi la note intéressante et précieuse de M. Gaston Paris, à propos de *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au cygne*. L'auteur établit que la mention de Mayence comme lieu de débarquement du chevalier est, selon toute probabilité, la mention ancienne, qui se retrouve encore dans la *Chronique de Brogne* et dans le *Lohengrin* allemand ainsi que dans une indication de source du *Chevalier au cygne* du manuscrit de Berne. La substitution de *Nimaie* (Nimègue) à Mayence, dans les manuscrits du poème français, semble postérieure ; le manuscrit B. N. fr. 12558 opère cette substitution même dans un passage où Mayence se trouve à la rime (les autres manuscrits ont modifié le passage). La preuve de cette antériorité de Mayence résulte surtout de l'examen de la *Gran Conquista de Ultramar*, où les deux indications géographiques sont données et confondues, comme elles devaient l'être déjà dans l'original français. M. Paris devait reprendre toute cette question dans le travail, annoncé depuis longtemps et impatiemment attendu, sur les chansons du *Chevalier au cygne* et des *Enfances Godefroi*.

Ch. Martens.

Une courte notice de M. Liebermann nous renseigne sur un avatar assez inattendu de la légende, qui nous vient de l'abbaye de Feversham, en Angleterre, fondée par le roi Étienne et son épouse, Mathilde de Boulogne, nièce de Godefroid de Bouillon. D'après cette version, le *Chevalier au cygne* serait revenu sur terre, toujours monté sur son esquif mystérieux, pour défendre en un tournoi, à Bouillon même, les possessions de la fille de Godefroid de Bouillon, attaquées injustement par Renier, duc de Lotharingie. Il est inutile de montrer la ressemblance frappante de ce Renier anglo-normand avec

le Renier, duc des Saisnes, qui joue un rôle analogue dans la chanson de geste française.

B. F. B.

29. Pierre Aubry. *La légende dorée du jongleur. — Congrès international d'histoire de la musique, tenu à Paris .... du 23 au 29 juillet 1900. Documents, mémoires et vœux*, p. 155-164. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1901.

Parmi les communications du Congrès international d'histoire de la musique qui se réunit à Paris lors de la dernière exposition, il convient de mentionner ici celle de M. Pierre Aubry sur la *Légende dorée du jongleur*. Celle de M. Michel Brenet sur *un poète musicien français du XV*e *siècle : Eloy d'Amerval*, a été examinée plus haut.

M. Aubry a fait une agréable conférence sur le répertoire dévot — parfois ironiquement dévot — des *joculatores* du moyen âge. On sait les charmants contes du *Tombeur Notre-Dame*, de *saint Pierre et du Jongleur*, du Miracle de Rocamadour et les autres histoires, flatteuses pour la corporation, que nos chanteurs ne manquaient pas de raconter en vue de démontrer qu'ils vivaient en fort bons termes avec le Ciel et savaient à l'occasion jouer d'excellents tours au Diable. Il n'a pas oublié l'exemple, rapporté par Geoffroy de Stavelot, du jongleur inspiré miraculeusement par saint Remacle durant une veillée et improvisant un long poème en son honneur, — ni l'histoire plus célèbre des deux jongleurs d'Arras auxquels la Vierge apparut et qu'elle envoya en messagers à leur évêque pour lui annoncer la délivrance de la ville ravagée par une épidémie.

M. Aubry a bien fait de rappeler aussi que l'Église, dans ses condamnations sévères, distinguait les bons et les mauvais jongleurs et ne blâmait nullement ceux *qui*

cantant gesta principum et vitam sanctorum et faciunt solatia hominibus vel in ægritudinibus vel in angustiis.

CH. MARTENS.

30. ANTON KIPPENBERG. *Die Sage vom Herzog von Luxemburg und die historische Persoenlichkeit ihres Traegers.* Leipzig, Engelmann, 1901.

Malgré la célébrité que lui avaient acquise ses nombreux succès militaires, le duc de Luxembourg, François-Henri de Montmorency (1628-1695) fut rapidement oublié du grand public. Les biographies, si inexactes d'ailleurs, de Desormeaux : *Vie de François-Henri de Montmorenci, Maréchal Duc de Luxembourg,* Paris, 1764 (tomes IV et V de l'*Histoire de la maison de Montmorenci*), et de Beaurain dans l'*Histoire militaire de Flandres....* La Haye, 1776, ne parvinrent pas à faire revivre sa mémoire, et, pendant tout le XIX[e] siècle, il est demeuré une des personnalités les moins bien connues de l'histoire de France. De nos jours, cependant, l'obscurité va se dissipant : le remarquable travail de M. Pierre de Ségur : *La Jeunesse du Maréchal de Luxembourg* (Paris, Calmann-Lévy, 1900), a fait la lumière sur la période de la vie du duc comprise entre 1628 et 1668. Quant à l'étude de M. A. Kippenberg, que nous allons analyser, elle renferme une partie importante (p. 8-90) consacrée à l'histoire de ce personnage si remarquable et jusqu'à présent si peu étudié ; malheureusement ce n'est qu'une esquisse historique, qui n'a pas la valeur de l'œuvre de M. de Ségur. Celle-ci, il est vrai, n'embrasse que les quarante premières années de la vie de Luxembourg, mais elle se fonde sur des documents officiels que son auteur a consultés personnellement et ses conclusions sont généralement sûres. L'étude de l'historien allemand est une biographie complète ; toutefois, ne pouvant faire, pour la seconde partie de la carrière du duc, des

recherches analogues à celles auxquelles s'est livré son prédécesseur, il a dû s'en tenir aux récits des contemporains de son héros et, par conséquent, nous l'a présenté, non pas tel qu'il fut, mais tel qu'il parut aux écrivains de l'époque.

La biographie du duc de Luxembourg sert en quelque sorte d'introduction à l'examen de la légende qui se forma autour de son nom et qui, peu répandue en France, où elle était d'ailleurs éteinte avant sa mort, se développa particulièrement en Hollande et en Allemagne.

Cette légende est, dans ses formes principales, hostile au duc et il n'est nullement étonnant qu'elle ne se soit maintenue que dans les pays ennemis de la France. Elle aura, sans doute, gagné aussi les Pays-Bas espagnols qui furent, à cette époque malheureuse, le champ de bataille de l'Europe liguée contre Louis XIV ; c'est ce qui lui vaut de présenter, pour l'histoire de notre pays, l'intérêt le plus vif.

Très instructive en elle-même, par le fait que les nombreux textes où elle est racontée permettent de préciser les différents stades de son évolution et de constater l'existence de traditions populaires sur le même sujet, la légende mérite en outre d'être envisagée au point de vue de ses rapports avec des légendes similaires et particulièrement avec la légende de Faust, que Goethe a immortalisée. Ces questions n'avaient pas encore attiré l'attention des érudits ; l'absence de tout travail préparatoire à une étude d'ensemble était, dès lors, propre à rebuter ceux qui auraient voulu s'aventurer dans cette voie, dont personne n'avait encore découvert l'entrée. Il était réservé à M. Kippenberg de tenter l'entreprise et, disons-le immédiatement, de la mener à bonne fin. L'étude qu'il a faite de la légende du duc de Luxembourg (p. 91-236) témoigne d'une sûreté d'information remarquable et d'un sens

critique développé ; l'auteur est extrêmement soucieux d'examiner jusque dans leurs moindres détails tous les points à éclaircir et, jamais, ne se dérobe aux difficultés qu'il rencontre sur sa route. Il a, semble-t-il, épuisé la matière et la plupart de ses thèses s'imposeront définitivement.

Résumons rapidement son livre.

I^e partie : La vie du duc de Luxembourg (p. 8-90).

Jusqu'à son mariage avec la dernière héritière de la maison de Clermont-Tonnerre-Luxembourg (1661), François-Henri, issu de la famille de Montmorency, porta le nom de comte de Boutteville. De bonne heure, il se lia avec Condé, assista avec lui au siège d'Ypres et à la bataille de Lens où il le sauva d'une mort à peu près certaine. Quand les troubles de la Fronde éclatèrent, il prit le parti de son illustre ami et résista fermement aux sollicitations de Mazarin qui aurait voulu se l'attacher; il entra au service de l'Espagne, mais fut fait prisonnier à la bataille des Dunes (1658). La paix des Pyrénées accorda l'amnistie aux partisans de Condé et Boutteville profita de cette clause du traité. Lors de la guerre de Dévolution, il n'occupa qu'un poste subalterne dans l'armée qui fit la conquête de la Franche-Comté ; au contraire, pendant la campagne de Hollande, il joua un rôle important. Montmorency remporta de nombreuses victoires, mais cette expédition fut marquée, affirment un grand nombre d'écrivains, par des actes de la plus horrible cruauté ; certains auteurs accusent même le duc de Luxembourg d'avoir excité ses soldats au pillage et à la violence et l'on considère généralement, comme une tache indélébile pour son caractère, le fait de n'avoir pas empêché les horreurs commises lors de l'incendie des villages de Bodegrave et Swammerdam. Mais le dernier mot n'a pas été dit sur cette question : l'histoire et la

légende sont encore intimement mêlées et celle-ci exerce une influence manifeste sur les récits des historiens. Forcé de se retirer, à la suite de l'héroïque décision prise par les Hollandais d'inonder le pays, Luxembourg rejoignit Louis XIV près de Charleroi, puis il fut chargé du commandement de l'armée en Flandre. Après la mort de Turenne, il passa en Alsace (1676), mais il ne réussit pas à débloquer Philippsbourg assiégé par les Impériaux, et rentra en France sans avoir obtenu aucun succès marquant. En 1678, fut conclue la paix de Nimègue; quatre jours après la signature du traité, le duc de Luxembourg et le prince d'Orange se livrèrent bataille à Saint-Denis-lez-Mons. Par qui et dans quelle intention le combat fut-il engagé? A qui appartint la victoire? Ces points n'ont pas, jusqu'à présent, été éclaircis.

Un autre point, plus important, reste également obscur. Le duc de Luxembourg fut mêlé à cette mystérieuse affaire des poisons qui défraya la chronique scandaleuse, en France, à la fin du XVII[e] siècle. Il fut enfermé à la Bastille et traduit devant la *chambre ardente;* il avait, paraît-il, fait demander au diable, par les magiciens, de lui enlever sa femme (Cf. *Funck-Brentano: Le drame des Poisons.* Paris, 1900, p. 215-216). On porta, d'ailleurs, contre lui d'autres accusations très graves, mais le tribunal l'acquitta; néanmoins, le roi le bannit à vingt milles de Paris (1680). Ces décisions contradictoires s'expliquent difficilement; aussi la question de l'innocence ou de la culpabilité de Luxembourg reste-t-elle sans solution. Le duc ne tarda pas à reparaître à la cour et, dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg, il reprit sa place à la tête des armées françaises; la victoire de Fleurus, la prise de Mons et de Namur, les victoires de Steenkerke et de Neerwinden (1690-1693) achevèrent la réputation de l'illustre maréchal. On lui reproche cependant de n'avoir

pas su tirer, de ses succès, tout le parti possible ; la faiblesse était jusqu'à un certain point le fonds du caractère de Luxembourg et, peu confiant en lui-même, il attendait pour agir les ordres de Paris. Plus d'une fois, les ennemis profitèrent de son manque d'initiative.

Cette série de triomphes marqua la fin de la carrière de celui que le peuple, dans son enthousiasme, appelait le *tapissier de Notre-Dame* ; il mourut à Paris le 4 Janvier 1695.

IIe partie : La légende en France et en Hollande, (p. 91-140).

A l'époque de la Fronde, Boutteville était déjà populaire à Paris. Les actes de courage qu'avait accomplis ce jeune homme de vingt ans, son énergique intervention dans la lutte contre la cour et contre Mazarin, lui valurent la faveur du peuple ; une feuille parisienne le compara à Thésée. Mais l'opinion publique ne lui demeura pas longtemps fidèle ; après l'insuccès de la campagne d'Allemagne et la chute de Philippsbourg, il fut en butte aux railleries de la foule ; la bataille de Saint-Denis fournit également l'occasion de répandre des bruits qui lui étaient hostiles. Aussi lorsqu'en 1679, L'Huillier révéla le pacte qui, disait-il, unissait le duc au démon, lorsqu'on ajouta que le texte même du pacte avait été découvert et, surtout, lorsque Luxembourg fut arrêté et poursuivi pour s'être prêté aux conjurations diaboliques, il se forma bientôt une légende qui attribuait à la protection du diable les avantages dont le duc avait joui et les succès qu'il avait remportés. Cependant elle s'éteignit sans tarder lorsque le jugement de la *Chambre ardente* eût rendu le héros à la liberté et l'eût disculpé, aux yeux du public, des accusations portées contre lui.

Il n'en fut pas de même en Hollande, où la légende du duc de Luxembourg eut un très grand retentissement.

Les actes de cruauté commis par les Français paraissent avoir été, dans cette contrée, son point de départ. Antérieurement déjà, des pièces satiriques dirigées contre Louis XIV et son gouvernement y avaient été composées, mais, à partir de 1673, elles visent plus particulièrement Luxembourg : celui-ci est rendu responsable des violences attribuées aux troupes françaises. Le premier pamphlet est intitulé : *Advis fidelle aux veritables hollandois touchant ce qui s'est passé dans les villages de Bodegrave et Swammerdam* ... 1673. Rédigé en français, peut-être par un Français réfugié en Hollande, cet *advis* est destiné non pas tant aux Hollandais qu'aux habitants des Pays-Bas espagnols, qui, eux aussi, avaient beaucoup souffert pendant les hostilités. Une traduction en langue néerlandaise ne tarda pas à paraître(1674); les éditions populaires se multiplièrent et le peuple s'habitua à considérer le duc de Luxembourg comme le plus cruel tyran.

La légende du pacte conclu avec le diable passa rapidement de France en Hollande, sous forme de tradition orale, mais le premier texte, sur ce sujet, n'apparut qu'en 1692 : *L'Ombre du marquis de Louvois consultée par Louis XIV* (Cf. p. 12-13). D'autres œuvres développèrent ce même thème d'une façon plutôt ironique ; on y raille la naïveté de Luxembourg et sa croyance à l'intervention du démon. Dès ce moment, la légende écrite se sépare de la tradition orale : le peuple, en effet, continue à admettre l'existence de relations entre le duc et le diable et, jusque tard dans le XVIIIe siècle, on retrouve des traces de cette croyance populaire.

IIIe partie : La légende en Allemagne (p. 141-236).

Les pamphlets hollandais se répandirent en Allemagne aussitôt après leur apparition : en 1674, l'*Advis fidelle* était traduit et publié sous le titre de *Frantzoesische Tyranney* et les chants populaires représentaient Luxembourg

comme le plus barbare despote. Quant à la légende venue de l'étranger, soit de France, soit de Hollande, du pacte conclu avec Satau, elle prit une extraordinaire extension; la croyance à l'action du démon était si générale en ce pays, au XVII[e] siècle, que les Français, dont les troupes avaient, à diverses reprises, ravagé la contrée, y furent très fréquemment considérés comme les suppôts du diable. Il n'est donc pas étonnant que, plus encore que les Pays-Bas, l'Allemagne ait cru à la prétendue alliance de Luxembourg avec le prince des enfers. Le *Pacta und Verbuendnus dess in der Bastillie... sitzenden H. von L. so er mit dem leidigen Satan getroffen. Aus dem Franzoesischen in das Teutsche uebersetzet. Im Jahr 1680*, n'est pas, quoiqu'en dise son auteur, la traduction d'un texte français. Il n'y a eu en France, sur ce sujet, qu'une tradition orale et, dans sa forme écrite, le *Pacta* est d'origine allemande.

Il n'est, d'ailleurs, pas possible de déterminer la nature exacte des sources auxquelles l'écrivain a puisé. Il a certes utilisé la tradition populaire relative au pacte; par contre, il ne semble pas qu'il ait recouru à la *Leben Fausti* de Pfitzer. A ce premier stade de l'évolution, l'analogie avec la légende de Faust n'est pas complète; le parallélisme ne commence qu'au moment où naît une forme nouvelle, celle de l'enlèvement du duc par le diable. Cette évolution figure pour la première fois dans l'*Histoire très véritable du* (sic) *la mort du Maréchal de L. arrivé* (sic) *à Paris dans son palais*. L'œuvre est écrite en allemand et elle est antérieure à 1697; elle a probablement été imprimée à Stralsund; il n'est pas douteux qu'elle ne remonte à aucun texte français. De plus, les détails qu'elle fournit sont trop nombreux et trop précis pour que l'on puisse croire qu'elle s'appuie uniquement sur la tradition populaire; l'influence de la légende de Canope et de celle de Faust y est, du reste, très sensible. Dans les récits

postérieurs concernant le duc de Luxembourg on retrouve, réunis, les trois aspects principaux de sa légende : les cruautés dont on l'accuse, le pacte qu'il aurait conclu avec Satan et son enlèvement par le démon. Mais ce dernier avatar ne se répandit pas en dehors des frontières de l'Empire : pas plus que la France, la Hollande ne semble l'avoir connu. Au XVIII[e] siècle, la légende conserva, en Allemagne, une assez intense vitalité ; cependant, à partir de 1700, elle rencontra de nombreux adversaires. Ceux-ci ridiculisèrent la croyance du peuple à l'intervention du diable, aux sorciers et aux magiciens. Néanmoins, la légende s'est maintenue jusque vers le milieu du XIX[e] siècle.

Cet aperçu n'a pas la prétention de donner une idée, même approximative, de l'ouvrage touffu de M. Kippenberg ; il faudrait, pour cela, entrer dans le détail des multiples questions qui y sont examinées et cette étude nous entraînerait trop loin. La liste des pamphlets hollandais comprend, à elle seule, 27 numeros ; les textes allemands sont au nombre de 66 et l'auteur s'est généralement attaché à déterminer les sources de ces écrits, leurs rapports entre eux, (cf., à ce sujet, le tableau placé en appendice) et leurs relations avec la tradition populaire. Nous avons conservé, dans cette analyse, les classifications adoptées par le docteur Kippenberg, bien qu'elles ne soient pas sans présenter certains inconvénients. La division générale, d'abord, nous paraît prêter à des reproches sérieux. Dans une étude de ce genre, une biographie ne peut être donnée, semble-t-il, que comme conclusion et non comme entrée en matière ; en effet, le travail consiste précisément à séparer, les uns des autres, les faits historiques et les faits légendaires et nécessite l'examen critique de tous les textes relatifs au personnage dont on s'occupe. Il n'y aurait d'exception possible que

dans le cas où l'on posséderait des pièces officielles ou des documents d'une valeur incontestable ; mais il n'en est pas ainsi en ce qui concerne le duc de Luxembourg. Pour les points les plus importants de sa vie, la campagne de Hollande, la bataille de Saint-Denis et l'affaire des poisons, l'auteur n'est pas parvenu à reconstituer les faits avec certitude.

J'ai aussi des réserves à formuler au sujet de la méthode suivie pour l'étude de la légende. M. Kippenberg a recherché l'origine et l'évolution de cette légende dans chacun des pays où elle s'est répandue, en France d'abord, ensuite en Hollande et enfin en Allemagne. Or il se fait qu'en Hollande — je ne m'arrête ici qu'aux principaux aspects de la tradition — la légende est née plus tôt qu'en France ; d'autre part, la tradition livresque du pacte conclu avec le diable s'est constituée en Allemagne avant de se développer en Hollande. L'étude séparée de chacune des formes de la légende ne serait pas, elle non plus, sans inconvénients, puisque certains recueils allemands renferment à la fois tous les traits légendaires que nous avons fait connaître; il semble donc que l'examen des textes classés dans l'ordre chronologique soit préférable : ce système part du premier état de la légende, expose, par degrés, son évolution dans le temps et dans l'espace et permet ainsi d'en prendre une idée plus exacte et plus nette.

C. Liégeois.

31. François Novati. *Le duel de Pépin le Bref contre le démon.* — *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, VI, p. 32-41. Paris, 1901.

Il n'est pas possible de faire rentrer dans le cadre de ce modeste *Bulletin* l'histoire littéraire complète du plus glorieux enfant des Pays-Bas, Charlemagne ; le grand empereur appartient au royaume des Francs tout entier

et les poèmes qui lui ont été consacrés, ont surgi sur toute l'étendue de son gigantesque domaine. Il en va autrement de son père, avec lequel la légende a eu tôt fait de confondre son bisaïeul, Pépin de Herstal; l'histoire poétique du premier roi carlovingien, aussi obscure que sa biographie politique, se rapproche sensiblement du berceau germano-roman de sa race.

L'un des plus profonds connaisseurs des antiquités épiques de la France, M. Novati, a eu la bonne fortune de découvrir ou, plutôt, la science nécessaire pour reconstituer l'évolution d'une des légendes relatives à Pépin-le-Bref : la victoire du roi sur le démon qui gardait les eaux thermales d'Aix la Chapelle. Grâce à un détail : le pus et le sang qui s'échappent du corps du monstre que le glorieux héros a cloué, de son glaive, au sol, le savant professeur de Milan a su démontrer que le récit du moine de Saint-Gall, dans lequel on avait coutume de ne voir qu'une inepte fable monacale, constitue une version christianisée, et, sans doute, déjà transformée en une chant lyrico-épique, d'une antique légende germaine, relative aux divinités des eaux. Une autre forme de cette même légende se retrouve dans l'épisode de Grendel, le premier du *Béowulf* anglo-saxon.

B. F. B.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE LII° VOLUME DE LA COLLECTION, ANNÉE 1902.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

LIII[e] VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1903

BRUGES
IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.
1903.

N° 90

Le Président,

Le Secrétaire,

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.

Membres effectifs.

MESSIEURS :

1. Le baron MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE, ancien officier de cavalerie, adjoint d'État-Major, membre de la société d'histoire et d'archéologie de Gand, et de la société d'archéologie de Bruxelles, au château d'Aertrycke.
2. ALFRED RONSE, ancien membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.
3. L'abbé JULES CLAERHOUT, directeur des écoles catholiques, membre de la Société d'archéologie, de la Société d'anthropologie et de la Société scientifique de Bruxelles, du *Verein für Niederdeutsche Sprachforschung* à Hambourg, à Pitthem.
4. EDOUARD HOUTART, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.
5. JULES BROUCKAERT, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe, président du Mont de Piété, administrateur du bureau de bienfaisance de Courtrai, bibliophile, à Courtrai.
6. Le chanoine ARTHUR DE SCHREVEL, licencié en théologie, secrétaire de l'évêché, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.
7. J. EUTING, conservateur en chef de la bibliothèque universitaire et régionale, à Strasbourg.
8. LOUIS GILLIODTS-VAN SEVEREN, docteur en droit, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique et de la Commission royale d'histoire, conservateur des archives de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

MESSIEURS :

9. Le baron ARTHUR SURMONT DE VOLSBERGHE, sénateur, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Ypres.

10. JEAN VAN RUYMBEKE, bibliophile, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bourgmestre d'Oedelem.

11. Le baron ERNEST VAN CALOEN, docteur en droit, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », échevin, à Bruges.

12. Le baron FRANÇOIS BETHUNE, professeur à l'Université catholique de Louvain.

13. L'abbé HENRI CLAEYS, membre de l'Académie royale flamande, curé de Saint-Nicolas, à Gand.

14. MAURICE HAECK, à Harlebeke.

15. L'abbé comte VAN DEN STEEN DE JEHAY, à Bruges.

16. JULIEN VAN CALOEN DE BASSEGHEM, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Commission administrative des Hospices civils, à Bruges.

17. Le baron CHARLES GILLÈS DE PÉLICHY, avocat, docteur en sciences morales et historiques, docteur en sciences politiques et sociales, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Société archéologique de Namur, à Bruges.

18. Le chanoine AD. DUCLOS, membre-fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, membre d'honneur et membre correspondant de la Société archéologique de Bruges, membre honoraire de la société d'histoire et d'archéologie de Gand; membre d'honneur de la Société *Dr Constantius Buter*, à l'université de Louvain, etc., curé de S. Jacques, à Ypres.

19. A. DIEGERICK, conservateur des archives de l'État, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

20. Mgr le baron FELIX BETHUNE, archidiacre de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments, président de la Société archéologique de Bruges, membre fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

21. L'abbé I. SPINCEMAILLE, vicaire de l'église de Ste-Marie Madeleine, à Bruges.

22. L'abbé JULES FERRANT, curé à Harlebeke.

23. HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale d'histoire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

24. Monseigneur GUSTAVE-JOSEPH WAFFELAERT, évêque de Bruges, docteur en théologie, officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

MESSIEURS :

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, ancien sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Ingelmunster.

26. Le Président du grand séminaire, à Bruges.

27. JULES LAMMENS, ancien sénateur, à Gand.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, membre correspondant de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre honoraire de la société archéologique de Touraine, à Bruges, SECRÉTAIRE.

29. Le comte AMÉDÉE VISART DE BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruges, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, etc., à Bruxelles, PRÉSIDENT.

31. EDOUARD JONCKHEERE, bibliophile, à Bruges.

32. Le Père Supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites, à Bruges.

33. Le chanoine HENRI ROMMEL, inspecteur des collèges épiscopaux, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », à Bruges, VICE-PRÉSIDENT.

34. Le R. P. CUTHBERT ROBINSON, de la Congrégation des Oblats de S[t] Charles, bachelier en théologie, à Bayswater, Londres.

35. Le baron HENRI KERVYN DE LETTENHOVE, chevalier de l'Ordre de Léopold, à S[t] Michel.

36. EUSÈBE FEYS, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de l'Académie héraldique italienne de Pise, professeur honoraire d'athénée, à Bruges.

37. Le chanoine ERNEST REMBRY, vicaire-général de S. G. Mgr l'Évêque de Bruges, bachelier en droit canon, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

38. FÉLIX DE COUSSEMAKER, docteur en droit, archiviste-paléographe, membre de la Commission historique du Nord, à Bailleul.

39. RENÉ DE GRAVE-VAN SULPER VAN ZURPELE, président du tribunal de 1[re] instance, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, commandeur de l'Ordre de Léopold, chevalier des Ordres de l'Étoile Polaire et de la Couronne royale de Prusse etc., membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bibliothécaire de l'université, à Gand.

41. Monseigneur ANTOINE STILLEMANS, évêque de Gand, docteur en philosophie et lettres, et en théologie, officier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

MESSIEURS :

42. Le baron ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, docteur en droit, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

43. CHARLES SENTROUL, docteur en philosophie, à Bruges.

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Thielt.

45. L'abbé JOSEPH VANDERMEERSCH, docteur en philosophie et en théologie, professeur au grand séminaire, à Bruges.

46. A. J. WITTERYCK, éditeur, à Bruges.

47. Le chanoine HENRI VUYLSTEKE, directeur des Maricoles, à Bruges.

48. ARTHUR MERGHELYNCK, écuyer, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre titulaire du Comité flamand de France, de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, membre suppléant du conseil héraldique de Belgique, à Ypres.

49. L'abbé H. L. MESSIAEN, curé à Westkerke.

50. L'abbé CAMILLE CALLEWAERT, licencié en droit canon, directeur du grand séminaire, à Bruges.

51. Le baron BETHUNE, député permanent, officier de l'Ordre de Léopold, président de la Gilde des SS. Thomas et Luc, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

52. Le baron ALBERT VAN CALOEN, docteur en droit, conseiller provincial de la Flandre occidentale, bourgmestre de Lophem, MEMBRE DU COMITÉ.

53. WILFRID C. ROBINSON, ancien zouave pontifical, décoré de la médaille de Léon XIII « Bene Merenti », homme de lettres, membre de la Société archéologique de Bruges et de la « Royal Historical Society » de Londres, à Bruges, TRÉSORIER et BIBLIOTHÉCAIRE.

54. L'abbé LÉOPOLD SLOSSE, curé à Rumbeke.

55. Le vicomte AMAURY-JOSEPH-CHARLES DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Société des Bibliophiles flamands à Gand, de la Société des Bibliophiles belges, du Cercle archéologique de Mons et du Cercle archéologique d'Enghien, à Bruxelles.

56. GUILLAUME-LOUIS DE VREESE, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, membre de la Société de Littérature Neerlandaise à Leyde, chargé de cours à l'Université de Gand.

57. RAPHAEL DE SPOT, sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.

Messieurs :

58. Le Supérieur du petit séminaire, à Roulers.
59. L'abbé Jules VAN SUYT, curé de Noordschoote.
60. Charles DE WULF, architecte, directeur des travaux de la ville, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.
61. Henri FRAEYS, docteur en droit, à Bruges.
62. Le vicomte Georges de NIEUPORT, bibliophile, à Bruges.
63. L'abbé E. DE VOS, sous-secrétaire de l'évêché, à Bruges.
64. L'abbé A. SIX, vicaire, à Lichtervelde.
65. J. F. OPDEDRINCK, curé à Damme.
66. L'abbé Alphonse DE MEESTER, licencié en droit canon, professeur au Grand Séminaire, à Bruges.
67. Joseph HOUTAVE, bourgmestre, à Damme.
68. L'abbé G. C. A. JUTEN, vicaire, à L'Écluse.

Membres honoraires.

Messieurs :

1. Louis DE BACKÉR, inspecteur des monuments historiques, chevalier des Ordres de la Couronne de Chêne et de Henri-le-Lion de Brunswick, officier d'Académie, membre de la Commission historique du département du Nord, de la Société des Arts et des Sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la Société d'Émulation de Cambrai, etc., à Noordpeene.
2. Le R. Père Henri-Marie IWEINS, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie et du Comité flamand de France, à Louvain.
3. N. de PAUW, procureur général à la Cour d'appel de Gand, officier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand, du Cercle archéologique de Termonde, etc., à Gand.
4. Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, de la Compagnie de Jésus, chevalier de l'Ordre de Léopold, conservateur à la bibliothèque royale, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de géographie d'Anvers, à Bruxelles.

DOCUMENTS

RELATIFS AU

COUVENT DES DAMES ANGLAISES

A BRUGES.

Parmi les nombreuses acquisitions faites cette année par le Dépôt des Archives communales, se trouve une liasse de minutes du notaire Antoine de Meyere, contenant 169 actes passés du 15 Novembre 1691 au 1 Octobre 1720.

Dans cette série nous en avons remarqué plusieurs se rapportant au Couvent des Dames anglaises de cette ville, dont l'histoire est encore à faire, puisque le peu de détails que l'on en a publiés jusqu'ici, peuvent se résumer en ces lignes :

Chassées par la persécution religieuse de leur pays, les chanoinesses anglaises de l'ordre de Saint Augustin,

avaient trouvé un abri dans nos provinces, et s'étaient retirées d'abord à Louvain, dans le monastère de Sainte Monique. De là, une partie vint à Bruges, et acquit l'ancien couvent de Nazareth, rue des Carmes, en 1629. En 1736, la vieille église dont les débris subsistaient encore, fut reconstruite d'après les plans de Pulincx, et achevée le 7 Avril 1739.

Ces données sont, en partie, inexactes et incomplètes.

L'hospice de Nazareth érigé primitivement à cet endroit de la rue des Carmes pour héberger les voyageurs étrangers (1), avait été depuis longtemps transféré près du Marché au fil, où il reçut, en 1578, le personnel de la léproserie de la Madeleine, établie depuis le douzième siècle hors la porte du Maréchal, qui dut se réfugier en ville pour éviter les attaques des Gueux.

L'emplacement de la rue des Carmes continua à porter le nom de couvent de Nazareth, quoiqu'il fut passé aux mains de particuliers (2). La vente aux Dames anglaises ne se fit pas sans quelque difficulté; les actes suivants en fournissent la preuve.

Compareert mevrauwe Marie Louell, de welke comparante bezettede over haer ende haere naercommers tot behouve ende proffycte van myne Eerw. heeren Patres

---

(1) Ubi peregrini advenae excipiebantur, comme dit Sanderus, *Fland. illustr.*, t. I, p. 265.

(2) Au cadastre de 1580, section des Carmes, fol 493, il est inscrit au nom de Charles van Marivoorde. Il fut successivement vendu, le 23 Juin 1608, par la veuve et les enfants de Charles van Marivoorde à Léonard Colve; le 20 Août 1608, à la veuve de Charles Heyndricx; le 12 Septembre 1613, à Georges de Smet; le 2 Juin 1623, à Corneille et Joos Verplancke, qui en aliénèrent quelques parcelles; le 26 Février 1628, à la dame Marie Louell. Celle-ci le donna par testament, le 24 Novembre 1628, aux Jésuites anglais de Gand, qui le rétrocédèrent aux Dames anglaises venues de Louvain à Bruges. Reg. des *Sesdedeelen*, section des Carmes, fol. 493, 863 et 891.

vande Societeyt Jesu binnen der voorseide stede van Brugghe, ter acceptatie van Eerw. Pater Joannes Lisbon, procurator van den voorseiden clooster, ten desen present zynde, up een notabel parcheel van een huus met zyne toebehoorten staende rontsomme bemuert, met een boomgaert beloken jnde voorseide zyne mueren, groot een ghemet, zonder eenighe leveringhe van maete te moeten doen dan zoo die ghestaen ende gheleghen es: vutcommende met een poorte inde Snaggaertstraete; staende ende ligghende de voorseide partie ten voorhoofde inde Carmerstraete byder veste ande noordtzyde vande straete; naest het heester ende platse van lande toebehoorende die vanden clooster van Bethanien, ande oostzyde andeen zyde; ende de huusynghe ende erfve eertyts met desen erfve ghegaen hebbende, toebehoorende Cornelis vander Plancke, met ghemeene mueren ten allen zyden; ghereserveert zoo verre zeker huuseken staende inde erfve vanden voornoemden vander Plancke zyn osidrop heeft op dese groote verghifte erfve, twelc eyghen es toebehoorende tvoorseide huuseken. Alzoo vande somme van elf ponden vier schellinghen twee grooten tsiaers, losselick te weten de zes ponden jeghens den penninc achthiene ende overige jeghens den penninc zesthiene; te gelden ende te betalen telcken jaer, danof het eerste jaer jnnegegaen es den elfsten Maerte xvj^c achtentwintich lestleden; etc. (29 Mars 1628).

Compareerde Eerw. heer Eduwaert Westoni, docteur jn heilige Godtheyt ende canonynck binnen de collegiale kercke van Onse Vrauwe jn Brugghe; voorts Eerw. heer Thomas Wright, docteur inde heilige Godtheyt voorseit; den zelven heer Thomas machtich by procuratie speciale van weghen den heere Henri Clifford, inghelsman, residerende tot Andwerpen, de zelve procuratie in daten 20^n November 1628, onderteekent Jacques van Huffel

de jonghe residerende tot Andwerpen voorseit, ten passeren van desen ghezien; den zelven heer Henri zynde testamentaris neffens den voorscreven heere Eduwaert Westoni, vanden testamente van wylent zaligher memorie vrauwe Marie Louell, inghelsche, overleden binnen der stede van Brugghe voorseit.

De welken heeren comparanten in volcomminghe vanden testamente ende vutersten wille vande voornoemde vrauwe Marie, hebben opghedraghen ende ghetransporteert tot behouve ende proffycte vande heeren Patres vande Societeyt Jesu in Brugghe, ter denominatie van Eerweerde heere Pater Eduwaert Cilistan, superieur vanden clooster vande inghelsche Patres Jesuiten binnen der stede van Ghendt, ten desen mede comparerende, ende ten wiens proffycte den naerscreven huuse by testamente ghelegateert es gheweest; twelck Eerw. heer Pater Joannes Witfelt, procurator in platse vanden Eerw. Pater Rector vanden clooster vande Patres Jesuwyten binnen der voorseide stede van Brugghe, ten desen ooc present zynde, hebben gheaccepteert, met de lasten ende conditien daer mede de voornoemde heeren Patres vanden inghelschen collegie in Ghendt by den vourseiden testamente ghelast ende verobligiert zyn, hier naer gheinsereert.

De proprieteyt van een notabel parcheel van een huis met zijne toebehoorten, staende, etc. (Vide de beleghert-hede up de date vanden 29e Maerte 1628).

Voorts noch belast met vijf ponden vier schellinghen twee grooten tsiaers, den penninc zesthiene, die men gelt de voornoemde heeren Patres vanden Collegie binnen der voorseide stede van Brugghe; zonder meer lasten.

Es te weten dat de voornoemde donatrice by haeren voorseiden testamente ghelast ende bevolen heeft tvoorseide huus gheapplycquiert te moeten worden tot een clooster van inghelsche Patres vande Jesuwyten; ende in

ghevalle dat zulx niet en conste geschieden, dat de baten ende proffycten die van tselve huus souden procederen, souden gheapplicquiert werden tot onderhoudt van een priester die soude schryven jeghens de gueserie, dit naer vutwysen vanden voorseiden testamente. Welcke lasten ende condition de voornoemde acceptanten belooft hebben zoo zy beloven by dezen te houden ende volcommen up tverbandt ende met renunchiatie als naer rechte. (24 Novembre 1628).

Signé : Odouardus Westonus, Thomas Wrightus, Edoardus Sillisdonus, Joannes Witfelt.

Présent : J. Cristiaens, Guido Strabant, als Scepenen.

Compareert Eerw. heer Pater Adrianus Cools, Rector vanden Collegie vande Societeyt Jesu, binnen der voorseide stede van Brugghe, te kennen ghevende dat die vande Societeyt voornoemt op den 24 Novembre 1628 ter erfve ghedaen zyn vanden naerscreven huuse, ter denominatie van Eerw. heere Pater Eduwaert Cilistan, superieur vanden clooster vande inghelsche Patres Jesuwyten binnen der stede van Ghendt. Ende alzoo tselve maer en es geschiedt in vorme van leenynghe van naeme, sonder recht van proprieteyt daer anne te hebben ofte pretenderen, zoo yst dat den voornoemden heer comparant, over ende vuter naeme vanden Collegie vande Societeyt Jesu in Brugghe voornoemt, es doende retrocessie, zoo hy doet by desen, aen ende ten proffycte vanden clooster ende couvente vande inghelsche religieusen vanden ordine van St Augustyn alsnu nieuwe ghecommen binnen Brugghe, ende ghesepareert vanden clooster ende couvente Ste Monica zynde ingelsche religieusen binnen de stadt van Leuven ; ter denominatie van Eerw. Pater Eduwardus Cilistan voornoemt, ten wiens proffycte den naerschreven huuse by testament ghelegateert es gheweest van weghen vrauw

Marie Louell, overleden binnen der voorseide stede van Brugghe.

Ende dat ter acceptatie van Eerw. heer Stevin Beerens, confesseur vanden voorseiden nieu clooster binnen deser voorseide stede, ten proffycte vanden zelven cloostre, ende dat met de lasten ende conditien daer mede de voornoemde heeren Patres te erfven ghedaen zyn, hier naer volghende.

Van de proprieteyt van een notabel parcheel van huuse, met zyn toebehoorten, staende etc. (Vide de belegherthede vanden 29n Maerte 1628).

Ende den voornoemden Eerw. heer Eduwardus Cilistan wedde ende beloofde, etc. cum garrandt, ende taillable zynde den voorseiden transport ofte erfvenesse ghedaen ten proffycte vanden voornoemden heer comparant voor schepenen deser stede, jn daten 24n Novembre 1628, onderteekent F. vande Voorde ende gheregistreert jnt j° registre van sCarmers zestendeel, fol. 493, onderteekent Corn. Vande Woestyne. In kennessen, etc. (18 Septembre 1629).

Signé : Stephanus Baronis.
Adrianus Cools.
Edoardus Sillisdonus.

Present als schepenen : Mathias Bauuaert. P. Canis.

Extraits des minutes du clerc F. vandé Voorde. reg. H, n. 8 et I, n. 9, Arch. communales de Bruges.

Ces actes, comme on le voit, donnent une idée complète des négociations qui aboutirent au transfert de la propriété de l'ancien enclos de Nazareth aux Dames auglaises, chanoinesses régulières de l'ordre de Saint Augustin.

Voici maintenant les pièces inédites que nous relevons parmi les minutes du notaire Antoine de Meyere, et qui peuvent servir de documents à l'histoire de cet établissement rangé, à juste titre, depuis son érection en notre ville, au nombre des premières maisons d'éducation du pays.

Fol. 60.

Comparut madame Marie Wright, prieuse de religieuses angloises dans la rue des Carmes à Bruges, laquelle Dame a fait et constitué son procureur, maistre Leplat, procureur postulant au grand Conseil du Roy à Malines ; auquel elle donne pouvoir de comparoir pour elle et au nom de sondit couvent au grand Conseil et de poursuivre en ladite qualité l'adjudication du contenu d'une obligation de cincquante livres de gros de capital, reconnue le xvj d'Aoust 1684 par le sieur A. vander Lepe en son vivant maistre des comptes de Sa Maiesté au proffyt de ladite dame prieuse et ses religieuses, selon la copie authentique dicelle delivrée audit procureur, avec les intérêts dudit capital, le denier seize, depuis le 16 Août 1684, date de la création de ladite obligation ; sauf à déduire tout ce qu'on montrera avoir suspayé à l'effect de la concurrence au sol la livre avec les autres créanciers chirographaires de la succession dudit sieur Vander Lepe, appréhendée en vertu des lettres de bénéfice d'inventaire par le sieur Antoine vander Lepe son fils, dont l'interinement se poursuit audit grand Conseil ; et généralement pour faire par son dit procureur tout ce qu'il sera nécessaire à ladite poursuite selon le style et usage du grand Conseil, promettant de tenir pour bon et valable ce qu'il sera fait en ce que dessus.

Fait et passé à Bruges le 5me Juilliet 1697, en présence du sieur et maistre Antoine Ignace Damaryn preistre et le

sieur François de Meyere en qualité de témoins à ce requis.

Signé : MARY WRIGH, prieuse indigne.

DAMARIN. — FRANCISCUS DE MEYERE.

A la stipulation de moy comme notaire : AN. DE MEYERE, not. 1697.

Fol. 65.

Furent présens en personne messire Gaspar de Gourcy seigneur de Jalacour, baron de Male, tant en son nom que comme se faisant et portant fort pour les autres héritiers de ladite défuncte baronnesse de Male, d'une part ; et madame Marie Wright, prieuse du couvent des religieuses anglaises dans la rue des Carmes à Bruges, d'autre part. Les quelles parties ont reconnu et confessé avoir fait à l'amiable l'accort et convention au suiet des deux cens trente neuf livres onze escallains et huict gros que la defuncte baronnesse de Male est demeurée redevable audit couvent pour la pension depuis le iiij^{me} jour de Novembre mil six cens quatre vingt quatorze jusques au vingt septieme de Mars mil six cens quatre vingt dix sept jour de son trepas, à raison de six cens florins par an, en la manière qui s'ensuit : scavoir que ladite dame prieuse, au nom de son dit couvent, prendra et retiendra en payement de ladite somme de deux cens trente neuf livres onze escallains et huict gros, l'argenterie et perles que ladite baronnesse de Male après son deceds a laissées audit couvent, estimées par Pierre van Sychem, maistre orfèvre de ladite ville de Bruges, en présence et à la réquisition dudit seigneur de Gourcy et de madame Agnes de Cleron, à la somme de soixante dix huit livres quatre escallains huict gros et demy argent de permission ; faisant argent courant la somme de quatre vingt quatre livres et

quinze escallains, en conformité de l'inventaire et prisée faite le dixième de Septembre mil six cens quatre vingt dix sept : signée Pieter van Sychem, cy veue et examinée ; et en second lieu que ladite dame prieuse prendra et retiendra toutes les hardes et autres choses que ladite defuncte baronnesse de Male a laissées audit couvent ; et finalement que pour l'entière satisfaction de ladite pension et de toutes autres prétentions, ledit messire Gaspar de Gourcy s'obligera comme il fait par ces présentes, de payer dans la ville de Bruges, à ladite dame prieuse ou nom de sondit couvent, la somme de huict cens florins, scavoir en deux payemens égaux, de trois mois en trois mois, à commencer du dixième jour de Septembre mil six cens quatre vingt dix sept ; et pour plus grande seureté desdits deux payemens en la manière susdite, est survenu le sieur et maistre Jean Baptiste Vache, lequel s'est par ces présentes rendu et constitué caution et respondant pour ledit messire Gaspar de Gourcy de ladite somme de huict cens florins envers ladite dame prieuse, à laquelle il promet et s'oblige bailler et payer ladite somme de huict cens florins au lieu et termes susdits, dont il fait et a fait par ces présentes son propre fait et debte comme s'il estoit principalement obligé en son propre et privé nom solidairement, sans division et discussion ; moyennant lequel accord et payement de ladite somme de huict cens florins au lieu et termes susdits, ladite dame prieuse, au nom de sondit couvent, quitte et décharge les héritiers de ladite baronnesse de Male du surplus de ladite pension et tout autre.

Ainsi fait et passé à Bruges le 25e d'Octobre 1697, en présence du Sr et maistre Antoine Ignace Damaryn prestre et le sieur François de Meyere comme témoins à ce requis et appelez.

Signé : G. de Gourcy, baron de Male.
Mary Wrigh, prieuse indigne.

Nous présens : A. J. Damarin, Franciscus de Meyere.

A la stipulation de moy soubsigné en qualité de notaire : An. de Meyere, not^e., 1697.

Fol. 68.

Compareert Vrauwe Marie Wright, prieuse van het Inghels clooster in de Carmers straete binnen Brugghe, de welcke heeft verclaerst te aucthoriseren ende constitueren ad lites den procureur Kieckemans, postuleerende in den raede van Vlaenderen, tot vervolghe van haere saeke die sy aldaer is hebbende als heesschege by commissie van bevelen jeghens heer ende meester Nicolaus de Lens presbiter, verweerdere ; met belofte van tgonne hy daer inne in syne vermelde qualiteyt sal doen ende ghedaen heeft te sullen houden voor goet, vaste ende van weerden, onder het verbandt als naer rechte.

Actum in Brugghe den vierden April 1698, ter presentie van heer ende meester Anthone Ignace Dameryn presbiter ende Guillaume Smissaert als oorconden hier over gheroopen ende ghebeden.

Signé : Mary Wright, Prieuse indigne.

Ons. present als ghetuyghen : A. I. Damerin. — G. Smissaert.

Tmynder stipulatie als notaris : An. de Meyere, not. 1698.

Fol. 69.

Fut present en personne le sieur Nicolas Leyburne, prestre anglois, lequel a commit et constitue comme il fait par ces presentes le sieur Antone Ignace Dameryn

prestre demeurant à Bruges, pour au nom et de la part dudit constituant recevoir tous et quelconques les arrérages escheus et à escheoir de trois rentes qui lui appartiennent sur la ville de Bruges, dont la première est de treize livres de gros par an, la seconde de vingt sept livres de gros par an et la troisième de dix huict livres quinze escallains par an ; et en donner quitance de la recepte ; promettant de tenir pour bon et agréable tout ce que ledit sieur Dameryn aura fait en ce que dessus, soubs obligation comme de droict, à la charge de par ledit constitué en rendre compte et reliqua toutes et quantes fois il en sera requis.

Fait et passé à Bruges le xiij d'avril 1698, en presence de Francois Donse et Judocus Vander Piet en qualité de tesmoins à ce requis.

Signé : NICOLAS LEYBORNE.

Nous présens comme témoins : FRANSOIS DONSE. — JUDOCUS VANDER PIET.

A la stipulation de moy soubsigné en qualité de notaire : AN. DE MEYERE, not. 1698.

Fol. 90.

Furent présens dame Marie Wright, prieuse, Marie Hetein soubprieuse, Catherine Hollant tresorière et Lucie Herbert procuratrice, toutes religieuses représentant le corps et la communauté du couvent des Angloises de l'ordre de S[t] Augustin à Bruges en Flandres ; lesquelles en ladite qualité ont fait et constitué leur procureur general et special le tres reverend Pere Alipio de Valois lecteur et procureur general de la couronne d'Angleterre de l'ordre de Saint Augustin à Madrid : auquel elles donnent pouvoir et puissance de poursuivre en la cour

d'Espagne auprès de Sa Maiesté, le contenu de leur requête, par laquelle elle est suppliée d'estre servie de leur faire sentir le même benefice de franchise et d'hospitalité dont les religieux de Saint Dominique et de Saint Francois jouissent dans la même ville de Bruges en les exemptant de tous droits, imposts et charges, tant sur la bierre qu'autres, pour leurdit convent et ses appartenances, dont ceux du magistrat de ladite ville de Bruges et de la province de Flandres les ont chargées ou voulu charger ; pour l'execution de laquelle affaire il pourra employer ou substituer telles autres personnes comme il trouvera convenable et necessaire ; promettant de tenir pour bon et agreable tout ce que par ledit tres reverend Pere sera fait et besoigné en ce que dessus, soubs obligation comme de droit.

Fait à Bruges en Flandre le 26 de Janvier 1700.

Signé : Mary Wright, prieure indigne.
Mary Heton, supriores.
Seur Catherine Holand, tresurie.
Lucy Herbert, procuratris.

A la stipulation de nous soubsignez en qualité de notaires : An. de Meyere, not. 1700. — N. Lataille, not.

Fol. 95.

Compareerden in persoone vrauwe Marie Wright, prieuse, suster Marie Heton supprieuse, suster Catherine Holland tresoriere ende suster Lucie Herbert procuratersse, religieusen van het jnghels clooster staende in de Carmers straete binnen deser stede tot Brugghe ; welcke vrauwe comparanten over hun ende vervanghende het gheheele corpus van het selve clooster kennen ende lyden, soo sy doen by desen, wel ende deughdelyck vercocht

thebben aen S[r] Jan Casier, die ten desen present ende mede compareerende jnsghelycx vande voornoemde religieusen bekent ghecocht thebben den nomber van drye entneghendich ghemeten twee lynen lxviij roeden landts, danof tot ontrent sessen seventich gemeten salvo justo nu syn polder ende schorre landen, meest gemeene ligghende met de zee; ende de resterende seventhien gemeten salvo justo vaste landt, al emmers voor den meerderen deel gestaen ende geleghen binnen de prochien van Oudenburgh ende Zantvoorde, onder de wateringhe van Camerlynckx in de prochie van Steene, ende onder de wateringhe van Blankenberghe binnen de prochie van Clemskercke ende Breedene.

By het voorschreven clooster al gheacquireert vuyt den hoofde ende virtute van decrete by tselve daer op gedaen binnen de Camer slants vanden Vrijen jeghens den heer pastor ende Kerckmeesters van de prochie van Zantvoorde voorseyt.

Op den vij Octobre 1684 tot verhael van neghentien jaeren verloop van een rente van neghen ponden seventhien schellyngen elf grooten tsiaers, die de voornoemde kercke aen de eerste comparanten was gheldende, ende ghehypotecquiert op de voorseide ghedecreteerde landen de voornoemde kercke ghecompeteert hebbende volghens de brieven van besette ghepasseert voor schepenen slants vanden Vryen voorseit, van daeten 2 Decembre xvj[c] sessenvichtich, onderteeckent J. Panckoucke, ende ghere-gistreert int xj[e] registre notarial vande Westquartiere folio 256; ende de voornoemde acte van decrete onderteeckent J. van Steenberghe, ende geregistreert jnt xviij registre folio 139, onderteeckent B. Rotsaert; tot alle het welcke vuyt corthede wort gerefereert.

Emmers bekennen de voornoemde religieusen aen den voornoemden Casier over te laeten ende cederen, soo sy

doen by desen, hun voorseide recht, cause, actie ende brieven van decrete op hun gestelt ende geerft, soo ende als of hy tweeden comparant selfs cooper ten decrete waere bedeghen, daeromme sy by desen hem stellen ende surrogeren in hunne plaetse met belofte ende consent vande noodighe erfvenisse by decrete op den tweeden comparant te laeten ghebeuren, ende daer toe vanden collegie slants vanden Vryen voornoemt te versoucken hemlieden consent;

Wordende die vercocht van hunnen cant voor suyver ende onbelast, ende aen den tweeden comparant voor sulckx overghelaeten; emmers alleenlyk bevonden op den nombre van ontrent seven gemeten by de voornomde kerckmeesters ende oock dismeesters vande kercke van Zantvoorde beset te syne eene rente van vyf ponden gr. tsaers, losselyck den penninck xvj ten profiete vande kercke van Westkerke by briefven van constitutie van daete xvij Septembre 1630, onderteekent F. Ledoulx, sonder meer.

Met welcke last den tweeden comparant den voornomden decrete ende groote van landen is aenverdende, ende hem verclaert te vreden te houden. Dan sullen ende blyfven de eersten comparanten jouisseren de pachten vande voorseide landen by hun ghedecreteert tot daete deser; waer jeghens sy oock tot daete deser, verobligeert syn de achterstellen vande gront ende cheyns renten die de selve landen souden moghen gelden te betaelen ende voorseide landen vande verloopen van diere t' ontlasten; blyfvende de capitaelen van diere tot laste vanden cooper; ghelyck oock tsynen laste blyfven de verachterde proost schulden van de voorscreven landen deelmaeckende van de voorseide partie, in cas die moeten betaelt worden.

Voorts cederen ende transporteren by desen de voornoemde eerste comparanten aen ende ten proffyte vanden

voornomden Casier tweede comparant, syne hoirs ende naercommers ofte de ghone syne actie hebbende, soo in capital als verloopen, hemliedeu voorseide rente ende rente charters van neghen ponden seventhien schellinghen ende elf gr. tjaers sprekende als voorseit tot laste vande voorseide kercke ende op de voorseide ghedecreteerde landen beset by briefven van constitutie van daete x Decembre 1656, ende onderteckent als hier vooren ghedeclareert.

Dit alles voor ende omme de somme van twee hondert eenentwintigh ponden thien schellinghe grooten suyver geldt, boven alle lasten ende oncosten van de voornomde iterative erfvenisse by decrete, tvervolghen t'consent daer toe by d'eerste comparanten te doen ende alle andere die blyfven s'coopers laste, ende deel maecken van den voornomden coop ende transport.

Welcke principaele somme den voornomden tweeden comparant aen de voorseide religieusen oft de ghonne hun actie hebbende belooft op te legghen ende betaelen onthier ende een jaer naer t' doen van d'erstellinghe vanden decrete op syn hooft, volghens het voorscreven consent daer toe by de selve comparanten te versoucken tsynen proffycte ende van syne naercommers, met den intreste van diere naer advenante vanden penninck twintigh ; alles ingevolghe d'obligatie tusschen de respective comparanten hedent daete deser daer over ghemaeckt. Beloovende de eerste comparanten de deughlyckheit ende onvergoldentheit van dese voorscreven rente, daer vooren het voorseide decreet ghebeurt is, te garranderen ende houden staen jeghens yder een, op verbant als naer rechte.

Ende want de eerste comparanten niet en verstonden nochte en conden sprecken de vlaamsche taele als wesende vande engelsche natie, ende gheen ander en conden sprecken, soo heeft heer Anthone Ignace Dameryn,

presbiter seere wel verstaende ende connende spreeken de jnghelsche taele, alhier present synde ende mede comparerende den inhouden van desen contracte aende comparanten in het jnghels vertaelt, die in teecken der waerheid dese oock mede heeft onderteeckent.

Aldus ghedaen ende ghepasseert binnen Brugghe desen xxv Juni seventhièn hondert, ter presentie van s[r] Arnoud de Vos, procureur slandts vanden Vryen ende Anthone Roose, als oorconden hier ovér gheroopen ende ghebeden.

Signé. MARY WRIGHT, prieus indigne.
MARY HETON, suppriores.
CATHERINE HOLLAND, tresorir.
LUCY HERBERT, procuratris.
A. J. DAMERIN. — JAN CASIER.

Ons present als ghetuyghen : A. DE VOS. — Dit is het marck † van ANTHONE ROOSE.

Tmynder stipulatie als notaris : AN. DE MEYERE, not. 1700.

Fol. 99.

Comparurent en personne dame Marie Wright, prieure ; Marie Heton, souprieuse ; Catherine Hollandt, tresoriere et Lucie Herbert, procuratrice, toutes religieuses representant le corps et la communauté du couvent des Anglaises de l'ordre de Saint Augustin à Bruges, en Flandres ; lesquelles en ladite qualité ont fait et constitué leur procureur général et spécial le très Reverend père Ambroise Grymes, docteur en théologie et provincial des Dominiquains Anglois, auquel elles donnent pouvoir et puissance de pour et au nom dudit couvent demander et recevoir de monseigneur l'internonce apostolique résidant à Bruxelle, leur part et portion dans la distribution des deniers que

Sa Sainteté a envoyez pour le soulagement des plus pressans besoins des communautez des religieuses Angloises de ce pais, et en bailler toutes quittances et décharges nécessaires ; promettant lesdites constituantes avoir agréable tout ce que ledit Reverend père provincial ou ses substituts auront fait en vertu des presentes, soubs obligation comme de droit.

Fait et passé à Bruges en Flandre le xiij[e] jour de Septembre 1700, en présence du s[r] et maistre Anthoine Ignace Dameryn, prestre et Pierre Sellesier, comme témoins à ce requis.

Signé : S. Marie Wright, prieure.
S. Marye Heton, suprieure.
Seur Catherine Holland, thresoriere.
S. Lucy Herbert, procuratrice.

Nous presens comme témoins : A. J. Damerin. — Cy est † la signature de Pierre Sellesier.

A la stipulation de moy comme notaire : An. de Meyere, not. 1700.

Fol. 100.

Compareerde in persoone vrouw Marie Wright, prieuse van het Enghels clooster in de Carmers straete tot Brugghe, te kennen ghevende dat sy noynt eenigh order ofte last ghegheven heeft aen meester Leplat, procureur in syne Maiesteyts grooten Raede tot Mechelen om over haer ofte haer voornoemde clooster te treden in eenighe processen concernerende de goederen ende sterfhuys vanden heere vander Leepe, in syn leven Raedt ende meester van syne Maiesteyt rekenkamer aenveerdt onder letteren van beneficie van inventaris door Jo[r] Anthone vander Leepe synen soone ; nemaer dat sy aen hem, op den vyfden July

1697 maer verleendt en heeft eene procuratie om simpelick te vervolghen d'adiudicatie vanden inhouden van eene obligatie van vyftich ponden grooten capitael door den selven overleden verkendt op den xvj Augusti 1684, met den intrest tsydert de creatie af betoogh van betaelinghe ten effecte vande concurrentie pondt ende pondtsghelicke met dandere crediteuren chirographaire, daer inne den voornoemde hoir beneficiaire soude gheconsenteert hebben ter rolle dat hy daer óver soude betaelt ende ghedresseert worden in sulck order als het hof soude vinden te behooren; soo sy door missive vanden selven procureur Leplat verstaen heeft.

Ende mits alnu ter kennisse van de vrauw comparante ghecommen is, dat den voornoemden procureur Leplat haeren naem gheleendt heeft in eenighe processen, soo jeghens den gheseiden hoir beneficiaire als andere, sonder haere wete ende last; te weten in een proces jeghens dheer Adriaen Lespe ende Jo[r] Jan Baptiste van Praet, die aen haer noynt eenighe de minste insinuatie ghedaen en is; voorts in een ander proces voor den selven grooten Raedt begonst by requeste van daeten eersten Decembre 1699, jeghens den selven hoir beneficiaire, alwaer hy de comparante ten hoofde ghestelt heeft; voorts in een proces begonst by requeste van daeten xiiij Juny 1700, in den selven Raedt ghepresenteert by Jouff[e] Isabelle vander Leepe, jonghe dochter, hoir ende rendante ten sterfhuyse van vrauw Anthonette van Praet, douagiere van Jo[r] Jan vander Leepe, heesscherige van preferentie; mitsgaders in een proces gheintenteert voor den selven Raedt by Jo[r] Guillaume van Velthove, Raedt ende Rekenmeester van syne Maiesteyts rekencamer, by requeste van daeten xviij Juni 1700, op preferentie.

Soo heeft de voornoemde comparante verclaert, soo sy doet mits desen, te disadvoueren alle het ghonne den

voornoemden Leplat in de ghemelde processen ofte andere ghedaen heeft op haeren naem als ghebeurt sonder haer last ende wete, mitsgaders jeghens ende buyten den teneur vande gemelde procuratie vanden vyfden July 1697 daer by hij niet gheauctoriseert en is om over haer te beginnen ofte vervolghen eenighe processen; protesterende van nulliteyt van alle het ghonne daer inne over haer ghedaen ende te doen; mitsgaders dat sy niet en vestaet te commen in eenighe costen ende rapporten van diere, ofte daer vooren te verantwoorden; ghelickerwys sy oock heeft gheprotesteerd, soo sy doet by desen, tot laste vanden procureur Leplat ende alle andere die het soude moghen aengaen, van alle costen, schaden ende interesten door de voorseide leeninghe van haeren naem alreede gheleden ende te lyden; met expres verclaers dat sy in gheene processen commen en wilt, daer toe sy niet min de andere crediteuren thunnen risque ende perickel onverledt laet als naer raede; versouckende hier van dinsinuatie ghedaen thebben, soo aenden voornoemden procureur Leplat als andere die het behoort.

Ende want de comparante niet en verstondt nochte en conde spreeken de vlaemsche taele als wesende vande engelsche natie, soo heeft heer ende meester Anthone Ignace Dameryn, presbiter, seer wel verstaende ende connende spreeken de enghelsche taele, alhier present synde, ende medecomparerende, den inhouden deser aende comparante vertaelt; die in teecken der waerheyt dese heeft mede onderteeckent.

Actum in Brugghe desen xvj^{n} Septembre 1700, ter presentie vanden heere Frans de Meyere ende Zegher Thienpondt als oorconden hier over ghcroopen ende ghebeden.

Signé : Mary Wright, prieuse indigne.
A. J. Damerin.

Ons present als ghetuyghen : FR. DE MEYERE. — Dit is het † marck van ZEGHER THIERSPONDT.

Tmynder stipulatie als notaris : AN. DE MEYERE, not. 1700.

Fol. 111.

Alle de ghonne die dese presente letteren van notarie sullen sien of hooren lesen, doen cond ende kennelick dat voor my Maertens van Loo, notaris publicq binnen der stede van Brugghe residerende tot exercitie van diere gheadmitteert by hooghe ende mogende heeren, myn heeren vanden Raede in Vlaenderen, ende tot presentie vande naerschreven getuigen, syn ghecommen ende ghecompareert in persoone vrouw Marie Bedingfeild, prieuse ende suster Marie Wright, suprieuse; suster Winnefridt Webb, tresoriere ende suster Lucia Hamilton, procuratersse van het Ingels clooster staende in de Carmerstraete deser stede ; welcke vrouwen comparanten over hun ende vervangende tgeheele corpus van tselve clooster, hebben gheconstitueert, gheauthoriseert ende volmachtich, soo sy doen by desen Joncker Anthone Ignace Damerin, heere van Heulen, Hoflande, etc. omme over ende vut haerder namen te administreren ende tontfanghen het incommen van alle de goederen competerende het voorseide clooster soo die gestaen ende gelegen syn, geene absolutelick gesondert nochte gereserveert.... (suit la formule ordinaire).

Dat was aldus gedaen ende gepasseert binnen der stede van Brugghe op den achtsten Meyo 1693, ter presentie van heer ende meestre Jan Haucker, pater van tselve clooster ende heer Matthias Wright, rector vant Ingels clooster tot Gendt, als oorconden hier over geropen ende gebeden.

Copie collationnée et certifiée conforme le 22 Novembre 1701 ; signée : AN. DE MEYERE, not.

Fol. 119.

Fut présent la soussignée dame Marie Wright, prieuse du couvent des chanoinesses angloises de Bruges, laquelle a commis et constitué la personne d'Antoine Morel, clercq de l'église du village d'Houtthem proche la ville d'Ipre, ou Antoine Morel son fils ; auxquels et à chacun d'eux seul porteur des présentes, elle a donné pouvoir de pour et au nom dudit couvent, recevoir les arrierages et cours escheus et à escheoir d'une rente de soixante quinze florins par an faisant monnoye de France quatre vingt treize livres quinze sols, assignée sur le bois d'Houthulst ; et du receu donner des quitances et décharges valables sous promesse et obligation que de droit.

Ainsi fait et passé en la ville de Bruges le vingt huitième jour d'Avril mil sept cens deux, en présence de monsieur Antoine Ignace Dameryn prestre et Antoine du Bois, témoins à ce requis qui ont signé la présente avec la dame comparante et moi notaire.

Signé : MARY WRIGHT, prieuse indigne.

Nous présens comme témoins : A. I. DAMERIN. — ANTHOINE DU BOIS. AN. DE MEYERE, not. 1702.

Fol. 120.

Les soussignées sœurs Marie Heton, souprieure du couvent des chanoinesses angloises à Bruges, Catherine Hollant trésorière, Thérèse Josephe Herbert procuratrice, certifions que dame Marie Wright est prieure dudit couvent. En foi de quoy nous avons signé la présente

en présence de maistre Antoine de Meyere, le xxviij d'Avril 1702.

Signé : Mary Heton, suppriresse,
Catherin Holland, tresuriere,
Therse Joseph Herbert, procuratrice.

Moy présent : An. de Meyere, not. 1702.

Fol. 134.

Comparut en personne le s^r et maistre Jan Haniker, prestre et confesseur au couvent des religieuses engloises de l'ordre de St Augustin à Bruges, gisant malade au lict, mais sain d'esprit et d'entendement...

Testament par lequel il lègue ses meubles et livres audit couvent, et toute sa monnaie d'or à Melle Marie Clyfton, sa nièce, demeurant en la ville d'York en Angleterre ; le 20 Janvier 1707.

Signé par le testateur et les témoins : A. J. Damerin et Richard Nicolson.

A la stipulation de moy comme notaire : An. de Meyere, not. 1707.

Fol. 154.

Comparut en personne le s^r et maistre Augustin Pointz, prestre et confesseur du couvent des religieuses angloises de l'ordre de St Augustin en cette ville de Bruges, gisant malade au lict, mais sain d'esprit et d'entendement...

Testament par lequel il lègue à l'église paroissiale de Ste Anne trois florins pour un obit et le stipendium de deux cents messes ; ses habits et linges aux pauvres de Bruges ; une somme de 150 florins pour une récréation

aux dites religieuses; un louis d'or aux sœurs dudit couvent qui l'ont soigné en sa maladie; et tout le reste de ses biens à madame la prieure. Cependant s'il avait encore quelque dette à payer au collège anglais des prêtres séculiers à Douai, ou à celui de Rome,. il veut que les deniers en soient prélevés sur les 56 livres sterling qui lui sont deues par ses frères, Robert et Thomas. Fait le 6 Septembre 1714.

Signé par le testateur : AUGUSTIN POYNTZ.

Et les deux témoins: A. I. DAMERIN. — FRANC. IERNEGAN.

A la stipulation de moy soussigné en qualité de notaire : AN. DE MEYERE, not. 1714.

Fol. 155.

Comparut en personne dame Lucie Herbert, prieure du couvent des religieuses angloises de l'ordre de S[t] Augustin à Bruges, laquelle donne pouvoir au reverend père Daroll, procureur des reverends pères Jésuites anglois à Paris, de pour et en son nom, recevoir de Sa Majesté tres chrestienne ou d'autres qu'il appartiendra, en son acquit, le remboursement des sorts principaux et arrérages des rentes perpétuelles et viagères appartenantes à ladite dame constituante sur les aydes et gabelles, suivant et en conséquence de l'édit du mois de Décembre dix sept cens treize, des reçus donner quittances, rendre toutes pièces, etc...

Fait et passé à Bruges en Flandres le iiij[e] de Janvier 1715, en presence du S[r] et maistre Augustin Pointz, confesseur dudit couvent et le S[r] et maistre Antoine Ignace Damerin, prestre, comme témoins à ce requis et appellez.

Signé : LUCIE HERBERT, prieure indigne.

Nous présens comme témoins : AUGUSTIN POYNTZ. — A. I. DAMERIN.

A la stipulation de moy comme notaire : AN. DE MEYERE, not. 1715.

Nous cloturons la liste de ces pièces par les suivantes, extraites du portefeuille du couvent anglais de la rue des Carmes, qui fait partie des Archives religieuses du dépôt communal.

La première rédigée en flamand et signée par le susdit notaire Antoine de Meyere, qui cette fois s'intitule avocat, est une supplique ou requête de la Révérende Dame Prieure et des religieuses du couvent anglais de l'ordre de Saint Augustin, aux Bourgmestres et échevins de Bruges. Vu sa longueur, nous en donnons l'analyse.

Notre couvent et deux maisons joignantes étaient autrefois taxés dans les rôles du 20e et du 40e denier des immeubles, dits *huisegelt*, l'un à 44 lb. et les deux autres à 8 lb. En 1710, nous avons acheté à Mes Corneille Roelof et Jacques de Crits, ce dernier tresorier actuel de la ville, 442 verges de terrain légumier avec quatre maisonnettes occupées auparavant par des pauvres, et nous avons annexé le tout à notre couvent, en vertu de lettres d'amortisation de Sa Majesté en date du 22 Mai 1710. Ces terres et maisons lors de la vente étaient taxées respectivement 13 lb., 17 lb., 4 $^1/_2$ et 3 $^1/_2$ lb. ; ensemble 43 lb. ; et donnant ainsi, avec les 52 lb. ci-dessus reprises, un total de 95 lb.

Or, le trésorier communal, sous prétexte qu'on a fait des améliorations à l'intérieur du couvent, en abattant

d'anciens édifices pour en construire des nouveaux, prétend un supplément de taxe.

Il est déraisonnable que nous soyons taxées du chef de l'*huisegelt,* car nous ne jouissons de la part de la ville d'aucun privilège, si ce n'est de vivre tranquilles au moyen des deniers venant de la mère-patrie, comme tous laics et bourgeois, sans exemption ; nous ne sommes en aucune manière à charge de la ville, et par contre nous faisons vivre beaucoup de gens par nos dépenses (8 Août 1712).

La seconde pièce est plus récente encore, et acquiert un intérêt particulier par les évènements qui se passent sous nos yeux.

Le décret du 9 Vendémiaire an IV (1 Octobre 1795) avait prononcé la réunion de la Belgique et du pays de Liège à la France, et la loi du 15 Fructidor an IV (1 septembre 1796) la suppression des établissements religieux dans les provinces annexées.

Nous trouvons dans le dossier des Dames anglaises la copie de la protestation conçue en ces termes :

Aux membres de la municipalité et commissaire du Directoire de la ville de Bruges.

Messieurs,

Croiant qu'il est de mon devoir de protester contre l'inventaire que vous avez jugé à propos de faire prendre des meubles de notre maison, parce que cet acte d'autorité pouroit être considéré comme un prélude de la suppression qui ne pouroit s'effectuer sans violer les loix existantes dans la République française, je soumets à vos réflexions les motifs suivans qui me donnent droit de réclamer votre justice.

Or, lors de la suppression des monastères en France, les maisons religieuses des étrangers et étrangères furent exceptées de la prescription par un décret du mois d'Octobre 1790, portant : « Que les dites maisons seroient considérées comme autant de maisons séculières ; que les personnes qui les habitoient, pourroient y continuer leurs occupations et régir leurs biens, comme elles l'avoient fait par le passé ; qu'elles resteroient enfin en possession et pourroient disposer de tous les biens qu'elles prouveroient avoir acquis de leurs deniers ».

Ce décret a été confirmé par un ou deux autres postérieurs.

Il est vrai qu'au commencement du gouvernement révolutionnaire, sous le règne de l'anarchie et de la terreur, en Octobre 1793, il y eut un décret qui sequestroit tous les biens et constituoit dans des maisons d'arrêt toutes les personnes nées dans les divers royaumes avec lesquels la République étoit alors en guerre. Ce décret eut son exécution ; mais aussitôt après le renversement du règne tyrannique, ce même décret fut rappelé et annulé par celui du 14 Nivose troisième année républicaine. Dès lors toutes les maisons étrangères furent remises en liberté et en possession de leurs biens avec dédommagement et restitution de ce qui leur avoit été enlevé. En sorte qu'elles jouissent depuis plus d'un an, de ce qui leur appartient, non seulement à Paris, mais à Aire et autres villes des départements où il reste des maisons angloises ou irlandoises; même de plus, celles qui avoient été abandonnées dans des moments de terreur, ont été restituées à leurs légitimes possesseurs, aux Bénédictins anglois par exemple à Douay; ou doivent l'être incessamment, comme aux Missionnaires anglois à S[t] Omer.

Par les faits allégués il paroit évident, et il doit paraître de même à tout homme capable de raisonner, que la loi

qui excepta les maisons étrangères au temps de la suppression des maisons religieuses en France, est applicable à toutes les maisons angloises dans la Belgique, à moins que les dites maisons ne soient spécialement dénommées dans l'arrêt de destruction qui doit être mis en exécution dans la Belgique.

Pour détruire légitimement lesdites maisons angloises il ne suffit pas de dire qu'elles ne sont point mentionnées dans l'exception, comme les maisons hospitalières, puisque ces maisons hospitalières doivent être nécessairement mentionnées par une exception pour être conservées, n'aiant pour leur stabilité aucune loi républicaine. Au contraire, il étoit évidemment inutile d'excepter les maisons étrangères qui avoient une loi existante pour leur maintien, dont le Conseil des cinq cens, celui des Anciens et le Directoire executif devoient naturellement supposer les divers administrateurs instruits.

Fondée sur ces raisons, je ne réclame que l'exécution des lois existantes, ne croiant que notre communauté ait été jusqu'ici à charge de la ville, mais au contraire profitable en tous sens, puisque nous avons payé de nos propres deniers les acquisitions que nous y avons faites, et que nous tirons l'argent nécessaire pour notre entretien de l'Angleterre, et faisons circuler dans la ville les pensions des élèves que l'on nous envoie d'outre mer, qui montent à des sommes très considérables.

Je prie donc Messieurs les Municipaux de me faire connoître leurs sentimens à notre égard avec la même franchise que j'ai pris la confiance de leur manifester les nôtres, me flattant que vous nous accorderez l'hospitalité libre et entière jouissance de nos propriétés, que vous nous avez généreusement accordée depuis plus d'un siècle.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

Messieurs,

Votre très humble servante,

O. D., supérieure des Dames Augustines anglaises.

Bruges, le 29 Septembre 1796.

Un double de cette lettre fut envoyé au « citoyen Benezech, Ministre de l'intérieur ».

La municipalité de Bruges transmit cette pétition à l'administration centrale du département de la Lys, qui lui demanda son avis.

La supérieure des Dames anglaises avait réclamé la franchise ; la municipalité l'esquiva en ces termes :

Citoyens,

L'avis que vous nous demandez sur la pétition de la supérieure des Dames angloises en cette commune rue des Carmes, doit naturellement être basé sur l'institut de cet établissement ; mais l'acte de cet institut étant égaré ou porté en Angleterre, par celles des religieuses qui à l'approche des armées françaises en ce pays ont abandonné leur couvent, il nous est impossible de le motiver sur cet acte. Tous les renseignements que nous vous puissions donner relativement à cet établissement, vous les trouverez dans la lettre du doyen de S[t] Donas ci-jointe, qui à la demande de la pétitionnaire, en a fait les recherches. Les nôtres ont été vaines. Nous n'avons trouvé sur les registres de la commune, aucun vestige de l'établissement de cet institut en cette commune. Il est vrai que de fait et de tems immémorial ces Dames se sont dévouées à l'éducation publique, mais elles ne tiennent point d'école publique.

Voilà tout ce que nous puissions dire en faveur de cet établissement.

Nous n'examinerons point si la conservation des établissemens de même nature en France ou la réintégration prochaine de ceux qui y ont été ou sont encore supprimés, est applicable à ceux établis dans les pays réunis; la loi du 15 Fructidor ne portant point exception en leur faveur, nous ne croyons point que le législateur ait voulu les en excepter. »

En lançant cette flèche de Parthe de la dernière phrase, nos municipaux oubliaient sans doute ce qu'ils avaient écrit, un mois auparavant, à cette même administration centrale :

Citoyens,

Nous vous observerons relativement à votre circulaire du 27 Fructidor concernant les dilapidations dans les propriétés nationales, que nous ne croyons point que cette commune offre des traces de pareils délits. Notre surveillance à cet égard redouble à raison qu'augmente la masse des biens de la régie du domaine.

Vous dites, citoyens, dans cette circulaire que vous ne voyez point que des mesures soient prises pour les faire cesser ; mais vous vous rappelerez sans doute que lorsqu'il s'agissait de baisser les croisées du ci-devant couvent des religieuses anglaises et d'ôter les barres de fer, nous nous y opposames, non seulement parceque nous crûmes y voir une dilapidation, mais parce que ces changements opéraient une irrégularité dans l'architecture des bâtiments. Notre opposition fut vaine; et un arrêté pris par vous postérieurement vint annuler un acte d'administration sur la police des bâtimens en cette commune qui nous

compete immédiatement, et légitima une vraie détérioration.

Si nous nous sommes tus jusqu'à présent sur ce fait, c'est que nous étions persuadés que l'occasion se présenterait bientôt pour vous en observer l'inconséquence; elle se présente dans ce moment; et nous la faisons, non pour vous en faire un reproche, mais pour vous convaincre que nous ne dormons point sur l'intérêt de l'Etat.

Arch. de la ville de Bruges. Section moderne.
Portef. Minutes de lettres de l'an IV-V.

L. Gilliodts-van Severen.

UNE FILLE DE GODWIN

A BRUGES

Le 31 Mars 1786, des ouvriers travaillant en vue de placer un nouveau portail, don de Monseigneur Félix Brenart, alors évêque de Bruges, trouvèrent, dans la muraille, du côté nord du cloître de la cathédrale de S. Donatien, un vide au-dessous de la niche où était placée l'image de Notre Dame des Sept Douleurs, appelée en flamand *den. Noodt-Godts*. Le chanoine de Molo, qui fut le témoin oculaire du fait, raconte que dans la cavité on trouva des ossements, des débris d'un cercueil en bois de chêne et une plaque de plomb au-dessous de la tête. Sur la plaque était gravée une inscription latine en caractères simples mais rongés par le temps, presque effacés et difficiles à lire. Cette

découverte eut lieu en présence du chanoine Le Bègue, secrétaire de l'évêque, qui en fit rapport à Sa Grandeur. Monseigneur fit remettre les objets trouvés dans une nouvelle caisse, ou plutôt dans un coffret, qu'on replaça au même endroit. Procès-verbal fut dressé à ce sujet, en français et en flamand (1).

Voici le texte français de cette pièce, d'après le manuscrit du chanoine de Molo :

Fait dans le palais épiscopal de Bruges, le 31 Mars 1786.

Sur le rapport fait à Monseigneur l'évêque par Monsieur le secrétaire et chanoine Le Begue, que les ouvriers occupés à enfoncer le mur pour placer le nouveau portail de l'église cathédrale de Saint Donatien près du cloitre vers le Nord, découvrirent dans le même mur dessous la niche en laquelle était placée l'image dite des secours, une ouverture de la hauteur de trois pieds à peu près du fond. Aussitôt sa grandeur illustrissime, conjointement avec les soussignés, s'y rendit sur l'endroit précité, et en sa présence et des soussignés il fit rompre la susdite ouverture ou enfoncement, on y découvra un caveau sépulcral, en le quel on trouve des os et quelques morceaux d'un cercueil, au dessous la tête de ces ossemens étoit posée une plaque de plomb, en la quelle étoit la susscription de la teneur suivante :

---

(1) *Recueil de tous les tombeaux, épitaphes et pierres sépulchrales, qui ont existé dans la ci-devante église cathédrale de St-Donat à Bruges*, par Mr Pierre de Molo, en son vivant chanoine de la dite église, T. I, p. 433. Ce recueil manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Bruges. Le chanoine de Molo est mort en 1810. Voir : E. Rembry, *De bekende pastors van Sint-Gillis te Brugge*, p. 312.

† Pater Noster . . . . . . credo in Dm Patre et cuncta quae in symbolo Aplm
sunt scripta Cunild. Nobiliss. orta Parentibus genere angla. Patre Godwino comite. sub cujus dominio maxima pars militabit angliae. Matre Sybilla, illustri prosapiâ clarâ oriunda. cum . . . . . . adhuc puella virginalem castitatem desiderans. temporale conjugium sperneret. non nullorum nobilium Principium Daniar. consilio. dum nubilem aetatem pervenisset. angliâ devictâ a Normanor. comite. ab eodem . . . . a suo Rege Anglor. relicta vênit Audomarum ; aliquod annos exulans in Flandria . . . . . in pretore suo semper colebat Deum. erga famulantes hilaris. et modesta ergo exteros. in se justa. pauperibus larga. respectu sui parca ; quid dicam adeo ut blandis illecebris se abstinenda, praemeditando diem obitus. dum non vesceretur carnibus. nec hoc in aula. visum est. ut quasi praegustando Salm. Caelique delicias cilicio induta assectando juxta expla Satm vixit unice Deo et Caelo . . . . .
. . . .
. . . .
. . . . obiit m.l.xxx.vii.

Ensuite Monseigneur l'évêque fit remettre les dits os et les morceaux du cercueil avec la plaque en plomb bien clause et scellée de son cachet, dans le même caveau sepulcral, en y faisant maçonner l'ouverture susdite. En foi de quoi sa grandeur et les presens signerent la presente. Les signatures sont : Felix, évêque de Bruges, J. B. Le Begue Can., E. Goddyn.

Le soussigné Notaire Apostolique Chanoine de cette église Cathedrale de Bruges, et temoin oculaire de tout ceci, atteste l'authenticité tant que de cette inscription de la plaque du plomb que du procès-verbal le tout inseré dans les Registres de ce Diocèse. Fait à Bruges ce 9 Avril 1700 quatre vingt six. P. L. de Molo, Chanoine de l'église cathédrale de Bruges, Notaire Apostolique 1786.

Le coffret, contenant les ossements avec la plaque en plomb, resta caché dans la muraille du cloître de Saint-Donatien jusqu'en l'année 1804. Entretemps les républicains français étaient devenus maîtres de la Belgique. Partout ils fermèrent les églises et les mirent en vente. Plusieurs de ces églises trouvèrent de tristes acquéreurs qui les achetaient pour les démolir. Ainsi en fut-il de la cathédrale de Saint-Donatien à Bruges. Elle fut vendue, le dimanche 28 Avril 1799, pour quatre millions de francs. « L'acquéreur, » remarque Gailliard, « par esprit de sacrilège, commença la démolition de l'édifice le 14 Octobre suivant, fête de Saint-Donatien » (1).

La démolition allait lentement. Au commencement de l'année 1804, on était encore à démolir la muraille où reposait le coffret avec les ossements et la plaque de plomb. Écoutons au sujet de cette démolition un témoin oculaire, dont le chanoine de Molo nous a conservé la déclaration :

Déclaration de Sieur Albert Rietaghe. — Je soussigné Albert Rietaghe maitre tapissier, domicilié à Bruges dans la rue dite Philipstokstraete à l'entrée du ci-devant cimetière de la détruite église cathédrale Saint-Donatien, déclare par ce pour réel, par proximité d'habitation, non sans grande émotion et regret journalliment avoir vu brisser la dite église ; dans ces entrefaits, j'ai remarqué quelques soldats dévaster les sépulchres situés vers le ci-devant portail septentrional, où autrefois était posée l'image connue sous le nom de *Notre Dame de Secours*. Je leur ai observé qu'en cet endroit ils decouvriroient un

(1) J. Gailliard, *Inscriptions funéraires de St. Donat*, p. 9. Bruges 1863.

coffret scellé du cachet du dernier évêque, me resouvenant avoir oui dire, dans le Palais épiscopal, qu'en l'an 1786 en cet emplacement étoient trouvés les ossemens d'une princesse, les quels par ordre de l'évêque remplacés en un nouvel coffret cacheté par le même prélat, fut remis au même endroit. Effectivement le lendemain Dimanche le 26 Février 1804, viennent dans ma maison les mêmes soldats m'offrir d'acheter le susdit coffret, sur ma réponse négative nullement pourvoir m'être de quelque utilité, le brissèrent en mutilant les os par dérision, et les jettèrent de part et d'autre. Le surlendemain rapportant ce fait au Sieur Pierre Ledoulx peintre, lequel me pria pour autant possible de l'acheter pour lui par rapport de la plaque de plomb se trouvant dans le susdit coffret, en quoi j'ai réussi, en l'achetant encore avec un osselet pour une demi-couronne, en rendant le tout au prédit Sieur Ledoulx. En foi de quoi j'ai donné cette déclaration signée de ma signature ordinaire. Fait à Bruges ce 25 Mai 1806 — *Etoit soussigné* A. RIETAGHE.

Le chanoine de Molo nous donne ensuite l'attestation de l'artiste-peintre. Elle est conçue en ces termes :

Déclaration du sieur Pierre Ledoulx. — Je soussigné Pierre Ledoulx, peintre-artiste à Bruges, domicilié dans la Bouveriestraete, déclare par ci réel, avoir rencontré le 26 Février 1804, un Dimanche, le sieur Albert Rietaghe, me rapportant que des soldats, employés par la société Tournaysienne, propriétaire de l'église cathédrale de Saint-Donatien, à détruire les caveaux situés près le portail septentrional vers l'image de *Notre Dame de Secours*, aussi proche le cloitre de la dite démolite église achetée du gouvernement français, avoient découvert à l'emplacement de la prédite image de la Très Sainte-

Vierge — reposant sur son giron le Christ descendu de la Croix, par là appellé le secours divin, un coffret scellé du sceau de l'illustrissime évêque Brenart, lequel sur son refus de l'acheter, ils l'avoient brissé en morceaux, en y trouvant les os d'une Princesse avec une plaque de plomb, les quels os par dérision ils avoient jettés de part et d'autre. Sur quel rapport réfléchissant que Monsieur Joseph van Huerne, Sgr de Schiervelde, auroit été charmé de pouvoir faire cette acquisition, effectivement selon ma relation il me chargea de la commission, et le lendemain le sieur Rietaghe à ma requisition acheta cette plaque de plomb avec un osselet pour une demie couronne, aussitôt je fis la délivrance de mon achat à Monsieur van Huerne de Schiervelde, lequel très satisfait du marché, me remboursa de suite.

J'aurais très volontiers désiré pouvoir lire la susscription de cette plaque, mais ignorant le latin, et sa lecture très difficile, je n'ai pu satisfaire ma curiosité, seulement pouvant déchiffrer le mot Gunildis, j'ai jugé que l'inscription était celle se trouvant sur la pierre sépulcrale bleue maçonnée dans le mur du susdit cloitre, proche l'image prédite du secours divin, laquelle j'ai vu souvent..... Cependant après par des expérimentés dans la langue latine, j'ai été convaincu que c'étoit une autre suscription. En foi de quoi j'ai donné cette ma déclaration faite à Bruges ce 26 Mai 1806. *Etoit soussigné* P. LEDOULX [1].

Le chanoine de Molo nous a laissé dans son *Recueil* une copie très soignée de l'inscription gravée sur la plaque de plomb [2]. Il s'est efforcé

---

[1] Cet artiste, né à Bruges le Ier Mars 1730, et mort dans la même ville le 14 Octobre 1807, fut fils du chroniqueur. V. les biographies de ces deux hommes dans *La Biographie nationale*, tome XI, col. 613-616.

[2] En Mars 1838, H. Borremans a publié chez J. Buffa, rue Philipstock, à Bruges, un *fac-simile* lithographié de la même plaque.

de compléter et d'interpréter l'inscription, dont il donne la traduction en français et en flamand [1]. Il a même numéroté les lignes du texte latin pour déchiffrer plus facilement l'original. Voici donc l'inscription de la plaque d'après les conjectures du chanoine de Molo :

1. Pater noster... credo in Deum Patrem
2. et cetera quae in simbolo Apostolorum sunt scripta
3. Gunildis nobillissimis orta parentibus genere angla pa-
4. tre Goduuino Comite, sub cujus dominio maxima pars
5. militabit Angliae, matre Githa illustri prosapia Dacorum oriunda
6. haec dum voverat adhuc puella virginalem castitatem, desiderans
7. spirituale conjugium, sprevit connubia nonnullorum nobilium principum
8. haecque dum jam ad nubilem aetatem pervenisset, Angliâ devictâ
9. a Guiellelmo Normanorum Comite, et ab eodem interfecto
10. fratre suo Rege Anglorum Haroldo, relicta patria apud
11. Sanctum Audomarum aliquot annos exulans in Flandria Christum
12. quem pie amabat in pectore scilicet semper colebat in opere ;
13. circa sibi famulantes hilaris et modesta, erga extra-
14. neos benevola et justa, pauperibus larga, suo cor-
15. pore admodum parca. Quid dicam ? adeo ut,
16. omnibus illecebris se abstinendo, per multos annos
17. ante sui diem obitus non vesceretur carnibus, neque
18. quicquam quod sibi dulce visum est gustando ; sed vix ne-
19. cessaria vitae capiendo, cilicio induta, ut nec etiam quibusdam pateret fam-
20. liaribus, conflictando cum viciis vicit in virtutibus. De hinc
21. transiens Bruggas, et transvolutis quibusdam annis, et inde
22. pertransiens in Dacia huc reversa Virgo transmigravit
23. in Domino anno incarnationis Domini Millesimo LXXXVII nono Kalendas
24. Septembris luna XXII.

[1] Voyez de Molo, *Recueil, etc.*, T. I, p. 488.

Traduction française par le chanoine de Molo.

† Notre Père.·. Je crois en Dieu le Père et a tout ce qui est écrit dans le symbole des Apôtres.

Gunilde, Anglaise de Nation, née de parents très nobles, ayant eu pour père Godwin, comte, commandant de la plus grande partie des troupes d'Angleterre, et pour mère Githa, issue d'une famille illustre de Dacie. Laquelle [Gunilde] étant encore jeune, promit la chastête virginale, et ne souhaitant qu'une alliance spirituelle, a renoncé à l'alliance de plusieurs princes nobles, et lorsqu'elle étoit parvenue à l'âge nubile (l'Angleterre étant conquise et Harold, roi d'Angleterre, son frère, tué par Willelme, comte de Normandie) ayant quitté sa patrie, a resté quelques années à Saint-Omer en Flandre exilée, elle servit Jésus-Christ dans ses œuvres, lequel elle aima tendrement dans son cœur, elle étoit d'une humeur gaye et modeste envers ses domestiques, obligeante et juste envers les étrangers, libérale aux pauvres, économe pour soi-même. Que dirai-je? Elle le fut d'une telle manière, que renonçant à tous les attraits des plaisirs, elle ne gouta pendant bien des années avant sa mort ni de la viande ni de tout ce qui lui parut doux, jusqu'à se priver presque du nécessaire. Elle porta un cilice dur, et s'abstint même de converser avec quelques amis familiers; se combattant tellement contre les vices, elle triompha dans les vertus. De la [Saint-Omer] elle vint à Bruges, y demeura quelques années, et passa pour la Dacie, d'où cette Vierge retournée s'endormit dans le Seigneur l'an de l'Incarnation mil quatre-vingt-sept le vingt-quatre Août. Le vingt-deux de la Lune.

La plaque de plomb sur laquelle est gravé le texte latin se trouve actuellement dans le petit musée de la chambre des marguilliers, à l'église cathédrale de Bruges. C'est Monsieur Joseph van Huerne, écuyer, seigneur de Schiervelde, etc. qui, ayant acquis la plaque pour son cabinet d'antiquités, par l'intermédiaire du peintre Ledoulx et du tapissier Rietaghe, en fit don, plus tard, à l'église de Saint-Sauveur. J'ignore où est l'osselet dont parlent les témoins de la seconde découverte du tombeau de Gunhilde. L'historien anglais Freeman fait remarquer à ce propos que Guillaume le Conquérant, cause de l'exil de la fille de Godwin, mourut à Rouen quelques semaines avant le décès de l'exilée à Bruges. Or, quand les Huguenots saccagèrent l'église de Saint-Etienne à Caen, où se trouvait le tombeau du Conquérant, il n'y eut également qu'un seul os du roi Guillaume qui échappa à leur fureur (1).

La plaque de plomb est, comme dit de Molo, haute de neuf pouces et demi, et large de sept pouces et demi, c'est-à-dire, qu'elle mesure vingt-quatre centimètres sur dix-neuf. Cette plaque pouvait très bien, me semble-t-il, être de la fin du onzième siècle. Dans l'inscription qui s'y trouve, il n'y a rien qui soit inconciliable avec l'histoire connue du comte Godwin et de ses enfants.

Nous savons qu'après la mort du roi Harold II, fils de Godwin, tué à la bataille de Senlac, le 14 Octobre 1066, Gytha, la veuve de Godwin et mère de Harold, se réfugia à Exeter, où la cause du dernier roi d'Angleterre avait beaucoup d'adhé-

(1) E. A. Freeman, *History of the Norman Conquest*, T. IV, p. 159.

rents. Elle était riche, puisqu'elle dota plusieurs églises d'Exeter afin d'obtenir des prières pour le repos de l'âme de son mari. Elle et ses enfants avaient de grandes propriétés dans les comtés de Devon et de Somerset ([1]). La richesse du puissant ministre du roi Canut et du roi Edouard le Confesseur est attestée par un don que le comte Godwin fit au roi Hardicanut : c'était une magnifique galère couverte d'or et montée par soixante soldats pris parmi les serviteurs du comte. Leurs boucliers, hâches et lances étincelaient d'or et d'argent ([2]). C'était vraiment un don princier. Riche propriétaire terrien, ayant de l'or et de l'argent en abondance, le comte Godwin était également riche en enfants. Mais après la bataille de Senlac, sur dix enfants, sept fils et trois filles, un seul fils et deux filles survécurent, et l'unique fils de la veuve de Godwin était prisonnier du roi Guillaume.

Des trois filles que le comte eut de sa femme Gytha, l'une, on le croit, était déjà morte à l'époque de l'invasion normande. L'aînée, Edith, veuve du saint roi Edouard, habitait tranquillement la ville de Winchester qu'elle avait reçue en douaire ([3]).

La troisième et la plus jeune fille de Godwin et de Gytha était la Gunhilde dont la plaque de plomb loue les vertus et constate la mort à Bruges. Son nom se trouve au livre de Domesday ; elle était propriétaire de deux seigneuries au comté de Somerset ([4]). Nous savons qu'à l'approche du roi Guillaume, pour mettre le siège devant Exeter, la

---

([1]) *Op. cit.*, T. IV, p. 417.
([2]) Lingard, *History of England*, T. I, p. 295.
([3]) E. A. Freeman, *Old English History*, p. 344.
([4]) E. A. Freeman, *Norman Conquest*, T. IV, p. 754.

mère de Gunhilde quitta cette ville. Elle se réfugia dans l'une des deux îles, Flat ou bien Steep Holm, à l'embouchure du Severn. Elle y demeura jusqu'à ce que tout espoir d'une restauration de sa maison se fût évanoui. Elle s'embarqua alors avec ses trésors et ses servantes, et cingla vers les rivages de la Flandre et elle y trouva un asile à Saint-Omer. Telle est, d'après les chroniques, l'histoire de la fuite de la veuve de Godwin, à l'époque où Guillaume était devenu complètement maître de l'Angleterre. Cet événement eut lieu probablement au mois de Juin de l'année 1069 ([1]). Quoique les chroniques n'en parlent pas, ne peut-on pas supposer que la jeune Gunhilde accompagnait sa mère à Saint-Omer?

Quoiqu'il en soit, d'après la plaque de plomb, elle quitta Saint-Omer, peut-être après la mort de sa mère, pour venir habiter Bruges. C'est là que Godwin avec sa femme et trois de ses fils, avait trouvé un asile pendant les troubles du règne du roi saint Edouard ; c'est là encore que Tostig, frère de Gunhilde, se maria avèc Judith, fille de Baldwin de Lille; et quand Tostig fut chassé de son comté de Northumberland, il demanda de nouveau l'hospitalité de son beau-frère, pour lui et pour sa femme. Plus tard Tostig fut tué en combattant contre son frère Harold II., à la bataille de Stamford Bridge, le 26 Septembre 1066. Sa veuve revint alors à Bruges et épousa plus tard un prince Bavarois ([2]).

([1]) FREEMAN, *Op. cit.*, T. IV, p. 157-158 ; LINGARD, T. I, p. 399 qui cite les chroniques d'Orderic, 213-217, et de Lambard ad annum 1067. Ordericus Vitalis est un écrivain Normand du douzième siècle.

([2]) FREEMAN, *Old English History*, pp. 261-295 : voir aussi H. ROMMEL, *La relique du Précieux Sang à Weingarten*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, T. XL, p. 15.

Ces souvenirs de famille et sans doute aussi la protection du puissant comte de Flandre amenèrent Gunhilde à se fixer à Bruges, à l'ombre de l'église de Saint-Donatien, à laquelle elle légua toute sa fortune et où, pendant sept siècles, ses restes trouvèrent la paix du tombeau. Mais avec la mort vient l'oubli. Toutefois pour Gunhilde, l'oubli ne fut pas complet. Malheureusement l'identité de son nom avec celui d'une fille que le roi Canut eut de sa femme Emma, occasionna une confusion dont voici l'histoire.

Nous avons entendu le peintre Ledoulx parler « d'une pierre sépulcrale *bleue*, maçonnée dans le mur » à l'endroit où fut découvert le tombeau de Gunhilde, fille de Godwin. Le chanoine de Molo donne le texte latin de l'inscription gravée sur cette pierre *bleue* (¹).

Nobilissimae Augustae Dmae, Gunide
Canuti Angliae Danemarciae
Norvegiae et Svetiae Regis Filiae
Imperatoris Augusti Henrici
Nigri laudatissimae conjugi post
Acceptam gravissimam a marito
Jnjuriam hoc in Castello
Religiose viventi et Anno
Dni M XLII XII Kal Septemb
Defuntae hoc Monumentum
Ecclesia (cui perquam erat
Munifica) erexit quod denuo
Restititum est per M. Nicolaum. Organista

(¹) *Recueil*, etc., T. I, p. 295.

Nous avons aussi une description de cette pierre *bleue* par Octave Delepierre qui l'a vue. Citons son témoignage :

Nous avons été assez heureux pour découvrir cette pierre sépulcrale que M. W. Chantrell a trouvée dans un vieux mur de l'ancien couvent des Augustins, et qu'il a eu l'obligeance de nous faire voir. C'est une pierre bleue, carrée, d'environ dix-huit pouces de hauteur, très bien conservée, et dont les côtes seulement sont légèrement ébréchées......... Il paraît que cette pierre, après la démolition de St-Donat, aura été transportée au couvent des Augustins, où on l'aura provisoirement placée dans un mur. Ce mur devint ensuite dépendance des maisons privées qu'on éleva sur quelques parties du terrain dudit couvent, et ce fut là que M. Chantrell la découvrit, et eut l'heureuse idée de la soustraire à la destruction (1).

Delepierre nous dit que le texte de l'inscription était « en caractères romains majuscules, gravés à lignes égales, dans toute la largeur de la pierre ». Il nous donne l'inscription, laquelle ne diffère de celle du chanoine de Molo que par les derniers mots, qu'il lit ainsi, en ajoutant qu'un morceau de la pierre était enlevé :
Quod denuo institutum est per M. Nicolaum Hele^{or}.

Qui fut ce Nicolas ? Peut-être était-ce Nicolas Elewout ou Hellewout, nommé organiste de église de St.-Donatien le 16 Mars 1579, en remplacement de Guillaume Blootacker, qui pendant les troubles religieux du seizième siècle fut obligé

(1) Octave Delepierre, *Chronique de l'abbaye de Saint-André traduite, suivie de Mélanges historiques et littéraires*, pp. 164-165, Bruges, Vandecasteele-Werbrouck, 1839.

de chercher une position en Italie. Le 12 Mars 1629, Hellewout demanda au chapitre et obtint la permission de faire célébrer une messe solennelle à l'occassion de son jubilé de cinquante ans d'organiste. Quoiqu'il fût vieux et infirme, le chapitre le garda comme organiste de l'église jusqu'à sa mort. Son fils Gérard annonça sa mort au chapitre le 13 Octobre 1633 (1).

Bon organiste, Nicolas Hele n'était nullement au courant de l'histoire et la pierre qu'il a restaurée fourmille d'erreurs historiques. Gunhilde, fille de Canut, n'a jamais été impératrice. Elle n'a jamais vécu au bourg de Bruges — *hoc in castello* — et nous savons qu'elle est morte en revenant de Rome et qu'elle fut enterrée en Allemagne. Voici ce qu'en dit Wippo :

Anno Domini MXXXVI Henricus Rex filius Imperatoris, Cnittonis Regis Anglorum filiam nomine Chunelindem pro regina consecratam, regalibus nubiis in conjugium duxit (2).

In eo tempore (MXXXVIII) propter nimium calorem nimia contagia pestilentiæ exercitum invasit : neque aetatibus, neque personis pepercit. Ibi Regina Chunelindis, conjux Henrici regis, XV. Calend. Augusti quasi in limine vitae, ingressu mortis occubuit, relinquens tantummodo solam filiolam de rege, quâ postea pater Christo desponsans in Abbatissam consecrari fecit...... Corpus regina tenerum et delicatum, aromatibus conditum, cum Rege et Imperatrice ductum ad Germaniam, in praepositura Lutburg sepultum est (3).

(1) V. *Annales de la Société d'Émulation*, T. XXII, p. 139.

(2) Wippo, *de Vita Chunradi Salici*, p. 440. Edition de Franckfort MDCLIV.

(3) *Op. cit.* p. 442.

Ces citations doivent suffire pour démontrer la fausseté de la date de la mort de Gunhilde, fille du roi Canut, que donne l'inscription de la pierre *bleue*. Elles fixent aussi le lieu et les circonstances de sa mort, et nous indiquent que sa sépulture se trouvait *in praepositura Lutburg*. Plusieurs auteurs (1) ont transcrit ces trois mots sans se demander où se trouvait cette église collégiale de Lutburg ? Or, c'était probablement l'église de Limburg-an-der-Hardt (2) où fut enterrée la première femme de Henri le Noir. Quant à « l'injure grave » dont parle la pierre *bleue*, Wippo n'en dit mot. Il ne faut pas oublier qu'à l'occasion de son mariage à Nimègue avec Henri le Noir, le nom de la fiancée fut changé par les Allemands en celui de Cunégonde. Sans doute ce changement de nom a fait attribuer à la fille de Canut « l'injure grave » qu'on a attribuée à sainte Cunégonde, femme de saint Henri II (3).

Il serait inutile de reproduire les textes des auteurs qui ont accueilli l'histoire de Gunhilde en

---

(1) Entre autres J. Gaillard, *Inscriptions, funéraires, S.-Donat;* l'auteur de l'article du *Messager des Sciences*, année 1833, et M. Weale dans *Le Beffroi*, I., 325.

(2) Ayant cherché en vain une ville allemande du nom de Lutburg, j'ai démandé des renseignements à ce sujet aux lecteurs du journal *The Tablet* de Londres. Un de ses lecteurs, C. T. B. (Kingstown) a eu la bonté d'écrire au dit journal que Gunhilde, fille de Canut, fut enterrée à Limburg- (c'est-à-dire *Lindenburg*) an-der-Hardt, près de la petite ville de Dürkheim au Palatinat bavarois, dans l'ancienne Franconie. Cette église fut fondée par l'empereur Conrad II et sa femme Gisèle en 1030. Ce ne fut que douze ans plus tard, qu'elle devint abbaye bénédictine. Quand la princesse Cunégonde y fut enterrée, l'église n'était, comme dit Wippo, qu'une *præpositura* ou collégiale. Le nom *Lutburg*, donné par Wippo, est évidemment une faute d'impression.

(3) Voir H. Lesêtre, *Saint Henri*, p. 103. Paris 1899.

se basant sur le texte de la pierre bleue [1].

Toutefois il faut remarquer ici que Sanderus [2] a transcrit l'épitaphe de la pierre. Jacques Meyer, dans ses *Annales Flandriæ*, à l'année 1389, parle aussi de l'impératrice Gunhilde, et il ajoute qu'elle avait laissé à l'église de Saint-Donatien, entre autres objets précieux, un psautier que du temps de Meyer on appelait le psautier de Gunhilde, et que ce psautier était en latin avec des explications en anglo-saxon. Meyer nous dit aussi, à l'année 1389, que les bâtiments de l'église, ayant besoin de grandes réparations, on avait vendu, pour couvrir les dépenses, les joyaux donnés à l'église par Gunhilde. Voici la résolution prise par le chapitre de Saint-Donatien, le 15 Octobre 1389 :

Anno Domini millesimo ccc^mo^ lxxxix° in crastino solemnitatis beatissimi patroni huius ecclesie Sancti Donaciani, videlicet in capitulo generali ordinatum fuit, matura prehabita deliberacione, quod in antea fiet et in perpetuum anniversarium recolende memorie domine Guunildis imperatricis Romane, filie regis Anglie, scilicet vicesima prima die mensis Augusti, et cantabuntur missa, vigilie, et pulsabuntur campane prout fieri consueuit in hac ecclesia pro defunctis prepositis, et quod commendaciones cantabuntur ante eius tumulum in claustro et fiet ibidem

---

(1) Voir ces textes dans le *Messager des Sciences et des Arts : Une notice sur une inscription trouvée dans le tombeau de la reine (sic) Gunilde, l'année 1833*, pp. 425-441. M. W. H. James Weale prétend que cette notice est de M. Delepierre. Or, celui-ci, dans son ouvrage déjà cité, en donne la paternité au « savant M. Scourion ». En outre, M. Weale ajoute que l'article est calqué sur celui de G. F. Beltz, en date du 3 Avril, et publié dans le recueil *Archæologia*, T. XXV, p. 398. Voir *Le Beffroi*, T. I, p. 325.

(2) *Flandria illustrata*, T. I, p. 213.

stacio processionalis ; et erit pitancia trium librarum parisiensium quam soluet fabrica, de quibus quidem iij lb. partificabuntur more pitanciarum, xx s. ad vigilias, xx s. ad commendaciones, et xx s. ad missam de requiem, et clockmannus habebit pro labore pulsacionum x s. par. quos eciam soluet fabrica antedicta. Hec autem ordinacio facta fuit ex eo quod ecclesia ista tanta indiguit reparacione et specialitur in tecta et vauta et voya chori, quod nullo modo se potuit juuare nisi certa jocalia venderentur dudum per dictam dominam Guunildem isti ecclesie pie data, cujus anima requiescat in pace. Amen (¹).

Dans un obituaire de l'église de Saint-Donatien, antérieur, selon M. Weale, à 1417, on trouve, nous dit l'archéologue anglais, à la date du 24 Août, « *Hac die migrauit ad Dominum prescripta domina Guunildis cuius anniuersarium fieri non potest, impediente duplici festo Sancti Bartholomei.* » « Dans les comptes les plus anciens de la fabrique de Saint-Donatien », ajoute M. Weale, « on trouve chaque année : « *Item, pro anniuersario domine Gunildis regine, iij lb.* » C'est dans la résolution du 15 Octobre 1389, que nous trouvons Gunildis qualifiée, pour la première fois, du titre d'impératrice, titre qui dans les comptes à dater de 1442 fut substitué à celui de reine (²). » Ainsi on célébrait chaque année une Messe de Requiem pour une Gunhilde, morte le 24 Août, jour de la mort de la Gunhilde, fille de Godwin. Mais après trois siècles de confusion et de troubles, on s'est mépris sur

(¹) Archives de l'évêché. *Acta Capituli Sancti Donatiani*, T. II, fol. ciiij, d'après le texte imprimé par M. Weale dans *Le Beffroi*, Tome I, p. 325.

(²) *Le Beffroi*, T. I, pp. 324-325.

l'identité de cette Gunhilde. Peut-être à cause des riches dons, qu'elle avait faits, débris de la richesse de la maison du comte Godwin, le chapitre a-t-il gratifié sa fille du titre de reine et plus tard de celui d'impératrice. Selon M. Weale, « lorsqu'on restaura l'église de Saint-Donatien, qui avait été ravagée par les gueux, on consacra l'erreur par une inscription qu'on posa sur le mur du cloître. » Il a fallu une nouvelle révolution pour découvrir la plaque en plomb et avec elle la vérité (1).

WILFRID C. ROBINSON.

(1) *Le Beffroi*, T. I, p. 325. M. Weale y donne un fragment du plus ancien inventaire du trésor de l'église de Saint-Donatien. Cet inventaire est de l'année 1347. Comme le remarque M. WEALE « la disparition de l'autre partie de cet inventaire est d'autant plus regrettable qu'elle nous aurait fourni la nomenclature descriptive des riches joyaux légués au chapitre » par Gunhilde.

TROIS LETTRES AUTOGRAPHES INÉDITES

DE

SIDRONIUS HOSSCHIUS

Des trois lettres autographes que nous publions ici, les deux premières, adressées à Olivier Vredius, ont été acquises par la Bibliothèque royale de Bruxelles le 30 Octobre 1902, à une vente chez le libraire Emile Fonteyn à Louvain, et sont cataloguées actuellement dans le recueil portant la cote II, 3012. La troisième est reliée dans le manuscrit n° 5989 où elle occupe les folios 28^r-29^v.

Toutes les trois nous ont été obligeamment signalées par le conservateur de la section des manuscrits à la Bibliothèque royale, R. P. van den Gheyn, bollandiste, qui, voyant tout l'intérêt que présentait cette trouvaille, a bien voulu, pour plusieurs passages, nous éclairer de ses lumières.

M. Arthur Merghelynck, membre du conseil héraldique de Belgique, M. Emile De Saegher, archiviste de la ville d'Ypres, Madame la douairière baronne de Coninck de Merckem et M. le comte Thierry de Limburg Stirum, sénateur, président de la *Société d'Emulation* de Bruges, nous ont fourni de précieux renseignements ; à chacun d'eux nos sincères remercîments !

Les deux premières lettres, datées de Courtrai, sont connexes et se complètent l'une l'autre. Nous consacrons un chapitre spécial à la troisième.

Il résulte de la première lettre de Hosschius, datée de Courtrai le 24 Avril 1637, que l'historiographe Olivier Vredius lui avait demandé, neuf jours auparavant, des informations au sujet de diplômes munis de sceaux, conservés dans l'abbaye cistercienne de Groeninghe lez-Courtrai.

Hosschius, se présentant au monastère de Groeninghe, se heurta presque à une fin de non-recevoir; tout au plus lui permit-on de prendre une inspection sommaire d'un sceau mutilé de Robert, mais on lui interdit de prendre copie du texte de la charte, par crainte de procès analogues à ceux que l'abbaye avait eu à soutenir récemment contre le chapitre de Tournai. Alors le recteur de Courtrai conseilla à son correspondant de s'adresser à l'abbé des Dunes, supérieur ecclésiastique des religieuses de Groeninghe. Il ajoute, avec une légère pointe de diplomatie, que tout espoir de réussite ne semble pas perdu, puisque les religieuses vous prient, dit-il, de bien vouloir leur rendre éventuellement service au sujet d'un sceau de Jeanne, comtesse de Flandre, femme de Thomas de Savoie; puis il essaie d'interpréter une date de l'an 1241 que Vredius lui avait soumise.

Ce dernier a-t-il suivi le conseil de Hosschius et quelle fut sa réponse ? Nous ignorons l'un et l'autre. Il ressort de la seconde lettre de Hosschius, datée du 20 Mai 1637,

que Vredius était revenu à la charge dès le 9 Mai; les relations entre les deux savants n'étaient donc pas seulement suivies, mais elles étaient confidentielles et intimes ; Hosschius a, de plus, écarté la méfiance.

Avant d'aborder le commentaire des sujets visés dans ces deux lettres, disons un mot sur la vie des deux correspondants.

La biographie d'Olivier Vredius est connue (Cfr. *Biographie nationale* i. v. De Wree). Un point à relever dans l'ensemble de la correspondance de Vredius, c'est que non content de monter une imprimerie dans son propre hôtel à Bruges, afin de mieux surveiller par lui-même l'impression de ses beaux ouvrages, il s'entoura en outre — comme Sanderus — de la collaboration d'un grand nombre d'érudits et d'amis. Vredius avait débuté comme novice chez les Jésuites : il pouvait donc en toute confiance s'adresser au Recteur du collège de la Compagnie à Courtrai.

La biographie de *Sidronius Hosschius* ou *de Hossche* est également connue : la *Biographie nationale* i. v. HOSSCHE et le Père J. LEVAUX S. J. (*Annales de la Société d'Emulation de* Bruges, t. 36, 1886) lui consacrent des notices bio-bibliographiques très documentées.

Qu'il nous soit permis d'émettre quelques doutes au sujet de certaines assertions du Père LEVAUX.

Le poète Hosschius naquit à Merckem le 20 Janvier 1596: son père s'appelait aussi *Chederoen*, *Sidroen*, *Sydroen*, *Syderoen*, etc., et fut échevin, receveur et marguillier de Merckem (1).

(1) Donc, pas un *pauvre berger* comme l'affirme PIRON dans son *Algemeene levensbeschrijving*, 1860, i. v. *Hosch.* Il était plus probablement un *schaapboer*, terme qui désigne un fermier notable de la commune. Cfr. CHEV. DE CONINCK DE MERCKEM, *Annales de Merckem*. Bruges, 1878, p. 97 ss.

Le prénom *Sidronius* était peu répandu dans la contrée, mais le saint de ce nom avait son culte spécial dans l'abbaye des Bénédictines de Messines([1]). Indépendamment des propriétés et seigneuries possédées par ce monastère aux environs de Merckem, il existait, à quelques pas de la ferme occupée par le père du poète, une petite abbaye de Bénédictines fondée vers 1111 et qui était non seulement en communauté de prières ([2]), mais probablement en relations diverses avec le célèbre monastère de Messines. Il est à supposer que les *de Hossche* furent les agents d'affaires de l'abbaye voisine, et qu'il faut rattacher à cette situation la particularité du prénom préféré par la famille. Le monastère de Merckem n'était qu'une « petite abbaye » qui, en 1580, devint *vacante* « par le trespas de « Marguerite de Huele, dernière abbesse depuis lequel « temps n'at l'on eu quasi aucun regard aux biens et « conservation des lettriages de la maison, parce que le « convent est devenu quasi à néant, restantes seulement « en vie trois religieuses, dont les deux estants fort eagées « sont à St-Aumer et la troisiesme est demeurée à Ypre ([3]), « hantant les presches [des Protestants], à ce que l'on « entend. » Telle est la relation faite par Rithovius, évêque

---

([1]) Cfr. *Acta sanctorum* au 3 Juillet (I, p. 555) et au 11 Juillet (III, p. 172-176).

([2]) Déjà au XIVe siècle, l'abbaye de *Beata Maria et Sanctus Petrus de Merchem* était en communauté de prières avec celle de Corbie, qui possédait une prévoté *(De Munken)* entre l'abbaye de Merckem et le village de Langemarck.

Selon Warnkœnig et Gheldolf (*Histoire du quartier d'Ypres*, p. 200, note 4), c'était une seigneurie dépendant de la célèbre abbaye de Bénédictins de Corbie sur la Somme (France) et comprenant elle-même les débris d'une abbaye de Bénédictins fondée en l'honneur de saint Pierre-aux-Liens, à la lisière de l'antique forêt domaniale de *Houthulst*, sur les confins des communes de Merckem et de Langemarck.

([3]) A l'instar des monastères (prévôtés ou abbayes) de Loo, Voormezeele et Nonnenbossche, l'abbaye de Merckem avait sa maison de *refuge* à Ypres.

d'Ypres, en demandant la nomination d'un administrateur des « biens restants de l'abbaye (de Merckem) afin de « pourvoir à l'entretien des religieuses refugiées ». Philippe II accéda à la demande de Rithovius, par acte daté de Tournai, le 28 Avril 1583 ([1]).

Les temps étaient profondément troublés; l'évêque Rithovius lui-même avait été contraint de s'expatrier à Saint-Omer.

En 1584, une ère meilleure *commença* à luire et les deux vieilles religieuses refugiées dans cette dernière ville s'empressèrent de réintégrer le bercail. Hélas! il était trop tard!

Un nouvel ordre religieux, la *Compagnie de Jésus*, étendait ses ramifications par tous les Pays-Bas espagnols, afin d'attaquer de front l'invasion de la doctrine protestante. Les Jésuites avaient obtenu, le 7 Novembre 1584, l'autorisation de s'installer à Ypres, et reçurent en dotation les biens « restants » de l'abbaye de Merckem et du prieuré de Nieppe (France, Nord). Cette mise en possession fut édictée par patentes royales du 9 Mai 1585. Quatre jours après (13 Mai 1585), il ne restait plus qu'une seule religieuse à l'abbaye de Merckem, demoiselle Marie *Paupere* ou *Paupille* ([2]), qui obtint une rente viagère assignée sur les biens de l'ancienne abbaye ([3]).

C'en était fini de l'antique institution bénédictine de Merckem, devenue définitivement le *Jesuitengoed* ([4]), le bien des Jésuites ([5]).

([1]) Bruxelles, Archives générales du royaume. Conseil privé, liasse 49 : Enghien, Actes dépêchés.

([2]) De là le nom de *vrouw Maria goet* ou *Joffrauwe Marie goet*, donné aux biens restants de l'abbaye de Merckem (*Annales de Merckem* cit. p. 108).

([3]) Lettres annuelles du collège des Jésuites à Ypres conservées aux archives générales du royaume à Bruxelles.

([4]) Aujourd'hui encore connu sous ce nom.

([5]) Cfr. *Annales de Merckem*, p. 111.

L'échevin Sidroen de Hossche fut témoin oculaire de tous ces événements, qui se déroulèrent à quelques pas de son habitation. Il eut plus d'un enfant, entre autres, notre poète, qui tout jeune encore, gardant les troupeaux de son père, prit goût pour la poésie bucolique. On peut croire qu'à l'instar d'autres artistes et littérateurs, il aura été recueilli par les Jésuites [1], après avoir reçu probablement une instruction rudimentaire chez le clergé de Merckem.

Cependant l'érection du collège d'Ypres avançait lentement. Ce fut Antoine de Hennin, chanoine de la cathédrale d'Ypres et curé de la paroisse St-Nicolas en cette ville, devenu en 1614 évêque d'Ypres, qui donna l'hospitalité aux premiers Jésuites arrivés dans cette ville pour y établir un collège, vers 1585. On était encore en pleins troubles religieux : la gestion et l'administration des biens restants des deux monastères (Merckem et Nieppe) n'étaient pas seulement négligées et obérées, mais chargées de deux rentes viagères, l'une assignée sur l'ancienne abbaye de Merckem au profit de la dernière religieuse survivante, la seconde attribuée au prieur survivant de Nieppe.

Les commencements du collège des Jésuites furent donc hérissés de difficultés. La dotation des anciens monastères de Merckem et de Nieppe suffisait à peine à acquitter les deux pensions viagères. On allégua de plus que le refuge de l'abbaye de Merckem à Ypres, n'était pas assez vaste pour abriter la nouvelle colonie de Jésuites.

Afin de mettre toutes les choses au point, deux pères Jésuites, accompagnés d'un frère lai (*socius*), allèrent s'installer dans l'ancienne abbaye de Merckem, pour

---

(1) Ferd. Loise affirme que l'échevin cultivait une terre enclavée dans les dépendances de l'ancienne abbaye (*Biogr. nation.*, IX, 522).

surveiller de plus près les finances et les créances du monastère supprimé.

Nous n'avons pu trouver la date à laquelle les Jésuites d'Ypres ont quitté le *Jesuitengoed* de Merckem. A la fin du XVI[e] siècle, les *Vrybuiters* donnèrent encore maille à partir à la Flandre occidentale; de plus la célèbre bataille de Nieuport, suivie du siège historique d'Ostende, n'a pas favorisé l'établissement des Jésuites à Ypres, et ils durent se contenter, d'abord, de vivre surtout d'œuvres apostoliques ([1]).

En 1585, le collège d'Ypres n'avait que deux classes, auxquelles, à la fin de cette même année, vint s'en adjoindre une troisième. Antoine *Vlaminck*, archidiacre et vicaire-général d'Ypres et l'abbé *de Bur*, du monastère de S[t]-Jean-au-Mont à Ypres, s'intéressèrent à l'entreprise qu'ils appuyèrent de leurs libéralités. L'archidiacre démissionna en 1589 et mourut le 8 Mars 1590.

Les débuts du collège d'humanités des Jésuites à Ypres peuvent donc remonter à 1585-1590.

Avant 1602, il y avait déjà *cinq* classes. Ce fut au commencement de l'année 1611 que les Jésuites d'Ypres érigèrent un cours de théologie morale et dogmatique, en faveur des élèves du séminaire épiscopal, pour préparer les jeunes lévites à la controverse avec les néo-protestants qui à cette époque étaient assez nombreux à Ypres ([2]).

Après qu'il eut fait ses humanités au collège des Jésuites à Ypres et sa philosophie à Douai, Sidronius Hosschius fut admis, dès l'âge de vingt ans, dans la compagnie de Jésus à Malines, le 20 Octobre 1616 ([3]).

([1]) Lettres annuelles citées.

([2]) Les détails qui précèdent, au sujet des débuts du collège des Jésuites d'Ypres, sont empruntés au volume des *Lettres annuelles du collège d'Ypres* conservé aux archives générales du royaume à Bruxelles.

([3]) *Biogr. nat.*, cit. IX, 522.

Pendant ses humanités, en 1614, le futur poète était intervenu déjà pour aplanir un différend entre les Jésuites d'Ypres et la commune de Merckem, au sujet de certaine propriété provenant de l'ancienne abbaye bénédictine [1].

Jusqu'ici, tout en apportant quelques données nouvelles, nous ne nous sommes pas beaucoup écarté du récit du P. Levaux.

Nous arrivons cependant à un *diverticulum* incomplètement exploré par ce biographe érudit.

Commençons par le nom de la mère de notre poète.

Que son prénom fut *Judoca* (en français, *Jossine*), tout le monde est d'accord là-dessus.

Que son nom le famille fût orthographié *Cayaert* ou *Kaeyaert*, peu importe ! Levaux affirme que le poète appartenait à une des familles les plus fortunées de la commune (p. 4).

Prenant en considération les fonctions publiques que remplissait l'échevin *de Hossche*, nous devons admettre tout au moins que Sidronius appartenait à une famille notable de la contrée, et, s'il faut corroborer encore l'opinion de Levaux, nous dirons qu'en l'an 1643 (donc, du vivant d'Hosschius) et jusqu'en 1728, il existait encore, à une petite distance de l'exploitation agricole de l'échevin *de Hossche*, toute une section « cadastrale » appelée *Kaeyaert-hoek*, coupée par une rue nommée *Kaeyaert-straet*, sur le territoire de Bixschote. La famille *Kaeyaert* ou *Caeyaert* pouvait donc compter parmi les notables de cette région, puisqu'elle donna son nom à toute une section de commune.

Sans affirmer péremptoirement que la mère de notre poète se rattachait directement à cette famille, nous pouvons cependant supposer, non sans quelque probabilité,

---

[1] *Annal. de Merckem*, cit. p. 108.

qu'elle avait des liens de parenté avec les propriétaires terriens du *Kaeyaert-hoek*.

Un détail relevé par le P. LEVAUX (p. 6) et qui peut avoir une certaine importance dans cette courte dissertation biographique, c'est que la mère de notre poète — *Jossine Kaeyaert* — fut marraine, en Juillet 1605, au baptême de Hanskin (Jean) VAN PROVYN. D'après LEVAUX (p. 6), cette dernière famille était « une des plus riches maisons de Merckem ». Disons plutôt que les VAN PROVYN appartenaient à une famille de *gentleman-farmer* de Merckem et des environs. L'on peut voir encore aujourd'hui, à Bixschote, au centre du *Kaeyaerthoek*, au-dessus d'un toit de ferme, une cheminée octogonale portant sur une des faces les armoiries de la famille VAN PROVYN ([d'azur à] six étoiles ou molettes [d'or] 3, 2 et 1) et sur une autre face le millésime 1478. Les VAN PROVYN ont fourni des baillis au village de Bixschote ressortissant à la seigneurie de GUISNES dit COUCY (¹).

Bien qu'ayant ignoré ces renseignements locaux, le P. LEVAUX a eu le coup d'œil sûr dans ses investigations et ses déductions. Il résulte, en effet, de l'ensemble des données précédentes, que le poète latin HOSSCHIUS, au lieu d'être le fils d'un « pauvre berger » était bien l'enfant d'un magistrat et comptable communal, appartenant à

(¹) Nous trouvons un Jean van Provyn qui fut bailli de Merckem en 1495 et épousa Jossine, fille (bâtarde ?) de Roger Van Halewyn, seigneur de Roosebeke, en 1498.

Son fils, Pierre van Provyn, fut seigneur de Jonckershove, mourut en 1541 laissant de sa première femme, Marguerite Van Olyves, Georges van Provyn, seigneur de Jonckershove en 1537, mort sans postérité, et de sa seconde femme, Jeanne Veranneman, Jacques van Provyn, seigneur de Jonckershove en 1574, mort le 7 Mai 1595 et enterré à Ypres. Il avait épousé « à son plaisir » Louise Jacobs. La seigneurie de Jonckershove passa successivement à ses deux fils, Maximilien van Provyn, l'aîné, mort sans descendance, en 1613, et Lamoral van Provyn vivant en 1613, époux d'Anne Immeloot.

(Bibliothèque royale de Bruxelles. Fonds Goethals, ms. 736 fol. 86ᵛ).

une bonne famille du pays, qui avait des relations de confiance avec l'aristocratie rurale de la contrée.

Ne nous arrêtons pas à la forme *Kaeyaerts* ou *Caeyaerts* — avec S final, — que l'on peut avoir donnée comme orthographe patronymique de la mère du poète. Ce serait être peu versé dans la connaissance des langues germaniques que de ne pas voir dans cette forme le génitif de dépendance, qui existe encore aujourd'hui dans le langage populaire de la Flandre. Cette dépendance du sexe faible, après avoir passé par la législation romaine, la loi salique et nos coutumes bourguignonnes, transpire encore dans la puissance conférée au mari par notre code civil moderne. Le registre aux décès de Merckem ne relate-t-il pas, à la date du 24 Mai 1617, la mort de *Judoca de Hossche ?* C'était la mère de notre poète ([1]). Les premiers actes de l'ancien état-civil en Flandre fourmillent d'exemples de l'espèce, surtout les actes de décès.

Quant à l'orthographe du nom de famille du poète, nous hésitons à accepter les assertions catégoriques du P. Levaux (p. 4) affirmant que *S. de Hossche* est son véritable nom. Passons d'abord sur les variantes du prénom, et laissons de côté la forme *Hosschius*, transformation à la mode chez les latinistes de la Renaissance.

On conviendra facilement qu'à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle on n'était pas fixé sur l'orthographe des noms de famille. Nous sommes en présence, il est vrai, de trois lettres autographes signées *Sidronius de Hossche.*

Prudens Van Duyse donne l'orthographe *de Hoosche* pour 1596 ; James Weale donne la même pour 1608, et *de Hossche* pour 1614 ([2]). Un document authentique en date

([1]) *Annales de Merckem*, p. 109.
([2]) *Annales de Merckem*, pp. 98, 108.

du 17 Juillet 1653, conservé aux archives du château de Merckem et publié dans la *Biographie nationale* (t. IX, col. 535), donne également l'orthographe *de Hossche.*

On peut donc constater que les paléographes et les biographes ne sont pas d'accord sur la manière d'écrire le nom de famille.

Les renseignements signalés plus loin, fournis par les archives d'Ypres, nous rendent encore plus hésitants pour accepter sans réserve l'assertion du P. LEVAUX. Malgré les citations et les signatures, nous sommes enclin à croire que le nom primitif était *de Hoossche* (en français *Delcourt*, *Dele Court*) et que le père, les ascendants et proche parents du poète étaient originaires de *Hove* ou *Jonckershove*, seigneurie qui ressortissait au domaine de Merckem et qui était située à quelques pas seulement de l'ancienne abbaye des Bénédictines.

***

Avant d'étudier à fond la demande de Vredius, disons un mot de la supplique adressée à son correspondant par Hosschius. Nous devons à l'extrême obligeance de M. Arthur Merghelynck, membre du conseil héraldique de Belgique et de M. Emile De Saegher, archiviste de la ville d'Ypres (1), les renseignements suivants puisés aux sources originales et qui contribuent à jeter plus de lumière sur la lettre de SIDRONIUS.

Gilles DUNINCK, le *sororius* ou beau-frère du poète, fut baptisé en l'église de Saint-Martin à Ypres, le 1er Avril 1597 et épousa dans la même église, le 9 Septembre 1619, Marie DE HOOSSCHE, fille de *Sidroen de Hoossche*, laquelle mourut, *bourgeoise d'Ypres*, le 17 Mai 1638, à Gand où les deux conjoints étaient établis (2). Des huit enfants qu'ils

(1) Correspondance du 29 Novembre 1902.

(2) État des biens clos le 24 Janvier 1639. (Archives d'Ypres).

procréèrent de 1621 à 1631, tous baptisés à Ypres, soit à Saint-Martin, soit à Saint-Nicolas, seul le premier-né, *Pierre Duninck*, baptisé le 15 Mars 1621, survécut (*superstes*) et fut mis, à la mort de sa mère, sous la tutelle de Jean van de Wynckele, son oncle par alliance, et de Jean Longhespeye, le 24 Janvier 1639 ([1]). Le troisième enfant, appelé SIDRON, fut baptisé à Saint-Nicolas le 14 Avril 1624, par Jacques Beert, curé de Merckem ([2]).

Les renseignements si précis fournis par nos aimables correspondants nous suggèrent plus d'une réflexion. La constitution du poète était faible autant que son esprit était précoce ([3]), et le caractère de sa production littéraire (six livres d'*élégies*) semble répondre au fonds de cette âme, mal servie par sa complexion physiologique. C'est bien la place de répéter ici l'éloge poétique de PRUDENS VAN DUYSE, à propos du portrait du jeune jésuite HOSSCHIUS, conservé à la bibliothèque de Valenciennes :

« La physionomie qu'il nous offre est d'un grand charme : « c'est bien ainsi qu'on aime à se figurer le chantre « gracieux de la religion et de l'amitié. Une douce candeur « respire dans les traits du poète élégiaque, cher aux « muses de tous les pays et qui sera encore lu par les « amis des lettres latines quand le monument en bronze « de Merckem aura succombé sous les coups du temps » ([4]).

La sœur du poète expire relativement jeune, le 17 Mai 1638, un an après la date de la lettre que nous repro-

---

([1]) Acte du 24 Janvier 1639. (Archives d'Ypres).

([2]) Déjà en 1613 le receveur communal, *Sidroen*, avait annoté un don de *courtoisie* de 15 livres et un sou, à l'occasion du mariage de Josse Beert et de Laurence van Provyn, fille de Pierre ; ce fut le 19 Novembre «*Candeel dach zynde*» (traduction : *Kermesse aux boudins*). *Annal. Merckem*, p. 108.

([3]) *Biographie nationale*, IX, 522.

([4]) *Annales de la Société d'Émulation*, Bruges, 1845, 2e série, t. 3, p. 228.

duisons; elle avait vu mourir en bas âge, sept de ses enfants! Le cœur du recteur de Courtrai, qui, ayant conscience de sa propre santé et prévoyant la fin fatale de sa sœur chérie, n'était pas insensible à ces misères; aussi profita-t-il de l'occasion pour implorer avec instance de la part de Vredius une haute protection en faveur de son beau-frère Duninck.

Nous ignorons si ce dernier obtint ce qu'avait sollicité Hosschius.

***

Abordons maintenant l'objet même de la demande faite par Vredius. D'après les réponses de Hosschius, il s'agissait du texte des noms de témoins et de sceaux appendus à des diplômes d'un *Baudouin* (diplomata Balduini integra) et des comtes, conservés encore en 1637 dans l'abbaye de Groeninghe à Courtrai. Ces sceaux et les noms de ces témoins devaient être rares, sinon Vredius, qui était un chercheur éclairé, ne s'en serait pas enquis à Courtrai. Magistrat civil, autrefois novice chez les Jésuites, il s'adresse à un ancien condisciple qui est resté dans la Compagnie de Jésus. Il aurait pu prendre d'autres voies d'information ! S'il s'est adressé à Sidronius, c'est qu'il estimait notre poète capable de lui fournir les renseignements essentiels. Les détails des deux lettres prouvent surabondamment que le correspondant brugeois pouvait avoir toute confiance dans la science de Hosschius.

Celui-ci se heurte surtout à la méfiance de la sœur *économe* (procuratrix). Dans sa seconde lettre, le poète écrit que d'après la réponse de celle-ci, on trouve les noms des témoins dans les diplômes de Baudouin, mais non dans ceux des comtes. Il fait donc une distinction entre les chartes de Baudouin et celles des comtes.

L'abbaye des religieuses de *Groeninghe* fondée en 1237, à Marcke, fut transférée en 1285 dans un faubourg de

Courtrai, près de la porte de Gand, puis, après avoir été pillée et ruinée par les iconoclastes en Novembre 1578, définitivement installée dans la ville de Courtrai.

Nous constatons que VREDIUS a pris connaissance et inspection de *cinq* diplômes donnés par BAUDOUIN IX, comte de Flandre en sa qualité d'empereur de Constantinople, conservés encore en 1639 dans les archives de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai (1) et datés du palais impérial de *Blakerne* (= *Blachernes*) à Constantinople, au mois de Février 1204.

Nous avons consulté le *Speculum Beatæ Mariæ Virginis* ou *Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai, publiés d'après les documents originaux* par le chanoine F. VAN DE PUTTE, sous les auspices de la *Société d'Emulation de Bruges* (Bruges, 1872).

Ni dans les *Préliminaires*, ni dans la *Chronique*, ni dans le *Cartulaire*, il n'existe la moindre mention des diplômes de Baudouin IX, empereur de Constantinople. La plus ancienne charte du Cartulaire, émanant de Jeanne, comtesse de Flandre, est datée du 1 Septembre 1237 (2).

Il y avait de quoi être perplexe. D'une part, la référence du consciencieux historien VREDIUS était précise; d'autre part aucune trace des diplômes en question, ni dans la Chronique ni dans le Cartulaire ou chartrier de l'abbaye !

L'idée nous vint alors de feuilleter un gros registre de la Bibliothèque royale de Bruxelles, intitulé *Cartulaire*

---

(1) VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*. Brugis, 1639, p. 27.

(2) *Speculum*, cité p. 1-2.

Il est susprenant, dit GALESLOOT, que M. le chanoine Van de Putte, qui a publié le Cartulaire de cette communauté religieuse, n'ait pas signalé, dans sa préface, d'après Vredius, les cinq chartes de l'empereur Baudouin, qu'on y conservait et qui ont disparu depuis. (Cfr. GALESLOOT. *Cinq chartes inédites de Baudouin de Constantinople*. Bruxelles, Hayez, 1876, p. 3. Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. III, n° 2.

de l'abbaye de Groeninghe [1] : il renferme — sous son ancienne reliure, garnie de clous en laiton parfaitement conservés, — une transcription qui fut faite et authentiquée à partir de 1631 par Robert Tsoen, greffier de la ville de Courtrai. On y trouve les titres de l'abbaye de *Groeninghe*.

La transcription des *cinq* diplômes émanant de Baudouin IX, empereur de Constantinople en fait partie, avec les dessins de plusieurs sceaux. VREDIUS n'a utilisé que trois de ces diplômes [2], datés du *palacium nostrum Blakerne* [3], du mois de Février 1204 [4]. VREDIUS n'a pas mis à profit les deux autres ou bien parce qu'ils ne s'adressaient pas à des personnages soit princiers soit pontificaux, ou bien parce que, après examen, il les considérait comme formant double emploi.

Les cinq diplômes de l'empereur Baudouin de Constantinople, conservés à l'abbaye de Groeninghe et visés par VREDIUS (*Sigill. com. Fl.* p. 27), ont été retrouvés en copie authentique du XVe siècle aux Archives générales du royaume à Bruxelles [5]. Cette copie avait servi, comme pièces à l'appui, dans un procès en cassation devant le Grand Conseil de Malines.

Le texte intégral a été publié par feu L. Galesloot. (ouv. cit.).

Sauf quelques légères variantes d'orthographe ou

---

(1) N° 18273, fol. 56v suiv.

(2) « E quinque diplomatibus BALDUINI quæ Cortraci asservantur, vidi et examinavi tria quorum hæc sunt proœmia. » (VREDIUS, *Sigill.*, p. 27).

Ce sont les nos I, II et III de l'édition *Galesloot*.

(3) V. DU CANGE, *Constantinopolis christiana*. Paris, 1680, liv. II, p. 130-32. — Cfr. KERVYN DE LETTENHOVE, *Hist. Fland.*, 2e éd. I, 295. MAILHARD DE LA COUTURE, *Chroniq.* cit. p. 374, 378.

(4) Nous supposons qu'il faut y voir la supputation du style de Cambrai généralement alors en usage dans la Flandre et reporter conséquemment ces diplômes au mois de Février 1205 n. st.

(5) Cfr. GALESLOOT. *Cinq chartes*, cit., p. 1.

d'interprétation de noms propres, la publication de GALESLOOT et les passages de VREDIUS cadrent parfaitement avec le manuscrit de Bruxelles.

Les appréhensions de l'économe étaient donc fondées.

Admettons, un instant, que la ville et les environs de Courtrai aient traversé de 1631 à 1687 une époque profondément troublée ; l'intervalle était trop court, pour que SIDRONIUS n'ait pas eu occasion ou d'inspecter les originaux ou de voir les copies authentiquées par le greffier Tsoen.

GALESLOOT ne nous fournit que le texte des diplômes ; le manuscrit de Bruxelles donne, en plus, le dessin colorié d'un sceau et du contre sceau, qui correspondent assez fidèlement à ceux du même empereur trouvés par VREDIUS dans d'autres dépôts d'archives et assimilés par ce consciencieux historien aux sceaux conservés dans l'abbaye de Groeninghe. GALESLOOT (ouv. cit. p. 2-3) a expliqué clairement la portée de ces cinq diplômes impériaux, utilisés en partie par Vredius : tous les cinq *notifient* la transmission du fief de *Rodenborch*, par Robert de *Sperleke* ou *Sperlaca*, à Gauthier de Courtrai, clerc de l'empereur Baudouin. Ce bien féodal, dit Galesloot, (p. 3), « *qui n'est pas autrement indiqué, était situé à Maroke* », près de Courtrai; c'était une seigneurie qui passa à l'abbaye de Groeninghe en même temps que les titres impériaux. Nous ajouterons que *Rodenborch* sous Marcke était un arrière-fief tenu de *Sperleke* lequel relevait du comté de Flandre ([1]).

([1]) Cfr. F. VAN DE PUTTE, *Speculum* etc., p. XV-XVI. — La description détaillée de la petite seigneurie de Rodenborch se trouve dans le ms. de Bruxelles, p. 44 suiv. avec plans cadastraux coloriés.

Gauthier de Rodenbourg, qui s'identifie peut-être avec Gauthier de Courtrai, fut nommé, après la prise de Constantinople, protonotaire de l'empereur Baudouin. (Cfr. KERVYN DE LETTENHOVE, *Hist. Flandr.* I, 299).

Reproduisons la liste des témoins dans les cinq diplômes, en comparant, sauf indication contraire, le texte publié par Galesloot et celui du manuscrit de Bruxelles :

Le sigle C = Cartulaire de Bruxelles ; G = GALESLOOT, éd. cit.

Huic etiam donationi interfuerunt homines nostri de Flandria, videlicet Willelmus, Betunie (1) *advocatus, dominus Tenremonde* (2), *fidelis et consanguineus noster ; Rogerius de Curtraco* (3) ; *Eustachius* de *Salperwic* (4) ; *Lambertus de Moringem* (5) ; *Eustacius de Gentbrughe* (6) ; *Simon Crakelinus* (7) ; *Radalphus de Paskendale* (8) ; *Walterkinus de Paskendale* (9) ; *Lambertus de Polvorde* (10) ; *Guillebertus de Ypra* (11) ; *Robesote de Wavryn* (12). *Interfuerunt etiam eidem donationi homines nostri de Romania, videlicet : magister Amalricus prepositus Attrebatensis* (13) ;

---

(1) Variantes peu importantes dans l'orthographe de ce dernier mot (C).

(2) Var. *Tenremondie* (G). Les mots *dominus* jusqu'à *noster*, sont omis dans le diplôme adressé au roi de France.

(3) Ce témoin est cité seulement dans le diplôme de l'empereur Baudouin à Philippe, roi de France, et puis dans les autres.

(4) Ce nom ne figure que dans le diplôme destiné à Philippe, roi de France.

(5) Var. *Morenghien* et *Moringhem* (C).

(6) Var. *Ghendbrugghe* et *Gantbrugghe* (C).

(7) Var. *Crakelin* et *Crakelinck* (C et G). Témoin dont le nom ne figure pas dans le diplôme dépêché au roi de France.

(8) Var. *Radder de Paskendale* (C). Ce personnage n'est pas cité dans l'acte destiné à Philippe-Auguste.

(9) Var. *Walterquinus* (C). Même observation que pour la note 8.

(10) C'est-à-dire *Poelvoorde*. Il y avait autrefois au moins deux seigneuries de ce nom. Le nom du témoin ne figure pas dans la charte adressée au roi de France.

(11) Var. *Guillebertius* (C.), *Gilebertus* (G.). Témoin non cité dans le diplôme destiné à Philippe-Auguste.

(12) Var. *Wavrin* (C. G.). La charte adressée au roi de France ne cite pas ce témoin.

(13) Var. *Almaricus Atrebatensis prepositus* (C.). Le nom de ce témoin est omis dans le diplôme de l'empereur adressé à Philippe, roi de France.

Cono de Betunia (1), *fidelis et consanguineus noster; Giffridus* (2) *marescallus Campanie; Millo de Brabant* (3); *Manasserus de Insula* (4). Le diplôme de l'empereur Baudouin adressé à Philippe, roi de France, ajoute à cette deuxième catégorie de témoins le nom de *Macharius de Saint-Mainihout* (5).

Nous sommes d'accord avec Galesloot pour voir, dans la nomenclature qui précède, deux catégories de témoins, mais nous hésitons à croire que *tous* fussent des hommes liges de l'empereur. Quelques-uns parmi eux étaient incontestablement des vassaux du comte de Flandre. Mais ne serait-il pas plus probable que ces témoins formaient une partie du personnel des dignitaires et fonctionnaires supérieurs de la nouvelle cour impériale? Aucun de ces noms ne figure comme témoin dans une charte donnée à Courtrai le 15 Juillet 1199, par Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, *in camera nostra* (6). Voici la

---

(1) Var. *Conum* et *Betunum*, *de Bethuna*, *de Bethune*, *de Bethunum* (C.). Les mots *fidelis et consanguineus noster* sont omis dans la charte pour le roi de France.

(2) Var. *G.* et *Giff.* (C.):

(3) Var. *Milo de Braybant* (G.) et *Braibant* (C. et G.).

(4) Dans un diplôme de Baudouin, empereur de Constantinople, daté du mois de Février 1204 délivré au palais de Blachernes, adressé à Gérard, prévôt de Bruges et chancelier de Flandre, concernant une cession de terre faite par Robert de *Sperleka*, les noms des témoins 1, 2, 3 ainsi que *Macharius de Saint-Mainihout* sont omis; *Rogerius de Marka* y occupe la place du 2e témoin on y constate aussi quelques légères variantes de noms ou de prénoms Mussely et Molitor, *Cartulaire de l'ancienne église collégiale de Notre-Dame à Courtrai*, Gand, 1880, p. 24.

(5) Var. *Sint-Manuhout* (C.).

(6) Mussely, *Inventaire des archives de la ville de Courtrai*, I, 76 et, après lui, Alph. Wauters dans sa *Table chronologique*, etc., III, 113, se sont trompés en plaçant les *Ides* de Juillet « *in divisione apostolorum* » au 13 Juillet au lieu du 15 Juillet. Le premier a lu *in camera mea* au lieu de *in camera nostra*.

nomenclature de ces témoins: *Walterus de Hasselt* (¹) *Vivianus Baeke*, *Baldendinus* de *Lysa* (²), *Willelmus de Halla* (³).

L'organisation de la cour des comtes de Flandre était calquée sensiblement sur celle des rois de France, dont la Flandre était vassale. A plus forte raison, le protocole diplomatique de Baudouin IX aura reçu un formulaire plus adéquat à la dignité du nouvel empereur.

Les témoins cités dans les diplômes de Constantinople étaient-ils seulement des fonctionnaires ou dignitaires de la cour, ou bien avaient-ils pris une part militante dans la croisade de Baudouin IX? Quelques-uns, oui; le témoin oculaire Villehardouin, qui a la réputation d'être un historien sincère quoique naïf, cite un grand nombre de chevaliers preux, compagnons de Baudouin IX.

Essayons de les identifier.

Il y a d'abord, une distinction à faire entre les deux catégories de témoins: les uns sont *homines nostri de Flandria*, les autres sont qualifiés *homines nostri de Romania*.

La première catégorie se composait évidemment d'hommes de la Cour de Baudouin IX, *en tant qu'il était comte de Flandre.*

Quant à la seconde catégorie, observons que la *Romania* citée dans les diplômes de l'empereur Baudouin ne correspond pas aux principautés unies de Moldavie et de

(¹) *Hasselt* ou *Haeselt* était le nom d'une importante seigneurie s'étendant à Roulers et aux environs et qui a passé à la famille *de Thiennes de Rumbeke*.

(²) En 1365 il existait encore des rapports d'usufruit entre la famille *Van der Leye*, et la seigneurie de Mosschere, située aux portes de Courtrai.

(³) La seigneurie de *Halle* avec chapellenie et coûtrerie, ressortissait à la cour féodale d'Harlebeke (*Fragmenta*, 1e série, v. table, i. v. Halle).

Valachie, mais bien à la Roumélie, c'est-à-dire, au *Pays des Romains*, comprenant la Thrace et la Macédoine des anciens, ainsi que le gouvernement particulier de Constantinople.

Cette distinction faite, on voit déjà la raison d'être de ces deux catégories de témoins : La première se rapporte à Baudouin en sa qualité de *comte de Flandre*, la seconde à Baudouin en tant que *empereur de Constantinople*.

Galesloot a cherché à identifier la personnalité de ces témoins; mais il a vu que, à l'exception de Guillaume, avoué de Bethune et de Roger de Courtrai, (p. 4) les témoins dans les cinq diplômes de l'empereur Baudouin « portent des noms qui ne sont guère connus dans l'histoire, bien qu'ils appartiennent à la noblesse féodale flamande » (1).

Au moyen de nos nouvelles sources d'investigation et des intéressantes notes que nous a si obligeamment communiquées M. le comte de Limburg Stirum, cherchons à reconstituer l'identité des témoins, tels qu'ils sont cités dans l'ordre numérique.

Le premier est Guillaume, avoué de Bethune, seigneur de Termonde, proche parent de l'empereur Baudouin, et qui se croisa avec ce dernier le 23 Février 1200.

D'après André Du Chesne *(Histoire généalog. de la maison de Bethune*, p. 167-68), ce Guillaume, surnommé le *Roux*, à la suite de la mort de Robert de Bethune, son frère aîné, qui décéda sans postérité, s'intitula *seigneur de Bethune et de Tenremonde;* il avait épousé *Mahaut de Tenremonde*, héritière de cette seigneurie. Il était le frère de Conon de Bethune cité plus bas (2).

---

(1) Pour étayer son assertion, Galesloot renvoie à un mémoire du chanoine De Smet sur Baudouin IX et sur les chevaliers belges qui prirent part à la cinquième croisade (*Mémoires de l'académie royale de Belgique*, t. XXXI, p. 7).

(2) V. Mailhard de la Couture, *chron.*, cit. p. 10, 187.

Le deuxième témoin, Roger de Courtrai, est cité seulement dans le diplôme destiné au roi de France. D'après une note manuscrite de M. le comte de Limburg Stirum, il y avait à cette époque deux *Roger de Courtrai*, l'un châtelain de cette ville, l'autre appartenant à la branche des *Courtroisin*, seigneurs de Tronchiennes.

Au sujet du troisième témoin nous savons que *Salperwick* est le nom d'un petit bourg de France, situé à 4 kilomètres de Saint-Omer (Pas de Calais) et qui a donné son nom à une famille originaire de l'Artois, dont les descendants sont devenus marquis de Grigny [1].

D'après VILLEHARDOUIN, Eustache de Sambruick se croisa vers le 23 Février 1200 avec Baudouin IX, (Chroniq., etc., édit. MAILHARD DE LA COUTURE, p. 138). Quand l'empereur Baudouin se mit à chevaucher vers Messinople, il fit garder la ville d'Andrinople par « Eustache de « *Sanbruick*, qui était un chevalier de Flandre très preux « et très vaillant, avec quarante chevaliers et cent sergents « à cheval. » (Cfr. ibid. p. 142).

Quant au quatrième témoin, Lambert de *Mooreghem*, il est peu connu. WAUTERS le cite dans sa *Table chronologique*, etc., III, p. 260 ; il fut peut-être chapelain de l'empereur Baudouin. Mooreghem était, à cette époque, une importante seigneurie, située aux portes de la ville d'Audenarde.

Le cinquième témoin est Eustache de Gentbrugge. Nous nous perdons en conjectures au sujet de l'identité de ce personnage.

Il existait autrefois une seigneurie de ce nom à Ruddervoorde et à Oostcamp, consistant en un manoir

---

[1] Cfr. CHEV. AMÉDÉE LE BOUCQ DE TERNAS. *Recueil de la noblesse des Pays-Bas, de Flandre et d'Artois*. Douai, 1884, p. 4, 56, 378 et Biblioth. roy. de Bruxelles, ms. 19099 v. la table.

avec 100 mesures, plus un foncier de 600 mesures, et appartenant en 1365 à Jean van Orscamp ([1]).

Le nom du sixième témoin, Simon Crakelinck, avec ses variantes, nous déroute. Faut-il rattacher ce nom patronymique au mot *Krakelink*, qui est usité encore de nos jours dans toute la Flandre occidentale ? Est-ce que les pâtissiers ont fait enregistrer ce produit de leur four, dans les dictionnaires français, sous la forme *Craquelin ?* S'il en était ainsi, on pourrait supposer que *Simon Crakelinck* était un *dapifer* ou *Waffelarius* de la Cour impériale ([2]).

Les suppositions à l'égard du septième témoin sont plus plausibles. Il s'appelait *Radder* ou *Roduphus* de Passchendaele. Un Rodolphe de Paskendale tenait en fief d'Henri, seigneur d'Harlebeke et frère du comte Baudouin IX, quelques cens et redevances qu'il vendit, le 15 Juillet 1199, à Balterius de Harlebeke, clerc du comte de Flandre, Baudouin IX ([3]).

La seigneurie de Passchendale comprenait un foncier de 55 hectares avec 16 arrière-fiefs. Elle était tenue de la salle d'Ypres ([4]).

Le dénombrement de cette seigneurie, rendu en date du 5 Septembre 1398, par Wautier de *Passchendale*, accuse un foncier de 150 mesures de terre avec un manoir ([5]).

([1]) Archives générales du royaume à Bruxelles, chambre des comptes, registre 1680, fol. 115v. Cette seigneurie ressortissait au Bourg de Bruges.

([2]) Cfr. De Bo en Samyn, *Westvlaamsch Idioticon*, i. v. Krakeling. Les cinq diplômes de l'empereur Baudouin étant datés du mois de Février 1205 (n. st.), ne pourrait-on supposer qu'ils ont été expédiés ou rédigés le 23 Février 1205, mercredi des Cendres, le jour favori du *Crakelinck ?*

([3]) Wauters, *Table chronol.*, III, 113.

([4]) Warnkœnig trad. Gheldolf, *Hist. du quartier d'Ypres*, p. 203.

([5]) Archives générales du royaume à Bruxelles. Dénombrement n° 5865.

Haigneré ([1]) et Sanderus, dans sa *Flandria illustrata*, mentionnent plusieurs noms de la noble famille de Passchendale, dont le seigneur n'avait pas seulement le droit de haute justice, mais aussi le devoir féodal, à la fin du XIVe siècle, de suivre le comte de Flandre avec un cheval de la valeur de 10 livres et un haubert, comme service d'ost ([2]).

Nous n'avons aucun renseignement sur le septième témoin *Lamerkinus* ou *Lamberquinus de Paskendale.*

Ce prénom, en sa forme de diminutif, fait supposer soit une certaine petitesse de taille, soit une personne dépendant encore de l'autorité paternelle.

Le huitième témoin, *Lambertus de Polvorde,* se dessine un peu mieux. Nombreuses sont les preuves pour établir que l'office de *bouteiller* auprès de la Cour des comtes de Flandre était inféodé à la seigneurie de *Poelvoorde* sous Wynghene, près Thielt (Flandre occidentale). Il est probable que Lambert de Poelvoorde fut attaché à la Cour de Baudouin en qualité de *bouteiller* héréditaire de Flandre ([3]). M. le comte Th. de Limburg Stirum nous apprend toutefois, dans une note manuscrite, que la famille *de Poelvoorde* occupa seulement plus tard la charge de bouteiller du comte de Flandre et qu'il n'a pas trouvé le nom de *Lambert* ailleurs que dans les diplômes de Constantinople ; il ajoute que l'on perd la trace de cette famille, pendant un siècle, après le témoin Lambert.

Le neuvième témoin est *Gislebert d'Ypres.* M. le comte Th. de Limburg Stirum me signale, dans une note, qu'un

---

([1]) *Les chartes de Saint-Bertin*, v. les tables.

([2]) Léopold van Hollebeke, *Un rôle des feudataires du comté de Flandre dans la châtellenie d'Ypres*. Bruges, 1868, p. 31.

([3]) Cfr. Phil. de l'Espinoy, *Recherches des antiquitéz et noblesse de Flandre*, 1631, p. 302.

personnage de ce nom est cité, en 1204, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Courtrai* (1).

Robesote de Wavrin est le dixième témoin des *homines de Flandria*.

M. Brassart, dans sa généalogie de la famille de Wavrin, n'a pas pu l'y rattacher (2). Gillebert 4e du nom, châtelain de Bergues St Winoc, épousa Marie de Wavrin, issue de Roger de Wavrin, sénéchal de Flandre, sous Thierry d'Alsace. Un des cinq fils de ce Roger, à savoir *Robert de Wavrin*, était, par alliance, seigneur de Senghin; il accompagna en Terre sainte Philippe d'Alsace, comte de Flandre; ses deux frères, Hellin et Roger de Wavrin s'y rendirent avec lui et trouvèrent la mort au siège d'Acre en 1191. Robert revint ensuite en Flandre pour y tenir le parti du roi de France contre Baudouin VIII le Courageux, comte de Hainaut, qui avait épousé Marguerite de Flandre, sœur et héritière du défunt comte Philippe, et il mourut à Mons le 18 Décembre 1195. La charte adressée par Baudouin IX, empereur de Constantinople au roi de France, ne cite pas le témoin *Robesote de Wavrin*. Si celui-ci s'indentifie avec Robert de Wavrin susdit, l'empereur Baudouin avait plusieurs raisons pour mettre son nom dans le diplôme destiné à Philippe-Auguste (3).

Il nous reste à établir l'état civil des témoins de la seconde catégorie : *nostri homines de Romania*.

Le premier est maître Amaury, prévôt d'Arras.

Amaury était déjà prévôt du chapitre d'Arras en Avril 1201.

---

(1) Mussely et Molitor, *Cartulaire de l'ancienne collégiale de Notre-Dame à Courtrai*. Gand, 1880, p. 24.

(2) Il dit que le sénéchal Robert était déja mort en 1197.

(3) Cfr. Bibliothèque royale de Bruxelles. Manuscrit de Marius Voct. II. 1161 fol. 10v — 11v.

Le deuxième témoin, *Conon de Bethune* est connu : c'était le frère du premier témoin de la catégorie précédente, donc également proche parent de l'empereur Baudouin, et qui se croisa avec celui-ci (Cfr. DUCHESNE, ouv. cit. p. 74, 160-163 et KERVYN DE LETTENHOVE *Histoire de Flandre*, 2e édit, T. I, p. 287, 290, 292, 295, 299.) Il paraît qu'il fut seigneur d'Andrinople. Il eut, entre autres enfants, un fils, qui s'appelait aussi *Conon*, ou *Quenes :* Philippe Mouskes leur a consacré le distique suivant :

Car li vieus QUENES *estoit mors,*
Et li jovenes QUENES *li Fort.*

M. le Cte Th. de Limburg-Stirum dit, dans une note manuscrite, que *Conon de Bethune* était grand-maître de la garde-robe du prince Baudouin.

D'après MAILHARD DE LA COUTURE[1], *Conon de Bethune* se croisa avec Baudouin IX, vers le 23 Février 1200 et garda le palais de Blachernes, tandis que les troupes de l'empereur Baudouin allèrent assiéger la ville de Charlot.

Il garda plus tard Constantinople. D'après LONGNON (*Livre*, cit. v, table i. v.), *Cune de Betune*, était un des plus célèbres trouvères de son époque. Il se croisa en 1203, devint un des principaux soutiens du nouvel empire et fut même investi de la régence après la mort de Pierre de Courtenay.

Quant au troisième témoin, *Giffridus*, *marescallus Campanie*, Galesloot (p. 5) n'a pas hésité un instant à y voir le célèbre Geoffroy de *Villehardouin*, maréchal de Champagne, compagnon d'armes de Baudouin IX à la cinquième croisade, devenu maréchal de Romanie, l'auteur sincère, bien que naïf, de l'*Histoire de la conquète de*

---

[1] *Chroniques de Villehardouin et de Henri de Valenciennes*, Paris, 1889, pp. 10, 135, 290-296, 299, 302-03, 305, 313, 322, 328, 344-45.

Constantinople [1]. Geoffroy de Villehardouin se croisa le 28 Novembre 1199.

Lors de l'expédition de l'empereur Baudouin contre la ville de Charlot, Geoffroy, maréchal de Champagne et de Romanie, autrefois délégué de Thibault de Champagne, resta à Constantinople, pour garder cette ville, assisté de Milon de Brébant et de Manassès de l'Isle [2].

D'après une note manuscrite de M. le Cte Th. de Limburg Stirum, Geoffroy de Villehardouin était *maréchal de Romanie* et de *Champagne.*

Qui était le quatrième témoin, *Milon* ou *Miles de Brabant?* M. le comte Th. de Limburg Stirum nous apprend que *Miles de Brabant* n'était pas seulement contemporain de Villehardouin, mais aussi le *Grand bouteiller* de Baudouin IX, sous la qualification — ajoute Aug. Longnon [3] — de *Bouteiller de Romanie*, et Kervyn de Lettenhove suppose qu'il fut *protovestiaire* de l'empereur Baudouin.

Miles Brabant ou *li Brabant* ou de *Bréban* [4] autrement dit *de Provins*, parce qu'il était un fieffé de la châtellenie de Provins en Champagne [5], est le fils d'un Maréchal de cette province du même nom. Notre témoin, Milon II, fut chambrier de Champagne dès 1186. Il se croisa le 28 Novembre 1199, fut délégué du comte Thibaut de Champagne, assista Villehardouin dans la garde de la ville de Constantinople, pendant que l'empereur Baudouin

---

[1] Cfr. Mailhard de la Couture, ouv. cit., pp. 12, 144, 183, 187, 215, 218, 234, 248.

[2] Mailhard de la Couture, *Chroniq. de Villehardouin*, cit., pp. 9, 12, 135, cpr. ibid., pp. 143, 144, 149, 150, 170, 171, 173, 174, 176, 180, 181, 183, 184, 185, 187 et passim.

[3] *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie*, 1172-1222. Paris 1869 p. 297, i. v. Miles Brabant.

[4] Pour les armoiries, v. Rietstap, *Armorial général* i. v. Bréban.

[5] Longnon, *Livre des vassaux* cit. n° 290.

assiégea la ville de Charlot. Il mourut vers 1228 ([1]).

D'après Galesloot (p. 5) le cinquième témoin, Manassès de Lille, était l'un des plus vaillants compagnons d'armes dans la croisade de Baudouin IX ([2]). Une noto manuscrite de M. le comte Th. de Limburg Stirum, porte que ***Manassès de Lille*** était grand *queux* (cuisinier) de Baudouin IX, mais que M. Leuridan ne le cite pas daus son ***Histoire des châtelains de Lille.***

D'après l'édition de MAILHARD DE LA COUTURE (*Chroniq. de Villehardouin* cit. p. 135), ***Manassès de l'Isle*** se croisa le 28 Novembre 1199 ; avec Milon de Brébant, il assista le maréchal de Champagne Geoffroi, dans la garde de la ville de Constantinople, lors de l'expédition de l'empereur Baudouin contre la ville de Charlot ; il (*ibid.* p. 143) « était bien un des bons chevaliers de l'armée et des plus honorés ». Cfr. *ibid.* pp. 67, 73, 170, 171, 176, 180.

Selon LONGNON, (*Livre* cit. table i. v.) ***Manesier d'Ile*** ou Manassès d'Ile prit part à la croisade en 1204. A la bataille où fut pris l'empereur Baudouin, accompagné de Geoffroy de Villehardouin, il rallia les fuyards.

Le diplôme de l'empereur Baudouin adressé à Philippe, roi de France, ajoute comme témoin le nom de ***Macharias de Sent-Maunhout*** (var. ***Mainihout***).

L'orthographe du nom de ce personnage a varié beaucoup. M. le c^te^ Th. de Limburg Stirum l'identifie avec ***Machaire de St Monchould***, seigneur de Charac qui, d'après Villehardouin (éd. cit. 230-31), « avait commencé à faire un château sur mer, droit au Charac (Charax en Bithynie) qui est situé sur le golfe de Nicomie à six lieues

---

([1]) Cfr. MAILHARD DE LA COUTURE, *Chroniques de Villehardouin et de Henri de Valenciennes de la conquête de Constantinople*. Paris, 1889, p. 9, 73 105 115, 193, 187, 233-235, 239, 267, 281. — KERVYN DE LETTENHOVE, *Hist. Fland.* 2e édit. I, 290, 299. — LONGNON, *Livre* cit. table des noms de personne i. v. ***Miles Brabant.***

([2]) Cfr. KERVYN DE LETTENHOVE, ouv. cit., p. 302.

de Constantinople. Macaire de *Sainte-Manehout* ou *Sainte-Ménehould* était fils d'Aubert de Sainte-Ménehould et vivait déjà en 1191. Il se croisa au tournoi d'Ecly, le 28 Novembre 1199 et figura, comme capitaine, à la tête d'une troupe de chevaliers envoyés par l'empereur Baudouin, vers la fin de 1204, dans la direction de Nicomédie, en Bithymie [1].

M. le c^{te} de Limburg Stirum assure que Machaire était *grand échanson* de Baudouin IX.

La première conclusion qui se dégage des renseignements qui précèdent, c'est que la plupart de ces témoins « impériaux » — si pas tous — étaient de hauts dignitaires ou fonctionnaires de Baudouin IX à Constantinople.

Mais l'historien-diplomate se demandera pourquoi, dans le diplôme destiné au roi de France, on a supprimé :

1° le témoin *Amaury*, prévôt d'Arras ;

2° la mention de consanguinéité des deux témoins *de Béthune* avec l'empereur Baudouin ;

3° les témoins « de Flandria » *Crakelinck*, les deux *de Passchendale*, *de Wavrin*, *de Poelvoorde* et *Guillebert d'Ypres*, remplacés par *Roger de Courtrai*, *Eustache de Salperwick* et *Machaire de St-Monchould.*

Le 1° et le 2° peuvent s'expliquer en diplomatique par le fait que, à cette époque, tout l'Artois — donc Arras et Béthune — était annexé à la couronne de France.

Quant au 3°, nous n'osons nous prononcer. La supposition la plus plausible porterait à croire que ces six témoins furent mêlés intimement aux évènements qui ont précédé la cession des parties septentrionales de l'Artois à la Flandre, conformément au traité de Péronne (1199). Nous regrettons vivement que le cadre restreint réservé

---

[1] Mailhard de la Couture, *Chron.* cit. p. 156 ; cfr. pp. 9, 73, 170, 173, 205, 218, 224, 239. — Longnon, *Livre*, cit. v. table des noms de personnes i. v. Machaire de Saint Manehouts.

à notre dissertation nous empêche d'approfondir ce sujet si intéressant.

Le but *principal* de Vredius, en s'adressant à Hosschius, était de savoir quels diplômes originaux de l'empereur Baudouin étaient conservés à Groeninghe ; sa curiosité avait encore pour objet, en ordre subsidiaire, de connaître les noms des témoins qui furent présents à la passation de ces actes au palais des Blachernes.

Ainsi s'explique la distinction interrogative faite par Sidronius dans sa deuxième lettre.

Si l'on s'en rapporte aux plus anciens diplômes de l'abbaye, publiés par Van de Putte dans son *Speculum*, nous devons reconnaître que, — à l'exception de la charte du 15 Juillet 1199, signalée plus haut, — le billet de renseignements sur l'absence des noms de témoins dans les chartes de Baudouin IX, *comte de Flandre et de Hainaut*, fournis à Hosschius par la sœur économe, est véridique. Quant aux sceaux dont ces titres pouvaient être munis, Vredius les examina mais ne les reproduisit pas.

En 1631, l'abbaye de Groeninghe possédait encore cinq autres diplômes, échelonnés du mois d'Août 1237 au mois de Septembre 1238, et émanant tous des comtes ou des comtesses de Flandre (1). De ces cinq chartes, deux ont été publiées dans le *Speculum* du chanoine Van de Putte.

N'ayant pas eu sous les yeux les originaux utilisés par cet archéologue érudit, il nous est impossible d'établir des points de contrôle entre son édition et les copies authentiquées du manuscrit de Bruxelles. Qu'on nous permette de dire que tous les cinq portaient encore, en 1631, un sceau et un contre-sceau, et que seul celui du mois de Septembre 1238 donnait les noms des témoins suivants : *Philippus de Dergnau*, *Rogeres de Cluenghien* (2), *Sigerius*

(1) Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 18273.

(2) Evidemment pour *Cuenghien*.

de Mosscher, *Walterius frater ejus*, *Walterius de Locre*, *milites ; Lambekinus hostiarius*, *Walterius buticularius et Egidius de Campania* (ms. de Bruxelles, p. 17).

Sidronius, d'après sa première lettre, a vu un sceau mutilé de Robert de Béthune, comte de Flandre (1305-1322), appendu à une charte conservée dans l'abbaye de Groeninghe. Le cartulaire de Bruxelles (p. 29) donne le dessin colorié du sceau et du contre-sceau, ce dernier avec l'exergue *secretum Roberti Flandreñ.*

A propos de cette première lettre, s'il faut en croire le dessin colorié du cartulaire de Bruxelles (fol. 48^r), le détail relatif au sceau de Jeanne, comtesse de Flandre, épouse de Thomas de Savoie, paraît inexact, à moins que le copiste-dessinateur n'ait puisé à des sources inconnues à Hosschius. La reproduction en couleurs donne au sceau la légende : S. JOHANNÆ COMITISSÆ FLANDRIÆ ET HANNONIÆ, et, au contre-sceau : SECRETUM MEUM MICHI.

Dans sa première lettre, Hosschius parle d'un sceau affaissé et presque fruste du comte Thomas de Savoie. Ici encore, l'information de Sidronius semble inexacte, si l'on s'en rapporte au dessin du ms. Bruxellois (fol. 47^r) qui donne pour légende au sceau : SIGILLUM THOME COMITIS FLANDRIE ET HANNONIE avec figure équestre, au contre-sceau : SECRETUM COMITIS et le comte armé à cheval.

Dans cette même première lettre il est question d'un diplôme de Béatrix en 1241. D'après le ms. de Bruxelles (fol. 29^r) le sceau de Béatrix représente cette princesse debout, tenant une fleur de lis en main et accostée de deux autres fleurs de lis, avec la légende : SIGILLUM BEATRICIS COMITISSE FLANDRENSIS, et, au contre-sceau : FILIE DUCIS BRABANTIE. SIDRONIUS fait allusion à la charte du mois de Juin, reproduite par celle du 11 Décembre 1264 et confirmée par la comtesse Béatrix le 14 Décembre

1280. Dans les expéditions de 1264 et de 1280, nous trouvons *Margaretha Flandrie et Haynonie comitissa et Thomas, Flandrie et Haynonie comes* (VANDE PUTTE, *Speculum* etc. p. 11-13, 21-22).

Quant à la lecture du mot *delune* dans la première lettre, SIDRONIUS a assez bien « conjecturé ». Le texte original publié par VANDE PUTTE (*Speculum* etc., p. 22-23) et la copie authentiquée du ms. de Bruxelles (n° 18273, fol. 298r) donnent tous les deux la forme *le deluns après le saint Mahieu* (23 Septembre 1280). Le mot *deluns* dans le sens de *lundi* est emprunté au dialecte roman provençal. (Voir LITTRÉ, *Dictionn.* etc. i. v. lundi.)

Dans sa première lettre, le poète mentionne un *oblitus pictor*. Ce dessinateur est probablement Robert Tsoen, greffier de la ville de Courtrai, qui copia et authentiqua le chartrier de l'abbaye de Groeninghe, en y ajoutant le dessin des principaux sceaux et une traduction flamande des textes latins ou romans. Cette copie remonte à 1631. (Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 18273.)

Après toutes ces constatations et vérifications, il y a une conclusion qui s'impose au plus sévère critique historique : il s'agit, sans nul doute, dans la réponse de Sidronius, des diplômes impériaux de Baudouin IX, conservés à l'abbaye de Groeninghe à Courtrai.

***

La troisième lettre autographe de Hosschius n'a aucune connexion avec les deux premières. Elle est adressée, en même temps qu'une composition lyrique tout-à-fait récente de l'auteur, à son ami *Janus Gasp.* GEVARTIUS, poète et philologue, greffier de la ville d'Anvers, du 27 Septembre 1621 au 17 Avril 1662.

L'ouvrage de Hosschius qui parut le 1er Janvier 1648 et qui fut envoyé 5 jours plus tard à Gevartius, était :

Serenissimo Leopoldo Wilhelmo, Archiduci Austriæ, Duci Burgundiæ, etc. *Belgii et Burgundiæ pro Rege Catholico Gubernatori*, etc. *Ordinis Teutonici Supremo Præfecto*, etc. *Vota. Kal. Januarii* MDCXLVIII. Bruxellæ apud Guilielmum Scheybels, 4° ff. 8 (Pièce de vers en 15 élégies). La dédicace « *Devotissimum et obsequentissimum collegium Bruxellense Societatis Jesu* » est signée par le P. Sidronius Hosschius. Cfr. Carlos Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. II (1891), col. 281, n° 38. Gevartius publia la même année : *Inscriptiones honori ser. pr. Leopoldi Gulielmi gubern.* a. s. p. q. *Antv. positæ*, etc. Anvers, 1648, 8 pages, avec portrait du prince gravé par Pontius. Cfr. *Biographie nationale de Belgique*, t. VII, col. 700.

« En 1647, quand Léopold-Guillaume prit possession du gouvernement des Pays-Bas, il fut si enchanté à la lecture des élégies de Sidronius sur le marquis d'Aytona, qu'il fit appeler le poète au palais, pour lui confier l'éducation de ses pages. Hosschius gagna pleinement sa confiance et son affection. Un livre entier de quinze élégies fut consacré à célébrer les hauts faits d'armes du prince, sa noblesse, la protection qu'il accordait aux arts et aux sciences, ses exploits cynégétiques, ses vertus et sa piété [1] ».

Des trois vers cités dans la lettre de Hosschius, le premier fait allusion à

Ac te his suppliciis [2] *remunerabor* [3]

de Caius Valerius Catullus (*Carmina*, XIV. 20)

---

[1] Ferd. Loise, article paru dans la *Biographie nationale de Belgique*, t. IX, 1886-1887, col. 524.

[2] *His suppliciis*, poetis malis, quorum lectione tamquam pœna gravissima afficimur et pæne enecamur.

[3] *Remunerabor*, ulciscar, parem gratiam tibi referam. Cfr. C. Val. Catullus, *Carmina*, éd. Jos. Naudet, Paris, 1826, p. 71.

Le deuxième vers est une évocation à peine déguisée des *Tristia* d'Ovide, livre 1er, élégie VII, vers 31 :

Et veniam pro laude peto : laudatus abunde.

Quant au troisième vers, Hosschius s'est inspiré de Catulle, ouv. cité, XIV, 23 :

Sæcli incommoda, pessimi poetæ.

Naudet, éd. cit. interprète *secli incommoda* par *terræ pondera.*

La seconde partie de la lettre de Hosschius a trait à François de Gand et Villain, qui succéda, comme évêque de Tournai, à son oncle Maximilien de Gand et Villain. Nommé en Décembre 1646, il prit possession du siège épiscopal le 5 Novembre 1647 et fut sacré au mois de Décembre 1647. Il mourut le 28 Décembre 1666 (cfr. Gams, *Series episcoporum*, etc. 1873, p. 251). Sidronius a composé en trois jours, ses trois élégies en l'honneur du nouveau prélat.

Ce sont probablement les élégies XIII du Livre II *Matri Misericordiæ*, imprimé pour la première fois en 1646 : *Ad Franciscum Gandavillanum episcopum Tornacensem inauguratum*, VI, du Livre III : *Ad proceres Domus Ganda-Villanæ, in auspicatissima Francisci Ganda-Villani episcopi Tornacensis, consanguinei sui initiatione ;* et VII, du même Livre : *Tornacensis populi, in ejusdem præsulis sui consecratione gaudia et vota.* (Edition des Elégies de Sidronius Hosschius, Alost, 1822). Cfr. Carl Sommervogel, *Biblioth.*, cit. t. IV, col. 473, n° 9.

La *Musa Hesiana* fait sans doute allusion à l'ouvrage du jésuite Guillaume Hesius, qui parut à Anvers en 1636 en *trois* livres, sous le titre de *Emblemata sacra de fide, spe et charitate.* Les trois parties ou boucliers : la Foi, l'Espérance et la Charité, correspondent aux trois élégies de Hosschius, publiées postérieurement aux *Emblemata.*

Terminons cette dissertation, par le charmant distique de Hosschius adressé à l'archiduc Léopold :

Deficiet sensim, qui semper tenditur arcus,
Ferre degat segetes irrequietus ager (1).

I.

†

Vir consultissime.

Pax Christi.

Serius expectatione forsitan respondeo litteris Dominationis Vestræ quas 15a huius scriptas, nudiustertius (2) sub cœnam primum accepi. Festinavi igitur quantum potui. Heri adii monasterium Groeninganum, ut manu mea (nec enim inveniebam qui mihi hac in re satisfecisset) describerem diplomata Balduini integra, et ea supplerem quæ petit Dominatio Vestra. Sed doleo vehementer neutrum a me potuisse fieri. Litteræ marginales quarum putat oblitum pictorem Dominatio Vestra in sigillo Roberli nullæ sunt, margine circum undique prorsus mutilato (3); ita ipsemet deprehendo oculis meis, qui tergiversabar ante credere alienis. Sed neque ut describantur diplomata ullo modo pati volunt moniales; causam addunt; vereri se, si fundationes suæ evulgentur, quod sibi persuadent facere velle Dominationem Vestram, ne lites sibi moveantur, ut nuper Canonici Tornacenses illis moverunt dum decimas ab earum terris sibi deberi contenderunt, et odiosissima

(1) Sidr. Hosschii, *e Societate Jesu, elegiarum liber tertius. Vota serenissimo archiduci Leopoldo.* Elegia VII, vers 7-8 (pag. 243 de l'édition d'Alost, 1822).

(2) 22 Avril 1637.

(3) V. plus haut, p. 78.

+

Pax Xi. Vir Consultissime

Diu cum expectatione [illegible] responderem litteris D. V.
quas 15a Junii scriptas, [illegible] sub calcem primum
accepi. Festinavi igitur quantum potui. Misi ad Bona-
[illegible] Groeningianum, [illegible] manu [illegible] ([illegible] invenis-
[illegible] quae a [illegible]) describendo diplomata
Balduini [illegible], et de sigillis quae petit D. V. sed
dolens [illegible] a me [illegible]. Litterae mar-
ginales, quarum [illegible] D. V. [illegible] sigillo Ro-
berti [illegible] sunt, margine [illegible] mutilato:
ita [illegible] oculis [illegible]; qui [illegible] ante
credo alicubi. [illegible] ut describantur diplomata
ullo modo pati volunt moniales. causam addunt; videri [illegible] si
fundationes suae divulgentur quod sibi persuadent facile
Lectae D. V. [illegible] sibi [illegible] ut nuper Canonici
Tornacenses [illegible] ab [illegible]
sibi [illegible] contenderunt, et [illegible] coram [illegible] aut
[illegible] tandem
[illegible] ad quem provocarunt. facile [illegible]
[illegible], aut [illegible], aut aliud [illegible] fundationum [illegible]
[illegible] causa litigandi [illegible] labyrinthos [illegible] intricatos.
Ita illae; quarum si vanus timor est (quod [illegible])
[illegible] una [illegible] diplomata illa [illegible] Abbatiae
[illegible] sub cuius cura Groeningianum monasterium est
[illegible] Moniales beneficium [illegible] cui bene-
ficium negant. Sigillum habent Joannae Comitissae Flandriae
[illegible] Thomae Sabaudi [illegible] cera [illegible] cui impressa est effigies
haec: sedet ipsa Comitissa Joanna in equo cum falcone in
manu, sed mutilum est sigillum et sine ullis litteris, petunt
ut eas D. V. sibi transmittat, si [illegible] huiusmodi sigillum
alicubi reperiat: in contrasigillo habent litteras integras,
quae sunt: Secretum meum michi. Petunt etiam sigillum
et contrasigillum Thomae Sabaudi Comitis Flandriae, quod quidem
ipsae habent, sed sine figura et litteris, quas vetustas vel
negligentia detrivit. [illegible] sigilli figuram et litteras (si
[illegible] habeat D. V.) rogant sibi exprimi. [illegible]
Ad alia quae petit D. V. facilior est responsio. [illegible] di-
plomate Beatricis anno 1241. habetur: Uxoris, Flandriae

et Hagae Comitissae. In priore scripto omiseram de Flandro
et scripseram Hagis pro Hagae. Ad alterum quod petit
D. V. habetur Delune, aut Delime. quod quam signi-
ficet nec ego satis assequi possum, nec monachi sciunt, nec
quisquam eorum quos consului aliquid certi mihi potuit dicere.
Sed si coniecturae locus est, existimo significari Lunatio-
nes proximas, sive vicinitatem proximam a festo S. Ma-
cari (Macarie cuius est Gandavensis). Sunt etiam qui signifi-
cari putant Lunam decrescentem ex verbo. Venit etiam
mihi in mentem significari fortasse diem lunae proximum
ab isto festo. quae coniectura posterior eo dura mihi fuit
[illegible], prima loco de particula Le praecedente, quemad-
modum iam diceretur: Le Lundy après S. Macaire etc.
2a quod probabiliter illo tempore (ut valde mutata est
lingua gallica) dictum fuit Delune vel Delunc, pro
Lundy, sicut adhuc dicitur dominico pro die dominico,
[illegible] intelligo. Cum haec scribo per priore coniectura
occurrit ista ratio, quod multi olim et fortasse alibi
etiam nunc per lunas sive lunationes tempora distinguebant.
Utrum hae coniecturae sint, utique parum fido, sed quas
tamen [illegible] probabiles acquiescere potui in quaestione speci-
[illegible] Studium meum D. V. videbit, et gratifi-
candi desiderium. Caeterum [illegible] [illegible]
[illegible] Dni V. placuisse, et [illegible] ipsa [illegible]
[illegible] [illegible]; tamen mihi placuisset magis, si
[illegible] D. V. et mihi respondere potuisset. [illegible] amico
[illegible] animo gratificari posse volui mihi esse, quod [illegible]
[illegible] D. V. si vel in hac, vel in alia quaestione alia
[illegible] impendere dignabitur. Vivo et vale
[illegible] et opto, quaecumque paras, ad [illegible]
[illegible] pascere, et famam tuam [illegible] augere
[illegible] [illegible]

D. V.

Servus in Chro
[illegible]

Cortraci 24 Aprilis 1637.

lite coram sex aut septem diversis iudicibus diu exagitarunt, donec tandem nullum ultra reperiunt, ad quem provocarent. Facile itaque aiunt, aut illos, aut alios arrepta ex fundationum apicibus causa litigandi eodem labyrintho illas intricaturos. Ita illæ, quarum si vanus timor est (quod ego nescio) spes una videtur reliqua diplomata illa obtinendi per abbatem Dunensem sub cuius cura Groeninganum monasterium est.

Interim bonæ moniales beneficium petant ab eo cui beneficium negant. Sigillum habent Joannæ comitissæ Flandriæ uxoris Thomæ Sabaudi, ex cera viridi, cui impressa est effigies hæc : Sedet ipsa comitissa Joanna in equo cum falcone in manu, sed mutilum est sigillum et sine ullis litteris (1), petunt ut eas Dominatio Vestra sibi transmittat, si integrum eiusmodi sigillum alicubi repererit ; in contrasigillo habent litteras integras, quæ sunt : Secretum meum michi. Petunt etiam sigillum et contrasigillum Thomæ Sabaudi, comitis Flandriæ, quod quidem ipsæ habent, sed sine figura et litteris (2), quas vetustas et negligentia detrivit. Huius sigilli figuram et litteras (si id abunde habeat Dominatio Vestra) rogant sibi exprimi. Solvent pictori.

Ad alia quæ petit Dominatio Vestra facilior est responsio. In diplomate Beatricis anni 1241 habetur : *uxoris, Flandriæ et Hayñ. comitissæ*. In priore scripto omiseram *Te Flandrie* et scripseram *Heyñ* pro *Hayñ* (3). Ad alterum quod petit Dominatio Vestra, habetur *delune* non *delime*. Quod quid significet nec ego satis assequi possum, nec moniales sciunt, nec quisquam eorum quos consului aliquid certi mihi potuit dicere. Sed si coniecturæ locus est, existimo significari lunationem proximam, sive novilunium proxi-

---

(1) Cfr. plus haut, p. 78.
(2) Ibidem.
(3) Ibidem.

mum a festo S. Matthæi (Mahieu enim est Matthæus). Sunt etiam qui significari putant lunam decrescentem isto verbo. Venit etiam mihi in mentem significari fortasse diem lunæ proximum ab isto festo. Huius coniecturæ posterioris duæ mihi sunt rationes, prima est ex particula *le* præcedente, quemadmodum iam diceretur : *le lundy* après S. Mahieu, etc.; 2ª quod probabiliter illo tempore (ut valde mutata est lingua gallica) dictum fuerit *dilune* vel *delune*, pro *lundy* (1), sicut adhuc dicitur *dimenche* pro die dominico, non menchedy. Dum hæc scribo pro priore coniectura occurrit ista ratio, quod multi olim et fortasse alibi etiam nunc per limas seu limationes tempora distinxerint. Verum hæ coniecturæ sunt, ideoque parum solidæ, sed quibus tamen nihil probabilius reperire potui; in quibus si non successum, at certè studium meum Dominatio Vestra videbit, et gratificandi desiderium. Cæterum gaudeo primum conatum meum Dominationi Vestræ placuisse, et pro re ipsa probatum; spero nec hunc displiciturum, tametsi mihi placuisset magis, si voto Dominationis Vestræ et meo respondere potuisset, tam amico enim animo gratificari posse votum mihi est, quod experietur Dominatio Vestra, si vel in hac, vel in re quapiam alia operam hic meam impendere dignabitur. Vive et vale, mi Vredi, et opere, quodcumque paras, avida sciendi ingenia pascere, et famam tuam feliciter augere perge. Ita voveo.

Dominationis Vestræ
Servus in Christo
SIDRONIUS DE HOSSCHE

Cortraci, 24 aprilis 1637.

---

(1) Cfr. plus haut, p. 79.

II.

†

Vir consultissime,

Pax Christi !

Vestras 9 huius scriptas recepi primum 17ª. Adii postrid[ie] (¹) moniales descripturus quæ petit Dominatio Vestra ; sed cum dies fori ess[et] (²), procuratrix (³) cum villicis suis occupata noluit soli mihi litteras [exhi]bere, sed recepit se scripturam ipsam quæ heri mihi misit, his m[eis ?] inclusa. Credo Dominationi Vestræ satisfactum. Si quid aliud desideret g[audebo] me habere occasionem Dominationi Vestræ ulterius gratificandi. Gaudent [et] gratias agunt moniales de promisso Dominationis Vestræ, quo se recepit [datu]ram sigilla quæ illæ desiderant. Hac occasione audeo ego [Dominationi] Vestræ molestus esse. Sororium habeo in castris regiis commissa[rium] annonæ, qui ex campo, ut aiunt, iam bis valde æger domum rediit. Veret[ur] non diu parem fore laboribus et incommodis castrensibus. Urg[et] me, ut sibi, si possim, de alio officiolo quopiam prospiciam, si po......, Itaque amicorum opem imploro, ut si quid ipsi eiusmodi pro illo obtinere possint, operam suam dignentur impendere. Qualecunque officiolum, modo sit utcumque honestum et saltem trecentorum aut quadringentorum florenorum annuorum præferet suo, si eiusmodi aliquod obtinere alicubi posset. Novit gallice et honeste legere et scribere, fidelitatis integræ est et incorruptæ, sed praxim

(¹) L'original est un peu usé et rongé. Les passages entre crochets ont été ajoutés par l'éditeur.

(²) En effet, le 18 Mai 1637 était un lundi, jour de marché à Courtrai.

(³) Il s'agit de l'économe de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai.

iuridicam nullam habet neque enim litteratus est. Novit tamen arithmeticam. Fortasse aliquod officiolum Brugis vacare posset ad quod illum Dominatio Vestra pro gratia et auctoritate quibus illic valet, facile promovere posset. Certe in hac re Dominatio Vestra ingenti mè beneficio afficeret. Nomen hominis est ÆGIDIUS DUNINCK, Ipris oriendus est, sed credo eum habere etiam ius Franconatensium; non sum tamen certus (1). Hanc rem Dominationi Vestræ omni affectu commendo, vicissimque omnem operam meam Dominationi Vestræ defero, divinam bonitatem (corr. *divinæ bonitatis*) supplicaturus ut Dominationem Vestram cum familia sua quam diutissimè incolumen conservare dignetur.

Cortraci, 20 Maii 1637.

Dominationis Vestræ
Servus in Christo
(S.) SIDRONIUS DE HOSSCHE.

[P. S.] Dum hæc scribo et vestras relego, adverto Dominationem Vestram petere etiam nomina eorum qui signa sua apposuerunt; credo non petere signa ipsa, aliàs misissem aut depicta, aut quoquomodo expressa. Deinde animadverto tantum esse nomina in charta procuratricis testium citatorum in diplomatis Balduini, non in diplomatis comitum; itaque statim misi pro illis. Exspecto responsum; ipse non possum ire, quia iam vocor ad scholam.

Finita scholâ, accipio hoc responsum, quod in minori charta videt Dominatio Vestra. Si quid aliud desiderat

(1) Hosschius a raison de douter. Egide Duninck, qui, appartenant à une famille notable d'Ypres, avait probablement l'indigénat Yprois; mais lors de son mariage avec une franc-hôtesse de Bruges, il lui a fallu opter pour l'un des deux indigénats incompatibles entre des conjoints. La femme de Gilles Duninck étant morte bourgeoise d'Ypres, Duninck est donc resté bourgeois d'Ypres.

tam fidenter quæso mihi committat quam ego sororium meum sollicite commendo.

Memini aliquando intellexisse me a Dominatione Vestra quod in animo haberet abdicare officium questuræ nosocomii Brugensis, cuius emolumenta puto esse 300 aut 400 annuorum. Si id nondum abdicasset Dominatio Vestra et adhuc haberet [id ?] abdicare, sufficeret sororio, qui solus est cum uxore, sorore mea. Nam filio eius quem hab[et a] sorore unicum superstitem, satis alibi prospectum est. Si illa (?) spes affulgeat, rem Dominationi Vestræ iterum iterum[que] omni quo possum affectu commendo. Ignoscat, quæso, Dominatio Vestra properanti.

[Adresse] Consultissimo viro domino Oliverio de Vre J. U. licentiatio (*sic*) et urbis Brugensis senatori, etc.

Le cachet appliqué au verso porte le monogramme connu de la Compagnie de Jésus avec la légende : *Rect*[or] *coll*[egii] *Cortracen*[sis] *Societ*[atis] *Iesu.*

III.

†

J. H. S.

Pæniteat te fortasse iudicii tui, Vir clarissime, quo nuper Elegias meas laudasti, cum ob illud pœnas mihi iam dare cogeris. Mitto libellum, quem festinatum neque pumice, neque limâ expolitum Kalendæ Januariæ (¹), morari nesciæ, manibus meis extorserunt : En fructum laudis, et æstimationis quæ me impulit, ut

His te suppliciis remunerarer ;

(¹) V. plus haut, p. 79.

si non ut continuo die, quarta saltem horæ parte cruciaris, dum leges opus nec satis olens lucernam, nec tuis auribus dignum. Quare neque gratiarum actionem, neque laudem expecto ;

Sed veniam pro laude peto : laudatus abundè,

si me cum libello meo non relegaveris inter

Secli incommoda, pessimos poëtas.

Alterum libellum, quo gratulamur Episcopo Tornacensi(1) credo accepisse, in quo etiam tres sunt elegiæ meæ totidem diebus effusæ. Sed harum molestiam facile absterget dulcedo Musæ Hesianæ illis ad scuta singula præcinentis. Boni consule, Vir clarissime pauperis venæ munusculum, in quo si animum mittentis spectaveris, nihil iam excuso. Eiusmodi enim est qui et supplicium hoc gratum reddet, totque et pluribus etiam votis, quam libellus habet, faustum fortunatumque ineuntis anni auspicium totus tibi precatur. Vale vir clarissime, et operibus tuis erudire nos perge. Bruxellæ VI Jan. M. DC. XLVIII.

C. D. V.

Servus in Christo
SIDRONIUS DE HOSSCHE
e Societate Jesu

Original sur double feuille de papier.
Au verso du second feuillet l'adresse suivante :

Clarissimo Viro Domino Jano Gasperio Gevartio
Antverpiæ.

Cum libello

et le cachet placard : *Rect. coll. Bruxell. Societ. Iesu* (2).

H. HOSDEY.
Conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale
de Bruxelles.

---

(1) V. plus haut, p. 81.
(2) Bibliothèque royale de Bruxelles. Manuscrit, n° 5989, fol. 28ro-29vo.

LES REMANIEMENTS

DE LA

HIÉRARCHIE ÉPISCOPALE

ET LES

SACRES ÉPISCOPAUX

EN BELGIQUE

AU XIXe SIÈCLE.

III.

Pierre-Lambert GOOSSENS.

(1884-....).

Notes biographiques.

Né à Perck (prov. de Brabant), le 18 Juillet 1827 ([1]); entré au grand séminaire de Malines, le 2 Octobre 1847 ; ordonné prêtre, par le cardinal Sterckx, le 21 Décembre 1850; professeur au pensionnat du Bruel, à Malines, le 17 Mars 1851 ; vicaire de Saint-Rombaut et pro-secrétaire de l'Archevêché, le 3 Avril 1855 ; secrétaire de l'Archevêché, le 27 Septembre 1856 ; chanoine honoraire de la métropole de Saint-Rombaut, le 31 Mai 1860; camérier secret de S. S. Pie IX, le 18 Mars 1875 ; vicaire général de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, le 17 Avril 1878; prélat domestique de S. S. Léon XIII, le 21 Août 1880 ; nommé coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr Gravez, évêque de Namur, par bref du 1 Juin 1883 ; sacré évêque titulaire ([2]) d'Abdère ([3]) dans l'église parois-

---

([1]) M. Lambert Goossens, père du cardinal, remplit les fonctions de bourgmestre de Perck, depuis 1825 jusqu'à son décès, le 19 Août 1856, soit durant 31 ans.

([2]) Comme nous l'avons dit ailleurs, un grand nombre de sièges épiscopaux furent supprimés par la force des choses, soit parce que les villes ont été détruites, soit parce que la foi catholique s'est éteinte dans certaines régions. Le titre de ces évêchés a été conservé par l'Église et est conféré aux évêques auxiliaires ou coadjuteurs, aux vicaires apostoliques, etc.

Jusqu'en 1882, pour distinguer ces évêques, qui ne sont point tenus à la résidence, de ceux préposés au gouvernement spirituel et temporel d'un diocèse, on les avait nommés évêques *in partibus infidelium.* Or, par décret du 27 Février 1882, la S. Congrégation de la Propagande a supprimé cette dénomination et lui a substitué celle d'*Episcopi titulares*, les autres gardant le titre de *residentiales*, ou à résidence fixe. (*Analecta juris pontificii*, XXIIe série, Rome-Paris 1883, coll. 369,370).

([3]) Le siège d'Abdère, ville de Thrace, était suffragant de Trajanople, métropole de la province ecclésiastique de Rhodope.

siale de Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, par Mgr Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges, assisté de MMgrs Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Liège, et Victor-Jean-Joseph-Marie van den Branden de Reeth, évêque titulaire d'Érythrée, auxiliaire du cardinal Dechamps, le 24 Juin 1883 (1); entré en possession du siège épiscopal de Namur, le 16 Juillet 1883; transféré au siège archiépiscopal de Malines, dans le consistoire secret du 24 Mars 1884; solennellement installé, le 29 Avril suivant (2); créé cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, dans le consistoire du 24 Mai 1889 (3); célèbre son

---

(1) Voyez, pour tous détails sur le sacre de Mgr Goossens et le banquet qui suivit la cérémonie, *Le Bien public*, nº du 26 Juin 1883 (extrait de *L'Ami de l'ordre*, de Namur), le *Journal de Bruxelles*, même nº, et le *Courrier de Bruxelles*, id.

(2) On peut lire la description de l'entrée solennelle de Mgr Goossens à Malines et de son installation dans *Le Bien public*, nº du 30 Avril 1884, le *Journal de Bruxelles*, nºs du 30 Avril et du 1er Mai id., le *Courrier de Bruxelles*, nºs du 30 Avril, des 1er et 2 Mai id., et *Le Patriote*, nº du 30 Avril id.

(3) Le *Bien public* nous a conservé tous les détails relatifs à la promotion de Mgr Goossens au cardinalat.

Le jour même du consistoire, 24 Mai, S. E. reçut, au collège belge, les félicitations des Belges présents à Rome et celles des représentants des diverses légations accréditées auprès du Saint-Siège (nº du 28 Mai 1889). Le Dimanche, 26 Mai, le Saint-Père lui imposa la barrette cardinalice, et répondit à l'adresse latine de remercîments, lue par S. E. (nº du 6 Juin); au consistoire public du 27 Mai, S. E. reçut le chapeau cardinalice, avec assignation du titre presbytéral de Sainte-Croix de Jérusalem (nº du 29 Mai), et, le 29 Mai, Elle prit possession de son titre (nº du 3 Juin). Le nº du 5 Juin renferme une belle notice du chanoine J. B. Maere sur ce titre cardinalice, avec la série exacte des 57 cardinaux, qui l'ont porté depuis le commencement du XIe siècle. Voyez aussi, sur la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, De Bleser, *Rome et ses monuments*, Louvain 1866, pp. 237 sv., et surtout H. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, tom. III, *Basiliques et églises de Rome*, Bruges 1902, pp. 345 sv.

Le cardinal fit son entrée solennelle à Malines, à son retour de Rome, le 10 Juin. Voyez, pour tous détails à cet égard, *Le Bien public*, nºs des 11, 13 et 14 Juin 1889, le *Courrier de Bruxelles*, nºs des 10-11 et 12 Juin id., et *Le Patriote*, mêmes nºs.

cinquantenaire sacerdotal, le 21 Décembre 1900 (1); assiste au conclave, où fut élu, le 4 Août 1903, le cardinal Joseph Sarto, patriarche de Venise, qui prit le nom de Pie X (2). Devise : *Omnia et in omnibus Christus.*

S. E. le cardinal Goossens est grand-cordon de l'ordre de Léopold.

Le 24 Août 1884, première journée des fêtes célébrées à Bruges en l'honneur du bienheureux Charles-le-Bon, Mgr Goossens officia pontificalement, à la cathédrale de Saint-Sauveur, en présence d'un grand nombre d'évêques (3) et de prélats ; le même jour, il prenait part avec eux au splendide cortège historique et religieux, qui conduisit en

---

(1) Cet heureux anniversaire devait être, pour le diocèse de Malines, l'occasion de manifestations extérieures et solennelles en l'honneur de son bien-aimé pasteur. S. E. le cardinal Goossens ne crut pas pouvoir s'y prêter et déclina tous les honneurs qu'on voulait lui rendre, aimant mieux passer dans le recueillement et la prière un jour si plein de souvenirs pour lui. MMgrs les vicaires généraux, par lettres du 30 Novembre 1900, firent connaître au clergé et aux fidèles les désirs de S. E. et se contentèrent de prescrire quelques prières et le chant d'un *Te Deum.*

Le Vendredi, 21 Décembre, cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, le cardinal offrit le saint Sacrifice dans l'église de Notre-Dame d'Hanswyck, à l'autel même où il avait reçu la consécration épiscopale, et, le lendemain, il célébra dans celle de Saint-Jean, où il avait chanté sa première Messe (*Le Bien public*, n° du 22 Décembre 1900). Le 23 Décembre, S. E. officia pontificalement à Saint-Rombaut (Id., n° du 21 Décembre) ; Elle remercia ses diocésains par une fort belle lettre pastorale, datée du 2 Janvier 1901 et que reproduisit *Le Bien public*, dans son n° du 14 id. On lit, à la suite de ces pages émues, la lettre de félicitations, que le pape Léon XIII avait adressée à S. E., sous la date du 14 Décembre 1900.

(2) Voyez, pour tous détails sur le conclave qui suivit la mort de Léon XIII (31 Juillet-4 Août), les *Analecta ecclesiastica*, tom. X, Romæ 1903, pp. 352 sv.

(3) C'étaient, outre Mgr Faict, évêque de Bruges, MMgrs Doutreloux, évêque de Liège, Du Roussaux. évêque de Tournai, Bélin, évêque de Namur, Dennel, évêque de Beauvais, nommé évêque d'Arras, De Battice, évêque titulaire de Pella, coadjuteur de Mgr l'évêque de Gand, van den Branden de Reeth, évêque titulaire d'Érythrée, auxiliaire de S. E., et l'évêque auxiliaire de Dublin.

triomphe, à travers les rues de la cité, la magnifique châsse, renfermant les ossements du glorieux martyr (1).

Le 5 Mai 1890, jour de la procession du Saint-Sang, S. E. le cardinal Goossens, après avoir assisté pontificalement à la Messe, célébrée *ad faldistorium*, par Mgr Doutreloux, évêque de Liège, dans la cathédrale de Saint-Sauveur, présida à la procession en costume cardinalice, accompagné des évêques de Bruges et de Liège, de Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, et Bélin, évêque de Namur. Le cardinal Goossens pontifia lui-même à Saint-Sauveur, le 7 Mai 1900, jour de la procession jubilaire du Saint-Sang, et présida ensuite à la procession d'une incomparable magnificence, que suivirent, avec leur métropolitain, Mgr l'évêque de Bruges, et MMgrs Doutreloux, évêque de Liège, Stillemans, évêque de Gand, Walravens, évêque de Tournai, et Heylen, évêque de Namur (2). S. E. est membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang, depuis le 14 Avril 1885.

De 1884 à 1902, soit durant un espace de 18 ans, S. E. le cardinal Goossens a sacré quatorze évêques. Aucun de ses quatorze prédécesseurs n'en a sacré autant que lui, bien que plusieurs d'entre eux aient fourni une très longue carrière sur le siège de Malines : le cardinal Sterckx occupa ce siège durant 33 ans, de 1832 à 1865, Jacques Boonen durant 34 ans, de 1621 à 1655, le cardinal de Franckenberg pendant 42 ans, de 1759 à 1801, et le cardinal de Boussu d'Alsace durant 43 ans, de 1716 à 1759. Ce dernier sacra dix évêques (3); Mathias Hovius et le

(1) Voyez un bel article du P. Baesten sur ces fêtes, sur le cortège et sur la nouvelle châsse du bienheureux, dans les *Précis historiques*, tom. XXXIII, Bruxelles 1884, pp. 481 sv.

(2) Cette procession jubilaire avait pour but de rémémorer le 750e anniversaire de l'arrivée de la relique du Précieux Sang de N. S. à Bruges. Voyez, pour la description du cortège religieux et des fêtes, *La Patrie*, nos des 7-8, 9, 10, 12-13 et 14 Mai 1900.

(3) Schæffer, *Consecrationes pontificiæ*, etc., pp. 12, 13.

cardinal Sterckx en sacrèrent onze ([1]), Jacques Boonen et Alphonse de Berghes, treize ([2]). Durant son épiscopat de 42 ans, le cardinal Franckenberg ne fit que cinq sacres d'évêques ([3]).

Douze des consécrations épiscopales auxquelles présida S. E. le cardinal Goossens, appartiennent au XIX[e] siècle, les deux dernières au XX[e]. Pour faire œuvre complète, sans dépasser les limites que nous nous sommes tracées, nous avons fait des sacres de MMgrs Rutten et Schelfhaut, qui datent de 1902, l'objet d'un appendice spécial ([4]).

([1]) Schæffer, *Consecrationes pontificiæ*, etc., pp. 5, 6, 17, 18.

([2]) Id., pp. 7, 8, 9, 10..

([3]) Id., p. 14

([4]) A consulter sur le cardinal Goossens :

1. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 281 sv.

2. *Précis historiques*, tom. XXXIII, Bruxelles 1884, pp. 273, 274.

3. *Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines*, 4[e] année, Malines 1900, p. 95.

4. *Le Bien public*, n° du 21 Décembre 1900. (Notice publiée à l'occasion des noces d'or du cardinal).

5. *Le Patriote illustré*, n° du 5 Juin 1887. Notice avec portrait. Celui-ci n'est qu'une ébauche, à côté du magnifique portrait de S. E., dessiné par M. Eugène Copman, de Bruges, dont le crayon ne produit que des chefs-d'œuvre. Le *Bulletin périodique* de la Société belge de librairie (n° de Mars 1893) contient une réduction de cette page magistrale et en fait ressortir tout le mérite.

6. *Aan Zijne Doorluchtige Hoogwaardigheid* Petrus Lambertus, *XV Aartsbisschop van Mechelen, Primaat van België, lofzang, 1842-1884*, in-4, Mechelen, H. Dessain.

Ces strophes portent la signature de M. le chanoine Thomas-Anselme Van Campenhout, pléban de la métropole de Saint-Rombaut, à Malines († Novembre 1891), qui fut nommé, le 1 Septembre 1842, professeur au petit séminaire de Malines, où il compta parmi ses élèves le futur cardinal. Ce détail explique le premier millésime, qui figure en tête du poème ; la dernière strophe y fait allusion dans ces beaux vers :

Ik heb Hem zien groeien in deugden en jaren,
De lente zijns levens vol hoop, toegejuichd....
Hij zegene 't hoofd dat met sneeuwblanke haren
Nu onder zijn zeegnende hand nederbuigt.

Évêques sacrés par le cardinal Goossens :

1. ÉDOUARD-JOSEPH BÉLIN,
Évêque de Namur,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur,
le 15 Avril 1884.

Évêques assistants :

Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Liège.
Isidore-Joseph Du Roussaux, évêque de Tournai.

Notes biographiques.

Né à Obigies (prov. de Hainaut), le 24 Août 1821 ; ordonné prêtre, le 27 Février 1847 ; vicaire à Thuin, le 13 Novembre 1847 ; vice-doyen de Thuin, 1861 ; curé-doyen de Châtelet, le 22 Juin 1863 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, le 29 Décembre 1879 ; vicaire général de Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, le 8 Septembre 1880 ; chanoine titulaire et doyen du chapitre, le 25 Avril 1882 ; préconisé évêque de Namur, au consistoire secret du 27 Mars 1884 ; sacré, le 15 Avril suivant (1) ; décédé à Namur, le 7 Février 1892 (2). Devise : *Deus adjutor.*

Mgr Bélin était officier de l'ordre de Léopold. Il assista aux fêtes du bienheureux Charles-le-Bon, le 24 Août 1884, et à la procession du Saint-Sang, le 5 Mai 1890 (3).

(1) Voyez, sur le sacre de Mgr Bélin et sur le banquet qui suivit la cérémonie, *Le Bien public*, nos des 16 et 17 Avril 1884, et le *Courrier de Bruxelles*, mêmes nos.

(2) Les funérailles de Mgr Bélin eurent lieu dans la cathédrale de Namur, le 11 Février. On en trouve la description dans la *Semaine religieuse du diocèse de Namur*, n° du 20 Février 1892, pp. 466 sv., dans *L'Ami de l'ordre* (de Namur), n° du 13 Février id., et dans *Le Bien public*, n° du 12 Février id.

(3) A consulter sur Mgr Bélin :

1. *Oraison funèbre de Monseigneur* BÉLIN *par M. le chanoine* FISSE, *Archiprêtre de la cathédrale*, prononcée pendant le service funèbre.

2. Henri-Charles-Camille LAMBRECHT,

Évêque titulaire de Gerra [1],
coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand,
sacré dans la chapelle de l'Archevêché à Malines,
le 4 Avril 1886.

Évêques assistants :

Isidore-Joseph Du Roussaux, évêque de Tournai.

Victor-Jean van den Branden de Reeth, évêque titulaire d'Érythrée, auxiliaire de Mgr Goossens, archevêque de Malines.

Notes biographiques.

Né à Welden (Flandre orientale), le 26 Janvier 1848 [2];

Ce discours a été inséré dans la *Semaine religieuse du diocèse de Namur*, n^{os} du 20 Février 1892, pp. 472 sv., et du 27 id., pp. 483 sv.; l'*Ami de l'ordre* l'a publié en supplément.

2. *Semaine religieuse du diocèse de Namur*, n° du 13 Février 1892, pp. 449 sv., et n° du 20 Février id., pp. 471, 472 (Extrait de la *Semaine religieuse du diocèse de Tournai*).

3. *L'Ami de l'ordre*, n° du 8 Février 1892. Belle notice nécrologique, reproduite par *Le Bien public*, dans son n° du 9 Février id. — *Le Patriote illustré*, n° du 14 Février id. Notice, avec portrait du prélat défunt.

4. *Précis historiques*, tom. XXXIII, Bruxelles 1884, pp. 274, 275, et tom. XLI, Bruxelles 1892, pp. 138, 139.

5. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1893, Appendice, pp. III sv.

(1) Gerra est une ancienne ville épiscopale d'Arabie, appelée aujourd'hui Lahsa, située sur le golfe persique; son siège était suffragant de Pelusium, métropole de la province dite « Augustamnica I », sous le patriarcat d'Alexandrie.

(2) Mgr Lambrecht appartenait à une respectable et très ancienne famille, originaire du Franc de Bruges, qui donna à notre diocèse son troisième évêque, Mathias Lambrecht, né à Saint-Laurent, en 1539, décédé à Bruges, le 1er Juin 1602.

La principale branche de la famille était, au commencement du XVIe siècle, établie à Saint-Laurent; vers la fin du siècle suivant, nous la trouvons à Maldegem. Le bisaïeul de l'évêque, Robert-François Lambrecht, né à Maldegem, en 1735, épousa à Bruges,

entré au grand séminaire de Gand, le 1 Octobre 1866 ; envoyé à l'Université catholique de Louvain, pour y continuer ses études théologiques, le 1 Octobre 1869 ; ordonné prêtre à Gand, par Mgr Bracq, le 8 Avril 1871 ; bachelier en théologie, le 4 Juillet 1871 ; licencié, le 10 Juillet 1873 ; sous-régent au collège du Saint-Esprit, le 1 Octobre 1873 ; professeur d'histoire ecclésiastique et de droit canonique à la *Schola minor* du même collège, le

---

le 2 Juillet 1770, Éléonore Kesteloot, et mourut en cette ville, le 14 Novembre 1802.

Voyez de curieux détails sur la famille du prélat dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXII[e] jaar, 1889-90, pp. 90 sv., « *Mgr Lambrecht. Afkomst en eerste levensjaren* ». Voyez aussi *Rond den Heerd*, XXIV[e] jaar, 1889, pp. 249, 250, « *Bisschop Lambrecht* », et p. 265, « *Bisschop Lambrecht's voorouders.* »

Une branche de la famille Lambrecht s'établit en France. De cette branche sortit M. Félix-Édouard Lambrecht, né, en 1819, dans le département du Nord, et qui mourut ministre de l'Intérieur de la République française, en 1871. M. Félix Lambrecht avait épousé M[lle] des Courtils de Merlemont. Sa fille s'unit, en 1880, à M. le marquis de Grouchy, capitaine d'état-major, chevalier de la Légion d'honneur et petit-fils du maréchal de Grouchy. M. le marquis de Grouchy occupe sa terre de La Ferrière (par Aunay-sur-Odon), dans le département du Calvados.

Un ami de Mgr Lambrecht, agissant à l'insu de ce dernier, communiqua au marquis la nouvelle du sacre de son parent, et lui transmit divers extraits de journaux belges, contenant la relation de la cérémonie. Il en reçut la lettre suivante :

La Ferrière, 10 Avril 1886.

« Monsieur, — Vous ne vous êtes pas trompé en pensant que je serais heureux d'apprendre que la famille Lambrecht venait de donner un nouvel Évêque, et je vous suis très-reconnaissant de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser, ainsi que des extraits de journaux qui l'accompagnaient.

« Je me permets d'envoyer votre lettre à ma belle-mère et à mon beau-frère Lambrecht : ces derniers s'occupent justement en ce moment de compléter la généalogie de leur famille, et je ne doute pas qu'ils ne fassent des recherches pour savoir comment Mgr Lambrecht peut se rattacher à leur branche.

« Veuillez agréer, Monsieur, avec tous mes remercîments, l'expression de mes sentiments distingués. »

M[is] DE GROUCHY.

1 Octobre 1874 ; docteur en théologie, le 14 Juillet 1875 (1) ; professeur d'Écriture sainte à la *Schola minor*, le 29 du même mois ; professeur agrégé de l'Université, chargé du cours d'exégèse de l'ancien Testament et du cours élémentaire d'hébreu, le 1 Octobre 1876 ; directeur et professeur de théologie dogmatique au séminaire de Gand, le 27 Janvier 1877 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Bavon, le 23 Décembre 1880 ; nommé évêque titulaire de Gerra et coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr Bracq, évêque de Gand, par bref du 26 Mars 1886 ; sacré, le 4 Avril 1886 (2) ; évêque de Gand, le 17 Juin 1888 ; fait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, le 2 Juillet suivant (3) ; décédé inopinément au presbytère de Denderleeuw, en tournée de confirma-

---

(1) *De Sanctissimo Missæ Sacrificio dissertatio dogmatica*, tel est le titre de la dissertation inaugurale de M. le docteur Lambrecht ; elle forme un volume de xv, 338 pp. (Lovanii, Vanlinthout, 1875). C'est un travail de haute valeur : « Henricus-Carolus Lambrecht, episcopus Gandavensis, — écrit Hurter, — PRÆCLARE disseruit de sacrificio missæ » (*Nomenclator literarius*, edit. alt., tom. III, col. 1251). « Mgr Lambrecht, disait de son côté *Le Bien public*, a publié, à l'occasion de son doctorat, une dissertation très savante sur le Saint Sacrifice de la Messe. Ce travail, écrit avec une grande clarté et beaucoup de méthode, décèle un théologien consommé » (n° du 24 Mars 1886). Cette dissertation eut un tel succès que l'édition en fut totalement épuisée en quelques semaines.

(2) Voyez, sur le sacre de Mgr Lambrecht, *Le Bien public*, n° du 5 Avril 1886, et la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XVIIIe jaar, 1885-86, p. 394.

(3) Le programme du cortège, organisé à l'occasion de cette entrée, figurait dans *Le Bien public*, n° du 30 Juin 1888, et, légèrement modifié, dans celui du 1 Juillet. Des programmes sur feuilles volantes sortirent des presses des imprimeurs gantois J. B. Hemelsoet (in-plano, avec partie supérieure ornementée) et H. Stepman (2 ff. in-4°).

On peut lire la description de l'entrée solennelle de Mgr Lambrecht dans *Le Bien public*, n° du 3 Juillet 1888, et dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXIe jaar, 1888-89, pp. 74, 75.

tion, le 2 Juillet 1889 (1). Devise : *Regnet Christus* (2).

Mgr Lambrecht officia pontificalement à la cathédrale de Saint-Sauveur, le Lundi, 7 Mai 1888, jour de la solennité du Précieux Sang (3), et présida ensuite, ensemble avec Mgr Faict, à la procession traditionelle (4).

---

(1) Voyez, sur la mort de Mgr Lambrecht, *Le Bien public*, n^os des 2, 3 et 4 Juillet 1889. Les funérailles du regretté prélat furent célébrées le 5 Juillet ; on en trouvera la description dans *Le Bien public*, n° du 6 Juillet, dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXIIe jaar, 1889-90, pp. 82 sv., et *De Gentenaar*, n° du 6-7 Juillet. L'inhumation se fit à Welden, lieu natal de Mgr Lambrecht.

Une souscription, ouverte par *Le Bien public*, en vue d'élever un monument à Mgr Lambrecht dans la cathédrale de Saint-Bavon, produisit une somme importante. Le monument, dû au ciseau du sculpteur gantois Remi Rooms, fut inauguré par Mgr l'évêque Stillemans, le 1 Juillet 1892 ; le *Bien public*, dans son n° du 2 Juillet, donne la description du cénotaphe et de la cérémonie de son inauguration.

(2) Tout comme son parent, le 3e évêque de Bruges, et par allusion sans doute à son nom, Mgr Lambrecht portait un agneau (*lam*) dans ses armoiries. Mais, nous nous demandons pourquoi celui-ci était *contourné*, c. à d. tourné vers le côté senestre de l'écu. Il est de règle que les animaux, représentés de profil dans le blason, regardent le flanc dextre. Cette dérogation aux lois de l'art héraldique était-elle voulue, ou faut-il l'attribuer à l'ignorance de l'artiste, qui le premier dessina les armoiries de l'évêque de Gand ? Dans le blason de Mathias Lambrecht l'agneau est bien posé.

(3) Voyez, sur cette solennité religieuse, *Le Bien public*, n° du 9 Mai 1888.

(4) A consulter sur Mgr Lambrecht :

1. *Lijkrede van Zijne Hoogwaardigheid* Henricus-Carolus-Camillus Lambrecht, *XXIII^en Bisschop van Gent, uitgesproken onder den lijkdienst in Sint-Baafs, op 5 Juli 1889, door* A. Stillemans, *Kanunnik, President van het Seminarie van Gent*, Gent, S. Leliaert, 1889, avec portrait du prélat défunt.

Une traduction française de cette belle oraison funèbre a paru dans *Le Bien public*, n° du 8 Juillet 1889, et dans les *Précis historiques*, tom. XXXVIII, Bruxelles 1889, pp. 383 sv.

2. *Leven van Z. H.* Henricus-Carolus Lambrecht, *Doktor in godgeleerdheid, XXIII^en Bisschop van Gent, door* P. Daens, *opsteller-uitgever van de* werkman, tweede uitgaaf, Aalst, Daens-Mayart, Augusti 1889.

3. Louis COUPPÉ,
de la Congrégation des Missionnaires du S. Cœur, d'Issoudun,

Nous n'avons pas vu d'exemplaire de la première édition, qui fut enlevée en quelques jours.

3. *Almanak der Geestelijkheid in het Bisdom van Gent*, XVe jaar, 1894, pp. 84 sv., XVIe jaar, 1895, pp. 84 sv.

Cette esquisse biographique, due à la plume consciencieuse de M. le chanoine Lavaut, est de loin la plus complète.

4. *Ter gedachtenis van Mgr* Lambrecht, *XXIII^{en} Bisschop van Gent, door D^{r}* H. Claeys, Gent, Siffer, 1889.

Poème de 20 pp., extrait de la revue *Het Belfort*.

5. *Précis historiques*, tom. XXXVIII, Bruxelles 1889, pp. 378 sv.

6. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain,* pour 1890, Appendice, pp. III sv.

Mgr Lambrecht a publié de nombreux travaux, dont on peut voir les titres dans l'*Almanak der Geestelijkheid in het Bisdom van Gent*, 1894, p. 89; ces travaux ne sont point renseignés dans la *Bibliographie nationale*, qui ne mentionne que les ouvrages parus de 1830 à 1880.

L'œuvre principale du savant prélat, celle qui, après sa dissertation *De Sanctissimo Missæ Sacrificio*, a le mieux assis sa réputation de théologien, est sa *Verklaring van den Mechelschen Catechismus*, dont la première édition parut à Gand, chez C. Poelman, de 1881 à 1883, en trois volumes in-8, formant ensemble 1500 pp. Cette œuvre magistrale, que l'épiscopat belge honora de ses approbations les plus flatteuses, se trouve aujourd'hui entre les mains de tous les membres du clergé flamand ; et c'est justice : « Nous avons annoncé — écrivait, dans le *Bien public* du 9 Juillet 1883, une plume autorisée, — les deux premiers tomes de ce remarquable ouvrage. Le voici terminé enfin et nous pouvons en admirer le magnifique ensemble. Disons-le tout de suite, M. le chanoine Lambrecht a donné aux pasteurs des âmes, aux maîtres et aux parents chrétiens, à tous les fidèles, un chef-d'œuvre, unique par sa méthode, excellent par l'exactitude doctrinale, par la clarté, par la pureté du langage et l'heureux choix des expressions ».

Lisez aussi le compte rendu fort développé, consacré au premier volume par un docteur en théologie (*Le Bien public*, n° du 29 Octobre 1881), et celui si élogieux, dont le deuxième fut l'objet (Id., n° du 3 Mai 1882).

Voyez encore la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XIVe jaar, 1881-82, pp. 207, 407 et XVIe jaar, 1883-84, pp. 94, 95.

« Zoolang de wereld staat — écrit Daens (*Leven*, etc., p. 11), — zal die Verklaring van den Catechismus een licht zijn in de Kerk, een onbetaalbaar weldaad voor 't volk ».

Évêque titulaire de Léro (1),
vicaire apostolique de la Nouvelle-Poméranie (2),
sacré à Borgerhout-Anvers, dans la chapelle des missionnaires de sa Congrégation (3),
le 5 Octobre 1890.

Evêques assistants :

Jean-Joseph Koppes, évêque de Luxembourg.

Hubert-Antoine Fischer, évêque titulaire de Juliopolis, auxiliaire du cardinal Krementz, archevêque de Cologne (4).

Notes biographiques.

Né à Romorantin (Dép[t] de Loir-et-Cher), le 26 Août 1850; ordonné prêtre à Blois, par Mgr Pallu du Parc, le 30 Mai 1874; passe quelques années dans le ministère paroissial,

---

Mgr Lambrecht publia un abrégé de son travail, sous le titre de : *Beknopte verklaring van den Mechelschen Catechismus ten gebruike van het middelbaar onderwijs.* La sixième édition de ce résumé d'une extrême utilité parut en 1901 (Gent, Huyshauwer en Scheerder). M. le chanoine Fr. De Vos, inspecteur diocésain des écoles primaires catholiques, en donna une traduction française en 1889.

(1) L'évêché de Léro (*Lerus*) était suffragant de la province, dite des Iles Cyclades, au diocèse d'Asie, sous le patriarcat d'Antioche. Le mot *diocèse* ne signifie pas ici le territoire soumis à la juridiction d'un évêque, mais une réunion de provinces sous l'autorité du préfet du prétoire ou d'un de ses vicaires. Le diocèse d'Asie comprenait douze provinces. (*Précis historiques*, tom. XVII, p. 279, note 2).

(2) La Nouvelle-Poméranie, appelée aussi la Nouvelle-Bretagne, fut détachée, le 1 Mai 1889, du vicariat apostolique de la Nouvelle-Guinée, pour former un nouveau vicariat. La Nouvelle-Guinée ou Papaousie, la plus grande ile du monde après l'Australie, est située au nord de cette dernière ; elle compte une population de 3,600,000 habitants. Les Hollandais, les Anglais et les Allemands y ont des possessions.

(3) Le séminaire des Missionnaires du Sacré-Cœur est situé rue Terloo, 38.

(4) Mgr Fischer a été élu archevêque de Cologne, au mois de Novembre 1902, et créé cardinal dans le consistoire secret du 22 Juin 1903. Voyez d'intéressants détails sur ce prélat dans *Le Bien public*, n[os] des 7 et 25 Novembre 1902 et du 21-22 Mai 1903.

et nommé vicaire à Celles-sur-Cher, en 1880 ; entré dans la Congrégation des Missionnaires du Sacré-Cœur, le 25 Juillet 1880 ; profès temporaire, le 26 Août 1881 ; profès perpétuel, le 26 Août 1884 ; nommé évêque titulaire de Léro et préfet apostolique de la Nouvelle-Poméranie, le 28 Décembre 1889 ; sacré, le 5 Octobre 1890 (1) Devise : *Dabo eis cor.*

---

4. JEAN-BAPTISTE DECROLIÈRE (2),
Évêque de Namur,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur,
le 1 Août 1892.

Évêques assistants :

Isidore-Joseph Du Roussaux, évêque de Tournai.
Antoine Stillemans, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Marchienne-au-Pont, le 3 Avril 1839 ; ordonné prêtre à Tournai, le 26 Mai 1866 ; professeur de rhétorique au collège d'Enghien, 1867 ; (3) professeur d'éloquence sacrée et d'histoire ecclésiastique, au séminaire de Tournai, Septembre 1881 ; chanoine honoraire de la cathédrale de

---

(1) Voyez un intéressant article sur la consécration épiscopale de Mgr Couppé dans les *Annales de N. D. du Sacré-Cœur*, VIe année, Anvers, 1890-91, pp. 2 sv. Le même volume renferme, à la p. 307, le portrait de Mgr Couppé, représenté assis entre deux jeux canaques, qu'il avait amenés avec lui de sa mission de la Nouvelle-Poméranie.

(2) Les lettres de faire part du décès de Mgr Decrolière lui donnent le prénom de Jean-Baptiste ; ses souvenirs mortuaires, ceux de *Stanislas*-Jean-Baptiste.

(3) Mgr Decrolière avait une grande dévotion à Marie. Il dirigea, pendant quinze ans, la congrégation de la sainte Vierge au collège d'Enghien ; et, malgré ses nombreuses et importantes occupations, il sut trouver le temps de rédiger, durant de longues années, la *Guirlande de Marie*, l'une des revues religieuses les plus répandues de notre pays, qui en est à sa 46e année d'existence.

Tournai, le 22 Mai 1885 ; vice-président du séminaire de Tournai, 1888 ; assesseur au vicariat, président du séminaire et professeur d'ascétique et de pastorale, le 12 Mai 1889 ; chanoine titulaire de la cathédrale de Tournai, le 18 Mars 1890 ; nommé évêque de Namur, le 28 Mars 1892, et préconisé au consistoire secret du 11 Juillet suivant ; sacré, le 1 Août 1892 ; décédé à Namur, le 5 Septembre 1899 (¹). Devise : *Spes nostra salve.*

Mgr Decrolière était chanoine d'honneur de la cathédrale de Tournai et officier de l'ordre de Léopold. Il prit part, avec divers autres prélats, évêques et abbés, aux fêtes célébrées à Bruges, le 13 Juillet 1896, en l'honneur du bienheureux Idesbalde, IIIe abbé des Dunes, dont le culte immémorial fut confirmé par décret de la Congrégation des Rites, en date du 23 Juillet 1894 (²). Après avoir assisté à la Messe pontificale, célébrée, à la cathédrale de Saint-Sauveur, par Son Excellence le nonce apostolique Francica-Nava di Bontifè, ces prélats suivirent le magnifique cortège historique et religieux, qui se déroula, l'après-midi, dans les rues de la ville de Bruges (³).

(¹) Mgr Decrolière mourut après deux années de souffrances et d'infirmités. Ses obsèques solennelles furent célébrées à la cathédrale de Saint-Aubain, le Samedi, 9 Septembre ; voyez en la relation détaillée dans la *Semaine religieuse du Diocèse de Namur*, n° du 16 Septembre 1899, pp. 97 sv., dans *L'Ami de l'ordre*, nos des 9 et 10 Septembre id., et *Le Bien public*, n° du 11 Septembre id.

(²) Voyez, sur ces fêtes, *La Patrie*, nos des 11-12 et du 14 Juillet 1896.

(³) A consulter sur Mgr Decrolière :

1. *Oraison funèbre de Monseigneur* Decrolière, *XXVe évêque de Namur*, prononcée, à l'issue de la messe des funérailles, par M. le chanoine Houba, archiprêtre de la cathédrale.

On trouve le texte de cette oraison funèbre dans la *Semaine religieuse du Diocèse de Namur*, n° du 16 Septembre 1899, pp. 101 sv., et dans *L'Ami de l'ordre*, n° du 10 Septembre id. La *Guirlande de Marie* en a donné un tiré à part, avec son n° d'Octobre 1899.

2. *Semaine religieuse du Diocèse de Namur*, n° du 9 Septembre 1899, pp. 81 sv.

3. *L'Ami de l'ordre*, nos des 6 et 7 Septembre 1899, et celui

5. Joseph-François VAN DER STAPPEN,

Évêque titulaire de Jaffa (¹),

auxiliaire de S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines,

sacré dans la chapelle du grand séminaire à Malines, le 16 Juillet 1893.

Évêques assistants :

Antoine Stillemans, évêque de Gand.

Émile-Joseph Pourbaix, évêque titulaire d'Eudociade, auxiliaire de Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai.

Notes biographiques.

Né à Anvers, le 21 Janvier 1846 ; entré au grand séminaire de Malines, le 28 Septembre 1866 ; ordonné prêtre, le 18 Septembre 1869 ; professeur de liturgie au grand séminaire de Malines, le 1 Octobre 1869 (²) ;

---

du 17 Septembre id., où l'on trouve un important article sur « Mgr Decrolière et son action sociale », extrait de la *Revue sociale de l'arrondissement de Namur* (nº de Septembre).

4. *Précis historiques*, tom. XLI, Bruxelles 1892, pp. 234, 235.

5. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1900, Appendice, pp. III sv. La notice, accompagnée d'un beau portrait du prélat défunt, est tirée en grande partie de l'oraison funèbre, prononcée par M. l'archiprêtre Houba.

(¹) Le siège de Jaffa (*Joppe*) était suffragant de Césarée, métropole de la Iʳᵉ Palestine, sous le patriarcat de Jérusalem.

(²) Fruit d'un long enseignement et d'études approfondies, les travaux de Mgr Van der Stappen lui ont donné rang parmi nos meilleurs liturgistes. Cinq traités ont vu le jour : *de Officio divino seu de Horis Canonicis*, — *de Rubricis Missalis Romani*, — *de celebratione SS. Missæ Sacrificii*, avec gravures, — *de Administratione Sacramentorum*, et le *Cæremoniale seu manuale ad functiones sacras solemnes rite peragendas*. Plusieurs de ces volumes ont eu les honneurs d'une seconde édition, et celui *de celebratione SS. Missæ Sacrificii* en est à sa troisième.

Dans son nº du 17 Décembre 1902, *Le Bien public* recommandait vivement au clergé la nouvelle édition du *Tractatus de Rubricis Missalis Romani*, et terminait ainsi son compte rendu fort élogieux :

chanoine honoraire de la métropole de Saint-Rombaut, le 14 Février 1885; chanoine titulaire, le 12 Mai 1893; nommé évêque titulaire de Jaffa et auxiliaire de S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, le 15 Juin 1893; sacré, le 16 Juillet de la même année ([1]). Devise : *Gressus meos dirige* ([2]).

Mgr Van der Stappen est *censor* de l'Académie liturgique de Rome et officier de l'ordre de Léopold.

Le 1 Mai 1901, Mgr Van der Stappen officiait pontificalement dans l'église des PP. Jésuites, à Bruges, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'établissement en cette ville de l'association de l'Adoration perpétuelle et de l'œuvre des églises pauvres ([3]). Le 6 du même mois, Mgr Van der Stappen assistait, avec d'autres prélats, à la procession du Saint-Sang ; il est depuis cette date, membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang.

———

« Les cinq volumes de la *Sacra Liturgia* de l'évêque de Jaffa jouissent d'une haute considération et d'un succès bien justifié. J'ai sous les yeux, avec la lettre dont Sa Sainteté Léon XIII daigna, en 1898, honorer l'auteur, les rapports les plus élogieux de revues françaises, allemandes, américaines.

« Classiques dans plusieurs séminaires, vivement recommandés dans d'autres, les ouvrages de Monseigneur Van der Stappen, et notamment ce traité-ci, méritent que nous les signalions à la faveur du clergé. »

Voyez aussi le n° du *Bien public*, du 12 Mai 1903 et la *Nouvelle Revue théologique*, tom. XXVII (1895), pp. 210, 211, et tom. XXXV (1903), pp. 223, 224.

([1]) Voyez, sur le sacre de Mgr Van der Stappen, *Le Patriote*, n° du 17-18 Juillet 1893, et surtout *Le Bien public*, n° du 18 Juillet id.

([2]) Cette devise est empruntée au verset 133 du psaume CXVIII : *Beati immaculati*. Sa traduction flamande : *Richt mijne schreden*, ou *mijne stappen*, contient une allusion transparente au nom du prélat : Van der *Stappen*.

([3]) Voyez les *Annales du très saint Sacrement, bulletin de l'Archi-association de l'Adoration perpétuelle*, etc., 44e année, Etterbeek-Bruxelles 1901, p. 104.

6. Pierre DE BRABANDERE,

Évêque de Bruges,

sacré dans la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, le 11 Juin 1894.

Evêques assistants :

Antoine Stillemans, évêque de Gand.

Jean-Baptiste Decrolière, évêque de Namur (¹).

Notes biographiques.

Né à Oyghem, le 25 Septembre 1828 (²) ; entré au séminaire de Bruges, le 1 Octobre 1848 ; ordonné prêtre à Bruges, par Mgr Jean-Baptiste Malou, le 21 Mai 1853 ; envoyé à l'Université catholique de Louvain, pour y continuer ses études de droit canonique, Octobre 1853 ; bachelier en droit canonique, le 24 Juillet 1855 ; licencié, le 14 Juillet 1857 ; après un an de séjour à Rome, nommé vicaire de Saint-Pierre, à Ypres, le 5 Octobre 1858 ; vicaire de Saint-Martin, en la même ville, le 17 Mai 1859 ;

(¹) Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, avait accepté de faire l'office d'évêque assistant au sacre de Mgr De Brabandere, mais il en fut empêché par le décès de son auxiliaire, Mgr Pourbaix, dont les obsèques eurent lieu le 12 Juin, jour de l'entrée solennelle de Mgr De Brabandere. La petite notice biographique, publiée sur ce dernier et sortie des presses de M. Van de Vyvere-Petyt, avant le changement amené par le décès de Mgr Pourbaix, est donc fautive en tant qu'elle assigne Mgr Du Roussaux comme assistant au sacre de Mgr De Brabandere. Les blasons de MMgrs Du Roussaux et Pourbaix figurent aussi à tort sur le menu lithographié du banquet du sacre, auquel les deux prélats devaient prendre part.

(²) La famille De Brabandere est ancienne et honorable. Il en existe un crayon généalogique, dû aux recherches de M. Slosse, curé de Rumbeke, et remontant jusqu'à Jean De Brabandere, époux de Marie Van den Berghe, décédé à Harelbeke, en 1584 ; nous possédons un des rares exemplaires imprimés de cette intéressante pièce de famille.

Foncièrement chrétienne, la famille De Brabandere a donné plusieurs prêtres à l'Église et une abbesse au monastère cistercien de Spermaille, à Bruges ; dame Marie-Thérèse De Brabandere, 38ᵉ abbesse de cette maison, l'administra de 1765 au 16 Octobre 1786, date de son décès.

professeur de droit canonique, au séminaire de Bruges, Octobre 1861 ; directeur du même établissement, Octobre 1864 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, le 17 Février 1867 ; examinateur prosynodal et membre du conseil épiscopal, Octobre 1872 ; curé-doyen de Thourout, le 22 Janvier 1875 ; vicaire général de Mgr Jean-Joseph Faict et directeur des Dames de l'Instruction chrétienne, le 18 Août 1880 ; prélat domestique de S. S. Léon XIII, le 13 Mars 1885 ; chanoine titulaire, le 26 Mars 1885 ; chanoine-chantre, le 26 Mars 1886 ; archiprêtre du chapitre et de la ville de Bruges, le 30 Avril 1890 ; vicaire capitulaire du diocèse de Bruges, au décès de Mgr Faict, le 4 Janvier 1894 ; préconisé évêque de Bruges, au consistoire secret du 18 Mai 1894; sacré, le 11 Juin de la même année(1);

(1) L'Église célèbre, le 11 Juin, la fête de S. Barnabé, apôtre. A moins d'une dispense du Saint-Siège, les sacres d'évêques doivent, aux termes du Pontifical romain, se faire le Dimanche ou une fête d'apôtre, *...die consecrationis, quæ debet esse Dominica, vel Natalitium Apostolorum, vel etiam festiva, si Summus Pontifex hoc specialiter indulserit.* La fête de S. Barnabé n'étant pas comprise parmi les fêtes d'apôtres, dont parle le Pontifical romain, Mgr De Brabandere eut besoin d'un indult pour recevoir la consécration épiscopale ce jour-là; voici la teneur de celui qu'il obtint, à sa demande :

« Ex audientia SSmi, 1 Maii 1894. — Sanctissimus Dominus Noster Leo Papa XIII, attentis expositis, speciali ex gratia, in exemplum nunquam afferenda, benigne annuit ut Orator munus Consecrationis, de quo in precibus, rite suscipere queat extra Romanam Curiam Tertio Idus Junii, Feria secunda et Festa Die S. Barnabæ Apostoli, iis omnibus cœteroquin servatis de jure et consuetudine servandis. Constitutionibus, Apostolicis Ordinationibus et aliis quibuscumque minime obstantibus.

† F. Archiepūs Seleuciæ, aud^r SSmi.
Franciscus Cancus Illuminati,
Sacri Consistorii Substitutus. »

Voyez, sur le sacre de Mgr De Brabandere et le banquet qui le suivit, *La Patrie*, n^os des 11 et 12 Juin 1894. La grand'nef de la cathédrale, où devait se faire le sacre, avait reçu une décoration du meilleur goût ; une belle photographie en a conservé les détails. Au-dessus de l'autel du prélat consécrateur, placé devant le jubé, brillait ce beau chronogramme : *eXULtantIs DIœCeseos Voto petrUs De brabanDere*

décédé inopinément à Bruges, le 31 Mars 1895 [1].

---

epIsCopUs brUgensIs saCratUr. Outre le prélat consécrateur et ses deux assistants, le nonce apostolique de Belgique, S. Exc. Mgr Francica-Nava di Bontifè, archevêque titulaire d'Héraclée, et Mgr Paul Goethals, archevêque de Calcutta, rehaussèrent les cérémonies de leur présence.

Mgr De Brabandere fit son entrée solennelle à Bruges, le lendemain de son sacre; la *Patrie* en donne la description dans son n° du 13 Juin 1894. Voyez aussi, sur le sacre et l'entrée solennelle de Mgr De Brabandere, la *Gazette van Brugge*, n^os^ des 9, 11 et 13 Juin.

(1) Voyez, sur le décès de Mgr De Brabandere, *La Patrie*, n° du 1er Avril 1895. Le regretté prélat est mort le Dimanche de la Passion, chez M. Halleux-Ryelandt, marguillier de la cathédrale, habitant rue du Vieux Bourg, C 29.

« Voici, dit *La Patrie*, en quelles circonstances s'est produit ce décès inopiné : Monseigneur De Brabandere avait daigné présider une petite fête traditionnelle donnée à des enfants pauvres, qui venaient de faire leur première communion. Il était deux heures et demie et Monseigneur se disposait à quitter la maison de M. Halleux, pour se rendre à l'office de vêpres en sa cathédrale, lorsque tout à coup il a déclaré qu'il se sentait indisposé.

« Les docteurs De Cooman et Van Steenkiste, appelés en toute hâte, ont constaté la gravité de l'état du vénéré malade. M. le chanoine Waffelaert, vers trois heures, lui a donné la bénédiction *in articulo mortis* et lui a administré l'extrême onction, au milieu des assistants éplorés... Monseigneur s'est éteint à 6 h. 15 minutes, sans avoir repris connaissance ».

Voyez quelques détails plus circonstanciés dans la *Gazette van Brugge*, n° du 1 Avril 1895, et *De Vlaming* (Brussel), n° du 7 Avril id.

Les funérailles de Mgr De Brabandere, présidées par S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, eurent lieu le 4 Avril. Mgr Decrolière, évêque de Namur, célébra la Messe pontificale *ad faldistorium*, en présence de S. E. précitée, de S. Exc. le nonce apostolique, Mgr Francica-Nava di Bontifè, de MMgrs Doutreloux, évêque de Liège, Du Roussaux, évêque de Tournai, Stillemans, évêque de Gand, et Van Reeth, évêque de Galle (Ceylan). On peut lire la description détaillée de la cérémonie funèbre dans *La Patrie*, nos des 4 et 5 Avril 1895.

MMgrs Boussen et Malou furent inhumés dans le caveau construit sous l'ambulatoire du chœur de la cathédrale, et dont l'entrée fait face à la chapelle du St Sacrement. Les dépouilles mortelles de MMgrs Faict et De Brabandere reposent dans la crypte de la chapelle obituaire, élevée, en 1894-95, sur les plans de M. Charles De Wulf, architecte de la ville, pour servir à la sépulture de MMgrs les évêques

Devise : *In te confido*[1]. Mgr De Brabandere était prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en droit canonique, *honoris causa*, de l'Université catholique de Louvain [2] et chevalier de l'ordre de Léopold [3].

---

et adossée au chevet de la chapelle obituaire de MM. les chanoines. Quinze *loculi*, disposés en trois rangées, ont été aménagés en cette vue. Les corps de MMgrs Faict et De Brabandere, déposés provisoirement dans les *loculi* destinés à la sépulture de MM. les chanoines, ont été transférés dans ceux qui leur étaient préparés (les deux premiers de la rangée supérieure), le 4 Octobre 1895. Mgr l'évêque présidait cette cérémonie funèbre, à laquelle MM. les chanoines, invités par lettre imprimée, assistaient en costume de chœur. Les dalles, qui ferment les *loculi*, portent une inscription à la mémoire des prélats, dont ceux-ci contiennent la dépouille.

(1) Voyez dans le n° de *La Patrie*, du 12 Mars 1894, un intéressant article sur le blason de Mgr De Brabandere, intitulé : « Les armoiries du nouvel évêque de Bruges » ; on y voit le motif qui dicta à S. G. le choix de sa devise épiscopale.

(2) Le diplôme, qui confère ce grade à Mgr De Brabandere, porte la date du 24 Février 1894.

(3) Mgr De Brabandere fut créé chevalier, par arrêté royal du 31 Juillet 1890.

A consulter sur Mgr De Brabandere :

1. *Lijkrede uitgesproken in de Hoofdkerk van Brugge door den Z. E. Heer Kanonik* H. Rommel, *Principaal van Sint Lodewijks Collegie, ter gelegenheid van den plechtigen lijkdienst van Zijne Doorluchtige Hoogweerdigheid* Petrus De Brabandere, *XXIsten Bisschop van Brugge, den Donderdag, 4en April 1895*, Drukkerij van Sint-Augustinus, Desclée, De Brouwer en Cie, Brugge, in-16, de 19 pp.

2. Nécrologe latin, publié par les soins de l'administration diocésaine, et destiné à prendre place dans les sacristies, à côté des éloges funèbres de MMgrs Boussen, Malou et Faict. C'est une belle page, bien écrite, qui met parfaitement en lumière la bonté du prélat défunt, son commerce agréable, sa grande piété et les services nombreux qu'il rendit au diocèse, dans les divers postes qu'il occupa. Ce nécrologe a été inséré dans la *Collectio epist. pastor.*, tom. XVI, Brugis 1900, pp. 89 sv.

3. Notice biographique — texte flamand et français, — accompagnée du portrait et des armoiries de Mgr De Brabandere. Double feuillet, sorti des presses de M. Van de Vyvere-Petyt, à Bruges. Il en existe un abrégé flamand, en un feuillet, dont l'une face est réservée au portrait. Cette notice reproduit, à peu de lignes près, l'article biographique, que *La Patrie* consacre à Mgr De Brabandere, dans son n° du

7. Joseph VAN REETH,

de la Compagnie de Jésus,
Évêque de Galle,
sacré dans l'église du collège de Notre-Dame, à Anvers,
le 19 Mars 1895.

Évêques assistants :

Antoine Stillemans, évêque de Gand.

Joseph-François Van der Stappen, évêque titulaire de Jaffa, auxiliaire de S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines.

---

26 Février 1894, article qu'empruntèrent à ce journal les *Précis historiques*, tom. XLIII, Bruxelles 1894, pp. 180 sv.

4. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1896. Appendice, pp. CXLI sv.

5. Mgr de T'Serclaes, *Le Collège ecclésiastique Belge à Rome. Son jubilé de cinquante ans, son histoire, ses élèves*, Rome 1897.

Mgr De Brabandere fut un des meilleurs élèves du Collège Belge, où il ne passa qu'une année, du 3 Novembre 1857 au 3 Septembre 1858. Mgr de T'Serclaes lui consacre une courte notice, pp. 119, 120, et, en regard de la p. 90, figure le portrait de S. G., d'après le dessin original de M. Eugène Copman, conservé au palais épiscopal de Bruges. Ce portrait, comme tout ce que produit le crayon de M. Copman, est un pur chef-d'œuvre. Voyez à ce sujet *Le Bien public*, n° du 26 Février 1895, et la *Gazette van Brugge*, n° du 18 Août 1894.

Tandis qu'il occupait la chaire de droit canonique au grand séminaire de Bruges, Mgr De Brabandere écrivit, à l'usage de ses élèves, un *Juris canonici et juris canonico-civilis Compendium*, dont la première édition parut en 1869 (Bruges, ép^se Vanhee-Wante), et la sixième en 1898-99 (ib., Soc. de S. Augustin). Cette dernière édition, soigneusement révisée et considérablement augmentée par M. C. Van Coillie, J. C. L., professeur de droit canonique au grand séminaire de Bruges, forme deux forts volumes in-8°, de LXXII, 593 et 908 pp. Voyez, sur cette édition, un bel article de *La Patrie*, n° du 7 Août 1899, qui donne la genèse du *Compendium* et en fait bien ressortir la valeur.

L'ouvrage de Mgr De Brabandere est classique dans plusieurs séminaires ; la septième édition, due aux soins de M. H. Mahieu, S. T. L., successeur de M. Van Coillie dans la chaire de droit canonique, a paru en 1903.

Notes biographiques.

Né à Anvers, le 6 Août 1843 ; entré dans la Compagnie de Jésus, au noviciat de Tronchiennes, le 25 Septembre 1860 ; après avoir doublé sa rhétorique à Tronchiennes (1862-63) et fait trois années de philosophie, dont une à Tournai (1863-64) et deux à Namur (1864-66), nommé professeur d'humanités à Tronchiennes, 1866-70 ; professeur de seconde au collège de Mons, 1870-72 ; au cours de ses études théologiques à Louvain (1872-76), ordonné prêtre, en cette ville, par Mgr Walter Steins, S. J., archevêque de Bosra *i. p. i.*, le 8 Septembre 1875 ; fait sa troisième année de probation à Tronchiennes, 1876-77 ; *socius* du R. P. provincial, 1877-82 ; prononce ses derniers vœux, le 2 Février 1878 ; provincial de la province belge, du 31 Juillet 1882 au 31 Juillet 1888 ; recteur et maître des novices à Tronchiennes, le 15 Août 1888 ; nommé évêque de Galle, le 11 Janvier 1895 (1) ; sacré, le 19 Mars suivant (2). Devise : *In nomine Jesu laxabo rete* (3).

Mgr Van Reeth assista aux funérailles de Mgr De Brabandere ; il prit part à la procession du Saint-Sang, le 6 Mai 1901, et devint, à cette occasion, membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang.

---

(1) L'évêché de Galle est dans l'île de Ceylan, située au sud de l'Hindoustan, dont elle est séparée par le détroit de Palk. En vertu d'un bref pontifical du 21 Août 1893, deux nouveaux diocèses furent créés dans cette ile, ceux de Galle et de Trincomalie, ce qui porte à quatre le nombre des évêchés, actuellement suffragants du siège métropolitain de Colombo, savoir Jaffna, Kandy, Galle et Trincomalie. Le diocèse de Galle fut confié à la Compagnie de Jésus, et Mgr Van Reeth en devint le premier évêque (*Précis historiques*, tom. XLIV, Bruxelles 1895, p. 88). Voyez, pour tout ce qui concerne le diocèse de Galle, le bulletin mensuel illustré, qui se publie, depuis 1901, chez Ch. Bulens, à Bruxelles, sous le titre de *Missions belges de la Compagnie de Jésus. Congo, Bengale, Ceylan.*

(2) Voyez, sur le sacre de Mgr Van Reeth, les *Précis historiques*, tom. XLIV, pp. 214, 215.

(3) Cette devise est fort belle ; le dernier mot, *rete*, fait songer au nom du prélat : Van *Reeth*.

8. Gustave-Joseph WAFFELAERT,

Évêque de Bruges,

sacré dans la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, le 25 Juillet 1895.

Évêques assistants :

Isidore-Joseph Du Roussaux, évêque de Tournai.
Antoine Stillemans, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Rolleghem, le 27 Août 1847 (1) ; *primus* en philosophie, au petit séminaire de Roulers, Août 1867 ; entré au grand séminaire de Bruges, le 1 Octobre 1867 ; ordonné prêtre par Mgr Faict, le 17 Décembre 1870 ; après avoir rempli, durant quelques semaines, les fonctions de coadjuteur de M. le curé de Saint-Michel lez-Bruges, nommé vicaire à Blankenberghe, le 15 Février 1871 ; envoyé à l'Université catholique de Louvain, pour y continuer ses études théologiques, Octobre 1875 ; bachelier en théologie, le 15 Juillet 1876 ; licencié, le 23 Juillet 1878 ; sous-régent au collège du Saint-Esprit, Octobre 1878 ; docteur en théologie, le 20 Juillet 1880 (2) ; professeur de

(1) La famille Waffelaert est honorable et fort ancienne. Dans son n° du 2 Juillet 1895, la *Patrie* a inséré, sous le titre de : «Les armoiries du nouvel évêque de Bruges, » un intéressant article, où l'on trouve de précieux détails sur la famille de S. G. ; nous le reproduisons à la suite de ces notes biographiques. Mgr Waffelaert n'a qu'un frère, M. le général-major du génie Désiré Waffelaert, directeur des fortifications dans la 2e circonscription militaire (Anvers). Un autre frère, Théophile, est décédé à Belleghem, le 23 Décembre 1868, à l'âge de 16 ans.

(2) La dissertation inaugurale du nouveau docteur, intitulée : *De dubio solvendo in re morali*, volume de XXII, 312 pp. in-8, sorti, en 1880, des presses de Vanlinthout, frères, à Louvain, est une étude remarquable de théologie morale ; la *Revue catholique* de Louvain, (nouv. série, tom. XXIV, pp. 609 sv.) lui consacre un compte rendu développé et fort élogieux, que son auteur termine ainsi :

théologie morale au grand séminaire de Bruges, le 1 Octobre 1880 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, le 26 Juillet 1889 ; chanoine titulaire et vicaire général de Mgr Faict, le 30 Avril 1890 ; vicaire général de Mgr De Brabandere, le 31 Mai 1894 ; archiprêtre du chapitre et de la ville de Bruges, le 10 Juin 1894 ; élu vicaire capitulaire, au décès de Mgr De Brabandere, le 1 Avril 1895 ; nommé évêque de Bruges, par bref pontifical

---

« La dissertation révèle un théologien d'un jugement sûr, d'une science étendue et profonde, d'une modération qui n'exclut point la précision et la fermeté des doctrines et des décisions. Il s'environne de toutes les lumières des grands théologiens; il discute avec soin leurs opinions, et, s'appuyant sur des autorités considérables ou sur des raisonnements solides, il donne des conclusions, où l'on reconnaît sans peine l'esprit de l'Église elle-même. »

Voyez aussi la *Nouvelle Revue théologique*, tom. XII (1880), pp. 616, 618, et *The catholic Times*, de Londres, n° du 30 Juillet 1880, p. 7.

Le 21 Juillet 1880, lendemain du jour de sa promotion, le jeune docteur fut solennellement reçu à Belleghem, où habitaient ses vénérables parents. Notre grand poète, Guido Gezelle, écrivit à cette occasion, une pièce d'une envolée superbe, sous l'en-tête suivant: « Geloofd zij Jesus-Christus. Amen. Ter eere van den Zeer Eerweerden Hooggeleerden Heere ende Meester Mijnheer GUSTAF WAFFELAERT, geboortig van Rolleghem in Westvlaanderen, Priester van het Bisdom van Brugge, gewezen Onderpastor van Blankenberghe, uitgeroepen Doctor of Leeraar in der Godheid, ter Roomsch-Katholijke en Vrije Universiteit of Hoogschool van Leuven in Belgenland, op den twintigsten dag in Hooimaand, 't jaar Ons Heeren Jesu-Christi 1880, en vierende deze blijde omstandigheid te Belleghem, bij zijne Ouders en Vrienden, op den een-en-twintigsten der zelve maand, te weten op den dag die de Leuvensche plechtigheid naast was volgende. — reVIVIsCat. sanCtVs. thoMas. In. sVo. DIsCIpVLo ». Kortrijk, Eugène Beyaert, pet. in-4, de 4 pp. — Cette pièce est insérée, sans l'en-tête, dans les œuvres complètes de Guido Gezelle, tom. IV, *Liederen, eerdichten et reliqua*, 2e uitg., Rousselaere 1893, pp. 136 sv.; on la trouve reproduite, avec l'en-tête, en avant des *Goddelijke beschouwingen*, traduction par M. Gezelle des *Meditationes theologicæ* de Mgr Waffelaert, Kortrijk 1897, pp. 3 sv. Sous le titre de: *Belleghem*, M. Gezelle a inséré sur cette fête un article d'originale facture, comme seul il savait en écrire, dans la *Gazette van Kortrijk*, n° du 24 Juillet 1880.

du 28 Juin suivant ; sacré, le 25 Juillet 1895 (¹). Devise : *Duc nos quo tendimus* (²).

(¹) Voyez, sur le sacre de Mgr Waffelaert, *La Patrie*, nᵒˢ du 25 et du 26 Juillet 1895. Outre S. E. le cardinal Goossens et ses assistants, les évêques de Tournai et de Gand, deux prélats rehaussèrent l'auguste cérémonie de leur présence, Son Exc. Mgr Francica-Nava di Bontifè, nonce apostolique de Belgique, et Mgr. Godefroid Pelckmans, de l'ordre des Capucins, évêque de Lahore, dans le Punjab (Hindoustan). Ancien gardien du couvent des Capucins de la rue Sᵗᵉ Claire, à Bruges, Mgr Pelckmans avait été ordonné prêtre en cette ville par Mgr Faict, le 21 Décembre 1878. — Mgr Waffelaert fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, le 26 Juillet ; voyez en la description dans *La Patrie*, nᵒ des 27-28 Juillet 1895. Voyez aussi, sur le sacre et l'entrée de S. G., la *Gazette van Brugge*, nᵒ du 27 Juillet id.

(²) « Cette devise est empruntée à la dernière strophe du *Sacris solemniis*, l'hymne des matines de l'office du St Sacrement, œuvre immortelle de S. Thomas d'Aquin. C'est à Dieu que ces paroles s'adressent; elles signifient : Conduisez-nous au but où nous tendons. Ce but, S. Thomas le définit, en ajoutant : *Ad lucem quam inhabitas*, conduisez-nous à cette lumière que vous habitez, c'est-à-dire, au ciel.

« Le chrétien n'a point de cité permanente ici-bas ; il s'achemine en pèlerin vers sa véritable patrie, le ciel, but de toutes les aspirations de nos cœurs, *meta nostris cordibus*, comme le chante l'Église dans son magnifique langage, à la fête de l'Ascension de N. S.

« Cette idée si profondément chrétienne du pèlerinage de la vie est symbolisée par les trois coquilles du blason épiscopal : « La valve plate de ce coquillage, dit le savant jésuite Cahier, est devenue comme la marque des pèlerins et de saint Jacques lui-même, si bien qu'il fait comme partie intégrante de leur costume. » (*Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris 1867, tom. I, p. 252, art. *Coquille*). Les pèlerins, au temps jadis, fixaient ces coquilles sur leur pèlerine ou « esclavine », comme on l'appelait, ou les attachaient sur le devant du chapeau à larges bords, destiné à les préserver des ardeurs du soleil. (Voyez les figures qui accompagnent l'art. *Pèlerins*, dans Cahier, op. cit., tom. II, p. 679). La devise de Sa Grandeur est donc en harmonie parfaite avec les meubles de son écu.

« Nous venons de nommer saint Jacques-le-Majeur, dont les coquilles forment une des caractéristiques traditionnelles, comme on peut s'en convaincre par la simple inspection de ses images. C'est au point que ce genre de coquillages a pris le nom de « Coquilles de S. Jacques, *Sint-Jacobsschelpen* ». (Voyez David, *Van de beelden der Heiligen en hunne gewoone kenmerken*, Brugge 1857, p. 66, note 3. L'auteur fait connaître le motif pour lequel S. Jacques est représenté sous le costume de pèlerin). C'est le 25 Juillet, le jour même de la fête de

Mgr Waffelaert est officier de l'ordre de Léopold; cette distinction lui fut octroyée par arrêté royal du 25 Mars 1896.

Voici en quels termes s'exprimait *La Patrie*, dans son n° du 2 Juillet 1895, sur la famille Waffelaert et ses armoiries :

Monseigneur Waffelaert n'a pas eu de peine à se choisir un blason; il a pris les anciennes armoiries de la branche flamande de sa famille, qui sont « d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois coquilles de gueules ».

Le nom patronymique de *Waffelaert* offre de nombreuses variantes orthographiques, d'après les localités où la famille s'est essaimée au cours des siècles; ainsi, l'on rencontre les formes *Waffelart*, *Waffelaert*, *Waffelaer*, *Waffelaerts*, d'autres encore, et au pays de Namur et en France, *Wafflard*. En Flandre, où la famille compte de nombreux représentants à Saint-Genois, Tieghem, Heule, Belleghem, Ouckene, Iseghem et Hulste, on ne trouve guère que les formes *Waffelart* et *Waffelaert*; les autres, la dernière exceptée, ont prévalu dans le Brabant, regardé comme lieu d'origine de la famille, et dans la province d'Anvers, notamment à Malines.

Le premier membre de cette famille, dont on ait relevé la trace en Flandre, est Gaspar Waffelart, époux de dame Jeanne Venosa [1], qui, sur la demande de l'évêque de Tournai, vint, vers 1660, se fixer à Helchin, pour y exercer les fonctions de bailli ou de justicier de la Haute-Cour *(Hoogen Hove)* d'Helchin, Saint-Genois et Bossuyt; seigneurie qui appartenait aux évêques de Tournai, depuis l'année 1320 [2]. En qualité de bailli, Gaspar Waffelart se servait, pour authentiquer ses actes, d'un sceau, portant les armes de l'évêché de Tournai [3] et l'inscription : S. DE. LA. HAVTE. COVRT. DE. HELCHIN.

---

l'illustre apôtre, que le nouvel élu recevra la consécration épiscopale; le blason de Mgr Waffelaert nous rappellera ainsi, par une heureuse coïncidence, le jour béni où Sa Grandeur reçut l'onction des pontifes. » (*La Patrie*, n° du 2 Juillet 1895).

[1] On trouve ce nom écrit de façons fort diverses : *de Venas*, *Venosa*, *Vanassa*, *Vanasse*, *Vanhaes*, et même *Wanoffe*. La forme *Vanasse* paraît être la véritable orthographe du nom.

[2] Voyez, sur cette seigneurie, DESEURE, *Geschiedenis der gemeente Sint-Denijs of Saint-Genois*, Brugge 1879, p. 29, et surtout BIERRE, *Geschiedenis van Bossuyt*, Brugge 1879, pp. 43 sv.

[3] L'évêché de Tournai portait : « de France ancien (c. à d. d'azur, semé de fleurs de lis d'or), à deux crosses d'or en sautoir, à une tour d'argent crénelée, avec mâchicoulis, fermée de gueules et couverte d'argent, brochant sur le tout. »

S. Genoix. et. Bossvt. La matrice en cuivre de ce sceau, grossièrement exécuté, appartient aujourd'hui à M. Foulon, curé de St Genois.

Gaspar Waffelart mourut à Helchin, le 28 Octobre 1694 ([1]), laissant plusieurs enfants, parmi lesquels Ignace, qui devint curé de Deerlyk, et Jacques, décédé bourgmestre d'Helchin, le 14 Janvier 1727 ([2]). C'est de Gaspar que descendent tous les Waffelaert de Flandre, et partant aussi notre révérendissime évêque.

Mais, d'où venait le patriarche de la branche flamande ? Nous l'avons insinué déjà, il n'était pas originaire de la Flandre ; on a vainement compulsé les registres de la « civilité » de Courtrai et de Tournai, et les registres pupillaires de ces deux villes, pour y découvrir un Waffelaert, établi en pays flamand, antérieur à celui qui nous occupe. Il paraît hors de doute que Gaspar était brabançon, probablement louvaniste ([3]) et se rattachait, par des alliances, à la famille des

---

([1]) Gaspar Waffelart et sa femme († 4 Mai 1684) furent inhumés dans l'église d'Helchin ; leur pierre tombale, enlevée nous ignorons à quelle époque, mais heureusement retrouvée en 1901, y fut replacée au cours de l'année 1902.

([2]) Il résulte de recherches récentes, que Gaspar Waffelart eut six enfants, parmi lesquels Pierre-Ignace, curé de Deerlyk, de 1698 à 1728, décédé à Vive St Éloi, le 22 Octobre 1730 ; Jacques-François, décédé, comme il est dit ci-dessus, bourgmestre d'Helchin, et Philippe-Eugène, « premier et souverain greffier de la ville et cité de Tournay », époux de dame Marie-Barbe Herkeau († 11 Avril 1756), décédé à Tournai, le 27 Mai 1730. Les nobles époux furent inhumés dans l'église de Saint-Quentin, de la même ville, où se voient encore aujourd'hui leurs pierres tumulaires, derrière le chœur, en face de la chapelle de St Nicolas. On peut lire les inscriptions, qu'elles portent, dans le *Choix d'Épitaphes et d'Inscriptions actuelles du canton de Tournai*, du Cte du Chastel de la Howardries-Neuvireuil, Tournai 1882, pp. 254, 255, et dans Slosse, *Schets over kerk, pastors en priesters van Helkyn*, Rousselare, J. De Meester, 1902, pp. 8, 9.

([3]) Depuis que ces lignes furent écrites, M. le curé Slosse, notre habile et infatigable généalogiste, a fait de nouvelles recherches pour découvrir le lieu de naissance de Gaspar Waffelart, et en a consigné le résultat dans sa très intéressante monographie : *Schets over kerk, pastors en priesters van Helkyn*. Ces recherches ont amené M. Slosse à conclure que Gaspar Waffelart était bruxellois ; il découvrit en effet dans les registres paroissiaux de Sainte-Gudule l'acte baptismal suivant, qui paraît ne pouvoir se rapporter qu'à ce personnage : *15 Dec. 1624. Jaspar Fs Jeronimi Waefelaert et Elisabeth Estevenier s. Susc. Jaspar de Vega et Maria Anna de Isagira* (p. 6). La question serait dès lors tranchée.

La monographie précitée renferme beaucoup d'autres détails précieux sur la famille Waffelaert, pp. 6 sv.

Uten-Lieminghen, une des sept familles privilégiées ou patriciennes de Louvain ([1]).

L'annaliste Guillaume Boonen, dans sa *Geschiedenis van Leuven*, écrite en 1593 et 1594 ([2]), donne le relevé de toutes les familles, alliées à chacune de ces sept tribus patriciennes, les accompagnant de planches, où figurent leurs blasons. Parmi les alliés aux Uten-Lieminghen, *als geallieerde onder tvoers geslacht van Uten-Liemingen resorterende*, Boonen cite les Waefelaerts, *bij alliantie in de geslachten van die vanden Berghe*, et mentionne Henri Waefelaerts, conseiller de Louvain, en 1548, 1550, 52, 54, 56, 58, et Godefroid Waefelaerts, conseiller en 1580, 84, 86 ([3]). Le blason des Waefelaerts figure sous le n° 53 de la planche 48; il est « d'argent, au chevron de sable, chargé en chef d'une étoile d'or à six raies, et accompagné de trois coquilles de gueules ».

Les branches flamande et brabançonne de la famille de notre évêque portent donc, dans leur blason, le même champ d'argent et les mêmes meubles, le chevron et les coquilles, celles-ci de gueules sur les deux écus; seul, le chevron est d'un émail différent, d'azur en Flandre, de sable dans le Brabant. De plus, la lignée brabançonne a le chevron chargé en pointe d'une étoile d'or à six raies, brisure qui indique une branche cadette; resterait à expliquer l'émail différent du chevron.

Des membres de la branche brabançonne ont gagné les bords de la Meuse, quelques-uns mêmes se sont transplantés en France; leur nom y a pris une désinence française, et est devenu *Wafflard*. Un ecclésiastique de ce nom, né à Namur, où son grand'père, Jacques Wafflard, s'était marié en 1768, fut curé de Saint-Servais, à Liège, de 1837 à 1868. Généalogiste à ses heures et collectionneur patient, le digne pasteur était parvenu, au prix de recherches infinies, à dresser un arbre généalogique complet de la famille Waffelaert. Ce document précieux fut malheureusement détruit après la mort de son auteur, par une parente qui en ignorait la valeur; le seul fragment échappé aux flammes est un minuscule carré de papier, portant quelques annotations et le blason de la branche brabançonne, qui était celui du curé de Saint-Servais, issu de cette branche.

Un autre prêtre du nom de Wafflard, neveu du précédent, est,

([1]) Les autres familles patriciennes de Louvain étaient celles de van den Calstere, van Redingen, van den Steene, Verrusalem, Gielis et van Rode. Voyez sur ces familles, Piot, *Histoire de Louvain, depuis son origine jusqu'aujourd'hui*, 1re partie, Louvain 1839, pp. 120 sv.

([2]) Le manuscrit de Boonen a été publié, pour la première fois, en 1880, par M. Edward Van Even, archiviste de Louvain, aux frais de cette ville; l'ouvrage forme un magnifique in-folio de 320 pp., orné de nombreuses planches.

([3]) Boonen, op. cit., p. 270.

depuis cinq ans, curé à Bierwart, près de Burdinne, au pays de Namur; il possède un cachet en cuivre, gravé aux mêmes armes.

Par sa bisaïeule paternelle, dame Marie-Françoise Glorieux, fille d'un échevin de Dottignies, décédée à Helchin, le 6 Mai 1777, notre illustrissime évêque est parent de Mgr Alphonse Glorieux, né à Dottignies le 1er Février 1844, nommé vicaire apostolique d'Idaho, le 5 Octobre 1884, sacré évêque titulaire d'Apollonia, à Baltimore, le 19 Avril 1885, et transféré au siège de Boise-City, dans les États-Unis d'Amérique, le 26 Août 1893.

La *Bibliographie nationale* signale seulement, comme on sait, les livres publiés en Belgique de 1830 à 1880; aussi ne mentionne-t-elle que la dissertation inaugurale de Mgr Waffelaert : *De dubio solvendo in re morali* (tom. IV, p. 304). Pour combler cette lacune, nous faisons suivre ici la liste, par ordre de date et aussi complète que possible, des publications de Sa Grandeur, qui virent le jour postérieurement à l'année 1880 :

1. *Étude de théologie morale sur la coopération, surtout en matière politique et religieuse; suivie d'une dissertation sur l'espèce morale du scandale*, Bruges 1883; 2e édit., Bruges 1892, in-8, de 150 pp. (1).

2. *Sommaire d'un cours de Pédagogie, d'après les auteurs modernes les plus compétents*, Bruges 1883; 3e édit., Bruges 1898, in-8, de 160 pp. (2).

3. *Annotationes in tractatum de virtutibus theologicis*, Brugis 1883; 2e édit., Brugis 1900, in-8, de 160 pp.

4. *Dissertation morale sur la malice du mensonge et sur l'emploi de la restriction mentale et de l'amphibologie;*

---

(1) Reproduction des articles publiés dans la *Nouvelle Revue théologique*, sous les titres de : *Étude de théologie morale sur la licéité de la coopération à un acte ou effet mauvais, avec quelques applications les plus pratiques de nos jours en matière politique et religieuse*, tom. XIII, pp. 265, 353, 582, XIV, 490, 600, et : *Question de théologie morale. Quelle espèce de péché commet celui qui donne le scandale?*, tom. XV, pp. 66, 150, 244. Voyez appréciation dans *Nouv. Revue théolog.*, pp. 642, 643.

(2) Voyez *Nouv. Revue théolog.*, tom. XV, pp. 648, 649.

suivie d'une étude sur le serment avec restriction mentale ou amphibologie, Bruges 1884, in-8, de 100 pp. (1).

5. *Étude de théologie morale sur l'obligation en conscience des lois civiles*, Tournai 1886, in-8, de 280 pp. (2).

6. *Tractatus theologici de virtutibus cardinalibus. Tractatus II. De Justitia*, Brugis 1886, 2 vol., in-8, de 500 pp. chacun (3).

7. *Tractatus theologici de virtutibus cardinalibus. Tractatus I. De Prudentia, Fortitudine et Temperantia*, Brugis 1889, in-8, de 410 pp. (4).

8. *Confessarius rite institutus ad impugnandam Blasphemiam*, Brugis 1890 ; 2e édit., Brugis 1899, in-8, de 46 pp. (5).

9. *Exposé sommaire des principes généraux de la science sociale, devant servir d'introduction à l'intelligence de l'Encyclique* « Rerum Novarum » *sur la condition des ouvriers*, Bruges 1894, in-8, de 150 pp. (6).

---

(1) Cette dissertation et cette étude furent publiées d'abord dans la *Nouv. Revue théolog.*, tom. XIII, pp. 479, XIV, 258, 862, XVI, 493, 589.

(2) Réunion en volume des articles publiés dans la *Nouv. Revue théolog.*, tom. XV, pp. 532, 602, tom. XVI, 32, 267, 886, 471, 624, XVII, 69, 184, 606.

(3) Voyez, sur cet important travail, la *Nouv. Revue théolog.*, tom. XVIII, pp. 657 sv. et *La science catholique*, IIIe année, 1888-89, p. 195 (art. J. Forget).

(4) Voyez *Nouv. Revue théolog.*, tom. XXI, pp. 194 sv. et *La science catholique*, ann. cit., pp. 445, 446 (art. J. Forget).

(5) Voyez *Nouv. Revue théolog.*, tom. XXII, pp. 87, 88, et *La science catholique*, IVe année, 1889-90, pp. 330, 331 (art. J. Forget).

(6) Dans son n° du 24 Mai 1895, sous le titre de : *A propos de deux nouveaux livres*, la *Patrie* a inséré un compte rendu détaillé de ce beau travail. Lisez surtout l'appréciation très solidement motivée, signée Jean de Saint-Avit, et publiée, sous l'intitulé : *Un guide dans l'étude des questions sociales*, dans *La Voix internationale*, 1e année, Bruxelles 1897, pp. 138 sv. ; le *Bien public* a reproduit cette belle page dans son n° du 2 Juillet 1897.

10. *Judoci Clichtovei, Neoportuensis, Doctoris Parisiensis, De vita et moribus sacerdotum opusculum, singularem eorum dignitatem ostendens et quibus ornati esse debeant virtutibus explanans. Denuo edidit, cum præfatione de vita et operibus auctoris, deque causa ac ratione illud edendi* G. J. Waffelaert, *S. T. D., Episcopus Brugensis*, Brugis 1903, in-16, de 181 pp. (1).

11. Citons enfin le grand et remarquable travail, auquel Mgr Waffelaert consacre les rares loisirs, que lui laisse sa lourde charge, les *Meditationes theologicæ*, dédiées à son clergé et insérées par parties, depuis 1896, dans les *Collationes Brugenses*, la savante revue théologique, fondée, en cette même année, par Sa Grandeur, et rédigée par MM. les professeurs de son grand séminaire (2). Notre regretté poète et linguiste, M. G. Gezelle, avait entrepris, en 1897, sous la direction de Mgr Waffelaert, la traduction des *Meditationes theologicæ;* de l'aveu de tous, les *Goddelijke beschouwingen* forment une traduction magistrale (3). L'auteur en avait publié 240 pages, lorsque la mort vint briser sa plume, le 27 Novembre 1899 ; M. l'abbé J. Craeynest continue son œuvre avec succès.

---

(1) Voyez un compte rendu développé dans *La Patrie*, n° du 15 Mai 1903, repris le 16 Mai par *Le Bien public*, et reproduit, en majeure partie, dans la *Revue catholique du mois* (de la Société Saint-Augustin, à Bruges), 2me année, 1903, pp. 109, 110. Voyez aussi les *Collationes Brugenses*, tom. VIII (1903), pp. 408 sv.

(2) Voyez la préface de l'œuvre dans les *Collationes Brugenses*, tom. I, pp. 57 sv.; Mgr Waffelaert y fait toucher du doigt la raison d'être de son travail.

(3) Lisez, sur les *Goddelijke beschouwingen*, un bel article de M. le chanoine G. Van de Putte, professeur au séminaire de Bruges, dans la revue : *Het Belfort*, XIIIe jaarg., Gent 1893, pp. 421 sv.; voyez aussi la *Gazette van Brugge*, n° du 24 Décembre 1897, *Le Bien public*, n° du 3 Février 1898, et surtout l'Avertissement (*Bericht*), où M. Craeynest annonce qu'il est chargé de continuer l'œuvre interrompue et fait ressortir tout le mérite de la traduction de M. Gezelle.

Au cours de ses dix années de professorat, Mgr Waffelaert collabora activement à plusieurs revues. Nous connaissons déjà sa collaboration à la *Nouvelle Revue théologique* (¹) ; il enrichit aussi de ses études les revues françaises

---

(¹) Voici les travaux insérés dans la *Nouvelle Revue théologique*, et que l'auteur n'a point fait paraître en volume :

1. *Une page d'introduction à l'étude de l'Église et de son droit public*, tom. XIII, pp. 86, 160, 274.

2. *De abortu et embryotomia*, tom. XVI, pp. 94, 160, 293, 377, XVII, 60, 200, 369, 528, 638.

3. *Question du divorce*, tom. XVII, pp. 231, XVIII, 502, XIX, 73.

Dans son n° du 18 Mars 1885, *L'Univers*, de Paris, avait publié un article, intitulé : *La loi du divorce et la conscience chrétienne*, dont l'auteur, le P. Baudier, S. J., attaquait l'*Étude de théologie morale sur la coopération*, de Mgr Waffelaert. Celui-ci répliqua par une lettre, en date du 30 Mars, que *L'Univers* refusa d'insérer, prétextant qu'elle était trop longue. Voyez *L'Univers* du 11 Mai 1885, qui constate ce refus et contient une courte lettre de Mgr Waffelaert. La *Nouvelle Revue théologique* s'estima heureuse d'insérer la lettre de ce dernier au P. Baudier ; on la trouve au tom. XVII, pp. 231 sv.

Mgr Waffelaert dut faire face bientôt à de nouvelles attaques. Dans son n° de Juillet 1885 (Iᵉ année, pp. 138 sv.), la *Correspondance catholique*, de Bruxelles, publiait, sous la signature du P. At, prêtre du Sacré-Cœur, un long et violent article, intitulé : *Le divorce et les casuistes libéraux*, où l'auteur prenait Mgr Waffelaert à partie dans des termes hautement inconvenants, allant jusqu'à l'appeler : « le plus étonnant casuiste du divorce ». Blessé par une attaque, que rien ne justifiait, le savant professeur riposta dès le 5 Août 1885. Ce fut le point de départ d'une correspondance entre Mgr Waffelaert et le P. At, correspondance courtoise et pleine de modération de la part du premier, passionnée et railleuse du côté de son adversaire. Voyez les lettres de Mgr Waffelaert, Iᵉ année, pp. 175 sv., IIIᵉ année, pp. 1 sv., pp. 30, 31, et celles du P. At, Iᵉ année, pp. 179 sv., IIᵉ ann., pp. 209 sv., IIIᵉ ann., pp. 3 sv., 37 sv.. Sur ce pied, toute discussion devenait impossible ; Mgr Waffelaert se retira de la lutte et le P. At, qui prétendait avoir le dernier mot, termina par des plaisanteries de mauvais goût sa « dernière à M. l'abbé Waffelaert ».

4. *Peut-on, sans avoir un privilège spécial, réciter en privé les matines et les laudes du lendemain à deux heures après-midi ?*, tom. XIX, pp. 197, 294, 504, 633, XX, 194. — Réponse de l'auteur à la dissertation de M. l'abbé Gebruers, prêtre du diocèse de Malines, tom. XX, pp. 636 sv., et à celle du P. Paul Villada, S. J., id., pp. 642 sv.

La Science catholique [1] et *Le Prêtre* [2], publiées toutes deux à Paris, sous la direction de M. l'abbé J. B. Jaugey, et la revue allemande : *Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie* [3], dirigée par M. Ernest Commer, professeur à l'Université de Breslau.

Mgr Waffelaert écrivit aussi plusieurs articles pour le *Dictionnaire apologétique de la Foi catholique, contenant les preuves principales de la vérité de la Religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines, par* J. B. Jaugey, *avec la collaboration d'un grand nombre de savants catholiques* [4].

Les *Collationes Brugenses* doivent à la collaboration de Mgr Waffelaert, outre les *Meditationes theologicæ*, plusieurs articles remarquables, notamment une étude sur la question, à l'ordre du jour, du juste salaire de l'ouvrier,

---

[1] Revue des questions religieuses (Paris, Delhomme et Briguet).
Mgr Waffelaert y fit paraître les travaux suivants :

(IIe année, 1887-88) *Bulletin pratique des décisions des Congrégations romaines*, pp. 332, 397, 469, 598, 799.

Les Démoniaques de la Salpêtrière et les vrais possédés du démon, pp. 273, 352.

Réalité historique de la possession démoniaque, pp. 496, 571.

Les possédées de Loudun, p. 747.

(IIIe année, 1888-89) *Bulletin pratique des décisions des Congrégations romaines*, pp. 196, 599.

(IVe année, 1889-90) *Bulletin pratique, etc.*, p. 66.

[2] Journal des études ecclésiastiques (Paris, Victor Lecoffre).

(Ie année, 1890) Le volume contient une série d'articles de Mgr Waffelaert sur les *Opérations de bourse*, pp. 21, 41, 65, 88, 112, 136, 160.

[3] La IVe et la Ve année de cette revue renferment une *Analysis actus spei*, en trois articles, et une *Analysis actus charitatis*, en deux articles, de Mgr Waffelaert; cette dernière étude est restée inachevée.

[4] Paris, Delhomme et Briguet, 1889, gr. in-8, de 3400 colonnes.
Mgr Waffelaert a fourni à cet excellent *Dictionnaire* les articles suivants : *Convulsionnaires (Les)*, coll. 628 sv.; *Jugements de Dieu*, coll. 1767 sv.; *Loudun (Possédées de)*, coll. 1892 sv.; *Possession diabolique*, coll. 2495 sv. Le manuscrit de l'article sur la *Prière*, égaré dans les bureaux de l'éditeur, n'a pas été retrouvé.

sous le titre de : ***Animadversiones quædam de justa mercede seu justo salario opificum; de salario, ut aiunt, familiali, etc., ab Episcopo Brugensi conscriptæ*** (1).

Sa Grandeur écrivit aussi pour les *Collationes* une dissertation sur un autre sujet, non moins actuel, l'interprétation des SS. Écritures ; ce travail porte le titre modeste de : ***Monita de interpretatione et usu Scripturæ sacræ*** (2). Mgr Waffelaert inséra encore dans le même recueil une page délicieuse de Josse Clichtove, sur l'office du Saint-Sacrement : ***Annotatio Clichtovei Neoportuensis in Officium SS. Corporis Christi*** (3), et une ***Paraphrasis ascetica Orationis Dominicæ*** du docteur séraphique S. Bonaventure, avec une ***Prævia notatio***, où il recommande vivement à son clergé la méditation du *Pater* (4).

Le *Canisiusblad* (5), de son côté, dut à la féconde plume

(1) Tom. VI, 1901, pp. 15 sv. — M. le professeur S. Deploige parle avec éloges de cette étude, dans la *Revue Néo-Scolastique* de Louvain (VIIIe année, 1901, pp. 55 sv.) ; il intitule son compte rendu : *Pensées d'un Évêque sur le juste salaire.*

« Dans le numéro de Janvier 1901 de ce recueil (les *Collationes Brugenses*), écrit l'auteur, Mgr Waffelaert publie, sous le trop modeste titre de : « Quelques remarques sur le juste salaire », des pages de la plus haute importance et du plus grand intérêt. Son étude, écrite en français, est précédée d'un court préambule en latin. Parlant avec l'autorité que lui confère sa dignité épiscopale, Mgr Waffelaert y proclame la nécessité de définir les vrais principes, en cette matière que la plupart, mal préparés, dit-il, ont traitée légèrement et discutée sans discernement.

« Nous donnons ci-dessous, ajoute M. Deploige, un résumé des principes énoncés par l'éminent auteur, en conservant fidèlement à la pensée, précise et vigoureuse, son expression limpide et forte. »

La *Patrie* a repris l'article de M. Deploige dans son n° du 28 Février 1901.

(2) Tom. VIII, 1903, pp. 141 sv., 229 sv.

(3) Tom. VII, 1902, pp. 298 sv. Cette page est tirée de l'*Antilutherus* de Clichtove, lib. II, cap. 18.

(4) Tom. VII, pp. 622 sv.

(5) Voici le titre complet de ce nouveau périodique : CANISIUSBLAD, *dat is een maandblad over godsdienstig onderwijs en christelijke*

de notre évêque une étude du plus haut intérêt, remplie de détails peu connus et intitulée : *De traditie of overlevering der H. Kerk nopens het maken van het kruisteeken* (1). Le même périodique renferme, sous le titre de : *Over christelijk Onderwijs, in 't bijzonder nopens het H. Sacrificie der Misse, door Z. D. H. den Bisschop van Brugge* (2), la traduction d'un fragment de la remarquable allocution latine, prononcée par Sa Grandeur dans la congrégation prosynodale de MM. les doyens du diocèse, tenue le 26 Mai 1903.

---

opvoeding, uitgegeven onder het toezicht en met de goedkeuring van Z. D. H. den Bisschop van Brugge, Rousselaere, Jules De Meester. C'est le premier recueil de ce genre qui paraisse en Belgique: « On s'étonne à bon droit, écrit la *Revue bénédictine* (XXe année, 1903, p. 107), que personne n'ait songé jusqu'à ce jour à publier en Belgique une revue de l'art si difficile d'enseigner la plus nécessaire de toutes les connaissances ».

(1) 1ste jaar, 1902, pp. 81 sv., 177 sv., IIe jaar, 1903, pp. 17 sv.

A consulter, pour renseignements biographiques ultérieurs sur Mgr Waffelaert :

1. *La Patrie*, n° du 7 Juin 1895, « Le nouvel Évêque de Bruges », et le *Journal de Bruxelles*, dont l'article a été reproduit par *Le Bien public*, dans son n° du 7 Juin id.

2. La notice flamande, en double feuillet petit format, accompagnée du portrait, peu réussi, du nouveau prélat, éditée par la maison Van de Vyvere-Petyt, à Bruges.

Plusieurs journaux, notamment *Le Patriote illustré* (n° du 16 Juin 1895), *Le National illustré* (n° id.), le *Journal de Bruxelles*, supplément gratuit (id.) et *De Vlaming* (id.) ont publié des portraits, quelques-uns assez ressemblants, de Mgr Waffelaert. Mais, tous ces portraits pâlissent devant celui dessiné par M. Eugène Copman, un pur chef-d'œuvre, digne en tout point de figurer à côté de ceux de S. E. le cardinal Goossens et de Mgr De Brabandere, et qui suffirait à lui seul pour asseoir solidement la réputation d'un artiste. Les trois portraits ont été reproduits en photogravure par la célèbre maison Frans Hanfstaëngl, de Munich, sous la direction de M. Copman lui-même.

Voyez, sur le portrait de Mgr Waffelaert, une appréciation raisonnée et fort élogieuse dans *La Patrie*, n° du 18 Octobre 1900 ; cet article a été reproduit en tête du bulletin de souscription à l'œuvre de M. Copman, lancé le 10 Novembre suivant.

(2) IIe jaar, 1903, pp. 113 sv.

9. Victor ROELENS,
de la société des Missionnaires d'Afrique, dits Pères Blancs, Évêque titulaire de Djerba (1), premier vicaire apostolique du Haut-Congo belge, sacré dans la chapelle des dits Missionnaires, à Malines (2), le 10 Mai 1896 (3).

(1) Djerba (*Girba*) était une ville episcopale de la *Provincia Tripolitana*, dans l'Afrique proprement dite.

(2) Cette chapelle, située rue du Bruel, 58, était l'ancien oratoire du prieuré des religieuses norbertines de *Leliëndaal* ou du Val des Lis, supprimées par Joseph II, en 1783. Voyez, sur cet ancien monastère et son église, Van Caster, *Histoire des rues de Malines et de leurs monuments*, Malines 1882, pp. 67 sv.

Elle était religieuse du prieuré de Leliëndaal, cette « bonne et chère tante Bénédicte », dont Mgr de Ram rappelle le souvenir ému dans une page délicieuse de l'Introduction de son *Hagiographie nationale*, tom. I, Louvain 1864, pp. VI sv.

(3) Mgr Roelens était le dix-septième évêque, que le diocèse de Bruges donnait à l'Église, au cours du XIXe siècle ; voici les noms des seize autres, classés par ordre de sacre :

I. Archevêques.

1. Auguste Van Heule, S. J., né à Ypres, le 21 Novembre 1821 ; sacré à Anvers, le 28 Octobre 1864, archevêque d'Amida *i. p. i.* et vicaire apostolique du Bengale occidental. Décédé à Calcutta, le 9 Juin 1865.

2. Félix-Marie-François-Ghislain de Neckere, né à Ypres, le 5 Avril 1824 ; sacré à Rome, le 3 Octobre 1875, archevêque de Mélitène *i. p. i.* Décédé à Rome, le 30 Janvier 1903.

3. Paul Goethals, S. J., né à Courtrai, le 11 Novembre 1832 ; sacré à Courtrai, le 24 Février 1878, archevêque de Hiérapolis *i. p. i.* et vicaire apostolique du Bengale occidental ; transféré, le 25 Novembre 1886, au siège métropolitain de Calcutta (érigé le 1 Septembre précédent). Décédé à Calcutta, le 4 Juillet 1901.

II. Évêques.

1. Léon-Raymond De Neckere, de la Congrégation des Lazaristes, né à Wevelghem, le 5 Juin 1800 ; sacré à la Nouvelle-Orléans (Ét. Unis d'Amér.), le 24 Juin 1830, évêque de la Nouvelle-Orleans. Décédé en cette ville, le 4 Septembre 1833.

2. François-René Boussen, né à Furnes, le 2 Décembre 1774 ; sacré à Bruges, le 27 Janvier 1833, évêque de Ptolémaïde *i. p. i.* et auxiliaire de Mgr Van de Velde, évêque de Gand ; transféré, le 23 Juin

Évêques assistants :

Gustave-Joseph Waffelaert, évêque de Bruges.
Léon Livinhac, évêque titulaire de Pacando, supérieur général des Pères Blancs.

1834, au siège de Bruges (rétabli le 27 Mai précédent). Décédé à Bruges, le 1 Octobre 1848.

3. Pierre Lefevere, né à Roulers, le 19 Avril 1804 ; sacré à Philadelphie, en Pensylvanie, le 21 Novembre 1841, évêque de Zéla *i. p. i.* et administrateur du diocèse de Détroit (Ét. Unis d'Amér.). Décédé à Détroit, le 4 Mars 1869.

4. Jean-Baptiste Malou, né à Ypres, le 30 Juin 1809 ; sacré à Bruges, le 1 Mai 1849, évêque de Bruges. Décédé à Bruges, le 23 Mars 1864.

5. Jean-Joseph Faict, né à Leffinghe, le 22 Mai 1818 ; sacré à Bruges, le 18 Octobre 1864, évêque de Bruges. Décédé à Bruges, le 4 Janvier 1894.

6. Louis Lootens, né à Bruges, le 27 Mars 1827 ; sacré à San-Francisco, le 8 Août 1868, évêque de Castabala *i. p. i.* et vicaire apostolique du territoire d'Idaho (Ét. Unis d'Amér.). Décédé à Victoria (île Vancouver), le 12 Janvier 1898.

7. Jean-Baptiste Brondel, né à Bruges, le 23 Février 1842 ; sacré à Victoria, le 14 Décembre 1879, évêque de Vancouver (Ét. Unis d'Amér.) ; transféré, le 7 Mars 1884, au siège d'Héléna (Id.) Décédé à Héléna, le 8 Novembre 1903.

8. Alphonse-Désiré De Vos, de la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, dite de Scheut, né à Messines, le 21 Avril 1840 ; sacré à Si-wan-dzé (Mongolie), le 18 Mai 1881, évêque titulaire d'Abdère et vicaire apostolique de la Mongolie sud-ouest (Chine). Décédé à San-tao-ho, le 21 Juillet 1883.

9. Camille-Paul Maes, né à Courtrai, le 13 Mars 1846 ; sacré à Covington, le 25 Janvier 1885, évêque de Covington (Et. Unis d'Amér.)

10. Alphonse Glorieux, né à Dottignies, le 1 Février 1844 ; sacré à Baltimore, le 19 Avril 1835, évêque titulaire d'Apollonie et vicaire apostolique du territoire d'Idaho ; transféré, le 26 Août 1893, au siège de Boise-City (Ét. Unis d'Amér.)

11. Benjamin Christiaens, de l'ordre des Frères-Mineurs, né à Thielt, le 24 Février 1844 ; sacré à Hankow (Chine), le 12 Mai 1889, évêque titulaire de Colophon et vicaire apostolique du Houpé méridional (Id).

12. Pierre De Brabandere, né à Oyghem, le 25 Septembre 1828 ; sacré à Bruges, le 11 Juin 1894, évêque de Bruges. Décédé à Bruges, le 31 Mars 1895.

13. Gustave-Joseph Waffelaert, né à Rolleghem, le 27 Août 1847 ; sacré à Bruges, le 25 Juillet 1895, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Ardoye, le 21 Juillet 1858 ([1]); après avoir achevé ses humanités au collège de Thielt et son cours de philosophie au petit séminaire de Roulers, entre chez les Pères Blancs, et part, le 11 Septembre 1880, pour l'Afrique, où il fait son noviciat à la Maison carrée, à Alger; se rend au séminaire de Carthage, pour y faire ses études théologiques, le 6 Octobre 1882; ordonné prêtre à Tunis, le 8 Septembre 1884; envoyé à l'école apostolique des Pères Blancs, à Woluwe St Lambert, lez-Bruxelles, avec mission de recueillir en Belgique et en Hollande les ressources nécessaires aux Missions Africaines, le 15 Septembre 1884; attaché, en qualité de secrétaire, à la personne de Mgr Lavigerie, archevêque de Carthage, durant la croisade anti-esclavagiste, que ce prélat vint prêcher en Belgique; appelé au séminaire de Carthage, pour y enseigner l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique et remplir les fonctions d'économe, le 27 Octobre 1887; envoyé au séminaire de Ste Anne, du rite grec-melchite, à Jérusalem, comme professeur de théologie dogmatique et morale, le 27 Septembre 1889; rappelé à Carthage, pour se rendre de là, avec les PP. Dupont, Marques, etc., aux missions du Haut-Congo, le 25 Mai 1891; arrive dans sa mission, le 16 Février 1892, fonde Baudouinville, le 16 Mars suivant, et y établit sa résidence provisoire; nommé pro-vicaire apostolique du Haut-Congo belge, en remplacement du P. Marques, décédé le 10 Juin 1893 ([2]); nommé vicaire apostolique et évêque titulaire

---

([1]) La *Gerarchia Cattolica* pour 1903 (sortie des presses vaticanes) fixe, par erreur, la date de naissance de Mgr Roelens au 21 Février 1853.

([2]) Au point de vue de l'évangélisation, les immenses territoires de l'État indépendant du Congo sont partagés en deux vicariats apostoliques, ceux du Congo belge ou indépendant et du Haut-Congo belge,

de Djerba, le 30 Mars 1895; sacré à Malines, le 10 Mai 1896 (¹); repart pour sa lointaine mission, le 24 Mai 1897 (²). Devise : *Sanctificetur*.

(ainsi appelé pour le distinguer du Haut-Congo français, aussi nommé l'Oubanghi), et trois préfectures apostoliques, celles du Haut-Kassaï, du Kwango et de l'Ouellé.

Le vicariat du Congo belge, qui a comme annexes des missions de Rédemptoristes, de Trappistes et de Prêtres du Sacré-Cœur, est confié, ainsi que la préfecture du Haut-Kassaï, à la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, dite de Scheut. Le vicariat du Haut-Congo belge est desservi par les Missionnaires d'Afrique, dits Pères Blancs, le Kwango, par les PP. de la Compagnie de Jésus, et l'Ouellé, par les Prémontrés de l'abbaye de Tongerloo. Voyez, pour tous détails à ce sujet, la belle notice de M. le baron Léon Béthune : *Les Missions catholiques de l'État indépendant du Congo*, Bruxelles 1903 (Extrait de la *Revue générale*, Septembre 1903). L'auteur a inséré dans son travail les rapports, que lui ont transmis les supérieurs des diverses congrégations, qui évangélisent l'État indépendant du Congo; c'est dire assez combien les détails, contenus dans cette étude, sont intéressants et exacts.

(¹) On trouve une description détaillée des cérémonies du sacre de Mgr Roelens dans le *Maandelijksch verslag van de Afrikaansche Missiën der Witte Paters*, XVIIᵉ jaargang (Mechelen 1896), pp. 163 sv. Cette description est accompagnée d'une vue de l'ancienne chapelle de Leliëndaal, où fut sacrée S. G. et du portrait du prélat. Le fascicule de Juin 1896, qui la contient, est — chose assez rare, — imprimé tout entier, la couverture y comprise, en caractères d'or. Le *Bien public*, dans son n° du 11 Mai 1896, décrit aussi longuement le sacre de Mgr Roelens.

(²) Nous devons ces détails biographiques à l'obligeance de M. Émile Roelens, curé de Gheluwe, le digne frère du prélat. Voyez aussi *Le Bien public*, nᵒˢ du 27 Mars 1895 et du 4 Mai 1896, et le beau travail de M. l'abbé Edmond Denys, *Onafhankelijk Congoland*, tom. II, Rousselare 1900, aux pp. citées dans la table onomastique des missionnaires, p. 421. Ce volume renferme un beau portrait de Mgr Roelens, p. 247. Le *Patriote illustré*, n° du 23 Avril 1895, offre, à sa première page, un autre portrait du prélat, assez peu ressemblant.

La plupart de nos journaux catholiques ont inséré des extraits du remarquable rapport sur l'état du vicariat du Haut-Congo belge, au cours de l'exercice 1902-03, rapport adressé par Mgr Roelens au supérieur général de la Congrégation des Pères Blancs. Ce rapport offre un intérêt hors ligne, et la lecture en est des plus consolantes. Le vicariat comptait à cette époque sept stations de missionnaires,

Mgr Roelens est chevalier de l'ordre royal du Lion (1). Il prit part, avec divers autres prélats, aux fêtes célébrées à Bruges, le 13 Juillet 1896, en l'honneur du bienheureux Idesbalde, IIIe abbé des Dunes (2).

---

10. François-Camille VAN RONSLÉ,
de la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, dite de Scheut (3),
Évêque titulaire de Thymbrium (4),
premier vicaire apostolique du Congo indépendant ou belge,
sacré dans l'église paroissiale des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles,
le 24 Février 1897.

---

25 chapelles-écoles desservies par 35 catéchistes, 27 écoles primaires avec 2,866 élèves et 14 orphelinats avec 617 enfants. Les chrétiens étaient au nombre de 4,103 et le chiffre des catéchumènes s'élevait à 14,587. On a pu administrer, durant cet exercice, 1,533 baptêmes et 383 confirmations, bénir 117 mariages, distribuer 24,714 communions. Voyez *Le Bien public*, nos des 23,25 et 29 Octobre 1903.

(1) L'ordre royal du Lion est une des trois décorations de l'État indépendant du Congo; les deux autres sont l'ordre de l'Étoile Africaine et celui de la Couronne.

(2) Voyez plus haut, p. 133.

(3) Fondée à Scheut, lez-Bruxelles, en 1862, cette Congrégation n'avait d'abord en vue que l'évangélisation de la Mongolie et de la province du Kan-Sou (Chine); mais, par bref du 11 Mai 1888, S.S. Léon XIII créa le vicariat apostolique du Congo belge et en confia le soin aux missionnaires de Scheut, de sorte que la Congrégation exerce maintenant son apostolat en Chine et au Congo. Voyez Tyck, *Notices historiques sur les congrégations et communautés religieuses et les instituts de missionnaires du XIXe siècle*, Louvain 1892, pp. 35 sv.

(4) L'évêché de Thymbrium était suffragant d'Antioche, métropole de la province de Pisidie, au diocèse d'Asie. Voyez sur la signification qu'offre ici le terme de *diocèse*, plus haut, p. 131, note 1.

Évêques assistants :

Antoine Stillemans, évêque de Gand.

Joseph-François Van der Stappen, évêque titulaire de Jaffa, auxiliaire de S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines.

Notes biographiques.

Né à Lovendeghem (Flandre orientale), le 18 Septembre 1862 (1); ordonné prêtre à Gand, par Mgr Lambrecht, évêque titulaire de Gerra et coadjuteur de Mgr Bracq, le 18 Décembre 1886; entré dans la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, à Scheut, le 23 Mai 1888; profès, le 29 Juin 1889 (2); parti pour le Congo, en Juillet de la même année, réside successivement à Berghe Ste Marie et à Nouvel-Anvers; revenu à la première de ces stations et nommé supérieur intérimaire de la mission, après le décès du pro-vicaire apostolique, le P. Huberlant, en 1892; supérieur provincial au Congo, le 11 Novembre 1894 (3);

(1) Mgr Van Ronslé avait une tante religieuse à l'hospice de la Poterie, à Bruges. Mlle Barbe Van Ronslé, en religion sœur Rosalie, née à Hansbeke, le 18 Septembre 1813, entra à la Poterie, le 20 Juillet 1835, prit le voile, le 21 Juin 1836, fit profession, le 27 Juin 1837, et mourut, le 20 Mai 1882. Elle remplit, durant de longues années, les fonctions de sacristine.

(2) Il fit les vœux perpétuels, le 20 Juin 1901.

(3) Au provincialat de Mgr Van Ronslé se rattache un curieux incident, qui mérite d'être relevé, et que *Le Bien public* narre en ces termes, dans son n° du 6 Août 1896 :

« Il (le P. Van Ronslé) se chargea lui-même de diriger les travaux pour remonter le vapeur de la mission, *Notre-Dame du Perpétuel Secours*.

« Grâce aux notions puisées chez les capitaines d'autres steamers, il n'hésita pas à prendre la direction du bateau et fit successivement deux voyages à Nouvel-Anvers et deux autres à Lusambo.

« Pour qui connaît les difficultés de la navigation sur le Kassaï, il sera aisé de comprendre combien il lui fallut de prudence et d'activité pour mener son bateau à bon port dans un pays qu'il n'avait jamais parcouru.

« Dans son dernier voyage, il fut privé de l'assistance du frère qui

nommé évêque titulaire de Thymbrium et vicaire apostolique du Congo belge ou indépendant, par bref pontifical du 5 Juin 1896; rentré en Belgique, le 15 Novembre suivant; sacré à Bruxelles, le 24 Février 1897; repart pour le Congo en Juin de la même année; fait son entrée solennelle à Boma, capitale du Congo belge, le 5 Août 1897 (1). Devise : *Veritas liberabit* (2).

---

11. Jérôme-Josse VAN AERTSELAER,

de la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, dite de Scheut (3),

---

était mécanicien-chauffeur ; il se fit accompagner d'un autre confrère auquel il enseigna la direction du vapeur, tandis que lui-même fit le service de mécanicien.

« C'est dans cet humble office qu'est allée le surprendre la bulle pontificale le nommant vicaire apostolique du Congo belge, avec le titre d'évêque de Thymbrium. »

(1) Les *Missiën in China en Congo*, recueil périodique publié par les missionnaires de Scheut, décrivent cette entrée (n° 106, Novembre 1897, pp. 529, 530) ; une gravure accompagne cette description (p. 533), sous cet intitulé : « Het muziek der Staatsschool, onder het bestuur van Broeder Leontius, bij de intrede van Mgr Van Ronslé te Boma. » Le prélat y figure avec les prêtres de la mission.

On trouve dans le même recueil (n° 119, Décembre 1898, p. 168), un extrait du rapport décennal, adressé par Mgr Van Ronslé au cardinal préfet de la Propagande sur l'état du vicariat apostolique du Congo belge, depuis la fondation de la mission en 1888 jusqu'en Janvier 1898.

Revenant du Congo sur la malle congolaise l'*Anversville*, Mgr Van Ronslé débarquait à Anvers, le 12 Septembre 1903, accompagné de deux de ses missionnaires, les PP. Garmyn et Verhamme. Le prélat venait, au pays natal, se reposer, durant quelques mois, des fatigues de son laborieux apostolat.

(2) Un beau portrait de Mgr Van Ronslé figure dans Denys, *Onafhankelijk Congoland*, tom. II, p. 256. Consulter aussi ce volume aux pages indiquées dans la table onomastique des missionnaires (p. 421).

(3) Au moment de sa promotion à l'épiscopat, Mgr Van Aertselaer était supérieur général de la Congrégation.

Évêque titulaire de Zraïa *(Zaraïtensis)* ([1]),
vicaire apostolique de la Mongolie centrale,
sacré dans l'église paroissiale de S[t] Pierre, à Anderlecht,
le 24 Juillet 1898.

Évêques assistants :

Victor-Jean-Joseph-Marie van den Branden de Reeth, archevêque titulaire de Tyr.

Gustave-Joseph Waffelaert, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Hoogstraeten (prov. d'Anvers), le 1 Novembre 1845 ([2]); entré dans la Congrégation du Cœur immaculé de Marie, à Scheut, le 25 Décembre 1866; ordonné prêtre à Rome, le 11 Juin 1870; profès, le 20 Mars 1873 ([3]); nommé assistant du supérieur général de la Congrégation, Octobre 1885; président de la première assemblée générale, tenue en Mongolie, en Mai 1887; élu supérieur général, le 17 Juin 1887, et confirmé dans ces fonctions, par bref pontifical du 23 Mai 1888; nommé évêque titulaire de Zraïa et vicaire apostolique de la Mongolie centrale, le 1 Mai 1898; sacré à Anderlecht, le 24 Juillet suivant ([4]); s'embarque à Marseille, en Septembre 1898, avec de

---

([1]) Zraïa était une ancienne ville épiscopale de la province de Numidie, dans l'*Africa proprie dicta.*

([2]) Mgr l'évêque de Zraïa appartient à une vraie famille sacerdotale. Le jour de son sacre, il pouvait voir, aux premiers rangs de l'assistance, deux frères et deux neveux prêtres. De ses deux frères, l'un, René, était provincial des Rédemptoristes de Belgique; l'autre, Jacques, était, depuis 18 ans, directeur de l'Institut Saint-Louis à Bruxelles, et mourut curé-doyen de Sainte-Gudule en la même ville, le 28 Août 1902. (V. notice nécrologique dans *Le Bien public*, n° du 30 Août). Un troisième frère de Mgr de Zraïa, Eugène, l'aîné des quatre, était décédé, le 1 Février 1894, à Elewyt (Brabant), où il remplit, durant 22 ans, les fonctions de curé.

([3]) Il fit les vœux perpétuels, le 21 Novembre 1887.

([4]) Voyez, sur le sacre de Mgr Van Aertselaer, *Le Bien public*, n° du 25 Juillet 1898.

nombreux missionnaires de la Congrégation de Scheut, en destination des diverses parties de la Mongolie (¹). Devise : *In multa patientia*.

---

12. THOMAS-LOUIS HEYLEN,
de l'ordre des Chanoines-Réguliers de Prémontré,
Évêque de Namur,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur,
le 30 Novembre 1899.

Évêques assistants :

Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Liège.
Antoine Stillemans, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Casterlé, lez-Turnhout (prov. d'Anvers), le 5 Février 1856 (²) ; ses humanités achevées à l'école apostolique de

---

(¹) Voyez *Missiën in China en Congo*, n° 115, Août 1898, p. 112.

(²) Les parents de Mgr Heylen étaient d'honnêtes cultivateurs, *eerlijke en deftige landbouwers*, comme les appelle le P. Waltman Van Spilbeeck, pas assez fortunés cependant pour couvrir les frais d'instruction de leur fils, qui, en Janvier 1867, eut encore le malheur de perdre son père.

Les origines modestes de Mgr Heylen ont donné lieu à des racontages, dont quelques journaux catholiques, entre autres *Le XXe siècle* (suivi par *L'Ami de l'ordre*, dans son n° du 21 Septembre 1899), se firent le trop complaisant écho. La *Gazette van Brugge*, qui s'est inspirée de ces cancans, va jusqu'à intituler son article : *Uit een leemen hut op den bisschopstroon* (n° du 4 Novembre 1899).

Ce fut pour faire justice de ces récits fantaisistes et des inexactitudes, dont fourmillaient les journaux, que le P. Waltman Van Spilbeeck, de l'abbaye de Tongerloo, écrivit dans la revue religieuse : *Het H. Misoffer*, publiée par ce monastère, une notice biographique sur l'éminent prélat :

« Met opzet schrijven wij deze bijzonderheid, — dit le savant religieux, après avoir parlé des parents et des premières études de S. G., — ten antwoord op het romantisch verhaal, door een dagblad zijnen lezers voorgediend. Overigens, de vele onnauwkeurigheden,

Turnhout (1), entre à l'abbaye de Tongerloo, de l'ordre de Prémontré, le 31 Juillet 1875; prend l'habit de S. Norbert, sous le nom de Thomas, le 28 Août suivant (2); profès des vœux simples, le 28 Août 1877 ; émet ses vœux solennels, le 28 Août 1880 ; ordonné prêtre à Malines, par Mgr van den Branden de Reeth, évêque d'Érythrée *i. p. i.*, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, le 11 Juin 1881 ; envoyé à Rome, pour y continuer ses études de philosophie et de théologie, le 23 Septembre 1881 ; docteur en philosophie, le 30 Juillet 1883 (3); docteur en théologie, le 7 Juin

---

door de drukpers uitgekraamd bij de benoeming van Mgr Heylen, deden ons er toe besluiten, deze levensschets op te stellen » (n° de Novembre 1899, p. 196).

(1) En 1869, Louis Heylen obtint le premier prix au concours des 42 écoles primaires des cantons de Hérenthals, Moll et Westerloo. Trois ans plus tard, âgé de 16 ans à peine, il demanda et obtint son admission à l'école apostolique de Turnhout, dirigée par les PP. Jésuites; il y fit ses six années humanitaires en trois ans, tout en restant constamment à la tête de sa classe.

(2) Mgr Heylen, dont le nom de baptême est « Louis », a conservé comme premier prénom celui de « Thomas », qui est son nom de religion.

(3) Les thèses *de universa Philosophia*, à soutenir par le jeune Thomas Heylen, étaient au nombre de 252. Leur défense fut entourée d'un éclat extraordinaire ; elle eut lieu au Vatican, le 27 Juillet 1883, dans la salle clémentine, en présence du pape et de sa cour, d'un grand nombre de cardinaux et d'une foule de personnages éminents. Tous admirèrent la science profonde du fils de S. Norbert, sa dialectique serrée, la promptitude et l'habileté, avec lesquelles il résolvait les objections les plus subtiles et les plus difficiles; le souverain pontife le loua publiquement et lui remit en récompense une magnifique médaille d'or.

Sous le titre de: *Apostolique créé Docteur en Philosophie et en Sciences, à Rome*, le *Compte-rendu annuel de l'École Apostolique de Turnhout* (XII° année, Turnhout 1884, pp. 7 sv.) donne une relation détaillée de cette remarquable séance, dont le *Journal de Rome*, l'*Osservatore Romano* et la *Voce della verità* parlèrent avec admiration. Le *Bien public*, dans son n° du 21 Septembre 1899, publie un extrait de cette relation.

De son côté, *l'Ami de l'ordre* insère dans son n° du 28 Janvier 1900 une page empruntée à *La divine Hostie*, bulletin mensuel de l'associa-

1886 ; élu abbé de Tongerloo, le 1 Juin 1887 ; reçoit, le 12 Juillet suivant, la bénédiction abbatiale des mains de Mgr Charles-André Anthonis, évêque titulaire de Constance, assisté des RR^{mes} prélats norbertins Alexandre Van Put, abbé de Grimbergen, et Joseph Willekens, abbé de Monday (France) [1] ; nommé vicaire général de son ordre pour la Belgique, la Hollande, la France et l'Angleterre, le 29 Novembre 1887 ; fonde au Congo la mission de l'Ouellé, 1897 [2] ; chargé, par S. S. Léon XIII, d'exécuter le décret de la Congrégation des Évêques et Réguliers, du 17 Septembre 1898, réunissant les religieux Prémontrés de la primitive observance à la grande famille de S. Norbert ; nommé évêque de Namur, par bref pontifical du 23 Octobre 1899 ; sacré à Namur, le 30 Novembre suivant [3] ; nommé président effectif du comité permanent de l'œuvre des

---

tion de la *Messe réparatrice*, fondée chez les religieuses de l'abbaye de Sainte-Anne de Bonlieu (Drôme), page qui reproduit l'article, que le *Journal de Rome*, du 30 Juillet 1883, consacre à cette inoubliable joute philosophique.

[1] A cette solennité assistaient les abbés de Postel, d'Averbode, de Berne (Hollande) et de Bornhem, et Mgr Verhulst, vicaire général de Mgr Goossens, archevêque de Malines, délégué par ce dernier.

[2] C'est sur l'invitation formelle de S. S. Léon XIII et à la demande expresse du roi Léopold II, souverain du Congo indépendant, que Mgr Heylen accepta, pour les chanoines réguliers de l'abbaye de Tongerloo, la rude mission d'aller porter sur le continent africain les lumières et les bienfaits de la foi. Par décret de la Congrégation de la Propagande, daté du 12 Mai 1898, le vaste territoire confié à leur zèle, et dont la superficie égale six fois celle de la Belgique, fut détaché du vicariat apostolique du Congo indépendant et érigé en circonscription distincte, sous le nom de Préfecture apostolique de l'Ouellé. M. le baron L. Bethune a inséré dans son beau travail : *Les Missions catholiques de l'État indépendant du Congo* une très intéressante notice sur la mission, si éprouvée et si pleine d'avenir, de l'Ouellé, notice due à Mgr Deckers, premier préfet apostolique de la mission, aujourd'hui abbé de Tongerloo (pp. 20 sv.).

[3] Voyez, sur le sacre de Mgr Heylen et sur le banquet qui le suivit, *L'Ami de l'ordre*, n^{os} des 1 et 2 Décembre 1899, et *Le Bien public*, n° du 1 Décembre id.

congrès eucharistiques internationaux, en remplacement de feu Mgr Doutreloux, évêque de Liège, fin 1901 (1). Devise : *Prudenter et simpliciter* (2).

Mgr Heylen est officier de l'ordre de Léopold. Il assista, en qualité d'abbé de Tongerloo, aux fêtes du bienheureux Idesbalde, célébrées à Bruges, le 13 Juillet 1896, et, comme évêque de Namur, à la procession jubilaire du Saint-Sang, le 7 Mai 1900 ; il est, depuis cette dernière date, membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang (3).

---

(1) Le 23 Janvier 1902, Mgr Heylen présidait à Paris la réunion générale du comité permanent, et ce fut sur sa proposition que l'assemblée vota à l'unanimité la tenue du congrès eucharistique à Namur, du 3 au 7 Septembre 1902. Voyez le *Compte-rendu du XIVe Congrès eucharistique international, tenu à Namur du 3 au 7 Septembre 1902*, Namur, Wesmael-Charlier, 1903, p. 132. Il suffit de parcourir ce magnifique volume, comptant plus de 1000 pages et richement illustré, pour se convaincre que Mgr Heylen fut non seulement le promoteur, mais l'âme de cette grandiose manifestation de foi religieuse, l'une des plus belles et des plus consolantes, dont la Belgique ait été témoin dans ces derniers temps.

(2) Comme abbé de Tongerloo, Mgr Heylen portait : Écartelé, au 1er et au 4e, d'or à une couleuvre de sinople posée en pal; au 2e et au 3e, d'azur à une colombe d'argent. Évêque, il a maintenu ces armoiries, en y ajoutant en abîme (c. à d. au centre de l'écu) le blason de l'abbaye de Tongerloo, qui est d'or à trois chevrons de gueules.

« Le choix des armoiries abbatiales du très Révérend Père Abbé fut très heureux, dit *La divine Hostie;* on y voit des colombes sur azur et des serpents sur or, avec ces mots pour devise : *Prudenter et simpliciter*, un vrai programme invariablement réalisé toujours. En devenant évêque, Mgr Heylen ne changera rien à ce programme, et s'il touche à son blason, ce sera en plaçant au cœur l'écusson de l'abbaye de Tongerloo, comme pour exprimer que rien ne saurait amoindrir jamais les liens sacrés qui l'unissent à l'Ordre de Prémontré et à sa chère abbaye de Tongerloo» (*L'Ami de l'ordre*, n° du 28 Janvier 1900).

(3) A consulter sur Mgr Heylen :

1. *Het H. Misoffer. Tijdschrift van de Belgische Aartsbroederschap der H. Mis van Eerherstelling, gevestigd in de abdij van Tongerloo, en van de Norbertijner Missiën* (Drukkerij der abdij van Tongerloo), n° de

APPENDICE ([1]).

—

13. Martin-Hubert RUTTEN,

Évêque de Liège,
sacré dans la cathédrale de Saint-Paul, à Liège,
le 6 Janvier 1902.

Évêques assistants :

Gustave-Joseph Waffelaert, évêque de Bruges.
Charles-Gustave Walravens, évêque de Tournai.

Notes biographiques.

Né à Geystingen, sous Ophoven, près de Maeseyck (prov. de Limbourg), le 18 Décembre 1841; ordonné prêtre, le 28 Avril 1867 ; professeur de sciences naturelles et de mathématiques au petit séminaire de S[t] Roch (Ferrières), 1866 ; directeur de cet établissement, 1873 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, le 31 Juillet 1875 ; directeur du petit séminaire de Saint-Trond, 1878 ;

Novembre 1899, pp. 195 sv. Art. « De nieuwe kerkvoogd van Namen », signé : « Fr. Waltman van Spilbeeck », et accompagné du portrait du nouvel évêque, en costume d'abbé norbertin.

2. *Bibliothèque Norbertine* (publiée par l'abbaye de Parc, lez-Louvain), 1e année, n° 6, Novembre 1899, pp. 161 sv. Art. « Monseigneur Heylen, Évêque de Namur ».

3. *Compte-rendu annuel de l'École Apostolique de Turnhout*, XIIe année, Turnhout 1884, pp. 7 sv. et XXVIIIe année, id. 1900, pp. 14 sv.; on trouve dans ce dernier fascicule, outre quelques détails biographiques sur Mgr Heylen, la relation de la visite du prélat à l'École Apostolique, après sa nomination au siège de Namur. Le fascicule est orné d'un joli portrait de Mgr Heylen ; de son côté le *Patriote illustré* a donné le portrait du nouvel évêque dans son n° du 8 Octobre 1899. Le plus beau portrait de S. G. figure dans le *Compte-rendu du Congrès eucharistique de Namur*, mentionné plus haut, en regard de la page 128.

([1]) Voyez plus haut, p. 93.

président du grand séminaire ([1]) et vicaire général de Mgr Doutreloux, évêque de Liège, Septembre 1879 ; chanoine titulaire, le 6 Octobre 1883 ; archidiacre, 1884 ; doyen du chapitre, le 31 Octobre 1888 ; prélat domestique de S. S. Léon XIII, 1889 ; élu vicaire capitulaire, au décès de Mgr Doutreloux, le 26 Août 1901 ; préconisé évêque de Liège, au consistoire secret du 16 Décembre 1901 ; sacré à Liège, le 6 Janvier 1902 ([2]). Devise : *Non recuso laborem* ([3]).

Mgr Rutten est docteur en théologie, officier de l'ordre de Léopold et décoré de la croix *pro Ecclesia et Pontifice;* avant sa promotion à l'épiscopat, il était membre du Conseil supérieur du travail, institué par le Gouvernement belge.

Le 5 Mai 1902, Mgr Rutten officia pontificalement à la cathédrale de Saint-Sauveur, et présida ensuite, ensemble avec Mgr Waffelaert, à la procession traditionelle du Saint-Sang. Sa Grandeur est, depuis cette date, membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang. Dix-neuf ans auparavant, Mgr Rutten, alors vicaire général de Mgr Doutreloux, était venu assister aux fêtes du *Davidsfonds*, célébrées à Bruges, les 27 et 28 Août 1883 ;

([1]) Mgr Rutten a résigné, en 1883, ses fonctions de président du grand séminaire, et a été remplacé en cette qualité par M. le chanoine Leroy.

([2]) Voyez, sur le sacre de Mgr Rutten et sur le banquet qui suivit la cérémonie, la *Gazette de Liège*, n° du 7 Janvier 1902, et *Le Bien public*, n[os] des 7 et 9 id.

([3]) Mgr Rutten porte : parti, au premier, coupé de gueules à la croix d'or et cousu d'azur au monogramme de S. Martin d'argent ; au deuxième, d'argent au chêne arraché de sinople englanté d'or, qui est Maeseyck. Nous avons vu que Mgr Rutten est né près de Maeseyck et qu'il a comme patron S. Martin. Sa devise : *Non recuso laborem* est la parole de l'illustre thaumaturge des Gaules s'adressant à Dieu, au moment de mourir, pour répondre aux prières de ses disciples, qui le suppliaient de ne pas les quitter. Le prince de Méan, dernier prince-évêque de Liège, décédé archevêque de Malines, avait fait choix de la même devise, précédée du mot *Domine*.

il clôtura la dernière séance par une brillante improvisation sur le mouvement catholique flamand parmi les ouvriers de la Flandre, habitant le pays de Liège (¹).

(¹) « De zitting werd geheven na eene prachtige improvisatie van den Z. Eerw. Heer Rutten, vicaris-generaal van het bisdom van Luik, die de aandacht der toehoorders gaande maakte met hun den toestand der Vlaamsch-Katholieke beweging onder de Vlaamsche werklieden, die het Waalsche Luik bewonen, bloot te leggen » (*Jaarboek van het Davidsfonds* voor 1884, Leuven 1884, p. 56).

A consulter sur Mgr Rutten :

1. *Revue bibliographique belge*, XIIIe année, Bruxelles 1901. — *Chronique*, n° 1, pp. I sv. On y trouve une notice bio-bibliographique sur M. le vicaire général Rutten, signée René Bertaut, et accompagnée de son portrait ; la liste complète de ses travaux figure à la p. V.

Le principal ouvrage de Mgr Rutten est son *Cours élémentaire d'apologétique chrétienne*, dont la première édition parut chez Schouberechts, à Saint-Trond, en 1879, et la dixième, en 1900, chez Oscar Schepens, à Bruxelles. La vogue constante et exceptionnelle du livre en dit assez la valeur.

Cet ouvrage eut l'honneur d'être attaqué en pleine Chambre des représentants, le 25 Février 1881, par M. Bara, alors ministre de la Justice, qui renouvela ses attaques au Sénat, en séance des 1 et 2 Avril suivant. Des membres de la gauche, entre autres le socialiste Vandervelde, rouvrirent le feu, au cours des sessions parlementaires de 1900 et 1903. M. Bertaut traite en détail de la mesquine et haineuse campagne, menée, la presse gueuse aidant, contre le *Cours d'apologétique* de Mgr Rutten, qui en sortit avec les honneurs de la guerre. On connait la vigoureuse riposte de l'auteur : *A chacun son droit. Réponse à M. Bara, ministre de la Justice*, Bruxelles, J. Albanel, 1881.

2. Mgr Rutten, Évêque de Liège. *Son intronisation et son sacre*, Liège, Louis Demarteau, 1902.

Cette intéressante brochure est la reproduction à peu près intégrale des articles publiés par la *Gazette de Liège*, à l'occasion de la nomination, de la prise de possession et du sacre de Mgr Rutten. Elle s'ouvre par une notice biographique sur le prélat; suivent les premières réceptions, l'intronisation, le sacre, le retour du cortège à l'Évêché, le banquet avec ses toasts *in extenso*. C'est une heureuse idée, à laquelle nous ne saurions assez applaudir, de réunir en un gracieux petit volume tout ce qui se rattache à un sacre d'évêque, et de soustraire ainsi à l'oubli les détails d'un fait, qui intéresse si hautement le cœur chrétien.

3. Voyez aussi *Le Bien public*, n^os des 4, 5 et 28 Octobre 1901 et du 30 Décembre id. Le *Patriote illustré* a donné dans son n° du 13 Octobre 1901, avec quelques détails biographiques, un assez bon portrait de Mgr Rutten.

14. Philippe SCHELFHAUT,

de la Congrégation du très saint Rédempteur,
Évêque de Roseau (*Rosensis*) ([1]),
sacré dans l'église de S[t] Joseph, des PP. Rédemptoristes,
à Bruxelles ([2]),
le 16 Mars 1902.

Évêques assistants :

Thomas-Louis Heylen, évêque de Namur.

Joseph-François Van der Stappen, évêque titulaire de Jaffa, auxiliaire de S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines.

Notes biographiques.

Né à Saint-Nicolas [Waes] (Flandre orientale), le 27 Septembre 1850 ; fait profession dans la Congrégation du très saint Rédempteur, le 5 Octobre 1873 ; ordonné prêtre, le 18 Octobre 1878 ; après quelques années de ministère, exercé dans les maisons de sa Congrégation en Belgique, envoyé à l'île de Saint-Thomas ([3]), et de là au

---

([1]) Roseau est la capitale de l'île de la Dominique, une des petites Antilles, du groupe Sous-le-Vent, sur la côte du Vénézuéla; elle fut découverte par Christophe Colomb, un Dimanche (*Dominica*) de l'année 1493 ; de là son nom. L'île appartient aux Anglais.

Le Dominique est distante de trois lieues seulement de la Martinique, que l'éruption du mont Pélé, en 1902, a rendu si tristement célèbre. Elle est actuellement placée sous la juridiction spirituelle de Mgr Schelfhaut, qui a son siège épiscopal à Roseau, la capitale de l'île ; des PP. Rédemptoristes, belges comme lui, desservent la cathédrale. Voyez, pour plus amples détails, *Le Bien public*, n° du 18 Juin 1903.

([2]) Située au quartier Léopold.

([3]) L'une des petites Antilles, dans le groupe des îles Vierges, cédée par le Danemark aux États-Unis, en 1867 ; les PP. Rédemptoristes de la province belge y possèdent une résidence. Les îles de Saint-Thomas et de Sainte-Croix dépendent du diocèse de Roseau (*Les Missions catholiques*, tom. XXXIV, Lyon 1902, p. 62).

Canada [1], d'où, après un séjour d'environ deux ans, il retourne à la mission de Saint-Thomas ; nommé évêque de Roseau, le 25 Mai 1901 ; sacré à Bruxelles, le 16 Mars 1902 [2]. Devise : *Pro nobis Christum exora* [3].

(*A continuer.*) E. REMBRY.

---

[1] Les Rédemptoristes belges ont trois couvents et une résidence au Canada.

[2] Voyez, sur le sacre de Mgr Schelfhaut, *Le Bien public*, n° du 18 Mars 1902.

[3] Mgr Schelfhaut est né à Saint-Nicolas, sur le territoire de la nouvelle paroisse de Saint-Joseph, créée en 1872, non loin d'une antique chapelle de la Vierge dite : *O. L. Vrouw ter Eeken* (Notre-Dame du chêne). [DE POTTER en BROECKAERT, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oostvlaanderen. St. Nicolaas*, IIe deel, Gent 1882, p. 381]. En souvenir de ce fait, le prélat a mis dans ses armoiries l'effigie de la vénérable Madone, entre deux chênes ; sa devise, une invocation à Marie, s'explique dès lors sans peine.

LIVRES D'HEURES D'ORIGINE FLAMANDE, VENDUS A LONDRES EN 1903.

Dans une vente aux enchères qui a eu lieu à Londres, chez MM. Sotheby et Cie, le 30 Mars 1903, il y avait plusieurs manuscrits provenant de la Flandre. Voici quelques indications sommaires au sujet de ces trois volumes :

19. *Horæ Beatæ Mariæ Virginis*, avec un calendrier (163 ff. 65 × 50 millimètres), ayant 10 lignes de texte par page, écrit par un très bon calligraphe Flamand, chaque page entourée d'une bordure de feuilles de lierre, avec oiseaux, animaux et grotesques; dans le calendrier les signes du zodiaque et des groupes représentant les occupations de chaque mois. Ce volume est orné en outre de 23 superbes miniatures, représentant des épisodes tirés de la vie de la Sainte Vierge et de celle du Sauveur, ainsi que des figures de saints. Ce petit chef-d'œuvre, qui a fait partie des collections du prince Galitzin (vente 1825, n° 12) et de la duchesse de Berri (vente 1864, n° 17), a été adjugé à M. Delaine pour £ 230 = 5750 francs.

20. Un autre livre d'heures (220 ff. 101 × 53 millimètres) orné de 23 miniatures, et de bordures avec fleurs, oiseaux etc. sur fond d'or, avec une reliure de Louis Bloc. Vendu à M. Quaritch pour £ 152 = 3800 francs.

21. Un troisième livre d'heures du quinzième siècle (76 ff. 216 × 152 millimètres) orné de belles initiales et de bordures avec feuillages, fruits, animaux et monstres sur fond d'or; chaque plat de la reliure orné de deux empreintes d'une plaque avec l'inscription : *Jacobus van Gavere me ligavit.* Ce relieur était Gantois, et probablement parent des van Gavere qui ont exercé le même métier à Bruges. Ce manuscrit se trouve en Angleterre depuis bien longtemps, puisqu'à il a fait partie de la bibliothèque de M. Anthony Aslaw, mort en 1774; il fut acheté par M. Wodhull le 15 Mai 1786 pour 18 shillings. En 1886 il a été vendu à Manchester pour £ 36 et il vient d'être vendu à M. Cockerill pour £ 33. 10 s. = 837 frs 50 c.

Dans le calendrier, le très révérend M. Charles van Houcke, archidiacre d'Ipres, a écrit un assez grand nombre de notes qui concernent Ipres et surtout l'abbaye de Nonnenbossche. Pendant le peu de temps que j'ai eu ce volume à ma disposition, j'en ai copié plusieurs extraits (1).

En tête de la première feuille se trouve : « Cort verclaers van 't ghonne ghepasseert es in mijn fondatie te Nonnenbossche t'Ypre, ende van eenighe andere zaecken die ick ghetekent hebbe voor memorie. »

« Martius 6. Gheaccordeert met de beeldesnijders om 't maecken van 't afluucsel ende beelden in de kercke anno 1605.

(1) Nous avons envoyé les épreuves de cet article à M. E. De Sagher, archiviste à Ypres, et il a eu la bonté d'y ajouter les notes que l'on trouvera au bas des pages. Nous le remercions vivement de son obligeance,

« Mar. 8. Op dezen dach anno 1608 es volmaect de camere ieghen de ... straete boven ende beneden ende heeft my ghecost ontrent iij^c ghulden.

« Mar. 24. Hedent wezende Ghoeden Vrijdagh heeft den Recteur vande Jhesuiten de Passie Ons Heeren weerdelick in dit clooster ghepredict present alle de Religieusen, ende oock veele uut ander cloosters welck Sermoen ick uutschreef zoo hijt preectede, ende was een schoon sermoen voor alle religieusen, om die te houden in eendrachticheit, ende niet te volghen heurlieder eighene fantazien in bezondere extraordinaire devotien, buuten de ghoede costumen van wel ghereghelde cloosters ende de leeringhe van wijze gheexperte schrijvers ende leeraers. Ghodt willet hem loonen amen 1607.

« Apr. 6. Anno 1599 quod tunc factum est sit ei in bonum et ad salutem anime eius amen.

« Den XV^{en} Januarii anno 1607 wezende S. Maurus dach discipel S. Benedicti, es al den dompter van binnen en buten volmaect. Laus Deo.

Feb. 3. Op dezen dach heeft den Paus Paulus Quintus tmijnder verzoucke ghegheven vollen aflact op S. Benedictus dach ende op de kerckwiedinghe, ende andere pardoenen IX jaeren gheduerende ende beghinnen den pardoenen anno 1606.

Feb. 17. Op dezen dach a° 1607 es eerst gheeffectueert dat van nu voorts gheen manspersoonen op den dompter en commen volghende de fondatie, ende was up elcke celle ghestelt den zoeten name Jhesus.

Feb. 18. Op desen dach wezende Zondach anno 1607 heeft men de eerste processien ghedaen in den ommeghanck ende ghezonghen de Litanien by oorzaecke van tbeschrijven van mij als vicaris general des bisdoms van Godt te bidden voor twelvaeren van tRoomsche Catholicke Kerke uut de briefven van den paus Paulus Quintus.

Aug. Sdaechs naer de octave van St Dominicus doet me int clooster van de Predikaeren t'Ipre eene zinghende messe pro fidelibus defunctis mit commemoratie pro benefactoribus defunctis ende me doet oock een solemneele messe op den xvij[en] Decembris ter eeren van de zoete naeme Jhesus, ende dit ter oorzaecke van mijn fondatie die ick daer ghedaen hebbe binnen den tyt dat den Prior oft eenich ander ouderlinch in dit clooster biechtvaeders gheweest zijn ten tide van den bisschop Petrus Simons zalegher memorie.

1605, Sept. Op den zondach naer Onze Lieve Vrauwen Gheboortendach anno 1605, was de kercke van Nonnenbossche t'Ipre ghewiet, ende den outaer gheconsacreert ter eeren van Onze Lieve Vrauwe ende Sinte Veerle bij den bisschop van Ipre Petrus tot mijn verzoucke, present mer Charles van Yedeghem, heere van Wieze (¹), mer Ferdinand van Lichtervelde voocht, meester Mattheeus van Houcke, mijn broeder (²), ende veele andere geestelicke ende werlicke heeren.

(¹) Haut-Bailli des ville et châtellenie d'Ypres.

(²) Maître Mathieu van Houcke, notaire apostolique, fut nommé secrétaire-adjoint du chapitre de la cathédrale d'Ypres le 6 Avril 1587, secrétaire en titre le 23 Juin 1590; il résigna ses fonctions le 4 Février 1623. Il se maria à Ypres le 20 Novembre 1590 à D[lle] Adrienne de Clerck, dont il laissa postérité.

Oct. 22. Op dezen dach anno 1605 heeft den legaet van den Paus mij ghegheven aflaet van cl daeghen den tijt gheduerende dat ick wercke ende anderssins als ick iet doe daer doore 't besluten van den clooster verwordert wert uutghaen ende inghaen van manspersoonen belet wert, op ende an elcke religieuse die mijnen raet volcht ende mij in mijn werck ende intentie behulpsaemich es eens iij^c daeghen ende daer naer telcken hondert daeghen aflaet.

1606, Oct. 11. Anno 1606 es overleden Cornelis Van der Mersch, vaeder van vrau Marie, ieghenwordeghe abdesse ; es begraven in dit clooster.

Oct. 14. Op dezen dach 1606 hebbe ick, archidiaken van Ipre ende vicaries general van de vacherenden bisdomme gheleit den eersten steen van de sepulture van de twee eerste bisschoppen van Ipre, Martinus ende Petrus, in Sint Maertens coor bij den hooghauttaer (1).

1608, Dec. 7. Op desen dach anno 1608 dede in deze kercke zijn eerste misse meester Charles Voermersch, bachelier in der Ghodtheit, mijn cousijn (2), die ick in de studien ghehouden hebbe.

1604, Dec. 12. Ghecocht al het ysere voor de fondatie ende ghemaect coop met den smet.

---

(1) Ces tombeaux existent encore aujourd'hui, le premier du côté de l'Evangile, le second du côté de l'Epitre.

(2) Charles Voormeersch ou Vermeersch, bachelier en Théologie, fils de Jean et de Catherine van den Broucke, devint chanoine de la 11e prébende libre du membre de St Martin, à laquelle était attachée la cure de St Nicolas, le 28 Septembre 1613. Il mourut le 22 Août 1622 après avoir testé le 19 précédent, et fut inhumé en l'église de St Nicolas dans la chapelle de St Quirin, auprès de sa mère.

1605, Apr. 24. Gheaccordeert met de schailledecker over 't decken van de kerk ende 't clooster, anno 1605.

Maii 5. Gheaccordeert met de lootghieters, anno 1605.

1608, Maii 9. Anno 1608 overleet d'heer Nicolais Ogiers, abt van Zunnebeke, als hy opghemaect hadde de vautzuren onder den dompter van zyn clooster. Requiescat in sancta pace.

Maii 23. Op desen dach anno 1608 es gherecht het Crucifix op den doxael alhier, 'twelck gheiont heeft an dese kercke Mr Mattheus mijn broeder t'sijnder memorie.

1589, Junii 10. Op desen dach wiert ick Archidiaken, anno 1589 (1).

1562, Julii 18. Hoc die anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo secundo, inquam 1562, natus fui Ipris ego Carolus van Houcke, archidiaconus Iprensis (2).

1605, Augusti 5. Op dezen dach anno 1605 heeft den bisschop van Ipre, Petrus mijne fondatie bij zijn opene briefven gheapprobeert.

---

(1) Clerc du diocèse d'Ypres, licencié en droit canon, chanoine de la 6me prébende du membre de Furnes du chapitre de la cathédrale d'Ypres, par lettres de collation du 17 et prise de possession du 18 Juin 1584 et trésorier du même membre; chanoine de la 1re prébende « pro Jurisperitis Licentiatis » du membre de Thérouanne, du même chapitre, par lettres de collation du 15 Octobre et prise de possession du 14 Novembre 1587; secrétaire du chapitre et notaire de la cour spirituelle, nommé le 20 Octobre 1584, il se démit le 12 Avril 1586; fut nommé archidiacre par lettres de collation du 10 et prise de possession du 17 Juin 1589; il mourut le 15 Août 1620 et fut inhumé en l'église de l'abbaye de « Nonnenbossche ».

(2) Il était fils de Jacques van Houcke et de Catherine van de Quellerie.

1606, Augusti 11. Elizabeth van Ceulene, religieuse van Nonnenbossche, costerinne, es op desen dach ghebooren, ende es nu int jaer duust zes hondert zesse oudt xxxiij jaer 33.

1604, Sept. 6. Gheaccordeert met de temmerlieden over den dompter ende datter af dependeert, anno 1604.

Sept. 22. Gheaccordeert met de metsers over al 't werck anno 1604.

Oct. 5. Den eersten steen es gheleit van de fondacie anno 1604, ende licht onder de celle naest de kercke bij de ceuckene, ende op den zelven dach een jaer daer naer anno 1605 es den bisschop van Ipre Petrus overleden. Requiescat in pace.

James Weale.

SECONDE SECTION.

Sacres épiscopaux faits par des prélats autres que les Archevêques de Malines.

1. Nicolas-Alexis ONDERNARD [1],
Évêque de Namur,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur [2],
par Joseph-Louis-Aloïse von Hommer, évêque de Trèves [3],
le 28 Octobre 1828.

Assistants au sacre, en vertu d'une dispense pontificale [4]:

Frédéric-Auguste baron de Cuvelier, chanoine honoraire de Saint-Aubain et vicaire capitulaire du diocèse de Namur [5].

Lambert-François-Joseph de Hauregard, chanoine titulaire de Saint-Aubain et protonotaire apostolique [6].

---

[1] Voyez p. 74 des *Annales* de 1902, quelques détails biographiques sur ce prélat.

[2] La première partie des cérémonies du sacre eut lieu dans la chapelle de l'Évêché. Voyez p. 78 des *Annales* de 1902.

[3] Nous avons fait connaître ce personnage dans la première partie de notre travail, pp. 75 sv. des *Annales* de 1902.

[4] Il n'y avait dans toute la Belgique qu'un seul prélat à caractère épiscopal, le vieil archevêque de Malines, le prince de Méan.

[5] Voyez, sur le chanoine de Cuvelier, Barbier, *Histoire du chapitre cathédral de Saint-Aubain à Namur, depuis le Concordat de 1801*, Namur 1901, pp. 193, 194.

[6] Voyez, sur cet ecclésiastique si méritant, le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. XXII, pp. 123 sv. ; Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubain, à Namur*, Namur 1881, pp. 577, 578 ; *Biographie nationale*, tom. VIII, Bruxelles 1884-85, coll. 778, 779. Art. Emile Van Arenbergh ; Barbier, op. cit., pp. 145 sv.

2. JEAN-JOSEPH DELPLANCQ [1],
Évêque de Tournai,
sacré dans la cathédrale de Saint-Aubain, à Namur,
par Nicolas-Alexis Ondernard, évêque de Namur,
le 25 Octobre 1829.

Assistants au sacre, en vertu d'une dispense pontificale :

Les chanoines de Cuvelier et de Hauregard, nommés ci-dessus.

Notes biographiques.

Né à Thieu (province de Hainaut), le 30 Janvier 1767 ; ses humanités terminées au collège du Rœulx, se rend à l'Université de Louvain, pour y suivre les cours des hautes études ecclésiastiques ; ordonné prêtre dans l'église abbatiale de Saint-Ghislain, par Ferdinand-Maximilien de Rohan-Guémené, archevêque de Cambrai, le 18 Juin 1791, et, peu de temps après, nommé par la Faculté des Arts à la cure de Ville-en-Hesbaye, au diocèse de Liège [2] ; confirmé dans ces fonctions lors de la réorganisation du diocèse à la suite du Concordat de 1801, le 9 Floréal an XI (29 Avril 1802) [3] ; promu à la cure secondaire de Hannut, et nommé doyen de ce district [4] ; préconisé évêque de

---

[1] Telle est la véritable orthographe du nom du prélat ; la forme « Delplan*que* », que nous avons suivie plus haut, est fautive.

[2] C'est une toute petite localité, qui, malgré l'accroissement de la population, ne comptait au dernier recensement décennal de 1901, que 755 habitants. Mgr Delplancq administra cette modeste cure durant près de 36 ans.

[3] MM. Le Maistre d'Anstaing et Claessens se trompent en assignant cette date comme celle de la première nomination de Mgr Delplancq à la cure de Ville-en-Hesbaye.

[4] La paroisse de Hannut, quoique chef de doyenné, était de médiocre importance, lorsque Mgr Delplancq en prit possession. Elle ne comptait que 1100 habitants environ ; elle en a aujourd'hui un peu plus de 2000.

Tournai, au consistoire du 18 Mai 1829 ([1]) ; sacré à Namur, le 25 Octobre de la même année ; prend possession de

([1]) Il peut sembler étrange qu'on ait jeté les yeux sur un modeste curé de campagne, pour occuper un siège aussi important que celui de Tournai. Un mot à ce sujet.

Mgr François Capaccini, substitut de la secrétairerie des Brefs, arrivait à Bruxelles, au mois d'Octobre 1828, en qualité d'envoyé extraordinaire du pape Léon XII, pour concourir à l'exécution du Concordat du 16 Août 1827. Il s'agissait avant tout de pourvoir de nouveaux titulaires les sièges vacants de Gand, de Tournai et de Liège. Le mauvais vouloir, l'entêtement du roi Guillaume et de ses ministres rendaient la tâche de Capaccini extrêmement difficile. Le Gouvernement présentait toute une série de candidats, que le Saint-Siège ne pouvait agréer, et ceux que proposait le prélat romain ne plaisaient pas au roi. On finit cependant, grâce à l'habileté de Capaccini, par tomber d'accord sur trois noms, ceux de Corneille-Richard Van Bommel, ancien directeur du petit séminaire de Hageveld, près de Harlem, de Jean-François Van de Velde, curé-doyen de Lierre, et de Jean-Joseph Delplancq, curé-doyen de Hannut.

Ce dernier avait été signalé au ministre Goubau et à Mgr Capaccini par le comte Antoine-Philippe de Celles, ambassadeur du roi des Pays-Bas à Rome, le même qui avait négocié, avec le cardinal Maur Cappellari, le Concordat de 1827. M. de Celles possédait aux environs de Hannut un château, où il résidait quelquefois ; il connaissait M. Delplancq, dont il appréciait les mérites et pour qui il avait une profonde estime. Les informations prises par Capaccini auprès du vicaire capitulaire de Liège Jean-Arnold Barrett, furent toutes en faveur du candidat de M. de Celles. M. Delplancq en effet était un prêtre distingué, zélé et fort instruit, que sa modestie avait seule empêché d'accepter les postes importants, qu'à diverses reprises ses supérieurs avaient voulu lui confier. Ecoutons le P. Albers :

« Mgr J. J. Delplanque... had een zeer indrukwekkend voorkomen, een blij gelaat, eenvoudige, zachte manieren en een eerbiedwaardige grijsheid, een fijn verstand, groote geleerdheid en een vreedzaam karakter. De vicaris-generaal Barrett kon over Delplanque berichten :

« Ik veroorlof mij voor God en mijn geweten, U een priester aan te wijzen van buitengewone verdienste, eerbiedwaardig om zijn vroomheid, zachtzinnige inborst, voorzichtigheid en zeldzame geleerdheid. Deze keuze zou een weldaad zijn voor het bisdom en een grooten invloed oefenen op de andere diocesen... Hij is, naar mijn overtuiging, een waar apostel » (*Geschiedenis van het Herstel der Hierarchie in de Nederlanden*, tom. I, Nijmegen 1903, p. 273).

Mgr Delplancq, comme ces paroles l'indiquent, fut d'abord désigné pour le siège de Liège, mais le roi Guillaume, qui se défiait du vicaire

son siège, par procuration donnée au vicaire général Mgr. Godefroy, le 26 Novembre suivant, et, quatre jours plus tard, fait son entrée solennelle à Tournai. Décédé en cette ville, le 27 Juillet 1834. Devise : ***Deus mihi adjutor*** (1).

---

3. JEAN-FRANÇOIS VAN DE VELDE,

Évêque de Gand,

sacré dans la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand, par Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai, le 8 Novembre 1829.

---

capitulaire Barrett, craignit que celui-ci ne dominât le nouvel évêque et ne demeurât de fait le chef du diocèse ; il décida donc que Van Bommel irait à Liège et Delplancq à Tournai (ALBERS, op. et tom. cit., p. 271).

Personne autant que M. Delplancq ne fut surpris de se voir appelé à l'épiscopat ; il faut lire, pour s'en convaincre, la touchante lettre, qu'il écrivit, le 13 Février 1829, à son frère, M. Pierre-François Delplancq, curé-doyen de Dour, lettre que reproduit M. le chanoine Vos, dans l'ouvrage à citer plus bas, tom. I, pp. 54, 55.

(1) A consulter sur Mgr Delplancq :

1. L'*Oraison funèbre* du prélat, prononcée à ses obsèques solennelles par l'abbé Vinchent, alors curé de Marquain, plus tard vicaire général de Mgr Labis, Tournai, Casterman aîné, 1834.

2. LE MAISTRE D'ANSTAING, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, tom. II, Tournai 1843, pp. 140 sv.

3. Mgr VOISIN, *Notice biographique sur Monseigneur Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai,* dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, tom. XVI, Tournai 1877, pp. 319 sv.

4. CLAESSENS, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 299 sv.

5. Vos, *Le Clergé du diocèse de Tournai depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours*, tom. I, Braine-le-Comte 1887, pp. 52 sv.

L'auteur, qui a eu à sa disposition les archives de l'Évêché et de la cathédrale, y a puisé plusieurs détails inconnus aux autres biographes du prélat.

Assistants au sacre, en vertu d'une dispense pontificale :

Ambroise-Charles-Ghislain Goethals (1) et Maximilien-Macaire De Meulenaere (2), chanoines de Saint-Bavon, vicaires généraux du nouvel évêque.

Notes biographiques.

Né à Boom (province d'Anvers), le 8 Septembre 1779; ses humanités achevées au collège de Merchtem, en Campine, se rend à l'Université de Louvain, pour y suivre les cours de philosophie (3); à la suppression de cet établissement, passe au séminaire d'Anvers, qu'il doit quitter en 1797, après quelques mois de séjour, par suite de la fermeture violente de cette maison; fait en particulier ses études théologiques, et ordonné prêtre à Emmerich, par Mgr J. B. van Velde de Melroy, ancien évêque de Ruremonde, en 1802 (4); exerce, durant une année, les

(1) On trouve une très belle notice biographique sur M. Goethals dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. III, 1836-37, pp. 69 sv. M. Vande Putte en a donné la traduction dans le second fascicule de son recueil : *De geloofsbelyders of levens van vlaemsche priesters die tydens de fransche omwenteling vervolging hebben onderstaen voor het geloof*, Poperinghe 1862, pp. 65 sv. Voyez aussi la *Biographie nationale*, tom. VIII, Bruxelles 1884-85, coll. 71 sv. L'article est de M. le chanoine Reusens.

(2) Voyez quelques détails sur M. De Meulenaere dans le *Recueil des mandements*, etc., du prince de Broglie, évêque de Gand, publié par M. le chanoine Bracq, en 1843, p. 584, et dans la notice biographique écrite par le même auteur, sous le titre de *Leven van Zyne Hoogheyd Mauritius-Joannes-Magdalena de Broglie,... XIXen Bisschop van Gent*, Gent 1844, pp. 229 sv.

(3) Nous empruntons ces détails au *Levensschets van Monseigneur Joannes-Franciscus Van de Velde, Bisschop van Gend* (à citer plus bas), pp. 15 sv.

(4) Nous ne connaissons pas la date exacte de l'ordination sacerdotale de Mgr Van de Velde. M. le chanoine Lavaut dit qu'il reçut, le 3 Mai 1802, la tonsure et les ordres mineurs, le lendemain, le sous-diaconat, le 6 Mai, le diaconat, et, *quelques semaines plus tard*, la prêtrise.

fonctions de catéchiste et de confesseur à Anvers ; nommé vicaire de l'église de Saint-Laurent, au faubourg de cette ville, le 7 Juin 1803 ; curé à Ruysbroeck lez-Puers, le 30 Mars 1813 ; curé à Edegem, près d'Anvers, le 30 Septembre 1820 ; curé-doyen de Lierre, le 24 Mai 1825 ; préconisé évêque de Gand, au consistoire du 18 Mai 1829 (1); sacré à Gand, le 8 Novembre 1829 ; fait son entrée solennelle en cette ville, le 18 du même mois (2), et le 7 Décembre suivant, à Bruges, qui relevait alors du diocèse de Gand (3); obtient pour auxiliaire Mgr François-René

---

(1) Ce fut Mgr Capaccini qui fit agréer le curé-doyen Van de Velde par le roi Guillaume ; il en parle avec éloges dans ses lettres au secrétaire d'État de S. S. : « Men beschouwe in den laatste (Van de Velde) — la traduction est du P. Albers, — een allerwaardigst bisschop. Hierin stemden de gevoelens van alle goede katholieken overeen, in 't bijzonder die van Gent. De *Catholique des Pays-Bas* van den 14 Febr. was uitbundig in zijn loftuitingen omtrent Mgr Van de Velde en verkondigde luide, dat hij alle hoedanigheden van een goed zielenherder in zich vereenigde : ernstig, bedaard en behoedzaam van karakter, bezat hij een vrij groote geleerdheid in kerkelijke wetenschappen en een ascetisch uiterlijk » (*Geschiedenis van het Herstel der Hierarchie in de Nederlanden*, tom. I, p. 273).

(2) M. l'abbé Cracco écrivit à cette occasion un petit poème latin de 25 strophes, sous le titre de : *Carmen oblatum Illustrissimo Domino* Joanni Francisco Van de Velde, *Episcopo Gandavensi, diu exoptato, et tandem omnium plausibus excepto, die 18 Novembris 1829, per* D. Cracco. — *Cortraci, e typographia Beyaert-Feys, 1829*, in-12, de 8 pp. La *Bibliographie nationale* (tom. I, Bruxelles 1886, p. 307), renseigne cette pièce parmi les productions poétiques de M. l'abbé Cracco.

M. Remes (décédé curé de Essche St Liévin, le 15 Décembre 1882) publia de son côté un recueil d'odes en l'honneur du nouvel évêque, sous cet intitulé : *Carmina festiva oblata Illustrissimo Domino* Joanni Francisco Van de Velde, *Episcopo Gandavensi, cum tandem adventaret in urbem suam episcopalem. — Gandavi, P. J. Van Ryckeghem*, 1829, in-8, de 6 ff. La *Bibliographie nationale* ne mentionne pas ce recueil parmi les poésies du curé Remes (tom. III, Bruxelles 1897, pp. 273, 274).

(3) Voici quelques détails sur l'entrée solennelle de Mgr Van de Velde à Bruges, et son premier séjour en cette ville ; nous les empruntons à la *Gazette van de Provincie West-Vlaenderen en der Stad Brugge*, n° du 9 Décembre 1829, p. 2 :

Boussen, créé évêque de Ptolémaïde *i. p. i.*, au consistoire secret du 17 Décembre 1832, et charge ce prélat de l'administration de la partie du diocèse de Gand, comprenant la Flandre occidentale, Janvier 1833 ; (1) décédé à Gand, après une maladie de deux ans, le 7 Août 1838. Devise : *Auxilium meum a Domino* (2).

« BRUGGE, 9 december. — Eergisteren ten dry ueren na-middag, is Zyne Hoogweerdigheyd den Bisschop van Gend aen het landgoed van den heer Roels-Bertram, te Ste Kruys, aengekomen, alwaer hy door den zeer eerw. heer Corselis, deken der christenheyd, aen het hoofd der geestelykheyd, met eene latynsche aenspraek is verwellekomt geworden; het plaetselyk bestuer van Ste Kruys heeft Zyne Hoogweerdigheyd ook gecomplimenteerd. Omtrent vier ueren deed Zyne Hoogw. zynen intrede in de stad, omringd van de ontellyke menigte, die den zelven tot aen opgemeld kasteel was toegesneld; in de nederige wooning van den eerw. heer Corselis afgestapt, heeft hy de verwelkoming van de stedelyke regeering ontfangen. Des avonds waeren de kerk van St. Salvators en de aenbelendende straeten fraey geillumineerd. Gisteren morgent heeft Zyne Hoogweerdigheyd zig begeven naer het oratorie der Capucynen, van waer hy is afgehaeld geworden door de geestelykheyd dezer stad, en processiewys gebragt tot in de kerk van St. Salvators, alwaer hy de pontificale mis heeft gecelebreerd. Het middagmael by den heer Van Huerne-De Puyenbeke genomen hebbende, heeft hy zig weder naer de kerk begeven en er de vesperen aengeheven en in het lof geofficieerd.

« Heden morgend heeft Z. Hoogw. in het gestigt der Zusters van Liefde, aen verscheyde honderden persoonen, het H. Sacrament des Vormsels toegediend, daer na heeft hy het Hospitael van St. Jan en andere gestigten bezogt. Den toevloed van menschen, zoo wel op de straeten als by de goddelyke diensten, was uytnemende groot, en Zyne Hoogw. scheen er zeer over aengedaen te zyn. »

Le 10 Décembre, Mgr Van de Velde, après avoir confirmé un très grand nombre de personnes dans la chapelle du couvent anglais, consacra le reste de la journée à la visite des églises et des établissements religieux de la ville, ainsi que du dépôt de mendicité. S. G. partit le lendemain matin pour Gand. (*Gazette van de Provincie West-Vlaenderen*, etc., n° du 11 Décembre 1829, p. 3.)

(1) De cette province fut formé l'évêché de Bruges, rétabli par la bulle de Grégoire XVI : *Romanæ Ecclesiæ*, en date du 6 des calendes de Juin (27 Mai) 1834. Voyez pp. 81, 82 des *Annales* de 1902 et p. 311, notes 2, 3.

(2) Mgr Van de Velde portait d'or, à une croix de gueules, chargée d'une ancre d'argent et cantonnée de quatre arbres de sinople.

4. Corneille-Richard-Antoine VAN BOMMEL,
Évêque de Liège,
sacré dans la cathédrale de Saint-Paul, à Liège,
par Nicolas-Alexis Ondernard, évêque de Namur,
le 15 Novembre 1829.

Assistants au sacre :

Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai.
Jean-Arnold Barrett, vicaire capitulaire de Liège, en vertu d'une dispense pontificale.

Notes biographiques.

Né à Leyde (Pays-Bas), d'une ancienne et honorable famille bourgeoise, le 5 Avril 1790 ; placé au collège de Willinghegge, près de Munster, dirigé par des prêtres français, que la révolution avait chassés de leur pays, 1803 ; ses humanités achevées, entre au séminaire du Borgh, près de Munster, pour y faire ses études de philosophie et

---

L'arbre (*boom*) de ses armoiries rappelait son lieu d'origine, Boom, sur le Rupel, où il avait vu le jour. Là croix et l'ancre, symbole de l'espérance, justifiaient sa devise.

A consulter sur Mgr Van de Velde :

1. *Levensschets van Monseigneur* Joannes-Franciscus Van de Velde, *Bisschop van Gend*, Gend, by C. J. Vanryckeghem, 1838, avec beau portrait gravé par L. Defferrez, de Gand.

La préface, datée du 25 Septembre 1838, est signée des lettres *J. L. D. C....q*. L'auteur est Jacques L. Declercq, ancien rédacteur en chef du *Vaderlander*, de Gand. Voyez la *Bibliographie nationale*, tom. I, p. 371.

2. *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. V, 1838-39, pp. 294 sv.

3. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 227 sv.

4. *Almanak der Geestelijkheid in het Bisdom van Gent*, Xe jaar, 1889, pp. 83 sv. Cette notice, de 14 pages, due à la plume toujours si exacte et si bien renseignée de M. le chanoine Lavaut, est la plus complète qui existe sur Mgr Van de Velde ; il importe de la lire, pour se faire une idée juste du bien réalisé par Mgr Van de Velde durant son trop court épiscopat.

de théologie, 1809 (1) ; ordonné prêtre à Munster, par Mgr Gaspar-Maximilien baron de Droste de Vischering, évêque de cette ville, le 8 Juin 1816 ; de retour dans sa patrie, fonde, de concert avec les abbés Camille van Wyckerslooth (2) et Van Niel, le petit séminaire de Hageveld, à Velzen lez-Harlem, Octobre 1817 (3) ; refuse le poste de régent du Collège philosophique de Louvain, que lui offrait le roi Guillaume, Août 1825 (4) ; préconisé évêque de Liège, au consistoire du 18 Mai 1829 (5) ;

---

(1) Cette maison avait pour supérieur le célèbre Bernard Overberg, l'un des hommes qui contribuèrent le plus à propager et à perfectionner l'instruction du peuple en Allemagne († 9 Novembre 1826); ce fut cet habile directeur qui inspira à l'abbé Van Bommel le goût de se consacrer à l'éducation de la jeunesse, qui se destine à l'état ecclésiastique.

(2) Camille-Louis baron van Wyckerslooth devint plus tard évêque de Curium *i. p. i.*; ami de Mgr Malou, il assista à son sacre et aux fêtes jubilaires du S. Sang, en Mai 1850. Né à Harlem, le 25 Mai 1786, Mgr van Wyckerslooth mourut à Duinzigt, le 10 Novembre 1851.

(3) Le petit séminaire de Hageveld fut fermé au mois d'Août 1825, en suite des arrêtés royaux du 14 Juin de la même année, qui supprimaient toutes les écoles libres et les petits séminaires, et établissaient à Louvain le Collège philosophique. Tous les jeunes gens, qui se vouaient à l'état ecclésiastique, devaient avoir fait dans cet établissement leur cours de philosophie avant de pouvoir être admis aux grands séminaires. Le roi, qui s'était réservé la nomination des professeurs du Collège, n'appela à ces fonctions que des ecclésiastiques peu orthodoxes, qui inculquaient leurs sentiments aux élèves.

(4) Une pression inouïe fut exercée sur l'abbé Van Bommel, pour l'amener à accepter la régence du Collège philosophique. Toutes les tentatives ayant échoué, le roi Guillaume le manda près de lui, le 10 Août 1825, et, dans une conférence qui dura plus de quatre heures, essaya vainement de le faire revenir sur sa décision. Ce nonobstant, le directeur général Goubau envoya à M. Van Bommel l'acte de sa nomination aux fonctions de régent; ce moyen ne réussit pas mieux que les autres, et M. Van Bommel persista dans son refus.

(5) Ce fut Mgr Capaccini qui réussit à faire agréer comme évêque, par le roi Guillaume, l'abbé Van Bommel. L'envoyé du Saint-Siège tenait en haute estime le nouvel élu ; voici le brillant éloge qu'il en

sacré à Liège, le 15 Novembre de la même année; décédé à Liège, le 7 Avril 1852 (1). Devise : *In trinitate fortitudo.*

Mgr Van Bommel était prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical. Ami particulier de Mgr Malou, il fit l'office d'évêque assistant à son sacre; il figurait aussi parmi les nombreux prélats, qui rehaus-

---

fait, dans une de ses dépêches au secrétaire d'État de S. S.; la traduction est du P. Albers :

« Van Bommel is oprecht en rechtschapen, heeft een helder en levendig gelaat. Hij is als geboren voor den tijd, waarin wij leven en om het hoofd te bieden aan deze regeering, is zeer geleerd, spreekt volmaakt Fransch en Vlaamsch; zijn woord toont de helderheid van zijn geest. Alle *Opmerkingen* door DE MÉAN en CIAMBERLANI aan den Koning gericht, en vooral het groote Verslag van 400 bladzijden (over de Nederlandsche Missie) aan den H. Stoel opgezonden, vloeiden uit zijne pen. Hij heeft de gave des woords, en trekt, hoewel hij veel spreekt, toch altijd de aandacht. Zijne manieren zijn uiterst beschaafd. In korten tijd heb ik hem volmaakt op de hoogte kunnen brengen van al onze onderhandelingen. Hij is een gehoorzaam, voortreffelijk en beminnelijk man, heeft van den Hollander enkel den naam, is, in één woord, volmaakt. Daarbij past hij uitmuntend voor het bisdom Luik, waar het volk, zooals het Italiaansche, vlug en levendig van karakter is, en in beschaving en onderrichting, over het algemeen dat der andere provinciën overtreft. » (ALBERS, *Geschiedenis van het Herstel der Hierarchie in de Nederlanden*, tom. I, p. 272.)

(1) Dans une instruction à ses exécuteurs testamentaires, Mgr Van Bommel avait manifesté ce vœu touchant, qu'on lit sur ses souvenirs mortuaires :

« Qu'on imprime 60,000 pieux souvenirs, fort simples, à distribuer aux chers enfants de mon diocèse, afin qu'ils prient pour le repos de mon âme; et si Dieu me fait miséricorde, je prierai à mon tour bien ardemment pour eux et pour tous ceux qui s'occupent de leur éducation chrétienne, pour tout mon clergé et pour tous mes diocésains ». Le recto représente le prélat défunt exposé sur son lit de parade.

Les funérailles de Mgr Van Bommel eurent lieu le 14 Avril, et sa dépouille mortelle fut déposée, le lendemain, dans un caveau situé sous le chœur de l'église du séminaire. Les obsèques solennelles du prélat furent célébrées à Saint-Paul, le 12 Mai suivant. Voyez en la relation dans le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. XIX, 1852-53, pp. 95, 96.

sèrent de leur présence les splendides fêtes jubilaires du Précieux Sang, au mois de Mai 1850 (¹).

(¹) A consulter sur Mgr Van Bommel :

1. *Oraison funèbre de Monseigneur* Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, *Évêque de Liège, prononcée, le 6 Mai 1852, dans l'église du petit-séminaire de St Trond, par* L. Bellefroid, *chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, professeur de rhétorique supérieure au petit-séminaire de St Trond,* Liège, H. Dessain, 1852. Voyez, au sujet de cette *Oraison funèbre*, la *Revue catholique*, tom. X, Louvain 1852-53, pp. 236 sv.

2. *Éloge funèbre de Monseigneur* Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, *Évêque de Liège, prononcé dans l'église cathédrale, le 12 Mai 1852, par M. le Chanoine* Jacquemotte, *Camérier d'honneur de S. S., Vicaire-Général de l'Évêque défunt,* Liège, J. G. Lardinois, 1852. Voyez, sur cet *Éloge funèbre*, la *Revue catholique*, tom. cit., pp. 234 sv.

3. Nécrologe latin, dit « Mortuaire », émanant de l'administration diocésaine et destiné à prendre place dans les sacristies. Feuille in-plano, sortie des presses de H. Dessain, imprimeur de l'Évêché de Liège. La *Revue catholique*, tom. cit., pp. 363 sv., a reproduit ce nécrologe.

4. *Souvenir de Mgneur l'Évêque de Liège. Détails sur sa vie, sa maladie, ses derniers moments et l'inhumation, extraits de la « Gazette de Liège »,* Liège, A. Dessain, avec portrait de Mgr Van Bommel.

Le même opuscule existe en flamand, sous ce titre :

Aendenken van Mgr den Bisschop van Luik. Byzondere omstandigheden over zyn leven, zyne ziekte, zyne laetste oogenblikken, en zyne begrafenis, getrokken uit de « Gazette van Luik », met beeldtenis en fac simile, in het vlaemsch vertaeld door J. V. D. B. van Tongeren, Luik, H. Dessain, 1852.

5. Thimister, *Essai historique sur l'église de S. Paul, ci-devant collégiale, aujourd'hui cathédrale de Liège,* Liège 1867, pp. 149 sv., avec portrait du prélat.

6. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852),* tom. IV, Liège 1873, pp. 337 sv. Cette notice, qui ne comprend pas moins de 140 pp., est du plus haut intérêt ; elle forme un tableau complet de l'histoire du diocèse de Liège sous le long et fécond épiscopat de Mgr van Bommel.

7. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 171 sv.

8. *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. XIX, 1852-53, pp. 37 sv. Détails sur la maladie, la mort et les funérailles du prélat. Voyez aussi pp. 94 sv., 201, 351.

5. ENGELBERT STERCKX [1],
Archevêque de Malines,
sacré dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut,
à Malines,
par Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai,
le 8 Avril 1832.

Évêques assistants :

Jean-François Van de Velde, évêque de Gand,
Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, évêque de Liège.

---

6. JEAN-THÉODORE LAURENT,
Évêque de Chersonèse *i. p. i.* [2],
vicaire apostolique de Hambourg,
sacré dans la cathédrale de Saint-Paul, à Liège,
par Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, évêque de cette ville,
le 27 Décembre 1839.

La liste des publications de Mgr Van Bommel remplit quatre colonnes de la *Bibliographie nationale* (tom. IV, Bruxelles 1897, pp. 39 sv.). Rien que les titres de ses écrits disent quel vaillant évêque fut Mgr Van Bommel, toujours sur la brèche pour défendre les droits de Dieu et de l'Église, et prêt à repousser toute attaque, d'où qu'elle pût venir. Mgr Van Bommel fut une des grandes figures de l'épiscopat belge. On possède de lui un beau buste, de grandeur naturelle, dû au ciseau de l'habile sculpteur louvaniste Ch. Geerts ; l'artiste a parfaitement rendu les traits sympathiques et distingués de l'éminent prélat.

[1] Voyez quelques notes biographiques sur le cardinal Sterckx, pp. 307 sv. des *Annales* de 1902.

[2] Chersonèse est une ancienne ville épiscopale de Crète, suffragante de Gortina, métropole de la province ecclésiastique formée par cette île.

Évêques assistants :

Charles-Joseph-Benoît comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr *i. p. i.* (1).

Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.

Notes biographiques.

Né à Aix-la-Chapelle, le 6 Juillet 1804 ; ses études achevées au séminaire de Liège, devient successivement vicaire à Heerlen et curé à Gemmenich (2) ; nommé évêque de Chersonèse *i. p. i.*, et vicaire apostolique de Hambourg, 1839 (3) ; sacré à Liège, le 27 Décembre 1839 (4) ; vicaire apostolique du grand-duché de Luxembourg, le 25 Février 1842 ; exilé du grand-duché, se retire auprès de son frère à Aix-la-Chapelle, 1848 (5) ; forcé par le *kulturkampf* de

---

(1) Voyez, sur ce prélat, Daris, *Le diocèse de Liège sous l'épiscopat de Mgr Théodore de Montpellier, 1852 à 1878*, Liège 1892, pp. 196 sv., et sa notice biographique, insérée dans la *Gazette de Liège*, n° du 17 Novembre 1879.

Ancien soldat de l'empire, le comte de Mercy-Argenteau avait été décoré de la Légion d'honneur, par Napoléon Ier lui-même, sur le champ de bataille de Hanau. Ayant renoncé à la carrière des armes, il entra dans les ordres, fut sacré, le 6 Octobre 1826, archevêque de Tyr *i. p. i.*, et envoyé en qualité de nonce à Munich, où il resta dix ans. De retour à Liège, sa ville natale, Mgr de Mercy devint chanoine et doyen du chapitre ; il célébra, le 9 Octobre 1876, son cinquantenaire épiscopal, que décrit *Le Bien public*, dans son n° du 10 Octobre id., et mourut, le 16 Novembre 1879, âgé de 93 ans et doyen du corps épiscopal du monde entier.

(2) Gemmenich est un village du diocèse de Liège, à proximité de la frontière allemande.

(3) Le vicariat apostolique, confié à Mgr Laurent, comprenait les villes libres de Hambourg, Brême et Lubeck, et s'étendait en outre sur tout le royaume de Danemark. Voyez le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. VI, 1839-40, p. 409. Cette nomination fut entravée par la diplomatie, et, en 1842, le Saint-Père nomma le jeune évêque, qui avait attendu deux années à Rome, vicaire apostolique du grand-duché de Luxembourg.

(4) Voyez, sur le sacre de Mgr Laurent, le *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. VI, p. 473.

(5) Mgr Laurent n'en continua pas moins de porter le titre de vicaire apostolique de Luxembourg jusqu'en 1863, époque à laquelle

quitter sa ville natale, passe à Simpelveld (Limbourg hollandais), où il meurt le 20 Février 1884, dans la 45e année de son épiscopat. Devise : *Iter para tutum.*

Mgr Laurent était prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical, docteur en théologie, consulteur de la Congrégation de l'Index, comte romain et chanoine d'honneur de la cathédrale de Liège. Il assista au sacre de Mgr Malou ([1]).

---

il reçut un successeur dans la personne de Mgr Nicolas Adamès. Celui-ci, nommé, le 11 Mars 1863, évêque d'Halicarnasse *i. p. i.*, et vicaire apostolique de Luxembourg, administra le grand-duché en cette qualité jusqu'au 27 Juin 1870, date à laquelle il fut nommé premier évêque du nouveau diocèse de Luxembourg, lequel est immédiatement soumis au Saint-Siège.

([1]) A consulter sur Mgr Laurent :

1. *Leben und Briefe von* J. TH. LAURENT... *als Beitrag zur Kirchengeschichte des 19. Jahrh. zusammengestellt von seinen Freunden.* Cette importante biographie forme deux volumes ; elle fut publiée à Trèves, en 1887-88, par M. Charles Mœller, professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain. « Vir erat vere apostolicus, — dit Hurter, en parlant de Mgr Laurent, — cujus merita pro re catholica in Germania et speciatim pro ducatu luxemburgensi præclare enarrantur in aurea, lectu dignissima atque si qua unquam utilissima biographia *Leben und Briefe*, etc. » (*Nomenclator literarius*, edit. alt., tom. III, Œniponte 1895, coll. 1287, 1288). Voyez une notice bio-bibliographique, parue lors de la publication du premier volume de cet important travail, dans *Le Bien public*, n° du 2 Novembre 1887. Cette notice, intitulée : *Un Évêque missionnaire*, est due à la plume de l'abbé N. J. Cornet, et empruntée à la Revue littéraire de *L'Univers*, de Paris.

2. HURTER, *Nomenclator literarius*, tom. et loc. cit.

3. *Journal historique et littéraire*, de Kersten, tom. VI, pp. 409, 410.

Mgr Laurent a publié des *Sermons christologiques* et un *Grand catéchisme pour le vicariat apostolique de Luxembourg* (Art. cité de Cornet). Il fit paraître à Fribourg, en 1878, une traduction allemande des Évangiles, sous ce titre : *Das H. Evangelium unseres H. J. Christi, nach Matthäus, Markus, Lukas und Johannes übersetzt und erklärt, ein Handbuch für kath. Laien.* Hurter reproduit l'appréciation très élogieuse de Hundhausen sur cette version (tom. cit., col. 1287, note 2).

Mgr Laurent est aussi l'auteur d'un solide recueil de sermons, intitulé : *Les mystères de la sainte Vierge Marie Mère de Dieu, exposés dans une série de sermons*, Bruxelles, H. Goemaere, 1857, 2 vol. in-8, de 322 et 374 pp.

7. WALTER STEINS,
de la Compagnie de Jésus,
Évêque de Nilopolis *i. p. i.* (1),
vicaire apostolique de Bombay (2),
sacré dans la chapelle du collège Saint-Michel,
des PP. Jésuites, à Bruxelles,
par Mathieu-Eustache Gonella, archevêque de Néocésarée
i. p. i., nonce apostolique en Belgique (3),
le 29 Juin 1861.

Évêques assistants :

Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges.
Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liége.

Notes biographiques.

Né à Amsterdam, le 1er Juillet 1810 ; à la fin de ses études, commencées au collège de Saint-Acheul, près d'Amiens, et terminées à Fribourg, entre au noviciat de la Compagnie de Jésus à Nivelles, le 10 Décembre 1832 ; successivement professeur au collège de Notre-Dame de la Paix, à Namur, et à celui de Saint-Servais, à Liège ;

(1) Nilopolis est une ancienne ville épiscopale d'Afrique, de la province d'Arcadie, sous le patriarcat d'Alexandrie.

(2) Ville de l'Inde anglaise, sur la côte du Dékan, dont la population est aujourd'hui de 822,000 habitants ; c'est la première ville de l'Hindoustan par son commerce.

(3) Mathieu-Eustache Gonella, né à Turin, le 20 Septembre 1811, d'une famille de riches banquiers, fut sacré à Rome, par le pape Pie IX, le 26 Mai 1850, archevêque de Néocésarée *i. p. i.*, et envoyé comme nonce auprès de la Cour de Bruxelles, où il fut officiellement reçu le 3 Septembre de la même année. C'est de tous les nonces celui qui a fait en Belgique le plus long séjour. Promu à la nonciature de Munich, en 1861, et plus tard rappelé à Rome, Mgr Gonella fut préconisé archevêque-évêque de Viterbe et Toscanella, le 22 Juin 1866, et créé cardinal-prêtre, du titre de Ste Marie de la Minerve, au consistoire du 13 Mars 1868. Il mourut à Rome, le 15 Avril 1870, et fut inhumé dans la cathédrale de Viterbe.

ordonné prêtre, en 1845 ; préfet et recteur du collège de Catwyck, en Hollande ; prononce ses derniers vœux entre les mains du T. R. P. Jean Roothaan, général de la Compagnie, pour lors en Belgique, le 28 Août 1849 ; obtient, en 1853, la permission de partir, comme missionnaire, pour l'île de Bornéo (1) ; s'embarque pour l'Inde et s'arrête à Bombay, afin de se procurer les renseignements nécessaires sur la mission de Bornéo ; cédant aux instances du vicaire apostolique, et avec l'autorisation de son général, fixe sa résidence à Bombay, dont il est nommé pro-vicaire apostolique en 1856 ; préconisé évêque de Nilopolis *i. p. i.* et nommé vicaire apostolique de Bombay, le 17 Décembre 1860 ; sacré à Bruxelles, le 29 Juin 1861 ; nommé archevêque de Bosra *i. p. i.* (2) et vicaire apostolique du Bengale occidental, avec résidence à Calcutta, le 11 Janvier 1867 ; assiste au concile œcuménique du Vatican, 1869-70 ; offre sa démission pour motifs de santé, vers la fin de 1877, et quitte Calcutta, le 2 Février 1878 (3) ; séjourne une année en Europe, exerçant les humbles fonctions d'aumônier des Dames du Sacré-Cœur, à Conflans, près de Paris ; nommé archevêque-évêque d'Auckland, capitale de la Nouvelle-Zélande (4), le 15 Mai 1879 ; parti pour son nouveau diocèse, vers la

---

(1) Bornéo est une île de l'archipel de la Sonde, où les Hollandais et les Anglais ont des possessions importantes. Bornéo est, après l'Australie, l'île la plus grande du globe. Sa population est aujourd'hui de 3,000,000 d'habitants et la capitale porte le nom de l'île.

(2) Bosra était la métropole de la province d'Arabie, sous le patriarcat d'Antioche.

(3) Avant de revenir en Europe, Mgr Steins reçut des catholiques, et même des protestants de Calcutta, de touchants témoignages d'affection et d'estime. Voyez à ce sujet *Les Missions catholiques*, tom. X, Lyon 1878, pp. 110, 111.

(4) La Nouvelle-Zélande est un groupe de deux grandes îles de l'Océanie, séparées entre elles par le détroit de Cook. La Nouvelle-Zélande est l'antipode de la France.

fin d'Octobre, y arrive au commencement de l'année 1880; empêché, par le mauvais état de sa santé, de remplir ses fonctions épiscopales, charge son vicaire général, le R. P. Fynes, de l'administration du diocèse, et s'embarque pour l'Europe, le 4 Mai 1881 ; forcé de s'arrêter à Sydney (Australie), le 9, y languit près de quatre mois dans la résidence des PP. Jésuites de Saint-Kilda, et meurt le 7 Septembre 1881. Devise : *Da robur, fer auxilium* (1).

---

8. EDMOND-HYACINTHE-THÉODORE-JOSEPH DUMONT,
Évêque de Tournai,
sacré dans la cathédrale de Notre-Dame, à Tournai,
par Jacques Cattani, archevêque d'Ancyre *i. p. i.* (2),
nonce apostolique en Belgique,
le 2 Février 1873.

---

(1) Mgr Steins avait mis dans son blason un calice, surmonté d'une hostie rayonnante ; sa devise est empruntée à l'avant-dernière strophe du *Verbum supernum* de l'office du S. Sacrement.

A consulter sur Mgr Steins :

1. *Les Missions catholiques*, tom. X, Lyon 1878, pp. 110, 111, et tom. XIII, 1881, pp. 236, 237, 331, 510, 527.
2. *Précis historiques*, tom. XXX, Bruxelles 1881, pp. 256, 257, 742.
3. *Le Bien public*, nº du 29 Octobre 1881. Détails extraits du *Tijd*, d'Amsterdam.

Il existe un petit et fort joli portrait de Mgr Steins ; ce portrait, d'une grande finesse, a été gravé à Munich, en 1871, par Jean Lindner, et porte, au verso, une prière pour la mission belge de Calcutta.

(2) Jacques Cattani, né à Brisighella, au diocèse de Faënza, le 13 Janvier 1823, fut préconisé archevêque d'Ancyre *i. p. i.*, le 16 Mars 1868, sacré à Rome, le 12 Juillet de la même année, et accrédité comme nonce en Belgique, le 26 Août suivant. Il remplit ces fonctions jusqu'à la fin de 1875, et fut nommé alors secrétaire de la Congrégation du Concile, puis nonce à Madrid. Créé cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Balbine, au consistoire du 19 Septembre 1879, Mgr Cattani devint archevêque de Ravenne, le 22 du même mois, et mourut en cette ville, le 14 Février 1887.

Évêques assistants :

Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège.
Théodore-Joseph Gravez, évêque de Namur.

Notes biographiques.

Né à Chassart, dépendance de la commune de Saint-Amand lez-Fleurus (Hainaut), le 24 Octobre 1828 ; ses humanités et son cours biennal de philosophie terminés, avec le plus grand succès, au petit séminaire de Malines, entre au grand séminaire de Tournai, Octobre 1849 ; après son ordination de sous-diacre, en 1852, envoyé au Collège Belge, à Rome (1), fréquente les cours du Collège Romain, reçoit la prêtrise en 1853, et obtient le grade de docteur en théologie ; part, en 1856, pour les États-Unis d'Amérique, à la suite de Mgr Pierre Lefevere, évêque de Zéla *i. p. i.*, administrateur du diocèse de Détroit, au Michigan, et dessert, durant six ans, une mission de ce vaste diocèse ; nommé professeur de dogmatique au Séminaire Américain, à Louvain (2), et vice-président de cet établissement, 1862 ;

(1) Edmond Dumont fut élève du Collège Belge, du 15 Novembre 1852 au mois d'Août 1856 (Mgr de t' Serclaes, *Le Collège ecclésiastique Belge à Rome, son jubilé de cinquante ans, son histoire, ses élèves*, Rome 1897, p. 115).

(2) Fondé au mois de Juin 1857 par plusieurs prélats des États-Unis, sous le haut patronage de S. E. le cardinal-archevêque de Malines et des évêques de Belgique, le Séminaire Américain a eu, dès l'origine, pour but de fournir aux nombreux diocèses de l'Amérique du Nord un clergé pieux et instruit.

Dès 1861, les évêques réunis au concile provincial de Cincinnati se plaisaient à proclamer les services que l'institution nouvelle avait rendus à l'Église d'Amérique, depuis quatre ans qu'elle existait, et se félicitaient de l'envoi des onze premiers missionnaires sortis de Louvain. Au deuxième concile de Baltimore, tenu en 1866, l'épiscopat américain accentuait ses éloges, et constatait que le séminaire, depuis sa fondation, avait fourni au-delà de cinquante prêtres. Au troisième concile de Baltimore, en 1884, les anciens élèves de Louvain comptaient parmi les Pères du concile deux archevêques et six évêques, qui, avec les trois cents prêtres, répandus de l'est à l'ouest des États-Unis, attestaient la vitalité de l'œuvre, modestement commencée un quart

préconisé évêque de Tournai, au consistoire du 23 Décembre 1872 (1) ; sacré à Tournai, le 2 Février 1873 (2). Un décret de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers, en date du 22 Novembre 1879, retire à Mgr Dumont toute juridiction spirituelle et temporelle, et nomme Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux administrateur apostolique du diocèse (3). Enfin,

---

de siècle auparavant. A l'heure qu'il est, le Séminaire Américain a fourni au clergé des États-Unis trois archevêques, dix évêques et sept cents prêtres.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Aulne, près de Thuin, en Hainaut, ont été appropriés pour le Séminaire Américain; de nouvelles constructions, récemment achevées, permettent de recevoir chaque année au-delà de 80 élèves, qui tous fréquentent les cours de l'Université.

Le Séminaire Américain possède un bulletin trimestriel, *The American College Bulletin*, publié sous la direction de M. le professeur J. de Becker, recteur de la maison, et dont le premier fascicule a paru en Janvier 1903. (Louvain, Polleunis et Ceuterick.)

Voyez sur le Séminaire Américain l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1904, pp. 194, 195 ; la *Revue catholique*, tom. XXI, Louvain 1863, pp. 219 sv. ; *Concilii Plenarii Baltimorensis II Acta et decreta*. A. D. MDCCCLXVI, Baltimoræ 1868, p. 228, n. 449, et *Acta et decreta Concilii Plenarii Baltimorensis tertii*. A. D. MDCCCLXXXIV, Baltimoræ 1886, pp. lxvi, 94, n. 185.

(1) Sous le titre de : *Benedictus qui venit in nomine Domini*, la *Semaine religieuse du Diocèse de Tournai*, dans son n° du 7 Décembre 1872 (pp. 366 sv.) consacrait au nouvel élu un long et pompeux article, vrai dithyrambe, promettant au diocèse de Tournai de nouveaux jours de prospérité et d'éclat. Ces belles espérances allaient, hélas ! s'évanouir sitôt.

(2) Voyez, sur le sacre de Mgr Dumont, la *Semaine religieuse du Diocèse de Tournai*, n° du 9 Février 1873, pp. 514 sv. La description des cérémonies et du banquet qui les suivit, n'occupe pas moins de 12 pages. Ce fut à l'occasion du sacre de Mgr Dumont, que M. l'abbé Falise publia son opuscule intitulé : *Cérémonial du sacre d'un Évêque*, dont une seconde édition parut chez Casterman, à Tournai, en 1884. Nous avons dit un mot de cet opuscule, p. 303, note 2, des *Annales* de 1902.

(3) Le *Bien public* a inséré la traduction de ce décret dans son n° du 1 Décembre 1879 ; on la trouve aussi dans la brochure : *Mgr Dumont devant l'histoire*, à citer tout à l'heure, pp. 55 sv. Mgr Claessens en donne les principaux passages dans *La Belgique chrétienne*, tom. II, pp. 314, 315.

par sa bulle : ***Nondum elapsus est annus***, du 3 des Ides d'Octobre, le pape Léon XIII révoque et interdit absolument, et pour toujours, au pauvre prélat, l'exercice de tous pouvoirs, tant au spirituel qu'au temporel, dans le diocèse de Tournai, lui retire le titre d'évêque de ce diocèse, et le déclare délié et dégagé de tout lien particulier qui l'unissait à son ancienne Église (1).

(1) « .... jurisdictionem omnem, sive in spiritualibus, sive in temporalibus, in Diœcesi Tornacensi, Præsuli Edmundo Dumont absolute et in perpetuum interdicimus et revocamus, eidemque Præsuli titulum Episcopi Ecclesiæ Tornacensis per privationem adimimus et ademptum esse declaramus, decernentes pariter prædictum Præsulem a quovis peculiari vinculo.... cum Ecclesia Tornacensi, solutum per Nos esse et relaxatum ». On peut lire le texte intégral de cette bulle dans les *Acta Sanctæ Sedis*, tom. XIII, Romæ 1880, pp. 289 sv., et dans la *Nouvelle Revue théologique*, tom. XII, Tournai 1880, pp. 565 sv. Il s'en trouve une traduction partielle dans *La Belgique chrétienne*, de Claessens, tom. II, pp. 316, 317, et dans *Le Bien public*, n° des 1-2 Novembre 1880.

La publication de ce double document pontifical, d'une exceptionnelle gravité, fut provoquée par l'état mental de Mgr Dumont ; la surexcitation de son esprit, son zèle amer et irréfléchi lui firent poser des actes et prendre des mesures, qui jetèrent un trouble profond dans le diocèse de Tournai, et nécessitèrent, de la part du Saint-Siège, une intervention, aussi énergique que décisive. Voyez là-dessus Claessens, op. et tom. cit., pp. 313 sv., mais surtout la brochure : *Mgr Dumont devant l'histoire, d'après les documents authentiques 1873-1880, par un témoin oculaire* (Bruxelles, Alex. Tillot, 1880, in-8, de 72 pp.). L'auteur raconte, par le menu, tous les coups de tête, les violences et les excentricités du prélat dévoyé ; il termine son travail par une série de pièces justificatives fort curieuses, relatives à ce triste épisode, et parmi lesquelles on trouve quelques-unes des lettres, adressées par Mgr Dumont à la presse libérale, à l'*Étoile belge*, à l'*Écho du Parlement*, à la *Flandre liberale*, etc., lettres qui firent tant de bruit et causèrent un si grand scandale. Exploitant cette correspondance à jamais regrettable, le parti libéral en fit une édition populaire, sous forme de brochure à 25 centimes, intitulée : *Lettres de Mgr Dumont, Évêque de Tournai*, Bruxelles, Witteman, 1880, in-8, de 24 pp.

Mgr Dumont se retire à Villers-Perwin, et y meurt, frappé d'un coup d'apoplexie, le 20 Novembre 1892 ([1]). Devise : *Ave Maris Stella* ([2]).

———

([1]) Les funérailles de Mgr Dumont eurent lieu, le 24 Novembre, dans l'église de Villers-Perwin, et furent honorées de la présence de Mgr Du Roussaux, son successeur, qui fit lui-même la levée du corps et donna la dernière des cinq absoutes, prescrites aux funérailles des évêques. Voyez la description de la funèbre cérémonie dans le *Courrier de Bruxelles*, dont le *Bien public* a repris l'article dans son n° du 25 Novembre 1892. Les souvenirs mortuaires fort simples du prélat défunt sont ornés de son portrait.

([2]) A consulter sur Mgr Dumont :

1. *Mgr Dumont devant l'histoire*, etc. Cette brochure est fort intéressante, mais écrite avec trop de passion ; elle nous semble charger outre mesure Mgr Dumont et ceux auxquels l'auteur fait remonter sa nomination comme évêque de Tournai, savoir le nonce Cattani et Mgr de Montpellier, évêque de Liège. La brochure a été retirée du commerce ; aussi les exemplaires en sont-ils devenus d'une extrême rareté.

2. *Affaire de l'Évêché de Tournai. Procès de Mgr Dumont contre Mgr Du Roussaux*, Tournai, Ve Henri Casterman, s. d. (1881), in-8, de 52 pp. Les faits, qui provoquèrent ce procès, sont exposés en tête de la brochure, pp. 5 sv., et suivis des plaidoiries de MM. De Lantsheere, Janson, etc., devant le tribunal de Tournai et la Cour d'appel de Bruxelles.

3. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 311 sv.

4. *Cour d'appel de Bruxelles* (*Chambre correctionnelle*). — *Procès du chanoine Bernard* (*Prévention de détournement de cinq millions de francs*). *Débats.* — *Arrêt d'acquittement* (*mars 1884*). (*Extrait du Journal des Tribunaux*), Bruxelles, F. Larcier, 1884.

Le réquisitoire de M. l'avocat général De Rongé, prononcé dans l'audience de la Cour d'appel du 20 Mars 1883, réquisitoire qui ne compte pas moins de 115 pp., renferme une foule de détails sur la carrière épiscopale si tourmentée de Mgr Dumont.

5. *Semaine religieuse du Diocèse de Tournai*, nos du 7 Décembre 1872, pp. 366 sv., du 18 Janvier 1873, pp. 462 sv., du 25 Janvier 1873, pp. 478 sv., du 1 Février 1873, pp. 491 sv., 500, et du 9 Février 1873, pp. 510 sv.

9. VICTOR-JOSEPH DOUTRELOUX,
Évêque de Gerrum *i. p. i.* (¹),
coadjuteur, avec droit de future succession,
de Mgr Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège,
sacré par ce prélat dans la cathédrale de Saint-Paul, à Liège,
le 1er Août 1875.

Évêques assistants :

Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.
Henri-François Bracq, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Chênée lez-Liège, le 18 Mai 1837 (²) ; son cours biennal de philosophie achevé au petit séminaire de Saint-Trond, entre au grand séminaire de Liège, Octobre 1857 ; envoyé au Collège ecclésiastique Belge, à Rome, pour continuer ses études théologiques au Collège Romain, Novembre 1859 (³) ; ordonné prêtre à Rome, le 23 Février 1861 ; prend le grade de docteur en théologie, 1862 ; sous-directeur du collège Saint-Quirin, à Huy, le 6 Septembre 1862 ; directeur du petit séminaire de Saint-Roch, le 3 Août 1863 ; président du grand séminaire de Liège et

(¹) *Gerrum* et *Gerra* désignent une seule et même localité ; Mgr Lambrecht reçut le titre d'évêque de *Gerra*, comme coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand. Voyez plus haut, p. 95.

(²) Le sixième de sept enfants, Victor-Joseph Doutreloux appartenait, par son père, à une ancienne et honorable famille de Stavelot ; sa mère, Marie-Agnès Swennen, était originaire de Hasselt. Deux de ses oncles maternels avaient embrassé la carrière sacerdotale, et ce fut chez l'un d'eux, M. Swennen, curé de Papenhoven, près de Sittard, dans le Limbourg cédé, qu'il fit sa première communion et reçut le sacrement de confirmation.

(³) M. Doutreloux entra au Collège Belge, le 13 Novembre 1859, et quitta cet établissement, le 5 Septembre 1862. Voyez MGR DE T'SERCLAES, *Le Collège ecclésiastique Belge à Rome*, etc., p. 122. Ce travail renferme un beau portrait de Mgr Doutreloux (photogr. Crampon, Liège), en regard de la p. 84.

professeur de théologie pastorale, le 17 Août 1871; chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, le 22 Octobre 1871; membre du Conseil épiscopal et examinateur synodal, le 23 Avril 1872; vicaire général de Mgr de Montpellier, évêque de Liège, le 28 Août 1874; chanoine titulaire de la cathédrale de Liège, le 30 Octobre 1874; préconisé évêque de Gerrum *i. p. i.* et coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr de Montpellier, au consistoire du 5 Juillet 1875 (1); sacré à Liège, le 1 Août suivant (2); doyen du chapitre cathédral, le 25 Septembre 1877; entré en possession du siége épiscopal de Liège, en suite du décès de Mgr de Montpellier, le 24 Août 1879 (3); décédé inopinément à Liège, le 24 Août 1901 (4). Devise : *Charitas ædificat* (5).

---

(1) La lettre par laquelle le pape informait Mgr de Montpellier qu'il nommait M. Doutreloux son coadjuteur, avec droit de future succession, arriva à Liège, le 4 Juin 1875, jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus. Sa Grandeur en fit part, le 9 Juin, au chapitre, au corps professoral et aux élèves du séminaire. La nomination de Mgr Doutreloux fut parfaitement accueillie par tout le clergé du diocèse, parce que tous reconnaissaient en lui les éminentes qualités qui doivent distinguer un évêque. (DARIS, *Le diocèse de Liège sous l'épiscopat de Mgr Théodore de Montpellier* 1852 à 1879, Liège 1892, pp. 23, 24).

(2) Voyez, sur le sacre de Mgr Doutreloux, *Le Bien public*, n° du 3 Août 1875. L'article est emprunté à la *Gazette de Liège*.

(3) Le 1 Août 1900 allait ramener le vingt-cinquième anniversaire du sacre de Mgr Doutreloux, comme évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr de Montpellier. Le diocèse eût voulu célébrer les noces d'argent de son bien-aimé pasteur; mais, selon le désir explicite de celui-ci, les fêtes jubilaires furent remises au 25e anniversaire de son intronisation sur le siège de S. Lambert, c'est-à-dire, jusqu'au mois d'Août 1901. C'est au ciel que le saint prélat allait célébrer cette fête (*Le Bien public*, n° du 28 Juillet 1900).

(4) Voyez, sur le décès de Mgr Doutreloux, *Le Bien public*, nos des 26 et 27 Août 1901. Les funérailles du prélat eurent lieu le 29 Août et furent suivies de l'inhumation du corps au cimetière de Chênée, dans le caveau de la famille Doutreloux. Voyez *Le Bien public*, n° du 30 Août 1901.

(5) Voici, d'après le *Journal de Liège*, la description des armoiries, que prit Mgr Doutreloux, et qu'il porta comme coadjuteur de

Mgr Doutreloux était prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical et officier de l'ordre de Léopold. Il avait succédé à S. E. le cardinal Gaspar Mermillod, décédé à Rome, le 23 Février 1892, comme président effectif du comité permanent de l'œuvre des congrès eucharistiques internationaux [1].

Mgr Doutreloux prit part aux fêtes du bienheureux Charles-le-Bon, le 24 Août 1884 ; il assista à la procession du Saint-Sang, le 5 Mai 1890, et à la procession jubilaire du 7 Mai 1900. Il était membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang depuis le 9 Avril 1891.

Dans les dernières années de son épiscopat, Mgr Doutreloux avait créé une nouvelle paroisse au Thier-à-Liège,

---

Mgr de Montpellier : « Coupé, d'or aux deux têtes de mores tortillées d'argent ; d'azur, au Sacré Cœur de carnation, avec une foi de carnation manchetée d'or ; c'est-à-dire, que le blason est divisé en deux moitiés par un trait horizontal ; la moitié supérieure, empruntée, par une délicate et filiale attention, aux armoiries mêmes de la vieille famille des Montpellier, offre, sur un fond d'or, deux têtes de nègres, dont un cordonnet d'argent fait ressortir la noirceur ; la moitié inférieure présente, sur un fond bleu, un sacré Cœur, en dessous duquel s'enlacent deux mains, sortant chacune d'une manchette dorée. La devise qui accompagne cet écu symbolique est : *Charitas ædificat*, la charité édifie. »

Dans son nº du 4 Décembre 1879, le *Bien public* écrivait :

« Mgr l'évêque de Liège vient de quitter le blason, qu'il avait adopté en qualité de coadjuteur de Mgr de Montpellier et qui reproduisait, comme on sait, une partie des armoiries de la famille de Montpellier, avec deux mains unies et l'image du Sacré-Cœur. Le blason épiscopal de Mgr Doutreloux ne portera plus désormais, sur un fond bleu d'azur, que la représentation du Cœur sacré soutenant la croix, au milieu de flammes, dans un cadre ogival ». Mgr Doutreloux fit usage de ces armoiries jusqu'à son décès. La devise était restée la même : *Charitas ædificat.*

[1] Mgr Doutreloux présida, comme tel, en 1892, le congrès eucharistique d'Anvers ; en 1893, celui de Jérusalem ; en 1896, celui de Reims ; en 1897, celui de Paray-le-Monial ; en 1898, celui de Bruxelles, et, en 1899, celui de Lourdes. Mgr Doutreloux devait également présider le congrès eucharistique d'Angers ; il mourut dix jours avant son ouverture, fixée au 4 Septembre 1901.

et, par lettres du 6 Septembre 1899, il faisait appel à la générosité des catholiques pour la construction en ce lieu d'une nouvelle église, qui serait dédiée à S. Léonard, patron des houilleurs. Le 3 Septembre 1901, huit jours à peine après le décès de Mgr Doutreloux, Mgr Rutten, vicaire capitulaire du diocèse, adressait une circulaire au clergé, pour lui soumettre le projet, qu'il avait conçu, d'élever, en témoignage de reconnaissance envers le grand bienfaiteur du diocèse, un monument digne de lui; un monument, qui ne serait autre que l'église du Thier, sous les vocables réunis des SS. Léonard et Victor, ce dernier saint, patron du prélat défunt. Les frais de construction du nouveau sanctuaire étaient évalués à fr. 105,000, et l'appel de Mgr Rutten fut si bien entendu des prêtres et des fidèles, qu'en Novembre 1901, la souscription ouverte dans ce but, depuis deux mois à peine, dépassait déjà la somme prévue (1). Le Dimanche, 13 Octobre 1903, Mgr Rutten procédait à la pose solennelle de la première pierre du monument, qui sera élevé sur les hauteurs de Liège, en souvenir de son auguste prédécesseur (2).

---

(1) Voyez *Le Bien public*, n° du 22 Novembre 1901.

(2) Id., n° du 14 Octobre 1903.

A consulter sur Mgr Doutreloux :

1. *Éloge funèbre de S. G.* Mgr Doutreloux, *évêque de Liège, prononcé à la cathédrale de Liège, le 29 Août 1901, par Mgr* Georges Monchamp, *prélat de la maison de Sa Sainteté*, Liège, Demarteau, s. d.

2. *Allocution à la mémoire de* Mgr Doutreloux, *prononcée le 1er Septembre 1901, dans l'église de Chênée, par* G. Gérardy, *curé de cette paroisse*, Herve, E. Chandelle, 1901.

3. *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1902, Appendice, pp. III sv. Notice sur Mgr Doutreloux, due à la plume élégante et facile de Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université, qui a fait de larges emprunts au bel *Éloge funèbre* de Mgr Monchamp. La notice est accompagnée d'un portrait du prélat.

4. Claessens, *La Belgique chrétienne*, etc., tom. II, pp. 189, 190.

10. Gustave-Léonard DE BATTICE, Évêque de Pella *i. p. i.* (¹),

5. *Dietsche Warande en Belfort*, IIe halfjaar 1901 (Gent, Siffer), pp. 356 sv. « *Ter gedachtenis. Mgr Doutreloux* ». Bel article de M. le chanoine Ch. Lucas, secrétaire de l'Évêché de Liège. C'est l'histoire du fécond épiscopat de Mgr Doutreloux, esquissée, dans ses grandes lignes, par un ami et confident du saint prélat. Un portrait fort ressemblant de Mgr Doutreloux ajoute encore au mérite de cette étude.

5. *Annales du très saint Sacrement*, 44e année, Etterbeek-Bruxelles, 1901, pp. 169 sv. « Monseigneur-Doutreloux et l'Association de l'Adoration perpétuelle et des églises pauvres ». Cet article met bien en relief « le caractère très spécial de la profonde et touchante piété de Mgr Doutreloux : l'amour du très saint Sacrement, le zèle pour la diffusion du culte eucharistique ».

6. *Le Bien public*, n° du 12 Juin 1875. Détails biographiques sur Mgr Doutreloux, empruntés à la *Gazette de Liège*. — *Le XXe Siècle*, n° du 30 Août 1901. Fort intéressant article, reproduit par *Le Bien public* du même jour. — *De Gids* (Hasselt), n° du 22 Décembre 1901. Hommage à Mgr Doutreloux pour les services rendus sur le terrain des œuvres sociales.

(¹) Pella, ancienne ville épiscopale, dont le siège, érigé au Ve siècle, était suffragant de Scythopolis (au temps des croisades, de Nazareth), métropole de la deuxième Palestine, sous le patriarcat de Jérusalem. Pella servit de retraite aux évêques de Jérusalem, depuis la ruine de cette ville, en l'an 70, jusqu'à sa reconstruction par l'empereur Adrien.

A propos de la préconisation de Mgr De Battice comme évêque de Pella, quelques journaux, tels que le *Courrier de Bruxelles* (n° du 13 Janvier 1878), *Le Bien public* (n° du 14 id.), etc., écrivirent que le dernier titulaire de cet évêché *in partibus* avait été Ignace-Bernard Mavermann, vicaire apostolique de la Saxe, élu le 14 Mai 1819, décédé le 14 Septembre 1841. C'était une erreur, que le *Bien public* redressa dans un n° subséquent. Le prédécesseur de Mgr De Battice comme évêque de Pella, fut Mgr Alexandre-Hippolyte-Xavier Monnet, supérieur de la congrégation et du séminaire du Saint-Esprit, à Paris, ancien vicaire de Saint-Géry, à Cambrai, nommé, le 3 Octobre 1848, évêque de Pella *i. p. i.*, et vicaire apostolique de Madagascar, sacré à Paris, le 5 Novembre suivant, par le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, et décédé le 1 Décembre 1850 (Voyez une notice sur ce prélat dans les *Biographies des prêtres du diocèse de Cambrai, qui se sont le plus distingués par leurs vertus, leurs talents et leur zèle*, 1847-1887, tom. I, Lille 1890, pp. 93 sv.). Le Dimanche de Pâques, 8 Avril 1849, durant la vacance du siège et à la demande des vicaires capitulaires, Mgr Monnet officia pontificalement à la cathédrale de Saint-Sauveur,

coadjuteur, avec droit de future succession,
de Mgr Henri-François Bracq, évêque de Gand,
sacré par ce prélat, dans la chapelle du grand séminaire
de Gand,
le 20 Janvier 1878.

Évêques assistants :

Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège.
Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Gand, le 19 Mai 1839 ; entré au grand séminaire de Gand, le 1 Octobre 1858 ; surveillant à l'institut St-Joseph, à Saint-Nicolas, le 26 Septembre 1860 ; ordonné prêtre à Gand, par Mgr Delebecque, le 19 Avril 1862 ; professeur de quatrième latine au petit séminaire de Saint-Nicolas, le 20 Janvier 1863 ; directeur et professeur de liturgie, au grand séminaire de Gand, le 24 Novembre 1866 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Bavon, le 28 Juillet 1871 ; président du grand séminaire, examinateur synodal et membre du Conseil épiscopal, le 25 Janvier 1877 ; préconisé évêque de Pella *i. p. i.*, et coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr Bracq, évêque de Gand, au consistoire du 28 Décembre 1877 ([1]); sacré à

à Bruges, et le lendemain, à l'issue des vêpres, il prêcha dans la même église.

Entre Mgr Mavermann et Mgr Monnet nous rencontrons un autre évêque de Pella, Mgr Charles-Michel Baggs, vicaire apostolique du *Western District* (l'un des huit vicariats, dans lesquels le pape Grégoire XVI, par acte du 3 Juillet 1840, divisa l'Angleterre et le pays de Galles); sacré le 28 Janvier 1844, Mgr Baggs mourut le 16 Octobre de l'année suivante.

([1]) Mgr Bracq avait été informé, dès le mois d'Octobre, que le Saint-Père, faisant droit à sa demande, lui accordait M. le chanoine De Battice, comme coadjuteur ; il communiqua cette heureuse nouvelle à son chapitre, le Dimanche, 28 Octobre 1877. Voyez *Le Bien public*, n° du 29 Octobre 1877, et la *Godsdienstige Week van Vlaanderen*, X[e] jaar, 1877-78, p. 210.

Gand, le 20 Janvier 1878 (1), et nommé, le même jour, vicaire général ; chanoine titulaire, archidiacre et doyen du chapitre de Saint-Bavon, le 30 Avril 1879 ; démissionnaire comme coadjuteur, pour motifs de santé, le 23 Novembre 1885 ; décédé à Grootenberge, le 13 Août 1889 (2). Devise : *Adveniat regnum tuum.*

---

(1) Voyez, sur le sacre de Mgr De Battice et sur la fête qui eut lieu le même jour au grand séminaire, dont le nouveau prélat avait conservé la présidence, un long et fort bel article dans *Le Bien public*, n° du 21 Janvier 1878 ; voyez aussi la *Godsdienstige Week van Vlaanderen*, Xe jaar, pp. 307, 308.

(2) Voyez, sur le décès de Mgr De Battice, *Le Bien public*, n° du 13 Août 1889, et la *Godsdienstige Week van Vlaanderen*, XXIIe jaar, 1889-90, p. 121.

Atteint d'un mal implacable, et ne se faisant aucune illusion sur son état, Mgr De Battice renonça, le 28 Novembre 1885, à la charge et aux droits de coadjuteur, en recommandant lui-même au choix du Saint-Père, M. le chanoine Lambrecht, un de ses anciens élèves et son ami de prédilection, dont il appréciait les éminentes qualités. Celui-ci devait le précéder dans la tombe, d'un mois à peine ; Mgr Lambrecht mourut inopinément, le 2 Juillet 1889. Cette mort imprévue fut pour Mgr De Battice un rude coup, et sa santé en reçut une secousse, qui devait être la dernière. Pressentant sa fin prochaine, le pieux prélat se retira au couvent de Grootenberge, près de Sotteghem, pour s'y préparer au dernier passage, qui lui fut adouci par les soins affectueux de sa vénérable mère octogénaire (décédée à Gand, le 18 Janvier 1892, à l'âge de 87 ans), et par les consolations de son frère, le R. P. Edmond De Battice, de la Compagnie de Jésus.

Les funérailles de Mgr De Battice, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Mont-St-Amand, eurent lieu à Saint-Bavon, le 16 Août. Les dépouilles mortelles du prélat étaient arrivées le même jour de Grootenberge, et avaient été déposées au séminaire où se fit la levée du corps.

Voyez la description des funérailles dans *Le Bien public*, n° du 17 Août 1889 et dans la *Godsdienstige Week van Vlaanderen*, XXIIe jaar, pp. 131, 132.

Voyez, pour plus amples détails sur Mgr De Battice, les journaux déjà cités *Le Bien public* et la *Godsdienstige Week van Vlaanderen*, aux nos indiqués plus haut. Item Claessens, *La Belgique chrétienne*, tom. II, p. 241.

Il existe deux souvenirs mortuaires de Mgr De Battice, ornés de son portrait fort ressemblant, l'un dessiné par M. Florimond Van Loo, l'autre sortant des ateliers de M. J. B. Hemelsoet.

Mgr De Battice assista à la procession du Saint-Sang, le 5 Mai 1881 ; il y assista à nouveau, après avoir officié pontificalement à la cathédrale de Saint-Sauveur, le 4 Mai de l'année suivante. S. G. prit part également aux fêtes du bienheureux Charles-le-Bon, le 24 Août 1884.

---

11. Paul-François-Marie GOETHALS,
de la Compagnie de Jésus,
Archevêque de Hiérapolis *i. p. i.* (1),
vicaire apostolique du Bengale occidental,
sacré dans l'église paroissiale de Saint-Martin, à Courtrai,
par Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges,
le 24 Février 1878.

Évêques assistants :

Théodore-Joseph Gravez, évêque de Namur.
Edmond-Hyacinthe Dumont, évêque de Tournai.

Notes biographiques.

Né à Courtrai, d'une famille ancienne et fort honorable(2),

---

(1) Hiérapolis était la métropole de la province ecclésiastique, dite *Augusta Euphratensis*, sous le patriarcat d'Antioche.

(2) Son père, M. Ferdinand Goethals-Bischoff, avait été membre du Congrès national de Belgique, de même que son oncle, M. Jean-François Goethals, qui devint par la suite membre de la Chambre des représentants, commissaire d'arrondissement à Courtrai et membre de la Députation permanente du Conseil provincial de la Flandre occidentale. Un autre oncle, M. Antoine Goethals-van de Brouke, fut successivement bourgmestre de la ville de Courtrai, président du Bureau de bienfaisance et du Tribunal de commerce de la même ville. La tante de S. G., Mlle Thérèse Goethals, en religion mère Ignace, fut la 3e supérieure générale des Sœurs de Notre-Dame de Namur. Mlle Pauline Goethals, sœur de l'archevêque, avait épousé, en 1862, M. Henri Nolf, qui, du 22 Octobre 1861 au 1 Mai 1834, date de son décès, fut bourgmestre de Courtrai.

Voyez, sur la famille Goethals, *Notice sur quelques branches de l'ancienne famille Goethals, par* F. H. d'Hoop, *conservateur des archives*

le 11 Novembre 1832 [1]; ses humanités achevées au collège St-Servais, à Liège, et après une année passée à l'Université catholique de Louvain, entre au noviciat de la Compagnie de Jésus à Tronchiennes, le 31 Octobre 1852; après deux années de noviciat (1852-54) et deux années de rhétorique (1854-56), fait sa première année de philosophie à Namur, 1856-57; surveillant au collège de Notre-Dame, à Tournai, 1857-62; fait sa seconde année de philosophie à Namur, 1862-63, et quatre années de théologie à Louvain, 1863-67; au cours de ses études théologiques, ordonné prêtre à Bruxelles, par son Exc. Mgr Louis Oreglia di San-Stefano, archevêque de Damiette *i. p. i.*, nonce apostolique en Belgique [2], le 11 Septembre

---

de l'État à Gand, Gand 1879, gr. in-8, de 90 pp., avec deux planches de sceaux et armoiries, et trois portraits lithographiés par Florimond Van Loo, parmi lesquels celui de Mgr Goethals, en regard de la p. 82. Cette *Notice*, tirée à petit nombre d'exemplaires, n'a pas été mise dans le commerce.

Voyez aussi Slosse, *Rond Kortrijk of Schetsen over de prochiën van het oud bisdom van Doornijk, liggende in de voormalige dekenijen van Helkijn, Kortrijk en Wervick*, pp. 1005 sv. L'auteur a gracieusement mis à notre disposition les bonnes feuilles de ce travail, en cours de publication chez Jules De Meester, à Roulers: nous avons pu ainsi puiser à pleines mains dans cette *aurifodina*; le mot n'est pas trop fort. Fruit de toute une vie d'études, de recherches et d'excursions, ce volume renferme, sur nos églises et nos familles, des milliers de détails inédits et soustraits à l'oubli, que l'auteur a recueillis et groupés avec une patience et une exactitude, qu'on ne se lasse pas d'admirer.

[1] L'enfant fut baptisé le même jour à Saint-Martin, par M. le curé F. Van Maldeghem. Voyez son extrait baptismal dans Slosse, *Rond Kortrijk*, enz., pp. 1006, 1007.

[2] Promu à la nonciature de Bruxelles, le 4 Mai 1866, Mgr Oreglia di San-Stefano passa, en 1868, à celle de Lisbonne, et fut créé par Pie IX, le 22 Décembre 1873, cardinal-prêtre du titre de Sainte-Anastasie. Il est aujourd'hui évêque d'Ostie et de Velletri et doyen du Sacré-Collège. C'est le dernier survivant des cardinaux créés par Pie IX; au décès de Léon XIII, en qualité de cardinal-camerlingue, il prit en mains l'administration temporelle du Saint-Siège et convoqua les cardinaux en vue de leur réunion en conclave.

1866 (1) ; ministre et préfet au pensionnat Saint-Michel, à Bruxelles, 1867-68 ; supérieur de cet établissement, 1868-69 ; *socius* du R. P. provincial, le 13 Septembre 1869 ; prononce ses derniers vœux, le 2 Février 1870 ; provincial de la province belge, du 19 Mai 1870 au 20 Juillet 1876 ; recteur du collège de Notre-Dame de la Paix, à Namur, le 13 Août 1876 ; nommé évêque d'Évarie *i. p. i.* (2) et vicaire apostolique du Bengale occidental, le 3 Décembre 1877 (3) ; transféré au siège archiépiscopal de Hiérapolis *i. p. i.*, le 3 Février 1878 (4) ; sacré à Courtrai, le 24 du même mois (5) ; s'embarque à Brindisi, sur *le Bangalore*,

---

(1) Le R. P. Goethals célébra sa première Messe en l'église de Saint-Michel, à Courtrai, le 12 Septembre 1866, jour des funérailles de sa mère (Slosse, *Rond Kortrijk*, enz., p. 1007).

(2) Évarie était une ancienne ville épiscopale, suffragante de Damas, métropole de la seconde Phénicie, appelée aussi *Phœnicia Libanesia* et *Syria minor*, sous le patriarcat d'Antioche. Voyez une intéressante note sur cet ancien siège dans les *Précis historiques*, tom. XXVII, Bruxelles 1878, p. 118, note 1.

(3) C'est la date donnée par la *Gerarchia cattolica ;* ailleurs on lit le 31 Décembre.

(4) Ce fut la dernière nomination épiscopale, que fit le pape Pie IX, décédé cinq jours plus tard, le 8 Février 1878.

(5) Deux prêtres courtraisiens, tous deux chanoines du chapitre de Bruges, firent l'office de diacre et de sous-diacre à la Messe du sacre, savoir Mgr le baron Félix Bethune et M. le chanoine François Nolf, secrétaire de l'Évêché. Le premier était parent du nouveau prélat. M. Pierre-Joseph Goethals, grand-père de ce dernier, avait épousé à Courtrai, le 23 Novembre 1784, dame Marie-Rose Bethune, tante de M. le baron Félix-Antoine Bethune († 28 Septembre 1880), ancien sénateur et bourgmestre de la ville de Courtrai, père de Mgr Bethune précité. Voyez d'Hoop, *Notice*, etc., pp. 62, 80. M. Henri Nolf, frère de M. le chanoine Nolf, avait épousé la sœur de Mgr Goethals.

L'église de Saint-Martin, à Courtrai, où Mgr Goethals reçut la consécration épiscopale, possède de lui deux précieux souvenirs, un riche ostensoir et un autel.

L'ostensoir porte les armes du donateur et cette inscription : *In honorem SS. Cordis Jesu / D. D. / Eccl. S. Martini Curtraci / Ill^s Dnus* Paulus Goethals *Archp^s / Hierap. / i. p. i. / vic. apost. / Calcutt. / A° 1880.*

pour se rendre dans son vicariat, le 6 Octobre 1878 [1]; arrive à Calcutta [2], résidence du vicaire apostolique, et fait son entrée solennelle dans cette ville, le 4 Novembre suivant [3]; nommé premier archevêque de Calcutta, le 25 Novembre 1886 [4], et solennellement intronisé comme tel dans sa cathédrale, le 26 Mars 1887 [5]; revient passer

---

L'autel de Ste Anne est un don de Mlle Marie Goethals, sœur de l'archevêque; celui-ci le consacra, le 7 Septembre 1886, et y chanta la première Messe.

L'autel porte, outre le blason de S. G., deux chronogrammes, dont l'un fait connaître le nom de la donatrice et l'autre rappelle la consécration épiscopale de son frère, en 1878. Voici ce dernier :

> paULUs goethaLs In hoC teMpLo CortraCeno
> CouseCratUs arChIpræsUL hIerapoLIs In phrYgIa (1878)

(Slosse, *Rond Kortrijk*, enz., pp. 1008, 1009). L'auteur de ce chronogramme a confondu le siège *métropolitain* de Hiérapolis, titre de Mgr Goethals, avec le siège *épiscopal* de Hiérapolis, suffragant de Synnada, métropole de la province, dite *Phrygia salutaris*, au diocèse d'Asie. La *Gerarchia cattolica* donne les deux titres.

(1) *Les Missions catholiques*, tom. X, Lyon 1878, p. 483.

(2) Capitale de la présidence du Bengale en même temps que de tout l'empire anglo-indien, Calcutta bâtie sur l'Hugly, bras du Gange, est devenue une ville immense et luxueuse, « la ville des palais », et compte, avec les faubourgs, une population de plus de 800,000 habitants. Voyez des détails intéressants sur cette ville dans l'opuscule intitulé : *La mission belge du Bengale occidental* (Bruxelles 1890), pp. 6 sv. Cette brochure est à lire tout entière par quiconque veut se rendre compte du bien immense, réalisé au Bengale par la Compagnie de Jésus, et de l'extension qu'y a prise la religion catholique, grâce au zèle des enfants de S. Ignace.

(3) *Les Missions catholiques*, tom. X, p. 582.

(4) Le pape Léon XIII établit la hiérarchie dans les Indes, par sa bulle : *Humanæ salutis auctor*, en date du 1 Septembre 1886, dont on peut lire le texte dans les *Acta Leonis XIII*, tom. II, Brugis 1887, pp. 229 sv. Parmi les nouveaux sièges érigés dans les Indes, sept furent élevés au rang d'églises métropolitaines, savoir Agra, Bombay, Calcutta, Colombo, Madras, Pondichéry et Vérapoly. Les évêchés de Krishnagor ou Kishnagur et de Dacca furent assignés comme suffragants à la métropole de Calcutta.

(5) *Missions belges de la Compagnie de Jésus*, tom. III, Bruxelles 1901, p. 322.

quelques mois au pays natal, en 1886, 1894 et 1900[1]; décédé à Calcutta, le 4 Juillet 1901 [2]. Devise: *Quæcumque bona* [3].

Mgr Goethals était comte romain, prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical [4], commandeur

---

[1] Une première fois, Mgr Goethals arriva à Courtrai, le 20 Mai 1886, et quitta cette ville, le 15 Septembre suivant. Il revint à Courtrai, le 23 Mai 1894, partit en Septembre, et rentrait à Calcutta à la Toussaint (Slosse, *Rond Kortrijk*, enz., pp. 1007, 1008). Mgr Goethals profita de son second séjour en Belgique, pour assister au sacre de Mgr De Brabandere, le 11 Juin 1894; son blason figure sur le menu du banquet, servi à l'issue de la cérémonie. Il revint une dernière fois au pays en 1900, à l'occasion de sa visite *ad limina*.

[2] Mgr Goethals était mort à 9 h. 15 du matin; les chaleurs ne permettant pas de garder le corps jusqu'au lendemain, il fallut procéder le même jour aux funérailles du prélat, que présida le R. P. Victor Marchal, vicaire capitulaire du diocèse. Le cercueil, portant cette simple inscription: *Comte* Paul Goethals, *S. J., 1er archevêque de Calcutta*, fut ensuite descendu dans le caveau creusé devant le maître-autel de la cathédrale (*Les Missions catholiques*, tom. XXXIII, Lyon 1901, p. 372). Un service solennel pour le repos de l'âme de l'illustre défunt fut célébré à la cathédrale de Calcutta, le 11 Juillet; Mgr François Pozzi, évêque de Krishnagor, officia pontificalement, et Mgr Pierre Hurth, évêque de Dacca, prononça l'oraison funèbre. Voyez, sur les derniers instants et les funérailles de Mgr Goethals, une très intéressante lettre du R. P. Alfred Neut, S. J., son secrétaire, qui l'assista à la mort, lettre que *La Patrie* a insérée dans son n° du 29 Juillet 1901. Voyez aussi les *Missions belges de la Compagnie de Jésus*, tom. III, Bruxelles 1901, pp. 327, 328; une vue intérieure de la cathédrale de Calcutta au jour des funérailles de Mgr Goethals, se trouve à la page 387.

[3] La devise *Quæcumque bona* est une allusion transparente au nom de Mgr Goethals. Celui-ci se compose de deux mots: *Goet* et *als*; en les transposant, on obtient *als*, qu'on peut prendre pour une contraction de *alles*, tout, et *goet*, bon, *alles goet*, tout bon, littéralement en latin: *Quæcumque bona*. Le «lemma» du prélat se rapproche ainsi de l'antique devise de sa famille: *In als goet*, que l'auteur du *Rond Kortrijk* eût mieux aimé lui voir reprendre: « De leuze *Quæcumque bona* — écrit M. le curé Slosse — kon beter gekozen zijn: ofwel Mgr moest de kenspreuke nemen van zijn geslacht: *In als goet*, oftewel op zijnen apostolijken arbeid zinspelen en op de meubels van zijn wapen, zeggende: *Major horum charitas* » (p. 1009). Mgr Goethals portait dans ses armoiries, outre le monogramme de la Compagnie de Jésus, un calice, une ancre et un cœur, emblèmes des trois vertus théologales.

[4] Ces titres lui furent conférés par bref du 9 Février 1897.

de l'ordre de Léopold (1) et vice-président de la *Société Asiatique* (2).

---

(1) Un arrêté royal du 27 Septembre 1895 lui octroya ce haut grade.

(2) « Au milieu de ses sollicitudes pastorales — écrivent les *Missions belges de la Compagnie de Jésus* — Sa Grandeur a trouvé le loisir de poursuivre ses vastes études ethnographiques et botaniques, et l'Université de Calcutta, lui reconnaissant la plus haute autorité dans ces sciences, l'a appelé à la Vice-Présidence de la *Société Asiatique*, formée des savants les plus distingués de l'Inde et de l'Angleterre, sous la Présidence du Vice-Roi des Indes » (tom. III, p. 89).

Mgr Goethals avait fondé dans son palais archiépiscopal de Calcutta une bibliothèque de tout premier ordre en ce qui concerne l'histoire des Indes. Cette bibliothèque, composée de plusieurs milliers de volumes, écrits dans toutes les langues, et que le docte prélat avait mis vingt ans à réunir, à grands frais, de toutes les parties du monde, était devenue le rendez-vous des savants, qui venaient y faire des recherches et puiser les renseignements, dont ils avaient besoin.

A consulter sur Mgr Goethals :

1. *A la Pieuse Mémoire de Sa Grandeur Mgr* Paul Goethals, *archevêque de Calcutta. Oraison funèbre prononcée en l'Église St. Martin à Courtrai, le 10 Juillet 1901.* — Imprimerie de Veuve Jules Gernaey, Courtrai, s. d., in-8, de 11 pp. Cette oraison funèbre fut prononcée par M. E. De Gryse, S. T. D., curé-doyen de St. Martin, à Courtrai.

2. *Précis historiques*, tom. XXVII, Bruxelles 1878, pp. 117, 118.

3. *Missions belges de la Compagnie de Jésus. Congo, Bengale, Ceylan*, tom. III, Bruxelles 1901, pp. 87 sv., 316, 317, et surtout, pp. 321 sv. Cette dernière notice, ornée des vues de la résidence archiépiscopale et des principaux monuments religieux de Calcutta et de ses environs, met bien en relief la haute valeur de Mgr Goethals et les immenses services, qu'il rendit à la cause catholique dans les Indes. Voyez encore, dans le même volume, pp. 384, 385, 455, 456. Ces deux dernières pages, dues au R. P. Alfred Neut, et qu'a reproduites *Le Bien public*, dans son n° du 11 Décembre 1901, signalent la décision prise par les catholiques de Calcutta, de perpétuer la mémoire de leur grand archevêque, par la fondation d'un orphelinat, sous le nom de *Goethals' Orphanage*.

Ce volume des *Missions belges de la Compagnie de Jésus* ne contient pas moins de trois portraits de Mgr Goethals, dont deux de toute beauté, aux pp. 88 et 384. La planche de la p. 331 représente le prélat assis, son lévrier favori debout devant lui. Le tome I des *Missions belges de la Compagnie de Jésus* (1899) renferme un autre portrait de Mgr Goethals ; sur la planche de la p. 3 il est figuré assis, ayant à ses côtés les PP. Scharlaeken et Naish.

4. *Les Missions catholiques*, tom. X, Lyon 1878, pp. 65, 124, 125, 162, 483, 582. — Id., tom XXXIII, Lyon 1901, pp. 371, 372.

12. Jourdain-Marie-Joseph BALLSIEPER [1],
de la Congrégation du Mont-Cassin,
de la primitive observance de l'ordre de Saint-Benoît [2],
Évêque de Thanasie *i. p. i.* [3],
vicaire apostolique du Bengale oriental,
sacré dans l'église des Bénédictins, à Termonde,
par Séraphin Vannutelli, archevêque de Nicée *i. p. i.* [4],

5. *Biekorf,* XIIe jaar, Brugge 1901. Sous le titre de *Hoogweerde Heer Goethals,* ce recueil reproduit, pp. 257 sv., une lettre fort intéressante du R. P. E. Van Robays, S. J., écrite de Rantsy, Manresa House, le 7 Juillet 1901. Cette lettre fait on ne peut mieux ressortir la haute position, qu'avait su prendre Mgr Goethals au milieu des Protestants et des Hindous, l'estime universelle dont il était l'objet, et le prestige qui avait rejailli de là sur les catholiques, jusqu'alors perdus dans cette immense population de Calcutta, inconnus de la plupart, méprisés de ceux qui les connaissaient.

(1) Dom Ballsieper reçut au baptême le nom d'Édouard, qu'il échangea, le jour de sa prise d'habit, contre celui de Jourdain ; il y ajouta, à sa profession, ceux de Marie-Joseph.

(2) *Congregationis Casinensis a primæva observantia Ordinis sancti Benedicti.* On lui donne souvent le titre de « Congrégation de Subiaco ». La Congrégation se divise aujourd'hui en cinq provinces, celles d'Italie, d'Angleterre, de Belgique, de France et d'Espagne. Voyez l'énumération des monastères, dont chaque province se compose, en tête de l'*Ordo divini officii* de la Congrégation.

(3) Mgr Ballsieper figure partout sous le titre d'évêque de *Thanasie* ; or, nous n'avons trouvé cet ancien siège mentionné, ni dans Gams, *Series Episcoporum Ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a Beato Petro Apostolo* (Ratisbonæ 1873), ni dans la liste des évêchés titulaires, que le Saint-Siège est dans l'habitude de conférer et qui figurent, classés par ordre de provinces ecclésiastiques, dans la *Gerarchia cattolica.* (Voyez pour 1904, pp. 45 sv.). La désignation d'évêque de Thanasie ne serait-elle pas défectueuse, et, au lieu de *Thanasia,* ne faudrait-il pas lire *Thennesis, Thennesus,* siège suffragant de Péluse, métropole de la province dite *Augustamnica I,* sous le patriarcat d'Alexandrie ?

(4) Né, le 26 Novembre 1834, à Genazzano, au diocèse de Palestrina, Séraphin Vannutelli, après avoir occupé les fonctions d'auditeur des nonciatures de Mexico et de Munich, fut élu, le 25 Juin 1869, archevêque de Nicée *i. p. i.*, et envoyé comme délégué apostolique auprès des gouvernements de l'Équateur et du Pérou, de la Colombie

nonce apostolique en Belgique,
le 12 Mai 1878.

Évêques assistants :

Charles-André Anthonis, évêque de Constance *i. p. i.*, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.

Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Henri-François Bracq, évêque de Gand.

Notes biographiques.

Né à Beyenburg, près Elberfeld (1), dans la Prusse rhénane, le 28 Novembre 1835 ; entré dans la Congrégation des Frères-Xavériens, à Bruges (2), le 24 Octobre 1852, la quitte, le 18 Juin de l'année suivante (3) ; prend l'habit

---

et de l'Amérique centrale. Accrédité, en 1876, comme nonce apostolique auprès de la Cour de Bruxelles, il quitta cette ville, le 8 Juillet 1880, en suite de la rupture des relations diplomatiques entre la Belgique et le Saint-Siège, après avoir adressé à M. Frère-Orban, ministre des affaires étrangères, la noble lettre, qu'on peut lire dans les *Précis historiques* (tom. XXIX, Bruxelles 1880, pp. 451 sv.), et dans CLAESSENS, *La Belgique chrétienne* (tom. I, pp. 275 sv.). Promu à la nonciature de Vienne, le 11 Novembre 1880 ; créé cardinal-prêtre, du titre de Ste Sabine, le 14 Mars 1887, opte, le 11 Février 1889, pour le titre de S. Jérôme-des-Esclavons, est élu, le 16 Janvier 1893, archevêque de Bologne, opte, le 12 Juin 1893, pour l'évêché suburbicaire de Frascati, et, le 22 Juin 1903, pour celui de Porto et Ste Rufine. Le cardinal Vincent Vannutelli est sous-doyen du Sacré-Collège et grand pénitencier.

(1) Ainsi lit-on dans la belle notice, que consacre à Mgr Ballsieper la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXIIe jaar, 1889-90, pp. 372, 373. Le souvenir mortuaire du prélat (imprimé chez Daens-Mayart, à Alost) le dit né à Bleyberg, au diocèse de Cologne, et Dom Bérengier, dans *Les Missions catholiques*, tom. XXII, p. 191, place sa naissance à Eberfeld.

(2) Voyez, pour tous détails sur la Congrégation des Frères-Xavériens, notre travail : *De bekende Pastors van Sint-Gillis, te Brugge (1311-1896), met aanteekeningen over kerk en parochie*, Brugge 1890-96, pp. 415 sv.

(3) Ce détail est bien exact ; il est tiré du registre des entrées de la Congrégation. Le *Bien public*, dans son n° du 3 Mai 1878, écrit

de S. Benoît, au proto-monastère de Sainte-Scholastique, à Subiaco, le 30 Mai 1858 [1]; prononce ses premiers vœux, le 15 Août 1859 [2]; envoyé à Rome au collège monastique de Saint-Ambroise [3], pour faire ses études théologiques, prend le grade de docteur en théologie, en Juillet 1865 [4]; ordonné prêtre par le cardinal

---

qu'Édouard Ballsieper fit ses études, partie dans son pays natal, partie en Belgique, à Bruges, et la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, loc. cit., précisant encore davantage, dit qu'il acheva ses humanités en cette ville; *hij voltrok*, y lit-on, *zijne Latijnsche studiën te Brugge*. M. l'abbé Vervaeke, principal du collège St Louis, que nous avions consulté, pour être renseigné à cet égard, nous répond qu' « aucun des programmes de 1845 à 1858 ne mentionne le nom d'Édouard Ballsieper, et que celui-ci n'est pas conservé non plus dans le souvenir de plusieurs anciens élèves de cette époque, qu'il a interrogés à ce sujet ». Nous croyons donc les détails, fournis par ces journaux, inexacts et résultant d'une confusion avec le court séjour, que fit Édouard Ballsieper chez les Frères-Xavériens, à Bruges.

(1) La *Godsdienstige week van Vlaanderen* attribue l'entrée en religion d'Édouard Ballsieper à un accident, qui devait lui coûter la vie et auquel il n'échappa que par une espèce de miracle: « Hij voltrok — écrit ce journal — zijne Latijnsche studiën te Brugge, en keerde naar Duitschland terug, alwaar hij zich op het mijnwerk toelegde. Zekeren dag, dat hij met twee zijner makkers den koolput binnendaalde, brak de ketting, en ploften de drij jongelingen in den afgrond. De gezellen van Eduardus waren op den slag dood, maar hij bleef als door een wonder ongedeerd. Ook schreef hij die zienlijke bescherming dankbaar toe aan den schapulier van O. L. Vrouw, dien hij op zich droeg. Ten diepste door dit voorval getroffen, besloot Eduardus de wereld voor het klooster te verzaken ». — D'après Dom Bérengier, Édouard reçut l'habit monastique le 30 Juin; notre date est celle du souvenir mortuaire.

(2) Le souvenir du prélat porte le 18 Août; partout ailleurs nous lisons le 15, fête de l'Assomption, date que nous avons suivie.

(3) En 1861, le pape Pie IX avait donné à l'abbaye de Subiaco la maison paternelle de S. Ambroise, pour servir de séminaire aux jeunes moines du Mont-Cassin, que leurs supérieurs jugeraient aptes à suivre à Rome le *curriculum* des hautes études ecclésiastiques.

(4) Jourdain Ballsieper suivit les cours du Collège Romain; Dom Bérengier écrit qu'il y conquit le diplôme de docteur *in utroque*. Cela ne s'accorde point avec ce que dit la *Godsdienstige week van Vlaanderen*.

Guidi ([1]), dans la basilique abbatiale de Sainte-Scholastique, le 13 Octobre 1864 ; aumônier des zouaves pontificaux, 1867 ([2]); professeur de théologie au collège de Saint-Ambroise, de 1868 à 1876 ; nommé pro-visiteur des monastères bénédictins d'Afflighem et de Termonde, érigés en congrégation de la primitive observance du Mont-Cassin, Novembre 1876 ([3]), fixe sa résidence dans la première de ces deux maisons ([4]) ; créé évêque de Thanasie *i. p. i.* et vicaire apostolique du Bengale oriental, au consistoire du 28 Mars 1878 ; sacré à Termonde, le 12 Mai suivant ; part pour sa mission en Septembre 1878, et arrive à destination en Novembre ([5]); rentre en Europe

---

([1]) Philippe-Marie Guidi, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, né à Bologne, le 18 Juillet 1915, fut créé cardinal par Pie IX, le 16 Mars 1863, devint évêque suburbicaire de Frascati, et mourut à Rome, le 27 Février 1879.

([2]) D'après Dom Bérengier, le P. Ballsieper, tout en continuant ses études théologiques, fut nommé aumônier de l'hôpital militaire, fondé à Rome, en 1867, par le pape Pie IX, en faveur des zouaves pontificaux blessés dans leur lutte contre les hordes garibaldiennes.

([3]) La congrégation belge de la primitive observance du Mont-Cassin se compose aujourd'hui de quatre abbayes, celles de Termonde (Flandre orientale), d'Afflighem, sous Hekelghem (Brabant), de Steenbrugge, sous Assebrouck lez-Bruges, et de Merkelbeek (Limbourg hollandais).

Le monastère de Steenbrugge, érigé en prieuré en 1886, fut élevé au rang d'abbaye en 1896 ; le 8 Septembre de cette année, Mgr Gustave-Joseph Waffelaert, évêque de Bruges, bénit solennellement le premier abbé de cette maison, Dom Amand Mertens, docteur en philosophie et théologie, né à Moll, le 18 Août 1853. Voyez sur cette cérémonie *La Patrie*, n° du 9 Septembre 1896.

([4]) Détruite par la révolution française, l'abbaye d'Afflighem parvint à se relever de ses ruines et put rouvrir ses portes à une nouvelle colonie monastique, le 18 Juin 1870. Voyez *Geschiedenis der Benedictijner Abdij van Affligem, door Dom* BERNARD, *O. S. B.*, Gent 1890, p. 356.

([5]) Voyez, sur l'état lamentable où se trouvait cette mission et sur le zèle déployé par le nouveau vicaire apostolique, Dom Bérengier, dans *Les Missions catholiques*, loc. cit., et la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, id. Voyez aussi *Les Missions catholiques*, tom. XXI, 1889, pp. 253 sv.

pour rétablir sa santé, 1882 (1) ; après un nouveau séjour au Bengale oriental, et à la suite de sollicitations réitérées, obtient décharge de ses fonctions de vicaire apostolique et revient se fixer à Afflighem, 1887 (2) ; élu abbé général de la Congrégation de la primitive observance du Mont-Cassin, le 1 Mai 1888 ; décédé à l'abbaye de Sainte-Scholastique, à Subiaco, le 1 Mars 1890. Devise : *In cruce salus et solamen* (3).

---

13. Pierre-Lambert GOOSSENS (4),
Évêque titulaire d'Abdère,
coadjuteur, avec droit de future succession,

---

(1) Ce fut au cours de cette année 1882, que Mgr Ballsieper consacra la nouvelle église gothique d'Afflighem, construite en grande partie à l'aide des ressources, qu'il avait recueillies. Une vue de l'église et des nouveaux bâtiments claustraux figure sur la couverture du bulletin mensuel *De Maria-groet uit Affligem*, que publie l'abbaye.

(2) Le monastère d'Afflighem fut élevé au rang d'abbaye, en 1887. Le 24 Avril de cette année, Mgr Ballsieper bénit le premier abbé de cette maison, Dom Gothard M. J. Heigl, né à Rottenburg (Bavière), le 19 Mars 1834. Dom Heigl assista, avec plusieurs autres prélats, aux fêtes du bienheureux Idesbalde, à Bruges, le 13 Juillet 1896; il vient de célébrer solennellement le cinquantenaire de sa profession monastique, le 17 Avril 1904. Voyez la description de cette solennité religieuse dans le bulletin de l'abbaye, *De Maria-groet uit Affligem*, n° de Mai 1904, pp. 96 sv., dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXXVIe jaar, 1903-04, pp. 414, 415, et dans *Onze Tijd*, (Brussel), n° du 23 Avril 1904.

(3) Voyez, pour tous autres détails sur Mgr Ballsieper :

1. *Les Missions catholiques*, tom. XXII, Lyon 1890, pp. 191, 192. L'article est de Dom Théophile Bérengier, bénédictin de la Congrégation de France, qui servait de procureur dans ce dernier pays à Mgr Ballsieper. Les *Missions catholiques* ont inséré un portrait de ce prélat à la p. 306 de leur tome XIII (1881).

2. *De godsdienstige week van Vlaanderen*, XXIIe jaar, 1889-90, pp. 372, 373.

3. *Le Bien public*, n° du 3 Mai 1878.

(4) Voyez ci-dessus, pp. 89 sv., quelques détails biographiques sur le cardinal Goossens.

de Mgr Théodore-Joseph Gravez, évêque de Namur,
sacré dans l'église paroissiale de N. D. d'Hanswyck,
à Malines,
par Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges,
le 24 Juin 1883.

Évêques assistants :

Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Liège.

Victor-Jean-Joseph-Marie van den Branden de Reeth, évêque titulaire d'Érythrée, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.

---

14. ANTOINE STILLEMANS (1),
Évêque de Gand,
sacré dans la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand,
par Joseph Francica-Nava di Bontifè (2),

---

(1) Mgr Stillemans avait un frère prêtre, plus âgé que lui. M. Pierre-Louis Stillemans, né à Saint-Nicolas, le 22 Octobre 1821, fut ordonné prêtre, le 21 Décembre 1844, et, après avoir exercé durant quelques années le saint ministère, nommé professeur à l'institut Saint-Joseph, à Saint-Nicolas, le 29 Septembre 1849. Il exerça ces fonctions pendant un demi-siècle et célébra son jubilé professoral, le 28 Août 1899 (Voyez la relation de cette fête dans la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXXII[e] jaar, 1899-1900, pp. 141, 143). M. Pierre Stillemans mourut le 2 Septembre 1902 ; il était chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Bavon et chevalier de l'ordre de Léopold. Le *Bien public* a consacré une très belle notice nécrologique à ce digne prêtre dans son n° du 4 Septembre 1902 ; elle a été traduite par la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXXV[e] jaar, 1902-03, pp. 151, 152. Voyez aussi, sur les funérailles de M. le chanoine Stillemans, *Le Bien public*, n° du 6 Septembre 1902.

(2) Né à Catane, en Sicile, le 23 Juillet 1846, Mgr Nava di Bontifè, ordonné prêtre, le 22 Mai 1869, fut préconisé, le 9 Août 1883, évêque titulaire d'Alabanda et auxiliaire de son oncle maternel, Mgr Jean Guttadauro e Reggio di Reburdone, évêque de Caltanisetta, en Sicile. Le 24 Mai 1889, il fut promu archevêque titulaire d'Héraclée et accrédité comme nonce apostolique auprès de S. M. le roi des Belges.

archevêque titulaire d'Héraclée,
nonce apostolique en Belgique,
le 27 Janvier 1890.

Évêques assistants :

Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Liège.
Isidore-Joseph Du Roussaux, évêque de Tournai.

Notes biographiques.

Né à Saint-Nicolas, le 10 Décembre 1832 ; entré au grand séminaire de Gand, le 1 Octobre 1853 ; ordonné prêtre par Mgr Delebecque, le 20 Septembre 1856 ; envoyé à l'Université catholique de Louvain, pour y continuer ses études de philosophie et de littérature, Octobre 1856 ; candidat en philosophie et lettres, le 3 Août 1858 ; docteur en philosophie et lettres, le 3 Août 1860 (1) ; professeur de

---

Transféré au siège métropolitain de Catane, le 18 Mars 1895, et envoyé, l'année suivante, comme nonce à Madrid, Mgr Nava di Bontifè fut créé, le 19 Juin 1899, cardinal-prêtre du titre des SS. Jean-et-Paul, au Mont-Cœlius. Il a été remplacé, comme nonce à Madrid, en 1899, par Mgr Aristide Rinaldini, archevêque titulaire d'Héraclée, et réside depuis lors à Catane.

(1) L'année de sa promotion au doctorat en philosophie, M. Stillemans publia, sur le poète néerlandais Josse Vondel et l'une de ses principales œuvres, une importante étude, intitulée : J. VONDEL *et son poëme : Les Mystères de l'Autel* (Altaersgeheimenissen). *Étude historique et littéraire par l'abbé* A. STILLEMANS, *candidat en philosophie et lettres et membre de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain*, Louvain, Vanlinthout et Cie, 1860, pet. in-8, de 132 pp.

Le travail de M. Stillemans comprend deux parties. Dans la première (pp. 6-60), l'auteur fait la biographie du poète et jette un rapide coup d'œil sur ses nombreuses productions poétiques ; la seconde partie (pp. 60-182) est consacrée tout entière aux *Altaersgeheimenissen*. Au cours de la biographie de Vondel, M. Stillemans prouve la sincérité de sa conversion au catholicisme et réfute, de façon victorieuse, les arguments des écrivains, tant protestants que catholiques, qui la révoquent en doute, les uns attribuant ce changement de religion à l'affaiblissement des facultés du poète, résultant de son grand âge, d'autres y voyant une question d'intérêt (pp. 24-29.)

La société littéraire de l'Université de Louvain, dont M. Stillemans était membre, eut les prémices de ce beau travail ; l'auteur en donna

quatrième latine au petit séminaire de Saint-Nicolas, le 16 Août 1860 ; professeur de rhétorique, 1861 ; professeur de logique, métaphysique, philologie et langue anglaise, le 5 Septembre 1865 ; supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas et professeur de théologie, Décembre 1867 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Bavon, le 30 Mai 1869 ; célèbre son jubilé de vingt-cinq années passées dans l'enseignement, le 15 Juin 1885 (1) ; président du grand séminaire de Gand, membre du Conseil épiscopal et examinateur synodal, le 9 Août 1888 ; préconisé évêque de Gand, au consistoire du 30 Décembre 1889 ; sacré à Gand, le 27 Janvier 1890 (2). Devise : *Vivat Jesus.*

---

lecture, par fragments, dans les séances des 22 et 29 Mai 1859 et dans celle du 13 Novembre suivant. Voyez l'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1860, pp. 79 sv., et pour 1861, pp. 77, 78 ; l'œuvre y est appréciée en termes très élogieux. Son mémoire sur Vondel valut à M. Stillemans une médaille d'honneur (*Annuaire*, etc., pour 1861, p. 68) et la faveur fort appréciée de voir son étude insérée dans les *Mémoires choisis* de la Société littéraire de l'Université ; elle y figure au tome VIII.

(1) Voyez la relation de cette belle fête dans la *Godsdienstige Week van Vlaanderen*, XVIIIe jaar, 1885-86, p. 62. Pour perpétuer le souvenir de cette touchante manifestation, on eut l'heureuse idée de publier une brochure intitulée: *1860-1885. Souvenir de la fête jubilaire de Monsieur le Chanoine* A. Stillemans, *Supérieur du Petit-Séminaire de Saint-Nicolas*, Saint-Nicolas, J. Edom, in-8, de 40 pp., s. d..

Ce recueil contient les discours de M. Huysman, élève en philosophie, et de M. le chanoine Martens, professeur de l'établissement, avec les réponses du jubilaire, la cantate de M. de Lepeleer, mise en musique par M. Cooreman, deux poésies de circonstance de M. Louis De Koninck et de M. H. Claeys, et enfin les noms des souscripteurs au portrait offert à M. le supérieur Stillemans.

(2) S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, devait procéder au sacre de Mgr Stillemans; une indisposition, survenue à la dernière heure, l'en empêcha. Voyez, sur ce sacre et le banquet qui le suivit, la *Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXIIe jaar, 1889-90, pp. 315, 316, et *Le Bien public*, nos des 27 et 28 Janvier 1890. L'imprimeur de l'Évêché, C. Poelman, publia, en vue du sacre, une brochurette in-24, intitulée : *Prières et cérémonies pour le sacre de Monseigneur* Antoine Stillemans, *XXIVe Evêque de Gand, qui aura lieu dans la Cathédrale de S. Bavon à Gand, le 27 Janvier 1890.*

Mgr Stillemans est comte romain, prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical ([1]), docteur en théologie *honoris causa* de l'Université catholique de Louvain ([2]), officier de l'ordre de Léopold et de l'ordre royal du Lion ([3]).

Trois années consécutives, savoir le 8 Mai 1893, le 7 Mai 1894 et le 6 Mai 1895, Mgr Stillemans officia pontificalement à la cathédrale de Saint-Sauveur et présida ensuite à la procession du Saint-Sang; il assista également à la procession jubilaire du 7 Mai 1900, et est membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang, depuis le 28 Mars 1893. Mgr Stillemans rehaussa aussi de

---

([1]) Ces distinctions furent conférées au prélat par bref pontifical du 4 Novembre 1901. Voyez *Le Bien public*, n° du 2 Décembre 1901.

([2]) L'Université octroya ce titre à Mgr Stillemans, le 7 Octobre 1889.

([3]) L'ordre royal du Lion est la principale des trois décorations de l'État indépendant du Congo. Le beau livre de M. l'abbé Edmond Denys, *Onafhankelijk Congoland* (Rousselare 1890) nous apprend ce qui valut à Mgr Stillemans cette décoration congolaise:

« Men was bezig — écrit l'auteur — met den spoorweg te leggen, die de zee met Opper-Congoland moest verbinden. Zes duizend zwarten, en eenige honderden witten moesten van alle geestelijke hulp beroofd blijven, indien geen ijverige priesters hun verblijf kwamen vestigen onder deze talrijke werklieden en met hen hooger op traken, naarmate dat de werken vooruitgingen.

« Zijne Hoogweerdigheid Bisschop Stillemans, van Gent, wist dien toestand te verhelpen: hij deed een warmen oproep tot zijne geestelijkheid, en 't leed niet lang of verscheidene van zijne ijverigste priesters stonden veerdig, om hun werkzaamheid, hun begaafdheden, ja, hun leven voor de werklieden van den spoorweg in Congoland ten beste te geven » (Tom. II, p. 281).

Six prêtres du diocèse de Gand répondirent à l'appel de leur évêque, et partirent pour le Congo, où ils firent des prodiges de zèle. M. Denys en parle en termes émus, et s'écrie avec un religieux, témoin des travaux de ces vaillants missionnaires: « Eere aan die priesters! Eere aan den bisschop die zulke herten vormt en bij zijne geestelijkheid zulke zelfverloochening vindt! Veel heeft de Kerk, veel heeft het Vaderland hun te danken » (p. 282).

sa présence les fêtes du bienheureux Idesbalde, célébrées le 13 Juillet 1896 ([1]).

---

15. Émile-Joseph POURBAIX,
Évêque titulaire d'Eudociade ([2]),
auxiliaire de Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux,
évêque de Tournai,
sacré par ce prélat
dans la chapelle du grand séminaire de Tournai,
le 2 Février 1893.

([1]) A consulter sur Mgr Stillemans :

1. *Précis historiques*, tom. XXXVIII, Bruxelles 1889, pp. 521, 522.
2. *De Godsdienstige week van Vlaanderen*, XXII[e] jaar, 1889-90, pp. 185, 186, et *Le Bien public*, n° du 7 Octobre 1889.

Plusieurs journaux illustrés ont publié, avec une courte notice biographique, le portrait de Mgr Stillemans : celui du *Patriote illustré* (n° du 26 Janvier 1890) est le plus ressemblant ; celui de la *Vlaamsche Illustratie* (IV[e] jaarg., n° 18), reproduit par l'*Illustration Européenne* (n° du 22 Décembre 1889), l'est moins, et celui du *Vlaming* [Brussel] (n° du 26 Janvier 1890) ne l'est pas du tout.

Nous possédons de Mgr Stillemans, outre son étude sur Vondel et deux volumes de lettres pastorales, les oraisons funèbres de ses deux prédécesseurs, MMgrs Bracq et Lambrecht (voyez ci-dessus, pp. 103, note 2, et 129, note 4), et un discours sur l'*Esprit de miséricorde*, prononcé au congrès international du Tiers-Ordre à Rome, le 25 Septembre 1900 (Gand, Huyshauwer et Scheerder, s. d., pet. in-8, de 17 pp). S. G. a publié en brochure sa belle lettre pastorale pour le carême de 1902, traitant *De la charité envers le prochain* (Gand, mêmes éditeurs, s. d., pet. in-8, de 20 pp).

Mgr Stillemans fut un des premiers collaborateurs de l'excellente semaine religieuse, *De Godsdienstige week van Vlaanderen*, fondée, en 1868, sous les auspices de Mgr Bracq, et qui, entrée dans la XXXVII[e] année de son existence, est restée ce qu'elle fut dès le début, une de nos publications périodiques les plus instructives, les plus intéressantes et les plus édifiantes. Mgr Stillemans écrivit pour la première année de ce recueil six articles fort intéressants sur le poète Vondel et cinq sur le Japon (Voyez dans la table l'indication des articles aux mots *Vondel* [*Joost*] et *Japan*).

([2]) Eudociade (*Eudocias*, *Eudoxias*) était un siège suffragant de Pessinus, métropole de la II[e] Galatie, sous le patriarcat de Constantinople.

Évêques assistants :

Antoine Stillemans, évêque de Gand.
Jean-Baptiste Decrolière, évêque de Namur.

Notes biographiques.

Né à Trazegnies, le 24 Avril 1845; ordonné prêtre, le 4 Juin 1871; vicaire de Sainte-Waudru, à Mons, le 24 Septembre 1871; professeur de liturgie et d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Tournai, le 28 Septembre 1880; chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, le 22 Mai 1885; curé-doyen de Saint-Christophe à Charleroi, Août 1887; président du grand séminaire, professeur d'ascétisme et de pastorale, et assesseur au vicariat, le 26 Août 1892; préconisé évêque titulaire d'Eudociade et auxiliaire de Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, au consistoire du 19 Janvier 1893; chanoine titulaire et vicaire général de Mgr du Roussaux, le 30 Janvier 1893 (1); sacré à Tournai, le 2 Février 1893 (2); décédé en cette ville, le 8 Juin 1894 (3). Devise : ***Auxilium a Domino*** (4).

---

(1) Mgr Pourbaix cumula ces fonctions avec celles de président du séminaire, qu'il garda jusqu'à sa mort.

(2) Voyez, sur le sacre de Mgr Pourbaix, *Le Bien Public*, n° du 3 Février 1893. L'article est emprunté au *Courrier de l'Escaut*.

(3) Les funérailles solennelles de Mgr Pourbaix eurent lieu à la cathédrale de Tournai, le 12 Juin 1894. Voyez, sur cette cérémonie, *Le Bien Public*, n° du 13 Juin 1894 (article repris du *Journal de Bruxelles*) et le *Courrier de Bruxelles*, même n°. Voyez surtout : *Les Funérailles de Monseigneur Pourbaix*, brochure in-8, de 16 pp., sortie des presses de Decallonne-Liagre, à Tournai. Les 6 premières pages contiennent la description du service funèbre ; le reste est occupé par l'*Éloge funèbre de Monseigneur Pourbaix, prononcé à la cathédrale de Tournay en la cerémonie de ses obsèques*, par M. le chanoine J. Liagre, professeur au grand séminaire.

(4) A consulter sur Mgr Pourbaix :

1. L'*Éloge funèbre* précité.

2. *Le Bien Public*, n° du 9 Juin 1894. Article nécrologique assez détaillé, emprunté au *Courrier de l'Escaut*.

16. Charles-Gustave WALRAVENS,
Évêque titulaire de Samosate (1),
auxiliaire de Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux,
évêque de Tournai,
sacré par ce prélat
dans la chapelle du grand séminaire de Tournai,
le 24 Février 1897.

Évêques assistants :

Jean-Baptiste Decrolière, évêque de Namur.
Gustave-Joseph Waffelaert, évêque de Bruges.

Notes biographiques.

Né à Enghien, le 28 Juin 1841 ; entré au grand séminaire de Tournai, Octobre 1861 ; envoyé à l'Université catholique de Louvain, pour y continuer ses études théologiques, Octobre 1864 ; ordonné prêtre à Tournai par Mgr Labis, le 10 Juin 1865 ; bachelier en théologie, le 9 Juillet 1866 ; licencié en théologie, le 13 Juillet 1868 ; vicaire de Sainte-Élisabeth, à Mons, le 29 Octobre 1868 ; professeur du cours supérieur de philosophie au petit séminaire de

---

Le *Patriote illustré* a publié un assez bon portrait du prélat dans son n° du 9 Avril 1893.

Mgr Pourbaix possédait de vastes connaissances liturgiques; la mort l'empêcha de livrer à l'impression les leçons, qu'il avait données sur cette matière aux élèves du séminaire de Tournai. M. le chanoine Coppin, successeur du prélat défunt dans la chaire de liturgie, se chargea de ce soin et fit paraître, en 1896, un volume intitulé : *Sacræ Liturgiæ Compendium. Lectiones Liturgicæ in Seminario Tornacensi olim habitæ ab* ÆM. J. Pourbaix, *Episc. Eudociad., Auxil. Rmi Dni Du Roussaux, Ep. Torn., quas sedulo recognitas, completas atque ad recentiora S. R. C. decreta accommodatas edidit* F. X. Coppin, *eccl. cath. Tornac. Can. Hon. et in Sem. Tornac. S. Liturgiæ Professor*, Tornaci 1896, in-8, de 613 pp. Voyez dans la *Nouvelle Revue théologique*, tom. XXIX (1897), pp. 108 sv., une appréciation fort élogieuse de ce travail.

(1) Le siège de Samosate était suffragant de Hiérapolis, métropole de la province *Augusta Euphratensis*, sous le patriarcat d'Antioche.

Bonne-Espérance, Septembre 1870; professeur de théologie morale au grand séminaire de Tournai, Septembre 1880 ; chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, le 22 Février 1883; président du grand séminaire de Tournai, le 13 Juin 1894; nommé évêque titulaire de Samosate et auxiliaire de Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, le 26 Décembre 1896; sacré à Tournai, le 24 Février 1897 (1); promu au siège de Tournai, par bref pontifical du 16 Décembre 1897. Devise : *In cruce vita.*

Mgr Walravens est officier de l'ordre de Léopold. Il assista à la procession jubilaire du Saint-Sang, le 7 Mai 1900 et est, depuis cette date, membre d'honneur de la noble confrérie du Précieux Sang (2).

E. REMBRY.

(1) Voyez, sur le sacre de Mgr Walravens, *Le Bien public*, n° du 25 Février 1897.

(2) Dans son n° du 7 Décembre 1896, le *Bien public* a donné une notice biographique assez détaillée sur Mgr Walravens, empruntée au *Courrier de l'Escaut*.

SLUSANA SACRA.

I.

B., deken van Aardenburg geeft aan de vicarii generales van Willem de Ventadour, bisschop van Doornik, verslag van de stichting eener kapellanie in de O. L. V. kerk van Sluis door de broederschap van O. L. V. ter Sneeuw. — 1329, 2 Juli.

Viris venerandis ac discretis dominis suis dominis.. f. decano ecclesie et: j. cordielle officiali tornacensi reuerendi in xristo patris et domini G. dei gracia tornacensis episcopi in remotis agentis in spiritualibus et temporalibus vicariis generalibus B. decanus xristianitatis ardenburgensis debitam obedientiam cum omni reuerentia et honore. Nouerit vestra discretio veneranda quod ego ex

officio mihi iniuncto personaliter accedens ad ecclesiam beate marie in sluus tornacensis dyocesis et decanatus ardenburgensis de fundacione cujusdam capellanie in ecclesia supradicta per fratres et sorores confraternitatis beate marie eiusdem loci de nouo fundate de dotatione dicte capellanie de valore fructuum et amortizatione eorumdem ac alijs circonstancijs euocatis quos super hoc videram evocandos diligenter et fideliter inquisiui. Repperique dictam capellaniam perpetuo deseruiendam in ecclesia beate marie loci prefati ad altare eiusdem virginis gloriose per iohannem de zelandia rectorem scolarum dicte ville et decanum confraternitatis predicte et fratres ac sorores eiusdem confraternitatis pro ipsorum ac omnium benefactorum dicte confraternitatis animarum remedio et salute de bonis quo per eosdem acquisitis et comparatis competenter dotatam vsque ad summam quindecim librarum nouemdecim solidorum parisiensium fortis monete et parum amplius annui et perpetui redditus assignati super domistadiis fundis ac domibus superpositis in villa de sluus jacentibus et existentibus inferius annotatis. Videlicet in fundis ac domibus superpositis domini dyonisii dicti de Wulfgate presbiteri existentibus juxta brabandstrate in boriali latere van den ouden waterscepe inter mansum iohannis reyneri (¹) riemacers ex vna parte et mansum godewildis relicte egidij lyfcoeps ex altera, tres libras parisienses annui et perpetui redditus soluendas, ad natiuitatem sancti Johannis baptiste. Item in fundis et domibus predicte godewildis in proximo iuxta fundum domini dyonisii predicti a latere aquilonis tres libras parisienses annui et perpetui redditus soluendas ad natiuitatem domini. In fundis et domibus superpositis Johannis doppinus et wiuins uxoris sue existentibus in de

---

(¹) Doorgehaald,

brabant strate in boriali latere inter domos et fundum heilen casteleins (?) et Johannis van boens, tres-solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad mayum. In terris fundis et domibus superpositis iohannis wikemans existentibus in hunco vici rikestrate vulgariter appellati in proximo den dike ex uno latere et iuxta mansum sigeri vinx ex altero, vigintiquinque solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos dimidietatem in quolibet anno in festo sancti martini hyemalis aliam dimidietatem in quolibet anno in festo sancti Martini hyemalis aliam ad maium. In fundis et domibus superpositis nicolai spaen et margarite uxoris sue existentibus in de smeedstrate inter mansum cristende de westcapelle ex una parte et mansum petri pruuds ex altera, decem solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad natiuitatem sancti iohannis vnam dimidietatem et ad festum sancti martini hyemale aliam dimidietatem. In fundo et domo superposita ogene quondam uxoris walteri temmermans existentibus in proximo iuxta macellum a latere aquilonis decem solidos parisienses annui et perpetui soluendos ad natiuitatem domini. In terris fundo et domo superposita petri filii henrici et margarite uxoris sue in qua domo maria nicholaus plochoen existentibus in opposito macharij de noua curia inter mansum martini filii martini hoentecopre ex vna parte et mansum iudoci pijls ex altera viginti solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad maium. In fundo et domo superposita iohannis de cleyeem et margarite uxoris sue existentibus in vico extendente a foro usque poorthuse inter mansum hugonis breedekins ex altera triginta duos solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad festum sancti bauonis. In fundo et domo superposita iohannis cupers et badeloge uxoris sue existentibus in de brugghestrate inter mansum henrici

oschaerds ex vna parte et iohannis waelweyns ex altera tres solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad festum sancti martini hyemale. In fundo et domo superposita willelmi blancaerds et margarite uxoris sue existentibus inter mansum hugonis breedekins ex vna parte et lamberti ritsaerds ex altera vlterius in austeriali predicti poorthuse, viginti quatuor solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad majum. In fundo et domo superposita iohannis ex cellario et telie uxoris sue existentibus in vleeschouwerstrate super aqueductum in proximo manso marie sconemans tres solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad festum sancti bauonis. In fundo et domo superposita iohannis groten et margarete uxoris sue existentibus in austeriali latere cimiterij ecclesie sancti iohannis in sluus inter mansum egidij busscher ex vna parte et predicti iohannis groten duas domos, viginti solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad festum sancti martini hyemale. In fundo et domo superposita petri coenen existentibus in vico sancti iacobi in hunco dicti vici in proximo iohannis sansiets haughe in latere aquilonis vltimi vici tres solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad maium. In fundo et domo superposita nicholai nosen et margarete uxoris sue existentibus in de brugghestrate inter mansum petri rogiers ex vna parte et marie pleiers ex altera, quatuor solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad hyemale festum sancti martini. In fundo balduini ysenbaerds et reyne vxoris sue existentibus in pancoecstrate, inter mansum egidij blox ex vna parte et termas balduini damers ex altera duodecim solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad maium. In fundo superposita iohannis filii louini wulf vbi balduinus plaetserare mansit existentibus in de hoghe strate inter mansum hugonis

coenraedts ex vna parte et vacuos fundos ad comitem namurcensem pertinentes ex altera quatuor solidos parisienses annui et perpetui redditus soluendos ad hyemale festum sancti martini. In duobus fundis iacentibus in vico sancti iacobi prope mansum iohannis sansiets in vno fundo predictorum manet wetinus coc in altero conrardus de durdrecht viginti sex solidos parisienses annui et perpetui redditus· collati dati legati et comparati ad subsidium missarum virginis gloriose ex testamento quondam margarete lanc cristiaens. Summa reddituum predictorum quindecim librae et novem decim solidi parisienses annue et perpetue soluendorum item ad opus et in subsidium dicte capellanie dedit hereditarie dominus Wilelmus baestaerd capellanus vnum fundum et domos superpositas existentes in de rudderstrate inter mansum danielis riemmacres ex vna parte et iohannis vtendale ex altera parte predictis fundo et domibus capellano perpetuo dicte capellanie in perpetuum remansuris. Et predictos redditus atque bona in dotatione et constructione dicte capellanie omnes prefate persone plenarie contulerunt et resignationem de eisdem ad opus predicte capellanie facientes coram scabinis iustitie laicalis ville de sluus in quorum scabinagio dicta bona consistant et redditus antedicta habitis a dictis scabinis super omnibus et singulis premissorum secundum vsum et consuetudinem dicti loci cirographis et libellis ipsorum scabinorum sigillis efficacius roboratis quos cirographos seu libellos vidi tenui et legi non rasos non abolitos nec in parte sui aliquatenus viciatos. Prefati vero decanus fratres et sorores predicte confraternitatis ratione prememorate dotationis et constructionis dicte capellanie dominum dyonisium de wulfgate presbiterum hac prima vice in eadem elixerunt et nominaverunt presentandum vestre dominacioni humiliter supplicantes quatenus dictum capellanum acceptare

et confirmare ipsumque presbiterum ad eamdem admittere ac instituere dignemini et velitis intuitu pietatis vndo ego decanus predictus sigillum dicti decanatus presentibus apposui in testimonium omnium premissorum datum anno domini millesimo trecentesimo vicesimo nono feria tertia post passionem gloriosorum petri et pauli apostolorum.

Naar het origineel; stadsarch. Sluis.

II.

Genoemde vicarii generales keuren de oprichting van bedoelde kapellanie goed. — 1329, 19 September.

Uniuersis presentes litteras Inspecturis... vicarij in spiritualibus et temporalibus reuerendi in xristo patris ac domini.. domini. G. dei gracia tornacensis episcopi nunc in remotis agentis salutem in domino Illorum pias congruit fauore beneuolo prosequi voluntates qui zelo deuotionis accensi temporalia pro eternis et laudabili exemplo ad hoc alios inducere studuerint ad hoc cum fratres et sorores confraternitatis beate marie de sclusa tornacensis dyocesis de nouo quamdam capellaniam deseruiendam perpetuo in ecclesia beate marie ejusdem loci fundauerint et dotauerint competenter necnon bona super quibus fundata est amortizauerint ut est hactenus fieri consuetum sicut ex tenore inqueste facte per decanum xristianitatis ardemburgensem cui presens littera est infixa didicimus euidenter Nos divini cultus cupientes augmentum ac laudabilem profectum ipsorum confratrum in domino confouere volentes eamdem capellaniam laudamus approbamus ac etiam auctoritate ordinaria confirmamus cuiuslibet in omnibus jure saluo. In cujus rei testimonium sigillum sedis Tornacensis quo

vtimur in hac parte presentibus litteris duximus apponendum datum anno domini millesimo tercentesimo vicesimo nono feria sexta post exaltacionem sancte crucis.

Naar het origineel, aan het vorige vastgehecht; zegels van beide verdwenen.

III.

Joannes van West, bisschop van Doornik, schenkt een aflaat van 40 dagen aan allen, die genoemde kapel bezoeken, enz. — 1381, 18 December.

Uniuersis christi fidelibus et Sancte matris ecclesie deuotis filijs presentes Litteras Inspecturis. Johannes permissione diuina Tornacensis episcopus, salutem in eo qui est omnium vera salus quoniam vnigenitus dei filius benedictus ex sinu patris in vterum dignatus est descendere sanctissime sue matris et ex ea carnem humanam assumere vt hominem perditum ad celestia regna reuocaret, eadem virgo opifera nostre salutis et reparationis causa et felix janua paradisi pro modulo fragilitatis humane deuotissivis laudibus preconijs et jubilationibus est singulariter attollenda. Desiderantes igitur populum domino reddere acceptabilem xristi fideles ad caritatis opera quasi quibusdam alectiuis muneribus indulgencijs videlicet et remissionnibus inuitando et cupientes ut altare capelle beate marie virginis situatum in ecclesia prochiali eiusdem virginis de Slusa nostre dyocesis per dilectum nobis in xristo filium Johannem de Tielt opidanum de Slusa honorifice ornatum et suis sumptibus depictum congruis honoribus frequentetur et a cunctis xristi fidelibus iugiter veneretur ipsiusque gloriose virginis ad quam speciali deuotione ligamur laudes et preconia cumulentur indul-

gencias per reuerendos in xristo patres dominos Philippum bone memorie predecessorem nostrum Gregorium dei gracia archiepiscopum tuamensem et Thomam eadem gracia episcopum elfnensem visitantibus dictum altare et ibidem missas audientibus siue pro dicto Jahanne et eius vxore orantibus prout in litteris ipsorum reverendorum patrum lacius declaratur concessas laudamus et in quantum de jure possumus approbamus et ex habundanti omnipotentis dei misericordia beateque et gloriose virginis Marie eius genitricis sanctorumque et sanctarum omnium meritis et intercessionibus confisi omnibus vere penitentibus et confessis qui ad altare predictum in humilitatis spiritū et deuotionis causa singulis diebus dominicis et festiuis et per octauas festivitatum octauas habencium personaliter accesserint et divina officia in ipsa capella audierint vel qui pro salubri vita ipsius Johannis et margarete eius uxoris quamdiu vixerint siue cum deus ab hac luce ipsos subtraxerit oracionem dominicam cum salutacione angelica dixerint aut aliter ibidem oraueriut quociens hec fecerint quadraginta dies de iniunctis sibi penitencijs misericorditer in domino relaxamus In quorum omnium testimonium premissorum presentes litteras ad perpetuam rei memoriam fieri mandauinus et nostri sigilli munimine roborari. Datum Sluse dicte nostre dyocesis mensis decembris die XVIII anno domiui millesimo trecentesimo octogesimo primo.

Op de vouw : per dominum ore ipso proprio.

ANDREAS.

Naar het origineel, waarvan zegel verloren. — Stadsarchief Sluis.

IV.

Begheerte ende vterste wille van joncvr. marie f[a] adriaen ghys weduwe van wylen Joos Wouters zalegher memorien. Actum den VI[en] *in maerte* XV[c] XXV. — 1526, 6 Maart.

Aluooren gheift zou huer ziele godt van hemelryck ende haer lichame der helegher heerde begrauen te zyne in onser vrauwe kercke inde cappelle van s[te] loy inde sepulture die de voorn. Joos wouters ende joncvrauwe marie tsamen ghecocht hebben voor tsatsels van der voorn. joncvr. Voorts begheert zoe datmen sinte Loys autaer gheuen zal V s. g. dies begheerse dat de ghilde broeders haer zullen doen lesen ende vyf reysen naer haerl. messe ghecelebreirt ende ghedaen wesende te ghane tharen graue aldaer lesende een miserere ende een de profundis tharer ziele zalichede, item de middelclocke te luiden ende datter naer volcht van wasse lude al datter toebehoort. Item begheert ghedaen thebbene XXX messe van requiem in beede de kercke.

De kercke van onser vrauwe in testamente, X s. g.
Dezelue kercke in fabrycke ende reparacie, X s. g.
Item den heleghen gheeste aldaer in testamente, V s. g.
Den prochiepape aldaer in testamente, X s. g.
Den capellaen aldaer voor testament, V s. g.
Den vppercoster in testamente, II s. VI p. g.
Den ondercoster, XV p. g.
Item de kercke van sinte jans voor fabrycke, X s. g.
Item den heleghe gheest aldaer, V s. g.
Item onser vrauwe gasthuuse in testamente, XX s. grooten.
Item de zusters te magdaleene in testamente, II s. g.
Item de vier oordenen elc II s. g., comt VIII s. g.

Item de kerck van westcappelle in testamente, v s. g.

Item de kercke van heys maria van troost, IIII s. g.

Item zo begheert de zelue joncvr. dat men gheue heer adriaen de vligher priester haer peter in testamente vyf s. grooten daer vooren hy ghehouden wert te doene vyf zielmesse voor harer ziele ende voorts tharer graue gaen telcken als hy die ghedaen heift ende aldaer lesen een miserere ende de profundis.

Item voort begheer se alle daghe 1 messe ghedaen thebbene een jaer lanc ten obseruanten ouer haer ziele, VI s. g.

Item noch begheere ic datmen den zeluen conuente zal gheuen voor reparatie, xx s. grooten.

Item voorts begheert de zelue joncvrauwe dat betkin de houdste dochter van haer ghevare jacop mostaert hare metre hebben zal de riemen die van lysbette vanden heede haer houde groote vrauwe ghecommen es te wetene met drie steenekins ende troosekin inde middle.

Voorts gheift de zelue joncvr. phelippotte de dochter vanden zeluen jacop mostaert de timpeletten die van haren grootvrauwe joncvrauwe xristine van spetelinghewerve ghecommen zyn in ghedinckenesse by testamente.

Item magdaleenekyn de dochter van den voorn. jacop mostaert zal hebben naer der begheerte vander zeluer joncvr. marie myn onderrieme ende haren bouck metten cameloote verdect voor zyn testament.

Item jooris theeus sondaechs dienare vander voorn. joncvrauwe gheweist hebbende gheift zou in testamente, x s. groten.

Item haer nichte katheline weduwe van jan loetaert voor haer testament, x s. groten.

Item gheift de zelue joncvr. margriete de bastaerde dochter van adriaen ghys haere nichte haer quaetste cuers, twee van haer houde hemden ende twee houde hoofcleeren tharen testamente.

Item de zelue joncvr. gheift jozyne loetaerts haer nichte als ten huwelick state comt omme een bedde te coopene, xx s. groten.

Item noch begheert zou dat de zusterkins die haer kisten hebben zullen elc een hoofdcleet of daer vooren, II s. groten.

Item noch gheift zou margriete cuups haer gheuare een hoofcleet van hare beste voor haer testament of daer vooren, II s. gr.

Item begheert zou dat Selie twyf van Jan Schoutheete haer gheuare hebben zal haer onderbaykin en haer slaeproc twee hemden ende twee slaep hoofcleeren ende twee schortcleeren.

Item thauenynekin de dochter van jan baert haer jonc wyf een hoofcleet ende II s. g. in ghelde metgaders twee steicmannen vande slichste.

Item zoe gheift haer gheuare betkin roels ten proffyte van haren metre fenna gheheeten, v s. g.

Item jannekin vidua maertin de clerc voor haer testament, II s. g.

Item pieter loetaert in testamente een paer causens of v s. g.

Item hubrecht nicasin van cassele haer gheuare gheift zou haer meeste spit ende de wendepanne mette II gootkins.

Item haer gheuare marie gheerbrants een hoofcleet of II s. g.

Item heer michiel de prochyepape haer boucxkin met de zeuen zaken ende v s. g. in ghelde begheerende van hem daer vooren ghedaen thebbene drie zielemissen.

Ter vulcomminghe van welcken voorscreven artyclen van testamente de voornomde joncvrauwe marie ghys ouer huere testementarissen ghenomen heift jacop mostaert ende meester joos ghys de welcke zoe ooc ghegheuen heift elc een point van eenen diamant te wetene den

voorn. jacop mostaert den meeste rinc mette plaat te ghoude ende meester joos ghys den ruwe vande doorne croone begheerende ooc van heml. alle de voorscreven artyclen neerstelick vulcommen te verdene.

Register van passeeringhen 15 a. — Rijksarch. Middelburg.

V.

Burgemeesters, schepenen en raad van Sluis stichten in de O. L. V. kerk aldaar eene kapellanie tot boete voor den dood der Oosterlingen, gevallen in het oproer op H. Drievuldigheid 1436. — 1443, 27 October.

Allen denghonen die dese presente lettren zullen zien of hooren lesen Buerghemeesters, scepenen, raed ende al tghemeene vander stede vander Sluus saluut. Wij doen te wetene dat omme af te legghene zulke ghescillen ende onghenouchten als langhe ghestaen ende gheweist hebben tusschen den heeren vanden ghemeenen steden vander duutscher hanze van den roomschen rijke ende den ghemeenen coopman vander zelver hanze in Vlaendren wesende of eenzide Ons ende onsen poorters ende inwonende of anderzide ter cause van zekeren beroerte ghesciet binnen der vors. stede vander Sluus der heligher triniteit daghe int jaer MIIII^{c} zesse ende dartich tusschen eeneghen vander vors. hanze ende eenighen onsen poorters ende inwonende in welke beroerte doot bleven zomeghe personen van beeden ziden Omme twelke vele dachuaerden ghehouden hebben ghezijn biden vors. coopman vanden vors. steden vander hanze weghe. Ende onsen ghedeputeirden van onsen weghe also wel voor de vierleden slands

van Vlaendren als eldere. Ende naer alle controuersien ende handelinghen zijn wij buergmeesters scepenen ende raed bouenghenoomt ouer ons ende onse naercomers ende ouer al tghemeene vander vors. stede zouerre ghecommen ende ghecondescendeert omme pays ende vrede te vorderne minlike vrienscap ende antiezinghe van coopmanscepe te bet onderlinghe gheuoedt te zine dat wij gheconsenteert hebben te vercrighene eene capelle staende binnen der vors. stede in onzer vrauwen kerke ande zuudzide vander zeluer kerke gheheeten nu ten tiden sente berthelmeus capelle in welke capelle men zal doen maken in de glasuenstre de wapenen vanden keyser van Rome ende van zinen cueruoorsten zonder eenighe andre wapene der in staende ende den outaer vander zelver capellen stofferen van keilcte missale van tween ornamenten teen beter dan tander also eender capelle van eeren toebehoort. Ende de zelue capelle teewighen daghen also houden omme eenen priester alleenlic messe der mede te doene behouden emmere dien dat men in de zelue capelle noch der buten zal moghen stellen eenighe teekenen of ghescriften streckende ter blame of scoufierichden vander eendre partie of vander andre. Ende daer in doen doen alle daghen eewelike ende eruelike eene lesende messe in ghedinkenessen ende lauenessen vanden zielen vanden personen van beeden ziden die doot bleven vp der vors. heligher triniteit dach. Welke capelle men zal beluken met nieuwen belukinghe van houte ende met coperinen of metaelnen colommen ghelijc de capelle xristoffelze bewesten der an staende nu es beghonnen beluken ende de vaute van diere vermaken ende repareren in zulker wijs datter niet meer in reyne of duere leke ten besten dat men zal moghen. Ende bouen dien de glasuenstre diere nu in staet vut doen doen die wyden ende hoghen also den wercliden proffitelic dinken zal, Emmere dat in de

zelue glasuenstre zullen bliuen zes uelden ende vijf ijserin colommen. Voort zalmen ten outare stellen twee wassine kersen elke weghende een pond diemen zal doen bernen tallen tijden als men de vors. messe derin doen zal ende ooc als men thelighe sacrament heffen zal zalmen ontsteken eene tortse van wasse. Omme welke messe eeuwelike duechdelike ghedaen tsine eenighe van onsen poorters omme weldoens wille der vors. kerke van onser vrauwen de hand van hulpe gheboden hebben inzulkerwijs dat de keremeesters der zeluer kerke in desen tiden hebben belooft ouer hem zeluen ende ouer huere naercommers keremeesters der vors. kerke te gheldene ende te betalene eeuweliko ende eruelike den capelaen vander vors. capelle de somme van zes ponde groten torn. vlaemscher munten siaers deene helt te midwintre ende dander helt te sente Jansmesse wanof teerste payement vallen zal te midwintre eerstcommende int jaer MIIII^{c} viere ende viertich ende tander payement te sente Jansmesse midszomers daern. volghende ende also voort van jare te jare ende van payemente te payemente eeuwelike gheduerende. In welke somme van zes ponden groten te betaelne by consente van ons buerghmeesters, scepenen ende raed bouen ghenoomt als vpperkeremeesters zy als keremeesters hebben verbonden ende bi desen presente lettren verbinden ouer hem ende huere naercommers teeuwighen daghen al tgoed vander vors. kerke zijt eruen huusen oft renten der vorn. kercke nu ende in toecommenden tiden toebehoorende omme daer an te ghehaelne de vors. rente van zes ponden groter ende de achterstellen van diere euenuerre dat men yet der of tachter ware ende bi also dat an de vors. keremeesters eenich ghebrec ware van betaelne de vors. rente telken termine ghelijc vors. es so hebben wij buerghmeesters scepenen raed ende al tghemeene vander vors. stede vander Sluus als goede

boorghe belooft ouer ons ende ouer onse naercommers teeuwighen daghen al tghebrec vande vors. rente ende achterstellen duechdelic te vulcommene ende te vuldoene. Ende als te desen hebben wij verbonden ende verbinden bi desen presenten lettren onse liuen ende al onse goed de liuen ende tgoed van onsen naercommers poorters of poortessen vander Sluus waer zij gheleghen zyn of wenden vonden omme daervan te ghehaelne tvors. ghebrec bi echtinghen van liue ende vercopinghe van goede. Ende bouen dat vors. es belouen wij den capelaen vander vors. capelle teewighen daghen te doen hebbene de pitancie ende distributien vander vorn. kerke ghelijc andren capelanen van dien bi also dat hi ten ghetiden vanden daghe comt met zinen kerkeliken abite ghelijc den andren alsoot behoord twelc abijt wij hem over ons ende ouer onse naercommers als vppporkercmeesters consenteeren te eewighen daghen inde vors. kercke ghelyc den andren capelanen te draghene van welker capelrie ende eruelike messe de kercmeesters die nu zijn ende naermaels wesen zullen zullen hebben teewighen daghen de presentacie dalderluden vanden ghemeenen coopman vander duutscher hanze ligghende in vlaendren zullen hebben de collatie vanden heeren ende steden weghe vander hanze in deser wijs so wanneer dat de kercmeesters vander vors. kerken den vors. alderluden eenighen persoon presenteren omme de vors. capelrie ende dienst te bedienene dat zij dien sculdich werden dertoe te amitteirne ende tontfane ende de vors. capelrie hem te gheuene het en ware dat zij daertoe souffisante redenen wisten te tooghene ende bij te legghene waer bi hijs niet werdichen ware. Ende gheuielt zo dies god verde dat de vors. capelaen zinen dienst niet en dade of en conste doen alsoot behoorde dat dan de vors. kercmeesters ter clachte vanden vors. alderluden den vorn. capelaen sculdich werden te verlatene ende

eenen andren der in te stellene allen scimp fraude ende aerghelist vutghesteken. Mids al welken middelen ende vereenzinghen ende mids de somme van tiene ponden grōn die wij ghereet betaelt hebben den vors. coopman ouere zekere cleene scaden ende ooc mede mids de tachtentich ponde grōn waerinne wij ons verbonden hebben jeghen dalderluden vander vors. hanze ouer ende in de name van heinricke rijcstede ende andren cooplieden wien het angaet ter cause van dat de zelve heinric in tiden verleden dede vanghen binnen der stede vander Sluus pietre wacke vander vere ghelijc het blijct bi onsen andren lrēn beseghelt metten zeghele van zaken der stede vander sluus. Alle de ghescillen ende onghenouchten hoedanich zij zijn die gheweist moghen hebben tusschen den vors. coopman ouer de gheheele hanze voor alle de ghone die inder hanze zijn ende bliuen willen ende ons vander sluus tote den daghe van heden die werden ende zullen bliuen gheheel doot quite ende te nieuten ende pays ende vrienscap ghehouden ende gheuoedt ghelyc of van dat vors. es noyt yet ghesciet en ware ende alle ordonnancien ghemaect bi eender partie vp dandre te nieuten ende van onwaerden vutghescheeden offer eenighe partilike zaken waren tusschen eenighe vander hanze ende eenighen onsen poorters daer in zal elke partie bliuen staende in huer goede recht voort waert zo dat de vors. coopman vander vors. hanzen weghe van noden ware thebbene een instrument of vidimus zy van zulker cracht ende gheloue als dese présente lettren. Ende omme dat alle dese vorseide zaken ghedaen zijn ter goeder trauwe ende dat wij willen ende begheeren dat zij bliuen goed vast ghestade ende van weerden tallen daghen so hebben wij buerghmeesters scepenen raed ende altghemeene bovenghenoomde dese lren ghedaen zegholeñ metten zeghele van verbande der vors. stede vander sluus.

Ghedaen den zevene ende twintichsten dach in octobre int jaer drie ende viertich.

Cart A f° 125 verso. Stadsarchief Sluis.

VI.

Burgemeesters, schepenen en raad van Sluis beloven de St. Bartholomeuskapel, waarover in V. te zullen herstellen. — October 1443.

Wij Buerchmeesters scepenen ende raed der stede vander sluus doen te wetene allen lieden dat achteruolghende den tractiete ende appointemente ghehouden ende ghesloten tusschen den alderluden vanden ghemeenen coopman vander duutscher hanze in vlaendren ligghende ouer ende inde name vanden heeren vanden ghemeenen steden vander zeluer hanze of eenzide en de ons of anderzide vp alle de ghescillen ende onghenouchten die gheweist moghen hebben tusschen die vander vors. hanze ende ons ende onsen poorters hoedanich zij zijn tote den daghe van heden Wij belooft hebben ende belouen bi desen presenten lettren ouer ons ende ouer onze naercommers buerchmeesters scepenen ende raed vander vors. stede vander sluus dat de capelle wanof de lettren vanden appointemente ghewach maken dat men die zal doen voorzien ende repareren in vauten in glasevenstre ornamente keilcte missale lichte ende belukinghe ghelijc de vors. lettren verclaren tusschen den tijd van nu en sinte Jansmesse midzomers naestcommende. Voorts belouen wij dat de zaerke die nu in de vors. capelle ligghen dat men die vut doen zal binnen der vors. tijd ende voorden gheene andre der in legghen noch yemene der in begraven ende dat vorn. capelle zal zijn ende blijven effene

gheparcert. Betuoort dat men doen zal eens ouer al eene scone ende eerlike vutvaert in onser vrauwen kerke in de vors. stede vander Sluus alst den alderluden ghelieuen zal ouer de ghone die doot bleven der heligher triniteit daghe int jaer M IIII^{c} zesse ende dartich in de beroerte die doe ghesciede in de zelue stede, sachternoens met vigelien ende tsanderdaechs met eene messe zonder den cost van dien vander vors. hanze. In kennessen van desen hebben wij buerchmeesters scepenen ende raed bouenghenomt dese presente lettren ghedaen zeghelen metten zeghelen van zaken der vors. stede vander sluus. Ghemaect ende ghegheven den ˏdaghe in Octobre drie ende viertich.

t. a. p.

VII.

Judocus de Vos wordt benoemd tot pastoor der O. L. V. kerk te Sluis, als opvolger van Anthonius van den Broeck. — 10 Juni 1560.

Vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus reverendi in Xristo patris et Domini Domini Caroli de Croy Dei gratia episcopi tornacensis. Dilecto nobis in Xristo Domino Judoco de Vos presbitero tornacensis diocesis salutem in Domino. Ecclesiam parochialem beate Marie oppidi Slusensis dicte diocesis. Ad dicti reverendi in Xristo patris collationem et provisionem spectantem et pertinentem liberam nunc et vacantem per resignationem Egidij Dullius procuratoris et eo nomine Domini Anthonij de palude presbiteri illius novissimi possesoris in manibus nostris sponte factam et per nos gratiose admissam. Causa tamen permutationis de eadem ad capellaniam perpetuam ad altare beate Marie in ecclesia parochiali de Boetelare cameracensis diocesis tecum fiende et perficiende. Ad

presentationem venerandi patris domini Luce abbatis ecclesie collegiate sancti bavonis oppidi gandensis dicte diocesis per quem fuisti nobis ad eamdem debite presentatus et per nos rite admissus. Tibi presenti et acceptanti auctoritate dicti reverendi in Xristo patris dedimus et contulimus damusque et conferimus ac de eadem cum juribus et pertinentiis suis universis providimus et providemus per presentes litteras excepto tamen primitus per nos a te et per te coram nobis prestito debito ac solito juramento jure tamen ejusdem reverendi in Xristo patris et cujuslibet alterius in omnibus semper salvo. Curamque narratam parochianorum necnon regimen et administrationem dicte parochialis ecclesie in spiritualibus et temporalibus tibi totaliter comittimus ut in die districti judicii de illo altissimo rationem reddere tenearis tuam desuper onerantes dictique reverendi in Xristo patris ac successorum suorum canonice intrantium et nostram exonerantes conscientiam. Quocirca mandamus dilecto et fideli nostro decano christianitatis loci seu ejus locum tenentis quatenus te vel procuratorem tuum legitimum hunc tuo nomine in et ad corporalem realem et actualem possessionem ejusdem parochialis ecclesie juriumque et pertinentium suorum universorum recipiat ponat et inducat seu recipi poni et induci procuret. Adhibitis solemnitatibus et ceremonijs in similibus adhiberi consuetis nobis quidem inde facto fuerit fideliter et lucide rescribendo. Datum Tornaci sub sigilli nostri vicariatus officii anno domini millesimo quingentesimo sexagesimo mensis junii die decima.

Buiten op :

Anno domini : millesimo quingentesimo sexagesimo die XXIIJ[a] mensis Junii Ego Robertus Gantelins, presbiter decanus christianitatis Ardenburgensis in vim harum litterarum collationis introduxi magistrum Judocum de

Vos principalem principalium nominatum in albo presenti in realem actualem et corporalem possessionem cure parochialis ecclesie beate Marie oppidi Sluusensis prestito tamen prius ab eodem juramento solito, cum omnibus solemnitatibus in similibus adhiberi solitis et consuetis. Acta fuerunt hec in ecclesia beate Marie ejusdem oppidi anno mense die quibus supra, presentibus Chrystiano de Plecker et Guillelmo de Clerck laicis et burgimagistris ibidem testibus ad premissa vocatis atque rogatis.

ROBERTUS GATELINS, pbr. Decanus christianitatis Ardenburgensis

Op de vouw :

Per Dominum Vicarium. TOURMANOIR.

Kerkelijk archief Damme.

VIII.

Lijst der Pastoors van O. L. V. kerk.

Meester Diedricke van der Bare prochiepape van onser vrauwen ter Sluus, 1392, 1398. Namens den hertog werd hem op het einde van Maart 1392 verboden « dat hi hem vordan zoude verdraghen te daghene ter gheesteliker wet », tzij om erfelijke renten, tzij om andere zaken. In 1399 wordt hem door de stad het verschuldigde jaargeld niet uitbetaald « pource quil doit a la ville a cause dassis de vin ».

Stadsrek. n. 1 (1391-92) (¹); n. 6 (1397-98); n. 7 (1398-99).

(¹) Deze oudste stadsrekening is omgewerkt uitgegeven in de *Bijdragen tot de Oudheidk. en Gesch. inzonderheid van Zeeuwsch-Vlaanderen* door H. Janssen en J. H. van Dale. IV. Van deze rekening is nog een tweede exemplaar aanwezig, genummerd 68.

Heer Janne van Goesselare prochipape van O. L. V. in 1406-1408.

S. R. n. 9 (1406-07); n. 10 (1407-08).

Heer Gillis van Caestre, doe mersenaris van der vors. prochie, geeft van het stads jaargeld onder zijn zegel kwitantie « ghescreuen xvi in hoymaend 1413; en 6 Februari 1414 d. a. v. *heer Jan Blom*, eveneens mersenaris, die ook kwitantie geeft in de twee volgende jaren. In de rekening van den H. Geest: « heer Jan Bloem stedehouder van die prochiepape ».

S. R. n. 14 (1413-14); n. 15 (1414-15); n. 16 (1415-16); Rek. van den H. Geest der O. L. V. kerk n. 149 (1416-17).

Meester Pieter Gheerbode in 1417 tot 1433; in de rekening van den H. Geest n. 150 wordt hij nog wel niet, zooals in S. R. n. 18 uitdrukkelijk pastoor genoemd, maar toch wordt hem daar het geld betaald, dat in de vorige rekeningen aan den pastoor werd gegeven.

R. H. G. n. 150 (1417-Aug. 1418); S. R. n. 18 (1418-19) tot n. 28 1432-33).

Heer Guye Delin wordt in 1433 mersenaris genoemd.

S. R. n. 29 (1433-34).

Heer Ghiselbrecht Vinke mersenaris in 1438.

S. R. n. 31 (1438-39).

Jacob Maes. Namens de stad werd wijn aangeboden aan « heer Jacop Maes priester deken van kerstinede (van Aardenburg) den XV^{en} dach van Ouste 1449, aldoe introyt doende als cureit in onsen V° kerke hier binnen der stede. » Hij trad ook op als pastoor der O. L. V. kerk in 1454, bij het opmaken der overeenkomst met de Minderbroeders, wier gardiaan toen Joannes Bruggeman was. Korten tijd later schijnt deze pastoor-deken verplaatst te zijn

geworden : 8 Januari 1458 (o. s.) komt een andere deken, meester Jan van Knesselare binnen Sluis en in 1460 lees ik van een Jac. Maes, *canonic tot Brugge* en bij de processie op 7 Juni 1461 wordt wijn aangeboden aan « heer Jacop Maes zeghelaere van mijnen heere van Doornike. » In 1465 worden de reiskosten vergoed aan « heer Bertelmeeus Beydins van dat hi ghesonden was te Doorneke als procureur omme de onscult te doene van der stede voor minen heere den officiael van de cesse die hi wilde doen ligghen ter sluus ter cause vanden moort ghedaen vp meester Jacob Maes. »

SR. n. 39 (1449-50) ; Perk. Reg. C. f. 11 recto (vgl. Bijdr. I, 18) ; SR. n. 43 (1455-56); n. 46 (1460-61); n. 50 (1464-1465).

Het gewone jaargeld wordt in 1456 (S. R. n. 44) verantwoord door twee kwitanties « deene onder *h. Jan Alems*(1) zeghel ende dander onder *h. Heylaert de Backer*. »

In een oorspronkelijke akte van 9 Juli 1476 komt voor de vicecuratus *Cornelius Buusse.*

Meester Adriaen is in 1481 vicecureit van onser vrauwen.

SR. n. 58 (1481-82).

In het vervolg gebeurt het meermalen, dat twee personen in het zelfde jaar voorkomen als pastoors, of tegelijkertijd of om de beurt.

Heer Wouter van Veerden (of v. Vaerden) en *Lucas van Misaen*. In de oudste kerkerekening dezer parochie komen deze posten voor :

(1) Heer Jan Alem priester ende notaris apostolyc (SR. n. 44) ; in Cart. A. : Johannes Alem presbiter morinensis diocesis publicus auctoritate apostolica venerabilisque curiae episcopalis Tornacensis notarius, akte van 5 Aug. 1458. In den Inventaire des arch. de l'état à Bruges par Em. v. d. Bussche I, p. 146, wordt zijn naam verkeerdelijk *Alein* geschreven.

It. bet. heer Wouter van Vaerden prochipape over zine offerande van eenen halven jare hem verschenen ende ghevallen tsint Jansmesse LXXXIJ;

item bet. denzelven... van eenen anderen halven jare ghevallen ende verschenen te Niewintere LXXXIJ ende heer Luuc van Misaen van natalis anno LXXXIJ;

It. bet. denzelven van Johannis LXXXIIJ.

In de volgende kerkerekening wordt van Veerden betaald voor een halfjaar met St. Jan en van Misaen met Kerstmis.

Lucas van Misaen (¹) sterft 13 April 1496; zijn grafzerk vond men later in de St. Jankerk.

Kerkerekening n. 205 (over de jaren 1482 en 83); n. 206 (1486-87). Grafschriften der St. Janskerk te Sluis bl. 33 (De Wapenheraut 1903).

Heer Zegher de Huze, priester en prochiepape was tegenwoordig bij het sluiten der rekening van den H. Geest n. 157 van 1494 tot 1495. Den 12 Aug. 1496 wordt hem door de stad wijn aangeboden als deken van Aardenburg. Als koorpriester ontvangt hij met St. Jan 1498 nog het gewone aandeel.

S. R. n. 72 (1496-97); n. 207 (1498-99).

In de kerkerekening n. 207 wordt met Kerstmis 1498 vijftien schellingen betaald aan « dheer *Hughe de Proost* prochipape » en dan staat er nog de volgende uitgave geboekt: « It. bet. Paschier Snellaert ter causen van wyne tsinen huuse ghehaelt ende ghepresenteert myn heer den biscop van Dornicke als hij laest te Sluus was midsgaders meester *Jacob Obrecht* verus prochipape van

(¹) Jhane, de weduwe van Jacob van Misaen had in 1455 de volgende kinderen: Luuxkine (zal boven genoemde zijn), Copkine, Callekine, Franskine en Jaqueminekine. Weesenregister n. 23 a f. 102 recto (Rijksarch. Middelburg).

onser vrauwen kerken vorn. van VI kannen wyns te wetene minen vors. heer van Dornicke IIII kannen ende meester Jacob voors. II kannen ghehaelt in den helm bedraghende tsamen XII stoop te VIII gr. den stoop comt VIII s. g. »

Misschien was meester Obrecht de persona der kerk, Proost slechts de plaatsbekleeder. In de rekening van den H. Geest over de jaren 1499, 1500 en 1501 wordt aan « heer Hughe Provoost prochiepape betaelt de somme van IIII lb. XVIII scellinghen neghen penninghen gr. ende dit over zijn distrebutie, petansie ende offerande tachter van Sint Jansmesse. »

H. G. R. n. 161.

In die zelfde rekening volgt op de vorige post deze :

« It. betaelt heer *Zeghere de Ruusere* prochiepape over zyn offerande van kerstmesse XCIX over een half jaer van III lb. groten tsiaers comt XXX s. gr. » In 1507 wordt hij weer deken van de kerstenede genoemd.

H. G. R. n. 161; 162 (1501-02); 163 (1502-03); 164 (1503-04); K. R. n. 209 (1499 en 1500); n. 211 (1506-07).

Meester Jan Kint, prochiepape, komt als zoodanig voor in :

K. R. n. 211; n. 213, die in zijn tegenwoordigheid 29 Nov. 1509 wordt gesloten; n. 214 (1511-12); H. G. R. n. 165 (1507-08) n. 166 (1509-10); 167 (1510-11); n. 168 (1511-12).

Meester Kint wordt met St. Jan 1511 voor de laatste maal genoemd, dan komt zijn opvolger :

Heer Wouter Lambrouc. Lang is deze geen pastoor geweest: de reden zal men wellicht moeten zoeken in de aanteekening der kerkerekening n. 215 (1512-13) : « bet. Jan Colenare (ontfangher der kerk) die by laste van der kercmeesters te Brugghe ghesonden was als die kercmeesters ghedaecht waren jeghens minen heer Wouter

Lambrouck die prochyepape. » Hij wordt nog betaald met St. Jan 1512, maar dan komt zijn opvolger.

K. R. 214 (1511-12); n. 215; H. G. R. n. 169 (1512-13).

Heer Pieter Coene wordt door den H. Geest betaald voor een half jaar met Kerstmis 1512, en in zijne tegenwoordigheid wordt n. 214 gesloten den 15 Juli 1512, en n. 168 den 26 Augustus 1512. En als in n. 171 verantwoord wordt het geld dat de kerk hem betaalde voor gecelebreerde jaargetijden tot St. Jan 1513 wordt er bijgevoegd: « wylen prochiepape. »

Na hem treden er wederom twee priesters als pastoor op, gelijk blijkt uit de volgende aanteekening : « bet. meester *Xristiaen van den Stichele* ende heer *Aernoudt de Wulf* (¹) als prochyepapen... over een alf jaer verschenen Natalis XV^{c} XIII. Den 1 September 1513 wordt n. 170 gesloten in tegenwoordigheid van eerstgenoemden, die daer heet *vander Steechele*. Maar dan wordt zijn naam niet meer genoemd en treedt Aernoudt de Wulf alleen als pastoor op en wordt hem alleen het geld voor de jaargetijden uitbetaald over het jaar 1514. In het volgend jaar wordt door den bisschop een onderzoek naar hem ingesteld, zooals blijkt uit de volgende aanteekening: « Bet. mr. Jan Beydins commissarys van den hove van Doornicke in Brugghe als die hier ghesonden was van den hove voorn. ende die informacie ghehoort heeft van dheer Aernout de Wulf priester ende prochyepape by laste van den kercmeesters ende dat over vier daghen ghevaciert, vier phs gulden, comt XVI s. VIII p. g. Item noch over vier ghelicke daghen ghevaciert an mr. Maertin Baheidt ghesonden den prometoor VIII s. g.; item noch

(¹) Aernout was het laatst overgebleven kind van Aern. de Wulf bij Thanne zijn eerste vrouw. De andere kinderen Copkin en Margriete zijn vroeg gestorven. Akte van 7 Mei 1492. Weesenregister 23 b. (Rijksarch. Middelburg).

bet. dheere Gabriel Scoleboome pbre als die ter assestencie over vier daghen II s. g. » Deze geschillen zullen oorzaak geweest zyn, dat de kerkmeesters hem het geld niet geregeld uitbetaalden, waarop hij als pastoor recht had : « eerst bet. heer Aern. de Wulf wylen prochyepape ter cause van diversche jaerghetyden over de vulle betalinghe van de jare beghinnende Johis XV^c XIII ende hendende Johis XV^c XVI, in minderinghe van een quit. by den voorn. heer Aernout gheteekent ende den officiaal gheteekent, mencioen makende van de somme om VI lb. XVIII s. g., waerof dat de kercke betaelt heeft in de laetste rekeninghe uut gracie in f° XXI II lb. XVIII s. g., comt hier over de reste van der vulle betalinghe de somme van IIII lb. g. Hij wordt in 1522 begraven.

H. G. R. n° 170; n. 171 (1513-14); n. 172 (1514-15); 173 (1516-17) K. R. n. 216 (1515-16), n. 221 (1522-23).

Meester Pieter Coene is zijn opvolger tot St. Jan 1518.

H. G. R. n. 173 (1516-17); n. 174 (1517-18); n. 175 (1518-19).

De twee laatstgenoemden en de volgende waren blijkbaar de plaatsvervangers van den niet resideerenden verus parochus *meester Ghyselbrecht*, die in de kerkerekening over de jaren 1518 en 19 (n. 218) eenige malen zoo genoemd wordt.

Meester Jan Kindt beghinnende Johannis XV^c XVIII; hij blijft pastoor tot Kerstmis 1523, toen hij blijkbaar voor het pastoraat bedankte. De H. Geest ontvangt van hem bij testament in 1527 twee schellingen en zes penningen en in het jaar wordt ook zijn doodschuld betaald als gildebroeder van O. L. V. ter Snee.

H. G. R. n. 173 tot 178 (1523-24); K. R. n. 217-222. Rek. van O. L. V. ter Snee, n. 142 van den gedrukten Catal. der Oudheidskamer.

Meester Jooris van der Beke van Kerstmis 1523 tot St. Jan 1534.

K. R. n. 223, n. 225; H. G. R. n. 183, 185 (1534-1535).

Meester Martin de Clercq. In tegenwoordigheid van heer Maertin de Clercq pbre viceprochiepape wordt 7 Aug. 1534 gesloten de rekening van het gild van O. L. V. ter Snee en verder verschillende rekeningen van den H. Geest en de kerk, de laatste maal 17 Nov. 1541.

K. R. n. 230 (1540-1541) (¹).

Heer Joos Steenkiste volgt hem op met St. Jan 1542 en in zijn tegenwoordigheid wordt een kerkerekening gesloten 3 Januari 1544 (n. s.).

K. R. n. 231 (1542-43).

Heer Herman Alaerdt wordt pastoor met St. Jan 1544, waarschijnlijk tot St. Jan 1547. In een akte gepasseerd voor schepenen 7 Sept. 1549 wordt hij pastoor van St. Jan genoemd; in 1553 ontvanger van het koor dezer kerk en in 1571 pastoor van Groede.

K. R. n. 232 (1544-45); Reg. van passeeringhen 15 c. (Rijksarch. Middelb.); H. G. R. n. 191 (1553-54); Bijdragen IV, 49.

Heer Jacop de Clercq ontvangt met Kerstmis 1547 slechts een half jaargeld, den 21 Juni 1554 wordt hij nog pastoor genoemd.

K. R. n. 234; Reg. v. pass. 15 e.

Meester Jan Lammertin, Lammertyn of *Lambertijn* van St. Jan 1554; is tegenwoordig bij het sluiten eener rekening van den H. Geest 20 Mei 1557.

H. G. R. n. 191 (1553-54); 192 (1555-56); K. R. 235 (1554-55); 236 (1555-56). O. L. V. ter Snee, rek. 1553-55.

Heer Jacop de Clerck volgt hem op, maar sterft nog voor Kerstmis 1557 en geeft bij testament aan de kerk twee schellingen en zes penningen. Dan volgt *heer Jan van Grysperre*, die ook spoedig vertrokken of gestorven is,

(¹) Over het jaar 1541 tot 1542 ontbreekt.

wijl in de rekening van den H. Geest gesproken wordt van « thuus daer heer Jan van Grysperre inne woende ant kerckhof, heeft ledich gestaen tot Baefmesse LVIII (1558).

K. R. n. 237 (1557-58); H. G. R. n. 193 (1559-60).

Heer Vincent de Backere treedt als pastoor op 13 Apr. 1559 bij het sluiten van rekening n. 237, maar is met St Jan 1560 reeds opgevolgd. Hij was omstreeks 1529 geboren te Sluis (¹), was in 1550 gemeen korist, in 1553 looddeeler de O. L. V. kerk, later in 1563 pastoor der St. Janskerk. Na den overgang der stad tot de Oranje-partij mocht hij in de stad blijven wonen en werd hem tot zijn onderhout en almentatie achttien pond toegelegd.

Anthonius du Bruecq of *de Palude* gedurende zeer korten tijd pastoor alhier, bedankte en nam het pastoraat van Boetelaere aan. Hij werd opgevolgd door

Heer Judocus de Vos, die 10 Juni 1560 wordt benoemd en 23 Juni d. a. v. geinstalleerd, na tot dan te zijn geweest « erfachtig pastoor van Coxyde ». Voor hem stelt Pieter de Backere 6 Sept. 1573 zijn testament op.

K. R. n. 238 (1558-59); H. G. R. n. 193 (1559-60); 194 (1562-63); 195 (1563-64). Vgl. over hem Bijdragen III, 106; IV, 46.

Daer de kerk geheel vervallen was, werd het pastoraat met dat van de St. Janskerk verbonden en telde Sluis in het vervolg slechts één parochie en één pastoor.

Sas van Gent, 15 Mei 1904.

G. C. A. JUTEN.
R. K. Pr en Kapelaan.

(¹) Zijn vader Pieter de Backere, de cordewanier, had bij zijn eerste vrouw Anthomine fa Antheunis Laureyns († 5 Dec. 1540) behalve Vincent nog een zoon Pieter. Voor de tweede maal huwde hij met Jaquemine de Clercx, die na zijn dood huwde met Cornelis Gheerolffs, die in 1518 reeds was gestorven. Aldus uit het Weesenregister 23 c. f. 19 en 63 mijne aanteekeningen bij de Graf schriften der St. Janskerk bl. 23 te verbeteren.

DIX LETTRES INÉDITES

RELATIVES A

FRANÇOIS LUCAS

DE BRUGES

En 1891, M. le chanoine De Schrevel publiait, dans les *Annales de la Société d'Émulation* (1), cent cinquante documents destinés à servir à la biographie du bon et savant François Lucas. La plupart de ces pièces provenaient du Musée Plantin ou des Archives de la ville de Saint-Omer. Après cette abondante moisson, il ne reste plus guère qu'à glaner.

(1) *Documents pour servir à la biographie de François Lucas*, par A. C. De Schrevel, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, T. XXXIX, pp. 191-400. — Voir aussi : A. C. De Schrevel, *Biographie nationale*, verbo *François Lucas*, T. XII, pp. 550-563.

Nous avons cependant eu la bonne fortune de rencontrer aux Archives du Royaume neuf lettres originales au sujet du célèbre exégète. Un heureux hasard nous les a fait découvrir, égarées au milieu de comptes assez peu intéressants des XVIIe et XVIIIe siècles, dans un des cartons du fonds jésuitique coté : *Varia Societatis Jesu*, Carton 20.

De plus, nous devons à l'obligeance du P. Jean-Baptiste Van Meurs le texte d'une lettre adressée à Lucas par le P. Mutius Vitelleschi, général de la Compagnie de Jésus.

Ces lettres ne nous procurent point, il est vrai, des données bien nouvelles sur la carrière de François Lucas ; elles se recommandent néanmoins par le nom des correspondants : Christophe Plantin, Guillaume Estius, Juste Lipse, Lessius, Bellarmin, Olivier Manare et Cornelius a Lapide.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter cette gerbe légère à la magnifique récolte de M. De Schrevel et d'apporter ainsi notre faible tribut d'hommages à la mémoire de François Lucas, cet ami si fidèle de la Compagnie de Jésus.

ALFRED PONCELET, S. J.

Bruxelles, 31 Juillet 1904.

I. Christophe Plantin à François Lucas

Cette lettre fut écrite, par le célèbre typographe anversois, à son retour de Leyde.

M. Max Rooses résume en ces termes les circonstances qui amenèrent le séjour de Plantin en Hollande [1] :

« En 1583, une crise nouvelle se produisit dans la « carrière de Plantin. Ses vastes et nombreuses entreprises « avaient toujours dépassé ses moyens financiers ; les « subsides que le roi lui avait fait espérer ne lui furent « payés que partiellement et très irrégulièrement ; les « guerres surtout qui dévastaient nos contrées, et les « troubles effroyables dont elles furent le théâtre à cette « époque, étaient venus entraver le commerce, et avaient « détourné les esprits des travaux pacifiques de l'étude. « L'industrie du livre devait en souffrir en premier lieu, « et c'est un des faits les plus étonnants dans la vie « de notre imprimeur que dans des circonstances si « désastreuses, il ait pu accomplir le travail gigantesque « qu'il a fourni. Longtemps il lutta contre les difficultés ; « des protecteurs puissants, à la tête desquels se trouvait « le Cardinal Granvelle, lui avancèrent des fonds ; il « vendit une partie de ses propriétés et de son matériel « et para ainsi aux besoins les plus pressants, mais il « ne parvint pas à se libérer complètement. Sa situation « était déjà fort compromise au mois de Septembre 1576 ; « la Furie Espagnole, qui éclata le 4 Novembre suivant, « lui porta encore un rude coup ; il fut rançonné neuf « fois par les soldats espagnols. Et cependant il ne perdit « pas courage ; il réussit à satisfaire les plus impatients

---

[1] *Biographie nationale*, T. XVII, p. 752.

« de ses créanciers et tint bon pendant plusieurs années ; « mais enfin, se sentant impuissant à faire face à toutes ces « difficultés, il songea à quitter Anvers... Il se décida à « s'établir à Leyde, où son ami, le professeur Juste Lipse, « l'avait engagé à ouvrir une officine et où il fut nommé « imprimeur de la jeune université. Il confia la direction « de son atelier d'Anvers à ses gendres, François « Raphelengien et Jean Moretus. Le 1er Mai 1583, il « accepta ses nouvelles fonctions. Il emporta trois presses « à Leyde, où il s'était établi depuis le mois de Janvier « de cette année ; il y fit paraître un grand nombre de « livres, tandis que son officine d'Anvers continua, sur « un pied plus modeste, il est vrai, ses travaux. Au « commencement du mois d'Août 1585, il quitta la ville « universitaire, pour retourner à Anvers ».

3 Décembre 1585.

S. P. Nihil, crede mihi vera dicenti, gratius hoc tempore accidit tuis ad me literis amantissimis (2) ; in quibus video et amplector tuam solitam illam genuinam pietatem tuam ; cujus causa, ex quo te primum cognovi (3), veneratus sum dilectione qua potui maxima, neque unquam ab ea destiti, quod testari possunt illi apud quos interea familiariter vixi vel conversatus sum. Non tamen ignoro quæ passim de me sparsa sunt (4), neque ignorabam,

---

(2) Cette lettre n'est pas retrouvée.

(3) François Lucas devint l'ami de Christophe Plantin pendant ses études théologiques, à l'*Alma Mater* de Louvain. C'est au Père Jean Harlemius qu'il se dit redevable de l'amitié du célèbre typographe : *Ille postremo adeo acceptum et charum me reddidit Christophoro Plantino .... ut Lovanii Plantini nepos haberer* (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 148).

(4) Allusion, je pense, aux soupçons répandus au sujet de son orthodoxie, et aux inquiétudes que ses amis catholiques avaient éprouvées et manifestées, en le voyant partir pour une ville hérétique et rebelle.

cum paupertate [5] partim coactus, partim allectus benevolentia nonnulorum [6] alio migravi, relictis tamen hic ambobus generis cum typographia prorsus instructa, uti jam per 12 annos prius fuit, etiam si non potuerimus quæ voluissemus imprimere, destituti facultatibus omnibus nostris et amicorum, propter impensas jussu ministrorum regis atque regis nomine factas in apparandis instrumentis et aliis necessariis, quæ ad maximos libros ecclesiasticos imprimendos necessaria erant ; quæ ascenderunt ultra quinquaginta millia florenorum [7], pro quibus ab eo tempore fœnus nobis persolvendum fuit [8], nisi voluissemus cedere foro et

---

(5) Ce terme est exagéré. (Voyez note 25.) Toutefois Plantin se trouvait dans de graves difficultés financières et, pour faire face à ses dépenses, avait dû recourir à de forts emprunts.

(6) Dans deux lettres adressées au secrétaire de Philippe II, Gabriel de Çaya (21 Décembre 1586 et 31 Janvier 1587), il attribue aussi son départ à l'invitation de quelques bons amis et aux instances des magistrats de Leyde. Parmi ces amis, il faut compter en premier lieu Juste Lipse. Comme nous le lisons plus bas, et le fait est confirmé par une lettre de l'imprimeur à Arias Montanus (7 Décembre 1585), ce fut le célèbre professeur qui l'attira à Leyde et s'entremit auprès du magistrat pour lui obtenir un traitement annuel à des conditions équitables.

(7) L'impression des livres liturgiques, si accablante au début pour le fondateur de l'atelier plantinien, devint, dans la suite, une source de richesses pour ses successeurs, qui gardèrent, jusqu'à la révolution française, le monopole de ces livres pour les pays espagnols. Dans un mémoire écrit de Leyde, le 31 Décembre 1583, Plantin reproche au roi d'Espagne d'avoir été la cause principale de sa ruine. M. Max Rooses, dans le remarquable ouvrage qu'il a consacré à *Christophe Plantin, imprimeur anversois* (2e édit. 1890, pp. 305 et suivantes), donne l'analyse et la critique de ce mémoire, et fait bien, entre ces plaintes, la part de la vérité et de l'exagération. Toutefois, Plantin, ne se lasse pas, dans sa correspondance, de revenir avec amertume sur ce sujet. (De Schrevel, *loc. cit.*, nos 6, 7, 9).

(8) La somme de ces dettes s'élevait à plus de 20.000 florins, à 6 1/4 pour cent. Max Rooses (*op. cit.*, p. 312) a dressé la liste de ces emprunts.

hanc instructissimam omnium quæ (sine simulatione dictum aut fictione) unquam in toto orbe fuerunt deserere dissipandam diripiendamque. Cui malo ut præveniremus, venditis domo ampla, taberna bene instructa et aliis nostris rebus in Galliis ([9]) et aliis in locis, partem qua potuimus ex illis debitis persolvimus; alioquin fœnore oppressi succubuissemus. Quod ubi factum, et hic nihil nobis jam sperandum propter dissidia, cœpi aliis typographis et bibliopolis operam meam addicere([10]), maxime vero Parisiis, Coloniæ, Lugduni et alibi ut inde familias alerem, nomen et typographiam conservarem in meliora tempora. Libenter siquidem illi typographi et bibliopolæ, qui suppeditarunt sumptus ad libros interea imprimendos, nomen meum suo commodo passi sunt in omnibus libris adprimi. Cumque laboribus morboque confectum esset hoc corposculum([11]), deque sanitate desperarent medici, consuluerunt mutationem aeris, cujus commoditatem non videbam nisi in Hollandiam, quo, ut ingenue fatear, libenter proficiscebar propter ingenuam magni Lipsii amicitiam ([12]); cujus etiam commendatione

([9]) Il avait vendu sa boutique de Paris 7500 florins, alors que d'après son estimation elle en valait bien 16 ou 17 mille. — En 1582 il avait fait vendre par Pierre Porret une autre maison dans la même ville. En 1584 il vendait encore plusieurs maisons d'Anvers. (ROOSES, *op. cit.*, p. 350).

([10]) Citons entre autres Michel Sonnius, de Paris, et Arnold Mylius, de la maison Birckman à Cologne. (ROOSES, *op. cit.*, p. 359.)

([11]) A la suite de ses travaux ininterrompus et de ses anxiétés sans cesse renouvelées, sa santé avait subi une grave atteinte ; depuis 1580 il souffrait de la gravelle.

([12]) Après la victoire de Gembloux et la prise de Louvain par Don Juan d'Autriche, Juste Lipse s'était retiré à Leyde. Il y resta jusqu'en 1591. Les relations de Plantin et du grand écrivain devinrent surtout intimes durant ce séjour ; et la tendresse avec laquelle ils parlent l'un de l'autre a quelque chose de touchant.

factum ut domus mihi compararetur ([13]), stipendium daretur optimum ([14]), et omnes immunitates omnium rerum, sine ulla prorsus abjuratione, obligatione, vel onere quam obedientiæ magistratui præstando in politicis rebus atque bonos auctores antiquos ubique receptos imprimendi ([15]), unico tantum prelo, nisi pluribus vellem. Sine quo beneficio non potuissem familias nostras hic alere, nostramque typographiam et nomen conservare, postquam quæ pro aliis, ut dictum est, imprimebamus ad illos mittere non poteramus ([16]). Unde factum ut, absolutis operibus inchoatis, nempe Summa S^ti^ Thomæ ([17]), Concordantiis Bibliorum ([18]), Breviariis ([19]) in-8° et in-16°, Horis variis formis, et tandem Missali in-quarto, præla nostra cessarint donec nunc, reconciliatione facta ([20]), redirem cum aliquo subsidio mihi ab

([13]) La maison d'Assendelft, qu'il avait achetée, dès 1582, dans le Breedestraat. (Rooses, *op. cit.*, p. 346.)

([14]) Traitement annuel de 200 florins, qui fut porté à 400 florins, le 14 Mai 1584, lorsqu'il fut nommé définitivement imprimeur de l'Université. (Rooses, *op. cit.*, p. 346.)

([15]) Il ne se contenta pas d'imprimer les auteurs classiques ; et si quelques grandes et belles œuvres datent de son séjour en Hollande, il y imprima aussi certains livres qui indisposèrent contre lui la Cour espagnole, et alarmèrent ses amis catholiques. (Rooses, *op. cit.*, p. 350.)

([16]) Il en indique la cause dans une lettre écrite à François Lucas, le 18 Juin 1586. (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 6).

([17]) La première édition in-4° parut en 1569 ; la seconde in-folio, en 1575.

([18]) L'édition est de 1572.

([19]) Sur l'impression des livres liturgiques, voyez *Biogr. nation.* T. XVII, p. 747.

([20]) La capitulation d'Anvers fut signée le 17 Août 1585, et le 27 le prince de Parme faisait son entrée solennelle dans la ville. — Plantin avait quitté Leyde dans les premiers jours d'Août ; il apprit à Cologne la reddition d'Anvers, et rentra dans cette ville au commencement de Novembre.

amicissimo bibliopola Coloniæ dato ad quædam rursus paullatim prælo committenda, uti incepimus jam prælo unico.

Interea dum (si fas est credere post tot promissa jam a regiis ministris frustra frustra præstita) vel media pars eorum quæ nobis manifeste debentur soluta fuerit ad ea suscipienda quæ ex tuo tuorumque similium consilio suppeditarentur vel judicarentur reipublicæ christianæ utilia, inter quæ Biblia Vatabli (illa jamdiu correcta) judico, maxime si tu novum Testamentum adderes, uti speravimus et necessarium esset hoc tempore quo venduntur Genovæ, addito textu græco et hebræo minutis typis in margine pro illorum voto voluntateque. Qui textus græcus posset in nostris addi ex editione romana, quæ nunc Romæ sub prelo est, modo mihi restituatur vel media pars sumptuum et impensarum a me factarum jussu regiæ Majestatis ante 12 annos, uti centum literis ad me missis a D.D. Caya ([21]), Tisnaco, Mofflino et aliis ex Hispanis mihi pollicitum est futurum brevi ; sed illud brevi tamdiu tardat ut prorsus desperem, sicut his diebus aperte declaravi Celsitudini Principis Parmensis, qui legit postremas ad me litteras dicti Domini Cayæ, scriptas 25 Octobris hujus anni ; qua de re jussit ejusdem D. Celsitudo me securum esse, pollicendo se scripturum ad Regem nostro nomine et effecturum ut mihi persolvatur. Utinam vero sit media pars eorum quæ juste mihi debentur. Quod

---

([21]) Gabriel de Çaya, secrétaire de Philippe II. — Charles de Tisnacq, capitaine des gardes. — Jean Moflin, chapelain des archers du roi d'Espagne et, plus tard, abbé de Bergues-Saint-Winoc.

si hac via (de qua jam nihil spero) ([22]) non mihi succurratur, aut libri, a me aliis magnis sumptibus et impensis et laboribus impressi, non redimantur, necessario cogar totam typographiam et suppellectilia quovis precio divendere ut satisfaciam reliquis creditoribus ; jam etenim fœnus persolvere non possum ulterius. Libri autem quos vellem vendere sunt Biblia Regia ([23]), Psalterium et Antiphonarium pro choro, libri missarum cum musica, Summa S^ti^ Thomæ, Concordantiæ Bibliorum et Biblia ipsa magnis typis cum figuris æneis a me impressa, quorum exemplar tibi mitto. Illi autem libri omnes possent emi a prælatis ecclesiarum, ab ipsis ecclesiis vel ecclesiasticis viris facultates habentibus. Ego vero juvarer plurimum et possem Graduale jamdiu inchoatum prosequi et alia reipublicæ christianæ utilia, uti spero illa Biblia Vatabli et tua fere omnia. Sed pudet me certe tamdiu te detinere in lectione privatarum mearum rerum, quas tamen veræ et antiquæ amicitiæ causa non potui non tibi aperire, ea tamen lege ne tu magis perturberis quam ego qui per Dei gratiam ita occalui talibus ut animus immotus ([24]) maneat ab omnibus perturbationibus et

([22]) Il ne put rien obtenir : ni le paiement de la pension de 400 florins, promise par Philippe II, le 28 Mai 1573 — pension qui ne lui fut jamais payée ; ni le remboursement des dépenses, qu'il avait faites pour l'impression des livres liturgiques.

([23]) La fameuse bible polyglotte en 8 volumes in-folio, imprimée sous la direction d'Arias Montanus, de 1569 à 1572, avec la collaboration de quelques savants belges, parmi lesquels François Lucas. Cette œuvre est demeurée un des plus grands titres de gloire de l'officine plantinienne, mais elle fut pour l'imprimeur plus glorieuse que lucrative. — Voir Th. Lamy, *La Bible royale en cinq langues, imprimée par Plantin*. Bruxelles, 1892.

([24]) Jamais Plantin ne se laissa abattre par les plus grands revers ; toujours il resta fidèle à sa noble devise : *Labore et Constantia.*

anxietatibus, videns me satis habere in manibus ([25]) tum in typographia, tum in libris ut creditoribus satisfieri possit si omnia vel vili precio vendantur neque despero de Dei bonitate quin sint amici qui panem et necessaria suppeditent ad reliquos dies hujus vitæ tamdiu protrahendos quamdiu volet ipse Deus opt. max. sua gratia nos fulcire per Jesum Christum Dominum vere nostrum in veritate Spiritus Sancti, qui te nobis et reipublicæ suæ Christianæ diu conservet incolumem una cum R^mo^ isto Audomarensi ([26]) et Reverendo Dño Pamelio ([27]), quibus a me salutem humillime sed cum affectu maximo dici abs te percupio.

Antverpiæ, raptim inter occupationes et tam urgentia negocia ut ne relegere quidem licuerit; 3 Decembris 1585.

Tibi tuo merito addictissimus
PLANTINUS.

Adresse : R^do^ admodum doctissimoque viro
D^o^ Francisco Lucæ Canonico
insignis Ecclesiæ Audomarensis
Audomarum
S. Omer.

Original, sur double feuille de papier. Petit cachet en cire brune au monogramme de Plantin.

([25]) Peu d'années après, en 1589, Christophe Plantin mourait, et Max Rooses a établi, pour l'ensemble de son héritage, une somme globale qui n'est pas de beaucoup inférieure à un million, deux cent mille francs. (*Op. cit.*, p. 368.)

([26]) Jean Six, évêque de Saint-Omer, sacré le 23 Juillet 1581 et mort le 11 Octobre 1586, en se rendant au concile provincial de Mons. Voir : O. BLED, *Les évêques de Saint-Omer depuis la chute de Thérouanne 1553-1619*, pp. 209-248. Saint-Omer 1898.

([27]) Voyez plus bas, lettre 3, note 2.

II. Guillaume Estius à François Lucas

François Lucas avait communiqué à Estius ([1]) une partie notable du manuscrit de son commentaire sur les Évangiles de S. Matthieu et de S. Marc, afin d'avoir l'avis de son savant ami. Celui-ci lui envoie, avec ses encouragements, quelques critiques de détail. Nous reviendrons sur cet ouvrage, dans l'avant-propos de la lettre cinquième.

S. P. Honorabilis Domine, **9 Mars 1593,**

Enarrationum tuarum in Matthæum et Marcum partem ([2]) quam misisti, cum primum per occupationes licuit, avide et attente perlegi, lecta vero adeo placuerunt ut consilium editionis non possim non meo calculo approbare, quamquam et alioqui non dubitabam eruditum, exactum et absolutum fore, quicquid illud esset quod ex officina vestra literaria prodiret.

Porro inter legendum mihi occurrit haud inconsultum videri, si græco textui, altero ex latere, tuam adjungeres versionem, quod scio tibi minime difficile futurum; sed facies pro tua prudentia quod videbitur.

([1]) Guillaume Van Est, né à Gorcum en 1542, docteur de Louvain en 1580, à la fois exégète et théologien de premier ordre. Il occupa, avec beaucoup de succès, une chaire de théologie à l'Université de Douai. Successivement il fut supérieur du séminaire royal, prévôt de Saint-Pierre, et chancelier de l'Université. Il mourut à Douai en 1613. Benoît XIV le surnomma *doctor fundatissimus*, rendant ainsi hommage à la solidité de ses travaux. Voir : Th. Leuridan, *Les théologiens de Douai*, V. *Guillaume Estius*. Amiens, 1896.

([2]) La réponse de François Lucas montre qu'il n'était pas encore arrivé dans son commentaire à l'institution de l'Eucharistie, chapitre XXVI de S. Matthieu.

Scrupulum unum et alterum qui legentem movit, interim non tacebo. *Populum terræ* pro indocto et ignobili vulgo ponis semel et iterum ([3]). At Gen. 23 ([4]) *populus terræ* significare videtur indigenas etiam honestos in populo. Alibi vero an taliter accipiatur non memini, neque nunc ocium fuit perquirere; rem tuæ diligentiæ relinquo.

Alter scrupulus est de benedictione, quam videris interpretari eam quæ sic valuerit ad multiplicationem panum ([5]), sicut illa in Genesi ([6]) valuit ad multiplicationem animalium. Itaque juxta hanc interpretationem benedictio apud Evangelistas erit collatio ipsius effectus multiplicationis, sicut in genesi collatio fœcunditatis. Quod si ita est, consequens videtur ut apud eosdem in descriptione cœnæ Domini ([7]), benedictio significet consecrationem panis et vini in Christi corpus et sanguinem. Quod mihi videtur dici non posse, quia sententia Ecclesiæ est consecrationem fieri per hæc verba: *Hoc est etc*... Si dicas horum verborum

---

([3]) Allusion, je pense, à la note du chapitre XVI, 13, de S. Matthieu, à propos du texte: *Quem dicunt homines esse filium hominis?* L'auteur interprète ce mot *homines* de la façon suivante: *Homines, turbae ut Lucas exponit. Nam de primatibus Judaeorum, adversariis, calumniatoribus et persecutoribus suis manifestis plerisque omnibus, non rogat, ut quos constaret nihil de ipso boni prædicare; apud plebeios porro bene audiebat. Homines ergo, seu populi terræ, qui biennio jam et eo amplius doctrinam meam audierunt*..... (François Lucas, *Commentarius*, Anvers 1606; T. I, p. 240).

De même au chapitre XXI, 11 « *populi autem dicebant: Hic est Jesus propheta a Nazareth Galilææ* »; l'auteur interprète le mot *populi*: « *turbæ simplices et rectæ* » (Ibidem, p. 317).

([4]) *Gen.*, XXIII, 7 et 12.

([5]) *Matth.* XIV, 19. — *Marc.* VI, 41.

([6]) *Gen.* I, 22, et 28.

([7]) *Matth.* XXVI, 26. — *Marc.* XIV, 22.

prolationem fuisse ipsam benedictionem, repugnat græcus textus [8], qui benedictionem vult factam ante verba prolata; reclamat etiam Synodus Tridentina [9], quæ diserte affirmat Christum post panis vinique benedictionem testatum fuisse illis verbis se discipulis suis præbere corpus suum et sanguinem.

Mihi itaque videtur, salvo meliori judicio, aliam esse benedictionem Dei, aliam Christi hominis, de qua evangelista. Deus enim benedicere dicitur passim in Scriptura beneficia tribuendo, quia ejus benedicere benefacere est; Christus vero benedicit ut homo, sicut idem ut homo gratias agit. Hæc enim duo fere ita conjunguntur in evangeliis, ut ubi unus evangelista dicit Christum gratias egisse, alius eum dicat benedixisse; Christi igitur benedictio videtur non aliud esse quam ejus ad patrem precatio super re aliqua ut divino beneficio in melius commutanda sive per multiplicationem ut in miraculo panum, sive per conversionem in aliud præstantius ut in cœna; quæ Christi precatio ita fuit efficax ut tamen non statim ipso momento sed postea quando voluit per divinam benedictionem effectus consequeretur, ut multiplicatio in manibus discipulorum et conversio mystica in termino prolationis verborum Christi.

---

(8) Le texte grec indique clairement que les paroles de la consécration sont postérieures à l'action de bénir et de rompre le pain.

(9) Trid., Sess. XIIIa, cap. 1..... hoc tam admirabile sacramentum in ultima cœna, redemptorem nostrum instituisse, cum *post panis vinique benedictionem*, se suum ipsius corpus illis præbere, ac suum sanguinem disertis, et perspicuis verbis testatus est: quæ verba a sanctis evangelistis commemorata....

Igitur X^us prius benedixit precando ut homo. postea benedixit efficiendo ut Deus. Quæ benedictionis interpretatio semper mihi visa est facere ad illustrandum textum evangelii.

Qua in re tamen, ut in aliis, profiteor me adhuc discere malle quam docere. Itaque hæc ita submoneo ut vestræ eruditionis judicium vicissim de iis exspectem, candide et gratanter accepturus quicquid censueris.

Latorem præsentium M. Eugenium Hibernum (10), istuc proficiscentem ut de tonsura clericali et ordinibus suscipiendis cum R^mo agat (11), tuæ charitati commendo, ut juvenem probum et pium ac dignum qui ad statum ecclesiasticum, in quo Deo et Ecclesiæ servire cupit, promoveatur.

Gratiam habeo quod negocium reditus Sixtini (12) seminario assignati vobis curæ sit; nostrum erit exitum litis patienter exspectare.

Quod superest, amicissime Domine, Deum precabor ut te nobis atque Ecclesiæ diu servet incolumem.

Duaci, 9 Martii 1593.

R. T^ae addictissimus
Guilielmus Estius.

---

(10) Nous n'avons pas pu établir qui était ce jeune lévite irlandais; pas plus que le licencié Vorstius, dont il est question dans le post-scriptum.

(11) Jacques de Vernois, de l'Ordre de S. Dominique. Il avait succédé dans la charge épiscopale à Jacques Pamelius. Sacré le 27 Octobre 1591, il mourut le 6 Janvier 1599. Voir: O. Bled, *Les évêques de Saint-Omer*, pp. 269-323.

(12) Allusion à un procès au sujet d'une rente assignée au séminaire royal de Douai, dont Estius était recteur. Nous n'avons pas retrouvé de trace de ce litige, ni de l'intervention de François Lucas.

Remitto, per M. Eugenium quem dixi, enarrationes vestras. D. Licentiatum Vorstium mihi per te salutatum cupio.

Adresse: Viro clarissimo doctissimo Dño Francisco Lucæ S. Theologiæ licentiato et ad S. Audomarum Canonico Dignissimo
Audomaropoli.

Original, sur double feuille de papier. Le petit cachet en cire rouge est détérioré.

III. François Lucas à Estius

La minute de la réponse se trouve écrite de la main même de Lucas, à la 3e page de la lettre d'Estius. Ce fait est assez fréquent dans sa correspondance. (De Schrevel, *loc. cit.*, p. 285, note 1.)

Magne Domine Rector. Gratias tibi debeo maximas pro suscepto labore legendi atque examinandi eam scriptorum meorum partem quam ad te speciminis loco miseram : quam postquam abs te probato viro probari video, jam animosius etiam quidquid mihi temporis vacuum esse poterit a negotiis necessariis, huic rei perficiendæ impendam. Quod porro attinet ad versionem novam altero ex latere græci textus jungendam, tentavi illud initio ante annos XII (diu enim est quod hoc opus cœperim et intermittere coactus toto fere Sans date.

decennio [1], tarde adhuc progredi datur) sed consilio Domini Pamelii [2], piæ memoriæ, existimantis illud Romanis ingratum fore, omisi, ut certe metuam ne arrogantiæ noter a multis tanquam vetus editio non sufficeret, novam coner obtrudere post tot aliorum parum hactenus probatas. Consultius visum est discrepantias omnes veteris editionis a græco textu in scholiis explicare [3], id quod facere conatus sum, ita ut si jam vellem novam versionem jungere, multa forent superflua in scholiis. *Populus terræ* pro vulgo hominum dixi, non ad imitationem scripturae sacræ, sed librorum Rabbinorum, de quorum variis opinionibus agitur eo capite evangelii 2m Matthæum ; quamquam illud Gen. 23, vv. 7 et 12 nihil refragari videatur ; aliud enim sonat populus terræ in genere, aliud populus illius terræ, ut hebraice etiam additur illic he demonstrativum. Jam de benedictione Christi, probabiliter admodum videtur mihi sapientia tua disserere ; sed an tuam sententiam meæ præferre debeam, non prius statuere cogito quam ubi cœnæ descriptionem, qua præcipue

---

(1) Voyez plus bas, avant-propos de la 5e lettre.

(2) Jacques de Joigny de Pamele, né à Bruges le 13 Mai 1536 et mort à Mons le 19 Septembre 1587. Il eut une grande part à la fondation du collège des Jésuites dans sa ville natale. Lors des troubles religieux de 1578, il fut forcé, comme François Lucas, son compatriote et son ami intime, de fuir sa patrie et de se réfugier à Douai. Entré au Chapitre de Saint-Omer, il devint en 1581 archidiacre de Flandre, puis vicaire général. A la mort de Jean Six (1586), il fut désigné pour lui succéder sur le siège épiscopal, mais il mourut avant d'avoir reçu les bulles de confirmation. Voir: A. C. De Schrevel, *Biographie nationale*, verbo *Jacques de Pamele*, T. XVI, pp. 528-542.

(3) De plus, il ajouta à la fin du 2d volume de ses commentaires, deux petits opuscules contenant les variantes latines et grecques.

niteris, exactius undequaque discussero (4) : quod erit ubi eo pervenero, Deo favente, in quod etiam tempus vestras literas sepositas (5) servabo.

Magne Domine Rector, oro ut Dominus Deus diu te academiæ Duacenæ et nobis servet incolumem.

IV. Juste Lipse à François Lucas

Lettre de remercîment à l'occasion de l'envoi d'un opuscule intitulé : *Romanæ correctionis in latinis Bibliis editionis vulgatæ, jussu Sixti V, pont. max. recognitis, loca insigniora.*

Le concile de Trente, ayant déclaré authentique le texte de la Vulgate, avait prié le Souverain Pontife de confier à une commission de savants le soin d'en préparer une édition corrigée, qui serait désormais l'édition type.

L'œuvre, commencée sous Paul IV, avança lentement durant le règne de ses premiers successeurs ; poussée vigoureusement par Sixte Quint, elle reçut son couronnement en 1592 sous Clément VIII. François Lucas avait eu l'heureuse idée de recueillir en un opuscule les corrections les plus importantes introduites dans l'édition vaticane, et de les mettre ainsi à la portée d'un plus grand nombre. Son intention première, comme nous l'apprend une lettre

---

(4) Lucas a maintenu son opinion. Toutefois il a su tirer profit des réflexions du professeur de Douai, pour en enrichir son commentaire. (Cfr. *Commentarius*, T. I, pp. 217, 235, 455 et particulièrement la page 456, où il répond à la difficulté tirée du texte grec et du Concile de Trente.)

(5) L'original porte *septas;* mais l'écrivain a raturé le mot *seponam*, et l'a remplacé par *septas servabo.*

écrite à Jean Moretus (1 Mai 1602), avait été d'ajouter ce *Correctorium* en appendice à la Bible Sixtine, que l'atelier plantinien se proposait d'imprimer : ***Mitto libellum de romana Bibliorum correctione, qui serviet ornandis Sixtinis bibliis, quæ excudere paras forma angustiore, ad calcem additus: quæ communis nostra mens est*** (1). Mais sur les conseils de son évêque, Jacques Blasaeus, sans attendre la publication de la bible, il se résolut à faire immédiatement imprimer cet opuscule : ***ut et ii qui nondum habent Sixtina Biblia et ii qui, etiamsi habeant, assueverunt aliis exemplaribus, sua Biblia ex hoc libello possint corrigere et Sixtinis accomodare; denique alii intelligere, quo differant Sixtina Biblia ab aliis Bibliis, id quod plerique nesciunt, etiamsi Sixtina Biblia habeant, aut si quo modo sciant, nonnisi paulatim assequuntur*** (2).

L'impression, commencée dans les premiers mois de 1603, fut terminée avant le 14 Septembre de la même année (3).

17 Janvier 1604. Rde. et doctissime Domine. — Reducem me Bruxella, quo principis Hispani adventus et benignitas (4) exciverat, epistola tua excepit, una cum munere (5), quod utrumque pergratum mihi

---

(1) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 25.

(2) Ibidem.

(3) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 41.

(4) L'Archiduc Albert, dont les témoignages de bienveillance pour l'illustre professeur de l'*Alma Mater*, sont bien connus.

(5) Il s'agit du *Correctorium* de la Bible Sixtine. Dans sa lettre du 29 Janvier 1604 à Balthazar Moretus, François Lucas fait allusion à la présente lettre de Juste Lipse et la résume en ces termes : *Superioribus hebdomadis scripserunt ad me complures occasione Correctorii, quod ad ipsos miseram. Inter alios, celeberrimus*

fuisse animo teste consigno. Nam et benevolentia tua delectat quam olim, etsi leviter, Lovanii (6) tamen novi, in optimis, id est sacris studiis deditum, et industrie ac curiose ea vel a tenebris vel a vitiis vindicantem. Et munus tuum sane placuit, quod fructui et compendio omnibus nobis erit qui Biblia illa Romana (numerus autem est) non habemus. Placuisse autem proprie genio etiam nostro potes scire, qui ipsi quoque in simili studio, etsi humiliore, vindicandi a notariorum mendis veteres auctores versamur. Quod jam nunc, a me factum in Annæo Seneca, quem edimus (7) etsi graviore hac ætate (8), paulatim ab iis abjungimus, et ad alia magis salutaria aut seria imus. Sicut his diebus scripsi DIVAM VIRGINEM HALLENSEM,

---

S. Theologiæ professor, Mgr Estius.... Denique clarissimus D. Lipsius, gratissimum sibi fuisse testatus est munus, minime abhorrens a suo genio: et promisso exemplari Divæ Virginis Hallensis, quam meditatur, interim offert sincere ac sine fuco animum amicitiæ vinculo mihi adstrictum: quem accepi (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 47).

(6) Après sa promotion au grade de maître ès arts, le 6 Mars 1568, François Lucas reste à Louvain jusque dans les premiers mois de 1578, époque où les troubles religieux le forcèrent à chercher un refuge dans sa ville natale. Durant cette période décennale, Juste Lipse fit deux séjours à Louvain; le premier, très court en 1570; le second à son retour d'Iéna (1575) jusqu'à son départ pour Leyde (1578). C'est sans doute durant ce dernier laps de temps que les deux savants se sont connus.

(7) L'édition de Senèque parut en Août 1605, avec une dédicace au pape Paul V, datée du 27 Juin. Depuis longtemps, Juste Lipse travaillait à cette édition; mais, avant de la publier, il avait voulu faire mieux connaître les doctrines de l'école à laquelle appartenait le philosophe païen. Dans ce but, en 1604, il publiait: *Manuductionis ad stoicam philosophiam libri tres* et *Physiologiæ stoicorum libri tres*.

(8) Juste Lipse n'était encore que dans sa 57e année; mais sa santé n'avait jamais été bien robuste: ses forces déclinaient, et il ne lui restait plus que deux années à vivre.

et beneficia ejus ac miracula descripsi (9). Habebis libellum, cum edidero. Habe jam nunc et accipe sincere ac sine fuco hunc animum, tibi amicitiæ vinculo adstrictum.

Lovanii, XVI Kal. Februarii MD. C. IIII.

R^ae^. Tuæ
affectu et obsequio
addictissimus.
LIPSIUS.

R^mo^ Domino Antistiti (10) vestro si, in occasione, cultum et officia a me defers, gratum habebo.

Adresse : R^do^ et doctissimo Domino... D. Francisco Lucæ theologo et Decano Ecclesiæ Cathedralis Audomaropoli.

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard est conservé.

---

(9) Ouvrage dédié à Guillaume de Berghes, archevêque de Cambrai, exposant d'après les matériaux fournis par Aub. Miræus et Jean Van Hove, le culte et les miracles de Notre-Dame de Hal. Imprimé en 1605 chez Plantin-Moretus.

(10) Jacques Blasaeus, né à Bruges en 1540, mort évêque de Saint-Omer le 21 Mars 1618. Entré au noviciat des Pères Récollets, à Douai, il devint successivement gardien, professeur de théologie et provincial de son ordre. Promu en 1596 au siège épiscopal de Namur, il fut transféré, en 1600, à celui de Saint-Omer. Voir : O. BLED, *Les évêques de Saint-Omer*, pp. 333-419.

V. Olivier Manare [1] à Jean Moretus

Cette lettre ainsi que les deux suivantes ont rapport aux deux premiers volumes des commentaires de François Lucas, sur les Saints Évangiles.

En 1579, Christophe Plantin se proposait de publier les scolies de Vatable sur l'Ancien Testament, revues et amendées par les théologiens de Louvain. Connaissant le profond savoir de François Lucas, il lui demanda des scolies semblables sur le Nouveau Testament. François, déjà célèbre par ses travaux sur les variantes de la bible, accepta. Non content de composer de simples scolies, il se promit de fournir un commentaire complet des quatre Évangiles, en s'attachant à la signification propre des mots. Mais bientôt les troubles religieux et surtout les charges qu'il occupa dans le diocèse de Saint-Omer vinrent le distraire de ses chères études et absorber la plus grande partie de son activité. Nous l'avons vu cependant, dès 1593, soumettre à son ami Guillaume Estius une partie notable du commentaire de S. Matthieu [2]. En 1601, il envoyait aux théologiens de Douai le commentaire complet des Évangiles de S. Matthieu et de S. Marc, ainsi que les passages parallèles

---

(1) Le P. Olivier Manare, un des Jésuites les plus illustres de la province belge au XVIe siècle, naquit à Douai le 2 Février 1523. Après son élévation au sacerdoce, il fut admis dans la Compagnie de Jésus à Paris en 1550. Dès 1554, S. Ignace lui confiait la direction du collège Romain ; peu après il est recteur à Lorette. Nommé commissaire pour la France (1563), et premier provincial (1564), il fut élevé par la troisième Congrégation générale (1573) à la dignité d'assistant et d'admoniteur du P. Évrard Mercurian. Vicaire général à la mort de ce dernier (1580), il est bientôt envoyé par le P. Claude Aquaviva, comme visiteur, dans les provinces de Germanie. Visiteur de Belgique, puis provincial (1589-1594), il fut le véritable organisateur de la province belge. Il mourut à Tournai le 28 Novembre 1614.

(2) Voyez plus haut, lettre 2.

dans S. Luc et S. Jean [3]. Dans une lettre du 12 Mars 1602 écrite à Jean Moretus, il se plaint de la lenteur des censeurs : *quem (Commentarium) nondum a Duacensibus accepi, tametsi promiserant illi ante quadragesimam se missuros. Pœnitet me quod non potius a confratribus meis theologis petiverim, approbationem ; facilius enim expedivissent, ut nec quidquam Duacensibus eruditione cedunt* [4]. Quelques jours après, la censure arrivait. Elle est datée du 19 Mars 1602 et signée par Guil. Estius et Georges Colvenerius [5]. Dès le 1er Mai l'auteur transmettait le manuscrit aux héritiers de Plantin [6]. Cependant Jean Moretus (lettre du 8 Mai 1602) [7] insiste pour différer quelque temps l'impression, et ce ne fut que le 22 Février 1603 que Lucas reçut les premières feuilles imprimées [8]. Le travail dura plus de trois ans : le 8 Avril 1606, le doyen de Saint-Omer écrivait à Balthazar Moretus : *Accepi.... ultima folia communis nostri operis* [9].

Cet ouvrage porte comme titre : *In sacrosancta quatuor Jesu Christi Evangelia, commentarius* (Ex officina Plantiniana, apud Joannem Moretum MDCVI.) Ces commentaires furent l'œuvre principale de la carrière du savant exégète, et restent son plus grand titre de gloire.

8 Avril 1606.

Pax Xi.

Monsieur hyer seoir je presentay à son Alteze [10] les deux tomes de l'œuvre de Monsieur Lucas

---

(3) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 19 : *dum Duacenses legunt commentarium meum in Evangelia....*

(4) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 22.

(5) Elle se trouve en tête du 1er vol. des commentaires.

(6) De Schrevel, *loc. cit.*, nos 24 et 25.

(7) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 26.

(8) De Schrevel, *loc. cit.*, nos 33 et 34.

(9) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 54.

(10) L'Archiduc Albert.

Doyen de St Omer, il en fit demonstration de grande allegresse, et me fit plusieurs interrogations de la personne, et de l'œuvre mesme, voire de l'imprimeur, ayant for attentivement considéré le texte grec et latin si beau et si net, dont il me donna subject de deploier ce que j'avais en l'esprit des personnes et de leurs belles qualités. Ce que je vous ay deu signifier pour m'avoir esté cet office tant recommandé de vous. Jay offert ce matin à Messeigneurs le nonce Apostolique (11) et président Richardot (12) les leurs, qui en ont faict les remerciemens affectueux et promesses de se souvenir du beau présent, et d'en faire la revence aux occasions. Maintenant vous pouvez selon que vous aviez pourpensé faire des vos libvres la distraction que vous trouverez convenir. Le P. Recteur Pratanus (13) malade de catharre vous

---

(11) Ottavio Mirto Frangipani. Né à Naples en 1542 ou 1543, il fut envoyé à Cologne en qualité de Nonce apostolique en 1587. Lorsque le pape, en 1596, honora Bruxelles d'une nonciature distincte, Frangipani en fut le premier titulaire et occupa ce poste jusqu'à l'été de 1606, moment où il prit possession du siège de Tarente, auquel il avait été élevé le 20 Septembre 1605. L'instruction remise à son successeur, Decio Caraffa, par le cardinal Borghèse, est datée du 2 Juillet 1606. (Alf. Cauchie et René Maere, *Recueil des Instructions générales aux nonces de Flandre*. 1904.)

(12) Jehan Richardot (de son vrai nom Jehan Grusset), neveu par sa mère du célèbre évêque d'Arras, François Richardot, en considération duquel il prit le nom et les armoiries de sa mère, Marguerite Richardot. Plusieurs fois employé à d'importantes missions diplomatiques, il était chef-président du Conseil Privé, et jouissait d'une grande influence à la cour des Archiducs. Il mourut à Arras en 1609.

(13) Le P. François Delaprée, longtemps recteur à Douai et premier recteur du collège de Bruxelles depuis le 9 Janvier 1603.

salue avec moy affectueusement. De Bruselles 8 d'Avril 1606.

Vostre humble serviteur selon Dieu
OLIVIER MANARE de la Société.

Adresse : A Monsieur
Monsieur Moretus imprimeur
et .... d'Anvers mon très
honoré Seigneur.
Anvers.

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard porte le monogramme de la Compagnie de Jésus, sans légende.

VI. Léonard Lessius (¹) à François Lucas

15 Juillet 1606. Admodum Rde. Domine Decane.

Pax Xi.

Accepimus opus D. V., eruditum, excussum, *ἀπεξεσμένον* multorum annorum cura (²), donum bibliothecæ nostræ. Gratissimum sane fuit vel authoris causa, cujus benevolentiam in Societatem

(¹) Léonard Lessius, né à Brecht, le 1er Octobre 1554, suivit les cours de la faculté des arts à l'Université de Louvain, et il y conquit la première place au concours général de 1572. Entré peu après dans la Compagnie de Jésus, il étudia la théologie à Rome sous la direction du célèbre P. François Suarez. Sept ans, il enseigna la philosophie à Douai, puis il professa de 1585 à 1615 la théologie au collège des Jésuites à Louvain; il y mourut en grand renom de sainteté, le 18 Janvier 1623.

(²) Cet ouvrage était resté près de vingt-cinq ans sur le métier, et l'auteur était bien en droit d'écrire en tête de l'épître dédicatoire aux Archiducs : *quam* (*tractationem*) *a multis annis parturivi* (DE SCHREVEL, *loc. cit.*, n° 143).

nostram amplectimur ([3]), vel ob raras et pulcherrimas difficillimorum locorum interpretationes, quas passim exhibet. Precor R. V. vires a Domino ut multa hujusmodi nobis depromat ; et in primis ut psalmos davidicos multiplici illa et exacta linguarum et idiotismi hæbrei ([4]) notitia illustret. In quibus, etsi Jansenius ([5]) et Genebrardus ([6]) multa patefecerint, plurimæ tamen adhuc supersunt difficultates nondum exhaustæ, feliciori alicui ingenio reservatæ. In has se intendat industria R. V. quæ prioribus illis scripturarum lectione

---

([3]) Voyez avant-propos de la 9e lettre.

([4]) Il était versé dans les langues grecque, hébraïque, syriaque et chaldéenne. Son maître dans l'étude des langues orientales ne fut autre que le Jésuite Jean Harlemius. François nous l'apprend lui-même : *Jam inde ab annis retro amplius quadraginta, cum Lovanii Theologiæ operam darem, sancta in occasione, inivi notitiam cum Rdo admodum Patre Johanne Harlemio, rectore collegii ejus loci, viro ut vitæ integritate, ita doctrinæ præstantia clarissimo, et æterna memoria digno : cui tantum debeo, quantum nunquam referre me posse agnosco, diu usus eo confessario ad vitæ instructionem, præceptore in hebraicis affinibusque literis.... denique in sacræ scripturæ studio directore, iam familiariter (quæ ejus erat humanitas) quam filius patre.* (De Schrevel, *loc. cit.*, no 148). Jean Harlemius, avant même d'être prêtre, enseigna quelque temps (1568-1569) l'hébreu au collège des trois langues de l'*Alma Mater*. François Lucas a-t-il suivi ce cours? La chose nous parait douteuse ; du moins, il nous dit qu'à l'époque où le savant Jésuite lui servit de guide et de maître, celui-ci était recteur. Or, Jean Harlemius ne commença à gouverner la maison de Louvain qu'en 1574.

([5]) Corneille Janssens-de Hulst, né en 1510, fut envoyé par Philippe II au Concile de Trente avec Michel de Bay et Jean Hessels. A son retour, il fut promu au siège de Gand en 1568. Lessius fait allusion à sa *Paraphrasis et annotationes in omnes psalmos Davidicos*. Louvain, 1569.

([6]) Gilbertus Genebrardus (1537-1597), professeur d'hébreu à l'Université de Paris. Hurter, *Nomenclator litterarius*, T. I, p. 100) l'appelle : *Sorbonæ lumen magnum et Galliarum decus*. Il a donné un commentaire des Psaumes de David, imprimé à Paris en 1577. Au jugement de Dom Calmet cet ouvrage et celui de Jansenius sont à ranger parmi les meilleurs sur la matière.

studioque non cedit; et linguarum peritia etiam forte antecellit, et illorum inventis jam est instructa. Mittit vicissim R. V. R. P. Rector (7) grati animi symbolum, opusculum quoddam hic non ita pridem excusum, si forte aliqua in re illi queat esse utibile.

Divina bonitas R. D. V. incolumem nostrique memorem conservet.

Lovanii, 15 Julii 1606.

R. V.
Servus in Christo
LEONARDUS LESSIUS.

Original, sur feuille simple. L'adresse n'est pas conservée.

VII. Bellarmin (1) à François Lucas

18 Septembre 1606. Admodum R[de] Domine.

Literas D. V. quibus adjuncti dicebantur duo libri accepi, sed libros nondum vidi. Expectavi

(7) Le P. Guillaume Veranneman; il venait de succéder au P. François de Fléron, nommé provincial.

(1) Grâce au P. Jean Harlemius, François Lucas, durant ses études à l'*Alma Mater*, était entré en relations avec le P. Robert Bellarmin. Celui-ci, envoyé par S. François de Borgia, résida au collège de Louvain depuis le 3 Juin 1569 jusqu'au 1[er] Septembre 1576. Il évangélisait le monde universitaire par sa prédication latine à l'église Saint-Michel, et durant plusieurs années, donna un cours public de théologie. Élevé à l'épiscopat, puis au cardinalat, le célèbre controversiste resta en rapports épistolaires avec le savant exégète, qu'il avait connu et apprécié à Louvain. Lucas lui dédia ses deux opuscules : *Notarum ad varias lectiones ex quatuor Evangeliis occurrentes libellus duplex*; et, parmi les raisons qui l'ont décidé à ce choix, il indique en tout premier lieu : *Unam, ut exstaret mnemosynon animi*

aliquot jam menses, sed cum nihil appareat, nec sciam quæ sit causa tantæ moræ (²), consilium fuit id D. V. significare et gratias interim agere bonæ voluntati. Valeat R. D. V. meque apud Deum precibus suis juvet.

Datum Romæ, die 18 Septembris 1606.

R^dae^. D. V.
Addictissimus (³)
Robertus Card^lis^ Bellarminus.

Au bas de la page à gauche :
D. Franciscus Lucas Audomari.

Adresse : Admodum R^do^ Domino
D. Francisco Lucæ
Audomari.

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard porte les armes du Cardinal avec la légende : *Robertus S. R. E. presb. Card. Bellarminus.*

---

mei erga te grati, quod me olim humanitas tua, cum Lovanii theologiæ professorem ageret, admittere dignata fuerit ad familiaritatem, et Romam quoque reversa, non minimis benevolentiæ argumentis prosequi (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 144, A).

(²) Barthélemy Peeters avait déjà reçu à Douai les deux volumes des Commentaires avant le 11 Mai 1606 (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 55); mais une lettre de Balthazar Moretus à François Lucas (2 Août 1606) nous apprend qu'il a dû différer l'envoi des exemplaires destinés à Rome : *His diebus prima mihi occasio oblata est exemplaria mittendi Romam.... Spero ante aliquot menses de iisdem fideliter redditis intelliget* (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 57). Et de fait l'ouvrage arriva bien à destination. Une réponse de Fr. Lucas à Barth. Peeters nous dit : *Superioribus hebdomadis accepi ab eodem Cardinale* (Bellarmino) *necnon a Card. Baronio litteras, continentes judicium ipsorum de meis in Evangelia commentariis* (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 61). Malheureusement cette lettre n'est pas retrouvée, pas plus que la copie envoyée par Fr. Lucas à son correspondant, pour être communiquée à Guil. Estius et à d'autres amis. (*Ibid.*)

(³) La lettre est de la main d'un secrétaire, à l'exception du mot *addictissimus.*

VIII. Bellarmin à François Lucas

Il est question dans cette lettre de deux ouvrages de genres bien différents : un volume de sermons latins et le 3e tome des Commentaires sur les Évangiles.

En 1609, François Lucas avait réuni en un recueil quelques-uns de ses sermons, prêchés à Bruges et à Saint-Omer. Un long voyage de Jean Moretus en fit remettre l'impression jusqu'au milieu de Décembre (1) ; elle fut terminée le 22 Mars 1610 : *Hodie 17 Aprilis*, écrit l'auteur à Jean Moretus, *accepi litteras a vobis datas 22 Martii, et una cum eis primum et ultima folia sermonum meorum* (2). L'ouvrage est dédié au Magistrat de Bruges, et contient des vers grecs d'un cousin de l'auteur, le Jésuite Guillaume De Graet : *qui latinis cognati sermonibus græca carmina voluit addere* (3).

A la même époque François Lucas avait mis la dernière main au Commentaire de l'Évangile selon S. Luc ; mais la mort de Jean Moretus (22 Sept. 1610) et une crise d'abondance dans l'atelier plantinien retardèrent de deux ans l'impression de cet ouvrage. L'infatigable travailleur en profita pour y ajouter une partie notable du Commentaire de S. Jean (chap. I-VIII, 12), et ces deux suppléments furent réunis dans le troisième volume, dédié à Jacques Blasaeus, évêque de Saint-Omer et compatriote de l'auteur.

16 Juillet 1612. Admodum Rde Domine, Literis tuis, datis 24 Aprilis (4), nondum respondi, quoniam expec-

---

(1) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 63.

(2) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 72.

(3) *Ibid.*

(4) Cette lettre n'est pas retrouvée.

tabam tertium tomum commentariorum tuorum in Evangelia, quem per Moretum ad me mittendum esse significaveras (5). Sed, quoniam illa advectio libri differtur (6), nolui ego differre responsionem ad literas et gratiarum actionem ad significationem tam propensæ in me voluntatis tuæ. Ago igitur gratias tibi pro insigni munere, sive huc adferatur, sive non adferatur. Ago etiam gratias Deo, quod te tot suis donis ornaverit ad utilitatem ecclesiæ suæ. Legi enim non solum partem commentariorum in Evangelia (7), sed etiam conciones tuas, quas ad me Moreti hæredes (8) miserunt, in quibus concionibus video conjunctam esse eloquentiam non vulgarem cum multa eruditione et spiritu. Adaugeat Deus ad hæc sua dona cumulum gratiæ,

---

(5) A la date du 16 Mars 1612, Lucas mande à Balth. Moretus, d'envoyer cet ouvrage au Cardinal Bellarmin: *Quod si sarcinam Francofurto mittatis Romam, addatis rogo, duo exemplaria hujus tertii tomi in albis, tradenda collegio Anglicano illic, quorum unum collegio ipsi remaneat, alterum offeratur Illmo Cardinali Bellarmino* (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 93). Il renouvelle cet ordre le 28 Mars (*Ibid.*, n° 94).

(6) L'ouvrage fut terminé dans les premiers jours d'Avril. En effet, Lucas écrit le 11 Avril à Balth. Moretus : *Accepi prima et ultima folia tertii tomi Commentariorum in Evangelia, gavisus ob opus Deo favente absolutum* (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 95). Toutefois ce n'est que vers la fin de Juillet que l'auteur lui-même reçut ses exemplaires, à Saint-Omer (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 96). Ce fait explique suffisamment le retard subi à Rome. Une lettre de l'auteur (8 Février 1613) nous apprend que Bellarmin a reçu le volume : *Illmus Bellarminus jam certiorem me fecit, acceptum a se tertium tomum nostrum ; hoc solum conquerens quod desint adhuc aliquot capita, cetera probans* (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 97).

(7) Les tomes 1 et 2 qu'il avait reçus en 1606. (Voyez la lettre précédente.)

(8) Balthazar Moretus et Jean Moretus, second du nom.

ut inde crescat et gloria. Vale, mei memor in sanctis precibus tuis.

Romæ, die 16 Julii 1612 (9).

Admodum Rdae. D. V.

Uti frater in Christo (10)

ROBERTUS CARDlis BELLARMINUS.

Au bas à gauche :

Dñus Franciscus Lucas, Audomaropolim.

Adresse : Admodum Rdo Domino Dño Francisco b[ru]gensi, Decano et theologo [ecclesiæ] Audomaropolitanæ. — Audomaropolim.

Original, sur double feuille de papier. Le cachet placard porte les armes du Cardinal avec la légende : *Robertus S. R. E. presb. Card. Bellarminus.*

IX. Le P. Mutius Vitelleschi à François Lucas

Nombreux ont été les témoignages d'affection de François Lucas envers la Compagnie de Jésus. C'est à Louvain, dans l'intimité de Jean Harlemius et de Robert Bellarmin, que cet amour avait pris naissance. Durant toute sa vie, comme le témoigne sa correspondance, il entretint des rapports intimes avec les pères. En 1616, c'est au P. Mutius Vitelleschi, récemment élu général,

---

(9) Le dernier chiffre est déchiré en partie dans le manuscrit. Mais les détails que nous donnons dans les notes précédentes prouvent qu'il faut lire 1612.

(10) La lettre est de la main d'un secrétaire, à l'exception de ces derniers mots.

qu'il dédiait le 4e et dernier volume de ses commentaires (1). Dans l'épître dédicatoire, il se fait gloire de la vieille amitié qui le lie aux Jésuites : *quibus olim amicitia jungor;* il exalte les services que ceux-ci lui ont rendus et nous révèle qu'autrefois il a été sur le point d'entrer dans l'ordre de S. Ignace. Le P. Claude Aquaviva avait même donné au provincial de Flandre l'autorisation de le recevoir ; mais celui-ci, sans doute pour ne pas priver l'évêque de Saint-Omer d'un si précieux auxiliaire, ne crut pas devoir donner suite à ce projet. En terminant, l'humble et savant auteur demande avec instance d'être du moins rendu participant des mérites et des bonnes œuvres de la Compagnie (2).

Le P. Général s'empressa d'acquiescer à sa demande et nous reproduisons ici la minute de sa lettre. La même année, semblable faveur était accordée à plusieurs bienfaiteurs de la Compagnie en Belgique, mais seuls, François Lucas et Guillaume Loeumel, abbé de St-Bertin, recevaient une lettre particulière du Père Général. Le Provincial Herennius était chargé de transmettre ce privilège aux autres intéressés.

Perlatum ad me, superioribus diebus, illustre R. D. V. in me societatemque universam studii ac benevolentiæ argumentum, quartus tomus commentariorum in sacra Evangelia, mihi a R. D. V. inscriptus. Munus sane mihi, non minus ab operis eruditione ac dignitate quam ab auctoris affectu gratissimum. Quod cum me nullis meis in D. V. 6 Novembre 1616.

(1) Primitivement l'épître dédicatoire était adressée au P. Claude Aquaviva, 5e général de la Compagnie (De Schrevel, *loc. cit.*, n° 104); mais celui-ci étant mort le 31 Janvier 1615, l'auteur attendit l'élection du nouveau général (15 Novembre 1615) pour lui dédier son ouvrage (De Schrevel, *loc. cit.*, nos 109, 110, 112).

(2) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 148.

officiis mereri, sed sola ejus in Societatem Jesu propensione, hunc mihi honorem haberi sentiam, e communi etiam ejusdem Societatis thesauro depromere me posse putavi, quod R. D. V. ad qualemcumque grati animi testificationem offerrem. Id, etsi exiguum sit, utpote ex non maximo cumulo desumptum, tamen, quia id ipsum R. V. magnopere desiderare, ex nuncupatoria ejus ad me epistola, intelligo, mihique conscius sum quo affectu hoc qualecumque communicationis meritorum bonorumque operum Societatis munus rependam, spero id. R. D. V. non ingratum futurum. Quam, ut cœlestibus donis cumulare et quam diutissime incolumem servare Clementissimus Deus velit, eumdem ex amore precor. Romæ, 5 Nov. 1616.

En marge: R[do] Dño Francisco Lucæ Audomarum.

X. Cornelius à Lapide (1) au P. Guil. de Graet (2)

Cette lettre se rapporte à un projet de réimpression des commentaires sur les Évangiles.

---

(1) Cornelissen Van den Steen, plus connu sous le nom latinisé de Cornelius a Lapide, naquit le 18 Décembre 1567 à Bocholt (Campine liégeoise). Entré dans la Compagnie de Jésus le 11 Juillet 1592, il fut ordonné prêtre le 24 Décembre 1595 et, au sortir de ses études théologiques, ses supérieurs le chargeaient des cours d'Écriture Sainte et d'hébreu au collège de Louvain. Cet enseignement dura vingt ans. En 1616, le P. Général Mutius Vitelleschi lui confiait la chaire d'Écriture Sainte au collège romain ; il l'occupa dix ans et consacra le reste de sa vie à l'achèvement de la publication de ses commentaires. Il mourut à Rome, en grande réputation de sainteté le 12 Mars 1637.

(2) Le P. Guillaume de Graet, né à Bruges le 1 Février 1583, entra dans la Compagnie de Jésus le 22 Février 1602, et mourut dans sa ville natale le 26 Juillet 1629,

Comme nous l'avons dit plus haut, en 1616 avait paru le 4me et dernier volume de cet ouvrage ; c'était le couronnement d'une œuvre qui place François Lucas, encore de nos jours, au premier rang des commentateurs de cette partie de la Sainte Écriture. Dès avant la publication de ce dernier tome, l'auteur avait songé à remanier tout l'ouvrage et à entreprendre une seconde édition. Le 19 Octobre 1613, Balthazar Moretus combattait ce projet : près de 400 exemplaires de la 1re édition, restaient en librairie (3). Le 11 Septembre 1614 Lucas revient à la charge : *cogito in ordinem redigere quæ sparsa sunt in posterioribus tomis, deinde universum opus recognoscere et paulo locupletiorem indicem colligere, denique mittere vobis omnia circa Pascha, Deo favente* (4). Cependant, après une mûre délibération avec ses amis, l'évêque Blasaeus et le Jésuite Schondonck, il se ravise. Il se contentera de livrer à l'impression les derniers chapitres de S. Jean (ch. VIII, 12-XXI, 25) : l'ouvrage ainsi terminé aura plus de chance de succès. Après cela, il consacrera le peu qui lui reste à vivre, à préparer une seconde édition, qu'on pourra, si on le juge utile, livrer à l'impression après sa mort : *Interea vero ego, universun opus digestum in ordinem, et diligenter recognitum (quod cœpi) indicibusque auctum, distinctum per quatuor Evangelia, relinquam vobis excudendum a morte mea, pro vestra et reipublicæ commoditate* (5).

Dans ce but, il lègue par son testament à Balthazar Moretus 100 florins, à lui remettre le jour où il aura commencé la réimpression. A son cousin germain, le Jésuite Guillaume de Graet, il laisse avec tous ses papiers, les exemplaires de ses ouvrages corrigés de sa propre main (6).

(3) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 98.
(4) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 101.
(5) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 102.
(6) De Schrevel, *loc. cit.*, n° 138, p. 356.

Ce projet de réimpression, que dans une pensée pieuse, le P. de Graet avait voulu poursuivre, ne fut pas mené à terme, nous ne savons pour quel motif. C'est seulement en 1712, que Gérard Van Velden donna une 2[de] édition des commentaires, en ayant soin de remettre à leur place les parties des trois évangiles publiées séparément par Lucas.

4 Avril 1620.

R[de] in-X[o] Pater,

Pax Christi.

Jam pridem accepi vestras, distuli responsum, tum ob occupationes, tum ut commentarios D. *Lucæ* perlegerem, et despicerem num quid mutandum foret. Sane, valde mihi probatur auctoris brevitas, acumen, soliditas in sensu literali, quem pene solum persequitur. Æque hic viris doctis placet. Non habeo quod addendum vel demendum censeam : quanquam multa legere nequiverim, eo quod exemplar in cubiculo non habeam. Minus apparuit *operis* dignitas, quia non simul totum, sed per partes in lucem prodiit ; quo factum est ut prima, quia imperfecta, non ita fuerint distracta : inde nec secunda, utpote primis primorumque gustu jam vetustate detrito et, ut ita dicam, deflorato. Sunt qui suggerunt, magis probandum opus si alio ordine, instar Maldonati (7), imprimatur, nimirum si *dis*sectiones illæ tomorum et librorum tollatur, ac

(7) Jean Maldonado, né en 1534 à Casas de la Reina (Estramadure). Déjà célèbre par son enseignement théologique, il entra dans la Compagnie de Jésus à Rome, le 10 Août 1562. Aussitôt après son noviciat, il professa la philosophie et la théologie à Paris et s'y fit une grande réputation. Appelé à Rome par Grégoire XIII pour collaborer à l'édition de la Bible grecque des Septante, il mourut peu après son arrivée, le 5 Janvier 1583. Corneille a Lapide fait allusion aux commentaires sur les Saints Évangiles, imprimés pour la première fois, treize ans après la mort de l'auteur.

quæ seorsim de S. Johanne etc... impressa sunt, ipsi S. Johanni inserantur (8). Sic enim major erit operis conjunctio et concatenatio, ac lector facilius quæ quærit inveniet.

Canteri (9) notæ ad biblia græca bona sunt, sed breves: varias lectiones tamen præcipuas notat: paucis videtur usus codicibus. In novo testamento non indicat exemplaria, in quibus ea lectio contineatur.

Vale, mi pater, tanti viri et operis hæres (10), operam illi libenter impende.

Romæ, 4 Aprilis 1620.

R. A.
Servus in Christo
CORNELIUS CORNELII.

Adresse : Rdo in-Xo Patri P. Guilielmo de Græt. Soc. Jesu (11).

Original sur feuille simple.

(8) Lucas s'était bien rendu compte de ce défaut de méthode et, comme nous l'avons dit plus haut, il s'était proposé de le corriger, dans une 2de édition. Du reste, pour y porter remède, il a fait suivre le 4e volume d'un *Index et ordo quatuor evangeliorum*, où il rétablit l'ordre naturel des chapitres.

(9) Guillaume Canterus, né à Utrecht (1541), mort à Louvain (1575). Ce critique a collaboré à l'édition de la Bible Polyglotte. On lui doit dans l'*Apparatus sacer*, T. VIII, l'opuscule: *Variæ in græcis bibliis lectiones*. C'est sur cet ouvrage que porte le jugement de Corneille a Lapide.

(10) Voyez l'avant-propos de cette lettre.

(11) Au verso, on lit la note: Judicium R. P. Cornelii de commentariis Lucæ Brugensis Roma missum ad P. De Graet.

LES REMANIEMENTS

DE LA

HIÉRARCHIE ÉPISCOPALE

ET LES

SACRES ÉPISCOPAUX

EN BELGIQUE

AU XIX[e] SIÈCLE.

RECTIFICATIONS ET AJOUTES.

P. 36, note 2 (*Ann.* 1902).

En parlant de Mgr Zwysen, archevêque-évêque de Bois-le-Duc, nous avons oublié de signaler une notice nécrologique fort intéressante sur le digne prélat, qui parut, lors de son décès, dans le *Courrier de la Meuse*, et que reproduisit le *Bien public*, dans son n° du 19 Octobre 1877. Cette notice nous apprend, entre autres détails, que Mgr Zwysen fut sacré évêque de Gerra *i. p. i.*, le Dimanche, 17 Avril 1842, par Mgr Camille-Louis baron van Wyckerslooth, évêque de Curium *i. p. i.*, assisté de MMgrs Jean Paredis, évêque de Hirène *i. p. i.*, vicaire apostolique de Limbourg, et Jean-Théodore Laurent, évêque de Chersonèse *i. p. i.*, vicaire apostolique du grand-duché de Luxembourg.

P. 50, note 1 (*Ann.* 1902).

Nous possédons un souvenir mortuaire de Mgr van Velde de Melroy, souvenir très rare, croyons-nous, et qui résume bien la carrière tourmentée d'un prélat, qui imposa les mains à des centaines de prêtres flamands ; c'est ce qui nous engage à reproduire la partie historique de cet *in memoriam :*

Bidt voor de ziel van... Joannes Baptista Robertus Baron VAN VELDE DE MELROY EN SART-BOMAL, XIVe Bisschop van Ruremonde, Primaat van Gelderland, etc., etc., etc. Geboren te Brussel, 9 julii 1743.

Licentiaat in beide de regten, 4 junii 1765. Canonik der Metrop. kerk te Mechelen, 1769. Priester gewijd aldaar, 23 sep. 1769. Geestelijke Raadsheer in den Keizerlijken Raad aldaar, 22 maart 1779. Adelijke Canonik gradué der Metrop., 3 nov. 1780. Domproost der zelfde kerk, 20 junii 1782. Ingewijd tot Bisschop van Ruremonde te Dusseldorp, 17 aug. 1794. Vlugt over den Rhijn, 22 sept. 1794. Nadert zijn Bisdom; verblijft te Emmerick, 3 sep. 1797. Geeft zijn ontslag voor het Fransch gedeelte van het Bisdom van Ruremonde in de handen van den Paus, 24 nov. 1801. Neemt zijne woning te Grave, 14 oct. 1802. Door Napoleon geroepen naar Parijs, 4 feb. 1811. Verboden op straffe des doods van weder te keeren naar Grave; komt bij zijn Broeder te Brussel, 23 dec. 1811. Raadsheer in den geheimen raad der Nederlanden, 14 aug. 1814. Commr der Orde van den Nederl. Leeuw, 30 nov. 1816. Overleden te Brussel, 22 jan. 1824. Volgens uitersten wil begraven in de R. C. Kerk te Grave, 27 dito.

P. 54, note 2 (*Ann.* 1902).

A consulter encore sur Mgr de Roquelaure, premier archevêque de Malines après le Concordat, J. Baeten, ***Verzameling van naamrollen betrekkelijk de kerkelijke geschiedenis van het aartsbisdom van Mechelen***, tom. I, Mechelen, s. d., pp. 134 sv. Ces pages contiennent plusieurs détails intéressants, que nous n'avons pas trouvés ailleurs.

L'auteur se trompe en disant que Mgr de Roquelaure ne fit, comme archevêque de Malines, aucune consécration épiscopale (p. 139); promu à ce siège métropolitain au mois d'Avril 1802, il sacra à Paris, le 30 Mai 1802, Claude de Bexon, évêque de Namur, et, le 7 Juin suivant, Jean-Évangéliste Zaepffel, évêque de Liège. Voyez plus haut, p. 56, note 3.

P. 54, note 2 (*Ann.* 1902).

Nous possédons une églogue latine, composée à l'occasion de la promotion de Mgr Fallot de Beaumont au siège de Plaisance, et intitulée : *Illustrissimo ac Reverendissimo Domino, Domino Stephano Andreæ Francisco a Paula* Fallot de Beaumont, *Seminarii, Gymnasiorum, pluriumque institutionum piarum instauratori, ab Episcopatu*

Gandavensi ad Placentinum summo suorum mœrore transeunti, S. Theologiæ candidati. — Gandæ, Typis J. Begyn, in platea Breydelstege, sub signo Angeli, s. d., pet. in-4, de 4 pp.

Cette églogue fut déclamée devant le prélat, le 6 Juillet 1807, par trois élèves du collège épiscopal de Gand.

Il se conserve un beau portrait en pied de Mgr Fallot de Beaumont au petit séminaire de Roulers, qui doit sa fondation à ce digne prélat.

P. 56 (*Ann.* 1902).

Voici un détail peu connu sur Charles Mannay, sacré évêque de Trèves et suffragant de Malines, le 18 Juillet 1802, et qui mourut évêque de Rennes, le 24 Décembre 1824. Ce prélat fut l'un des vicaires généraux et l'*ami fidèle* du trop fameux Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun.

« Il (de Talleyrand) choisit de plus, personnellement, écrit M. Bernard de Lacombe, quelques vicaires généraux. Du nombre se trouvait l'abbé Charles Mannay, qu'il avait eu pour condisciple à Saint-Sulpice, puis retrouvé comme grand-vicaire de son oncle à l'archevêché de Reims, et qui, prêtre irréprochable et ami fidèle, viendra plus tard, de son évêché de Rennes, passer des semaines entières à Valençay » (1).

L'auteur ajoute en note :

« Dans une lettre inédite à l'abbé Dupanloup, datée du 10 Mai 1839, la duchesse de Dino écrit : « J'ai vu M. l'abbé Mannay, évêque de Rennes, passer des mois à Valençay, l'abbé Bourlier, évêque d'Évreux, demeurer à l'hôtel Talleyrand à Paris, et y vivre avec la même sainteté,

(1) Ville du département de l'Indre où de Talleyrand possédait une maison de campagne.

la même liberté, y recevoir les mêmes respects que dans leurs diocèses » ([1]).

P. 61, note 1 (*Ann.* 1902).

Nous possédons une églogue latine, écrite à l'occasion de la prise de possession du siège de Gand par Mgr de Broglie; elle porte pour titre : *Illustrissimo ac Reverendissimo Domino, Domino Mauritio* DE BROGLIE, *Gandavensium Episcopo recens inaugurato. — Gandæ, Typis J. Begyn, in platea Breydelstege, sub signo Angeli*, s. d., pet. in-4, de 4 pp.

La pièce se termine par ce chronogramme :

ANTIstItI De broGLIe saCræ theoLogIæ CanDIDatI (1807).

Elle fut représentée devant le prélat par quatre élèves du collège épiscopal de Gand.

Nous possédons aussi une rarissime et minuscule plaquette (H. 70 millim., L. 60), intitulée : *DIenbergheana præCatIo nobILI generosItate granDI epIsCopo De brogLIe* ([2]). *Brugis, Typis E. J. Terlinck*, s. d., de 12 pp.

Chose à peine croyable, l'auteur a parodié, en l'honneur de Mgr de Broglie, le *Liber generationis Jesu Christi*, par où débute l'évangile de S. Mathieu. Nous reproduisons ce morceau, à titre de curiosité :

Liber generationis *Mauricii-Joannis-Magdalenæ De Broglie*, filii *Uberti Broglia*, filii *Amaury-Gribaldi. Amaury* genuit Mainfroy, Mainfroy genuit *Conrad*, *Conrad* genuit *Gui*, *Gui* genùit *Conradum II*, qui postea factus est Episcopus Yvrensis, nec non Abbas fruttuariæ;

([1]) *Talleyrand Evêque d'Autun, d'après des documents inédits*, Paris 1903, p. 88.

([2]) L'auteur de ce factum est Jean-Baptiste Dienberghe, prêtre brugeois, décédé en sa ville natale, le 3 Septembre 1812. Voyez, pour tous détails sur cet ecclésiastique et les écrits qu'il nous a laissés, les curieux articles, insérés par M. l'abbé Edm. De Vos, sous-secrétaire de l'Évêché, sous le titre de : *Het Kuipersambacht te Brugge*, dans la revue *Biekorf*, ann. 1901 et 1902.

et etiam verosimilius fratres ejus, qui vocantur: *Vibertus*, *Landulphus*, *Guillielmus* et *Petrus*. *Petrus* genuit *Gribaudum* et *Guillielmum*, *Guillielmus* genuit *Petrum II*, sub quo circa annum D. N. J. C. 1200 divisit se celeberrima ista domus in 3 aut 4 capita. Cujus 1 vocaretur: *Gribaldi de Gribaldengis*. 2 *Broglia de Grib*. 3 *Bullio* et *Moffa de Grib*. Illustrissimæ vero familiæ *Brogliacæ* fuerunt 4 stipites communes, 1 scilicet *Ubertus*, 2 *Joannes* et *Guarnerius*, fratres, 3 *Guillielmus* et 4 *Gui Broglia*. *Ubertus* vero genuit *Ardicion*, *Ardicion* genuit *Melanin* proavum *Cecole* seu *Francisci* Dominatoris assisii. De quo dixit illo tempore quidam poëta: nescio cur positum fuerit tibi *Broglia* nomen: B. siquidem dempto gloria dictus eris. *Melanim* genuit *Simondon*, *Simondon* genuit *Joannem*, *Joannes* genuit *Mattheum*, *Mattheus* genuit *Bernardinum I*, *Bernardinus* genuit *Petrum*, *Petrus* genuit *Bernardinum II*. *Bernardinus* genuit *Amedeum*, *Amedeus* genuit *Franciscum-Mariam*. *Franciscus-Maria* genuit *Victorem-Mauritium*, *Victor-Mauritius* genuit *Franciscum-Mariam II*, Principem sacri romani Imperii, virum *Ludovicæ-Augustinæ Sasbigothon de Croirat de Thiers*, de qua natus est *Mauritius-Joannes-Magdalena de Broglie*, Episcopus Gandavensis, quem Deus diu servet incolumem (pp. 2-5).

De nombreux chronogrammes et une ode latine en l'honneur de Mgr de Broglie remplissent le reste de la plaquette, qui date de 1807.

On conserve au petit séminaire de Roulers un portrait en pied de Mgr de Broglie; pour la pose et le costume, le peintre s'est inspiré du magnifique portrait de Bossuet, dû au pinceau d'Hyacinthe Rigaud, nommé le « Van Dyck français », et gravé par Gérard Edelinck, Pierre Drevet, etc.

Pp.. 74 sv. (*Ann*. 1902).

L'impression de la première partie de notre modeste étude était achevée, quand parut le 1er volume du remarquable travail du R. P. P. Albers, S. J., intitulé: *Geschiedenis van het Herstel der Hierarchie in de Nederlanden* (1). L'auteur publia son livre à l'occasion du

(1) Nijmegen, L. C. Malmberg, 1903, gr. in-8, de 559 pp. Voyez, sur ce beau travail, un compte rendu détaillé, signé Th. van Oppenraay, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, de l'Université catholique de Louvain, tom. V, Louvain 1904, pp. 146 sv. — Le P. Albers vient de faire paraître le second et dernier volume de sa magistrale étude (1904).

cinquantenaire du rétablissement de la hiérarchie épiscopale dans les Pays-Bas par Pie IX, le 4 Mars 1853. Les chapitres XI et XII, qui traitent de l'exécution du Concordat du 18 Juin 1827, en ce qui concerne la nomination des évêques, renferment une foule de détails précieux et inédits, que nous eussions été heureux d'utiliser.

Nous avons dit ([1]) que Mgr François Capaccini fut député à Bruxelles, comme envoyé extraordinaire de Léon XII, pour concourir à l'exécution de cette convention. Or, le P. Albers a eu la bonne chance de trouver à Maestricht une copie du registre tenu par Capaccini durant son séjour en Belgique, registre contenant sa correspondance avec le secrétaire d'État de S. S. et d'autres personnages, concernant les affaires ecclésiastiques des Pays-Bas ([2]). C'est l'histoire jour par jour des négociations délicates et laborieuses, auxquelles fut mêlé le diplomate romain ; on comprend toute l'importance de pareille source.

Capaccini arriva à Bruxelles, le 10 Octobre 1828. Jamais peut-être mission ne fut plus ingrate, ni hérissée de plus de difficultés que la sienne. Il avait à traiter avec un monarque calviniste, hostile à la religion catholique, jaloux à l'excès de son autorité et de ses droits vrais ou prétendus, bien décidé — ses actes le prouvaient ([3]) — à éluder par tous les moyens une convention, qu'il avait conclue à son corps défendant, pour ne pas indisposer outre mesure ses sujets catholiques. L'entourage du roi ne valait guère mieux que lui, et parmi les notables qui

---

([1]) Voyez ci-dessus, p. 74 (*Ann.* 1902).

([2]) Ce manuscrit porte pour titre : *Registro delle lettere scritte all' Emo Card. Segr. di stato, ed ad altre persone intorno agli affari Eccli del regno dei Paesi Bassi* (Albers, op. cit., tom. I, p. 243, not. 1).

([3]) Voyez plus haut, pp. 73, 74 (*Ann.* 1902).

composaient les deux Chambres, il en était une quinzaine à peine sur qui pût compter le délégué pontifical ([1]).

Il était donc bien sombre l'horizon religieux, à l'arrivée de Capaccini. Heureusement celui-ci, diplomate habile, était à la hauteur de sa mission. Substitut de la secrétairerie des Brefs, il avait pris une large part aux négociations, qui précédèrent la conclusion du Concordat du 18 Juin 1827 ; dès lors, nul mieux que lui ne pouvait travailler avec succès à la mise à exécution d'une convention, dont il avait aidé à asseoir les bases.

Par sa bulle : *Quod jamdiu*, du 16 Août 1827, confirmant le Concordat du 18 Juin précédent, le pape Léon XII décrétait, comme il avait été convenu avec le roi Guillaume, l'érection de trois nouveaux sièges épiscopaux, ceux de Bruges, d'Amsterdam et de Bois-le-Duc ([2]). Dès l'abord, le Gouvernement des Pays-Bas regarda ce décret pontifical comme lettre morte et n'en tint nul compte ([3]) ; aussi n'en fut-il point fait mention au cours des négociations entamées pour l'exécution du Concordat.

La grande question, celle qui primait toutes les autres, à raison de son importance capitale, c'était le choix des sujets destinés aux sièges de Gand, de Tournai et de Liège, tous trois vacants ; ce choix fit l'objet de multiples conférences et bien des mois s'écoulèrent avant qu'on fût tombé d'accord. A cette question s'en rattachait une autre, dont la solution préalable devait exercer une grande influence sur la marche des négociations. Le roi Guillaume croyait, bien à tort, avoir de grands sujets de mécontentement contre le prince de Méan, archevêque de Malines ; il lui portait rancune, et voulait l'écarter à tout prix, pour le remplacer sur le siège métropolitain par

([1]) Albers, op. et tom. cit., pp. 248, 249.
([2]) Voyez plus haut, pp. 70 sv. (*Ann.* 1902).
([3]) Id., p. 74. (*Ann.* 1902).

le trop fameux von Hommer, évêque de Trèves, que nous avons appris à connaître plus haut (1). C'eût été pour l'Église de Belgique un immense malheur. Des rapports inexacts, transmis de Rome par le comte de Celles, avaient fait croire à Guillaume que le pape, entrant dans ses vues, allait donner ordre à Capaccini de provoquer la démission du prince de Méan et de lui donner pour successeur l'évêque allemand (2). Reçu en audience le 26 Janvier 1829, Capaccini détrompa le roi sur les intentions de Léon XII; il tâcha de dissiper les préventions du monarque contre le prince de Méan et lui prouva combien la nomination de von Hommer serait funeste au pays et odieuse aux catholiques (3). Modérées et solidement motivées, les représentations de Capaccini atteignirent leur but; l'affaire en resta là et le projet caressé par le prince tomba à l'eau.

Il s'agissait maintenant de faire choix de bons évêques, qui pussent être agréés par le Gouvernement. Le roi des Pays-Bas avait décidé tout d'abord de ne nommer aux sièges vacants ni belges, ni hollandais, mais des allemands, sous le prétexte que les prêtres des deux premiers pays professaient des principes d'une sévérité outrée, et qu'il lui faudrait vivre en perpétuel désaccord avec eux (4). Capaccini réussit, non sans peine, à lui faire abandonner cette idée. C'était un premier pas vers l'entente.

---

(1) Voyez plus haut, p. 76 (*Ann.* 1902).

(2) Albers, op. et tom. cit., pp. 262, 263.

(3) Le P. Albers donne le résumé de l'entrevue de Capaccini avec le roi Guillaume, tom. cit., pp. 263 sv.

(4) « Bij den Koning stond het vast, geen Belgen noch Hollanders voor de Nederlandsche zetels toe te laten, wel Duitschers. Waarom? Omdat Z. M. van meening was, dat de Belgische en Hollandsche priesters overdreven strenge beginselen beleden en voortdurend in oneenigheid met hem zouden leven ». (Albers, op. et tom. cit., p. 262).

Le Gouvernement par malheur proposait une liste de treize candidats, la plupart d'une orthodoxie douteuse, quelques-uns même de mœurs équivoques ([1]). Le Saint-Siège, malgré toute la condescendance dont il voulait faire preuve, ne pouvait accepter aucun d'entre eux. Il fallait donc commencer par écarter tous les sujets proposés et soumettre ensuite à l'agréation royale des hommes, que leurs vertus et leurs talents faisaient juger dignes de porter la mitre. Les mauvaises dispositions du roi et de ses ministres rendaient cette tâche aussi délicate que difficile, mais Capaccini s'en acquitta avec tant de prudence et de succès, qu'il réussit à faire triompher les trois candidats de son choix, Jean-François Van de Velde, curé-doyen de Lierre, Jean-Joseph Delplancq, curé-doyen de Hannut, et Corneille-Richard van Bommel ([2]); le premier était destiné au siège de Gand, le deuxième à celui de Liège, le dernier à celui de Tournai ([3]).

Cette victoire, car c'en était une, revenait tout entière à Capaccini ; elle était due à l'habileté, à la persévérance, à l'énergie pleine de calme et de tact de ce prélat, presque oublié de nos jours, et à qui cependant la Belgique catholique doit une reconnaissance éternelle. Quel malheur pour nous si le calviniste couronné qu'était Guillaume, si

---

([1]) De ce nombre était un certain Claude, professeur de littérature française à l'Université de Munich. « Ah ! que ne pouvez-vous me débarrasser de ce mauvais sujet! », répondit l'archevêque de cette ville à Capaccini, qui lui avait demandé des renseignements au sujet de ce candidat. (ALBERS, op. et tom. cit., p. 267).

([2]) Il faut lire dans ALBERS (op. et tom. cit., pp. 267 sv.) toutes les difficultés qu'eut à surmonter Capaccini, et les prodiges d'habileté qu'il dut déployer pour arriver à ce résultat. Ces pages sont palpitantes d'intérêt.

([3]) Mgr Delplancq fut d'abord désigné pour le siège de Liège ; mais le roi décida que Van Bommel irait à Liège et Delplancq à Tournai. Voyez le motif de ce changement dans ALBERS, op. et tom. cit., p. 271, et dans notre étude, p. 151, note 1, *ad finem*. (*Ann.* 1903).

ses ministres sectaires, avaient pu exécuter leurs plans, s'ils étaient parvenus à faire monter sur le siège de Malines von Ommer, l'évêque de Trèves, de triste mémoire, et à lui donner comme suffragants trois évêques choisis parmi leurs candidats et imbus des mêmes principes que leur métropolitain. La Belgique ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, l'une des nations les plus catholiques de l'univers; car si les évêques, comme l'a dit un historien, ont fait la France chrétienne de jadis, ce sont les évêques aussi qui ont fait la Belgique chrétienne d'aujourd'hui.

P. 74 (*Ann:* 1902).

« Delplanque ». — A la suite de la plupart des écrivains, nous avons orthographié d'une façon défectueuse le nom de ce prélat, qui s'appelait « Delplancq ». Voyez p. 150, note 1 (*Ann.* 1903).

P. 307, note 1. (*Ann.* 1902). (*S. E. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines.*)

Le cardinal Sterckx se rattachait aussi, par sa mère, à la famille du saint martyr de Gorcum François de Roye (*Rodius*), de Bruxelles. Voyez à ce sujet la *Notice généalogique et historique sur le bienheureux François Rodius, martyr de Gorcum,* par M. J. B. Van Cauwelaert, curé de Saint-Nicolas, à Bruxelles, dans les *Précis historiques*, tom. XVI, Bruxelles 1867, pp. 149 sv., et le crayon généalogique de la p. 158. L'auteur a publié un tiré à part de son travail, sous le titre de : *François de Roye, de Bruxelles, ou notice généalogique et historique sur le bienheureux François de Roye, martyr de Gorcum*, Bruxelles, 1867. Il faut lire surtout le chapitre V, « Personnalité généalogique du bienheureux de Roye » (pp. 22 sv.), chapitre suivi de nombreux crayons généalogiques, qui établissent parfaitement que le cardinal Sterckx était, par sa mère, apparenté à la noble famille de Roye. La grand'

mère du martyr s'appelait Apolline van Hamme; la mère du cardinal, Dame Barbe Leemans, était fille de Jean Leemans et de Gertrude van Hamme.

P. 308 (*Ann.* 1902).

Le cardinal Sterckx était grand-cordon de l'ordre de Léopold de Belgique, grand'croix de l'ordre de Léopold d'Autriche, membre de plusieurs Congrégations romaines et de l'Académie Tibérine, établie dans la ville éternelle.

P. 308 (*Ann.* 1902).

A consulter encore, sur le cardinal Sterckx, sa dernière maladie et ses funérailles, un fort bel article dans les *Précis historiques*, tom. XVII, Bruxelles 1868, pp. 23 sv.

L'*Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, pour 1868, reproduit, sous forme d'Appendice, l'oraison funèbre du cardinal Sterckx par Mgr Dechamps, pp. 301 sv.

P. 316 (*Ann.* 1902). (*Mgr Delebecque, évêque de Gand*).

Le séminaire de Bruges possède un portrait peint de Mgr Delebecque, son premier président, en costume épiscopal; ce portrait orne le grand réfectoire de la maison, où il a pour pendant celui de Mgr Bruneel, successeur immédiat de Mgr Delebecque dans la présidence du séminaire.

P. 318 (*Ann.* 1902). (*S. Exc. Raphaël Fornari, archevêque de Nicée i. p. i.*)

Nous trouvons quelques détails intéressants sur le nonce Fornari dans la publication officielle : *La Belgique et le Vatican. Documents et travaux législatifs concernant la rupture des relations diplomatiques entre le Gouvernement belge et le Saint-Siège, précédés d'un exposé historique des rapports qui ont existé entre eux depuis 1830* (1).

(1) Tom. I, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1880.

Après avoir parlé du courant d'opinion favorable à la suppression des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, l'*Introduction* (p. XIV) continue ainsi :

« L'opinion qui demandait la suppression même des rapports diplomatiques avait cependant perdu du terrain ; ce résultat était dû en grande partie à l'internonce Fornari, qui représenta, jusqu'à la fin de 1842, le Saint-Siège à Bruxelles. Par son intelligence de nos institutions, par la modération de son esprit et l'aménité de son caractère, ce prélat s'était concilié dans les hautes sphères belges des sympathies aussi vives qu'universelles ; le Roi professait pour lui la plus haute estime et usa de toute son influence à Rome pour lui faire décerner le titre d'archevêque et la dignité de Nonce. Mgr Fornari révélait, quelques années plus tard, le secret de ses succès diplomatiques quand il disait, à Paris, à l'un de nos hommes d'État qui se rendait en ce moment même en mission auprès du Saint-Siège : « Quel pays que le vôtre ! J'y ai passé cinq ans ; il me semble que j'ai été cinq ans en paradis. J'aime extrêmement la Belgique, et je suis autorisé à croire que l'on m'y regrette, car tous les Belges qui séjournent à Paris viennent me voir. ***Aussi je respectais le Gouvernement, les autorités, les institutions. Je m'entendais avec tout le monde*** » (1).

Mgr Fornari fut reçu en Belgique, en qualité d'internonce, le 15 Février 1839 (2). Vers la fin de 1842, quelques mois seulement après sa promotion au rang de nonce, Mgr Fornari fut brusquement rappelé et envoyé à la nonciature de Paris ; il devait être remplacé à Bruxelles par Mgr Garibaldi, internonce à la Cour de France. Cette mesure froissa vivement le Gouvernement belge, qui

(1) Dépêche de M. H. De Brouckere, 17 Décembre 1849.

(2) *La Belgique et le Vatican*, tom. cit., *Introduction*, p. XII.

n'avait pas été avisé au préalable, et provoqua des incidents diplomatiques, au sujet desquels on peut voir l'*Introduction* de *La Belgique et le Vatican* (tom. cit., pp. XIV sv.) On désirait beaucoup le maintien de Mgr Fornari à Bruxelles.

P. 319 (*Ann.* 1902). (*Mgr Malou, évêque de Bruges.*)

Le Gouvernement belge avait vu de mauvais œil la promotion de M. le professeur Malou au siège de Bruges, et il mit tout en œuvre pour empêcher que cette nomination fût suivie d'effet. Ces détails peu connus nous sont révélés par la publication officielle citée plus haut : *La Belgique et le Vatican*, publication émanée du ministère libéral de l'époque ([1]).

« Le siège de Bruges, — lisons-nous dans l'*Introduction*, — était devenu vacant. Peu de semaines avant sa mort, le titulaire de ce siège, Mgr Boussen, avait obtenu de Pie IX, par ses vives instances et de l'avis conforme du Nonce, la désignation de M. Malou, comme son coadjuteur, avec droit de future succession. Le Gouvernement et même une partie de l'Épiscopat ne voyaient pas cette nomination sans regret ([2]). Le Ministre des Affaires étrangères (M. d'Hoffschmidt) en entretint à diverses reprises notre Agent auprès du Saint-Siège([3]). Il demandait qu'on choisît un prêtre modéré, sage, étranger aux luttes politiques, afin de ne pas compromettre l'apaisement qui

---

([1]) Ce ministère, constitué le 19 Juin 1878, avait pour chef de cabinet M. Frère-Orban, ministre des Affaires étrangères, l'auteur de la brutale rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, à la suite de « l'échange de vues » avec la Cour romaine, qui eut lieu après la promulgation de la « loi de malheur », du 1 Juillet 1879, sur l'enseignement primaire.

([2]) Ne pas oublier que c'est une plume libérale qui écrit ces lignes.

([3]) Notamment par ses dépêches des 6, 17, 25 et 31 Octobre 1848,

s'opérait à ce moment dans les esprits [1]. Il faisait déclarer à Rome que le Gouvernement, tout en ne ressentant pas la moindre velléité d'empiéter sur les prérogatives du chef de l'Église, lui saurait gré d'être consulté si l'on croyait pouvoir le faire » [2].

La réponse fut ce qu'elle devait être. Mgr Corboli-Bussi, prélat chargé de la haute direction des affaires ecclésiastiques, répondit que le « Saint-Père se considérait comme lié en conscience envers l'ancien évêque de Bruges et envers son coadjuteur: c'était un fait accompli sur lequel il était impossible de revenir ». [3]

Le ministre ne se tint pas pour battu. « Il pressa même le départ pour Rome du prince de Ligne, qu'il chargea d'y prendre personnellement en main cette affaire à laquelle il attachait une haute importance » [4]. Le souverain pontife eut divers assauts courtois à soutenir de la part du délégué ministériel. « La révolution romaine interrompit ces pour-

---

[1] C'était, en d'autres termes, reprocher à M. le chanoine Malou de manquer de modération, de sagesse, et de s'être jeté tête baissée dans la mêlée des partis. Comment le ministre pouvait-il à ce point méconnaître les mérites d'un homme, qui par ses vertus, son vaste savoir, son esprit rassis et pondéré, la distinction de ses manières, s'était concilié l'estime universelle ? Comment transformer en agent politique un prêtre, qui, jusqu'à sa promotion à l'épiscopat, avait vécu au milieu de ses livres, partageant son temps entre la composition de savants travaux et la préparation de ses doctes leçons ?

Conçues dans le même sens, elles étaient tout aussi peu justifiées, ces paroles du prince de Ligne au pape Pie IX : « Mon Gouvernement a eu quelque appréhension au sujet de la nomination de M. Malou comme évêque, dans la crainte de lui voir trop de disposition à se mêler des élections et à jouer le role d'un homme politique » (Dépêche du 11 Décembre 1848 au ministre d'Hoffschmidt). Rien ne légitimait les craintes dont le prince de Ligne se faisait le trop complaisant écho auprès du souverain pontife.

[2] *La Belgique et le Vatican*, tom. II, Bruxelles 1881, *Introduction*, pp. XVI, XVII.

[3] Id., *Introduction*, p. XVII.

[4] Id., p. XVII.

parlers ; mais dès son arrivée à Gaëte, le prince de Ligne les reprit dans ses entrevues avec Pie IX. » [1]

Toutes ces démarches furent faites en pure perte ; le Saint-Père, qui savait l'excellent évêque que ferait M. le professeur Malou, demeura inébranlable, et il le préconisa évêque de Bruges au consistoire tenu à Gaëte, le 11 Décembre 1848, le jour même où le prince de Ligne adressait au ministre sa dernière dépêche, pour lui annoncer que tous ses efforts avaient échoué devant la volonté de fer de Pie IX. C'est donc à la clairvoyance et à l'énergie de ce grand pape, que nous devons d'avoir possédé sur le siège de Bruges un prélat qui en fut l'honneur, et mérita le titre d'*Insigne Ecclesiæ belgicæ decus*, décerné à sa mémoire par des plumes autorisées.

P. 323 (*Ann.* 1902).

Parmi les pièces de circonstance, qui virent le jour à l'occasion du sacre de Mgr Malou, nous tenons à signaler deux odes latines, la première, due à la plume de M. l'abbé Dominique Cracco, professeur de poésie au collège de Courtrai [2], la seconde, écrite par M. le Dr De Jonghe, professeur à l'Athénée royal de Bruges. Composée de dix-sept strophes, l'ode de M. Cracco porte comme en-tête : *Carmen dicatum Illustrissimo ac maxime Reverendo viro* JOANNI BAPTISTÆ MALOVIO, *Episcopo Brugensi desideratissimo, festo Consecrationis ejus die, Calendis majis, Anno Domini MDCCCXLIX* [3]. L'ode de M. De Jonghe est plus courte ; elle ne compte que sept strophes.

---

[1] *La Belgique et le Vatican*, tom. II, Bruxelles 1891, *Introduction*, p. XVIII.

[2] Né à Roulers, en 1791, l'abbé Cracco mourut à Gand, le 5 Mars 1860. Voyez sa notice biographique dans FR. DE POTTER, *Schets eener geschiedenis van de Stad Rousselare*, Rousselare 1875, pp. 201 sv.

[3] In-4, de 2 ff., sorti des presses de Beyaert-Feys, à Courtrai.

La *Bibliographie nationale* (tom. I, Bruxelles 1886, p. 307) ne men-

Nous possédons un exemplaire de ces deux pièces, auxquelles le *Journal historique et littéraire* consacre les lignes suivantes :

« Les lettres ne pouvaient, en cette circonstance, demeurer indifférentes aux joies de la religion, ni la poésie surtout rester muette. Nous avons remarqué deux odes latines, l'une de M. l'abbé Cracco, professeur au collège de Courtrai, et l'autre de M. le doct. de Jonghe, professeur à l'athénée de Bruges. Ces deux pièces, quoique fort différentes l'une de l'autre, ont chacune leur mérite. La première a l'avantage de célébrer, dans des strophes dignes du genre lyrique, les vertus et les grandes qualités du nouvel évêque, d'exprimer noblement les sentimens du clergé et des fidèles, et de peindre en même temps quelques-unes des principales circonstances de cet heureux événement » [1].

Le *Journal historique et littéraire* ajoute un mot sur les nombreux chronogrammes, que vit éclore le sacre de Mgr Malou :

« Parmi les chronogrammes qu'on lisait en cent endroits, dit-il, le meilleur peut-être était celui qui se trouvait à l'entrée du réfectoire au séminaire, en ce qu'il exprimait à la fois, d'une manière simple et naturelle, et les vœux de l'évêque défunt, et sa devise, et celle de son successeur. Le voici :

eXpIrans præsUL, Joannes, InqUIt, *seqUere Me :*
Ingens, aIt Ipse, onUs erIt, seD *In CrUCe saLUs* » [2].

---

tionne pas cette ode parmi les productions de M. Cracco; la liste de celles-ci a besoin d'être complétée par la notice de M. Frans de Potter, où l'on trouve (op. cit., pp. 293, 294, 297) les titres de la plupart des compositions flamandes de notre poète, presque toutes omises par la *Bibliographie nationale.*

[1] Tom. XVI, 1849-50. p. 72.

[2] Id.

Le banquet du sacre fut servi au grand réfectoire du séminaire; le chronogramme cité y demeura en évidence, au-dessus de la double porte d'entrée, jusqu'au sacre de Mgr Faict, en 1864.

Un autre chronogramme, fort beau à notre avis, était celui-ci :

JOANNES BAPTISTA MALOU YPRENSIS,
LOVANII DOCENS, FIT EPISCOPUS BRUGENSIS XIX.

Un dernier détail, de pure curiosité.

Qui n'a ouï parler de nos chansonniers populaires de jadis? Habitués de nos foires et de nos marchés, ils venaient s'y établir en plein vent, fixaient en terre un poteau, y accrochaient une toile grossièrement peinte, représentant quelque événement récent et saisissant, et debout, une longue baguette à la main, chantaient devant la foule, sur quelque air connu, leurs interminables couplets.

Mgr Malou eut, lui aussi, les honneurs de la chanson; nous en possédons une, intitulée : *Lofzang over de wyding en instellatie van onzen Zeer Eerw. Bisschop* JOANNES-BAPTISTA MALOU, *gemaekt en gezongen door Bernardus Van Stokkere en zyne Huisvrouw* (1). La chanson se compose de huit couplets, chacun de douze vers, et qui, pas n'est besoin de l'ajouter, sont de la pure rimaille.

P. 325 (*Ann.* 1902).

Le *Bien public* a reproduit, à notre demande, la correspondance de Mgr Malou avec Dom Pitra, ayant soin de l'enguirlander de quelques détails biographiques, empruntés à notre travail et propres à mettre en relief la haute personnalité de l'illustre prélat. Le vaillant journal en fit

(1) In-16, de 4 pp., sans nom d'imprimeur, avec une vignette, figurant la Religion, sur la première page; la dernière contient la liste des évêques de Bruges, émaillée de curieuses coquilles.

l'objet de deux articles intitulés : *Deux amis*, insérés dans les n[os] du 20 et du 21 Juin 1903. Ces articles, remarqués et fort goûtés, ramenèrent un instant l'attention sur un évêque de savante et glorieuse mémoire, dont un des membres les plus distingués du Sacré-Collège disait, en apprenant la mort : « Quelle nouvelle épreuve de la Providence! Le Ciel nous reprend ces hommes de doctrine et de caractère au milieu de leur carrière : Balmès, Donoso Cortès, Mgr Malou meurent au moment où nous en avions le plus besoin. Que Dieu protège l'Église et lui suscite de nouveaux défenseurs ! » (1).

P. 333 (*Ann.* 1903).

A consulter encore sur Mgr Malou :

B[on] de Trannoy, *Malou et l'organisation des conservateurs vers 1852*, Bruxelles 1903.

Cette étude, qui parut dans *La Revue générale* (n[os] de Mars et Avril 1903), est une page détachée du livre, que prépare M. le baron de Trannoy sur la vie et l'œuvre de l'illustre homme d'État Jules Malou, frère de l'évêque de Bruges. On trouve à chaque page de cette étude des détails inédits concernant Mgr Malou, détails empruntés à sa correspondance privée, et qui établissent le rôle prépondérant, qu'il a joué. Écoutons M. le baron de Trannoy exposer le but de son étude :

« Les élections de 1847 amenèrent une majorité libérale qu'accrut encore la dissolution de 1848 : la minorité catholique fut réduite à vingt-trois voix ; les libéraux comptèrent quatre-vingt-cinq députés.

« Il sembla un moment que les catholiques dussent renoncer à jamais à reconquérir le pouvoir. Deux éléments essentiels à l'action efficace et féconde, leur faisaient

(1) *Précis historiques*, tom. XIII, Bruxelles 1864, p. 229.

défaut : la presse conservatrice était réduite presqu'à rien ; les catholiques n'avaient pas d'organisation.

« Je m'estimerais heureux aujourd'hui, si je pouvais contribuer pour une modeste part à l'œuvre des historiens à venir, en exposant, d'après des lettres et des documents inédits, le rôle prépondérant rempli par Jules Malou, assisté de son frère Mgr J. B. Malou, évêque de Bruges, dans la réorganisation de la presse conservatrice et dans les premières tentatives d'organisation politique des conservateurs.

« Tel sera le double objet de cette étude » (1).

« Il fallait réorganiser la presse, écrit plus loin M. le baron de Trannoy ; tout le monde en convenait dans le camp conservateur, mais personne ne se décidait à l'action.

« Deux hommes éminents, chacun dans la sphère de leur action, l'un, titulaire d'un important diocèse, l'autre ministre de la veille, Mgr Malou, évêque de Bruges, et son frère Jules Malou, échangeaient sur ce sujet, qui les préoccupait vivement, les réflexions que leur suggérait la situation. De Bruges à Bruxelles s'établissait une correspondance à certaines époques presque quotidienne. J'y ferai de nombreux emprunts et m'attacherai, après avoir exposé, un peu longuement peut-être, la situation de la presse conservatrice avant 1850, à montrer, dans les pages qui suivront, quel fut le rôle de Jules Malou et celui de l'évêque de Bruges dans la réorganisation de la presse conservatrice » (2).

Ces lignes disent assez tout l'intérêt qu'offre la lecture de cette brochure, et l'appoint considérable qu'elle apporte à la biographie de notre grand évêque.

---

(1) Pp. 6, 7.
(2) P. 11.

P. 353, note 4 (*Ann.* 1902). *(S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines)*.

Cette note doit être complétée. Au mois d'Avril 1904, date à laquelle le supérieur général de la Congrégation du T. S. Rédempteur fit la nomination des recteurs et supérieurs des diverses maisons, la Province de Belgique, dont relèvent les vice-Provinces du Canada, des Antilles et du Congo était composée comme suit :

Province de Belgique. — Neuf couvents : Bruxelles (Saint-Joseph) ; Id., (La Madeleine), Tournai, Liège, Saint-Trond, Mons, Anvers, Roulers, Beauplateau.

Vice-Province du Canada. — Trois couvents : Montréal (Notre-Dame), Id., (Sainte-Anne), Beaupré. — Deux résidences : Brandon (Manitoba), Yorkton (id.).

Vice-Province des Antilles. — Cinq résidences : Antigua, Saint-Thomas, Frederiksted (Sainte-Croix), Christiansted (id.), Roseau (La Dominique).

Vice-Province du Congo. — Trois résidences : Matadi, Tumba, Kionzo.

P. 362 (*Ann.* 1902). (*Mgr van den Branden de Reeth, archevêque titulaire de Tyr*).

Nous y disons que Mgr van den Branden prit le grade de docteur en droit canonique à l'Université grégorienne de Rome ; c'est une erreur, que redresse le digne prélat dans la note suivante, dont il voulut bien nous honorer, et que nous reproduisons à raison de son intérêt :

« C'est par erreur que l'*Annuaire du clergé de l'archevêché de Malines* dit que je suis docteur en droit canon de l'Université grégorienne.

« La faculté de droit canon n'existait pas encore à cette Université (ancien Collège romain) quand j'ai pris mes grades en cette science.

« J'ai passé ma licence en droit canon à la *Romana*

studiorum Universitas, que l'on appelait aussi *La Sapienza*. Après 1870, année de l'invasion de Rome, les ecclésiastiques ne suivaient plus le cours de droit canon à l'Université romaine, devenue l'Université gouvernementale, mais se rendaient aux cours du *Lyceum Pontificii Seminarii Romani*, qui avait la faculté de conférer les grades, comme dans les autres Universités, et c'est là que j'ai passé mon doctorat en droit canon, le 7 Août 1871.

« Plus tard, étant président du Collège belge, j'ai sollicité du S. Père Pie IX, avec d'autres recteurs de Collèges ecclésiastiques, la faculté pour l'Université grégorienne de conférer aussi les grades en droit canon : ce, pour la facilité de nos élèves, qui fréquentent presque tous les cours de philosophie, de théologie et de droit canon à l'Université grégorienne ».

P. 363 (*Ann.* 1902).

Nommé évêque d'Érythrée *i. p. i.*, par bref du 12 Novembre 1879 ([1]), Mgr van den Branden est donc entré, au mois de Novembre dernier, dans la vingt-cinquième année de son épiscopat. Voulant, à cette

([1]) Voici en quels termes, les *Acta Sanctæ Sedis* mentionnent la provision de ce siège en faveur de Mgr van den Branden :

« Episcopalis Ecclesia Erythren. sub Achiepiscopo Ephesino in partibus infidelium, vacan. per obitum bo. me. Joannis Jacovacci, ultimi illius Episcopi, extra romanam curiam defuncti, collata fuit R. P. D. Victori Joanni Josepho Mariæ e Dynastis van den Branden de Reeth, Presbytero Mechliniensi. Qui etiam deputatus fuit in Auxiliarem Eminentissimi ac Reverendissimi Domini Victoris Augusti Isidori S. R. E. Presbyteri Cardinalis Dechamps, Archiepiscopi Mechliniensis, ad pontificalia cæteraque pastoralia munia, de ejus consensu ac lubito, illa in civitate et archidiœcesi obeunda. Ex legitimis, catholicis nobilibusque Parentibus Mechliniæ progenitus, tricesimum octavum ætatis suæ annum supergressus est. In facultate juris canonici doctorali laurea donatus, Pontificiæ domus Antistes, ac Sanctitatis Suæ ab intimo cubiculo e numero participantium renunciatus, inter Majores Præsidentiæ Abbreviatores supranumerarios, Supremæ Signaturæ Referendarios, atque Censores academiæ liturgicæ Romæ adscitus est ». (Tom. XII, Romæ 1879, pp. 443, 444.)

occasion, récompenser les longs et loyaux services rendus à l'Église par le distingué prélat, S. S. Pie X le nomma, le 23 Décembre 1903, assistant au trône pontifical et comte romain ; *in illorum Nobilium numero reponimus*, disent les lettres de Sa Sainteté, *qui utroque parente de comitum genere orti sunt*.

La célébration du jubilé épiscopal de Mgr van den Branden de Reeth est fixée au 19 Septembre 1904. Ce jour-là, Sa Grandeur célébrera, à 11 heures, en l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, une Messe pontificale d'action de grâces, à l'issue de laquelle le vénérable jubilaire donnera, par faveur spéciale de S. S. Pie X, la Bénédiction apostolique, avec indulgence plénière pour tous les fidèles, qui, s'étant approchés des sacrements, assisteront à la dite Messe (1).

---

(1) Nous apprenons à l'instant que cette solennité a été contremandée, par suite de la mort de Mlle Marie-Henriette van den Branden de Reeth, sœur de Mgr l'archevêque de Tyr, décédée à sa campagne de Reeth, le 8 Septembre 1904.

A ce propos, nous lisons dans *Le Bien public*, n° du 14 Septembre :

« On nous écrit de Malines :

« Par suite du décès de la sœur de Mgr van den Branden de Reeth, la fête jubilaire de son frère, Mgr l'archevêque de Tyr, n'aura pas lieu le lundi, 19 septembre, à Malines. Elle est remise à une date à fixer ultérieurement.

« La fête projetée par les prêtres du cours de théologie de 1864, anciens condisciples du prélat, est remise au mercredi, 12 octobre. A 11 heures, messe pontificale en la basilique du Sacré-Cœur à Berchem lez-Anvers. A l'issue de la solennité, réunion au Cercle militaire, dirigé par Mgr Solvyns, où les 23 survivants du cours susdit offriront à leur ancien condisciple Mgr van den Branden, comme souvenir jubilaire, avec un *Carmen jubilare*, pièce de poésie par un latiniste des plus distingués, M. Gouffaux, curé de Woluwe St-Étienne, la Vie de N. S. J. C. par Tissot, en 2 volumes in-4°, reliure de luxe portant une dédicace en style lapidaire.

« La date des fêtes de Malines n'est pas encore fixée. J'ai eu le plaisir d'avoir sous les yeux le *Carmen jubilare*. C'est une pièce qui mérite à tous égards les honneurs de l'impression et dont les amis des lettres latines — il en est encore, surtout dans les rangs du clergé — apprécieront toute la valeur. »

Le chapitre métropolitain n'a point voulu attendre jusqu'au 19 Septembre, pour offrir ses félicitations à son révérendissime doyen. Par une attention délicate, MM. les chanoines de Saint-Rombaut choisirent à cet effet le 21 Juillet, fête de S. Victor, patron de l'auguste prélat. Mgr l'archidiacre Jacops se fit, en termes éloquents, l'interprète de ses collègues, et offrit, en leur nom, au digne jubilaire un Canon de Messe pontificale, splendidement relié, portant en première page cette dédicace : *Illustrissimo ac Reverendissimo Domino / Domino Victori Mariæ / Comiti van den Branden de Reeth, / Archiepiscopo titulari Tyrio / Solio pontificio adsistenti / Capituli metropolitani Mechliniensis / Decano dignissimo / Anno vicesimo quinto / Consecrationis suæ episcopalis / Fauste, feliciter jubilanti / Canonem hunc / ad Pontificalia peragenda Solemnia / Congratulantes offerebant Capitulares / XII Kalendas Sextiles / MCMIV* (1).

P. 364, note 1 (*Ann.* 1902).

Nous avons dit qu'une gravure du beau livre de Mgr Fallize : *Une tournée pastorale en Norvège*, représente l'antique et magnifique cathédrale de Trondhjem, restaurée à grands frais par le Gouvernement. En 1896, époque de la publication de ce travail, il ne manquait plus à l'église que la flèche ; celle-ci est achevée depuis quelques mois, et *Les Missions catholiques*, au cours de l'article de Mgr Fallize : *En Hiver*, ont donné une vue complète de la basilique, d'après un dessin envoyé par le zélé prélat (2).

P. 365 (*Ann.* 1902).

Le *Bien public* a inséré dans son n° du 6 Juillet 1904, l'articulet suivant où il est question d'Olaf Engelbertson, dernier archevêque catholique de Trondhjem :

---

(1) Voyez *La Voix de Malines*, n° du 24 Juillet 1904, p. 3.
(2) Tom. XXXV, Lyon 1903, p. 583.

« En parlant, dans un de nos derniers numéros, de la situation du catholicisme en Norvège, nous aurions dû rappeler un fait qui intéresse la Belgique. En 1537, sous la persécution du roi de Danemark Christian III, l'archevêque catholique de Trondhjem, Olaf Engelbertson, président du Rigsraad norvégien, apprenant qu'une flotte et une armée étaient envoyées à Trondhjem, s'embarqua le 1r Avril pour les Pays-Bas, dans l'espoir d'y obtenir du secours. Mais il mourut à Lierre, le 6 Février 1538. Ainsi le dernier archevêque catholique de Trondhjem, primat de la Norvège, se trouve, selon toute probabilité, inhumé dans l'église de la petite ville flamande. Il serait souhaitable qu'une pierre commémorative y rappelât le souvenir du vénérable archevêque ».

P. 366 (*Ann.* 1902). (*Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai*).

Mgr Du Roussaux prit part aux fêtes du bienheureux Charles-le-Bon, le 24 Août 1884 ; il assista à la procession du Saint-Sang, le 5 Mai 1890.

P. 89. (*Ann.* 1903). (*S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines*).

S. E. le cardinal Goossens célébra, le 24 Mars 1904, dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, le vingtième anniversaire de sa promotion à la dignité archiépiscopale. C'est au consistoire secret du 24 Mars 1884, que Mgr Goossens fut transféré, par S. S. Léon XIII, du siège de Namur au siège métropolitain de Malines [1].

P. 101. (*Ann.* 1903). (*Mgr Decrolière, évêque de Namur*).

Voyez, sur le sacre de Mgr Decrolière, la *Semaine religieuse du Diocèse de Namur*, n° du 6 Août 1892, pp. 2 sv., et *Le Bien public*, n° du 2 Août id. Le texte des toasts prononcés au banquet, qui suivit la cérémonie du

---

[1] *Le Bien public*, n° du 23 Mars 1904.

sacre, figure dans la *Semaine religieuse* précitée, n° du 13 Août id., pp. 18 sv. Dans son n° du 6 Août id., le *Bien public* a reproduit le beau toast de Mgr Decrolière.

On trouve quelques détails biographiques sur Mgr Decrolière dans *Le Bien public*, n° du 1 Avril 1892, *Le Patriote*, même n°, et *Le Patriote illustré*, n° du 10 Avril 1892 ; ce numéro contient un beau portrait du nouvel évêque, reproduit par *De Vlaming*, dans son n° du 7 Août 1892.

P. 103, note 2. (*Ann.* 1903). (*Mgr Van der Stappen, évêque titulaire de Jaffa, auxiliaire de Malines*).

Mgr Van der Stappen vient de publier une nouvelle édition de son *Tractatus de Officio divino seu de Horis canonicis*. La *Revue bibliographique belge* (¹) et le *Bien public* (²) parlent avec éloges de la révision de cet important traité. Le *Bien public* termine son compte rendu par ces lignes, auxquelles tout le monde souscrira :

« Il (Mgr Van der Stappen) s'est donné la mission bien consolante d'initier les aspirants au sacerdoce à la célébration de la sainte Messe, à la récitation de l'office divin, à l'administration des sacrements, aux cérémonies de l'Église ; ses manuels forment un vrai code de liturgie. C'est à Monseigneur Van der Stappen que les séminaristes de Malines et bien d'autres lévites doivent leur éducation liturgique, et, s'inspirant de sa devise, disent à l'entrée du sanctuaire : *Gressus meos dirige* ».

Les ouvrages de Mgr Van der Stappen viennent de recevoir une éclatante consécration, qui mettra le sceau à la haute réputation liturgique du révérendissime auteur. Sa Sainteté Pie X l'a honoré d'un bref extrêmement

---

(¹) Tom. XVI, Bruxelles 1904, pp. 52,53.

(²) N° du 29 Décembre 1903.

élogieux. C'est le secrétaire d'État, Mgr Merry del Val, qui a transmis la pièce à Sa Grandeur, en l'accompagnant des paroles les plus aimables. Ce bref, qui sort de la gamme, d'ordinaire assez banale, des documents de l'espèce, est daté du 14 Mars 1904. Le *Bien public* a eu soin de l'insérer dans son n° du 31 Mars id.

P. 108. (*Ann.* 1903). (*Mgr De Brabandere, évêque de Bruges*).

Comme prélat domestique de S. S. Léon XIII, Mgr De Brabandere portait de gueules à la nacelle d'argent, avec la devise : *Candide et pacifice* ; celle-ci empruntée aux armoiries de sa parente, dame Marie-Thérèse De Brabandere, abbesse de Spermaille, dont nous parlons à la p. 105, note 2. (*Ann.* 1903). Le prélat changea de blason et de devise, en montant sur le trône épiscopal ; il prit pour armoiries un écu d'azur, à l'ancre ancienne d'argent, au chef d'or chargé du chrisme divin de gueules, encerclé d'une couronne de laurier de sinople. Devise : *In te confido.*

P. 126, note 2 (*Ann.* 1903).

Par décret de la S. Congrégation de la Propagande, en date du 3 Août 1904, S. S. Pie X a érigé en préfecture apostolique, détachée du Congo belge ou indépendant, la mission de Stanley-Falls, desservie par la Congrégation des Prêtres du Sacré-Cœur, de Saint-Quentin (1). Cette érection porte au nombre de quatre les préfectures apostoliques de l'État indépendant du Congo, savoir : celles du Haut-Kassaï, du Kwango, de l'Ouellé et de Stanley-Falls ; ces préfectures se partagent, avec les vicariats apostoliques du Congo belge et du Haut-Congo belge, le soin d'évangéliser ces immenses pays.

(1) Voyez *Les Missions catholiques*, tom. XXXVI, Lyon 1904, p. 388 (n° du 12 Août) et *Le Bien public*, n° du 21 Août 1904.

P. 127. note 2 (*Ann.* 1903). (*Mgr Roelens, évêque titulaire de Djerba, vicaire apostolique du Haut-Congo belge.*)

Le *Rapport de la Mission du Haut-Congo, Juin 1902 à Juin 1903*, forme un élégant imprimé de 15 pages, sorti des presses de Van Os-De Wolf, imprimeur du *Bulletin mensuel des Missions des Pères Blancs*, à Anvers. Il est orné de planches, parmi lesquelles diverses vues de l'église en construction de Baudouinville, les résidences des missionnaires à Baudouinville, à Mpala, à Lusaka, etc.

P. 130, note 1 (*Ann.* 1903). (*Mgr Van Ronslé, évêque titulaire de Thymbrium, vicaire apostolique du Congo belge.*)

Mgr Van Ronslé s'est rembarqué à Anvers, sur l'*Anversville*, en destination du Congo, le 2 Juin 1904; il était accompagné de plusieurs missionnaires et religieuses [1].

Le courageux prélat avait profité de ses quelques mois de séjour au pays pour faire un chaleureux appel à ses compatriotes, en vue de « l'érection à Boma-capitale, sous le vocable de Notre-Dame du Congo, d'une église assez vaste et assez belle pour répondre désormais à tous les besoins du culte, proclamer bien haut dans ces régions lointaines la grandeur du catholicisme et la gloire de la Mère de Dieu; attester enfin à jamais, avec la piété des Belges, la juste confiance que mettait en eux l'immortel Léon XIII » [2].

---

[1] *Le Bien public*, nos des 8 et 22 Mai et du 3 Juin 1904.

[2] Ce sont les termes mêmes de la lettre de Mgr Van Ronslé aux catholiques belges, datée du 9 Mars 1904. Pour comprendre les dernières lignes, il faut savoir — nous empruntons ce détail à la circulaire de Mgr l'évêque de Thymbrium, — que, « par son Bref en date du 21 Juillet 1891, N. S. Père le Pape Léon XIII, exauçant une pieuse supplique signée par nos compatriotes, promoteurs de la propagation de la Foi au Congo belge, a proclamé la Très Sainte Vierge Patronne de l'État Indépendant et exprimé l'espoir *qu'il s'y élèverait bientôt un temple digne de la piété des Belges, digne aussi par sa grandeur et sa majesté de l'auguste Patronne du Congo.* »

L'église projetée aura cinquante mètres de long sur vingt de large ; les travaux comportent un devis d'au moins 300,000 fr.

P. 177 (*Ann.* 1903). (*Mgr Goethals, archevêque de Calcutta.*)

Nous lisons dans *La Patrie*, n° du 21 Juillet 1904 :

« Le 4 Juillet, jour anniversaire de la mort du regretté archevêque de Calcutta, Mgr le comte Paul Goethals, a été célébrée, en l'église cathédrale de Calcutta, une messe solennelle, suivie des absoutes traditionnelles sur la tombe du défunt prélat, située au centre du sanctuaire. Puis a eu lieu une touchante cérémonie de pieux hommage à la mémoire de l'ancien archevêque de Calcutta.

« On sait qu'au lendemain du décès du prélat, et grâce à l'initiative d'un des meilleurs amis de Mgr Goethals, M. J. F. Woodroffe, un comité s'était formé pour rechercher la manière la plus adéquate de commémorer les nombreuses œuvres utilitaires, qui avaient valu au regretté archevêque plus d'un titre à la gratitude de ses ouailles, en même temps que l'estime d'un grand nombre d'étrangers à notre religion.

« Il avait été décidé notamment de placer une plaquette commémorative dans la cathédrale et de faire appel à la générosité publique pour la construction du *Goethals Memorial Orphanage*, un orphelinat érigé à Kurseong à la mémoire de Mgr Goethals. C'est cette plaquette commémorative qui a été inaugurée le 4 Juillet en la cathédrale de Calcutta. Elle consiste en une vaste plaque de marbre aux armoiries du défunt archevêque, portant une modeste inscription, qui ne rappelle que les dates et que rehausse particulièrement le médaillon très ressemblant de Mgr Goethals, œuvre de MM. Havell.

« Le monument a été exécuté par la firme Swacies et C°, excepté le médaillon dont le moule a été taillé en marbre

en Italie. M. Havell, directeur de l'École des Beaux-Arts, s'était gracieusement chargé de diriger le travail qui devait être exécuté sur place.

« C'est le colonel G. M. Porter qui, en termes touchants, a remis le monument au R. P. Alfred Neut, vicaire de la cathédrale, au milieu d'une assistance émue au souvenir des grandes vertus du défunt prélat » [1].

---

[1] Le *Bien public* a repris cet article dans son n° du 22 Juillet 1904.

TABLEAU SYNOPTIQUE

des Sacres épiscopaux en Belgique,

AU XIXe SIÈCLE.

PREMIÈRE SÉRIE.

PRÉLATS SACRÉS PAR LES ARCHEVÊQUES DE MALINES.

I. Engelbert STERCKX.

(1832-1867.)

Prélats sacrés.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
1. François-René Boussen, évêque de Ptolemaïde *i. p. i.*, auxiliaire de Mgr Van de Velde, évêque de Gand.	Bruges. Cathédrale de S. Sauveur.	27 Janvier 1833.	Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai, et Jean-François Van de Velde, évêque de Gand.
2. Jean-Arnold Barrett, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	16 Juin 1833.	Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai, et Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège.
3. Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.	Tournai. Cathédrale de Notre-Dame.	10 Mai 1835.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et François-René Boussen, évêque de Bruges.
4. Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	13 Mars 1836.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.
5. Louis-Joseph Delebecque, évêque de Gand.	Gand. Cathédrale de S. Bavon.	4 Novembre 1838.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et François-René Boussen, évêque de Bruges.
6. Raphaël Fornari, archevêque de Nicée *i. p. i.*, internonce apostolique en Belgique.	Malines. Métropole de S. Rombaut.	3 Avril 1842.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et François-René Boussen, évêque de Bruges.

Prélats sacrés.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
7. Jean-Baptiste MALOU, évêque de Bruges.	Bruges. Cathédrale de S. Sauveur.	1 Mai 1849.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.
8. Théodore-Alexis-Joseph DE MONTPELLIER, évêque de Liège.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	7 Novembre 1852.	Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur, et Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges.
9. Jean-Joseph FAICT, évêque de Bruges.	Bruges. Cathédrale de S. Sauveur.	18 Octobre 1864.	Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai, et Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.
10. Auguste VAN HEULE, de la Compagnie de Jésus, archevêque d'Amida *i. p. i.*, vicaire apostolique du Bengale occidental.	Anvers. Chapelle de l'Institut S. Ignace.	28 Octobre 1864.	Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.
11. Henri-François BRACQ, évêque de Gand.	Gand. Cathédrale de S. Bavon.	1 Mai 1865.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.

II. VICTOR-AUGUSTE-ISIDORE DECHAMPS.

(1867-1883.)

Prélats sacrés.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
1. Théodore-Joseph GRAVEZ, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	2 Février 1868.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.
2. Charles-André ANTHONIS, évêque de Constance *i. p. i.*, auxiliaire de Mgr Dechamps, archevêque de Malines.	Malines. Chapelle du grand séminaire.	3 Mai 1868.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Henri-François Bracq, évêque de Gand.
3. Victor-Jean-Joseph-Marie baron VAN DEN BRANDEN DE REETH, évêque d'Érythrée *i. p. i.*, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.	Malines. Chapelle de l'Archevêché.	7 Décembre 1879.	Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Gerrum *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr de Montpellier, évêque de Liège, et Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand.
4. Isidore-Joseph DU ROUSSAUX, évêque d'Euménie *i. p. i.*, administrateur apostolique du diocèse de Tournai.	Malines. Chapelle du petit séminaire.	14 Mars 1880.	Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand, et Victor-Jean-Joseph-Marie van den Branden de Reeth, évêque d'Érythrée *i. p. i.*, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines,

TABLEAU SYNOPTIQUE

des Sacres épiscopaux en Belgique,

AU XIXᵉ SIÈCLE.

PREMIÈRE SÉRIE.

PRÉLATS SACRÉS PAR LES ARCHEVÊQUES DE MALINES.

Prélats sacrés.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
I. Engelbert STERCKX. (1832-1867.)			
1. François-René Boussen, évêque de Ptolemaïde *i. p. i.*, auxiliaire de Mgr Van de Velde, évêque de Gand.	Bruges. Cathédrale de S. Sauveur.	27 Janvier 1833.	Jean-Joseph Delplancq, év[êque] de Tournai, et Jean-François Van [de] Velde, évêque de Gand.
2. Jean-Arnold Barrett, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	16 Juin 1833.	Jean-Joseph Delplancq, év[êque] de Tournai, et Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège.
3. Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.	Tournai. Cathédrale de Notre-Dame.	10 Mai 1835.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et François-René Boussen, évêque de Bruges.
4. Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	13 Mars 1836.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.
5. Louis-Joseph Delebecque, évêque de Gand.	Gand. Cathédrale de S. Bavon.	4 Novembre 1838.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et François-René Boussen, évêque de Bruges.
6. Raphaël Fornari, archevêque de Nicée *i. p. i.*, internonce apostolique en Belgique.	Malines. Métropole de S. Rombaut.	3 Avril 1842.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et François-René Boussen, évêque de Bruges.

Prélats sacrés.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
Jean-Baptiste MALOU, ue de Bruges.	Bruges. Cathédrale de S. Sauveur.	1 Mai 1849.	Corneille-Richard Van Bommel, évêque de Liège, et Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai.
Théodore-Alexis-Joseph IONTPELLIER, évêque de e.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	7 Novembre 1852.	Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur, et Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges.
Jean-Joseph FAICT, ue de Bruges.	Bruges. Cathédrale de S. Sauveur.	18 Octobre 1864.	Gaspar-Joseph Labis, évêque de Tournai, et Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.
). Auguste VAN HEULE, a Compagnie de Jésus, évêque d'Amida *i. p. i.*, ire apostolique du Ben- occidental.	Anvers. Chapelle de l'Institut S. Ignace.	28 Octobre 1864.	Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.
1. Henri-François BRACQ, ue de Gand.	Gand. Cathédrale de S. Bavon.	1 Mai 1865.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.

II. VICTOR-AUGUSTE-ISIDORE DECHAMPS.

(1867-1883.)

. Théodore-Joseph GRA-, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	2 Février 1868.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.
. Charles-André ANTHO-, évêque de Constance). *i.*, auxiliaire de Mgr champs, archevêque de ines.	Malines. Chapelle du grand séminaire.	3 Mai 1868.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Henri-François Bracq, évêque de Gand.
. Victor-Jean-Joseph-rie baron VAN DEN NDEN DE REETH, évêque rythrée *i. p. i.*, auxiliaire .E. le cardinal Dechamps, hevêque de Malines.	Malines. Chapelle de l'Archevêché.	7 Décembre 1879.	Victor-Joseph Doutreloux, évêque de Gerrum *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr de Montpellier, évêque de Liège, et Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand.
. Isidore-Joseph DUROUS-x, évêque d'Euménie . *i.*, administrateur apos-que du diocèse de Tournai.	Malines. Chapelle du petit séminaire.	14 Mars 1880.	Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand, et Victor-Jean-Joseph-Marie van den Branden de Reeth, évêque d'Érythrée *i. p. i.*, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines.

SECONDE SÉRIE.

ÉVÊQUES SACRÉS PAR DES PRÉLATS AUTRES QUE LES ARCHEVÊQUES DE MALINES.

Évêques sacrés et prélats consécrateurs.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
1. Nicolas-Alexis ONDERNARD, évêque de Namur, sacré par Joseph-Louis-Aloïse VON HOMMER, évêque de Trèves.	Namur. Chapelle de l'Évêché et cathédrale de S. Aubain.	28 Octobre 1828.	Fréderic-Auguste baron de Cuvelier, vicaire capitulaire de Namur, et Lambert-François-Joseph de Hauregard, chanoine titulaire de S. Aubain. (Par dispense pontificale.)
2. Jean-Joseph DELPLANCQ, évêque de Tournai, sacré par Nicolas-Alexis ONDERNARD, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	25 Octobre 1829.	Frédéric-Auguste baron de Cuvelier, vicaire général de Mgr Ondernard, et Lambert-François-Joseph de Hauregard, chanoine titulaire de S. Aubain. (Par dispense pontificale.)
3. Jean-François VAN DE VELDE, évêque de Gand, sacré par Jean-Joseph DELPLANCQ, évêque de Tournai.	Gand. Cathédrale de S. Bavon.	8 Novembre 1829.	Ambroise-Charles-Ghislain Goethals et Maximilien-Macaire De Meulenaere, vicaires généraux du nouvel évêque. (Par dispense pontificale.)
4. Corneille-Richard-Antoine VAN BOMMEL, évêque de Liège, sacré par Nicolas-Alexis ONDERNARD, évêque de Namur.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	15 Novembre 1829.	Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai, et Jean-Arnold Barrett, vicaire capitulaire de Liège. (Par dispense pontificale.)
5. Engelbert STERCKX, archevêque de Malines, sacré par Jean-Joseph DELPLANCQ, évêque de Tournai.	Malines. Métropole de S. Rombaut.	8 Avril 1832.	Jean-François Van de Velde, évêque de Gand, et Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, évêque de Liège.
6. Jean-Théodore LAURENT, évêque de Chersonèse *i. p. i.*, vicaire apostolique de Hambourg, sacré par Corneille-Richard-Antoine VAN BOMMEL, évêque de Liège.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	27 Décembre 1839.	Charles-Joseph-Benoit comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr *i. p. i.*, et Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.

Évêques sacrés et prélats consécrateurs.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
7. Walter STEINS, de la Compagnie de Jésus, évêque de Nilopolis *i. p. i.*, vicaire apostolique de Bombay, sacré par Mathieu-Eustache GONELLA, archevêque de Néocésarée *i. p. i.*, nonce apostolique en Belgique.	Bruxelles. Chapelle du collège S. Michel, des PP. Jésuites.	29 Juin 1861.	Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges, et Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège.
8. Edmond - Hyacinthe - Théodore - Joseph DUMONT, évêque de Tournai, sacré par Jacques CATTANI, archevêque d'Ancyre *i. p. i.*, nonce apostolique en Belgique.	Tournai. Cathédrale de Notre-Dame.	2 Février 1873.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Théodore-Joseph Gravez, évêque de Namur.
9. Victor-Joseph DOUTRELOUX, évêque de Gerrum *i. p. i.*, coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr de Montpellier, évêque de Liège, sacré par ce prélat.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	1 Août 1875.	Jean - Joseph Faict, évêque de Bruges, et Henri-François Bracq, évêque de Gand.
10. Gustave-Léonard DE BATTICE, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr Bracq, évêque de Gand, sacré par ce prélat.	Gand. Chapelle du grand séminaire.	20 Janvier 1878.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.
11. Paul-François-Marie GOETHALS, de la Compagnie de Jésus, archevêque de Hiérapolis *i. p. i.*, vicaire apostolique du Bengale occidental, sacré par Jean-Joseph FAICT, évêque de Bruges.	Courtrai. Église paroissiale de S. Martin.	24 Février 1878.	Théodore-Joseph Gravez, évêque de Namur, et Edmond-Hyacinthe Dumont, évêque de Tournai.
12. Jourdain-Marie-Joseph BALLSIEPER, de l'ordre de S. Benoit, évêque de Thanasie *i. p. i.*, vicaire apostolique du Bengale oriental, sacré par Séraphin VANNUTELLI, archevêque de Nicée *i. p. i.*, nonce apostolique en Belgique.	Termonde. Église des Bénédictins.	12 Mai 1878.	Charles-André Anthonis, évêque de Constance *i. p. i.*, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, et Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand.

SECONDE SÉRIE.

ÉVÊQUES SACRÉS PAR DES PRÉLATS AUTRES QUE LES ARCHEVÊQUES DE MALINES.

Évêques sacrés et prélats consécrateurs.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
1. Nicolas-Alexis ONDERNARD, évêque de Namur, sacré par Joseph-Louis-Aloïse VON HOMMER, évêque de Trèves.	Namur. Chapelle de l'Évêché et cathédrale de S. Aubain.	28 Octobre 1828.	Fréderic-Auguste baron de Cuvelier, vicaire capitulaire de Namur, et Lambert-François-Joseph de Hauregard, chanoine titulaire de S. Aubain. (Par dispense pontificale.)
2. Jean-Joseph DELPLANCQ, évêque de Tournai, sacré par Nicolas-Alexis ONDERNARD, évêque de Namur.	Namur. Cathédrale de S. Aubain.	25 Octobre 1829.	Frédéric-Auguste baron de Cuvelier, vicaire général de Mgr Ondernard, et Lambert-François-Joseph de Hauregard, chanoine titulaire de S. Aubain. (Par dispense pontificale.)
3. Jean-François VAN DE VELDE, évêque de Gand, sacré par Jean-Joseph DELPLANCQ, évêque de Tournai.	Gand. Cathédrale de S. Bavon.	8 Novembre 1829.	Ambroise-Charles-Ghislain Goethals et Maximilien-Macaire De Meulenaere, vicaires généraux du nouvel évêque. (Par dispense pontificale.)
4. Corneille-Richard-Antoine VAN BOMMEL, évêque de Liège, sacré par Nicolas-Alexis ONDERNARD, évêque de Namur.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	15 Novembre 1829.	Jean-Joseph Delplancq, évêque de Tournai, et Jean-Arnold Barrett, vicaire capitulaire de Liège. (Par dispense pontificale.)
5. Engelbert STERCKX, archevêque de Malines, sacré par Jean-Joseph DELPLANCQ, évêque de Tournai.	Malines. Métropole de S. Rombaut.	8 Avril 1832.	Jean-François Van de Velde, évêque de Gand, et Corneille-Richard-Antoine Van Bommel, évêque de Liège.
6. Jean-Théodore LAURENT, évêque de Chersonèse *i. p. i.*, vicaire apostolique de Hambourg, sacré par Corneille-Richard-Antoine VAN BOMMEL, évêque de Liège.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	27 Décembre 1839.	Charles-Joseph-Benoît comte de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr *i. p. i.*, et Nicolas-Joseph Dehesselle, évêque de Namur.

Évêques sacrés ; prélats consécrateurs.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
7. Walter STEINS, de la ompagnie de Jésus, évêque ə Nilopolis *i. p. i.*, vicaire ɔostolique de Bombay, sa-·é par Mathieu-Eustache ONELLA, archevêque de éocésarée *i. p. i.*, nonce ɔostolique en Belgique.	Bruxelles. Chapelle du collège S. Michel, des PP. Jésuites.	29 Juin 1861.	Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges, et Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège.
8. Edmond-Hyacinthe-héodore-Joseph DUMONT, rêque de Tournai, sacré ır Jacques CATTANI, arche-êque d'Ancyre *i. p. i.*, nonce ɔostolique en Belgique.	Tournai. Cathédrale de Notre-Dame.	2 Février 1873.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Théodore-Joseph Gravez, évêque de Namur.
9. Victor-Joseph DOUTRE-ɔUX, évêque de Gerrum *p. i.*, coadjuteur, avec droit ə future succession, de Mgr ə Montpellier, évêque de iège, sacré par ce prélat.	Liège. Cathédrale de S. Paul.	1 Août 1875.	Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges, et Henri-François Bracq, évêque de Gand.
10. Gustave-Léonard DE ATTICE, évêque de Pella *p. i.*, coadjuteur, avec :oit de future succession, ə Mgr Bracq, évêque de and, sacré par ce prélat.	Gand. Chapelle du grand séminaire.	20 Janvier 1878.	Théodore-Alexis de Montpellier, évêque de Liège, et Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges.
11. Paul-François-Marie OETHALS, de la Compagnie ə Jésus, archevêque de iérapolis *i. p. i.*, vicaire ɔostolique du Bengale occi-əntal, sacré par Jean-Joseph AICT, évêque de Bruges.	Courtrai. Église paroissiale de S. Martin.	24 Février 1878.	Théodore-Joseph Gravez, évêque de Namur, et Edmond-Hyacinthe Dumont, évêque de Tournai.
12. Jourdain-Marie-Joseph ALLSIEPER, de l'ordre de . Benoît, évêque de Thana-e *i. p. i.*, vicaire apostolique ı Bengale oriental, sacré ır Séraphin VANNUTELLI, ·chevêque de Nicée *i. p. i.*, ɔnce apostolique en Bel-que.	Termonde. Église des Bénédictins.	12 Mai 1878.	Charles-André Anthonis, évêque de Constance *i. p. i.*, auxiliaire de S. E. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, et Gustave-Léonard De Battice, évêque de Pella *i. p. i.*, coadjuteur de Mgr Bracq, évêque de Gand.

Évêques sacrés et prélats consécrateurs.	Lieu du sacre.	Date du sacre.	Évêques assistants.
13. Pierre-Lambert GOOSSENS, évêque titulaire d'Abdère, coadjuteur, avec droit de future succession, de Mgr Gravez, évêque de Namur, sacré par Jean-Joseph FAICT, évêque de Bruges.	Malines. Église paroissiale de N. D. d'Hanswyck.	24 Juin 1883.	Victor-Joseph Doutreloux, évêq de Liège, et Victor-Jean-Josep Marie van den Branden de Reet évêque titulaire d'Érythrée, aux liaire de S. E. le cardinal Dechamp archevêque de Malines.
14. Antoine STILLEMANS, évêque de Gand, sacré par Joseph FRANCICA-NAVA DI BONTIFÈ, archevêque titulaire d'Héraclée, nonce apostolique en Belgique.	Gand. Cathédrale de S. Bavon.	27 Janvier 1890.	Victor-Joseph Doutreloux, évêq de Liège, et Isidore-Joseph D Roussaux, évêque de Tournai.
15. Émile-Joseph POURBAIX, évêque titulaire d'Eudociade, auxiliaire de Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, sacré par ce prélat.	Tournai. Chapelle du grand séminaire.	2 Février 1893.	Antoine Stillemans, évêque d Gand, et Jean-Baptiste Decrolière évêque de Namur.
16. Charles-Gustave WALRAVENS, évêque titulaire de Samosate, auxiliaire de Mgr Du Roussaux, évêque de Tournai, sacré par ce prélat.	Tournai. Chapelle du grand séminaire.	24 Février 1897.	Jean-Baptiste Decrolière, évêqu de Namur, et Gustave-Josepl Waffelaert, évêque de Bruges.

Armorial des Evêques sacrés en Belgique au XIXe Siècle.

Première Série.

Evêques sacrés par les Archevêques de Malines.

I. Engelbert STERCKX.



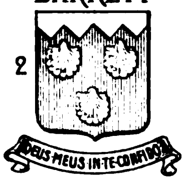
Boussen

1



Barrett

2



Labis

3



Dehesselle

4



Delebecque

5



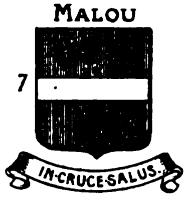
Fornari

6



Malou

7



de Montpellier

8



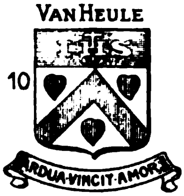
Faict

9



Van Heule

10



Bracq

11

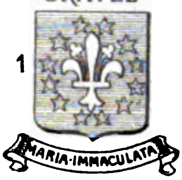


II. Victor-Auguste-Isidore DECHAMPS.



Gravez

1



Anthonis

2



Van den Branden de Reeth

3



Du Roussaux.

4



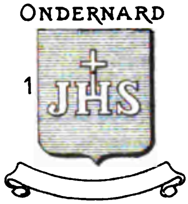
E. REMBRY. Les remaniements de la hiérarchie épiscopale
et les sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle.

Seconde Série

Evêques sacrés par des prélats autres que les Archevêques de Malines.

ONDERNARD

1



DELPLANCQ

2



VAN DE VELDE

3



VAN BOMMEL

4



STERCKX

5



LAURENT

6



STEINS

7



DUMONT

8



DOUTRELOUX

9



DE·BATTICE

10



GOETHALS

11



BALLSIEPER

12



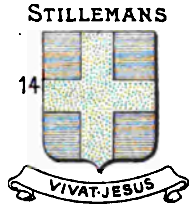
GOOSSENS

13



STILLEMANS

14



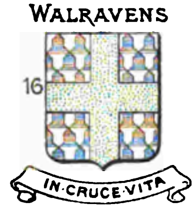
POURBAIX

15



WALRAVENS

16



BRUGES, LITH. LÉON DE HAENE-BODART.

III. Pierre-Lambert GOOSSENS



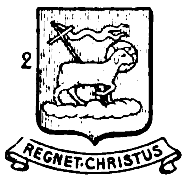
Bélin

1



Lambrecht

2



Couppé

3



Decrolière

4



Van der Stappen

5



De Brabandere

6



Van Reeth

7



Waffelaert

8



Roelens

9



Van Ronslé

10



Van Aertselaer

11



Heylen

12



Rutten

13



Schelfhaut

14



BRUGES. LITH. LEON DE HAENE BODART

LISTE ALPHABÉTIQUE

des Évêques sacrés en Belgique,

AU XIXe SIÈCLE.

(1) Voyez plus haut, (1903) p. 93.

(2) Id.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE LIII[e] VOLUME DE LA COLLECTION, ANNÉE 1903.
